



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753092 3

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

357 ©

Handwritten text in a cursive script, possibly a signature or name, partially obscured by a hole in the paper. The text appears to be "Memore" or similar.

MERCURE

DE FRANCE,

DÉTACHÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1726.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

CHEZ { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

{ GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

{ N. PISSOT, Quay de Conti à la descen-
te du Pont, au coin de la rue de Nevers.

M D C C. XXVI

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

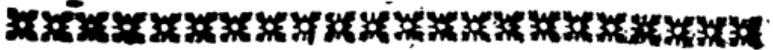


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY

OCTOBRE. 1726.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

Traduction de la douzième Ode d'Ho-
race : *Quem virum.*

Par M. de la Rüe.



Uel aimable & puissant délire,

Tout - à - coup vient troubler mes
sens ?

Quels accords naissent de ma lyre ?

À qui s'adressent mes accens ?

A ij vient

2184 MERCURE DE FRANCE.

Quel Dieu ! quel Heros plein de gloire ,
Va voir consacrer sa memoire ,
Par d'inefaçables Chansons ?
Pour qui , Muses , Troupe sçavante ,
Venez-vous , aux sons que j'enfante ,
Mêler la douceur de vos sons.

Tel que loin des routes connues ,
S'écarte un Aigle ambitieux ,
Et déjà plus voisin des nuës ,
Lance un regard audacieux :
Tel & cent fois plus intrépide ,
De Thèbes le Cygne rapide ,
Pindare autrefois prit l'effor :
Mais les vifs transports de mon ame ,
Dans la belle ardeur qui m'enflamme ,
N'ont rien , qui ne le passe encor.

C'en est fait : d'une voix fidelle ,
Echo répond à mes accords ,
A mon gré la Nymphé rappelle ,
Ce qu'elle eut de plus doux transports ,
Que de noms repetez sans cesse ,
Sur les bords fleuris du Permesse ,

Vont

Vont im mortaliser mes Vers !

Non, l'Epoux même d'Eurydice ,

A l'Enfer , qui lui fut propice ,

N'offrit pas de plus doux Concerts.

Orphée , autrefois si celebre ,

Scût enchaîner les Elemens ;

Tout sentit sur les bords de l'Hebre ,

Ses regrets, ses emportemens :

Les Vents , les Forêts , les Rivieres ,

Ecoutant ses plaintes ameres ,

S'attendrissoient sur ses malheurs :

Mortels , par le même miracle ,

A l'Univers j'offre un Spectacle ,

Qui doit enchante tous les cœurs.

Du Dieu , qui lance le tonnerre ,

Je chante aujourd'hui les bienfaits :

Dans le Ciel , sur l'Onde & la Terre ,

Jupiter seul regne à jamais :

Qu'il est grand ! non ; rien ne l'égalé ,

Sa providence liberale

Regle ses immenses desseins :

Ette , dont la gloire est sans borne ,

A iij Lui

Lui seul conserve , lui seul orne ,
Le grand Ouvrage de ses mains.

De l'intelligence divine ,
Du Monarque des Immortels ,
Pallas tire son origine ,
Qu'elle est digne de nos Autels !
Fiere compagne de Bellone ,
Son char , sa lance , sa Gorgone ,
Sont terribles dans les hazards ;
Mais aussi dans l'Aréopage ,
La Déesse prudente & sage ,
Aime & protege les beaux Arts.

Accourez , Déeses du Pinde ,
Venez , inseparables Sœurs ;
J'annonce le Vainqueur de l'Inde ,
Bacchus , le pere des buveurs :
Loin de moi , vulgaire profane ,
Je chante Apollon & Diane ,
Que tout respecte ici ma voix :
Dieu du jour , vole , sois mon guide ,
Pendant que ta sœur intrépide ,
Fait la guerre aux hôtes des bois.

Tél

Tel , autrefois in fatigable ,
Hercule vengea l'Univers ,
Tel ce Heros si redoutable ,
Fait trembler le Roi des Enfers ,
Tels furent les freres d'Helene ,
Qu'invouent sur l'humide plaine ,
Les Matelots épouvantez :
Astres bienfaisans & paisibles ,
Qui désarment les vents terribles ,
Et calment les flots irritéz.

Mais quelle lumiere imprévue !
Ciel ! mes yeux en sont ébloüis ,
Quel éclat obscurcit ma vue !
Je tremble , je m'évanouis ;
Au haut de la voûte azurée ,
Je découvre de l'Empirée ,
Les impenetrables ressorts :
Quels chants , quels concerts , quelle joye ,
La Cour celeste me renvoye !
Dieux ! vous m'ouvrez tous vos trésors.

De la triomphante Italie ,
Je vois les Heros tant vantés

2188 MERCURE DE FRANCE:

Le fils invincible d'Illie ,
Numa paisible à ses côtés :
Tullus aux traîtres si contraire ,
Ancus , au maintien populaire ,
Et Tarquin avec ses faiseurs :
Caton , dont la mort généreuse ,
A de la Parque impérieuse ,
Bravé les terribles ciseaux.

Dans cette brillante Assemblée ,
Où regne un aimable repos ,
La valeur la plus signalée ,
Goûte le fruit de ses travaux :
Là , les Regulus & les Scaures ,
Ces Vainqueurs de Grecs & de Maures
Brillent assis au premier rang :
Là , j'apperçois un Paul-Emile ,
Dont un Compagnon indocile :
Prodigua le généreux sang.

La pauvreté sere & frugale ,
Ayant formé tous ces Guerriers :
D'une force par tout égale ,
Leur fit moissonner des lauriers.

Rome

Rome , tu vis dans tes murailles ,
 Ou dans le milieu des Batailles ,
 Ton Fabricius toujours grand :
 Curius , qui pourroit le croire ?
 A sa valeur dut moins sa gloire,
 Qu'à son desintereffement.

Ainsi Marcellus près d'Auguste
 S'éleve , à l'ombre des Césars :
 Trop heureux , si la Parque injuste
 L'épargne au milieu des hazards !
 Mais quoi ! je vois César lui-même
 L'Étoile de son Diadème
 Semble effacer les autres feux :
 Tel d'une Lune languissante ,
 Dans son ardeur encor naissante ,
 Triomphe un Soleil radieux.

De sa Maison victorieuse,
 Jupiter , prenez toujours soin :
 Que le Destin la rende heureuse ,
 Que même on la respecte au loin.
 Souverain Arbitre du monde ,
 Regnez sur la terre & sur l'onde,
 A v. Ra-

1790 MERCURE DE FRANCE.

Ramenez ici l'équité :
Qu'Auguste après vous sur la terre ,
Grand dans la paix & dans la guerre ,
De l'Univers soit respecté.

Que son bras par tout redoutable ,
Dompte le Parthe & l'Indien :
Que son cœur , d'une paix aimable ,
Donne l'estimable bien :
Qu'ici-bas tout ce qui respire ,
Redoute à jamais son Empire ;
Qu'il ait de suprêmes honneurs :
Et toi , Jupiter , prends ta foudre ,
Tonne , frappe , réduis en poudre
De coupables profanateurs.



DIS-

*DISSERTATION sur les Bons Mots, adressée aux Auteurs du Mercure de France, par M. Maillard, A. au P. D. B. au sujet d'une Lettre sur les Bons Mots; écrite de Dreux, par Mademoiselle de * *, & inserée dans le Mercure du mois d'Avril dernier.*

MESSIEURS,

Je ne disconviens pas, que quelques bons Mots parlent dans un Livre, ne puissent contribuer à le rendre agréable, le Lecteur les regarde comme des délassemens d'esprit, semblables à ces rochers qui se trouvent en pleine mer, où les oiseaux de passage, fatiguez d'une longue traite, se vont reposer, pour reprendre ensuite leur volée, avec plus de force.

Une pensée ingénieuse peut être, ou une Sentence, ou un *ban mot*.

Une Sentence est une petite phrase qui signifie plus qu'elle n'exprime, & dont les beautez consistent dans la Morale, & dans les consequences cachées, qui se développent à l'esprit attentif. Les exem-

A vj ples

2192 MERCURE DE FRANCE.

ples que j'en vais rapporter , tirez de quelques Poëtes Latins , sont les premiers qui se présentent à mon idée.

*Virtus est vitium fugere , & sapientia prima
Stultitiâ caruisse.*

Horat. Epist. 1.

Omnes humanos fanat Medicina dolores ,

Solus amor , morbi non amat artificem.

Prop. 1. 2. el. 1.

Omnia sunt hominum tenui pendencia filo

Et subito casu qua valere ruunt.

Ovid. de Pont. 64. el. 3.

O fortunatos nimium sua si bono norint.

Agricolas.

Virg. Georg. 2.

De ce dernier exemple l'esprit conclut , que la félicité ne se rencontre pas dans les richesses , la pompe , le fracas , les grandeurs , mais dans la frugalité , la paix , l'innocence , la simplicité , trefors dont jouissent ceux qui habitent la campagne , qui , s'ils comparoient leur vie douce & tranquille , avec la vie tumultueuse des gens du monde , ils concevroient qu'ils n'ont pas lieu de leur porter envie ; au surplus , que les hommes ne sont heureux , qu'autant qu'ils sçavent connaître & goûter leur onheur. J'ometts

metts de paraphrafer les trois autres exemples qui me meneroient trop loin. Ceux qui font curieux de belles Sentences en notre Langue, en trouveront en grand nombre dans les Ouvrages de Montaigne, & de Messieurs de la Rochefoucault, Pascal, Nicole, de la Bruyere, S' Evreumont, & de Fontenelle.

La Sentence à qui je donne le titre de *beau Mot*, bien different de celui de *bon Mot*, doit être vive, modeste, utile, agréable; elle a ces trois puissans avantages, *ut doceat, ut moveat, ut placeat*: enfin, elle est d'un grand ornement dans un Ouvrage, quand on en ménage l'emploi, comme a fait Virgile, & qu'on ne la prodigue pas comme les deux Senèques.

Souffrez, Messieurs, qu'au sujet du *bon Mot*, je prenne la liberté de répondre à quelques endroits de la Lettre de Mademoiselle de * * *, imprimée dans votre Mercure d'Avril dernier. A Dieu ne plaise, que je prétende rien ôter à son esprit & à sa politesse, l'un & l'autre se font également remarquer dans la Lettre. Ce que je regarde comme ex-cuseur, ne l'est peut-être point, & je ne dis pas que Jouiët credule d'une fautive idée, je n'aille commettre des fautes qui
don-

2394 MERCURE DE FRANCE.

donneront plus de prise sur moi que celles que j'ose lui reprocher.

Le bon mot est un enfant qui naît de l'imagination & du hazard. La vitesse avec laquelle il s'échappe, ne donne pas le temps à l'esprit de réfléchir. Aussitôt enfanté que conçu, le jugement qui marche avec poids, & ne se hâte qu'avec lenteur, n'a pas le loisir de le perfectionner. C'est pourquoi les Diseurs de *bons Mots*, de mille qu'ils ont pu débiter dans leur vie, n'en ont quelquefois pas dit deux où il se trouvât tout le rapport & la justesse nécessaire.

En general, dit M. Baile, *Dict. Crit.* p. 560. Tom. 1. tous les bons Mots ont un côté faux. Celui que Mademoiselle de * * * attribué à M. B. & que tout le monde donne au fameux Pic, Comte de la Mirandole, renferme une fausseté manifeste. *Quand les enfans*, dit un Vieillard en présence de ce jeune Seigneur, *ont tant d'esprit dans leur tendre jeunesse, ils deviennent extrêmement stupides, lorsqu'ils sont parvenus à un âge plus avancé : si ce que vous dites est vrai*, repartit le jeune enfant, *il faut que vous ayez eu un excellent esprit en votre jeunesse.* Ne s'en suivroit-il pas nécessairement de cette repartie, que tous les Vieillards stupides devroient avoir été d'excellens esprits dans
dans

dans leur jeunesse ; au lieu qu'il est certain qu'il y a des Vieillards stupides qui ont été stupides toute leur vie. Or pour rectifier ce *bon mot*, il faudroit que la repartie fût ainsi conçue ; si ce que vous dites est vrai, il se pourroit que vous eussiez eu un excellent esprit dans votre jeunesse.

Dans le monde une poliçonnerie façonnée, une injure à double sens, une médisance adroitement aiguillée, une allusion maligne & peu chrétienne, voilà ce qu'on batise du nom de *bon mot*. Je sçais que Mademoiselle de ** m'objectera que les *bons Mots*, pour être reputez tels, doivent être fins, subtils, habillez d'une délicatesse badine & enjouée. Je tombe d'accord de cela ; mais elle soutient qu'ils ne doivent être ni satyriques ni mordans ; & de ma part je prétens que tous ceux qu'on mêle tous les jours dans la conversation, ne sont point autres, ni même ne peuvent l'être, & c'est la raison pourquoi l'on devroit, à mon avis, les en exclure.

Il n'y a que la pointe qui fasse le *bon mot* ; s'il n'en a point, ou qu'elle soit émoussée, ce ne sera plus un *bon mot*, mais une platitude, une pure niaiserie ; or si la pointe est nécessaire, il faut qu'elle tombe sur quelqu'un : si ce quel-

qu'un

2196 MERCURE DE FRANCE:

qu'un est présent, jugez de quel dépit il se sent rempli, de voir toute la Compagnie rire ou jeter sur lui des regards moqueurs & sournois, équivalans à la risée. Au contraire, si celui à qui le trait s'adresse est absent, croyez qu'il ne souffrira pas, s'il le peut, ces coups portez par derriere, & qu'il ne cherchera que l'occasion de s'en venger.

L'amour propre est un animal fringant, il n'est pas besoin de lui enfoncer l'éperon pour le lui faire sentir. La passion de dire de *bons Mots* est une maladie; l'on a vû même des gens assez imprudens pour se jouer à leurs maîtres, & s'exposer par l'intemperance de leur langue à des perils ou douteux ou certains. Quel excès de folie que de sacrifier ses amis, sa fortune, & sa vie même à la vanité passagere de s'être fait remarquer par une miserable saillie? on lit dans Athenée, que Nicomede, Roi de Cypre, fit emprisonner Stratonique à cause de ses mots piquans, & Suetonne rapporte dans la vie de Tibere, qu'un Bouffon voyant passer un Enterrement, chargea le mort de dire à Auguste que les legs qu'il avoit laissez au peuple n'étoient pas encore payez: Tibere le fit venir devant lui, & après lui avoir fait donner ce qui lui étoit dû, l'envoya au

sup.

plice, & lui recommanda de rapporter le
 tout fidèlement à son père. Voici com-
 ment Brantome s'exprime à ce sujet dans
 le Discours sixième de ses Memoires. Il
 ne fait pas bon quelquefois dire un bon
 mot quand il vient à la bouche, ainsi que
 j'ai vû plusieurs personnes qui ne s'y scau-
 roient commander, car elles font plus de
 brocades qu'un Cheval de Barbarie, &
 trouvant un bon brocard dans leur bou-
 che, il faut qu'elles le crachent, sans
 épargner ni parens, ni amis, ni grands.
 J'en ai connu force à notre Cour de cette
 humeur, & les appelloit-on Marquis &
 Marquises de male-bouche, mais aussi bien
 s'en trouvoient du guet.

Mademoiselle de * * * parmi les bons
 mots qu'elle cite, ne paroît pas trouver
 autant de son goût celui des Lunettes &
 de la Barbe rousse que celui du Veau d'or.
 Pour moi, je m'imagine que celui à qui
 l'on faisoit entendre qu'il n'avoit pas plus
 d'esprit qu'une Idole, ne devoit point
 être plus content en lui-même de cette
 prétendue gentillesse, que l'un à qui l'on
 reprochoit son nez court, & que l'au-
 tre dont on brocaroit la barbe rousse. Il
 arrive d'ordinaire que deux personnes ne
 s'en separent jamais en meilleure intelli-
 gence au fond de l'ame, quoique celle-
 ci

el ait dit le bon mot à propos, & que l'autre ait reparti de même.

Mademoiselle de * * * prétend dans un autre endroit de sa Lettre que le *bon mot est un sel qui doit faire l'assaisonnement de la conversation*. Elle voudra bien me permettre, avec tout le respect que je dois au beau Sexe, de n'être point encore en cela de son sentiment. Je repete que les *bons mots* ne naissent presque jamais qu'aux dépens de quelqu'un de la Compagnie, par conséquent leur sel ne sçauroit qu'en détruire la naïve douceur.

La conversation est le lien de la société, c'est par elle que les hommes dispersés & sauvages, au sortir des mains de leur Createur, se sont approchés, se sont apprivoisés, se sont connus, se sont aimez. C'est elle qui les a engagés à bâtir des Villes, afin qu'étant rassemblés, ils fussent plus à portée d'entretenir un doux commerce; c'est pourquoi, pour produire dans le cœur des hommes la louable envie de se communiquer leurs pensées, la conversation doit être sincère, unie, complaisante, & circonspecte; on s'y doit faire des civilitez mutuelles, une gayeté pure s'y doit répandre, l'urbanité facétieuse peut même y être admise, cette urbanité,

OCTOBRE. 1726. 2199

té, qui ne roulant que sur d'honnêtes bagatelles, ne sert qu'à réveiller le Discours. Mais voilà, me dira Mademoiselle de * * *, ce que j'appelle *bons Mots*. A cela je répons, que ce que je nomme urbanité facétieuse, n'attaque ni les défauts du corps, ni ceux de l'esprit, ni le sang.

Nam nemo vitii sine nascitur, optimus illis est,

Qui minimis urgetur.

Horat. Sat. III.

Or tous ceux qui ont lû la Lettre, conviendront que de tous les bons mots qu'elle cite, il n'y a que celui du Poëte Anglois à Charles II. qui n'ait point une de ces mauvaises qualitez. Si donc le *bon mot*, selon ce qu'elle avance, est un sel qui doit faire l'assaisonnement de la conversation; comment s'y prendra-t-on pour y fournir, car il est constant qu'on n'a qu'à feuilleter tous les Ana & les Recueils de bons mots, à peine en trouvera-t-on une douzaine qui soient fondez sur la politesse, & l'envie de rendre justice au merite de son prochain. Tous les autres seront produits par la vengeance, l'emportement, le mépris, la jalousie, l'orgueil & les autres passions qui nous tyrannisent. D'ailleurs l'esprit de l'homme

me

530.100

me naturellement jaloux de son mérite réel ou imaginaire, n'est pas curieux de faire à tous propos l'éloge du mérite d'autrui; on ne donne gueres de loüanges gratuites & sans interests, & l'on s'étonneroit de voir des personnes d'égale distinction se jeter les unes aux autres de l'encens avec profusion. Un autre inconvenient qui empêche que ces *mots flatteurs* soient de mise dans la conversation, c'est qu'elle deviendroit gênée par la peine continuelle où seroit le loué de répondre au louangeur. Il peut encore y avoir de *bons mots* qui ne roulent que sur des matieres indifferentes; mais comme ceux-ci sont au moins aussi rares que les derniers dont je viens de parler; qu'il est difficile extrêmement qu'ils reviennent bien au sujet; qu'il faut beaucoup d'art pour les enchasser; que c'est beaucoup à un homme d'en avoir mis au jour quelques-uns en sa vie; je ne vois pas que la conversation puisse se les approprier. D'ailleurs, ces pensées excellentes doivent plutôt être appellées *Sentences* que *bons Mots*; & ce n'est pas aux *Diseurs de bons Mots* de profession, qu'est réservée l'invention de ces deux dernieres especes de faillies; mais aux genies transcendans, aux grands hommes, aux ames sublimes, desinteressées

les & vertueuses. Le Roi Louis XIV. donna une louange exquise au feu Duc de Vendôme, quand il reçût la première nouvelle de la victoire de Villavitiola. *Quoi, cette Armée vaincue il y a trois mois, est aujourd'hui victorieuse, voilà ce que c'est qu'un homme de plus.* Il n'y a personne qui ne convienne de l'excellence de cette pensée, mais où est le genie assez fecond pour en produire de pareilles à tous propos? supposez même que ce Phénix se pût trouver; un tissu semblable ne renfermeroit-il pas un serieux tout opposé à la facilité coulante de la conversation? de là je conclus, que quoique privée de tous ces ornemens empesez, elle peut être parée, ingenieuse & remplie; & quand même la matiere seroit seche & peu divertissante, on a le secret de l'amplifier & de l'égayer par certaines façons de parler, des traits d'Histoire, des transitions qui reçoivent la plus grande part de leur prix, de l'air & de la grace qui les assaisonnent.

Quant aux *bons Mots*, dans le sens qu'on les prend dans le monde; c'est-à-dire, satyriques & mordans, il est vrai qu'ils se placent souvent, d'eux-mêmes naturellement, & très-à-propos: cependant on doit absolument les exclure
de

de la conversation , puisqu'ils ne servent , comme je l'ai prouvé ci-devant , qu'à chagriner & mettre de mauvaise humeur celui de la Compagnie sur qui l'on en fait l'application ; alors chacun craint de s'attirer un coup de dent , *dolere cruento dente laceffiti*. On se tait , on hesite ; voilà la liberté bannie de la société civile , dont tous les charmes sont dans la liberté. D'ailleurs , on regarde un diseur de *bons Mots* , comme l'ennemi déclaré du public , comme un Argus qui n'a cent yeux que pour examiner malicieusement & sans indulgence , ce qu'il peut y avoir à reprendre en autrui , il n'a d'amitié pour personne , & chacun le paye de retour , à peine l'apperçoit-on , qu'on se dit aussi-tôt à l'oreille ?

Longè , fuge : dummodò risum

Excusiat sibi , non hic cuiquam parcat amico.
Hor. Sat. IV.

J'ajoute enfin , que , si , comme l'insinuë Mademoiselle de * * * on devoit s'appliquer à remplir la conversation de *bons Mots* , elle deviendroit scabreuse , herissée & désunie , quelques bonnes que les faillies pussent être , semblable au stile de Seneque , que l'Empereur Claude appelloit en se moquant , *arena sine calce , du sable sans chaux.*

De

De tout ce que je viens de dire, il résulte évidemment que ces saillies, ces reparties, ces plaisanteries reciproques, que dans le monde on caractérise de *bons Mots*, sont plus propres à troubler le commerce de la vie civile, qu'elles ne contribuent à l'entretenir: qu'elles débauchent plutôt la politesse & la naïveté de la conversation, qu'elles ne servent à l'orner, que sans le secours des *bons Mots* la conversation peut être polie, féconde, enjouée & spirituelle; que Mademoiselle de * * *, par les exemples qu'elle rapporte, ne prouve pas ce qu'elle avance en faveur des *bons Mots*; qu'au contraire sa Lettre n'en peut donner qu'une idée défavorable; qu'il y a quelques *bons Mots* qui n'ont point les défauts ci-devant reprochez; mais que les grands génies, ainsi que les occasions de les mettre au jour n'étant point ordinaires, les conversations, suivant les principes de Mademoiselle de * *, devroient être généralement languissantes; que, quand même ces éminentés pensées avec toute la justesse, la force, & les conditions requises pour ne blesser personne, se présenteroient assez souvent à l'esprit & en assez grand nombre pour en farcir la conversation, cependant il faudroit se donner bien de garde

de garde d'en faire un usage trop fréquent, parce qu'allant par cascade & par bonds, la conversation ainsi décomposée perdrait la grace de la nature qui en doit faire le principal ornement; au surplus, un article de bons mots ne sçauroit qu'être agréable dans le *Mercur*, parce que le Lecteur qui n'est point partie intéressée, s'établit comme le Juge de ces railleries; & que laissant à part l'examen du cœur, il ne prononce que sur l'esprit. Je suis, &c.



LE CYGNE ET LE PAON.

• F A B L E .

SUR les rivages du Méandre,
 Un Cygne au loin faisoit entendre,
 Les sons harmonieux de sa touchante voix;
 De toutes parts les habitans des bois,
 Accouroient près de lui, de l'une à l'autre rive,
 Ils lui prêtoient une oreille attentive;
 Le Paon de ces honneurs jaloux,
 Lui dit un jour; par où meritez-vous,
 Que

OCTOBRE. 1726. 2205

Que par tout l'on vous rende homma-
ge ;

Un peu de voix vous rend bien glo-
rieux ;

C'est un foible avantage.

Si vous le comparez au superbe plumage ;

Que m'ont donné les Dieux :

Des plus brillans rubis , ma queue est parfè-
mée ,

Leurs feux font rougir le Soleil ,

Et comme lui le Paon est sans pareil.

Hé bien ! répond le Cygne plus modeste ,

Vous êtes beau , vous le sçavez ;

Vous l'avez dit cent fois , & qui vous le con-
teste ?

Mais quoi , tous les honneurs vous sont-ils re-
servez ?

Vos plumes , j'y consens , l'emportent sur les
nôtres ,

Par cet endroit vous êtes sans défauts ,

Mais aussi par bien d'autres ,

Vous cedez à maints animaux ,

Hôtes des airs , des champs , des forêts , & des
eaux ;

Moderez cet orgueil extrême ,

Vos discours fastueux vont être humiliés ,

B Un

Un seul mot me suffit ; connoissez-vous vous-même ;

Baissez vos yeux , & regardez vos pieds,

*Le Pere Poncy , Jesuite de la
Province de Lyon.*



*CAUSE plaidée au College de Louis le
Grand , à Paris le 22. Août 1726.*

DE tous les Exercices de College ,
il n'y en a point qui soit , & qui
merite d'être mieux reçu que le Plai-
doyer ; surtout quand le sujet est inte-
ressant. Celui que le P. de la Sante ,
Jesuite , l'un des Professeurs de Rhetor-
ique , a choisi cette année , le seroit en
tout temps ; mais il l'est encore plus au-
jourd'hui , eu égard aux celebres con-
testations qui se sont élevées depuis peu
entre les Medecins & les Chirurgiens.
Voici comme l'Auteur lui-même pro-
pose son sujet.

» On sçait qu'une Princesse des plus
» puissantes de l'Europe , voulant faire
» fleurir les Sciences & les Arts dans ses
» Etats , a proposé de magnifiques récom-
» penses aux sçavans hommes & aux ha-
» biles Ouvriers qui viendroient de Fran-
» ce,

» ce, Royaume qu'elle regarde à juste
 » titre comme le centre des beaux Arts.
 » On suppose que son premier objet a
 » été de procurer à ses Sujets l'Art le
 » plus utile à leur conservation & à leur
 » santé ; que dans cette vue, elle charge
 » une personne judicieuse & intelligen-
 » te, de lui trouver quelque homme ca-
 » pable d'exécuter ce projet, elle pro-
 » met une pension considérable à celui
 » sur qui tombera le choix ; quatre Af-
 » pirans se présentent, l'un est un *Bota-*
 » *niste*, l'autre un *Chymiste*, le troisié-
 » me un *Medecin*, & le quatriéme un
 » *Anatomiste*, Tous fondent leurs pré-
 » tentions, non sur leur habileté person-
 » nelle qu'on suppose éminente en cha-
 » cun d'eux, mais sur l'excellence & l'u-
 » tilité de leur Profession ; un cinquié-
 » me intervient, & prétend l'emporter
 » sur les quatre autres concurrents.

» Il est à remarquer que le Seigneur
 » établi pour Juge, n'est pas tellement
 » astreint au choix d'un seul, qu'il ne
 » lui soit libre de l'étendre à plusieurs,
 » s'il les croit nécessaires au but qu'on le
 » propose.

Après que le fils de M. le Comte de
 Morville, qui faisoit la fonction de Juge,
 eut avec beaucoup de grace expliqué dans
 un Discours préliminaire le sujet que

B ij nous

nous venons d'exposer, & animé les quatre illustres Prétendans à être moins sensibles à l'attrait de la récompense, qu'à l'honneur de la victoire.

1. *Plaidoyer.* M. Moufle de Georville se leva, & soutint que de toutes les Sciences la *Botanique* est celle qui fournit des remèdes & plus naturels & plus innocens; c'est-à-dire, des remèdes toujours propres à soulager la Nature, & jamais capables de l'affoiblir.

Le jeune Orateur commence la première partie par prouver, qu'il est des remèdes amis de la Nature, qui sympathisent en quelque façon avec elle. » En » effet, dit-il, qui peut douter que le » souverain Arbitre de la vie & de la » mort, en permettant les foiblesses de » la Nature, n'ait attaché à son être des » ressources à ses maux? est-il moins li- » beral qu'il n'est severe? prodigue-t-il » moins ses dons que ses châtimens? » pourquoi donc aller chercher hors de » la Nature ce que son Auteur y a mis? » à quoi bon défigurer son Ouvrage, je » veux dire, la simplicité des remèdes » qu'il nous a départis, pour y substituer » un mélange odieux, un assortiment bi- » zarre, une composition alambiquée, » qui altere tout à la fois & la nature du » remède, & le temperament du ma- » lade?

« lade ? Par plusieurs autres semblables traits le Botaniste , en prouvant sa the-
 se , attaque celle du Chymiste & de ses autres rivaux. Ensuite , pour ne plus laisser douter de l'excellence de sa Profession , il fait une fastueuse énumération des excellens hommes qui s'y sont appliqués. L'invincible Achille , le fameux Ulisse , le sage Salomon , le généreux Mithridate , les deux Antonins étoient , à ce qu'il prétendit , aussi célèbres de leur temps , par la connoissance des Simples que par les autres grandes qualitez. Le défenseur de la Botanique, pour prouver que non seulement les remèdes étoient les plus naturels & les plus propres à soulager la nature , mais encore les plus innocens & les moins capables de l'affoiblir , rapporta ce que les Voyageurs nous disent de ces Isles fortunées , où plusieurs Habitans comptent plus d'un siècle de vie. » On a tort , dit-
 » il , de regarder ces relations comme au-
 » tant de fictions amusantes. La frugali-
 » té de ces Peuples , la simplicité de leurs
 » remèdes , justifient ce qu'on rapporte
 » de leur grand âge. Ils ne connoissent
 » ni les vices , ni les medecines d'Euro-
 » pe. Nous traitons ces Sauvages de Bar-
 » bares ; peut-être le sont-ils à l'égard
 » des Etrangers qui viennent leur ravir

2210 MERCURE DE FRANCE.

» leurs trésors & leur liberté ; mais ne
» le sommes-nous pas plus qu'eux ? &
» pour peu qu'ils envisagent la manière
» dont nous traitons nos malades, n'ont-
» ils pas droit de nous imputer une plus
» grande barbarie ? qu'ils viennent dans
» nos contrées , comme nous allons dans
» les leurs ; qu'ils voyent comme nous
» en ufons envers nos Compatriotes couchés sur le lit de douleur ; qu'ils nous
» voyent leur tirer plus de sang pour leur
» conserver la vie , qu'ils n'en ont jamais
» tiré aux Européens pour la leur
» ôter , &c.

Si nous ne craignons d'être trop longs, nous rapporterions ici la vive peinture que fit l'Orateur, de l'appareil effrayant & des potions amères de la Médecine ; & des opérations cruelles de la Chirurgie. Il conclut, en demandant la préférence sur ses rivaux, dont tous les remèdes ne seront jamais ni si naturels, ni si innocens que ceux de la Botanique.

II. Plaidoyer. M. le Bourcier, qui plaidoit pour la Chymie, avança avec un air de confiance assez naturel à tous les Chymistes, que sa science fécondée en miracles produit ordinairement deux effets merveilleux inconnus aux autres Sciences ses rivales. L'un regarde le présent, l'autre l'avenir. Elle procure aux

ma-

malades une prompte guérison : voilà le présent ; elle leur assure une santé constante , voilà l'avenir. En deux mots , telle est la force des remèdes chymiques ; ils guérissent promptement , ils guérissent pour long - temps. Toute la première partie de ce Plaidoyer roula sur les effets surprénans de la Chymie , sur les grands hommes qui s'y sont appliqués , & finit par la réfutation de ce qu'avoit dit le Botaniste pour rendre cette Science méprisable , ou ridicule. Le Chymiste employa ensuite la seconde partie à justifier la violence de ses remèdes , laquelle est nécessaire pour déraciner entièrement les maladies violentes. » Car » enfin , dit-il , le mal est violent lui-même , peut-on se flatter qu'un remède » doux le surmonte ? n'est-ce pas prétendre qu'un enfant terrasse un homme robuste & vigoureux.

L'Orateur en finissant, se récria sur l'injustice qu'on lui avoit déjà faite, de le confondre avec ces Empyriques, & ces souffleurs qui sont la honte & l'opprobre du nom respectable de Chymiste. Quoi , dit-il , dans une espece d'enthousiasme , qui plut beaucoup ; » Quoi , jugera-t-on de » notre Science par l'abus qu'en font » quelques Avanturiers sans aveu ? au » contraire , l'abus qu'ils en font n'est-il

2212. MERCURE DE FRANCE.

» pas une preuve de son excellence ?
» puisque les meilleures choses sont celles
» dont on abuse le plus ? quoi de plus
» excellent que la vertu ? est-il rien dont
» on abuse davantage ? si donc quelques
» Empyriques ont débité des drogues fun-
» nestes , qui outre l'argent ayent coûté
» des larmes aux familles , s'en suit-il que
» la Chymie qu'ils ignorent ait été com-
» plice de leurs homicides ? depuis quand
» juge-t-on des dogmes par les igno-
» rans , juge-t-on de la bonne Poésie
» par les Chansons du Pont-neuf ? ju-
» ge-t-on des vrais Orateurs par un tas
» d'ennuyeux Discoureurs qui endorment
» leur Auditoire , &c.

III. Plaidoyer. M. Hucherard parloit pour la Medecine. Il avoia d'abord que les loüanges de la Botanique & de la Chymie lui avoient fait beaucoup de plaisir. Toutes deux étant filles de la Medecine , tout ce qu'on avoit dit en leur honneur , devoit , selon lui , retourner à la gloire de leur mere. Après quoi il prétendit que la Profession de Medecin devoit l'emporter sur celles de ses concurrens ; 1°. parce qu'elle suppose dans celui qui l'exerce une vaste étendue de connoissances acquises par une longue étude ; 2°. parce qu'elle demande un discernement exquis soutenu d'une grande experience, Outre

Outre la connoissance de l'admirable structure du corps humain, des élémens, des climats, des saisons, des alimens & de leurs propriétés, des astres & de leurs influences, des âges & de leurs changemens, des maux & de leurs symptômes, des remèdes & de leurs préparations; outre toutes ces connoissances, & plusieurs autres de cette nature nécessaires à un Medecin, il faut qu'il possède au souverain degré une Science encore plus difficile à acquérir, c'est la Science du monde & de tous les divers caractères d'esprit. » Il faut qu'il sçache prendre autant de faces & de visages differens qu'il a de malades à traiter. Il faut qu'il soit tout à la fois » complaisant & imperieux; grave & gai; serieux & enjoués; severe & comode; tantôt ferme, tantôt pliant; » quelquefois rigide pour vaincre l'obstination d'un malade revolté contre les remèdes, & qui se porte d'autant plus mal, qu'il croit plus opiniâtrément se bien porter; souvent adroit & dissimulé pour ménager la foiblesse d'une âme timide, & ne pas redoubler le mal par la frayeur; quelquefois amusant pour charmer la douleur, tous jours insinuant pour gagner la confiance; toujours sage, réservé, discret &

» prudent ; soit qu'il s'agisse d'un se-
 » cret dont la revelation feroit souffrir
 » l'honneur ou la délicatesse des inte-
 » ressez ; soit qu'il faille annoncer sans
 » respect humain un péril menaçant,
 » dont la déclaration interesse leur con-
 » science & leur salut éternel. Il faut en-
 » fin qu'il s'accommode , autant que le
 » devoir le permet , au goût , à l'hu-
 » meur , à l'inclination , à la fantaisie
 » de ceux qui reclament son secours ,
 » &c.

Pour donner une légère idée du dis-
 cernement exquis que demande la Pro-
 fession de Medecin , le jeune Orateur
 le compara à celui que demande l'emp-
 loi important de General d'Armée. » Il
 » me semble voir , dit-il , un grand Ca-
 » pitaine attentif à tous les mouvemens
 » de l'ennemi , toujours en garde contre
 » la ruse & le stratagème , toujours
 » alerte pour donner le change , sans le
 » prendre ; toujours prêt à faire tête ,
 » & à déconcerter les mesures les mieux
 » prises. Tel est un Medecin discret &
 » expérimenté , quand il lutte contre
 » les efforts du mal , & repousse les at-
 » taques de la mort. Comme cette com-
 » paraison est aussi soutenue que variée ,
 » pour n'en point omettre de traits inte-
 » ressans , il faudroit les rapporter tous ,

&c

& passer les bornes d'un Extrait. Nous nous contenterons de parler de la réponse qu'il fit aux reproches qu'une famille défolée fait d'ordinaire aux Medecins, quand ses soins ont un succès malheureux. Il soutint que c'est communément la faute des malades, quand ils perissent entre leurs mains. » Les uns esclaves de leur plaisir & leur appetit, » se livrant à la grande chere & à la » débauche, voudroient même que le » Medecin fût d'intelligence avec eux » pour autoriser leurs excès; & après » cela on prétend qu'il repare une santé absolument ruinée? C'est prétendre » bâtir où il ne reste plus de fond sur lequel on puisse poser l'édifice.

Enfin, il prétendit qu'un oracle parti de l'esprit même de verité, lui assuroit la préférence sur ses Eleves, (c'est le nom qu'il donne à ses Rivaux.) *Honorez*, dit l'Oracle sacré, *honorez le Medecin que l'Auteur de la Nature a établi pour la nécessité du genre humain.* » Or seroit-ce l'honorer, que d'envahir » la préférence sur lui, au préjudice de ses » droits? seroit-ce lui faire honneur que » de lui contester l'étendue de ses connoissances, son discernement exquis, » & son experience consommée.

II. Plaidoyer. M. le Comte de Cha-

B vj rost

roft, pour faire valoir l'Anatomie en faveur de laquelle il avoit à parler, se borna à deux traits singuliers, qui la distinguent de toutes les Professions occupées au soulagement de la Nature. Il dit que c'étoit une Science unique dans son genre; que c'étoit un Art sûr dans ses opérations. Elle seule peut operer comme elle opere; elle seule peut répondre du succès de ses opérations.

On peut appeller une Science unique dans son genre, celle qui ne peut être remplacée par nulle industrie étrangere: & qui seule fournit les moyens de réussir dans son principal objet. Ce principe une fois supposé, l'Anatomiste prétendit qu'en mille rencontres rien ne peut suppléer au défaut de son Art; & pour en faire convenir ses Auditeurs:

» Transportez vous, Messieurs, leur
 » dit-il, transportez-vous pour quelques
 » momens en esprit dans une vaste plai-
 » ne, où se soit livré quelque sanglante
 » bataille: representez-vous une multi-
 » tude innombrable de blesez qu'on rap-
 » porte au Camp, & qui d'une voix
 » mourante implorent le secours d'une
 » main salutaire; ou qui au défaut de la
 » voix fassent parler leurs playes d'où
 » coulent des ruisseaux de sang capables
 » de faire verser des torrens de larmes.

aux

» aux ames les moins sensibles. En cet-
 » te conjoncture, appellera-t-on des Me-
 » decins ? en voit-on jamais au Camp ?
 » mais s'y en trouva-t-il quelqu'un ?
 » que fera-t-il pour ces infortunées vic-
 » times de la Guerre ? prescrira-t-il une
 » ordonnance ? l'excellent remede pour
 » les playes ! operera-t-il en Chirur-
 » gien ? le voilà donc au rang des Ana-
 » tomistes, &c.

Après avoir prouvé que personne ne
 peut remplacer dignement l'Anatomiste,
 il fut aisé au jeune Orateur de prouver,
 que le Chirurgien remplace souvent
 & sur mer & sur terre, ceux qui dans
 son absence ne peuvent remplir les fonc-
 tions. » En effet, n'est-ce pas à la Chi-
 » rurgie que le choix même des Mede-
 » cins confie le soin d'exercer la Mede-
 » cine sur les Vaisseaux ? La Faculté aussi
 » curieuse du séjour des Villes que de la
 » Terre ferme, ne lui abandonne-t-elle
 » pas les guérisons des malades de la
 » Campagne ? ceux qu'on y traite ne
 » jouissent-ils pas ordinairement d'une
 » santé beaucoup plus robuste que les gens
 » de la Ville & de la Cour ? &c.

La guérison de M. le Blanc, dont on
 est redevable à l'Anatomie chirurgicale,
 étoit un trait trop flatteur pour la Chi-
 rurgie, & trop récent pour échapper à
 son

2218 MERCURE DE FRANCE.

son ingénieux défenseur. Quoi de plus étonnant, dit-il, que la guérison inespérée d'un grand Ministre, que la France a été sur le point de perdre au moment même où elle venoit de la recouvrer ? une cure si prodigieuse & si chère à l'Etat étoit réservée à l'Anatomie.

Dans la seconde partie de son Discours, l'Anatomiste, en paroissant prendre la défense de la Medecine, fit sentir le peu de sûreté de cette Science, à laquelle il opposa ensuite la sûreté des operations de la Chirurgie. Une ingénieuse comparaison rendit palpables les raisonnemens qu'il avoit déjà faits pour prouver ce qu'il avoit avancé.

» Que penseroit-on, Messieurs, de
» deux Horlogeurs qui entreprendroient
» de raccommoder une montre dérangée.
» L'un la regarde, la manie, & ne
» consulte que la surface extérieure des
» ressorts pour juger de ce qu'il y a de
» défectueux au dedans. L'autre défait
» adroitement les ressorts l'un après l'autre,
» observe tout l'intérieur de l'ouvrage,
» considère attentivement où est
» le défaut ; l'apperçoit, prend des mesures
» pour y remédier. Lequel des
» deux est plus en état d'opérer sûrement.
» Si le premier réussit, n'est-ce
» pas par un pur hazard ? le succès du
» se-

» second n'est-il pas infallible ? Bota-
 » niste , Medecin , Chymiste , reconnois-
 » sez-vous dans la premiere image , mais
 » en même temps reconnoissez dans la
 » seconde l'industriel Anatomiste , devant
 » qui la Nature porte le flambeau , &c.

Le témoignage du dernier Empereur
 de la Chine , en faveur de la Chirurgie ,
 conclut tout ce que l'Orateur avoit déjà
 dit pour la relever. » S'amusa-t-il , ce
 » grand Monarque , à faire traduire nos
 » Livres de Botanique , de Medecine ,
 » & de Chimie en Langue Chinoise ou
 » Tartare ? non , Messieurs , mais char-
 » mé de la seule Anatomie , il fit faire
 » avec tous les soins imaginables une
 » traduction fidelle des plus curieuses Ob-
 » servations anatomiques qui se soient
 » faites en France , &c.

V. Plaidoyer. Lorsqu'on étoit sur le
 point de juger , M. Diverdoing inter-
 vint , & dit qu'il venoit offrir un reme-
 de rare & commun , ordinaire & singu-
 lier , connu pour la substance , inconnu
 pour les effets , remede souverain , re-
 mede universel , remede incomparable ,
 remede , qui sous le nom de Panacée , gue-
 rissoit autrefois les hommes de tous leurs
 maux. Après ce pompeux préambule , on
 fut agréablement surpris , lorsqu'il dé-
 clara que c'étoit de l'Eau dont il vou-
 loit

loit parler, & prendre la défense. Il se borna à une seule proposition, à sçavoir, que l'Eau, sans avoir les défauts de tous les remèdes proposez par ses rivaux, en a toutes les vertus, & en a même une infinité d'autres que les autres remèdes n'ont pas. Ce Discours, qui étoit semé de beaucoup de traits fins, délicats, sérieux & ironiques, plut beaucoup à toute l'Assemblée.

D'abord le Panegyriste de l'Eau la compara avec les remèdes de ses Compétiteurs. » Le Botaniste, dit-il, fait valoir ses » Simples, parce qu'ils fournissent les remèdes les plus naturels & les plus innocens. Ne le puis-je pas dire à plus juste titre de l'eau commune ? Quoi de plus innocent, quoi de plus naturel ! » Ne semble-t-elle pas se former des larmes que la Nature verse sur les infirmités de ses enfans, & qu'elle ne leur prodigue que pour adoucir la rigueur de leurs maux. Le Chymiste vient de nous faire un brillant étalage de la force & de l'efficace attachée à ses poudres & à ses liqueurs quintessenciées. Mais quoi, sans feu, sans foyer, sans fourneaux, sans alambic, sans dissolution, ni spiritualisation de Minéraux, la terre ne produit-elle pas dans les Eaux minérales de l'or, de l'argent, du fer & des métaux de tous genres ?

» n'y trouve-t-on pas des fels & des
 » esprits de nitre, d'alon, de bitume,
 » de soufre, de vitriol, plus qu'on en
 » découvre par les Analyses chymiques,
 » &c. La Medecine osera-t-elle s'inscrire
 » en faux contre l'éloge des Eaux minera-
 » les, ne le confirmera-t-elle pas par ses
 » ordonnances? quand elle a vainement
 » épuisé tous les remèdes sur un malade,
 » quelle est sa dernière ressource? al-
 » lez, dit elle, allez aux Eaux. N'est-
 » ce pas avouer tacitement que les Eaux
 » sont la dernière espérance des mala-
 » des désesperez. Ici les Eaux de Passy
 » trouverent leur place parmi les plus
 » celebres Eaux minerales de France.
 » Quant à la Chirurgie, on la croit
 » trop reconnoissante pour ne pas con-
 » venir qu'elle partage avec l'Eau le
 » succès & la gloire de ses operations.
 » N'en use-t-elle pas sans cesse pour la-
 » ver les playes, pour nettoyer les ul-
 » ceres, pour épurer le sang, pour af-
 » fermir les chairs?

Après avoir réfuté ses adversaires, le
 jeune Orateur s'étendit beaucoup sur
 les effets merveilleux de l'Eau. » L'Eau,
 » dit-il dans un endroit, l'Eau est secon-
 » de en miracles, toute la Nature s'in-
 » teresse à son éloge, c'est l'Eau qui
 » guérit ou prévient toutes les infirmi-

» ter

2222 MERCURE DE FRANCE.

» tez. La terre est-elle altérée ? ne peut-
» elle remplir ses fonctions de mere
» commune ? n'a-t-elle pas la force d'en-
» fanter les moissons & les fruits ? de
» l'Eau. Les fleurs qu'elle a produites se
» courbent-elles sous le poids de leur ti-
» ge ? regardent-elles déjà la terre dans
» le sein de qui elles viennent de naître,
» comme le tombeau où elles vont être
» ensevelies ? de l'Eau. Les hommes &
» les animaux souffrent-ils une soif ar-
» dente, sont-ils brûlez d'une fièvre ma-
» ligne ? sont-ils consumez d'une seche-
» resse mortelle ? de l'Eau, &c. On fit
remarquer ensuite que plus des deux
tiers du monde habitable, n'ont que de
l'Eau pour boisson ordinaire. » Les peu-
» ples éloignez, avant que les Européens
» leur apprissent l'usage du vin, s'en-
» portoient-ils plus mal ? étoient-ils
» moins robustes ? vivoient-ils moins
» long-temps que nous ? hélas ! au con-
» traire, en leur portant nos vins, &
» nos autres liqueurs spiritueuses, nous
» leur avons porté nos vices, nos mala-
» dies, nos morts subites & impré-
» vûës.

Nous serions trop longs si nous vou-
lions citer tout ce qui fut applaudi.
Contentons-nous de rapporter la fin du
Discours, qu'il ne conclut qu'après avoir
bien

bien fait valoir les fameuses guérisons du célèbre M. Smith, Medecin Anglois, par le moyen de l'eau commune, & celles du Capucin de Malthe, par le moyen de l'eau à la glace, qui ont tant fait de bruit dans toute l'Europe. » De tout ce que j'ai dit, & de tout ce que l'expérience nous démontre, n'ai-je pas droit de conclure, que l'Eau est le meilleur, le plus utile, le plus aisé, le moins désagréable de tous les remèdes; enfin, que c'est cette Médecine universelle que l'on cherche depuis long temps, & que peu de personnes trouvent, parce qu'elle est connue de tout le monde, &c.

Examen de la Cause,

Après avoir fait un précis exact de toutes les raisons des cinq Competiteurs, le Juge dit que la Science medecinale consistoit en deux points, dans l'entretien & dans le rétablissement de la santé; qu'il n'y avoit que trois moyens d'y réussir; prévenir, connoître, & guérir les maladies, de quelque genre, ou espèce qu'elles soient. Ce principe une fois posé, il examina laquelle des Professions proposées réunit le plus ces divers avantages. Il y joignit un éloge conforme

au caractère de chaque Avocat.

» Il faut convenir que la Botanique
 » contribué infiniment à la guérison des
 » maladies par les remèdes naturels & in-
 » nocens; mais les guérit-elle seule &
 » par elle-même? n'a-t-elle pas besoin
 » des lumières de la Médecine pour con-
 » noître la qualité des maladies? du se-
 » cours de la Chymie pour préparer ses
 » remèdes? réussit-elle aussi heureuse-
 » ment à la cure des playes, que l'Ana-
 » tomie chirurgicale? n'attend-elle pas
 » que le mal vienne pour y remédier? le
 » prévient-elle avant qu'il arrive, &c?
 » Si nous devons beaucoup à cette Scien-
 » ce, elle ne doit pas moins à son inge-
 » nieux Panegyriste (a), dont la dou-
 » ceur naturelle n'a pas moins de char-
 » mes que celle de ses remèdes a de ver-
 » tu. Nous remarquons en lui une sa-
 » gesse de conduite & une maturité d'es-
 » prit au-dessus de son âge & de nos élo-
 » ges. Il a souvent mérité ceux du Pu-
 » blic par la grâce & la politesse avec la-
 » quelle il s'acquitte de tous nos exer-
 » cices. L'estime & l'amitié qu'ont pour
 » lui ses rivaux d'étude, égale presque
 » la tendresse d'une famille qui se con-
 » noît en mérite, & qui montre en l'ai-
 » mant qu'elle sçait bien placer son af-
 » fection.

(a) M. Mouffe de Georville.

L3

» La Chymie fait valoir la force de ses
 » poudres, de ses élixirs, de ses quin-
 » tessences. Elle a raison: elle a l'exper-
 » rience pour garant. On ne languit point
 » entre ses mains, elle guérit prompte-
 » ment, quand elle guérit. Elle se pi-
 » que d'être hardie, on l'accuse d'être
 » hazardeuse; elle n'a pas tort, non plus
 » que ses accusateurs. On dit qu'elle pro-
 » met plus qu'elle ne tient, & moi je
 » prétens qu'elle tient plus qu'elle ne
 » promet. Elle promet de guérir pour
 » long-temps, quelquefois elle guérit
 » pour toujours... &c. Vû la préven-
 » tion où l'on est contre elle, sa cause
 » paroîtroit désespérée, si elle n'avoit
 » été entreprise par un habile Défен-
 » seur (a), en qui la vivacité de l'hu-
 » meur se trouve jointe avec l'agrément
 » de l'esprit, & tempérée par la solidité
 » de la réflexion. Un si riche naturel
 » cultivé par une heureuse éducation, &
 » par les leçons d'honneur & de probi-
 » té qu'il trouve dans la maison pater-
 » nelle, fonde de justes esperances que
 » l'avenir remplira.

» La Medecine semble plus qu'aucune
 » autre Science embrasser tout ce qui a
 » rapport aux maladies. Elle les pré-
 » vient ou tâche de les prévenir par le
 » (a) M. le Bourcier.

226 MERCURE DE FRANCE.

» regime qu'elle prescrit. Elle les con-
» noît , ou s'étudie à les connoître par
» les conjectures ; elle les guérit , ou du
» moins tente leur guérison par ses or-
» donnances. Son exercice ressemble as-
» sez à celui des Devins & des Physio-
» nomistes. Peu de Professions plus em-
» ployées & plus critiquées. Ceux qui
» la respectent le moins dans la santé ,
» sont ordinairement ceux qui la respec-
» tent le plus dans la maladie. Elle a eu,
» elle a encore de sçavans personnages.
» Ses plus grands Maitres doutent beau-
» coup ; ses plus mediocres Eleves ne
» doutent de rien. Elle a en même tems
» de quoi se faire estimer & se faire crain-
» dre ; a-t-elle autant de quoi se faire ai-
» mer que son aimable Avocat (a) , en
» qui nous voyons avec plaisir un doux
» penchant pour la vertu , qui s'est dis-
» tingué par ses talens naturels en plus
» d'une occasion d'éclat , & dont les pro-
» ches ont déjà souvent goûté les fruits
» des tendres soins qu'ils prennent pour
» en faire un jeune homme accompli.

» On n'a point flatté l'Anatomie ou
» Chirurgie , quand on nous l'a repre-
» sentée comme un Art fecond en décou-
» vertes , & sûr dans ses operations. Ses
» prodigieux succès nous garantissent ses

(a) M. Hucherard.

» pro-

» progrès. Chaque jour est, ce semble,
 » pour elle un nouveau pas vers la per-
 » fection. Son fameux Amphitheatre est
 » bien different de celui de Rome où les
 » hommes s'exercoient à se donner la
 » mort ; ici l'on s'exerce à sauver la vie
 » aux hommes. L'Anatomie prétend que la
 » Medecine lui est redevable, la Medecine
 » en dit autant de l'Anatomie. Conci-
 » lions tout ; elles se doivent mutuelle-
 » ment. La Medecine guériroit-elle par-
 » faitement les playes sans l'opération ana-
 » tomique ? l'Anatomie n'emprunte-t-elle
 » pas de la Medecine la plupart de ses
 » connoissances théoriques ? Le besoin
 » qu'elles ont l'une de l'autre, doit main-
 » tenir & perpetuer la bonne intelli-
 » gence entre elles. (a) L'illustre Par-
 » tisan de l'Anatomie nous fait juger par
 » l'air dont il s'y est pris en cette cause
 » pour l'attaque & pour la défense, de
 » ce qu'il fera un jour pour attaquer &
 » défendre une Place. Sa noble ardeur,
 » sa generosité naturelle annonce par
 » avance l'Heroïsme des vertus qu'il
 » semble avoir puisé avec le sang des
 » Heros. Nous trouvons déjà dans sa
 » conduite des pronostics certains de zele
 » pour la Religion, le Prince & l'Etat ;
 » & sur de tels augures nous osons ré-
 » (a) M. le Comte de Charot.

» pondre

» pondre qu'il ne démentira jamais le nom
 » qu'il porte.

» Que dirons-nous de l'Eau commu-
 » ne? nous ne disconvierons point que
 » l'usage de l'eau est un excellent présér-
 » vatif contre les maladies; mais que ce
 » soit un Spécifique incomparable pour
 » les guérir toutes de quelque nature
 » qu'elles soient, c'est un point sur le-
 » quel nous n'oserions prononcer, &c.

» L'éloquence enjoiée de celui (a) qui
 » a plaidé cette Cause, suffiroit pour la
 » rendre probable; si nous avions lieu
 » de croire qu'elle fût aussi sérieuse,
 » qu'elle nous paroît ingénieuse. Nous
 » ne sommes pas surpris que dans la car-
 » rière de ses études il soit un modèle
 » de sagesse, de piété, de modestie & d'at-
 » tachment à tous ses devoirs, il a sans
 » cesse devant les yeux des exemples
 » domestiques de prudence, de justice,
 » & des plus sublimes vertus qu'il imi-
 » te par attrait, & qu'il copie d'autant
 » plus volontiers, que c'est l'unique
 » moyen de plaire & de ressembler à la
 » personne du monde qu'il aime le plus
 » tendrement.

» Toutes choses murement exami-
 » nées, prononçons enfin; & puisque
 » la France nous fournit tant d'excel-

(a) M. d'Averdoing.

lens

OCTOBRE. 1726. 2229

» lens hommes , reglons le rang qu'ils
» tiendront à la Cour de Moscovie sur
» celui qu'ils tiennent à la Cour de Fran-
» ce. Pouvons-nous suivre un plus par-
» fait modele ?

J U G E M E N T .

» Cette Cour juge , & nous jugeons
» avec elle , que la Medecine devant
» être instruite de tout ce qui concerne
» la Chymie , la Botanique & l'Anato-
» mie , elle doit avoir des connoissances
» plus étenduës , & par conséquent me-
» rite une place plus distinguée , avec des
» appointemens plus considerables. Ainsi
» nous assignons au Medecin le premier
» rang avec sept mille florins de pen-
» sion.

» L'Anatomie chirurgicale n'ayant pas
» un objet si étendu , mais d'ailleurs étant
» necessaire plus qu'aucune autre Scien-
» cer pour un certain nombre de maladies ,
» ses heureuses operations paroissent ab-
» solument requises ; nous décernons à
» l'Anatomiste la seconde place , avec six
» mille florins d'appointemens.

» La Botanique soulageant les mala-
» des , avec moins de peril que la Chy-
» mie , occupera la troisiéme place , & le
» Botaniste sera gratifié de quatre mille flo-

C r i n s

» rins , qu'on lui payera tous les ans au
» Trésor Impérial.

» La Chymie , quoique fort estimable,
» ne sera placée qu'au quatrième rang ,
» & son Docteur n'aura que trois mille
» florins , parce que ses secrets sont un
» peu moins d'usage , à cause du peril
» qui les accompagne.

» Du reste , Messieurs , nous croyons
» le reglement que nous venons de fai-
» re , d'autant mieux fondé , que la san-
» té nouvellement rendue au Roi & à
» la Reine , semble autoriser l'ordre que
» nous avons établi. La Medecine a pré-
» sidé à leur guérison , la Chirurgie a
» prêté la main , la Botanique a fourni
» les remedes , la Chymie les a prépa-
» rez. Toutes ensemble , avec les vœux
» des François , ont conspiré à la conser-
» vation de ces deux augustes Têtes. Leur
» sauver la vie , c'est en quelque sorte la
» sauver à leurs Sujets ; c'est du moins
» leur épargner bien des larmes , & leur
» conserver des exemples de vertu ,
» d'autant plus précieux , qu'ils sont au-
» jourd'hui plus rares parmi les Grands...
» Qu'ils vivent l'un & l'autre , & don-
» nent à leur Royaume des Princes qui
» soient l'appui des Peuples & le modele
» des Souverains.

Le P. de la Sante fut bien dédommagé
par

OCTOBRE. 1726. 223

par le succès de ses jeunes Eleves, de la
peine qu'il s'étoit donnée pour les former.
Toute l'Assemblée sortit aussi contente
tant de la maniere vive, noble & gra-
cieuse, avec laquelle les six Acteurs dé-
bitèrent ce qu'ils avoient à dire, que des
Discours même qu'ils avoient pronon-
cez.

~~~~~

S O N G E.

U Nique souci qui me reste,  
Objet aimable autant qu'aimé,  
Iris, contre un Songe funeste,  
Rassurez mon cœur alarmé.

J'ai crû voir cette nuit Dorante à vos genoux,  
Loin de lui témoigner ce superbe courroux,  
Qui troubla si long-temps mon ame  
Vous le dirai je, hélas ! d'une nouvelle flamme,  
Partageant les soins les plus doux,  
Vous insultiez à mes transports jaloux.

Est-ce Iris, m'écriai-je ? une si courte ab-  
sence,

C ij A

A-t-elle éteint un feu si beau ?

Quoi ! cette même Iris dont la tendre confiance,

Devoit durer jusqu'au tombeau ,

A réservé ce prix à ma persévérance !

Contre Dorante elle n'a sçu défendre ,

Un cœur qui pour moi seul avoit pû s'enflammer !

Un cœur que l'amour le plus tendre ,

Eut tant de peine à defarmer ,

Peut-il si lâchement se rendre ?

Iris, vous dis-je enfin, connoissez ma douleur,

De si beaux nœuds faisoient tout mon bonheur ;

Vous me précipitez, cruelle,

Du comble de mes vœux dans un sort plein d'horreur ;

Je ne puis vivre & vous voir infidèle,

Helas ! votre nouveau vainqueur

A-t-il jamais brûlé d'une flamme si belle ?

Connoît-il comme moi le prix de votre cœur ?

Succombant à ces mots sous l'image terrible,

Des

Des tourmens dont mon cœur se sentoît dé-  
chirer,

Je me perçai le sein , mais toujours infle-  
xible ,

Vos regards achevoient de me désespérer ,

Et vous ne paroissiez sensible ,

Qu'au barbare plaisir de me voir expirer.

Ayez pitié du chagrin qui me tuë ;

Je ne puis effacer de mon ame éperduë ,

Cette funeste illusion ,

Puisque d'un Songe vain la noire impression ,

Me fait répandre tant de larmes ,

Grands Dieux ! que deviendrois-je, he-  
las !

Si le fatal Auteur de mes tendres allarmes ,

M'enlevoit un bonheur qu'il ne merite pas.

*Par le Chevalier de Clairac.*

Nous n'avons point parlé dans nos  
Mercures d'un Recueil de Brevets & de  
Memoires injurieux , nouvellement im-  
primé en Hollande ; dans lequel , sous  
le nom du Regiment de la Calotte , on  
a inferé un grand nombre de Satyres ca-  
lommnieuses , contre des personnes res-

## 2234 MERCURE DE FRANCE.

pectables par leur naissance & par leur mérite. Les Chefs du Regiment n'ayant jamais eu en vûë qu'une Critique badine des ridicules, qui ne portent ni sur les conditions, ni sur les mœurs, ont crû pour l'honneur du corps devoir s'élever contre un pareil attentat; & dissuader le Public des idées fausses que ce Livre pourroit lui donner, en prescrivant par un Arrest authentique toute Satyre qui a paru ou paroîtra dans la suite, dans laquelle on attaquera les Etats, les mœurs ou les facultez des personnes. Nous l'appellons authentique, puis qu'il a été imprimé avec permission, & que c'est sur un Exemplaire qui nous a été envoyé, que nous le mettons ici.



### ARREST du Conseil du Regiment de la Calotte.

*Contre la fausse Edition des Brevets & autres  
Reglemens supposés.*

**N**OUS, par la grace de **MOMUS**,

De ses Decrets dépositaires,

A tous sacrileges abus,

Mort, ou châtiment exemplaire.

L'A

## L'Aréopage convoqué

Sur le prudent requisitoire ,  
 D'un de nos Scribes provoqué ,  
 Par son zele pour notre gloire ,  
 Contre un Recueil sophistique  
 A l'instar de ce vieux grimoire ,  
 Jadis à Mercure excroqué , ( a )  
 Par deux Grecs qui l'avoient fait boire ,  
 Et qui des Ministres des Dieux ,  
 Aux yeux d'un peuple curieux ,  
 Prenant les sacrez caracteres ,  
 D'un Livre saint & précieux ,  
 Osoient infecter les mysteres ;

( a ) Mercure descend du Ciel par ordre de Jupiter pour faire relire le Livre des Destinées dont il l'avoit chargé: Etant arrivé à Athenes dans une Hôtellerie, il trouva Briphanes & Curtalius qui lui escarmoterent, & en mirent un autre à sa place, contenant tous les petits passe-temps d'amour de Jupiter, comme quand il se fit Taureau pour ravir Europe, quand il se déguisa en Cygne pour voir Leda, quand il prit la forme d'Amphitryon, &c.

Jupiter metamorphosa en chevaux les deux Atheniens.

Voyez un petit Livre in 16. intitulé *Cymbalum Mundi*, par Bonaventure Desperieres, Valet de Chambre de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, Sœur de François I.

C iiij Par

Par leurs discours feditieux ,  
 Et sous des titres specieux ,  
 Méloient des pieces adulteres ,  
 Aux divins Oracles des Cieux.

Ayant établi dans la forme ,  
 La parité de ces deux faits ,  
 Constaté l'attentat énorme ,  
 Fait contre nos sages Arrests ,  
 Par l'examen d'un Livre informe ,  
 Où sont inferez maints Brevets ,  
 Enfants bâtards & contrefaits ,  
 De ces cerveaux paralytiques ,  
 Qui sans nos Lettres authentiques ,  
 Et nos Pouvoirs dûment visez ,  
 Se font comme mal avisez ;  
 Indiscrets broüillons , temeraïres ,  
 Calomniateurs & faussaires ,  
 Pouffez du Démon de rimer ,  
 Ingerés de faire imprimer ,  
 Nos plus augustes Ordonnances ,  
 Edits , Patentes , & rescrits ,  
 Pêle-mêle avec leurs écrits ,  
 Et cyniques extravagances.

Vou-

Voulant punir de tels abus ,  
 Par l'autorité de Momus ,  
 Faisons revivre la sentence ,  
 Qu'en un cas d'égale importance ,  
 Prononça le grand Dieu Jupin ,  
 Metamorphosons en Alfane , ( a )  
 Tout sacrilege Turlupin ,  
 Auteur , & Colporteur profane ,  
 De ces lambeaux mal assortis ,  
 Aux vrais Decrets qui sont sortis  
 Du haut Conseil de la Marotte.

Ordonnons que ces faux Ecrits ,  
 Biffés , déchirez & proscrits ,  
 Mis au Greffe de la Calotte ,  
 Soient brûlez solennellement ,  
 Par le Bureau du Regiment.

Déclarons fausse & subreptice ,  
 Toute piece que l'artifice ,  
 Contre expresse inhibition ,  
 Pourroit soustraire à la Police ,

( a ) Alfane étoit la monture du Geant Grasse , qui vint du fond de la Sericane pour conquérir l'épée de Renaud de Montauban. Voyez l'Arioste dans le 2. chant de son *Orlando furioso*.

C v De

2238 MERCURE DE FRANCE.

De notre perquisition :

Enjoignons à nos Secretaires ,

Greffiers , Ecrivains & Notaires ;

Sous peine de proscription ,

De tenir avec vigilance ,

La main à l'exécution ,

De notre présente Ordonnance ,

Si l'on ose y contrevenir.

Leur défendons à l'avenir ,

De répandre aucun exemplaire ,

De Brevet ou de Reglement ,

Même émané directement ,

Qu'il n'ait la forme nécessaire ,

Et ne soit juridiquement ,

Muni du Sceau du Regiment.

*Juré par les Ondes du Stix, en 1822,  
sept mil sept cent vingt-six.*



*FESTE donnée par M. Dantin de S. Pée,  
Lieutenant de Roi Commandant à Dax,  
à l'occasion du rétablissement de la santé  
du Roi, le premier Septembre 1726.*

**M**R de S. Pée ayant donné ses or-  
dres pour que toutes les Compagnies  
Bourgeoises prissent les armes,  
elles

elles s'assemblerent à huit heures du soir dans le grand Cloître des Cordeliers.

Les Troupes partirent en bon ordre de ce lieu ; & après avoir traversé la Ville, elles allèrent se mettre en bataille sur la Place d'armes, vis-à-vis le Château.

M. de S. Pée sortit du Château, accompagné de cinquante Gentilshommes, ou Officiers qu'il avoit invitez à cette Fête ; les Troupes se mirent en marche, & se rendirent sur la Place de la Cathedrale, où le Feu de Joye étoit préparé. Cette Place est d'autant plus favorable à cette sorte de Spectacle, qu'elle est environnée de belles maisons, propres à contenir un grand nombre de Spectateurs. Toutes les rues étoient illuminées dès les huit heures du soir, & furent jusqu'au jour ; il n'y eut point d'Habitant qui n'essayât de se distinguer, & de témoigner son zele & sa joye dans une occasion aussi interessante.

Les Troupes s'étant mises en bataille autour de cette Place, Messieurs les Maire & Echevins, revêtus de toutes les marques de leur dignité, se joignirent à M. de S. Pée, qui avec sa Compagnie faisoit l'arriere-garde des Troupes, alluma le Feu, au bruit des Tambours, des Fifres, & des Trompettes, si bien

concerté avec le son des Cloches, des Violons & des Hautbois, que personne ne put refuser ses applaudissemens.

Les décharges successives de la Mousqueterie, sur la Place où étoit le Feu de Joye, furent réponduës si à propos par l'Artillerie, qui avoit été placée avantageusement sur le Bastion, à un bout du Rempart, que tout cela joint ensemble, produisit un effet dont tout le monde fut charmé.

Après que ce Feu de Joye eut duré pendant un certain temps, M. de S. Pée marcha vers le Château, avec le même Cortège qui l'avoit accompagné, aux acclamations continuelles du peuple. Cette nombreuse Compagnie fut agréablement surprise, lors qu'arrivant à la portée du Château, elle apperçût une illumination extraordinaire dans une allée d'Ormeaux, qui sert d'avenüe à la porte principale, & qui va aboutir à la grande allée du Rempart, de 150. toises de long, & qui étoit également illuminée.

Cette agréable surprise augmenta infiniment, lorsque tous ces Messieurs étant arrivez à l'entrée de cette première allée, y apperçurent cinquante Dames, aussi brillantes par l'éclat de leur beauté, que par leur parure, à la tête desquelles étoit Madame de S. Pée; tou-

tes

tes formoient un Cercle magnifique & très-galant , qui sans exagération auroit passé pour beau , dans quelque lieu que se puisse être.

M. de S. Pée prit une des Dames des plus distinguées , un des Messieurs donna la main à Madame de S. Pée , les autres en usèrent de même , & toute cette charmante & nombreuse Compagnie , avec l'image de la joye & de la gayete peinte sur le visage & dans les yeux , passa de cette première allée dans celle des Soupirs , ( c'est ainsi qu'on nomme ce lieu ) où il parut une table de cent couverts , qui sans qu'on se fut aperçû d'aucun mouvement , se trouva servie dans le moment , avec toute la magnificence , la délicatesse , & le goût le plus exquis.

Les Girandoles , les Lustres , & les Lampions , étoient si artistement placez , dans l'interieur & aux extrémités des arbres , qui formoient une espece de Berceau au-dessus de la table , que les Conviez & les Spectateurs furent aussi agréablement surpris , que frappez d'admiration de la singularité ingénieuse de ce Spectacle.

On dira en passant , que la Ville de Dax est de tout temps en quelque réputation , pour l'agrément de la Société ;

&

## 2142 MERCURE DE FRANCE.

& l'on ajoutera, sans vouloir trop flatter ceux qui la composent, qu'on y a de l'esprit, du goût, de la délicatesse, & que les Dames y sont très-polies & très-agréables.

On fut placé à cette table avec un tel ordre, que chaque Cavalier se trouva à portée de servir sa Dame. La Symphonie qu'on entendit pendant le souper, étoit placée à une distance assez favorable, pour qu'on en eut l'agrément, sans en être incommodé.

On commença par boire la santé du Roi. C'est dans cette occasion où chacun montra l'excès de sa joye & de son zele; les Conviez d'un côté, & le Peuple spectateur de l'autre, faisoient retentir l'air de leurs acclamations; & l'Artillerie placée à une distance proportionnée y fut servie très-à-propos.

On but la santé de la Reine avec les mêmes acclamations, accompagnées de salves de l'Artillerie; jamais il n'a paru plus de joye dans aucun repas, tout y contribuoit, le calme & l'obscurité de cette belle nuit faisant briller l'illumination d'une maniere éclatante.

Après le repas les Dames furent conduites par les Cavaliers dans une autre allée d'Ormeaux, garnie de fauteuils, & également illuminée; on avoit placé des

Sen-

Sentinelles , pour contenir le peuple dans une distance convenable.

Le Bal commença aux deux extrémités de cette allée ; M. de S. Pée avec une des Dames , Madame de S. Pée avec un des Cavaliers en firent l'ouverture ; après quoi il ne fut plus question de rang ni de cérémonie , & chacune des Dames choisit à son gré le Cavalier avec qui elle voulut danser. Pendant le Bal, les rafraîchissemens de toute espece , furent donnez avec tant de profusion , que le peuple même en eut à discretion.

On s'apperçût enfin avec regret que le jour commençoit à paroître , parce que c'étoit le signal auquel le Bal devoit finir : la retraite des Dames ne fut pas moins brillante , qu'avoit été le reste de la fête. M. de S. Pée voulant finir comme il avoit commencé , & secondé par tous les Cavaliers , alla accompagner les Dames chez elles en cet ordre.

Les Tambours , les Fifres , & les Trompettes marchoiert à la tête , suivis d'un Détachement choisi des Compagnies Bourgeoises , qui escortoient six petites pieces d'Artillerie ; après quoi les Violons & les Hautbois précédoient les Dames , qui dans leur retraite danserent encore dans les Places publiques aux acclamations du peuple ; & à mesure que  
cha-

## 2244 MERCURE DE FRANCE.

chacune d'elles étoit conduite dans la maison , on dançoit aussi devant sa porte , en redoublant les cris de vive le Roi ; & au bruit des six petites pieces d'Artillerie dont on a parlé.

Toutes les Dames ayant été remenées en cet ordre , les Messieurs accompagnerent le Commandant au Château. Alors l'Artillerie du Bastion fit sa dernière salve , & ce fut là le signal de la retraite générale. Enfin , cette Fête a été des plus magnifiques , des plus galantes , & des mieux concertées qu'on puisse donner dans une Province.

### *Réjouissances dans la Marine de Provence.*

**M**R Duquesne , Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis , Commandant la Marine à Toulon , ayant reçu les ordres du Roi de faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces du rétablissement de la santé de Sa Majesté , il se rendit le 18. Août avec M. Mithon , Intendant , & tout le Corps de la Marine , sur le Vaisseau portant Pavillon d'Amiral dans le Port. Après le *Te Deum* on fit trois décharges de Mousqueterie , & après chaque décharge , une  
salve

OCTOBRE. 1726. 2245

salve de toute l'Artillerie de l'Amiral, & de 21. Canons placez dans le Parc d'Artillerie. Il y eut le soir des feux & des illuminations dans la Ville, & jamais joye n'a été mieux marquée ni plus sincere.

Le Marquis de Velleron, Chef d'Escadre, Commandant les Galeres à Marseille, fit illuminer le 25. Août toutes les Galeres & l'Arcenal. Sur les 5. heures du soir, tous les Officiers des Galeres se rendirent avec M. de Beauvais, Commissaire general Ordonnateur, chez le Marquis de Velleron, & l'accompagnèrent sur la Galere Reale, où on chanta le *Te Deum*, après lequel on tira quatre coups de canon sur cette Galere; on alla ensuite sur une des Plates-formes de l'Arcenal, pour voir les illuminations des Galeres, qui firent trois décharges de leurs canons, ce qui fut suivi d'une de boîtes dans l'Arcenal. Le Marquis de Velleron, donna à dîner à Messieurs les Capitaines des Galeres, & aux personnes les plus considerables de la Ville; on prit la liberté d'y boire la santé du Roi, au bruit d'une salve de boîtes; M. de Beauvais donna ensuite à souper.



## A L A R E I N E.

*Sur la convalescence de Sa Majesté.*

GRande Reine, auguste Sophie,  
 Le Ciel propice à l'ardeur de nos vœux,  
 En dépit d'un mal rigoureux,  
 A calmé nos douleurs au gré de notre envie;  
 Il a sçu de vos jours rallumer le flambeau,  
 Pour vous faire un destin toujours brillant &  
 beau.

On voit en vous une ame magnanime,  
 Un esprit solide & sublime,  
 Une gracieuse bonté,  
 Que guide en tous les temps l'ardente piété,  
 Ainsi, Princesse genereuse,  
 Tous les cœurs à l'envi font leur félicité  
 De votre santé précieuse.  
 Avec éclat on célèbre en tous lieux !  
 Votre heureuse convalescence :  
 Les Mortels enchantez la fêtent dans la France,  
 Tandis que les Vertus la fêtent dans les Cieux.

*Par Mademoiselle L'heritier.*

LET-

*LETTRE de M. Capperon, ancien Doyen de S. Maxent, sur certains feux extraordinaires qui brûlent quelquefois les Bruyeres, les Bois, les Forêts, les maisons de la Campagne, & même des Villages entiers.*

**V**Ous avez sçû, Monsieur, des premiers, que le feu ayant pris à la Forêt de Fontainebleau, on a eu beaucoup de peine à en arrêter le progrès, & qu'il avoit pris aussi à celle de Saint Germain en Laye; mais vous ne sçavez peut-être pas que le même accident est également arrivé ici presque dans le même temps, & que ce n'a pas aussi été sans inquiétude & sans peine qu'on en a arrêté les suites fâcheuses.

Pour vous en faire le détail, vous sçauvez, Monsieur, que notre Forêt d'Eu, qui contient dix à onze mille arpens, & qui a huit à neuf lieues de longueur, commence par des bois taillis, qui sont situez sur une montagne, distante de cette Ville d'environ demi-lieuë, & sur laquelle il y a une espace assez considerable qui n'est remplie que de bruyeres. Ce fut par ces bruyeres que  
la

## 2248 MERCURE DE FRANCE.

le feu commença ; on s'en apperçût le Lundi sixième du mois de Septembre. Comme le vent devint alors assez fort , le feu ne tarda pas à gagner les bois taillis , & ce ne fut qu'avec beaucoup de travail qu'on le coupa , pour empêcher qu'il ne consumât ces bois & ensuite la Forêt : mais comme on ne prit pas le même soin à l'égard des bruyeres , parce qu'il n'y avoit pas tant à craindre , il y est resté près de quinze jours , n'ayant été éteint que par les pluyes abondantes qui sont survenuës ensuite.

Vous pouvez bien juger , Monsieur , que personne n'ayant connoissance comment ce feu a pû prendre dans ces bruyeres , chacun en a pensé à sa mode. Les uns ont crû que cela venoit des petits Vachers qui y avoient mis le feu pour se divertir ; mais il est certain qu'il n'y en a eu aucun pendant tout le temps que la secheresse a duré. D'autres se sont imaginé que cela pouvoit venir des Ouvriers qui tirent de la terre pendant tout l'Été sur cette montagne pour en faire des tuilles , lesquels fumant du tabac , ont pû laisser tomber du feu sur les bruyeres , qui les a allumées facilement , à raison de l'excessive secheresse qu'il faisoit alors. Ces Ouvriers protestent néanmoins que cela n'est pas , & que de la  
ma-

maniere dont ils usent pour tenir le feu à leurs pipes, il est impossible que cela puisse arriver comme on le suppose.

J'avouë, Monsieur, que c'est ce dernier sentiment qui paroît le plus vraisemblable, & ce qui est regardé comme l'unique cause de cet incendie, par tous ceux qui, faute de connoître les différens effets de la Nature, sont persuadés que le feu ne peut prendre dans aucun endroit, s'il n'y est allumé par quelque petite portion de notre feu ordinaire. Comme cette pensée du Vulgaire peut avoir des suites, & faire soupçonner quelquefois, que les personnes les plus innocentes sont coupables de ces sortes d'accidens, il me paroît nécessaire que je fasse voir que ces incendies peuvent souvent arriver, sans que qui que ce soit y ait eu la moindre part.

Rien n'est plus aisé, Monsieur, que de justifier ce que j'avance : car ceux qui connoissent tant soit peu la Nature, savent qu'il sort souvent de la terre des feux capables d'allumer toutes les matieres combustibles, par la raison que se trouvant dans la terre des matieres souffreuses & inflammables, lorsque ces matieres viennent à être mises en mouvement par quelque cause que ce puisse être, il est naturel que s'élevant jusqu'à la su-  
per-

superficie de la terre , elles peuvent s'y  
 allumer , & mettre le feu à tout ce qu'el-  
 les rencontrent de combustible. Pour-  
 quoi cela ne seroit-il pas ainsi ? & pour-  
 quoi ces exhalaisons soufFreuses ne pour-  
 roient-elles pas , lorsqu'elles sortent en  
 abondance de la superficie de la terre ,  
 toute échauffée des rayons brûlans du So-  
 leil , être allumées dès ce moment ; puis-  
 qu'échappées dans l'air , & s'y trouvant  
 réunies , elles s'y allument pour y cau-  
 ser les éclairs , les tonnerres , & une in-  
 finité d'autres météores enflammés ? car  
 ce qui fait que ces exhalaisons s'allu-  
 ment dans l'air , c'est qu'étant fort agi-  
 tées par la chaleur , elles y rencontrent  
 un air plus grossier ou plus humide , qui  
 les enveloppant & les empêchant de se  
 dissiper , les resserre & les fait agir les  
 unes contre les autres , ce qui produit la  
 flamme. La même chose ne peut-elle pas  
 également arriver , au moment qu'elles  
 sortent de la terre , & lorsqu'elles ne  
 sont encore qu'à la superficie , & par ce  
 moyen s'y allumer de la même manière.

Ces principes établis , on ne doit pas  
 être surpris , Monsieur , que le feu puis-  
 se prendre à des bruyères , des bois , mê-  
 me à des maisons , sans que personne l'y  
 ait mis ; puisque , comme vous venez de  
 voir , il suffit qu'il s'éleve de la terre où

ces

ces choses sont situées, des vapeurs ou exhalaisons soufureuses un peu abondantes; & que sortant de la terre pour s'exhaler dans l'air, elles soient retenues & condensées à la superficie par la grossiereté ou l'humidité de ce même air.

C'est par là qu'on peut vraisemblablement juger qu'est arrivé le feu qui a allumé les bruyeres proche de la Ville d'Eu: la montagne où elles sont est certainement remplie de matieres minerales. Je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'un particulier y étant allé autrefois pour s'y promener, il vit tout d'un coup couler dans une espece de fontaine, qui se trouve à son sommet, du vis-argent tout pur, qu'on appelle mercure vierge; & l'ayant ramassé dans son chapeau, il en vendit pour dix écus. Il s'y trouve également une matiere ferrugineuse; ce qui est si vrai, que m'y étant transporté avec le Medecin de cette Ville, homme très-habile, pour examiner les eaux qui s'y rencontrent, nous en trouvâmes qui étoient tellement empreignées de ces parties ferrugineuses, que la moindre pincée de poudre de noix de galle mise dans ces eaux, les rendoit au même instant noirs comme l'encre; or le fer contient beaucoup de souffre; ce qui est si vrai, que la limaille de fer s'allume lorsqu'elle

le

le est jettée à travers la flamme d'une chandelle.

Faut-il être après cela surpris, si d'une pareille montagne, il a pû s'exhaler abondamment dans quelques endroits, des vapeurs & des exhalaisons souffreuses pendant la secheresse excessive qu'il a fait durant cet Eté. Et comme les chaleurs singulieres du mois de Septembre faisoient toujours pousser ces exhalaisons, quoique l'air fut alors devenu plus grossier & plus humide, c'est ce qui leur a donné lieu de s'enflammer & d'allumer les bruyeres: aussi ce feu n'a-t-il paru que lorsque le temps s'est disposé à la pluye: car ce fut la nuit du Dimanche quinziesme du mois qu'il commença à faire une legere pluye, laquelle fut suivie le Mardi d'une autre très-abondante & fort desirée; & ce fut aussi entre le Dimanche & le Lundi, que les bruyeres furent allumées. Ce qui confirme qu'elles l'ont été par ces exhalaisons de la terre, c'est qu'elles ont commencé à s'allumer par les racines, & dans des lieux differens, éloignez de plus de cent pas les uns des autres.

Qu'il s'éleve du fond de ces montagnes des exhalaisons & des vapeurs très-fortes & très-abondantes, j'en eus l'année derniere pendant l'Eté une preuve très-

très-sensible, en ce que m'étant trouvé trois quarts de lieuë plus loin, vis-à-vis la même Forêt, lorsqu'il faisoit un gros orage, je fus surpris, quand la pluye fut cessée, de voir qu'il s'élevoit de deux ou trois endroits differens une aussi grosse fumée, que s'il y avoit eu des Fours-à-chaux, croyant qu'au moins il pouvoit s'y trouver du feu; il me fut dit par un Habitant du lieu où j'étois, qu'il n'y en avoit pas; mais que cela se passoit ainsi toutes les fois que dans les grandes chaleurs il arrivoit de ces sortes d'orages, ce qui me fit juger; que la cause de ce Phenomene venoit de ce que des exhalaisons moins souf freuses, à la verité, sortant de la terre en plus grande abondance par ces endroits particuliers plutôt que par tout ailleurs, elles enlevoient violemment avec elles les particules de l'eau qui étoit tombée pendant l'orage sur ces mêmes endroits.

Enfin, Monsieur, ces sortes de feux causez par les exhalaisons souf freuses de la terre, & qui allument ce qui se trouve à leur rencontre, ne sont pas ni si nouvelles ni si rares qu'on peut s'imaginer. Tacite, Livre 13. parle de ceux qui firent autrefois bien du dégât entre Liege & Namur. Vous pouvez voir dans le Moreri de l'Édition de 1707. ce qui

D Y

## 2254 MERCURE DE FRANCE.

Y est dit du Village de Boncourt, au Diocèse d'Evreux en Normandie, qui fut de nos jours presque entièrement brûlé par ces sortes de feux, à différentes reprises, pendant les années 1666. 1667. 1678. & 1679. où il est remarqué que ces feux étoient toujours plus vifs vers la fin du mois d'Août, & vers le commencement de Septembre, par la raison (comme j'ai dit) que l'air devient alors plus grossier & plus humide, ce qui condense ces exhalaisons sulfureuses.

La même chose est arrivée il y a environ quinze ou seize ans au Village de Beaucamp près d'Aumale. Ces feux sont beaucoup plus fréquens en Italie parce qu'outre qu'il y fait plus chaud, la terre y contient aussi plus de soufre. Vous pouvez voir dans les Oeuvres mêlées de Louïs de Ripperda, imprimées à Venise en 1725. le ravage qu'ils y ont fait en 1706. & 1707. & comme les Habitans trouverent le moyen d'en diminuer les tristes effets, en ouvrant les portes, les fenêtres, & jusqu'aux toits de leurs maisons, pour donner plus d'issue à ces exhalaisons sulfureuses & enflammées. Je pourrois entrer dans un plus grand détail, & vous rapporter les différens effets de ces sortes de feux, mais

OCTOBRE. 1726. 2255

mais ma Lettre n'est déjà que trop longue, je la finis donc en vous assurant que je suis, Monsieur, &c.

*A Eu ce 1. Octobre 1726.*



LE JUSTE MOURANT.  
SONNET.

**Q**ue fervent, chers Amis, vos plaintes, vos  
soupirs ?

Non, ne retenez plus mon ame fugitive.

Peut-on dans cet exil goûter quelque plaisir ?

Sous l'empire des sens, l'Ame est toujours cap-  
tive.

Heureux, qui pour le Ciel garde tous ses desirs ;

Qui sans cesse animé d'une foi pure & vive,

Au soin de son salut consacre ses loisirs,

Et pour quitter ses biens n'attend pas qu'on l'en  
prive.

Donner aux ris un temps qu'on doit donner aux  
pleurs,

C'est pour un vrai Chrétien le plus grand des  
malheurs,

Veiller, prier, souffrir, voilà tout son partage.

Dij Que

Que je vous plains , hélas ! vous qui plaignez  
mon sort ,

Je vous laisse agitez au milieu de l'orage ,

Et je touche au moment qui me va mettre au  
port.



## JOURNAL DE CONSTANTINOPLE.

*Du premier Octobre 1725.*

**L**E bruit court que quelques Trou-  
pes Turques sont en marche pour  
s'emparer de Zangann & de Sultanié.  
Cette dernière Place n'est qu'à une  
lieue des frontières prescrites à l'Em-  
pire Ottoman par le Traité de Partage.

Les nouvelles qui portoient que ( a )  
Daoud ou David Pacha avoit été chassé  
de Schamakie , sont fausses. Sorkof &  
Ismia Beigs , principaux Chefs des Les-  
ghis , l'avoient effectivement investi  
dans cette Place , mais cette tentative  
leur a été inutile. Ces deux Generaux  
se font même actuellement la guerre en-

( a ) Chef des Lesghis qui s'est soumis aux  
Turcs. La Porte en cette consideration lui a  
donné le titre de Pacha.

tre

OCTOBRE. 1726. 2257

tre eux, & le Chirvan se trouva ainsi divisé entre ces trois Seigneurs.

Le 13. du mois dernier le bruit du canon du Serrail & des autres batteries du Port, annonça aux Peuples la prise de *Gandja*. Les Turcs par cette nouvelle conquête sont dès-à-présent en possession de tous les Pays qui leur sont échus par le Traité de partage.

Il y eut ces jours passez une Conférence à une maison du Reis Effendi, située sur le Canal de la Mer Noire, entre les Ministres de Russie & cet Officier. La Porte parut toujours vouloir s'en tenir à l'exécution du Traité, & le départ des Commissaires nommez pour le reglement des limites, n'a été remis au Printemps prochain, que pour donner le temps à Sarri Mustafa, qui a pris *Gandja*, de dissiper les rebelles qui avoient bloqué *Schamakié* & infesté tout le Chirvan, Province dans laquelle doivent se faire les principales operations du partage.

La fortune continuë de favoriser les Armées Ottomanes. Le Roi du Loristan, qui sembloit avoir eu dessein de faire tête au Pacha de Babylone, s'est enfui dès qu'il a sçu que ses Troupes s'avançoient, & par cette retraite précipitée, il a laissé ses Etats à la discretion de ce Ge-

D iij      neral.

## 2258 MERCURE DE FRANCE.

neral, La Porte, qui prétend par cette nouvelle conquête ne déroger en rien au Traité, continuë d'assurer les Ministres de Russie que son intention est de l'observer exactement.

Le 25. de ce même mois le feu prit à Pera à une maison voisine du Serrail des Itch-Oglans, & de-là se communiquant, il forma bien-tôt un incendie considérable. Le secours des Pompes, & le bon ordre que l'on observe ici dans ces occasions, où le Grand Visir, souvent même le Grand Seigneur, se trouvent en personne, empêcherent qu'il ne fit de grands progrès. C'est dans cette rue que sont les Palais des Ambassadeurs de France & de Hollande, & ceux des Ministres d'Allemagne & de Russie. Une partie du Palais d'Angleterre fut cependant brûlée avec une vingtaine de maisons.

Le Grand Visir sçachant que l'Ambassadeur de France étoit alors à sa maison de Belgrade, envoya à son Palais un Aga & une nouvelle garde de Jannissaires, aux ordres des personnes qu'il y auroit laissées. La Nation avoit déjà pourvu à la sûreté du Palais, par la précaution qu'elle avoit prise d'y faire monter tous les Matelots des Bâtimens François qui étoient au Port, avec tout ce qui étoit nécessaire, soit pour cou-

per,

OCTOBRE. 1726. 1259

per, soit pour éteindre le feu, s'il eut gagné le voisinage.

Le 3. Novembre le Vicomte d'Andrezel traversa le Port & alla voir quelques-unes des principales Mosquées de Constantinople. La première, dans laquelle il entra, fut Sainte Sophie, Bâtiment très-magnifique, mais autant au dessous de Saint Pierre de Rome par la grandeur, qu'il l'est par son Architecture. M. l'Ambassadeur alla ensuite à la Mosquée de Sultan Ahmed, puis il alla voir quelques animaux que l'on tient près de là dans un ancien bâtiment voûté qui sert de Ménagerie. Il entra aussi en revenant dans la Mosquée de la Sultane Validée, qui, comme l'on sçait, n'est pas éloignée des rives du Port.

Le 21. le Capitan Pacha, ayant sçû que M. l'Ambassadeur de France vouloit voir l' Arsenal, les Vaisseaux & les Galeres du Grand Seigneur, il donna les ordres nécessaires pour l'y recevoir. Son Excellence monta dans l'Amiral, Bâtiment neuf, au moins de 120. pieces de canon. Près de ce Vaisseau il y en a deux autres à peu près de même force, qui ont été construits en dernier lieu à Sinope. Le reste consiste en une trentaine de Sultanes ou de Caravelles, c'est-à-dire, de Vaisseaux ou de Fregates, entre

D iiij les-

## 2260 MERCURE DE FRANCE.

lesquels se voit un Navire d'un gabari singulier. Il est plus large & plus court que l'Amiral, & de chaque côté du grand mât il y a un sabord qui reçoit un canon dont le boulet de marbre doit peser, suivant le calcul que j'en ai fait, 362. livres poids de marc. Nous vîmes ces pieces sur le rivage. C'est de l'une des deux que partit le coup, qui pensa couler bas la Colombe, Vaisseau Vénitien de 72. ou 76. pieces de canon, dans le combat de l'Archipel, décrit dans le Mercure d'Août 1717.

Le 20. Decembre il y eut des réjouissances à Constantinople, au sujet de la réduction de Roumia en Medie, Forteresse qui s'est soumise volontairement à Abdoullah Pacha, Seraskier ou General d'une des Armées de la Porte.

Le 29. un Courier ayant rapporté qu'Ardebil s'étoit aussi soumise volontairement à ce General, le canon des batteries du Port se fit entendre de nouveau.

*Du 31. Janvier 1726.*

Le 12. de ce mois M. de Romensoff, Major General, & Envoyé Extraordinaire de Russie, reçût le Cordon de Saint Alexandre, Ordre Militaire institué par Sa Majesté Czarienne, con-  
for-

ormément au projet du feu Czar.

Le 30. l'Aurgan, dépêché par Eschref Kan en cette Cour, arriva à Scutari. Il s'appelle Abdoul Azis Kan, & se dit Commandant à Zulfa, Ville qui n'est séparée d'Ispham que par une rivière. Il est parti de cette Capitale vers la fin de Septembre; il s'est arrêté vingt jours à Horomabat avec le Pacha de Babylone, & donze à Amadan. Sa suite est composée de quinze Aurgans, d'autant d'Armeniens, & d'une vingtaine d'Esclaves.

On apprit à son arrivée que Schah Ussein étoit encore en vie, mais que tous ses enfans avoient été égorgés, à l'exception de Schah Thamas, qui est toujours dans le Mazandran. Que cette Province, celle d'Estarabat, celle dite Eschref, la Ville de Casbin, & quelques Peuples voisins, qui n'ont d'autres habitations que leurs tentes, & que l'on dit se disposer à se joindre aux Troupes que ce Prince pourra assembler au Printemps, lui sont demeurez fideles.

Quelques jours après, le Député d'Eschref étant malade, il demanda qu'il lui fut permis de passer à Constantinople, pour être plus à portée du secours des Medecins. La Porte le lui accorda, mais comme il avoit été décidé au Divan, que

D v. cet

cet Officier ne seroit regardé que comme un simple porteur de parole, dépêché par un Prince de même Religion que les Turcs, il fit ce trajet dans un bateau ordinaire, & non dans une Galere, honneur qui n'est accordé qu'aux personnes revêtues du caractere de Ministres de Princes Etrangers.

Le 22. le cœur du Comte des Aïeurs, ci-devant Ambassadeur du Roi en cette Cour, ayant été porté de Paris en la Chapelle du Palais à Pera, les RR. PP. Capucins, qui la desservent, lui firent un Service solennel, dont l'Ambassadeur de France fit les honneurs à celui de Venise & au Résident d'Allemagne. La femme de ce dernier, & la plupart des Etrangers, Anglois, Hollandois & Russes, y assisterent. Le P. Custode des Capucins y prononça l'Oraison funebre. Son Excellence avoit fait préparer un grand repas dans le Refectoire des Capucins, où resterent tous ceux qui avoient été invitez à la Ceremonie.

*Fevrier 1726.*

Au commencement de ce mois, ou vers la fin du précédent, l'on executâ à Constantinople un Grec dont voici l'Histoire.

II

Il y a environ trois ans, qu'étant à boire avec quelques Leventis, ou Soldats de Marine, ceux-ci lui proposerent dans le vin d'embrasser la Religion de Mahomet; & ayant achevé de l'enivrer, ils le firent circoncire en cet état. Les vapeurs du vin dissipées, le Grec, qui n'avoit jamais eu dessein de changer de Religion, persévera dans la sienne: enfin quelques Turcs s'étant apperçus qu'il fréquentoit les Eglises Grecques, & qu'il n'alloit point aux Prières des Mosquées, il fut dénoncé, & le Cadi le fit comparoître devant lui. Le Chrétien protesta avec fermeté contre la violence qu'on lui avoit faite, & les menaces du Juge, réitérées pendant quelques jours, n'ayant pû l'ébranler, il fut enfin condamné à mort & décapité, ce qu'il soutint avec beaucoup de fermeté.

Le 9. Abdoul Azis Kan, envoyé par Eschref en cette Cour, eut Audience du Grand Vizir: Voici quel fut l'ordre de son Cortège.

Le Tchorbagi, ou Capitaine des Janissaires de garde chez lui, ayant sur sa gauche un autre Officier, ouvroit la marche, tous deux en habits de cérémonie.

Ils étoient suivis par 32. Chaoux sur deux files, portant leurs bonnets & la plume.

D. vj Trois

Trois Officiers de la Porte, sçavoir, le Chaouklar Emini, l'Achahs Bachi, & le Tchorbagi des Jannissaires, qui fermoient la marche, paroissoient ensuite de front.

Deux Officiers d'Abdoul Azis Kan, bien montez, marchoient ensuite l'un après l'autre.

Puis Abdoul Azis Kan, entouré de quatre Domestiques, en habits brodez d'or, qui marchoient à pied, à côté de son cheval, dix-huit de ses gens à cheval, & le Détachement de Jannissaires.

Il entra en cet ordre par la grande porte du Palais du Vizir, & ne descendit de cheval que dans la seconde cour. L'Audience dura depuis neuf heures jusques à dix & demie, & pendant ce temps on ne laissa entrer aucun Etranger. Le Grand Vizir avoit fait parade d'une pelisse, ou veste fourrée de grand prix, tant parce qu'elle est de gorges de Renards noirs, que par les pierreries dont elle étoit enrichie, ainsi que son turban. Tous les Pages étoient en vestes de brocard d'or, & portoient des poignards garnis de rubis, émeraudes, saphirs, &c.

Abdoul Azis Kan ne sortit point par où il étoit entré, mais par une porte de derriere, pour être vû par la Sultane, placée sur un balcon, sous lequel on le fit

OCTOBRE. 1726. 2267

fit passer. Lui & les vingt personnes de la suite reçurent le Caftan, ainfi que les trois Officiers de la Porte. On dit que le Grand Vizir lui a de plus fait present du cheval qu'il montoit.

Ces honneurs ne peuvent être attribués qu'au fakte que le Grand Vizir a voulu faire paroître ; car la Porte ne reconnoît point Escheref, & elle ne donne aucun caractère à son Deputé. Abdoul Azis Kan a cependant le *Tain*, ou subsistance journaliere ; mais ce tain n'est ni réglé, ni payé en argent ; mais seulement fourni en vivres, à proportion du nombre des personnes qui composent la suite. Quant à la Garde qu'il a chez lui, elle l'empêche de communiquer avec qui que ce soit : ainfi elle lui a été donnée plutôt pour veiller à la sûreté de sa personne & à ses actions, que pour faire honneur à celui par qui il est envoyé.

La Porte témoigne être très-choquée des propositions d'Escheref, & plus encore du Titre fastueux de Roi des Rois qu'il prend dans sa Lettre au Grand Seigneur. Il se tint de grands Divans le 10. & le 11. & le 12. le Mufti rendit un *Fetta*, ou Decret par lequel il déclare que, suivant la Loi, il ne peut y avoir en même-tems deux Chefs des Vrais Croÿans, ou Musulmans, à moins que leurs

leurs Etats ne soient séparés par quelque grande barrière, comme le seroit la Mer des Indes.

Voilà quel est présentement l'état des affaires. La Guerre peut être regardée comme déclarée contre Escheref, à moins que dans le tems accordé à son Homme pour en avoir des nouvelles, on ne reçoive son acquiescement aux conditions que la Porte lui a envoyé proposer. On fait cependant de grands préparatifs en tout genre pour envoyer en Perse.

*Mars 1726.*

Le 4 de ce mois quelques Troupes passerent de Constantinople à Scutari, pour aller joindre l'Armée Ottomane, qui en consequence du Fetta ou Decret rendu par le Mufty le 12 du mois passé, doit marcher contre les Troupes d'Escheref.

Le 5 à l'entrée de la nuit tous les Minarets de cette Ville furent illuminez. Cette ceremonie s'observe dès que l'on aperçoit la nouvelle Lune trois mois avant le commencement de celle du *Bayram*.

Le 13. à deux heures & un quart après midi, il y eut ici une secousse de tremblement de terre, qui ne fit d'autre effet que d'endommager la maçonnerie d'une des portes de la Ville, non sans grande peur de

de la part de ceux qui occupoient l'ancien bâtiment du Palais de France, où sont les cuisines & offices de l'Ambassadeur, & qui depuis long-tems menace ruine, malgré les étais. On a été obligé d'en démolir une partie, & on doit construire un Palais tout neuf, suivant les plans & devis envoyez il y a trois ans.

Le 31. Abdoul Azis Kan, envoyé par Escheref en cette Cour, eut une dernière audience du G. V. Ce premier Ministre lui fit présent de dix bourses, & en donna de plus une à son neveu: & une autre à l'Iman qu'il avoit à sa suite. Il le chargea aussi d'une Montre d'or garnie de Diamans pour l'Ihtimadoulet, ou premier Ministre d'Escheref, en reconnaissance d'un fil de perle que ce dernier lui avoit envoyé.

Le 4. Avril, Abdoul Azis Kan passa à Scutari pour se rendre de là auprès du Sultan son Maître.

Le 18. on fit au Palais de France la cérémonie de la Cene & Lavement des pieds du Jeudi Saint, qu'on avoit pour la première fois institué l'année passée, & dont M. le Vicomte d'Andrezel continuera à l'avenir la louable pratique, comme fort approuvée, & d'un très-bel exemple.

Le 28. Mai M. de Romanoff Envoyé  
de

de Russie, s'embarqua pour Trebifonde sur les Galeres que le G. S. avoit destinées pour aller dans la Mer Noire: mais ayant été surpris deux jours après par une tempête, il fut obligé de relâcher à *Boujoudéré*, Village situé sur le Canal près l'embouchure de la Mer Noire; & le 29. une des Galeres, qui avoit perdu son Eperon, ayant été remise en état, ce General poursuivit sa route. Il devoit partir cinq Galeres, mais la saison s'avancant, il n'y en eut que trois de prêtes, les deux autres resterent:

Jun 1726.

Le 2. à l'entrée de la nuit, le canon des batteries du Port annonça au peuple la fin de la Lune du *Ramazan*, ou jeûne. Le lendemain le G. S. reçut des principaux Officiers de l'Empire, dans la grande cour du Serrail, les complimens ordinaires au sujet de la Fête du *Bayram*.

Le 6. le feu prit à quelques maisons près la Mosquée du Sultan Bajazet. Quoique ce soit le seul incendie dont je fasse mention ici, il faut remarquer qu'il ne se passe presque point de mois dans le cours duquel cet accident n'arrive, & conséquemment qu'il y auroit plus de maisons de brûlées chaque année que cette Ville n'en

en peut contenir, si le dommage étoit aussi grand que le portent ordinairement les nouvelles. Le même soir il y eut une illumination à (a) Sadhiabat.

Le 20. la pluye qui duroit depuis deux jours, augmenta à un tel point, que quelques maisons d'un Fauxbourg situé sur une colline, en furent emportées.

Le 24. jour de saint Jean, il y eut au Palais de France un grand repas, tant au sujet de la Fête de M. l'Ambassadeur, qu'au sujet du rétablissement de sa santé. Son Excellence fit elle-même les honneurs de la première table, qui étoit de cinquante couverts.

Vers la fin de ce mois la peste ayant attaqué différentes maisons à Pera & à Galata; les Francs, ou Européens commencent à prendre les précautions accoutumées, c'est-à-dire, que les Ministres fermerent leurs Palais, & que la plupart des Particuliers se retirèrent à la campagne.

*Suite du Journal de Constantinople sur les  
Lettres du 20. Juillet 1726.*

La Peste est très-violente en cette Vil-

(a) Sadhiabat, Maison de plaisance du Grand Seigneur, décrite dans un de nos précédens Mercurus.

le.

le. On compte que le 19. il est sorti par la porte d'Andrinople 750. personnes, que cette cruelle maladie avoit emportées.

Un Armenien attaqué de ce fléau, finit sa vie dernièrement avec une constance digne d'un Romain. Cette malheureuse Victime de la Contagion ayant appris qu'il n'en pouvoit pas revenir, pour ne pas communiquer son mal à ceux qui le porteroient en terre, il se traîna jusqu'au Cimetierre, accompagné d'un homme qu'une tendre amitié avoit attaché auprès de lui. Là il se mit dans une fosse que le hazard lui fit trouver, & pria son fidèle Compagnon, quand il auroit fini sa triste vie, que pour grace dernière, il daignât le couvrir d'un peu de terre.

Le Stamboul (a) Effendy faisant il y a un mois sa ronde, rencontra un Paylan assis qui mangeoit un morceau de pain, & tenoit par la bride son cheval qui avoit une rude charge. L'Officier de Police lui demanda s'il seroit bien aise d'être en la place de cet animal, & qu'on n'eût pas plus pitié de lui, qu'il en avoit de cette pauvre bête. Le Villageois d'un air simple repartit au Seigneur, qu'il y avoit bien de la difference entre un homme &

(a) Cette Charge est à peu près la même que celle de Lieutenant General de Police.

une

une rosse, pour laquelle sa pitié paroïsoit émue. Hé bien, répondit gravement l'Officier charitable, pour t'apprendre à avoir compassion des animaux, & à ne les pas laisser dans la peine, je vais faire mettre sur ton dos toute la charge de l'animal que tu traites avec tant de rigueur, & tu attendras à ton tour qu'il ait mangé. Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait; les ordres sont promptement exécutez; la bête mange un picotin d'orge, & le rastique devenu cheval, attend que sa monture ait fini de manger. Cette aventure a causé un ordre de la part de ce Lieutenant de Police, par lequel il défend aux Payfans de s'arrêter dans les rues, leurs chevaux étant chargez, & afin que ces Payfans ne montent dessus, que quand ces animaux n'auroient plus leurs charges, on a mis, selon cette même Ordonnance, trois cloux les pointes en haut sur les bâts des bêtes de somme.

Il a paru aussi un Commandement du G. S. pour reformer les habillemens des femmes, qui commençant à s'ennuyer de l'ancienne austerité des Dames Turques, cherchoient par des modes nouvelles à marcher le visage un peu plus à découvert, & dont le faste & le luxe étoient poussez trop loin. L'usage des pelisses de Samour & d'Hermine leur a été défendu

## 2272 MERCURE DE FRANCE.

défendu ; on a racourci près des oreilles leurs (a) Talpoches , qu'elles avoient extrêmement allongez , & qui leur pendoient jusqu'au coude. La largeur & la grandeur qu'elles affectoient dans leurs Pantalons , ou especes de Culotes , ont été entierement prosrites. Cette reforme n'a pas manqué d'être très agréable aux hommes , qui pour se delivrer de l'importunité de leurs femmes , & contenir leur luxe , reduisoient souvent leurs familles à la mendicité. On a pareillement défendu très-expressément à tous les Rayas , Chrétiens , Sujets du G. S. de porter les Couleurs affectées & particulieres aux Mahometans , comme le Vert & les Babouches jaunes. Les peines sont très-rigoureuses pour ceux qui contreviennent à cette défense. On donnera la bastonnade aux hommes , & l'on se contentera de déchirer les ajustemens des femmes.

J'ai crû devoir joindre ici le recit de la ceremonie d'un mariage à la Grecque , qui ne laissera pas d'avoir son agrément.

M. le Vicomte d'Andrezel étoit allé passer quelques jours à la campagne avec toute sa Maison , pas bien loin de la Ville : nous y menions une vie agréable , lorsque notre tranquillité fut interrom-

(\*) Coëffures.

pue

OCTOBRE. 1726. 2273

pre par un mariage rustique. On alla chercher la Mariée au son de differens instrumens, qui faisoient un étrange charivari. Elle arriva au lieu nommé Belgrade dans une charette couverte, accompagnée de plusieurs femmes excessivement fardées. On choisit un autre jour pour la ceremonie de donner la bague & les habits, ce qui se fait avec beaucoup d'appareil. Cette fonction, qui tient lieu de fiançailles, étant faite, on assigna les noces à deux jours de là; & cependant les musettes & les tambours ne cesserent point de faire grand bruit. Enfin le jour solennel étant arrivé, la Mariée ayant sa coëffure remplie de clinquans faits en forme de cheveux, s'achemina à l'Eglise à petits pas; je dis à petits pas, parce qu'elle mit une heure & demie à y aller de sa maison, qui en étoit assez proche. Le Compere & la Commere (car on s'en sert ici pour les mariages) la soutenoient par-dessous les bras, elle étoit précédée d'une danse à la Grecque au son des instrumens. Beaucoup de femmes fermoient la marche. Le Papas, ou Curé, vint la recevoir à l'entree de l'Eglise avec deux flambeaux. Son futur Mari, qui s'y étoit rendu une heure avant, vint au devant d'elle, & l'un & l'autre, précédés des deux torches, entrerent dans l'Eglise.

Après

Après beaucoup de prieres , on leur donna à chacun un anneau , dont les Mariez firent l'échange , selon la coutume. On leur mit ensuite deux couronnes de fleurs sur la tête , que le Compere & la Commere changerent trois fois de la même maniere que les deux Epoux avoient changé leurs bagues : ensuite le Papes presenta à boire aux Mariez , au Compere & à la Commere ; il but ensuite , & cassa la tasse. J'ai demandé ce que signifioit cette ceremonie ; on m'a assuré que c'étoit pour qu'on ne jettât point de sort dans le Gobelet. Cela étant fait, les Mariez furent reconduits chez eux avec le même cortège qu'ils étoient venus. La consommation du mariage ne se fit , selon la coutume , que trois jours après. En voilà assez pour ce qui regarde le mariage.

Voici une Fable Turque qui m'est tombée entre les mains , & qui pourra vous amuser.

Un vieux homme avoit lié une espece de commerce avec un serpent : il portoit tous les matins à l'entrée de sa grotte une écuelle remplie de lait , & le soir quand il la venoit reprendre , il y trouvoit toujours une piece d'or , que le serpent reconnoissant y laissoit. Le Vieillard ayant résolu d'aller à la Mecque , ne manqua pas de dire à son fils sa bonne fortune , &

en

en partant il lui recommanda d'avoir soin du serpent. Mais ce fils ayant fait un mauvais usage de la rente qu'il tiroit par ce moyen, fut très allarmé à la nouvelle du retour de son pere; il forma le dessein de tuer le serpent pour pouvoir lui dire que malgré toute son exactitude à lui porter du lait, cet animal avoit cessé de paroître. Pour cet effet il alla à la caverne avec le lait, & quand le serpent vint pour le boire, il lui déchargea un coup de sabre, mais avec si peu d'adresse, qu'il ne lui coupa que la queue: alors cette bête irritée s'élança sur lui, & le tua.

Le Vieillard de retour ayant appris le malheur de son fils, songea à regagner l'amitié du serpent. Il alla de nouveau lui porter du lait à son ordinaire; mais l'animal mettant la tête hors de la caverne, lui dit ces paroles: *C'est en vain que tu veux renouer amitié avec moi. Je n'ai plus de queue, tu n'as plus de fils, il ne peut désormais y avoir entre nous ni confiance ni amitié.* Les Turcs font grand cas de cet apologue, ils en tirent des moralitez à leur maniere.



TRADUCTION



TRADUCTION de la deuxième  
Poësie de Catulle.

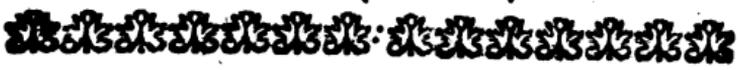
*Passer, delitia mea Puella, &c.*

**H** EUREUX Moineau, dont ma Maî-  
tresse  
Fait son plus cher amusement,  
Que ton sort me paroît charmant  
De jouer avec elle & badiner sans cesse !  
Souvent elle t'irrite avec le bout du doigt,  
Et si ton bec la mord, le mal n'est pas extrême,  
Peut être ressent-elle à ce doux jeu qu'elle aime,  
Plus de plaisir que l'on ne croit.  
Ah ! que ne puis-je aussi badiner tout de même ?  
Pour soulager mon amoureux desir.  
Ce badinage qui m'enchanté,  
Me feroit autant de plaisir,  
Que fit la Pome d'or à la belle Atalante,  
Qui vaincue à la course éprouva constamment,  
Du côté de Veaus le tendre denouëment.

*Par M. de Mantoux.*

**L**

Le Lecteur se souviendra, s'il lui plaît, de ce qui a été observé au Mercure de Fevrier dernier, pag. 307. que ces Traductions de Catulle sont l'ouvrage de la jeunesse de l'Auteur.



*EXTRAIT d'une Lettre du Chevalier d'Albert, Enseigne des Vaisseaux du Roi, commandant le Navire la Sirene, appartenant à la Compagnie des Indes de France, sur un fait singulier aperçu dans un voyage des Indes.*

**L**E Mardi 6. du mois de Fevrier 1725. nous trouvant par la latitude de 35. degrez Sud, ou environ, & par la longitude des Isles de Tristandacougnâ, ce que nous avons verifié à la vûe du Cap de Bonne-Esperance, dont nous estimions alors être plus proches. A une heure & demie après midi, nous avons vû aux côtes du Vaisseau quantité de pierres blanches de diverses grosseurs, qui surnageoient sur l'eau, & marquoient le sillage du navire. Nos Matelots en ramassèrent quelques-unes, que nous trouvâmes être de vraies Pierres-Ponces, ou calcinées, plus blanches que celles qu'on voit en France. Continuant notre route, nous

E crû-

## 2278 MERCURE DE FRANCE.

crûmes voir peu de tems après des Brisants à une lieue de l'avant de nous, la Mer y blanchissant en forme d'écume. Après avoir mis en panne, & fait sonder sans trouver de fond, la Mer belle, petit vent de N. O. nous avons continué notre route, en approchant de ces prétendus Brisants, qui ne nous ont plus paru fixez au même endroit, mais beaucoup plus prolongez: étant plus près nous avons reconnu des especes de lits de marée, ou bouillonnement, & sur tout un fort grand courant N. & S. J'allai dans le Canot pour le reconnoître: y étant, nous y avons ramassé, avec du goemont frais, grand nombre de ces pierres, dont il y en avoit de fort grosses, mais toutes legeres: la surface de l'eau en étoit absolument couverte, sur tout d'un nombre infini de petits morceaux. Nous y avons sondé encore une fois, sans trouver de fond; & continuant de nouveau notre chemin à l'Est-Sud-Est, le Navire a passé encore pendant le jour sur l'une de ces especes de Banc, ou lit de marée. Il faisoit, en séparant les pierres, un bruit pareil à celui d'un Canot, passant sur de gros graviers. Nous avons continué de voir de ces pierres aux côtes du Vaisseau, en plus ou moins grande quantité, pendant le cours d'environ 18. lieues de chemin, depuis une

heure

OCTOBRE. 1726. 2279

heure & demie du premier jour, jusqu'à dix ou onze heures du matin du lendemain. Nous ne pouvions qu'être proche des Isles de Tristandacougna, quoique nous ne les ayons pas vûes. Nous ne saurions presque pas douter qu'il n'y ait dans ces mêmes Isles, qui ne sont presque pas connues, quelque Volcan, qui aura vomie ce débris affreux de pierres brûlées que nous avons vûes.

Le petit Vaisseau de la Compagnie, nommé le Vautour, qui a passé par le même passage dans le mois de Mai 1726. a reconnu les mêmes pierres pendant l'espace de trente lieues, aussi-bien qu'un navire Ostendois arrivé sur la côte de Coromandel dans le mois de Juillet suivant : les débris de ces pierres étoient plus dispersez. L'un & l'autre Vaisseau n'ont pas, je croi, rencontré comme nous, les lits de marée, qui couvroient toute la surface de la Mer. Voilà un Phenomene propre à exercer la sagacité des Physiciens : le Public verra avec plaisir leurs conjectures.



E ij Les

Les trois Enigmes du mois dernier ont dû s'expliquer par le *Caffè*, la *Plume* & la *Porte de pierre* & la *Porte de bois*.



### PREMIERE ENIGME.

**J**E suis Hermafroditte ancien, à la mode.  
 Mon corps n'est composé qu'avec art & méthode ;  
 J'ai le visage double, & l'aspect sombre & dur ;  
 L'abord très-difficile & le jargon obscur.  
 Toujours je me déguise, & je suis fort changeante ;  
 Malgré tant de défauts l'on me trouve engageante,  
 Pour tromper mes Amants, je fais tous mes efforts,  
 Et pour embarrasser les esprits les plus forts,  
 Des sentiers raboteux j'implore l'assistance ;  
 Tout raboteux qu'ils sont j'y chemine en cadence.  
 A peindre les objets je suis ingénieux :  
 Chez moi jusqu'à mon nom tout est mystérieux.

DEU,

OCTOBRE. 1726. 2281

DEUXIEME ENIGME.

**N**ous sommes d'un grand usage  
Dedans un petit Ménage :  
On nous vend sans nous compter ,  
A qui nous veut acheter ,  
Tous les jours dessus la brèche ,  
De nous il perit quelqu'une ,  
Qui laisse en finissant son sort ,  
Quelque odeur après sa mort.

TROISIEME ENIGME.

**J**e n'ai qu'un pied , encore est-il pointu  
De mon corps la forme est quarrée ,  
De quelques traits ma figure est parée.  
Je ne puis me tenir dessus un lieu tortu ;  
Quand on me fais aller , on me prend par la  
tête :  
De ma chute on me sçait ou bon , ou mauvais  
gré ,  
Et quand je suis en train , tout le monde s'ap-  
prête ,  
A voir comment je tomberai.

E iij NOU-

## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**R**ÉPONSE à M. l'Abbé d'Olivet, de l'Académie Française, sur son Apologie, dans laquelle on a attaqué deux Extraits des Mémoires de Trévoux. Cette Réponse ne regarde que le premier Extrait attaqué dans l'Apologie. *A Paris, Quay de Conty, à la descente du Pont-neuf, chez Pissot, 1726. Brochure de 70. pages.*

Il seroit à souhaiter, dit M. Andri, dans l'Approbation de cet Ouvrage, que tous les Auteurs qui se défendent, le fissent avec la sagesse & la modération qui se remarque dans cet Ecrivain.

**L'AMOUR PRÉCEPTEUR**, Comédie en trois Actes, par M. G\*\*\*, représentée pour la première fois le 25. Juillet 1726. par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi. *A Paris, Quay des Augustins, chez Elabault, in-12. de 114. pages.*

Cette Piece est dédiée au Chevalier de la Valiere; comme nous en avons donné

OCTOBRE. 1726. 2283

donné un Extrait assez étendu dans le dernier Mercure, nous n'en dirons rien davantage.

RE PONSE aux Objections faites sur divers endroits d'une Brochure, qui a pour titre : *Explications nouvelles des mouvemens les plus considerables de l'Univers, accompagnée de Démonstrations, par le Jeu de différentes Machines qui les imitent.* Par M. Matulon, Docteur en Médecine. A Paris, Quay des Augustins, chez G. Debure, 1726. Brochure in 4. de 55. pages.

LA THEOLOGIE DES PERES, Scholastique, Dogmatique, & Positive, &c.

Cette Théologie contient cinq Volumes *in folio* & vingt *in octavo*, composée par le R. P. Antoine Boucat, Religieux Minime, de la Province de France, ancien Lecteur en Théologie. Elle se vend à Paris, chez Guillaume Cavellier, rue S. Jacques, & à Rouen, chez Claude Jorre, rue des Juifs.

Nous avons parlé l'année passée du Traité que l'Auteur a donné des Sacramens, tant en general qu'en particulier, où l'on voit quantité de questions sur la perpétuité de la Foi, des sept Sacramens, sur les Liturgies, sur les Rites, & sur

E iij les

les Ordinations d'Angleterre, tirées des Manuscrits authentiques, des Rituels & des Monumens les plus précieux de l'antiquité; ce qui ne s'est point trouvé jusqu'ici réuni dans aucun corps de Théologie.

L'Auteur présente maintenant au Public deux Volumes *in folio*. Le premier contient les Traitez de la Très-Sainte Trinité, de Dieu Créateur & Promoteur, des Anges, de l'Ouvrage des six jours, des états de l'homme, des actes humains bons & mauvais, & un Traité de la Grace, selon l'opinion de S. Augustin & de S. Thomas. Le second renferme les Traitez de l'Eglise & des cinq Regles de Foi. L'on commence par les trois Vertus Theologiques, après suivent les Prolegomenes sur l'Ecriture Sainte, & des Dissertations sur chaque Livre de la même Ecriture. On Traite après de la Tradition, de l'Eglise, du Souverain Pontife & des Peres, & enfin on y donne le Traité de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Le Systême de la Prémotion physique est expliqué clairement, & fort au long dans une Dissertation particuliere, qui contient plusieurs Articles. On parle des Anges, de l'Ouvrage des six jours; des états differens où l'homme s'est trouvé,

OCTOBRE 1726. 228

trouvé, &c. Il y a des choses singulieres dans le Traité de l'Ecriture Sainte. L'Auteur s'est fort étendu sur l'authenticité des Livres de l'un & l'autre Testament. Ce qui regarde l'Eglise, le Souverain Pontife, les Conciles & les Peres, est aussi traité à fond. Enfin l'Auteur n'a omis aucune question qui interesse la foi & l'Eglise. En un mot, cette Theologie est une espece de Bibliotheque, où les Lecteurs trouveront tout ce qui peut les instruire solidement & agreablement.

LETTRE à Messieurs Jean-François Alphandy, Blaise David., Jacques de Pontezoy, sieur de Beaulieu, & Alexis Etienne, Echevins & Lieutenans Generaux de Police. Sur une Inscription en l'honneur de Marseille, placée à la façade de l'Hôtel de Ville, le 12. du mois d'Août de l'an 1726. Brochure in 4. A Marseille, de l'Imprimerie de Jean-Baptiste Boy, Imprimeur du Roy, de la Ville & du College, près la Loge.

Cette Lettre sert de Prélu de à l'Inscription qui en fait le sujet, & que nous rapporterons ici dans son entier.

Massilia Phocentium filia, Romæ soror,  
Carthaginis terror, Athenarum  
æmula. Altrix disciplinarum, Gallo-  
E v rum

rum agros , mores , animos , novo cultu ornavit. Illustrat quam sola fides. Muros quos vix Cæsari cesserat, contra Carolum V. meliori omine tueretur. Omnium ferè gentium commerciiis patens. Europam quam modo teruerat , modo docuerat , alere & ditare gaudet. AN. M. DCC. XXVI. REG. LUD. XV.

Le reste de cette Brochure contient une Interprétation assez étendue des termes qui ont été employez dans cette Inscription , Interprétation qui fait également honneur à la Ville de Marseille , & à l'Auteur de l'Inscription , car on n'a rien oublié de tout ce que les Ecrivains les plus estimez ont dit en l'honneur de cette ancienne Ville.

DISCOURS pour l'ouverture de l'Ecole de Chirurgie , avec une These paraphrasée , sous ce titre : *Essai d'un Traité des Hernies , nommées Descentes*. Par M. Reneaume-de la Garanne , Docteur, Regent de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris , &c. *A Paris , Quay des Augustins , chez la Veuve Coustelier , 1726. in 12. de 217. pages , &c.*

OCTOBRE. 1726. 22&7

LE SPECTATEUR, ou le Socrate moderne, où l'on voit un Portrait naïf des mœurs de ce siècle, traduit de l'Anglois, tome 6. A Paris, rue de la Harpe, chez F. G. Lbermite, Libraire Juré, ancien Professeur en l'Université, 1726. in 12. de 471. pages. Les 5. Volumes précédens se trouvent chez le même Libraire.

HISTOIRE MILITAIRE du Regne de Louis le Grand, Roi de France, où l'on trouve un détail de toutes les Batailles, Sieges, Combats particuliers, & généralement de toutes les actions de guerre qui se sont passées pendant le cours de son Regne, tant sur terre que sur mer, enrichis de Plans nécessaires. On y a joint un Traité particulier de Pratiques & de Maximes de l'Art Militaire. Par M. le Marquis de Quinci, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant General d'Artillerie, &c. A Paris, chez D. Mariette, J. B. Delespine, & J. B. Coignard, 1726. 7. vol. in 4.

TRAITE' de l'Algebre. Par M. de Crousas, de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, Quay des Augustins, chez Montalant, 1726. in 8. de 489. pages sans la Préface, l'Epitre & les Tables.

E vj · ΑΓΗΘ·

## 2288 MERCURE DE FRANCE

APHORISMES D'HIPPOCRATE, expliqués suivant la Pratique medicinale, & selon la Mécanique du corps humain, Par M. de Vaux. A Paris, chez d'Houri, rue S. Severin, 1726.

LE PASTOR FIDO, Pastorale Heroïque, en trois Actes, précédé d'un Prologue. Par M. le Chevalier, Pellegrin. Le prix est de 25. sols. A Paris, Quay de Conti, chez N. Piffot, 1726. in 8. de 71. pages, sans la Préface qui en contient 15.

Ayant donné dans le dernier Mercure un Extrait assez étendu de cette Piece, nous ne dirons ici qu'un mot de la Préface.

Ce n'est pas aux Préfaces de Comédie, ou de Tragédie, qu'on doit appliquer ce trait satyrique de Despreaux, qui peint un Auteur suppliant aux pieds du Lecteur, & lui demandant grace pour son Ouvrage. Comme le sort des Pieces de Theatre est réglé avant l'impression, la Préface doit plutôt être une réponse aux objections, qu'une humble priere pour obtenir de l'indulgence. Celle qu'on a mise à la tête du Pastor Fido, est de ce dernier genre; elle va même un peu plus loin. L'Auteur ne se borne pas à prendre soin de sa gloire, mais il devient, au-  
tant

tant qu'il lui est possible, l'Apologiste de celui qui lui a fourni le sujet. Il est vrai que ce soin n'est pas tout-à-fait désintéressé. M. le Chevalier Pellegrin se défend lui-même en défendant le Guarini, & ce n'est que de peur qu'on ne l'accuse d'avoir fait un mauvais choix, qu'il tâche de justifier un sujet dont il n'est pas l'inventeur. Tout le reste ne regarde que lui; l'Apologie seule presque toute entière sur le second Acte; il a craint qu'on ne lui reprochât un manque de vraisemblance dans la multiplicité d'incidens qui le composent. Il fait voir qu'ils naissent tous les uns des autres, & d'une manière assez naturelle; il ne dit presque rien du troisième Acte; il se contente d'alléguer les raisons qui l'ont empêché de suivre son original d'une manière trop servile.

1. **OEUVRÉS DIVERSES** de M. Rousseau, nouvelle Edition, revûe & augmentée, 3. Vol. in 12. A *Amsterdam*, chez Fr. Changuin, avec un Avertissement sur cette Edition.

L'Addition dans le 1. Vol. consiste en une Ode sur le Roi de Pologne, & deux Cantates, une contre l'Hyver, & une pour l'Hyver. Pour le 2. Vol. 4. Epigrammes, & dans le troisième un Supplément

2290 MERCURE DE FRANCE.

plément de 166. pages, contenant les Pièces que l'Auteur a rejetées de son Edition de Londres; on y trouve la *Mandragore*, Comédie en 5. Actes, 4. Cantates, l'Építaphe d'un petit Chien, 3. Chançons, un Rondeau, un Sonnet, 36. Epigrammes, & une petite Idille Latine.

THEOLOGIE PHYSIQUE, ou Démonstration de l'Existence de Dieu & de ses Attributs, tirée des Oeuvres de la Création, accompagnée d'un grand nombre de Remarques & d'Observations curieuses. *Par G. Derham*, traduite de l'Anglois. *A Rotterdam, chez Beman*, in 8.

CONCILIUM ROMANUM, &c. Le Concile Romain, tenu dans la Basilique de S. Jean de Latran, l'année du Jubilé 1725. par N. S. P. le Pape Benoist XIII. *A Bruxelles, chez F. Foppens*, 1726. in 12. de 428. pages.

BIBLIOTHEQUE historique & critique des Auteurs de la Congrégation de Saint Maur, &c. *Par D. Philippe le Cerf de la Vieville*, Religieux Benedictin, de la même Congrégation. *A la Haye, chez P. Goffe*, & se vend à Paris, chez Lottin & Chaubert, 1726. in 12. de 492. pag.

Albert

OCTOBRE. 1726. 2251

Albert de la Haye, & Vytwerf d'Amsterdam ont publié le quatrième tome des *Memoires du Regne de Pierre le Grand, Empereur de Russie, Pere de la Patrie, &c.* qui en contient la dernière partie, volume in 12. de 752. pages, sans l'Avertissement, dans lequel les Libraires annoncent que ce Livre sera suivi de deux autres, qui contiendront, l'un une Description de la Russie, de ses Provinces, de son Gouvernement & de sa Religion; & l'autre, une histoire Metallique du Regne de ce Prince, où l'on rassemblera toutes les Medailles qui ont été frappées à son occasion, & dont la plus grande partie est déjà gravée par les plus habiles Maîtres.

ECRANS, contenant en quatre Cartons cinq Tables des Regles universelles de la Prononciation Latine. Sixième Table; une Methode pour trouver le Present des Verbes Latins par leur Preterit; & deux Tables des Regles universelles de la Conjugaison Françoisé. *A Paris, chez Rondet, Libraire Imprimeur juré de l'Université, rue Saint Jacques, près la Fontaine Saint Severin, au Compas, 1726.*

Les Ecrans que le Sieur Rondet a donnez au Public les années precedentes,

rem-

remplissent justement le Titre de son Privilege, puisqu'ils ne contiennent que des Traits d'histoire peu ignorez, mais dont on est toujours bien aise de se rafraichir la Memoire.

Les quatre nouveaux Ecrans qui vient de faire paroître, sont bien au dessus de ceux qui ont déjà paru. Ils renferment des Matieres traitées d'une façon toute nouvelle. Les trois premiers Ecrans contiennent en six Tables les *Regles universelles de la Prononciation de la Langue Latine*. Dans la premiere Table on trouve les trois *Regles generales de la Prononciation*; sçavoir, de la Diphtongue, de la Voyelle devant une Voyelle, & de la Voyelle suivie de deux Consonnes. Ces Regles, & particulièrement la seconde, sont accompagnées d'un grand nombre d'exceptions, qui font connoître l'exacitude de l'Auteur, & les recherches que l'on a faites pour cet Ouvrage, en ce qu'on y voit beaucoup de Mots, qui ne se trouvent pas toujours dans les Dictionnaires, & dont les Grammairiens n'ont parlé, qu'en les mettant seulement en exception, sous le Terme generique des Mots tirez du Grec. La grande difficulté de la Prononciation, dit l'Auteur de ces Tables, est pour les *Mots dont la Penultieme est suivie d'une seule Consonne*.

Tou-

Toutes ces Penultiemes sont renfermées dans la Seconde & Troisième Tables. On y compte jusqu'à sept cens différentes Terminaisons, rangées en trois Classes par ordre Alphabetique, & qui contiennent expressément, ou d'une façon implicite, la Penultieme de tous les Mots Primitifs de la Langue Latine. Ces deux Tables sont suivies des *Regles de l'Accroissement des Noms & des Verbes*. Ces Regles sont extraites de la Methode de M<sup>r</sup> de Port-Royal; mais on y a joint un bien plus grand nombre d'exceptions, & l'on y a réduit en dix petites lignes les vingt-trois Regles generales de l'Accroissement des Noms. Ce qui est de plus singulier dans cette Quatrième Table est la Remarque qu'a faite l'Auteur sur le *Décroissement des Verbes* de la Seconde & Quatrième Conjugaison, ce que M<sup>r</sup> de Port-Royal n'ont point observé. Dans la Cinquième Table est la *Pratique de l'Accroissement des Verbes*. Pour rendre ces Regles plus sensibles, on a mis dans ces Tables les Quatre Conjugaisons Actives & Passives, avec les seules Penultiemes accentuées, ce qui ne se trouve dans aucun Rudiment, & ce qui est néanmoins très nécessaire pour la Jeunesse. La Table suivante leur est encore plus utile. C'est une *Methode pour trouver le Present*  
de

*de tous les Verbes par leur Preterit.* M<sup>rs</sup> de Port-Royal dans leur Grammaire en ont donné un Modele, mais par Analogie. L'Auteur entrant dans leur esprit, a suivi une idée plus simple, en donnant des Regles pour substituer les Caracteristiques du Present aux Figuratives du Preterit. On a encore joint à cette Table une semblable *Methode pour trouver le Nominatif des Noms de la Troisième Declinaison par leur Genitif.* L'arrangement de ces Preterits & Genitifs est si simple, que tout Commencant peut aisément s'en servir après avoir lû l'Avertissement qui est à la tête de tout cet Ouvrage. Le Quatrième Ecran contient des *Regles universelles de la Conjugaison Françoisse*, en deux Tables. Dans l'une l'Auteur donne une Formule pour conjuguer tous les Verbes François, qu'il reduit à une seule Conjugaison, déclarant qu'il croit pouvoir dire que la vraie conformité de notre Langue avec la Latine, est d'avoir, comme elle, non pas quatre Conjugaisons, mais ses Preterits & Participes, dont les irregularitez font la difficulté de nos Conjugaisons, & qui sont tous rassemblez dans la premiere de ces deux Tables. Cette nouvelle idée que l'Auteur a empruntée du R. P. Buffier, est mise ici dans tout son jour: & ces nouvelles Regles ne laissent

OCTOBRE. 1726. 2295

sont d'irregulier, que les seuls Verbes *Aller, Avoir & Etre.* On peut dire de ces huit Tables qu'elles sont ingenieusement imaginées, fort bien dirigées, & peuvent être très-utiles.

Cet Ouvrage se vend en trois façons différentes; en Cartons d'Ecrans, en Tables colées ensemble & en Brochure.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, écrites des Missions Etrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, dix-septième Recueil. A Paris, chez *Le Mercier, rue Saint Jacques, 1726.* in 12. de 446. pages.

CATALOGUS omnium rarissimorum ac selectissimorum Librorum, qui in Thesauris Antiquitatum & Historiarum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Sardinia, Corsicæ, Melitæ, &c. Joannis-Georgii Grævii, ex consilio, & cum Præfationibus Petri Burmanni in folio XLV. voluminibus reperiuntur. *Lugduni Batavorum, apud Petrum Vander Aa, 1725.*

Le Catalogue qui contient le détail de l'Edition qu'on prépare de ce grand Ouvrage, est imprimé à Leyde, chez *Vander Aa*, & se trouve à Paris, chez *Noël Pissot, Libraire, Quai de Conty, à la descente du Pont Neuf.* Le prix de tout l'Ouvrage

1296. MERCURE DE FRANCE.

vraie sera de 1200. livres pour le grand papier, & de 900. livres pour le petit papier.

REFLEXIONS & Instructions Chrétiennes sur la Cereemonie de la Benediction des Cloches. *A Paris, & se vend à Rheims, chez François Godard, rue des Tapissiers, 1726.* Brochure in 12.

Ce petit Livre dédié à Mademoiselle de Roye., merite d'être lû; il contient des Remarques curieuses sur ce sujet, & ne respire d'ailleurs que la pieté & la Religion.

ON trouve chez Pierre Giffart, Libraire à Paris., les Livres suivans:

Rerum Italicarum Scriptores à Ludovico-Antonio Muratorio Collecti, 9. vol. in fol. Mediolani 1723.

Novissimæ Ephemerides motuum cœlestium è Cassinianis tabulis ad Meridianum Bononiæ supputatæ, Auctore Eustachio Manfredio. Ab anno 1726. in annum 1750. 2. vol. in 4. Bononiæ, 1725.

Vita Latino-Græca S. P. Benedicti. Textus Latinus, Auctore Gregorio Magno. Versio Græca, Auctore Zachariâ Papâ, &c. in 4. Venetiis, 1723.

SOMA-

**SONATES** à Violon seul, avec accompagnement de Basse & Clavecin. Par *M. Antonio*, Livre premier de 24. pages, contenant 6. Sonates; grand in 4. 1726. Il se vend 5. livres en blanc, à Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Jussienne; & chez Boivin, à la Regle d'Or, rue Saint Honoré.

Le Sieur Boismortier, Auteur de quantité d'ouvrages de Musique, donnera sur la fin du mois prochain, son quinzième Oeuvre, qui sera des *Concerts* à 5. Flutes traversières, sans Basse, & qu'on peut jouer avec une Basse; ce qui n'avoit pas encore été imaginé. Son seizième Oeuvre, qui paroîtra presque en même-tems, sera un Recueil d'airs à chanter. Et son dix-septième Oeuvre se gravera dans le mois de Decembre suivant. Il ira jusqu'à trente de suite, si le Public continue à le rechercher, comme il fait aujourd'hui. Tous ces Ouvrages se vendent chez l'Auteur, rue Saint Antoine, vis-à-vis les Jesuites.

**VILLETTE, Fils, Libraire**, rue S. Jacques, à S. Bernard, qui a donné le *Calendrier choisi pour l'année 1726.* dont le Public a paru fort content, avertit les Libraires

## 2198 MERCURE DE FRANCE

braires & autres Marchands de Province ; que ledit Calendrier choisi pour l'année 1727. enrichi de Cartes Geographiques & d'un nouveau Plan de Paris , & nouvellement augmenté de plusieurs articles utiles & curieux , sera prêt de bonne heure ; ainsi qu'ils ayent à lui écrire le nombre qu'ils en voudront , parce qu'ils pourront les recevoir dans le courant du mois de Novembre.

LE SIEUR JACQUES FAULCON de Poitiers imprime un Livre fort intéressant pour le Barreau , & pour les Gens de Pratique , qui a pour Titre : *Corps & Compilation de tous les Commentateurs sur la Coutume de Poitou ; Conférences des autres Coutumes , Notes de M. Charles du Moulin sur le tout ; nouvelles Observations tant de Coutumes , que de Droit Ecrit , par M. Boucheul , Avocat au Siege de Dorat.* Ce Livre comprend tous les differens Auteurs qui ont ci-devant fait des Observations sur ladite Coutume du Poitou , avec leurs décisions. Le Public qui le demande depuis plusieurs années avec beaucoup d'empressement , est averti qu'il contiendra deux gros Volumes *in folio* , & qu'il sera en vente au mois de Février prochain. Les Curieux qui voudront voir cet Ouvrage , peuvent aller chez ledit Im-

OCTOBRE. 1726. 2299

Imprimeur, qui leur en fera voir plus des trois quarts d'imprimé, ne doutant pas qu'ils n'en soient aussi contens que de l'Impression & du Papier, n'ayant rien épargné pour rendre ce Livre parfait.

*EXTRAIT du Journal des Experiences faites par M. Sully des Horloges de Mer, dans le Port de Bordeaux.*

J'arrivai à Bordeaux le 13. Août, chargé d'une Lettre de M. l'Abbé Bignon pour M<sup>rs</sup> de l'Académie de Bordeaux, qui les prioient de me favoriser dans mes Experiences, & de vouloir bien y prêter leurs attentions, puisqu'il s'agissoit de l'avancement des Sciences dans un point des plus importants, & que le témoignage de cette Académie seroit suffisant pour assurer le Public du succès de mon Entreprise.

J'eus l'honneur de me presenter à l'Académie le 18. & d'y expliquer les proprietés de mes Horloges : la Compagnie eut la bonté de me prêter toute son attention ; & M. le President de Montesquiou, Directeur pour lors de l'Académie, nomma M. de Caupos, Conseiller au Parlement, & le Pere Faux, Religieux de la Mercy, pour examiner les Experiences  
que

que je devois faire sur un Vaisseau.

M. le President de Montesquiou, M. le President Barbot, & M. Sarrau, Secrétaire de l'Académie, s'offrirent volontairement d'assister à cet Examen, pour en rendre compte à la Compagnie. Ces Messieurs ont bien voulu donner beaucoup de leur tems les jours suivans pour s'éclaircir avec moi des faits & des matieres qui regardent la construction de ces Horloges, & les arrangemens qu'il falloit prendre pour les expériences qu'on devoit faire. Je ne puis assez me louer des égards qu'ils ont pour la recommandation de M. l'Abbé Bignon en ma faveur, de leur application pour se mettre en état de porter sur mes Experiences un jugement digne d'eux & du Public.

Dès le jour que j'eus été à l'Académie, je fis travailler à une Machine de suspension pour mon Horloge à levier; je la fis faire de bois & de fer, semblable à celle de la Montre marine, *planche 3. fig. 2.* de ma Description, à l'exception que celle de l'Horloge est quarrée, pour se conformer à la figure de sa boîte, soutenue pareillement de trois picds de 18. pouces de haut.

Le 7. Septembre, je fis transporter mes Horloges sur la Garonne jusqu'à Clairac, maison de Campagne de M. Sarrau,

pati, à une lieuë au-dessous de Bordeaux. où elles restèrent deux jours pour comparer leurs mouvemens avec celui d'une pendule à secondes.

Le 9. à 10. heures du matin, on s'embarqua dans un petit bateau de 3. à 4. tonneaux, l'horloge à levier dans sa suspension, la montre marine de même, laissant la pendule à secondes dans la maison, en mouvement, M. de Caupos & M. Sarrau, presens avec moi. On prit aussi dans le bateau une petite pendule de 5. à 6. pouces, pour mieux faire la comparaison: il y eut d'abord un peu de mouvement, & la petite pendule s'arrêta au bout de trois minutes: nous descendîmes à la rame, & avec la marée jusqu'à Blaye, où nous prîmes sur notre bord M. le Roy, Commissaire de la Marine, & nous allâmes mouiller à Bechevel, à une petite lieuë de Blaye, & à 7. à 8. lieuës de Bordeaux. A une heure après midi nous remontâmes avec la marée, & avec peu de vent, & la riviere si calme, qu'ayant mis la petite pendule en mouvement, elle alla bien pendant une demi-heure avant de s'arrêter, & nous arrivâmes à Clayrac à 5. heures du soir. Nous remîmes les horloges à côté de la pendule à secondes, & nous observâmes que le mouvement

F de

de l'horloge à levier, qui étoit dans le bateau, ne differoit pas de son mouvement en repos d'une demi-seconde par heure, comparé à son mouvement en repos, à côté de la pendule à secondes, nonobstant le peu de mouvement que souffrit le bateau. Dans cette expérience, les arcs de vibration indiquez par l'aiguille, 9. 0. planche premiere, alloient quelquefois jusqu'à 70. degrez de côté & d'autre, d'où l'on peut conclure, & encore mieux de la seconde expérience, dont je vais rendre compte, de quelle importance est la courbe de compensation pour l'isochronisme des vibrations.

Le 11. avant midi nous allâmes à Pichon, autre maison de campagne, à un demi-quart de lieuë de la premiere, prenant avec nous la montre-marine, le meridien portatif universel, & une boussole de 4. pouces, montée dans un cadre de bois, & nous fîmes des expériences sur la maniere de trouver le midi vrai, le temps du passage du Disque du Soleil par le meridien, & la hauteur du pole, le tout sur le meridien portatif universel; & ces expériences servoient à faire voir une partie des utilitez de ce nouvel instrument: j'en donnerai ailleurs le détail.

Le

OCTOBRE. 1726. 2303

Le même jour à 5. heures après midi, nous nous embarquâmes avec toutes nos machines à Clayrac, & nous arrivâmes par un grand calme à six heures à Bordeaux.

Dès les premiers jours que je fus à Bordeaux, Messieurs de l'Académie voulurent bien me présenter à M. l'Intendant, qui eut la bonté de me recevoir très-gracieusement. Attentif à tout ce qui regarde le service du Roi, & l'utilité du Public, il eut la bonté de nous offrir son Brigantin pour repeter notre expérience. Le Marquis de Harville, son gendre, M. de Caupos, de l'Académie des Sciences, le Chevalier de la Rochette, Chevalier de Malte, & M. Roberic, Grand-Prevôt de la Guienne, s'offrirent pour être du voyage.

Le 16. je mis mes horloges justes avec la pendule à secondes, afin d'observer leurs mouvemens, en repos, jusqu'à l'embarquement.

Le 17. M. de Caupos, comme Commissaire de l'Académie, & le seul, qui à cause des Vendanges étoit libre de se trouver à cette expérience, se rendit chez moi, avec les personnes ci-dessus nommées; & marqua en leur présence l'état de mes horloges, en repos. Ensuite nous les mîmes sur notre bord, & nous

F ij nous

nous embarquâmes à la porte Despeaux, dans le Brigantin dont je viens de parler, qui est de 8. à 10. tonneaux, & à 18. rames ; il faisoit un vent de Sud-Ouest, vent qu'on sent toujours le plus fort dans ces quartiers, & qui cause sur la Garonne les plus grosses tourmentes, aussi la riviere en fut-elle extrêmement agitée ; on remarqua au milieu de ces mouvemens violens, le bon effet de la suspension, & que l'horloge y conservoit très-bien sa direction perpendiculaire à l'horison, pendant que le Vaisseau s'inclinoit par intervalles jusqu'à 25. à 30. degrez, & les arcs de vibration alloient quelquefois en diminuant, quelquefois en augmentant, depuis 30. jusqu'à 80. degrez de côté & d'autre.

Nous n'avions fait encore que deux lieues, que le vent souffloit avec tant de violence, & les lames rouloient si haut, que ce fut pour nous une veritable tempeête ; on ne pouvoit aller plus loin sans danger, rien ne se tenoit plus, & l'horloge avec sa suspension, faute de la précaution de l'amarrer, se renversoit deux fois sur le plancher de la chambre, sans pourtant s'arrêter, & sans avoir souffert le moindre dommage ; nous fûmes donc obligez de gagner le bord à Montferrant, où nous mîmes pied à ter-

re.

re, laissant les horloges dans le Vaisseau à l'ancre, où il souffrit un roulis considérable pendant plus de trois heures que nous étions à terre. Nous nous embarquâmes vers les cinq heures, nous remontâmes à la voile contre la marée, & nous arrivâmes à Bordeaux à 6. heures & demie.

Toute la Compagnie se rendit chez moi pour comparer l'horloge à levier à la pendule à secondes, qui avoit resté dans ma chambre, & nous remarquâmes que le mouvement de l'horloge à levier, ainsi agitée dans le Vaisseau, n'avoit différencié de son mouvement, étant posée à côté de la même pendule à secondes, dans ma chambre, que d'une demi-seconde tout au plus par heure.

Il seroit même facile de faire voir, comme je le ferai dans la suite, que même cette très-petite variation ne vient pas du mouvement du Vaisseau. Ce qui le prouve certainement, c'est que la variation dans la dernière expérience, n'a point paru plus grande que dans la première, quoiqu'il n'y ait point de comparaison des mouvemens du Vaisseau dans l'une & dans l'autre.

Ces seules expériences font voir avec la dernière évidence, qu'il n'est point à craindre que les mouvemens ordinaires

d'un Vaisseau sur mer, puissent sensiblement déranger le mouvement de cette nouvelle horloge, ce qui seul restoit à sçavoir, pour ne plus douter de son utilité dans la Navigation.

Ce Memoire nous a été remis avec une Lettre que M. de Caupos nous a fait l'honneur de nous écrire, dans laquelle il assure que toutes les circonstances rapportées sur l'expérience de l'horloge à levier, dont il a été témoin, sont conformes à la vérité, & fidelement rendues. Le témoignage de cet illustre Académicien sera sans doute d'un grand poids auprès du Public, & donnera de très-grandes esperances pour la perfection de l'Ouvrage de M. Sully.

La Czarine est toujours très-attentive, & n'épargne ni soins, ni dépense pour faire fleurir la nouvelle Académie établie à Petersbourg, sous la conduite de personnes sçavantes & habiles. On travaille actuellement à la construction des bâtimens qui sont nécessaires, & à l'établissement d'une Imprimerie & d'une Bibliothèque, avec un Cabinet de Médailles, & un autre de curiositez & productions de la Nature & de l'Art. Outre les Leçons publiques des Professeurs, aux heures ordinaires, il se tient encore deux

OCTOBRE. 1726. 2307

deux fois la semaine des Conférences publiques, où l'un des Professeurs traite quelque point particulier sur les Arts ou les Sciences. On doit tenir chaque année trois Assemblées solennelles.

M. Nicolas Bernouilly, l'aîné des deux frères de ce nom, célèbre Geometre, que la Czarine avoit engagé de prendre place dans la nouvelle Académie de Petersbourg, y mourut au commencement du mois dernier d'une maladie de poitrine. Le Docteur Burget, Professeur en Chymie & en Médecine, Membre de la même Académie, est mort aussi depuis peu.

L'Académie des Sciences & Arts de Bordeaux, a élu le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, Chevalier de la Toison d'Or, pour Protecteur, à la place du feu Duc de la Force. Ce Ministre a accepté cette qualité.

On mande de Londres, que les Ouvrages de Peinture du Chevalier Thornhill, qui doivent être placez à la suite des autres du même Auteur, dans la grande Salle de l'Hôpital de Greenwich, sont finis & fort applaudis. Ils représentent le débarquement du Roi Guilla-

F iiij me,

## 2308 MERCURE DE FRANCE.

me, son Portrait, avec celui de la Reine Marie, & ceux de la Reine Anne, du Roi Georges, & de toute la Famille Royale.

Les Religieux de la Charité de Paris, Ordre de S. Jean de Dieu, toujours zelez & attentifs au bien des Malades qui leur sont confiés, firent la démonstration publique de la Theriaque le 19. Aoust dernier, où se trouverent Messieurs Burette & Reneaume, Medecins de cet Hôpital. Les drogues furent exposées pendant quinze jours, après en avoir fait un choix exact, auquel ils ont travaillé pendant six mois. La quantité étoit de six-vingt livres. Le Discours sur la qualité de chaque drogue, & les effets de cette Antidote fut prononcé par M. Reneaume, Medecin de quartier.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, établi par Justice, donne avis qu'il a un remede secret sans goût, qui préserve les dents de se gâter & de tomber; pour cet effet, il faut s'en servir dans le temps qu'elles sont bonnes; ceux qui le consulteront s'en trouveront bien; il donne la maniere facile de s'en servir, & met son nom sur les boîtes. Sa demeure avec Tableau

THE HISTORY OF THE  
CITY OF BOSTON  
FROM THE FIRST SETTLEMENT  
TO THE PRESENT TIME  
BY NATHANIAL BENTLEY MASSACHUSETTS

IN TWO VOLUMES.  
VOL. I.  
FROM THE FIRST SETTLEMENT  
TO THE YEAR 1780.  
BOSTON: PUBLISHED BY  
J. B. ALLEN, 1825.



OCTOBRE: 1726. 2309  
bleau, est à Paris, Cloître *saint Oportune*.

## MEDAILLES DU ROI.

Il n'y a rien qui fasse éclater davantage la reputation d'un Etat, que lorsque les Puissances les plus éloignées recherchent sa mediation pour prévenir les differends qui pourroient naître entre elles. Le Grand Seigneur & le Czar ayant été déterminez par ce motif à rechercher la Mediation du Roi; & ayant conclu un Traité très-important par cette Mediation, dont le Marquis de Bonac, Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte Ottomane, s'étoit trouvé chargé. (a) On a crû de voir conserver la memoire de cet événement par la Medaille qui fut présentée à Sa Majesté le jour de saint Louis 1726. On

(a) Il est à remarquer que quelque épineuse que fut cette Negociation, le Marquis de Bonnac avoit eu le bonheur de s'y conduire d'une maniere, qu'il avoit merité des matques publiques de la satisfaction des deux Parties, le feu Czar l'ayant honoré à cette occasion, du consentement du Roi, du Colier de son Ordre de Saint André de Russie; & le Grand Seigneur l'ayant fait revêtir à son Audience de Congé, d'une Pelle de Marte Zibeline, qui est le plus grand honneur que ces Princes puissent accorder, & qui n'avoit jusqu'alors été fait à aucun Ambassadeur de France.

F v y voit

y voit d'un côté le Buste du Roi avec la legende ordinaire : LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISS. & sur le revers, la France représentée sous la figure d'un homme, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main, & revêtuë d'un grand Manteau fleurdelisé ; elle est assise sur un globe terrestre, ayant à ses pieds, d'un côté les Symboles de la Guerre ; & de l'autre, ceux de la Paix ; avec cette inscription : VIRTUTIS ET JUSTITIÆ FAMA ; & dans l'Exergue : TURCAS INTER ET RUSSOS PAX CONSTITUTA, VIII. JULII M. DCC. XXIV.



## SPECTACLES.

L'Opera Comique du Sieur Francisque donna le 20. Septembre, la premiere representation d'une Piece nouvelle, intitulée *Les Comediens Corsaires*, dont voici l'Extrait, tel qu'il nous a été donné.

Il y a dans la Troupe des Comediens François, un partage d'opinions, touchant les Pieces d'Agrémens, telles qu'on les donne aujourd'hui : les uns croyant qu'il y va de leur honneur de ne pas souffrir

frir sur la Scene Françoisé ces sortes de Pieces, quoique très-lucratives, ne s'accordent point avec les autres, qui présentent l'utile à l'honorable. Ce partage d'opinions ( joint à la Comédie Italienne, qui vient d'être jouée, & qui a pour titre *les Comédiens Esclaves* ) a fourni le sujet de la Piece *des Comédiens Corsaires*.

La Scene est dans une Isle voisine des Côtes de Provence. *M. Des-Brantilles*, qui s'est fait Chef de la Troupe Françoisé, a engagé tous ses Camarades à le suivre, sans leur dire le grand dessein qu'il médite pour le profit commun. Il arrive dans cette Isle un Brigantin, dans lequel sont les Comédiens Italiens, revenant d'Alger, où ils ont été Esclaves. Pendant que les Italiens font une relation de leur voyage, on vient avertir que le Vaisseau de l'Opera-Comique va passer à la vûe de l'Isle, pour se rendre à Marseille. Là-dessus *M. Des-Brantilles* paroît ému, & dit qu'il attend là ses Camarades pour tenir un Conseil important. Les Italiens veulent se retirer, mais il les retient, en leur disant qu'ils peuvent rester, & qu'ils sont même intéressés dans son projet. Les Comédiens François arrivent, & *M. Des-Brantilles* leur tient ce discours :

## 2312 MERCURE DE FRANCE.

Approchez, mes amis. Enfin l'heure est venue

Qu'il faut que mon secret éclate à votre vûe,

A mon juste dessein vous devez conspirer;

Il ne me reste plus qu'à vous le déclarer.

Depuis qu'aux Tabarins les Foires sont ouvertes,

Nous voyons le Préau s'enrichir de nos perres;

Et là les Spectateurs de couplets alterez,

Vantent les *Mirlitons* qui les ont attirés.

Ils y courent en foule entendre des sornettes :

Nous, pendant ce tems-là, nous grossissons nos  
*Nettes.*

Moliere & les Auteurs qui l'ont suivi de près,

De nos tables jadis ont soutenu les frais;

Mais, vous le sçavez tous, notre noble Comique

Presentement n'est plus qu'un beau Garde-bouti-  
que.

Lorsque nous le jouions, quels sont nos Specta-  
teurs ?

Trente Contemporains de ce fameux Auteur.

Ainsi donc, nous devons, sans tarder davantage,

Pour rappeler Paris, donner du bâtelage.

Si vous me demandez où nous l'irons chercher,

Amis, c'est aux Forains que nous devons mar-  
cher.

Le Comique Opera, pour se rendre à Marseille,

V.a.

Va passer par ici. Vite, qu'on appareille !  
 Attaquons son Vaisseau, pillons-tous ses effets,  
 Ses morceaux polissons, ses burlesques couplets.  
 Voilà quel est mon but. La Troupe Italienne  
 Secondera l'effort de la Troupe Romaine,  
 A notre Bâtiment joindra son Brigantin,  
 Et nous partagerons entre nous le butin.  
 Il faudra dans la suite en faire un tel usage,  
 Que le Parisien, voyant le bâtelage  
 Dans la Ville regner de l'un à l'autre bout,  
 Doute où sera la Foire, & la trouve par tout.

Les deux Troupes applaudissent en  
*chorus* à l'entreprise de M. Des-Brouil-  
 les, & ils vont tous ensemble attaquer  
 les Forains, qui se défendent vigoureu-  
 sement ; mais ils sont obligez de céder à  
 la force, & ils sont faits prisonniers. Les  
 Vainqueurs les chargent de fers, & les  
 amènent en triomphe, en chantant ces  
 Vers parodiez de l'Opera de Rolland.

Triomphons, pillons la Foire,  
 Triomphons de ses Acteurs,  
 Pillons aussi tous ses Auteurs.  
 A notre gain immolons notre gloire.

Après

## 2314 MERCURE DE FRANCE.

Après ce Chœur, les Comédiens partagent les dépouilles des Forains. Les Italiens prennent pour leur part un gros ballot de Parodies d'Opera; & les François se saisissent de plusieurs Pièces dans le gout forain, entr'autres de deux, dont l'une a pour titre: *L'Obstacle favorable*; & l'autre: *Les Amours déguisez*. M. Des-Brouilles ne se contente pas de s'être rendu maître des Pièces de l'Opera-Comique: *Croyez-moi*, dit-il aux Italiens, *il faut tout à l'heure obliger nos Captifs à représenter ces deux Pièces-ci devant nous, afin que nous puissions attrapper leur gout; car, diable! la fausse vaut encore mieux que le poisson*. Pierrot, Chef des Forains, veut s'en défendre: *Ce n'est donc point assez*, dit-il, *de nous voler nos Marchandises, vous voulez encore que nous vous apprenions à les débiter*. Mais il a beau résister, on lui met le pistolet sur la gorge, & on lui déclare que ce n'est qu'à ce prix-là que les Forains peuvent recouvrer leur liberté. Pierrot se rend en chantant ce couplet, sur l'air, *Je ne suis né ni Roi, ni Prince*.

Je ne fais plus de résistance,

Je cede à votre violence.

Nous allons jouer devant vous,

Seulement pour vous satisfaire;

Car

Car vous jouerez tout comme nous,

En jouant à votre ordinaire.

Pendant que les Forains se préparent à jouer les deux Pièces, les Comédiens François & Italiens, pour célébrer leur victoire, forment un Ballet. Après quoi les Acteurs de l'Opera-Comique représentent.

*L'Obstacle favorable.*

La Scene est dans un Village aux environs de Paris. Blaise, Fermier du Château, en a loué une portion à M. Trouffegaland, Medecin, qui est venu avec Valere & Argentine, ses enfans, demeurer à la campagne. Il a quitté Paris de chagrin de voir que les Chirurgiens osent tenir tête aux Medecins, & veulent s'affranchir de la dépendance de la Faculté. Pour surcroît de déplaisir, il a découvert que Dorante, jeune Chirurgien, est amoureux d'Argentine, & que Valere aime Spinette, sœur de Dorante. Il ne veut pas faire alliance avec eux, quoique ce soient des partis avantageux pour ses enfans, tant il a d'aversion pour les Chirurgiens. Il tient Valere & Argentine comme prisonniers, pour rompre leurs

- com-

### 1316 MERCURE DE FRANCE.

commerces amoureux. Toutes les précautions du Docteur ne servent qu'à fournir aux Amans des occasions de le tromper. Spinette, sous un habit de Berger, Dorante & Arlequin, son Frater, déguisez; celui-ci en Duégne, & l'autre en Espagnolette, passant pour fille de la Duégne, s'introduisent dans le Château; & cela de concert avec Blaise. Il arrive qu'on vient chercher le Docteur de la part du Bailli du Village, qui a la fièvre. Le Medecin va le voir, & ordonne des remedes. Pendant ce tems-là les Amans se réjouissent d'être ensemble, & se mêlent parmi des Payfans, qui viennent célébrer le lendemain des nœces d'une Niece de Blaise. Ils sont interrompus par l'arrivée du Docteur, qui revient de chez le Bailli, avec Maître Martin, Maréchal du Village, lequel, ayant guéri le cheval du Medecin, lui demande s'il est content de la maniere dont il l'a traité. M. *Trouffe-Galand* lui répond qu'oui, & lui offre de l'argent pour son salaire; mais le Maréchal le refuse, en disant qu'on ne doit rien prendre de son Confrere. Ce terme de Confrere choque le Docteur, & donne occasion à une Scene très-comique. Sur la fin de cette Scene, les Valets du Bailli, qui vient de mourir, arrivent armez de fourches & de bâtons,

tons, dans le dessein de venger la mort de leur Maître sur le Medecin, qu'ils en croyent l'Auteur. Il cherche à se dérober à leur fureur ; mais en fuyant, il reçoit un coup sûr la tête. Les Valets se retirent. Le Docteur crie au secours. Ses Enfans, Dorante, Spinette, Arlequin & Blaise accourent à ses cris. Dorante visite sa blessure ; &, après avoir fait comprendre par ses gestes à la compagnie que le mal n'est pas considerable, il l'exagere, pour faire peur à *M. Trouffe Galand*, & pour en venir à ses fins. Valere propose d'envoyer chercher un Chirurgien ; son pere se revolte contre la proposition. Blaise lui dit, qu'il n'a que faire de tant rejeter le secours des Chirurgiens, qu'il n'y en a pas un qui voulût le tirer du danger où il est, après tout ce qu'il a dit & écrit contre eux. Dorante se découvre, l'assure de son amitié, & promet de lui sauver la vie, s'il veut consentir aux deux mariages. La crainte de mourir arrache au Docteur son consentement, & il finit en declamant ces deux Vers :

Ciel ! aux Chirurgiens je vais devoir la vie !

N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie !

*Les*

*Les Amours déguisez.*

Le Théâtre représente le Palais du Dieu de Cythere. Venus a ordonné une revûe générale des Amours. Elle veut que tous les Amans s'y trouvent, & elle charge les Amours d'y entraîner ceux qui croyant n'avoir que de l'amitié, de l'estime, de la reconnoissance, de la pitié, &c. ont de véritables sentimens d'amour. Arlequin qui dans cette Piece fait le personnage d'un Aide de Camp de Mercure, Commissaire de la Revûe, interroge les personnes que les Amours amènent de force à Cythere; ce qui fait autant de Scenes détachées, dont les principales sont celles-ci, Mademoiselle Rafinot, Précieuse moderne, se plaint en termes singuliers de la violence qu'on lui fait, & prétend qu'elle n'a que de l'estime pour Dorimon, Bel-Esprit qui donne, comme elle, dans le Phæbus. M. Piédemouche, Procureur, se présente sur un avenir que les Amours ont signifié à sa femme, pour comparoître à la Revûe. Il soutient qu'elle n'a point d'autre passion, après l'amour qu'elle a pour lui, que la haine qu'elle porte à son Maître-Clerc. Arlequin approfondit cette haine fort plaisamment, & découvre que les Amours ont rendu justice

à Madame Piédemouche. Colette, jeune Payfane, qui croit n'avoir que de l'amitié pour Léandre, son cousin, est obligée, après une Scene où l'Amant fait semblant de se détacher d'elle, d'avouer que c'est de l'amour qu'elle a pour lui. La Piece finit par un Ballet general de toutes les Nations mêlées aux Amours & aux Plaisirs.

Les Comédiens François ont remis au Theatre le 29. Septembre, le *Mari sans femme*, Comédie mêlée d'Intermedes, de Chants & de Danses. Elle a été représentée par les Acteurs qui sont restez à Paris pendant le Voyage de Fontainebleau, elle a fait un si grand plaisir par la maniere dont ils l'ont jouée, qu'on ne s'est presque point apperçû de l'absence de leurs Camarades. Nous avons crû devoir contribuer à une gloire si bien meritée, en mettant ici leurs noms.

### ACTEURS.

Dom Brusquin d'Alvarade, Gentilhomme Espagnol, *Le sieur Poisson.*

Julie, Dame Espagnole, *La D<sup>le</sup> le Grand.*

Carlos, Amant de Julie, *Le sieur le Grand, le fils.*

Fatiman,

2320 MERCURE DE FRANCE.

Fatiman, Gouverneur d'Alger, *Le sieur de Fontenay.*

Celime, Dame Turque, *La Dlle la Mothe.*

Zaire, Naine, Esclave de Celime, *La Dlle Mariane Dangerville.*

Marine, Suivante de Julie, *La Dlle du Bocage.*

Tomire, Valet de Carlos, *Le sieur Armand.*

Gusman, Valet de Dom Brusquin, *Le sieur du Mirail.*

Stamorat, Turc, *Le sieur de la Thorilliere, le fils.*

Suite de Turcs.

*La Scene est dans Alger.*

Cette Piece étant entre les mains de tout le monde, nous n'en donnerons pas un Extrait exact & suivi, comme nous tâchons de le faire, au sujet des Pieces nouvelles. Nous nous contenterons de rendre compte du jugement qu'on a porté sur *le Mari sans femme*. On en a trouvé le style assez moderne, quoiqu'il y ait très-long-temps que la Piece a paru pour la premiere fois; Montfleuri étoit contemporain de Moliere, ils couroient ensemble la même carrière, & chacun d'eux avoit ses partisans. C'est une assez grande gloire, que  
d'avoir

OCTOBRE, 1726. 232

d'avoir été concurrent du Terence & du Plauté François, & de n'en avoir pas été tout-à-fait vaincu ; on peut dire quelque chose de plus à la louange de Montfleuri ; c'est peu que le grand Moliere ne l'ait pas effacé, il a brillé quelquefois autant que lui, & a toujours reparu avec éclat sur le Theatre. Cette dernière reprise du *Mari sans femme*, en fait foi, le plaisir de revoir cette Comédie, a augmenté à chaque représentation, on a trouvé la Pièce, à la vérité, un peu libre, mais bien conduite, exactement écrite, pleine de feu, de bons mots, de saillies, & de varietez. L'exposition y a paru ménagée avec un art infini. En voici un échantillon. C'est dans la seconde Scene.

*Julie, Carlos, Marine, Tomire.*

*Julie.*

Ah ! Carlos !

*Carlos.*

Ah ! Julie !

*Tomire,*

Ah ! Marine !

*Marine.*

Ah ! Tomire !

*Julie.*

*Julie.*

Quels ennuis !

*Carlos.*

Quels chagrins !

*Tomire.*

J'en crève.

*Marine.*

J'en soupire.

*Carlos.*

Helas ! que notre sort . . .

*Julie.*

Helas ! que nos malheurs . . .

*Carlos.*

Me va coûter d'ennuis !

*Julie.*

Me va coûter de pleurs !

*Carlos.*

Si vous pouviez sçavoir , Julie ; à quoi m'ex-  
pose ,

Le cruel désespoir d'en avoir été cause ;

Car enfin c'est moi seul que j'en dois accuser ;

C'est moi de qui l'orgueil crut pouvoir tout  
oser.

De

OCTOBRE. 1726. 2323

De vos ressentimens rien ne peut me défendre :

Ma forte passion me fit tout entreprendre ;

C'est moi seul , c'est enfin ce trop sensible  
Amant ,

Que l'Amour fit résoudre à votre enlevement ;

Pour finir mon malheur , j'ai seul causé le vôtre ;

Mais enfin vous veniez d'en épouser un autre ;

On vous avoit forcée à prendre cet Epoux ;

Vous m'aimiez tendrement , je n'adorois que  
vous ;

Malgré ce que l'Amour m'avoit semblé promettre ,

Dans son lit , dans ses bras , l'Hymen vous alloit mettre ;

Je voyois vos chagrins ; vous entendiez mes  
cris ;

Quel autre en cet état n'eut pas tout entrepris !

*Julie.*

Dans toutes ces raisons ne cherchez point  
d'excuse ;

Ce n'est que mon malheur , Carlos , que j'en  
accuse ;

Ouy ; c'est moi qui depuis cette funeste nuit,  
Ou,

## 2324 MERCURE DE FRANCE.

Où, prémisses cruels du malheur qui me suit,  
Sans égard pour mes pleurs, une Mere inhu-  
maine,

Me venoit de livrer à l'objet de ma haine,  
Je sortois de l'Autel troublée, & dans mon  
cœur,

Cet Hymen avoit mis tant de crainte & d'hor-  
reur,

Que, sans considerer quelle en seroit la suite,  
Je crus que mon bonheur dépendoit de ma  
suite.

Marine m'en pressa, même elle me fit voir,  
Que fuir ses ennemis est le premier devoir, &c.

Tout le monde a senti la finesse avec laquelle cette exposition est ménagée ; d'abord c'est un Amant qui s'accuse d'avoir causé le malheur de ce qu'il aime, mais qui se justifie par l'excès de son amour ; son Amante l'excuse, & n'impute qu'au sort tous les maux auxquels elle se voit livrée ; par là le Spectateur est mis au fait, sans qu'il paroisse qu'on ait eu dessein de l'instruire ; il apprend que Carlos a enlevé Julie, le jour de son Hymen avec un Rival odieux. Les fâcheuses suites de cet enlèvement sont exposées avec le même art par Tomire & par Marine : cette dernière fait mê-

m

me entendre qu'elle a écrit à Dom Brusquin d'Alvarade, à qui Julie a été mariée malgré elle; Dom Brusquin achève d'éclaircir les Spectateurs dès le commencement du second Acte, en leur apprenant que le Mariage dont on a parlé n'a pas été consommé.

Entre plusieurs Scenes qui ont fait beaucoup de plaisir, il y en a une dans le troisième Acte qui a paru la plus fine de toutes. Nous nous flattons qu'on ne sera pas fâché de la voir ici. Voici de quoi il s'agit: Celime amoureuse de Carlos, & jalouse de Julie, qu'elle soupçonne d'être sa Rivale, veut penetrer ce secret, & s'y prend d'une maniere tout-à-fait ingénieuse auprès de Tomire, Valet de Carlos.)

*Celime.*

Viens. Autrefois Carlos étoit servi par toi ?

Parle.

*Tomire*

Il n'a jamais eu d'autre Valet que moi.

*Celime.*

Es-tu l'aimes ?

*Tomire.*

Autant qu'un Valet aime un Maître : &c.

G *Celime.*

*Celime.*

Parlons d'autres choses. Ecoute,  
Carlos t'ouvroit son cœur, te connoissant prudent ?

*Tomire.*

J'ai toujours, quoi qu'indigne, été son Confident.

*Celime.*

Conte moi tes amours.

Tomire lui paroissant plus discret & plus fidele qu'elle ne voudroit, elle dresse une autre batterie, pour lui arracher le secret qu'elle veut apprendre de lui, Voici comme elle lui parle :

*Celime.*

Caelos est bienheureux que ta condition  
Lui conserve un tel zèle ; & ta discretion  
Me paroît à la fois si rare & si louable,  
Que le plaisir que j'ai de t'en trouver capable ;  
*Elle lui donne une Bague.*  
Est payé de ce prix.

*Tomire.*

Oh ! c'est . . . .

*Celime.*

Prends : j'aime à voir

Que rien contre Carlos n'ébranle ton devoir.

Son

OCTOBRE. 1726. 2327

Son interest m'est cher : qu'à l'avenir ton  
zele,

Ne démente jamais une ardeur si ~~fi~~ele.

Tu sçais tous ses secrets , garde-toi d'en par-  
ler :

Et meurs plutoist cent fois , que de les reve-  
ler.

*Tomire.*

Oh !

*Celime.*

Quant à les amours qu'on auroit peine à  
croire ,

Carlos m'en a conté tantôt toute l'histoire.

Ce n'est plus à present un mystere pour moi.

Il m'a dit qu'il aimoit Julie.

*Tomire.*

Ah ! je le croi :

Cela n'est pas nouveau.

*Celime.*

Qu'une ardeur mutuelle

Rendoit , malgré leurs fers leur amour éternel-  
nelle ,

Par quel hazard ils ont perdu la liberté ,

Leurs traverses , leurs pleurs.

G ij *Tomire.*

*Tomire.*

Il vous a donc conté, &amp;c.

Tomire lui raconte alors toutes les particularitez des amours de son Maître & de Julie, & va jusqu'à blâmer l'indiscretion de Carlos, par ces Vers :

Eh bien; voyez un peu le caprice d'un Maître :

Il l'a dit; il n'auroit point cessé de crier,

Si j'en avois ouvert la bouche le premier :

Le monde est ainsi fait.

Ces traits doivent suffire, pour donner une idée de toute la Piece; un Auteur qui a de pareilles ressources d'imagination ne peut gueres se démentir.

Après ce juste éloge de la Piece, il ne nous resteroit qu'à rendre à tous ceux qui l'ont représentée la justice qui leur est dûe; mais comme cela nous meneroit trop loin, nous nous bornerons à deux qui s'y sont distinguez. Le sieur Poisson nous a fait voir qu'il a herité des talens de ses peres, & la Damoiselle d'Angerville, qui commence, comme son incomparable tante, nous a fait esperer qu'elle continuera comme elle; on peut dire même qu'elle a un talent de plus que Mademoiselle des Marres; elle dan-

se au-dessus de tout ce qu'on peut attendre de son âge, ayant à peine atteint sa dixième année : quelles nouvelles grâces ne nous promet-elle pas d'acquiescer dans la suite ?

Nous avons déjà parlé de Montfleury & de son caractère, dans le Mercure de Janvier 1725. où l'on trouvera un Catalogue de ses Pièces. Celle-ci n'avoit pas paru depuis 28. ans, que le sieur Poisson y jouoit le principal rôle, ainsi que son fils le joue aujourd'hui.\*

Les Airs à chanter, qui sont du corps de la Pièce, & tous les Airs de Violon du Divertissement, sont tous du sieur Gillier, dont le mérite est très-connu. Il les fit en ce temps-là, à la place de ceux que le sieur Charpentier avoit composés dans la nouveauté de cette Comédie qui se trouvoient perdus.

Le 17. de ce mois l'Académie Royale de Musique donna la première représentation de *Pyrame & Thisbé*, Tragédie qui fut fort applaudie par la nombreuse Assemblée qui s'y trouva. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, & les deux Princesses ses filles, l'honorèrent de leur présence. Les paroles de cet Opera sont de la composition de M. de la Serre, & la Musique des sieurs Rebel, le fils, & Fran-

2330 MERCURE DE FRANCE.  
cœur, le cadet, tous deux ordinaires de  
l'Académie Royale de Musique.

*EXTRAIT.*

Comme il n'y a personne qui ignore le sujet de cet Opera, nous n'en dirons qu'un mot; Pyrame & Thybé étoient nez dans les superbes murs de Babylone. Ovide, dans son quatrième Livre des Metamorphoses, les celebre moins par la noblesse de leur extraction, que par la grandeur de leur amour. Leurs cœurs étoient faits l'un pour l'autre, mais la haine qui regnoit entre leurs parens, ne leur permettoit pas de se voir en liberté; ils ne pouvoient se parler qu'à la faveur d'une ouverture, que l'Amour leur fit appercevoir dans le mur commun de leurs maisons. La contrainte irritant leurs desirs, ils formerent enfin la resolution de se mettre en liberté; ils se déterminerent à tromper la vigilance de leurs cruels parens par une fuite secrète, ils convinrent de se rendre auprès du tombeau de Ninus pendant la nuit. Thybé s'y trouva la première. Une Lionne alterée étant venue à une fontaine, Thybé en fut saisie de crainte, & courut se cacher dans le fond d'une Forêt voisine; elle laissa tomber son écharpe,

pe, que la Lionne ensanglanta de ses dents encore teintes de carnage. La vûe de cette écharpe persuada au malheureux Pirame, qui survint un moment après, que sa chere Thyrbé avoit été dévorée. Il s'accusa de la mort de son Amante, & s'en punit par un coup mortel. Thyrbé revenue au lieu du rendez-vous, le trouva presque expirant. Il lui apprit la cause de son désespoir, & rendit le dernier soupir, en prononçant le nom de sa chere Thyrbé. Cette infortunée Amante ne voulut pas lui survivre d'un moment; elle se perça le cœur de la même épée qui avoit ôté la vie à son cher Pyrame. Leurs peres les ayant trouvez embrassez ensemble, même après leur mort, consentirent, mais trop tard, à les unir à jamais, en ne leur donnant qu'un même tombeau.

Voilà, à peu de chose près, tout ce que l'Auteur de ce Poëme a trouvé dans Ovide. La situation est très-interessante; mais comme elle ne pouvoit faire que la matiere d'un cinquième Acte, il a été obligé d'être Créateur des quatre premiers; il l'a fait avec beaucoup de succès, & ce n'est pas un art mediocre d'entretenir agréablement les Spectateurs, avant que de les faire arriver à une catastrophe aussi touchante que celle qui

2332 **MERCURE DE FRANCE.**  
couronne l'Ouvrage. Voici quelle est la  
nouvelle Fable sur laquelle ce Poëme  
roule.

Dans le I. Acte le Theatre représente  
la façade du superbe Palais de Ninus.  
Nous parlerons plus au long de cette  
riche & ingénieuse Décoration.

Ninus, fils de Semiramis, avoit été  
destiné par cette superbe Reine à Zo-  
raïde, fille du grand Zoroastre, Roi  
des Bactriens, & Inventeur de la Ma-  
gie. Cette Princesse étoit élevée à la  
Cour de la Reine d'Assyrie dans cette  
esperance. La mort de Semiramis, &  
quelques guerres qui survinrent, retar-  
derent cet Hymen concerté. Ninus fut  
long-temps occupé à faire rentrer dans  
leur devoir quelques Royaumes de son  
vaste Empire, qui avoient secoué le joug.  
Pyrame, Prince de son Sang, qui l'ac-  
compagna dans cette expédition, y signa-  
la si bien sa valeur, qu'il eut la plus  
grande part dans ses conquêtes. Les Re-  
belles étant enfin rangez sous l'obéissan-  
ce de leur legitime Souverain, Ninus  
revint dans Babilone; mais par malheur  
pour Zoraïde, il vit Thyrbé. Cette  
Princesse enleva son cœur à Zoraïde.  
C'est ici que l'Action theatrale com-  
mence.

Zoraïde, qui s'est appercûë de l'infir-  
mité

de lité de Ninus, en témoigne sa douleur à Thyfbé. Dans la premiere Scene, elle lui fait connoître la délicatesse de ses sentimens pour le plus grand Roi de l'Univers, en ces termes ;

Quand j'arrivois sur les bords de l'Euphrate,

Mon cœur n'étoit qu'ambitieux :

La gloire de regner n'a plus rien qui me flatte ;

Ah ! si Ninus, privé du rang de ses Ayeux,

Brûloit encor pour moi d'une flamme constante,

Exilée avec lui dans les plus tristes lieux,

De mon sort je serois contente.

Zoraïde apprend à Thyfbé que c'est elle qui lui enleve un cœur qu'elle préfere à tous les Trônes du monde. Thyfbé lui apprend à son tour qu'elle ne se prévau-dra jamais de sa nouvelle conquête, puisqu'elle aime Pirame, & qu'elle ne peut aimer que lui.

Dans la seconde Scene, Ninus découvre à Pirame son nouvel amour pour Thyfbé ; Pirame qui aime cette Princesse autant qu'il en est aimé, n'oublie rien pour porter Ninus à être fidele à Zoraïde, sans pourtant lui laisser pénétrer qu'il est tout à la fois son Confident & son Rival. Voici comment Ninus exprime son amour en parlant à Pirame.

G v Dans

Dans les combats & le carnage ,  
Loin de ces lieux la Reine occupoit mon cou-  
rage ;

J'ignorois les plaisirs d'une tendre langueur :

Un seul instant de notre sort décide ;

Je croyois aimer Zoraïde ,

Je voi Thyfbé ; je connois mon erreur :

L'Amour , ce Dieu perfidé ,

Arme sa main d'un trait vainqueur ,

Le trait vole , & perce mon cœur.

Ces deux Scenes qui exposent le sujet de la piece , sont suivies d'une fête que les Assyriens viennent célébrer par l'ordre de Ninus en l'honneur de Pirame , dont la valeur les a fait triompher des Peuples revoltez. Cette Fête finit le premier Acte.

Au second Acte , le Theatre représente les Jardins du Palais de Ninus.

Dans la premiere Scene , Pirame apprend à Thyfbé que Ninus l'aime. Il lui témoigne d'abord un peu de défiance ; il craint qu'un grand Roi , mettant toute sa grandeur à ses pieds , ne lui fasse oublier son premier amour ; Thyfbé s'en offense , & lui fait de nouveaux sermens d'une fidelité éternelle. Cette constance charme Pirame ; il craint qu'elle ne por-  
te

te Ninus aux dernières extrémités contre elle : il semble vouloir la porter à accepter une Couronne qu'on lui offre : Voici comme il s'explique.

La gloire au Trône vous appelle ;

Oubliez un Amant fidelle ;

Qu'il gémissé en secret , qu'il dévore ses pleurs :

Qu'une prompté mort le délivre

Du cruel tourment de survivre

A la perte d'un bien dont il s'étoit flatté :

Que jamais un retour d'inutile tendresse,

De son adorable Printesse ,

Ne trouble la félicité.

Cette Scene est interrompue par l'arrivée de Ninus.

A la troisième Scene , Pirame veut se retirer à l'approche de Ninus ; mais Ninus le prie de rester , & lui dit que sa présence lui est nécessaire. Il déclare à Thybé l'amour qu'il a pour elle. Cette Princesse oppose à sa nouvelle ardeur ses premiers engagements avec Zoraïde. Ninus lui répond que Pirame dégagera sa foi en épousant Zoraïde ; & pour le rendre plus digne de cette Princesse ; il veut le faire Roi ; Pirame se refuse à ses dons , & le prie , pour toute recompen-

## 2336 MERCURE DE FRANCE.

se de ses heureux exploits, de lui laisser la liberté de disposer de son cœur.

Ninus ordonne au nombre prodigieux d'Esclaves de toutes les parties du monde qui sont rassemblez dans Babilone, de rendre leurs hommages à Thyfbé leur nouvelle Souveraine. Cette Fête a paru très-brillante. Zoraïde vient la troubler; à son abord chacun se retire, hors Ninus, à qui elle demande fièrement, à qui s'adressent ces nouveaux hommages qu'on rend à son insçu. Ninus lui avoue que c'est à Thyfbé. Zoraïde lui reproche son parjure; elle le menace du ressentiment de Zoroastre son pere: & dans la fureur qui la transporte, elle dit que Pirame la vengera dans le cœur de Thyfbé. Zoraïde se retire après avoir porté ce coup mortel à Ninus. Ce Prince jure de se venger. L'amitié & la reconnoissance ont beau lui parler en faveur de son Rival; il lui fait un crime de lui avoir caché son amour pour Thyfbé, dont le sincere aveu l'auroit peut-être guéri d'une passion encore naissante, & l'auroit empêché de devenir parjure envers Zoraïde. Il finit ce second Acte par des Vers qui font voir qu'il est encore irresolu sur le parti qu'il doit prendre.

AU

*Au troisième Acte, le Théâtre représente  
une belle campagne: on voit dans  
le fond un Temple de Cérès.*

Dans la première Scene, Zoraïde s'ex-  
cuse auprès de Thyfbé d'une indiscretion  
qui lui est échappée. Thyfbé lui répond  
tristement, qu'en découvrant à Ninus  
que Pirame est son rival, elle l'a rendu  
malheureuse, sans avoir rien fait pour el-  
le-même. Zoraïde lui promet, en la quit-  
tant, de ne rien oublier auprès de Ninus,  
pour le desarmer en faveur de Pirame.

Thyfbé témoigne quelques sentimens  
de jalousie dans la Scene suivante; elle  
craint que Pirame ne sacrifie l'amour à  
l'ambition.

A la troisième Scene, Pirame offensé  
des soupçons de Thyfbé, s'emporte jus-  
qu'à lui dire qu'il va percer le cœur de  
Ninus, & s'immoler lui-même, après son  
Roi. Thyfbé éperduë l'arrête, en lui disant  
qu'elle ne doute plus de sa fidelité. Pirame  
sort pour aller fléchir Ninus par ses lar-  
mes. Zoraïde revient, elle dit à Thyfbé  
que Ninus la suit: elle tâche de lui don-  
ner quelque peu d'esperance. On vient  
celebrer une Fête en l'honneur de Cérès;  
Thyfbé y preside en qualité de première  
Princesse du Sang. La Fête est interrom-  
pue

338 MERCURE DE FRANCE.

puë par l'arrivée de Zoroastre, & par les elameurs des Bergers & des Moissonneurs, qui sont causées par le ravage qu'un Monstre affreux fait dans la Campagne; tous ceux qui composent la Fête s'enfuyent. Zoroastre qui paroît dans les airs, arrête Zoraïde sa fille, prête à se retirer avec Thyrbé & tous les autres: il lui dit qu'il vient de la venger. Zoraïde tremble pour Ninus, tout parjure qu'il est. Zoroastre la rassure sur les jours d'un infidèle, qui s'est rendu indigne d'une si tendre frayeur. Voici comment il lui parle:

De mon courroux je suspens les effets:

Je n'ai point de mon art employé les secrets,

Et je sçai respecter le nœud qui nous engage:

De ce Monstre nourri dans le fond des forêts,

Je ne fais qu'animer la rage.

Je veux que Ninus tremble au fond de son Palais;

Je veux de mille horreurs lui présenter l'image:

C'est par le malheur des Sujets

Qu'on peut punir des Rois les injustes projets.

Ces Vers n'ont rien perdu de leur beauté dans la bouche du Sieur Chassé, qui joue le rôle de Zoroastre; il a joint beaucoup de noblesse & de feu à une des plus belles

OCTOBRE. 1726. 233  
belles voix de basse taille qu'on puisse entendre.

*Le Théâtre représente, au quatrième Acte, une cour d'une Architecture rustique. On voit dans le fond une espèce de Fort, composé de grosses Tours.*

Dans la première Scène, Zoraïde reproche à Ninus son ingratitude envers un Prince à qui il doit ses plus brillantes conquêtes, & qu'il vient cependant de charger d'indignes fers. Cette Scène a paru une des plus pathétiques; on a sur tout été charmé d'un morceau que Zoraïde a chanté : il suffit de dire que c'est Mademoiselle Antier qui représente cette fille de Zoroastre, pour donner une grande idée de l'exécution. Voici les Vers en question :

*Zoraïde.*

Mais des Dieux le juste courroux

Se fait sentir sur ce rivage,

Armez contre un Parjure, ils vengent mon outrage,

Tu ne peux éviter leurs coups.

Un Monstre qu'anime la rage

Porte déjà par tout l'horreur & le trépas ;

Cruel à tes Sujets, tu tiens dans l'esclavage

Le

## 1340 MERCURE DE FRANCE.

Le seul Heros dont le courage  
Pourroit de tant de maux délivrer ces climats.

Dans les Scenes suivantes, Zoraïde & Thyfbé ne font occupées qu'à déplorer leurs communs malheurs : Zoroastre vient les rassurer au sujet de Pirame : il ordonne aux Esprits soumis à sa puissance d'abattre la prison où Ninus le tient enfermé ; ce qui fait la Fête de ce quatrième Acte. Les tours sont abattus ; Pirame paroît enchaîné ; Zoroastre ordonne aux Esprits qu'il tient sous son empire, de briser les chaînes : il presse Pirame de s'enfuir avec Thyfbé ; ils se retirent, en se promettant de se rendre au Tombeau des Rois d'Assyrie. Cet Acte finit par un excellent *du* entre Zoroastre & Zoraïde : en voici les Vers.

Dieux tout puissans , les Rois sont votre image ;  
Ils doivent aux mortels l'exemple des vertus :

Un Roi parjure vous outrage ;

Trop fier de son pouvoir , il ne se connoît plus :

Tonnez, Dieux immortels , lancez sur lui la foudre ,

Et reduisez son Trône en poudre.

Au

*Au cinquième Acte, le Théâtre représente un bois épais : on voit à travers des arbres, les Tombeaux des Rois d'Assyrie. La Scene commence quelques momens avant l'aurore.*

Thyrbé arrivée avant Pirame au lieu du rendez-vous, chante un beau Monologue, qui exprime l'impatience qu'elle a de revoir son cher Pirame, & la crainte dont elle est agitée à son égard. L'Actrice qui a exprimé les différentes passions de ce morceau rassemble, s'y est surpassée. C'est Mademoiselle Pellicier : quoiqu'elle n'est pas une voix des plus éclatantes, elle chante d'une manière à se faire entendre d'un bout de la Sale à l'autre, & articule tous les mots si distinctement, qu'on n'en perd pas une syllabe ; son action ajoute encore de nouvelles graces à son chant.

Il est tems de finir cet Extrait. Comme ce dernier Acte est très-conforme à ce que nous avons d'abord dit du sujet, nous ne nous y arrêterons pas plus long-tems. La même erreur dont nous avons parlé, porte Pirame à se tuer. On auroit voulu que Thyrbé se tuât sur le champ, & de la même épée ; mais l'exécution a paru très difficile, & peut-être impossible à  
l'Au.

## 342 MERCURE DE FRANCE.

L'Auteur du Poëme : peut-être aussi n'y a-t-on rien perdu ; Thybé ne s'en tue pas moins ; & comme c'est en présence de Ninus qu'elle se poignarde , elle punit le crime en vengeant le sang innocent aux yeux de celui qui est cause qu'il a été répandu.

Le Prologue de cet Opera a paru brillant, la Gloire & Venus en font le sujet : ces deux Divinitez s'unissent pour rendre les Mortels heureux , sans qu'il en coûte rien à leur gloire. La Dlle Antier s'y est distinguée à son ordinaire , par la maniere charmante dont elle a chanté le rôle de Venus. L'union de l'Amour avec l'Heroïsme en a formé la Fête , dont les chants & les danses ont attiré beaucoup d'applaudissemens , tant aux Auteurs , qu'aux Acteurs.

Il reste à dire quelque chose de la decoration du premier Acte , qui fait , quoique simple , l'admiration de tout le monde. Elle represente le superbe Palais de Ninus , dont on voit le vestibule vouté , soutenu par huit colonnes de pierre d'ordre Toscan avec des bossages rustiques vermiculez. A droite & à gauche sont deux grands passages qui conduisent à des portiques du même ordre d'Architecture , par où s'échappent des accidens de lumiere qui font un effet surprenant.

Aux

Aux deux côtez de la grande entrée du Palais on a placé deux groupes de figures qui représentent des éleuemens, en marbre blanc, sur leurs pedestaux, disposez avec beaucoup d'art.

La façade du Palais est d'ordre Dorique, depuis le Rez-de-chauffée jusqu'au tiers de l'élevation, avec des colonnes isolées de marbre, canelées, qui soutiennent le grand arc du milieu, de 25 pieds de haut, surmonté de son archivolte, où l'on voit deux Renommées appuyées sur le sommet, avec des trophées de chaque côté, de grande manière.

Au Rez-de-chauffée, il y a une continuation de pilastres, de même ordre, entre lesquels sont des niches, bas-reliefs & Statues antiques. Les metopes de la corniche sont ornées de trophées d'armes, & au dessus de cet ordre regne une suite d'arcades, avec des balustras dans les arcades.

Le milieu du dedans du Palais représente une grande galerie en enfilade d'arcades très-élevées, soutenuë par 24 colonnes isolées, avec contrepilastres; interrompuë sur sa longueur par deux grands salons circulaires, ouverts par le haut, avec une balustrade en terrasse, qui communique aux divers appartemens.

Le premier salon est soutenu par des colon-

### 344 MERCURE DE FRANCE.

colonnes isolées, entre lesquelles sont des Statuës de marbre blanc, assises sur des pedestaux. Aux deux côtez de ce salon on voit deux grands escaliers pour monter aux terrasses.

Une Statuë equestre en bronze sur son pedestal de marbre blanc, qui fait un effet admirable, est placée au milieu du second salon, qui communique à droite & à gauche à des colonades circulaires d'ordre Dorique, de marbre jaune antique, ainsi que toutes les colonnes & pilastres du Rez-de-chaussée du Palais.

L'effet le plus surprenant que cette décoration produise aux yeux, après la richesse de la composition, & l'excellent goût de l'Architecture, c'est la grandeur du lieu que l'innocente magie de la perspective, jointe à l'union du coloris & à l'entente des lumieres, fait paroître si vaste, qu'on en est frappé d'admiration & d'étonnement. Cependant le Sieur Servandoni, Peintre Florentin, qui a composé & peint toute cette Decoration, à l'exception des figures, qui sont du Sieur du Mont, Peintre François de l'Académie Royale de Peinture, a été extrêmement contraint; car le Theatre de l'Opera n'est ni profond ni exhaussé. Malgré cet inconvenient, il a trouvé l'art d'y placer 62 colonnes ou pilastres, visibles aux yeux des

des Spectateurs. Les premieres colonnes ont 30. pouces de diametre.

Le Sieur Servandoni n'est en France que depuis deux ans, & il s'y est déjà acquis beaucoup de reputation dans les ouvrages de perspective, auxquels il excelle. Il est Eleve du celebre Jean - Paul Panini, Peintre Parmesan, dont les ouvrages sont aussi précieux, que recherchez & admirables, pour imiter les effets de la nature par la perspective. Son Eleve a déjà fait beaucoup d'ouvrages de cette espece en Italie & en Angleterre. On voit à l'Opera de Londres sept Decorations de sa main.

Le 14. les Comediens François donnerent sur leur Théâtre à Paris, la premiere representation de *la Chasse du Cerf*, Piece en trois Actes, avec un Prologue & des Intermedes du Sieur Le Grand, Comedien du Roi. Comme cette Comedie n'a pas été reçue favorablement, & que l'Auteur en doit retrancher le premier Acte & le Prologue, nous renvoyons au Mercure prochain à en parler plus amplement.

Le premier de ce mois, les Comediens François representèrent devant Leurs Majestez, à Fontainebleau, la Tragedie de *Rodogune*, de P. Corneille, & la petite Comedie de *Florentin*,

Le

2346 MERCURE DE FRANCE.

Le 3. les Comediens Italiens representent *Arlequin Sauvage*, Piece Françoisse en trois Actes, de M. L'Isle; & la petite Comedie Italienne de l'*Impatient*.

Le 5. le *Misanthrope* & le *Medecin malgré lui*, de Moliere, par les François.

Le 8. les Comediens *Eslaves*, en trois Actes, avec un Prologue, suivi d'*Arlequin dans l'Isle de Ceylan*, petite Comedie Italienne.

Le 10. *Andromaque*, & pour petite Piece le *Cocher supposé*.

Le 12. l'*Amour Precepteur*, Comedie nouvelle en trois Actes, & *Arlequin va leur*, petite Comedie Italienne.

Le 15. la *Coquette* & les *trois Freres Rivaux*, par les François.

Le 17. *Arlequin Muet par crainte*, Comedie Italienne en trois Actes; & pour petite Piece, *Arlequin poli par l'Amour*, Comedie Françoisse.

Le 21. *Ignès de Castro*, Tragedie de M. de la Motte, & l'*Avocat Patelin*.

Le 22. *Arlequin, Enfant, Statuë, & Perroquet*, Comedie Italienne en cinq Actes; & pour petite Piece, *Agnès de Chaillet*, Parodie d'Ignès de Castro, par le Sieur Dominique, Comedien du Roi.

Le 24. la *Chasse du Cerf* par les Comediens François qui étoient restez à Paris, avec le Prologue de l'*Impromptu de*

la

OCTOBRE. 1726. 2347.

*la Folie, & la Française Italienne*, ouvrages du Sieur Le Grand, Comedien du Roi.

Le 25. *Electre*, Tragedie de M. de Crebillon, & *Le Grandeur*.

L'Opera Comique, qui à joué plusieurs fois depuis la clôture de la Foire S. Laurent, sur le Théâtre du Palais Royal, prit congé du Public le Mercredi 23 Octobre : le Sieur Francisque prononça le Discours suivant, qui fut applaudi.

MESSIEURS,

Permettez - nous de vous rendre de très-humbles graces de l'extrême indulgence que vous avez eue pour nous pendant le cours de la dernière Foire. Satisfaits des efforts que notre Troupe faisoit pour vous plaire, vous avez excusé nos fautes, & votre bonté a prévalu sur la délicatesse de votre goût. Aussi ne sommes-nous pas assez vains pour regarder comme une justice les applaudissemens dont vous nous avez quelquefois honorez. Nous sçavons bien que vous nous les avez donnez, seulement pour nous encourager à les mériter; & c'est ce qui fera désormais toute notre attention. Oui, Messieurs, nous allons nous appliquer, mes Camarades & moi, à vous rendre plus contents de nous à la Foire prochaine. Puissent nos Auteurs nous donner de si bonnes Pièces, qu'elles vous dérobent nos défauts, ou puissions nous devenir assez habiles pour faire valoir les mediocres.

Le

2348 MERCURE DE FRANCE.

Le 8. & le 22. de ce mois, cette Troupe donna deux nouveautez, l'une sous le titre du *Bois de Boulogne*, que le Public ne gouta point; & l'autre sous le titre du *Retour de la Chasse du Cerf*, qui est une espece de Parodie critique de la Piece nouvelle qu'on joue au Théâtre François.

On a eu avis qu'on avoit représenté pour la premiere fois, le premier de ce mois, sur le grand Théâtre de Bruxelles, en presence de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays - Bas, un Opera intitulé : *le Jugement de Paris*.



C H A N S O N.

**C**OMMENT voulez-vous que je chante ?

Un Rhume affreux nuit & jour me tourmente,

Et je ne cesse de tousser.

Le mal augmente ;

Il m'étouffe ; je meurs. Hâtez-vous de verser.

Versez tout plein, la toux est violente.

Quel changement

Doux & charmant !

A peine ai-je vuïdé mon verre,

Déjà

Handwritten musical notation on a narrow strip of paper, including clefs and notes.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ACTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

Déjà mes sons brillans s'élevent dans les airs ;  
 Je roule, je fredonne, & du fond des Enfers,  
 J'éleve mes éclats au dessus du tonnerre.  
 O Bacchus ! sans ton jus tout languit sur la terre.  
 La voix que tu me rends ne cessera jamais  
 D'annoncer aux mortels ta gloire & tes bienfaits.

Ces paroles ont été mises en Musique  
 par M. Guillon, Auteur de l'air du Mer-  
 cure de Février dernier : *Je n'ai jamais*  
*appris ut re mi fa sol la.*

\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*

## NOUVELLES DU TEMPS.

### TURQUIE.

**O**N apprend d'Alep, que le 15. Avril der-  
 nier, à midi & un quart, on avoit senti  
 trois secouffes de tremblement de terre assez  
 fortes de l'Est à l'Ouest, qui ne durèrent que  
 deux minutes, & qui n'ont causé d'autre  
 dommage que quelques pans de vieilles mu-  
 railles qui sont tombez. Il y eut le même jour  
 & à la même heure, un pareil tremblement de  
 terre à Alexandrette.

Les Lettres de Smirne portent, que la ma-  
 ladie contagieuse n'y faisoit plus de si grands  
 ravages au commencement du mois dernier,  
 non plus qu'à Chio, & en quelques autres

H Villes

Villes du Levant, mais que la mortalité étoit toujours fort grande à Constantinople, & que le Gr. S. avoit donné ordre de faire des Prières publiques dans toutes les Mosquées. Le nombre des morts est si considérablement augmenté, qu'il est presque impossible de leur donner la sepulture, & l'infection de l'air est si grande, que l'on n'espère pas de pouvoir être délivré de cette calamité avant les premières gelées. Le Grand Seigneur s'est enfermé dans l'intérieur de son Serrail; il ne communique avec aucun de ses Officiers du dehors.

La maladie ne s'est pas encore communiquée aux maisons de Campagne, où les Ministres Etrangers se sont retirés. Ils y font faite une garde très-exacte. Leurs Conférences avec les Ministres du Divan ont été interrompues pendant quelque temps.

Les dernières Lettres de Smyrne portent, que la maladie contagieuse y est entièrement cessée, & que les Habitans ont recommencé leur commerce ordinaire.

On apprend en même temps de Constantinople, que le nombre des morts y étoit diminué de plus de la moitié, & qu'au 9. Septembre il n'y mouroit plus que cent personnes par jour. Les pluies survenues ont fait toutner en fievre le venin de la contagion.

Le 4. Septembre, le Vice-Amiral Somersdick arriva à Alger avec son Escadre, pour traiter de la paix entre les Etats des Provinces Unies & la Regence. Le lendemain, il envoya des Députés avec un présent de 20. barils de poudre à canon pour le Dey, qui reçut fort gracieusement les Députés & le présent. Ensuite on entra en Conférence, & le Traité de Paix fut conclu & signé le 8. sur le  
 pied

OCTOBRE. 1726. 235

piéd de celui de 1712. dont voici le précis.

Il y aura paix ferme & stable entre L. H. P. & le Pacha d'Alger, &c. à commencer du jour de la signature de ce Traité.

Les droits d'entrée seront payez sur le piéd du Traité de 1712. sçavoir cinq pour cens.

Les munitions de guerre & autres Marchandises de contrebande ne seront sujettes à aucuns droits.

Les Etrangers qui se trouveront à bord des Vaisseaux Hollandois, ne pourront en être enlevés ni inquiétés par les Algeriens.

Les Vaisseaux Hollandois venant à échouer sur la côte de Barbarie, les Algeriens ne pourront se saisir des Effets, ni en prétendre aucun droit d'entrée, & les Equipages de ces Navires ne seront point sujets à être faits Esclaves. Aucun Vaisseau Algerien ne pourra faire la course vers les Villes, Forts, ou Havres de la domination des Etats Generaux.

Lorsque quelque Vaisseau de guerre Hollandois aura mouillé devant Alger, on lui fournira, suivant l'ancienne coûtume, les provisions & rafraichissemens necessaires.

Aucun Marchand, ou autre Sujet Hollandois, ne pourra être enlevé, vendu, ou fait Esclave dans aucun endroit de la dépendance d'Alger, sous quelque pretexte que ce puisse être.

Lesdits Sujets Hollandois venant à mourir à Alger, le Gouvernement ne pourra mettre la main sur leurs Effets.

Les differends qui pourront survenir entre un Hollandois & un Algerien, seront jugés par le Dey; & ceux qui s'éleveront entre les Hollandois, seront terminés par le Consul de leur Nation.

Ce Consul jouira non seulement de rouse for-

## 2352 MERCURE DE FRANCE.

*se de protection, tant pour sa Personne que pour ses effets, mais il aura encore la liberté de faire faire le Service divin dans sa maison, & d'y admettre les Esclaves Chrétiens Protestans.*

*Les Passeports qu'on accordera aux Puissances Marchands Hollandois, seront renouvellez au bout de trois ans.*

*Toutes les hostilités commises depuis la rupture de la dernière Paix jusqu'à présent, seront regardées comme non avenues.*

### R U S S I E.

**O**N mande de Derbent, que nos Officiers Generaux avoient rrouvé à propos de former un Camp de 25000. hommes aux environs d'Andreoff, pour observer les mouvemens des Turcs en Perse, qui sont postez à six lieues d'Ispaham, au nombre de 180000. hommes, dans le dessein de reduire cette Ville par la famine.

Le General Matueof, qui est à Derbent, avoit envoyé un Détachement de 1500. hommes vers Schiras pour couvrir, contre les Tartares, la vendange que les Russiens avoient resolu de faire, pour avoir une bonne provision de vin de ces quartiers-là, qui passe pour le plus exquis de toute la Perse.

La Czarine a envoyé des ordres à tous ses Ministres dans les Cours Etrangères, de déclarer que dans le Traité d'alliance défensive qu'elle a conclu avec l'Empereur, il est stipulé qu'elle ne sera obligée en aucune maniere de prendre part aux differends qui pourroient survenir par rapport à l'établissement de la Compagnie de Commerce des Pays-Bas.

La

OCTOBRE. 1726. 2353

La Czarine s'est déterminée, sur les avis de son Conseil, à laisser à Revel 22. Vaisseaux de la Flotte, 11. Fregatés & 36. Galeres. Les autres Bâtimens ont reçu ordre de retourner à Cronstoot, afin d'y arriver avant que l'entrée de ce Port soit fermée par les glaces.

S. M. Cz. ayant pris la resolution d'avoir l'année prochaine 12000. Matelots sur ses Vaisseaux; & ne pouvant en faire venir des Pays Etrangers qu'avec beaucoup de difficulté, on a commencé par ses ordres, à faire choix dans les Regimens d'Infanterie, des Soldats qu'on croit être les plus propres au service de la Marine.

### POLOGNE.

LE 19. Septembre le Roise rendit à Grodno, où il fut complimenté par les Senateurs & par les Nonces de la prochaine Diette.

Les Regimens Moscovites qui s'étoient approchez des frontieres du Duché de Curlande, ont reçu ordre de retourner dans leurs anciens quartiers.

On attend à Mittau M. Jagofinski, Ministre de la Czarine, avec les Pleins-pouvoirs de cette Princesse, pour terminer à l'amiable les différends survenus à l'occasion de l'élection du Comte Maurice de Saxe.

L'ouverture de la Diette generale se fit à Grodno le 28. du mois dernier. Vers les 9. heures du matin, le Roi se rendit, à pied, au Palais de l'Eglise Cathedrale, précédé des Nonces du premier Ordre, du Primat du Royaume, accompagné de tous les Senateurs & des Maréchaux, portant leur Bâton éle-

H ij v6.

## 2354 MERCURE DE FRANCE.

Il étoit suivi du Grand Chambellan de la Couronne, des Referendaires, des Commandans des Gardes, & des Officiers de la Cour : 24 Gardes du Corps fermoient la marche. Le Trône de Sa Majesté étoit élevé près de l'Autel, & les Gardes étoient rangez en haye depuis la porte de l'Eglise jusqu'aux degrez du Sanctuaire. La Messe étant finie, le Roi retourna au Palais dans le même ordre; après quoi le Maréchal de la Diette & les Nonces se rendirent à la Salle des Nonces. Le Maréchal, après avoir fait l'éloge de S. M. fit rapport du Decret & de l'exécution de ce Decret.

Le Comte Maurice de Saxe est attendu à Grodno, pour faire part à la Diette de la resolution nouvellement prise par la Noblesse & les Etats de Curlande, de confirmer son élection, & de lui fournir tous les secours nécessaires pour se mettre en possession de ce Duché après la mort du Duc Ferdinand.

### S U B D E.

ON a publié à Stockolm les conditions auxquelles le Roi de Suede a ratifié l'Acte d'Accession de l'Empereur au Traité de Nydstat. Il paroît par deux Article particuliers de l'Acte de ratification, qu'en cas qu'il s'élevât des troubles contre l'Empereur, en Italie, ou dans quelque autre Etat hors de l'Europe, la Couronne de Suede ne fera pas obligée d'y prendre part, ni d'envoyer en des Pays si éloignez les secours stipulez d'ailleurs par le Traité. Que si la Paix generale, qui regne dans l'Europe, venoit à être troublée par l'inobservation de quelques-uns des Articles des Traitez de Paix de Westphalie & d'O-

liva,

1721, ou des autres Traitez auxquels ils serent de fondement, par rapport aux affaires de Religion, & que dans ces differens cas l'Empereur, ou le Roi de Suede fussent engagez dans ces nouveaux troubles, ils ne seront obligez, ni l'un ni l'autre, à fournir aucun des secours convenus entr'eux pour les autres cas, d'autant que dans le Traité d'alliance défensive, conclu entre la Couronne de Suede & la Czarine, le 22. Fevrier 1724. auquel l'Empereur a aussi accédé, il est stipulé par l'Article 16. que les Traitez citez ci-dessus, doivent rester en toute leur force, comme n'étant aucunement contraires à la nouvelle Alliance.

Le 17. Septembre, les Députez de la Noblesse se rendirent dans la Chambre du Senat à Stockolm, pour proceder à l'élection d'un Maréchal de la prochaine Assemblée des Etats du Royaume. Les deux Concurrents furent le Comte d'Hörn, premier Sénateur, & le Baron de Stromfeld, Président du Conseil: le premier fut élu à la pluralité de 125. voix.

Le 21. le Roi & les Deputez des Etats du Royaume, se rendirent vers les onze heures du matin à l'Eglise de S. Nicolas; & après y avoir entendu la Prédication & le Service divin, S. M. revêtuë de ses habits Royaux, & accompagnée des Sénateurs avec leurs habits de Ceremonie, & des Deputez, alla en grand Cortège à la Salle destinée pour l'Assemblée. Le Roi étant sur son Trône fut complimenté de la part des Etats, après quoi l'Assemblée se sépara jusqu'au 23. qu'on tint la première Séance.

On écrit de Stockolm, que le bruit s'étoit répandu que les Etats avoient approuvé le r.

## 2356 MERCURE DE FRANCE.

de ce mois, le Projet d'Accession de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover.

### ALLEMAGNE.

L'Agâ Turc qui est à Vienne, ayant eu permission du Clergé, de voir l'Eglise de la Cour de S. Michel, on lui fit jouer les Orgues, dont il admira la beauté & la structure. En sortant de l'Eglise il se rendit dans le Cloître & dans le Refectoire, où on lui presenta du pain & du vin; il en prit quelque peu, & se retira fort satisfait.

On mande de Prague, que le feu ayant pris à un Château situé dans le voisinage de cette Ville, qui appartient à la Princesse de Lichtenstein, Epouse du Comte de Soissons, neveu du Prince Eugene, il avoit été consumé en moins de trois heures, & que le Village voisin avoit aussi été réduit en cendres.

### ITALIE.

LE bruit court que le Pape a donné ordre à ses Ministres de dresser un état des revenus de toutes les Eglises de Rome; & de l'argenterie qu'elles possèdent, ce qui fait croire qu'il a dessein de les obliger à fournir quelque contribution pour l'entretien des Hôpitaux.

Le 2. de ce mois, il y eut à Venise une Course de Gondoles sur le grand Canal. Elles étoient divisées en quatre Quadrilles, & on distribua des Prix aux Rameurs qui arriverent les premiers au but qu'on avoit marqué.

On écrit de Florence, que le Grand Duc y jouit d'une parfaite santé, qu'il paroît très-souvent en public, & que le 9. du mois dernier il assista à la représentation d'une des Comedies,

*Comédies, dite, Improvisée.*, qui ont été jouées pendant un mois sur le Théâtre de S. Benoît.

Le 11. de Septembre, le Pape tint au Palais du Quirinal, un Consiatoire secret, dans lequel le Cardinal de Polignac proposa, au nom du Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France, qui est absent, l'Abbaye Régulière de la Ferté sur Croisne, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Châlons sur Saone, pour Don Jean Charles Descriveux, Religieux du même Ordre.

À la fin de Consiatoire, S. S. fit Cardinal M. André-Hercule de Fleury, ancien Evêque de Bréjus, Ministre d'Etat du Roy T. Ch. & Grand Aumônier de la Reine de France.

Le même jour il arriva à Rome un Courrier de S. Ildefonse, avec des dépêches pour M. Cornep, chargé des affaires du Roy d'Espagne auprès du Pape, & le bruit se répandit vers le soir que S. M. C. avoit accordé sa nomination au Cardinalat, au Prince Emanuel de Portugal, qui est actuellement à la Cour.

On écrit de Rome, que le Chevalier Gerardini, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, originaire du Royaume d'Irlande, & descendant des anciens Milords, Comtes de Desmond, Vice-Rois d'Irlande, a obtenu du Pape, à la sollicitation du Chevalier de S. George & du Grand-Maître de Malthe, un Bref d'Expectative du Grand Prieuré d'Angleterre, dont est actuellement Titulaire le Bailly de Ferretti.

Le 14. Septembre, l'Abbé Gualterio, Camerier d'honneur du Pape, & neveu du Cardinal de ce nom, fut nommé par S. S. pour aller en France porter le Bonnet au Cardinal de Fleury.

On mande de Florence que M. Pallavérini, H v Nonce

## 2358 MERCURE DE FRANCE.

Nonce du Pape, & le Marquis de la Batière, Envoyé extraordinaire du Roy de France, avoient fait illuminer leurs Palais, à l'occasion de la Promotion de l'ancien Evêque de Fréjus au Cardinalat. Ces Lettres ajoutent que le 29. du mois dernier, l'Abbé Gualterio, Camerier d'honneur du Pape, passa par cette Ville, allant en France porter le Bonnet au Cardinal de Fleury.

On a reçu avis de Gennes, que le 25. du mois dernier, on y avoit ressenti quelques secousses de tremblement de Terre, qui n'avoient causé aucun dommage.

### *Tremblement de Terre à Palerme.*

La Ville de Palerme, dans la Vallée de Mazare, avec Port de Mer, est la Capitale & une des plus belles Villes du Royaume de Sicile par sa situation, dans une Campagne très-fertile, par son commerce, par la magnificence de ses édifices & par la Noblesse & les biens de ses Habitans.

L'Isle de Sicile est extrêmement abondante & fertile en toute sorte de grains & de fruits. Elle fut autrefois appellée le Grenier de Rome. C'est la plus grande de toute la Mer Méditerranée; quelques Historiens assurent quelle étoit anciennement jointe à l'Italie. Le Mont Etna ou Mont Gibel y est celebre, à cause des flammes qu'il jette.

La Sicile souffrit une très-grande désolation par un tremblement de terre, arrivé les 9. & 11. Janvier 1693. Les Villes de Catane, Agouste, Siracuse, Jaci, Lentini, Carlentini, Noto, Morica, Cieli, Nàgusa, furent presque entièrement abîmées. Trente-six autres petites Villes & Villages furent en partie détruits

&

OCTOBRE. 1726. 235

& 23. autres fort endommagés. La perte des personnes fut estimée à près de 150000. C'est encore un tremblement de terre qui donne lieu aujourd'hui à cet article. Le premier Septembre 1726. on commença à sentir à Palerme quelques secousses de tremblement de terre, qui d'abord ne furent pas fort considérables, mais qui redoublèrent ensuite à trois différentes reprises dans l'espace de 25. minutes, & d'une manière si violente que la plupart des Eglises, des Edifices publics & environ la sixième partie des Maisons de la Ville furent renversez & ruinez de fond en comble. Une rue du quartier de sainte Claire s'ouvrit avec un bruit effroyable, & il en sortit des flammes, une grande quantité de pierres calcinées & un torrent de matieres bitumineuses enflammées, qui réduisit tout ce quartier en cendre en moins d'une demie heure. Le Gouverneur, le Senat & les Magistrats de la Ville, firent tous leurs efforts pour tâcher de calmer l'allarme & de retenir les habitans qui fuyoient à la campagne, afin de pouvoit employer à éteindre le feu; mais la frayeur étoit si grande qu'on ne put les retenir, non-plus que la Garnison de la Citadelle. Les habitans du côté de la Marine s'embarquerent sur des Bâtimens qui étoient dans le Port. Tout étoit en desordre & en confusion.

On croit qu'il y a eu environ 1800. personnes ensevelies sous les ruines, sans compter celles qui s'étoient sauvées aux premières secousses, dans la place du quartier de sainte Claire, dont on vient de parler, & qui furent englouties.

Voici les noms des Quartiers de la Ville, des Eglises, des Palais, &c. qui ont été ren-

Hvj versées

vervez ou fort endommagez.

L'Eperon de l'Esplanade de la Marine, qui se joint à S. Jean, entièrement renversé. Le Palais du Prince Roccapalumbo. La Fonderie. La Cour de l'Arcenal. La rue des Chandeliers. La Place de la Draperie du Mont de Piété. La rue de *Peperito*, & la Place de la Panterie. Le Quartier de *Latterini*. Le Palais du Duc de Montalto, appelé, *Di Auzami Christo*. Les Maisons *del Giardinazzo*. Le nouveau Bâtiment de S. Nicolas de Tolentin. Le Palais du Baron Michelli Buzacca. Le Palais de l'Avocat Selvaggio. La Place de la Maison Professe des Jesuites. Le Clocher & le toit de la Cathédrale. Le Convent de la Miséricorde des Cordeliers Chaussés, & partie de celui de la Grâce, des Cordeliers Dechaussés. L'Ouvrage du Port Salvo. La Galerie du Chantier. La Place au lait. La rue des Fourbisseurs. La Plaine Dazerne. La Place de la Chair. La rue de la Loge, celle des Laitiers, celle de Ferrare; le Convent & l'Eglise des Augustins Réformés, &c.

On a remarqué que pendant les plus violentes secousses du tremblement de terre, le feu avoit pris à plusieurs Palais & Maisons qui furent bientôt réduites en cendres; ce qui augmenta la terreur & l'épouvente des habitans.

Les Lettres du 6. portent que le tremblement s'est fait sentir dans quelques Villes & presque dans tous les Bourgs de l'Isle. Elles ajoutent que la veille on observa une intempérie extraordinaire dans l'air, & que le ciel étoit couvert de nuages épais; qu'entre les 5. & 6. heures du soir il s'éleva un vent de midy très chaud, & que peu après il commença à tomber une grosse pluie, qui  
nean-

OCTOBRE. 1726. 2367  
néanmoins n'empêcha pas le vent de devenir plus violent; qu'à l'entrée de la nuit, la tempête parut un peu calmée, mais qu'entre les 9. & 10. heures, le vent se renforça, de même que la pluie.

Les Lettres du 10. marquent qu'une demie heure avant le tremblement de terre, on avoit entendu dans l'air un bruit épouvantable qui avoit duré près d'un quart-d'heure sans discontinuer, que vers les 4. heures de la nuit, on avoit apperçû deux colonnes de feu, formant un angle, dont un des côtez s'étendoit vers la Renelle, l'autre, du côté du Cap de Zafrana; que ce Phénomene, après s'être approché de la Ville pendant quelques minutes, avoit paru être poussé vers la Mer avec tant de violence, qu'il s'y étoit enfoncé dans un instant, mais sans s'éteindre d'abord, sa clarté ayant été remarquée au fond de l'eau, par l'Equipage d'un Vaisseau qui étoit à l'entrée du Port & près duquel il tomba: que le tremblement de terre avoit commencé ensuite; que ce n'avoit été d'abord qu'une simple agitation qui s'étoit changée ensuite en mouvemens irreguliers & très-violens qui avoient renversé pendant l'espace de 5. à 6. minutes la plupart des maisons voisines de l'Eglise de la Misericorde, du Peperico & de la Fonderie. On compte parmi les personnes qui ont péri par ce tremblement, la Princesse de Rocca-Palomba, belle-mere du Marquis de Sainte Marine & un de ses neveux qu'elle tenoit entre ses bras; que du côté de la Mer, toute l'Isle des Maisons qui faisoit face à la grande rue Cassaro, depuis l'Eglise de Porto-Santo, jusqu'à celle de Saint-Jean des Napolitains, avoit été renversée, mais qu'avec le secours des travailleurs que

## 1762 MERCURE DE FRANCE.

le Prince de Refutano, Préteur de Palerme y avoit envoyé, on avoit retiré de dessous les ruines plusieurs personnes en état de recevoir encore du soulagement : que l'escalier & les planchers de la grande Salle, des Galeries & des autres Appartemens du Palais Royal, étoient, ou refendus ou détachés de leurs murs ; que le Quartier de la Garnison, le Château de la Marine & celui de la Ville, n'avoient reçu aucun dommage ; que la plupart des habitans s'étoient retirés dans les Places du Palais & de l'Eglise Cathédrale, & le reste dans la Campagne, où ils s'étoient barraquez avec des débris de leurs maisons : qu'on faisoit à toute heure des Processions auxquelles les Religieux, les Confréries & les Dames même assistoient, couronnées d'épines, &c.

On écrit de Naples du 18. Septembre, que le nombre des habitans de Palerme, ensevelis sous les ruines des Bâtimens, étoit beaucoup plus considérable qu'on ne le croyoit d'abord, & qu'on en avoit déjà retiré près de 3500.

## ESPAGNE.

On a fait par ordre du Roy, un dénombrement general des Familles dans les 25. Provinces de ce Royaume; il s'est trouvé monter à 1084633. sans compter les maisons privilégiées, ce qui fait 5423165. personnes, à raison de 5. personnes par famille.

Le Dimanche premier du mois de Septembre, le Tribunal de l'Inquisition de Barcelone rendit un Acte, par lequel deux Juifs relaps furent condamnez à être brûlez, l'un en effigie & l'autre en personne, le premier Anglois & le second Portugais. Celui-cy après avoir été

**OCTOBRE 1706. 1463**  
été étranglé, fut jetté dans un grand bucher :  
il y a cent ans qu'on n'avoit vu une pareille  
execution.

On écrit de Madrid qu'on a fait sur la fin  
du mois dernier un détachement de dix hom-  
mes par Compagnie d'Infanterie, ce qui for-  
mera un Corps de Troupes de près de 15000  
hommes, qu'on croit destinez à la garde des  
Côtes de la Méditerranée.

Les trois nouveaux Vaisseaux de Guerre  
qu'on a construits à San-Andero, en sont  
partis pour Cadix. On travaille encore dans la  
premiere de ces deux Villes, & dans les Chan-  
tiers des Ports de Galice & d'Andalousie, à  
la Construction de plusieurs autres Navires  
qui seront en état d'être mis en Mer au Prin-  
tems prochain.

Le Roi a nommé pour son Confesseur le  
P. Klarck, Recteur du College des Ecois-  
de Madrid, à la place du Pere Gabriel Ber-  
mudez.

Le Marquis de Grimaldo a quitté l'Emploi de  
Secrétaire d'Etat; le Roi lui en a conservé tous  
les Apointemens. S. M. C. a donné le Départe-  
ment general des Affaires Etrangères à Dom  
Jean Baptiste Orendain, Marquis de la Paz;  
& la Charge de President du Conseil de Ha-  
zienda, ou des Finances, à Dom Joseph Pa-  
rinho, Secrétaire de ce Département; & de  
ceux des Indes & de la Marine; à Dom Tho-  
mas d'Yriberry, la Charge de Grand Tresorier  
de S. M. dont M. Nicolas de Hynjoza avoit eu  
ordre de remettre sa Demission.

#### PORTUGAL.

**O**N écrit de Lisbonne que le premier de Sep-  
tembre le Vice-Amiral Jennings remit à la  
voile

## 2364 MESURE DE FRANCE.

voilé avec son Escadre, très-satisfait des honneurs qu'il avoit reçus à la Cour de Portugal.

Le Roi a accordé au Marquis de Valence le Titre de Comte-Neveu, Titre dont S. M. honore ceux qu'Elle reconnoît pour les parents.

## GRANDE-BRETAGNE.

Sur la fin du mois dernier, les Officiers de la Douane à Deptford, découvrirent deux Marchands de Thé, qui en faisoient de contre-fait, en le teignant, & y mêlant des feuilles de prunier sauvage, & d'autres feuilles: ils ont été condamnez à une amende de 50 livres Sterling chacun, & leur Thé & Drogues ont été confisquez.

On a appris par la voye de Cadix que l'Amiral Jennings avoit paru le 11. du mois dernier à la vue de cette Ville, où il avoit envoyé le Lord Forbes, l'un des Capitaines de son Escadre, pour demander permission au Gouverneur de faire acheter quelques provisions dont il avoit besoin, ce qui lui ayant été accordé, il avoit remis à la voile deux jours après, pour se rendre à Gibraltar.

Les Lettres de Lisbonne du 21. Septembre, portent que le Contre-Amiral Hopson y étoit arrivé avec quatre Vaisseaux de l'Escadre du Vice-Amiral Jennings, après avoir croisé pendant quelques jours à la hauteur de la Corogne, que le Roi de Portugal avoit donné ordre qu'on lui fournît tous les rafraîchissemens dont il auroit besoin, & qu'il devoit remettre incessamment à la voile pour aller rejoindre le reste de l'Escadre.

On écrit de Bristol de la Jamaïque, que le Diamant, Vaisseau Hollandois, avoit été pris par les Espagnols, sur la Côte des Caraïques,

où il faisoit la traite; & que c'étoit la conformité de son nom avec un des Vaisseaux de Guerre du Roi, qui avoit fait courir le bruit de la perte de ce dernier; qu'un autre Vaisseau Hollandois ayant été attaqué par un petit Vaisseau de Guerre Espagnol du Port de la Trinité, étoit descendu si vigou reusement, qu'il s'étoit rendu maître du Navire Espagnol, après avoir tué 95 Hommes de son Equipage; & que le *Rich Galley*, Vaisseau Anglois, commandé par le Capitaine Thomas Harruc, avoit été pris par les Vaisseaux Garde-Côtes Espagnols de l'Isle de S. Domingue.

## P A Y S - B A S.

**O**N écrit de Bruxelles que l'Abbaye de Floress, sur la Sambre, à deux lieues & demie de Namur, avoit été consumée par le feu le 17 du mois dernier; mais que l'Eglise n'avoit pas été beaucoup endommagée.

Le 6. de ce mois, le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien à la Haye, & M. Finch, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Angleterre, firent avec les Deputez des Etats Généraux l'Echange des Ratifications de l'Acte d'Accession de Leurs Hautes Puissances, au Traité d'Hanover, lequel est présentement sans réserve d'aucune des Provinces, celles d'Utrecht & des Ommelands y ayant donné leur consentement depuis quelques jours. Le 9. ces deux Ministres échangerent entre eux les Actes de Ratification de leurs Souverains.

Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende se proposent d'envoyer cette année sept Vaisseaux aux Indes. Ils indiqueront incessamment une Assemblée generale des Interessez pour faire approuver ce Projet.

FRANCE.



## FRANCE,

*Nouvelles de la Cour, de Paris &c.*

**L**E 23. du mois dernier, vers les 5. heures du soir, le Tonnerre tomba devant le grand Portail de S. Eustache; il entra dans l'Eglise, alla rompre un bout du bras de la Croix qui est sur le Jubé, & sortit par la porte collaterale, à droite, sans blesser personne.

Le 25. après midi, on chanta un *Te Deum* dans l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides, pour rendre grâces à Dieu du rétablissement de la santé de M. le Blanc, & l'on fit plusieurs décharges de canons & de boîtes.

Le 26. l'Assemblée du Clergé alla, selon la coutume, saluer le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Le même jour, à l'arrivée de la Reine à Fontainebleau, le Procureur du Roi, & les autres Officiers de Justice, allèrent à la Croix du grand Veneur, à une lieue du Château, complimenter S. M. & lui présentèrent une grande Corbeille de fruit, La Reine fit arrêter son Carosse, en mangea, & en donna  
aux

OCTOBRE. 1726. 1387

aux Dames de sa suite. En arrivant au Château, sur les six heures du soir, elle trouva dans son Antichambre le General des Mathurins, à la tête des Religieux de cet Ordre, qui desservent la Chapelle de Fontainebleau: il complimenta la Reine sur le rétablissement de sa santé, & sur son heureuse arrivée.

Le 6. de ce mois, la Reine entendit dans la Chapelle de la Cour ovale du Château de Fontainebleau, la Messe, à la fin de laquelle S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumônier.

Le même jour la Reine fit rendre les Pains-Benits à l'Eglise de la Paroisse, où ils furent présentez par l'Abbé de Saint Aulaire, Aumônier de S. M. en quartier, accompagné d'un Maître d'Hôtel & d'un Contrôleur. Les Tambours des Cent-Suisses, ceux de la Chambre, les Trompettes & les Hautbois de la Chambre precedoient les six Pains-Benits, ornés de banderolles, &c.

Une Famille, composée de six personnes, & d'un enfant à la mammelle, a été assassinée depuis peu dans un Village entre Lyon & Bourg-en Bresse, par des Voleurs qui étoient entrez dans la maison

## 2368 MERCURE DE FRANCE.

naissance à dix heures du soir & qui s'en sortirent qu'à la pointe du jour, ayant emporté tout ce qu'ils avoient pu, après avoir assemblé tous les cadavres au milieu de la cour, & les avoir couverts de paille & de fagots pour les brûler, mais le feu s'éteignit peu de temps après. Une petite fille de la même famille, qui s'étoit endormie dans une Etable auprès des moutons, & qui s'éveilla au bruit, échapa seule à ce massacre; elle a rapporté des circonstances très-inhumaines de ce meurtre.

Le 11. de ce mois le Courrier de Lyon à Paris, & son Postillon, furent assassinés & volés à 9. heures du soir, auprès de la Tour, à deux lieues de Lyon.

Quoique la récolte du vin ait été très-médiocre cette année dans presque tout le Royaume, on assure qu'elle a été fort abondante dans la Generalité de la Rochelle, principalement dans le Pays d'Aunis.

Les Religieux de la Charité du Faubourg S. Germain, firent célébrer le 18. du mois dernier, un Service solennel pour le repos de l'ame de feu Madame la Duchesse d'Orleans, en reconnoissance des grandes aumônes que cette charitable Princesse faisoit à cet Hôpital, pour le soulagement & l'assistance des

Mo

Malades, dont cette Maison est toujours très-chargée. M. l'Abbé de Riquety, Prédicateur ordinaire du Roi, fit la Ceremonie, & tous les Malades unirent leurs Prières au Sacrifice qu'il offrit à Dieu, pour le repos de l'ame de la Princesse, & pour la conservation de toute la Maison d'Orleans, Protectrice de cet Hôpital.

Le Lundi 14. de ce mois, on exécuta pour la seconde fois devant la Reine, un divertissement, intitulé *Le Retour des Dieux sur la terre*. Les paroles sont de M. Manceyot dont nous avons fait déjà paroître plusieurs morceaux qui ont été bien reçûs; la Musique est de la composition de M. de Blaimont, l'un des deux Sur Intendans de la Musique de la Chambre du Roi, Auteur du Ballet *des Fêtes Grecques & Romaines*.

Le divertissement qui donne lieu à cet Article, fut fort goûté de toute la Cour par le caractère tendre & galant du récitatif, & la variété piquante des Simphonies. On ajoûta à la fin du dernier chœur, une suite de petits airs détachés, parmi lesquels l'Auteur mêla la fanfare si connue de M. de Dampierre, qu'on appelle *la Royale*: la Demoiselle Desjardins chanta des paroles qui ont été faites sur cette fanfare, qui furent extrêmement applaudies. Le

## 2370. MERCURE DE FRANCE.

Le Mercredi 16. le sieur Quinault l'aîné, Comédien du Roi, eut l'honneur de faire chanter devant la Reine, un Divertissement qu'il a mis en Musique, & qu'il a déjà fait exécuter avec succès à Lisle-Adam, chez le Prince de Conti.

La Lieutenance de Roi des Ville & Citadelle de Boulogne, vacante par la mort de M. Colemberg, a été donnée à M. Conti de la Pierre, Major du Regiment de Cavalerie de Conti.

Le Commandement du Port de Vendre, vacant par la mort de M. de Valabri, à M. de la Comme, Capitaine au Regiment d'Infanterie d'Hainault.

Celui du Château-Neuf de Bayonne, vacant par la mort de M. de Framboisier, à M. d'Arzicalouve, Commandant du deuxième Bataillon du Regiment du Roi Infanterie.

La Lieutenance de Roi d'Arras, vacante par la mort de M. de la Brosse, à M. de Chastuix, Brigadier d'Infanterie, ci-devant Commandant à Givet.

Celle d'Antibes, vacante par la mort de M. Niquet, au Marquis de Muys, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons.

L'Abbaye de Corneille, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lizieux, a été donnée par le Roi à l'Abbé de Rothelin.

L'Abbaye

OCTOBRE. 1726. 2371

L'Abbaye Reguliere de Doué, Ordre de Premontré, Diocèse du Puy, au Pere Irail.

Celle d'Arcisse, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Chartres, à la Dame Rossignol.

Le Pape ayant communiqué au Sacré College le dessein qu'il avoit de nommer M. l'Ancien Evêque de Frejus au Cardinalat, tous les Cardinaux y applaudirent, & le Cardinal Del - Giudice donna son suffrage, en ces termes, au nom de tous :  
*Beatissime Pater, &c. c'est-à-dire : Très Saint Pere, il y a long-tems que la Pourpre étoit dûe aux merites du très-excellent Personnage M. André Hercule ancien Evêque de Frejus. Le Serenissime Roi de France, Louis, rempli de reconnoissance envers son Précepteur bien-aimé, le demande avec instance à Votre Sainteté, ce qui arrive bien rarement. La demande a été précédée d'un applaudissement general des autres Puissances. Que pouvoit-il donc arriver à Votre Sainteté de plus gracieux & de plus honorable que d'élever à la Dignité du Cardinalat un Prélat si reconnu & si renommé dans l'esprit des Souverains, très-agréable au Roi son Maître, qui en toutes choses a toujours été incessamment attaché au Saint Siege Apostolique, respecté & admiré de*  
toutes

*toutes les Nations , & qui est généralement estimé de tout le monde ? Je rends en mon particulier de très-humbles actions de grâces à Votre Sainteté du dessein qu'elle a de nous donner en la personne de ce Prélat un Confrere , qui par ces mœurs , sa vertu & ses exemples nous aide & nous excite à tendre toujours à ce qui est de mieux & de plus grand à la gloire & à l'avantage du Saint Siege Apostolique. ↗*

Sur la nouvelle de la promotion de M. l'ancien Evêque de Fréjus au Cardinalat , la Maison de Sorbonne , pour quâ ce Prélat a toujours eu une considération particuliere , nomma huit de ses anciens Docteurs , pour lui aller faire compliment ; sçavoir , M. Lullier , Curé de S. Louïs en l'Isle , Senieur de la Maison , Messieurs Pocquelin , Curé de Saint Sauveur ; Tournely , Chanoine de la Sainte Chapelle, ancien Professeur Royal en Theologie , dont les Ecrits qu'il a dictez en Sorbonne sont imprimez & estimez de tous les Sçavans ; Le Moyne , le plus ancien des Docteurs qui demeurent actuellement en Sorbonne ; du Mans , Conseiller au Parlement ; Romigny , Syndic de la Faculté ; Gaillande & Courcault , Procureur de la Maison , & Sous-Chancelier de l'Eglise & Université de Paris,

Paris. Ces Messieurs étant arrivés à Fontainebleau, eurent Audience du nouveau Cardinal le Jeudi 26. de Septembre, M. Lullier fit ce Compliment.

MONSEIGNEUR,

Les applaudissemens que donne le Public à ce nouveau degré d'élevation où vous venez d'être placé par le Souverain Pontife, fait tout l'éloge de Votre Eminence. Choisi pour l'éducation de notre jeune Monarque, vous avez justifié le choix qui fut fait de vous de cet important Emploi; Dieu s'est servi de vous pour en faire un Roi selon son cœur; & les sentimens de piété & de vertu que vous lui avez inspirés, loin de s'affoiblir, croissent & se fortifient avec l'âge.

Sa Majesté vous a honoré de sa confiance pour l'aider à soutenir le pesant fardeau du gouvernement de ce vaste Empire, dont elle s'est voulu charger elle-même. Que ne se promet-on pas, Monseigneur, de la sagesse de vos conseils pour le bien de l'Eglise & de l'Etat? On conçoit des esperances d'autant plus certaines d'un avenir heureux, qu'on est très-convaincu que la Religion, la justice; & la félicité des Peuples sont les grands objets que vous avez en vûe, & les seuls & uniques motifs qui vous font agir.

Parmi tant de justes acclamations nous vous supplions, Monseigneur, d'entrevoir celles de la Maison de Sorbonne; elle a déjà éprouvé en plus d'une occasion les ef-

« fets de votre bonté, & elle a la joye de  
 « trouver en V. E. un Protecteur aussi vrai,  
 « aussi puissant, & aussi favorable que le fut  
 « autrefois le Grand Cardinal de Richelieu.  
 « Fasse le Ciel, Monseigneur, que vous soyez  
 « pendant une longue suite d'années témoin  
 « du profond respect, & de la sincere re-  
 « connoissance de cette Compagnie. Pour  
 « moi, comblé de vos bienfaits en mon par-  
 « ticulier, je conserverai toute ma vie les  
 « mêmes sentimens de respect & de venera-  
 « tion pour Votre Eminence.

M. le Cardinal de Fleury répondit à ce  
 Compliment avec beaucoup de politesse &  
 d'honnêteté pour la Maison de Sorbonne, dont  
 il parla avec grande estime; fit l'honneur à  
 ces Messieurs de les retenir à dîner, & ils  
 prirent congé de Son Eminence fort satis-  
 faits de la maniere gracieuse dont elle les  
 avoit reçus.

*Le 23. Septembre, M. de Valincour,*  
*l'un des Députés de l'Académie Fran-*  
*çoise, complimenta à Fontainebleau,*  
*M. le Cardinal de Fleury, en ces*  
*termes :*

MONSEIGNEUR,

L'Académie Françoisé nous a chargés de  
 venir témoigner à Votre Eminence, la joye  
 qu'elle a ressentie en apprenant la nouvelle  
 dignité dont vous êtes revêtu, & qu'elle vous  
 souhaittoit depuis si long-temps.

Vous sçavez, Monseigneur, les raisons qui  
 attachent cette Compagnie à votre personne,

&c

& qui l'obligent à regarder tous vos avantages comme les siens propres.

C'est à V. E. que nous devons l'honneur que nous a fait le plus grand Roi du monde, lorsqu'à l'exemple de son auguste Bisayeul il s'est déclaré notre Protecteur, lorsqu'il a bien voulu assister lui-même à nos exercices, & qu'il nous a donné avec son Portrait, un gage précieux de la bonté que vous lui avez inspirée pour nous.

Nous vous sommes encore redevables de bien d'autres graces, dont nous ne ferons point ici le détail, mais qui ne sortiront jamais de notre souvenir.

Jugez, Monseigneur, quels effets cela doit produire dans les cœurs d'une Compagnie, qui faisant profession d'asservir son langage au caprice de l'usage & aux regles pointilleuses de la Grammaire, se croit encore plus obligée de former ses sentimens sur les principes invariables de la justice & de la reconnaissance.

Nous esperons, Monseigneur, qu'en devenant un des Membres du Sacré College, vous n'oublierez pas que vous êtes un des Membres de l'Académie Française; & si nous avons le regret de ne vous plus voir à nos Assemblées, nous nous flatons que vous regretterez quelquefois de n'y pouvoir assister.

Nous dirons en regardant votre Portrait: Il seroit ici lui-même parmi nous, & comme un de nous, si le service du Roi & le bien de l'Etat ne le demandoient ailleurs.

Pendant que nous sommes occupez à tracer des regles & des conseils pour bien écrire, il inspire à notre Auguste Monarque, le desir de faire des actions dignes d'être écrites & de servir de modele aux Rois qui viendront après

## 2376 MERCURE DE FRANCE.

lui ; il lui représente que le premier & plus grand devoir d'un bon Prince, est de rendre ses Sujets heureux, & qu'il lui est bien plus glorieux, de travailler à n'avoir jamais d'ennemis, que de se mettre dans la triste nécessité de remporter sur eux des victoires qu'il paye toujours trop cher, quand elles lui coûtent le sang de ses Sujets, & la ruine de son Peuple.

Voilà, Monseigneur, de quoi nous nous entreprendrons en votre absence, persuadez d'ailleurs que les grandes & importantes affaires dont vous avez la conduite, ne diminueront rien de la genereuse attention que vous avez bien voulu donner jusqu'à présent à tout ce qui regarde notre Compagnie. Dans votre vigilance bienfaisante, semblable à ce sage Oeconome, qui s'appliquant à rendre les campagnes fertiles, & les moissons abondantes, ne neglige pas la culture ni l'ornement des jardins, sachant bien que les fleurs qui s'embellissent par ses soins, embelliront elles-mêmes tous les lieux où elles sont cultivées.

Comme il connoît parfaitement la valeur de chaque chose, il sçait aussi qu'il n'y en a aucune qui ne merite son attention, & qui n'ait son utilité particuliere quand elle est employée à son veritable usage.

Il ne nous reste plus, Monseigneur, qu'à souhaiter à V. E. des succès dignes de vos bonnes intentions, & que votre santé puisse resister aux fatigues de vos glorieux emplois, comme votre cœur & votre esprit resisteront toujours aux charmes flatteurs des dignitez & de la grandeur, où vos vertus & la confiance du Roi viennent de vous élever.

*Réponse*

*Réponse de Son Eminence.*

MESSIEURS,

L'honneur que me fait l'Académie, & la part qu'elle veut bien prendre à ma nouvelle Dignité, me la rendent encore plus précieuse; & je ne pouvois recevoir ce témoignage de sa bonté par des Confreres qui me fussent plus chers, & que j'honorasse davantage. Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien marquer à la Compagnie toute l'étendue de ma reconnaissance, & de l'assurer que de tous les honneurs dont le Roi puisse me compléter, il n'y en a point dont je fasse plus de cas, que de celui que j'ai d'être associé à un si illustre Corps.

Le 30. Septembre, l'Ouverture solennelle de l'Assemblée du Clergé se fit à Paris, dans l'Eglise des Grands Augustins, par la Messe du Saint-Esprit, à laquelle les Prélats & les autres Députés qui composent l'Assemblée, assisterent. L'Archevêque de Narbonne y officia pontificalement, & M. Madot, Evêque de Châlons sur Saône, fit un très-beau Sermon, sur la dignité & les devoirs de l'Episcopat.

L'Assemblée du Clergé, après avoir élu pour Présidens, l'Archevêque d'Aix, l'Archevêque de Narbonne, l'Evêque de Châlons sur Saône & l'Evêque

I iij vêque

378 MERCURE DE FRANCE.  
vêque de Limoges , l'Abbé de Valras  
pour Promoteur , & l'Abbé de Maugis-  
son pour Secretaire , a choisi le Card-  
nal de Fleury , Ministre d'Etat , pour  
Premier President , & l'Assemblée dé-  
puta pour prier S. E. d'accepter ce  
choix.

Le 3. de ce mois , l'Archevêque d'Aix  
harangua le Roi à Fontainebleau , en ces  
termes :

SIRE,

Le Clergé de votre Royaume assemblé de  
nouveau par votre ordre , s'empresse de por-  
ter aux pieds de votre Majesté les assurances  
de sa fidélité & de sa soumission.

Tout nous engage , SIRE, à vous en don-  
ner des preuves ; tout les exige de nous , la  
Religion, la naissance : & l'amour que Vo-  
tre Majesté vient de marquer à ses Peuples,  
en prenant la glorieuse résolution de les gou-  
verner par Elle-même , excite le desir d'y sa-  
tisfaire.

Vos Sujets trouveront en vous , SIRE, un  
cœur de Pere qui sçaura compatir à leurs be-  
soins ; & l'Eglise maintenüe dans des droits  
que la pieté de vos augustes Prédécesseurs , &  
l'usage de tous les temps ont consacré , s'ap-  
plaudira de voir dans son Souverain des senti-  
mens dignes de son Fils aîné.

La pieté que nous admirons en vous , ce  
profond respect pour nos sacrez Mysteres ,  
fruit de l'heureuse éducation que Votre Ma-  
jesté

jeté a recté, annoncent à l'Eglise aujourd'hui agitée, le calme & le repos; & l'exemple que vous vous proposez de suivre en imitant ce grand Roi, toujours l'objet de nos regrets, comme il fera à jamais la gloire du Trône, lui assurent une protection constante, pour l'aider à ramener à la soumission ceux qui s'en éloignent, & qui la troublent depuis tant d'années.

C'est le secours qu'elle attend, SIRE, de votre Religion; c'est ce qui contribuera le plus au bonheur & à la tranquillité de vos Etats. Par là le Dieu de Miséricorde rendra votre Regne toujours juste, toujours glorieux, en accompagnant tous vos desseins de son esprit de sagesse & de conseil; & après l'avoir affermi par une nombreuse posterité, vous le verrez pour la consolation & le repos de la France porté jusqu'aux temps les plus reculez.

Le même Prélat harangua la Reine, en cette manière:

MADAME,

Le Clergé de France assemblé au temps de votre Avenement à la Couronne, eut l'honneur de rendre ses hommages à Votre Majesté, & de lui témoigner combien il s'estimoit heureux de vous posséder pour Reine.

Aujourd'hui assemblé extraordinairement par les ordres du Roi, il vient renouveler à Votre Majesté, les assurances de sa soumission, & vous marquer combien il a ressenti le danger de vous perdre.

On l'a vu, MADAME, prosterner aux pieds

I iij des

## 2380 MÉCRURE DE FRANCE.

des Autels animer la ferveur du Peuple par la fienne, pour conjurer le malheur dont nous étions tous menacés.

Nous sentions sur tout, MADAME, ce que la Religion devoit perdre, si nous étions privés d'une Reine qui met la principale gloire à la soutenir par ses exemples. C'est ce qui sanctifioit nos vœux, & ce qui les a fait pénétrer jusqu'au Trône du souverain Arbitre de la vie.

Le Ciel vous a rendu, MADAME, à nos justes instances; nous les continuerons avec le même zèle, & nous les unirons aux vôtres, pour que nous puissions voir naître au plutôt des heureux fruits de l'auguste Alliance à laquelle tant de qualitez naturelles, & vos vertus vous ont élevée.

Le 10. de ce mois, M. le Pelletier des Forts, Conseiller d'Etat ordinaire, & du Conseil Royal des Finances, & Contrôleur General des Finances, M. Fagon, Conseiller d'Etat ordinaire, & du Conseil Royal des Finances; le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat; & M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, Commissaires du Roi, allèrent à l'Assemblée du Clergé, où ils furent reçus avec les Ceremonies ordinaires. M. le Pelletier des Forts fit un Discours, auquel l'Archevêque d'Aix répondit au nom de l'Assemblée.

Le 12. les mêmes Commissaires se-  
tour-

OCTOBRE. 1726. 215  
sournèrent à l'Assemblée, & demanderent au nom de S. M. un secours de cinq millions de livres, qui fut accordé unanimement.

COMPLIMENT fait à M. le Comte de Tavannes, Lieutenant General de la Province de Bourgogne, à son entrée à Auxun le 7. Août 1726. par Dom Edmond Damoiseau, Grand-Prieur de l'Abbaye S. Marun d'Auxun.

MONSIEUR.

Un de nos plus agreables & de nos plus essentiels devoirs, est de joindre le tribut de nos respects à ceux que l'on vous rend aujourd'hui avec autant de plaisir que de justice. La joye que nous avons ressentie à votre arrivée dans cette Ville, nous est commune avec tous les Corps & tous les particuliers qui la composent; & s'ils témoignent tant de satisfaction de se (a) retrouver sous vos ordres, nous ne sommes pas moins ravis de les voir estimer, comme ils doivent, le bonheur dont ils jouissent.

Déjà ils ont éprouvé ce que peut la sagesse de votre conduite. Plus d'une fois ils ont eu lieu d'admirer cette grandeur d'ame, qui est comme hereditaire dans votre illustre Maison. L'heureuse experience du passé leur donne

(a) M. le Comte de Tavannes, avoit déjà été Lieutenant de Roi de l'Auxinois après son pere.

## 2382 MERCURE DE FRANCE.

des assurances pour l'avenir. L'épreuve qu'ils ont faite de vos anciennes bontés, excite aujourd'hui leur reconnoissance, & resserre les nœuds de leur respectueux attachement.

Il n'est personne dans cette Province, heureusement confiée à vos soins, qui ne se souviennent, & qui ne publie, que vous sçavez commander en la place du Roi, comme il commanderait lui-même.

Quand on a, en effet, comme vous l'avez, Monsieur, l'avantage de s'être formé sur le modèle des vertus du Prince, on représente toujours la Personne avec dignité. Combien de fois, ne pensant qu'à travailler pour sa gloire, avez-vous donné un nouvel éclat à la vôtre? Dans sa Maison, comme Chef d'un Corps respectable; à la Guerre, comme Brigadier de ses Armées; à la tête des Etats de cette Province, comme dépositaire de ses droits, & l'homme de sa confiance; vous vous êtes montré par tout en Heros, parce que vous en avez rempli en toute occasion les devoirs.

C'est de la voix publique, qui n'est point suspecte sur le vrai mérite, que nous avons appris le vôtre. C'est cette voix qui annonce par tout que vous marchez parfaitement sur les traces de vos illustres Ayeux, que vous soutenez avec honneur le grand nom de Tavarannes, & que vous en faites plus aux emplois dont vous êtes revêtu, que vous n'en recevez d'eux.

Le Clergé, la Noblesse, & le Tiers Etat, n'ont qu'un même sentiment sur ce que j'avance, & ils reconnoissent tous ce qu'ils pensent dans ce que j'ai l'honneur de vous dire. Ils vous l'ont témoigné eux-mêmes dans tou-

les propositions qui s'en sont presentées : les  
 de leur dévouement & de leur ré-  
 ont répondu , autant qu'il leur  
 possible , aux effets de votre bienveillan-  
 & de votre generosité , & de votre desinte-

les a vû rendre volontiers à Cesar , tout  
 vous pouviez desirer , de ce qui est dû  
 ils ont toujours porté leurs desirs , &  
 leurs offres au delà de votre attente.  
 jamais consulté que l'ardeur de leur  
 ils ont remis avec tranquillité le soin  
 leurs interests , entre les mains d'un Chef,  
 comme vous . Monsieur , ne sçait point  
 les besoins du Peuple , en maintenant  
 du Souuerain. Ce qui leur a inspiré  
 de confiance , c'est qu'ils reconnoissent  
 sous les sentimens naturels de la bonté &  
 la justice du Roi.

Cette Ville qui vous est toute dévouée , se  
 de la continuation de vos bontez & de  
 votre attention. Voyant revivre en vous le  
 l'esprit & les vertus de Monsieur le  
 de Tavanne , votre illustre pere , elle  
 qu'elle y retrouvera aussi la même bien-  
 & le même appui. Nous sçavons,  
 Monsieur , combien il est glorieux d'avoir  
 à l'honneur de votre protection , j'ose  
 la demander pour ma Communauté en  
 & pour moi en particulier.

M. Gervaise, Ptevôrde l'Eglise Roya-  
 le de S. Martin de Tours, ayant été sa-  
 cté Evêque d'Horen, par le Pape, fait  
 Evêque Assistant du Frône, Vicaire &  
 Commissaire Apostolique. dans l'Ameri-

que meridionale, eut son audience de congé de Sa Sainteté le 1. du mois d'Août dernier, où elle continua de lui donner des marques d'une bienveillance particulière, comme elle avoit toujours fait pendant son séjour à Rome. Il en partit le 9. au soir, & M. le Cardinal de Polignac, accompagné de plusieurs Prélats, & autres personnes de distinction, voulut bien lui faire l'honneur de le conduire dans ses Carrosses au delà de *Ponte-Mole*.

Il arriva à Toulon le 25. & le Dimanche 26. il fut prié par M. l'Evêque d'officier à l'occasion du *Te Deum*, chanté en action de grâce du rétablissement de la santé du Roi dans l'Eglise Cathédrale, où ce Prélat celebra la Messe pontificalement.

Il passa ensuite à Avignon, & visita M. le Vice-Légat, qui le lendemain lui rendit sa visite avec tout son Cortège, & l'emmena à son Palais, où il dîna avec tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction à la Ville & aux environs.

Il arriva à Fontainebleau le 22. Septembre, & le 23. il eut l'honneur de saluer le Roi, présenté par M. le Cardinal de Rohan & par M. le Cardinal de Fleury. Voici le Compliment qu'il fit à S. M.

SIRE,

Quoique je ne tiens pas l'honneur de l'Épiscopat de la nomination de Votre Majesté, comme je ne l'aurois jamais accepté sans son consentement, je viens lui rendre mes très-humbles actions de grâces d'avoir bien voulu le donner. Le S. Père m'a chargé de vous assurer, SIRE, de toute sa tendresse paternelle. Il m'envoie ouvrir une carrière immense, de porter l'Évangile à des Peuples qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ. Je peux être utile aux Sujets de votre Majesté, qui sont aux environs, je viens lui offrir ce qui dépend du sacré ministère, & lui demander sa Royale protection pour une œuvre si importante à la Religion.

Le 19. du mois dernier, les Officiers de la Ville & Principauté de Joinville, firent célébrer un Service solennel dans l'Église Paroissiale, pour le repos de l'âme de la Duchesse d'Orléans. M. Cletment, Docteur de Sorbonne, prononça l'Oraison funèbre avec beaucoup d'éloquence.

Le 16. de ce mois, le Roi Stanislas & la Reine son Epouse, arriverent à Ravannes, Château situé à deux lieues de Fontainebleau, où ils allerent le 19. & le 20. pour voir le Roy & la Reine, gardant l'*Incognito*, sous le nom du Comte & de la Comtesse de Saint Pierre.

La

## 2586 MERCURE DE FRANCE.

La Princesse Palatine leur cousine les accompagnoit.

Le Roi a accordé à M. Robert, Intendant de la Marine à Brest, un Brevet de Conseiller d'Etat, la distinction avec laquelle il a servi depuis 1682. dans les Ports, à la suite des Armées navales, & en plusieurs autres Commissions importantes, lui a fait meriter cette preuve de la satisfaction que Sa Majesté a de ses longs services.

Le 17. de ce mois, S. M. nomma l'Abbé de la Châtre à l'Evêché d'Agde.

Les Archevêques de Lyon & de Sens, ayant demandé au Pape la Bulle du Jubilé de l'Année Sainte, le Saint Pere la leur a envoyée; l'ouverture s'en fit dans le Diocèse de Sens le 28. de ce mois. Comme le Château de Fontainebleau se trouve dans ce Diocèse, le Roi, la Reine, & toute la Cour y gagnèrent le Jubilé. Il n'y aura ni Comédie ni Concert pendant tout ce temps-là.

## P H E N O M E N E.

Ce Phenomene qui a paru à Paris le 19. d'Octobre au soir, n'est autre chose que ce que l'on appelle, *Lumiere Boreale* ou *Sopernis-noriale*, assez semblable à la Description qui a été donnée de celle qui fut observée le 17. Mars 1716. en Angleterre, & qui a été observée plusieurs fois depuis, jusqu'au 21. Octobre

1721.

1721. à l'Observatoire Royal. On n'en a guere vûe de si considerable que celle-ci, tant par sa durée, que par ses différentes circonstances.

On commença à l'observer à sept heures & demie, & il est vraisemblable qu'elle ne faisoit que de commencer. Ce ne fut d'abord qu'un grand arc lumineux, au dessous duquel il y en avoit un autre un peu plus obscur. On voyoit encore les Etoiles à travers l'un & l'autre: cet arc tenoit depuis le coucher du Soleil jusqu'au lever de la Lune, à peu près, étant élevé sur l'horizon de 35. degrez, ou environ; de tems en tems il en sortoit des colonnes de lumiere fort blanche, & très-déliée, dont les unes & les autres s'élevoient plus ou moins, sans garder entre elles aucun ordre sensible dans leur progression, ne passant gueres 10. degrez au dessus de l'arc lumineux. Ces colonnes dureroient peu, & d'autres succedoient à leurs places, ce qui faisoit un spectacle fort agréable. Vers les huit heures la lumiere commençoit à être telle, qu'on lisoit fort aisement une petite écriture: à huit heures un quart, on remarqua dans le Phenomene des ondulations de lumiere, & un mouvement assez considerable en tout sens, qui pouvoit être regardé comme une agitation causée par la fermentation. Quelques endroits, tant de l'arc lumineux, que du tenebreux, parurent s'ouvrir, en laissant voir des especes de globes d'un feu fort blanc. Aussi-tôt il sortit une quantité prodigieuse de colonnes de lumiere, ou rayons éclatans, qui en un instant couvrirent tout le Ciel, excepté environ la hauteur de 30. degrez vers le Sud, & répandirent par tout une espee de nuage ou vapeur très-rare, blanc & agité, de la même maniere que de la flamme exposée au Soleil. Ces mouvemens durerent fort long-tems, & la couleur fut presque

presque toujours la même, excepté du côté du Couchant, où il se forma un groupe de nuages fort étendu, d'un rouge très-vif; & aussi, peu après, une semblable apparence du côté de l'Orient; mais ce dernier n'étoit pas si éclatant. Il y eut un endroit vers le Zenith, dont l'étendue étoit circulaire, que ces nuées enflammées ne couvrirent pas; & quoique de tems en tems ces vapeurs se dissipassent, & qu'il en revint de nouvelles, cet endroit en fut toujours garanti.

D'autres ont observé que les colonnes se réunissoient de presque toute la circonférence de l'orison, à un centre commun, qui étoit près du Zenith, & dans lequel les émissions de la lumière, qui se faisoient par ondulations assez précipitées, représentoient différentes figures dans lesquelles le bas Peuple étonné, crut reconnoître des Villes, des Châteaux, des Croix, des Aigles, & tout ce que l'imagination échauffée, secourue de l'ignorance, peut se former de plus bizarre. La variété de ces diverses apparences, dependoit sans doute, du mouvement d'une espece de nuage qui réfléchissoit la lumière, & qui disparoissoit fréquemment.

D'autres encore ont observé que quelques-unes de ces colonnes de lumière ressembloient assez à de grosses fusées; que le feu qui paroissoit dans le Ciel, sembloit venir principalement des bords de l'horison, & se communiquer peu à-peu, en s'agitant aux parties les plus élevées vers le Zenith. Que du côté d'Occident, il parut un nuage épais, d'une figure extraordinaire, & d'un rouge fort éclatant, qui dura de cette manière presque une heure entière. Que vers l'Orient, il parut aussi un semblable nuage, mais moins rouge que

le

le precedent. Qu'il y eut entre autres, immédiatement au dessus de Paris, un endroit rond, lumineux & agité, qui parut toujours d'un bleu celeste fort vis, & où ces nuages enflammés ne parvinrent point.

Tout ce Phenomene dura jusqu'à 10. heures & demie dans sa plus grande force, & diminuant peu-à-peu, on cessa de le voir vers les deux heures après minuit.

On en a observé très-souvent de semblables en differens tems, & en differens lieux. M. Maraldi, Astronome de l'Academie Royale des Sciences, a rapporté dans les Memoires de cette Academie des années 1716. & 1721. les Phenomenes semblables, qui ont été observez à Paris dans cet intervalle de tems. Quelquefois on en a vû en même-tems dans toute l'Europe & dans une partie de l'Asie, comme celui du 12. Septembre 1621. dont parle Gassendi, qui fut apperçu à Bordeaux & à Alep dans la même nuit. Il y en a un de l'an 537. de l'Ère Chrétienne qui dura une année entiere.

Les Voyageurs dans la Norwegue, l'Islande & Spitsberg, rapportent qu'ils sont presque continuels dans ces pays voisins du Pole dans le tems des équinoxes, où ils répandent une lumiere assez vive pour les éclairer pendant l'absence de la Lune.

On donnera le mois prochain, d'autres Observations de ce Phenomene, faites en Normandie, en Bourgogne, &c.



MORTS.



## M O R T S.

**A**Ntoine de Comps, Marquis de Vesc, mourut le 24. du mois dernier dans son Château de Dieulefit, en Dauphiné, âgé d'environ 66. ans. Quoique d'une Famille qui a eu deux Grands-Maitres de Malthe, il étoit né dans la Religion Protestante, de laquelle il avoit fait abjuration dans sa jeunesse, entre les mains de feu M. Bossuet, Evêque de Meaux. Il a vécu & est mort avec une piété édifiante. Après avoir long-tems servi le Roi, dont il étoit pensionnaire, il se retira chez lui, & épousa Dame Jeanné de La Faye, qu'il laisse veuve sans enfans.

M. François Gassé, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Principal du College de Lizieux, & Sous-Chancelier de l'Université, mourut le 27. Septembre dernier, âgé de 62. ans.

M. André de Flori, Seigneur de Laiffart, Conseiller du Roi, President des Tresoriers de France, mourut le 3. Octobre, âgé d'environ 68. ans.

Dame Marie-Julie-Michellé de Sainte Maure de Jonfac, épouse de Pierre Bouchard Desparbes de Luffan, Comté d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur de la Ville & de la Citadelle de Collioure, mourut le 7. d'Octobre, âgée de 65. ans.

Le 15. d'Octobre, mourut dans la soixante & douzième année de son âge Jules de Gravel, Marquis de Marly, Seigneur de Neufmoutier, &c.

OCTOBRE. 1726. 2391

&c. Conseiller du Roi en ses Conseils, ci-devant Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté près les Cantons Suisses, à Mayence, à Cologne, en Brandebourg, & en Pologne.

Il étoit fils de M. Robert de Gravel, & de Marie Henriette de Villiers; ce Robert de Gravel mourut à Soleurre, en 1684. Conseiller d'Etat & Ambassadeur Extraordinaire près des Cantons Suisses. Il étoit alors nommé à l'Ambassade Extraordinaire de Dannemark. Il avoit servi le Roi avec distinction pendant plus de quarante ans, dans toutes les Cours d'Allemagne, & à Ratisbonne, où il fut Plenipotentiaire.

Jacques de Gravel, Abbé d'Argentan, frere de Robert de Gravel, a long-tems aussi servi le Roi dans les Negociations, & en qualité d'Envoyé Extraordinaire près des Electeurs de Treve & de Mayence.

Jules de Gravel, qui vient de mourir, laisse de Marie-Therese Bernard du Chemin, son Epouse, Maximilien Henri de Gravel, Lieutenant aux Gardes Françoises, & Chevalier de Saint Louis; Guillaume-François de Gravel, Religieux Benedictin; Anne-Henriette de Gravel, Religieuse Benedictine à la Magdelaine de Tresnel; & Marie-Therese de Gravel, non mariée; Maximilien Henri de Gravel, Abbé de Saint Simphorien, à Metz, est frere de Jules de Gravel qui vient de mourir.

---

### AVIS AU PUBLIC.

LE Sieur Leseure, Chirurgien des Gardes du Corps de S. M. C. la Reine d'Espagne, distribue au Public un Sel d'or, qu'il peut assurer spécifique pour la guérison de l'Épilepsie.

ou

## 2392. MERCURE DE FRANCE.

ou Haut-Mal, les Vapeurs & toutes Maladies convulsives. L'excellence de ce Remede, dont il est seul & unique possesseur, est d'autant plus authentique & certaine, que les expériences en ont été faites sous les yeux de M. le Premier Medecin de S. Majesté, réitérées par ses ordres, sous ceux de plusieurs Medecins de la Faculté de Paris; & enfin, pour n'en laisser aucun doute, confirmée par celles qui ont été faites par le même ordre, dans l'Hôpital General sur des Malades de tout sexe, de differens âges & temperamens. Ce sont les merveilleux effets que ce Remede a produits sur tous ces differens sujets, qui lui ont mérité l'Approbation de Messieurs les Medecins de la Faculté de Paris, & le Privilege de Sa Majesté.

Ce Sel opere la guérison de ces terribles Maladies avec autant de douceur que de certitude. Il purifie la masse du sang, débarrasse les parties engorgées, dissipe les obstructions, & fortifie les parties affoiblies & dérangées de leurs fonctions naturelles: il est ami de la nature, & n'agit que suivant le temperament du Malade; enfin, il est très-aisé à prendre, & n'oblige le Malade à aucun régime particulier, ni à se déranger de ses occupations; il conserve toujours sa vertu, & peut se transporter par tout, sans souffrir la moindre alteration.

*Le Sieur Lescure demeure rue de Grenelle S. Honoré, dans la Porte Cochere, vis-à-vis l'Imperatrice.*

EDITS.



# EDITS, ARRESTS, SENTENCES DE POLICE, &c.

**A**RRREST du 28. Juillet, qui ordonne que les Droits des Canaux d'Orleans & de Loing continueront d'être payez par préférence par les Marchands & Voituriers qui passeront sur iceux, de quelques especes de Grains ou Marchandises dont leurs Bateaux puissent être chargés; Déclarant Sa Majesté n'avoir entendu décharger par les Arrests de son Conseil des 24. Août & 31. Décembre 1725. les Bleds & Grains destinez pour la Provision de Paris, des Droits desdits Canaux; Et en consequence casse & annulle une Sentence des Juges Consuls de Paris du 3. May dernier, avec défenses d'en rendre de pareilles à l'avenir.

**LETTRES PATENTES** du 28. Juillet, registrées au Parlement le 23. Août, qui renvoient au Parlement de Paris les accusations intentées contre le nommé Sallot de la Martiniere.

**LETTRES** de renvoi au Parlement, Pour faire le procès au nommé Bourret & Complices, accusées de complicité & d'infidélité dans leurs Emplois, données à Fontainebleau le 27. Août 1726. Registrées en Parlement le 3. Septembre 1726.

**ORDONNANCE** du même jour. M. le Comte de sainte Maure, Chevalier, Marquis d'Archiard,

## 2394 MERCURE DE FRANCE.

chiard, Baron de la Tour-Blanche, Seigneur de la Feuillade, premier Ecuyer-Commandant la grande Ecurie du Roi, Conseiller du Roi, Bailli & Capitaine des Chasses de la Varenne des Thuilleries, Pont de S. Cloud, Plaine de S. Denis, Genevilliers & dépendances; portant règlement pour les Chasses: & qui fait défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de chasser pendant l'espace de deux années, conformément aux ordres du Roi des 26. Juin & 16. Août, &c.

ARREST du même jour, qui maintient les Habitans de la Paroisse de Bredom en la Haute Auvergne, dans le privilege de se servir du Sel de Guyenne & de Poitou.

---

### APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France* du mois d'Octobre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Novembre 1726.

HARDION.



### T A B L E

|                                                      |      |
|------------------------------------------------------|------|
| Pieces fugitives: Traduction de la 12. Ode d'Horace, | 2183 |
| Differtation sur les Bons Mots,                      | 2191 |
| Le Cigne & le Paon, Fable,                           | 2204 |
| Cause                                                |      |

|                                                                                            |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Cause plaidée au College des Jesuites ,                                                    | 1395 |
| Examen de la Cause ,                                                                       | 2206 |
| Jugement ,                                                                                 | 2223 |
| Songe en Vers ,                                                                            | 2229 |
| Arrest du Regiment de la Calotte ,                                                         | 2231 |
| Fête donnée à Dax ,                                                                        | 2233 |
| Autres Réjouissances pour la santé du Roi ,                                                | 2238 |
| Vers à la Reine sur la convalescence de S. M.                                              | 2244 |
| Lettre sur les feux des Bruyeres , des Forêts , &c.                                        | 2246 |
| Le Juste mourant , <i>Sonnet</i> ,                                                         | 2247 |
| Journal de Constantinople , &c.                                                            | 2255 |
| Traduction de la 2. Poësie de Catulle ,                                                    | 2256 |
| Lettre sur un fait singulier ,                                                             | 2276 |
| Enigmes ,                                                                                  | 2277 |
| Nouvelles Litteraires , des beaux Arts , &c.                                               | 2280 |
|                                                                                            | 2282 |
| La Theologie des Peres , &c.                                                               | 2283 |
| Lettre aux Echevins de Marseille sur une In-<br>scription , &c.                            | 2285 |
| Le Pastor Fido , <i>Pastorale</i> ,                                                        | 2288 |
| Oeuvres diverses de M. Rousseau ,                                                          | 2289 |
| Nouveaux Ecrans , &c.                                                                      | 2291 |
| Experience de M. Sully , sur son Horloge à le-<br>vier ,                                   | 2299 |
| Medaille du Roi gravée en taille douce ,                                                   | 2309 |
| Spectacles , les Comediens Corsaires , <i>Extrait</i> ,                                    | 2310 |
| Le Mari sans femme , &c.                                                                   | 2319 |
| Pirame & Thisbé , Opera nouveau , <i>Extrait</i> ,                                         | 2329 |
| Decoration nouvelle ,                                                                      | 2342 |
| L'Opera Comique ,                                                                          | 2347 |
| Le Rhume , Chanson notée ,                                                                 | 2348 |
| Nouvelles de Turquie , de Russie , de Pologne ,<br>de Suede , d'Allemagne , d'Italie , &c. | 2349 |
| Tremblement de terre à Palerme ,                                                           | 2358 |
|                                                                                            | Nuo. |

|                                                                           |      |
|---------------------------------------------------------------------------|------|
| 2396                                                                      |      |
| Nouvelles d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & des Pays-Bas,            | 2362 |
| Nouvelles de Paris, &c.                                                   | 2366 |
| Compliment des Docteurs de Sorbonne au Cardinal de Fleury sur sa dignité, | 2372 |
| Autre Compliment à S. E. de l'Académie Française,                         | 2384 |
| Assemblée du Clergé: Harangue au Roi & à la Reine,                        | 2387 |
| Compliment au Comte de Tavares,                                           | 2392 |
| Compliment de l'Evêque d'Horen au Roi,                                    | 2395 |
| Phénomène,                                                                | 2386 |
| Morts des personnes illustres,                                            | 2390 |
| Avis au Public,                                                           | 2391 |
| Edits, Arrêts,                                                            | 2393 |

---

*Errata de Septembre.*

**P**age 2046. l. 2. semble être, lisez *semble en* être.  
 Ibid. l. 13. privé, lisez *brûlé*.

---

*Fauts à corriger dans ce Livre.*

**P**age 2190. l. 8. l'effimable, lisez *l'incestimable*.  
 Page 2234. ligne 9. prescrivant, lisez *proscrivant*.  
 Page 2251. l. 3. du bas; noirs, l. noirs.  
 Page 2326. l. 15. Cacios, l. Carlos.

|                         |      |
|-------------------------|------|
| <i>Médaille du Roi,</i> | 2309 |
| <i>Chanson notée,</i>   | 2348 |

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1726.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT*

---

A PARIS,

chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais;

GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

N. PISSOT, Quay de Conti à la descen-

te du Pont, au coin de la rue de Nevers

---

M. DCC. XXVI.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de sette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

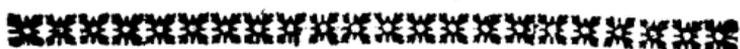


# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1726.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

EPITRE de Mademoiselle l'Heritier;  
à Madame S \* \* \* , en lui envoyant  
l'Elegie suivante.



Ous si chere aux neuf Sœurs, gra-  
cieuse Ericine,

Vous qui sçavez calmer l'ame la plus  
chagrine :

Vous dont l'esprit si vif, si rempli de clarté,

Est le charme innocent de la société ;

A ij Mal:

Malgré tous les talens que vous avez pour  
plaire,

Votre aimable entretien ne pourroit point dis-  
traire

Un Amant accablé sous les rigoureux fers ,

Dont ma Muse a tracé l'image dans ces Vers.

Mais un pareil amour dans le siècle où nous  
sommes ,

Regne si peu parmi les hommes ,

Que vos discours pleins d'agrémens ,

Ne perdront rien chez ceux qui se disent Amans,

Ils s'embarrassent peu de la délicatesse :

Pour faire un vrai contraste aux Heros des Ro-  
mans ,

Tranquilles dans leurs sentimens:

Ce que pour leurs Iris ils ont d'empressement ,

Ne leur causent jamais ni trouble ni tristesse :

Non , on n'outré plus la tendresse :

Le Tircis dont je peins la vive ardeur ici ,

C'est peut-être le seul qu'on voit aimer ainsi.

Agreable ennemi , cher tyran de mon ame ,

Amour dont je me plains , Amour que je re-  
clame ,

Tu sçais avec tant d'art enchanter ma raison ,

Que je crains aujourd'hui de sortir de prison.

Mais

Mais que dis-je , en sortir , temeraire pensée ,  
 Capricieuse erreur de mon ame blessée ,  
 M'offusques-tu l'esprit en captivant mes sens !  
 Mes fers pour être doux en sont-ils moins  
 puissans ?  
 Non , non , l'aimable chaîne où je suis tribu-  
 taire ,  
 Est si forte , qu'un Dieu ne pourroit s'en dé-  
 faire :  
 J'adore Celimene , & sçai que mon amour ,  
 Ne doit pas moins durer que le flambeau du  
 jour :  
 Bel Astre qui fais voir , & qui vois toutes  
 choses ,  
 Pere de la clarté , qui jamais ne reposes ,  
 Toi , qui ne prends plaisir qu'à changer de mai-  
 son ,  
 Toi , qui vois chaque jour l'un & l'autre hori-  
 zon ,  
 Soit en fuyant la nuit , soit en suivant l'Au-  
 rore ,  
 Vois-tu rien de pareil à celle que j'adore ?  
 Et ne juges-tu pas qu'elle doit en ces lieux ,  
 Tenir le même rang que tu tiens dans les  
 Cieux ?  
 Regne au-dessus des airs où se fait le tonnerre .  
 Et la laisse regner tranquille sur la terre .

## 2400 MERCURE DE FRANCE.

Vante-toi d'être l'œil des celestes flambeaux ;

Dis que tu fais briller les Astres les plus beaux ;

Que tu pares le Ciel , qu'au gré de ta carrière ,

On voit dans ses Palais plus ou moins de lumière ;

Je puis bien dire aussi que celle que je fers ,

Par ses charmes brillans sçait orner l'Univers :

Elle efface l'éclat de cent beautez celebres ,

Sans ce flambeau l'Amour ne marche qu'en tenebres ;

Elle a mille tresors de charmes & d'appas :

Les Graces ne sont point où ma Belle n'est pas.

Dieux ! c'est votre chef-d'œuvre , & la Nature avare ,

Sans vous n'eut point fait naître une Beauté si rare ;

Tant de perfections & d'esprit & de corps ,

Ne se pouvoient puiser qu'en vos divins tresors.

Mais quand la terre enfin produit ce bel Ouvrage ,

Le Ciel ne craint-il point de perdre un avantage ,

Et de voir Celimene au milieu des Mortel

Dieux ! recevoir l'encens qu'on doit à vos Autels !

L'Amour

L'Amour d'un tel desordre auroit seul tout le blâme.

Ma Bergere n'est point complice de sa flâme ;

Le soin de vous servir & de vous honorer ,

L'empêche d'en avoir pour se faire adorer.

La grace qui la pare est modeste & naïve :

En dépit de son cœur sa beauté nous captive.

Voyant que les attraits de ses divins regards ,

Sont aux mains de l'Amour des foudres & des dards :

Elle interrompt souvent l'usage de ses charmes ,

Pour épargner nos vœux, nos soupirs & nos larmes.

Vous sçavez, bel objet, arrêter le pouvoir ,

Dont vos yeux font brûler dès qu'on ose les voir :

Ils déchirent les cœurs par un si doux martyre ,

Qu'il n'est point de Mortel digne de votre empire ;

Ou le seul qui merite un bonheur si charmant ;

Est un cœur qui pour vous plein d'un tendre tourment ,

A de vos doux regards reçu quelque présage .

Qu'ils ne sont point fâchez de voir son esclavage.

A iij D'un

1402 MERCURE DE FRANCE.

D'un présage si cher je flatte mes desirs :

De Tircis sans dédain vous voyez les soupirs ;

Et lorsque je vous peins tout le poids de ma chaîne ,

Je crois voir dans votre air que vous plaignez  
ma peine.

Amour , s'il est ainsi , que mon sort est heu-  
reux ,

Et que je dois cherir mon supplice amou-  
reux !

Oui , je reconnois bien que ses yeux adora-  
bles ,

A mes empressements se montrent favorables :

Et si j'ose flater encore ma langueur ,

Je crois que pour moi seul son ame est sans ri-  
gueur.

Lors qu'un triste retour sur mon foible me-  
rite ,

Rend mon esprit confus , rend mon ame inter-  
dite ;

Qu'un scrupule amoureux me fait desespérer ,

D'atteindre où le destin me force d'aspirer ;

Un seul de ses regards calme tout cet orage :

Son gracieux accueil ranime mon courage ,

Et je me crois déjà possesseur glorieux ,

Du plus charmant objet qu'on ait vû sous les  
Cieux :

Mais

NOVEMBRE. 1726 2403

Mais d'un trop doux espoir l'Amour seduit ma  
flâme ;

Quand Celimene , hélas ! m'auroit donné son  
ame ,

Cette rare Beauté dont j'adore les loix ,

Du severe devoir suit sans cesse la voix .

Quand mes feux à son cœur paroïtroient pleins  
de charmes ,

Quand toute sa fierté m'auroit rendu les ar-  
mes :

On ne la verra point couronner mon amour ,

Sans l'aveu de Lycas qui lui donna le jour :

Ciel ! ce Pasteur rendra mon esperance vaine ,

De ses nombreux troupeaux il inonde la plaine ,

Et je suis accablé d'un destin rigoureux :

Lycas arrachera Celimene à mes vœux .

En vain j'aurai pour moi la candeur , la confi-  
ance ,

Le cruel ne cherit que la fiere optulence ;

Et le riche Alcidon mon superbe Rival ,

Malgré ses vils défauts peut bien m'être fatal .

Je sçai toute l'horreur qu'a pour lui Celimene :

Mais , hélas ! n'écoutant ni tendresse ni haine ,

Quoique puisse alleguer l'Amour au désespoir ,

Elle immolera tout au barbare devoir :

A v GÉ-

Gémissant en secret d'une dure contrainte ,  
 Mais bornant sa douleur à quelque tendre plainte :

En dépit de son cœur qui lui parle pour moi ,  
 Un autre aura le don de sa main , de sa foi.  
 Ah Ciel ! quoi ! je verrois cet objet adorable ,  
 Et prévenu pour moi d'un penchant favorable ,  
 Dans les bras d'un Rival cruellement languir !  
 Détournons ce malheur, ou bien allons mourir.



*RELATION des derniers troubles arrivés en Egypte , envoyée de Constantinople aux Auteurs du Mercure.*

**L**Es troubles qui divisent de temps en temps l'Egypte , doivent moins être regardés comme un effet du hazard , que comme une suite nécessaire de la constitution de son Gouvernement. La distance de cette Province à la Capitale de l'Empire , le grand nombre & le génie de ses Peuples , la licence des Troupes que le Grand-Seigneur y entretient y feroient , ou mépriser l'autorité du Pacha , ou la rendroient trop redoutable aux yeux de la Porte , s'il étoit possible ,  
 que

NOVEMBRE. 1726. 2405

que sept ordres differens, dont la Milice du Pays est composée, & vingt-quatre Beigs qui gouvernent la Campagne, pussent être exempts d'animosité & d'envie, & concourir toujours aux mêmes desseins. Ce sont donc, à proprement parler, ces jalousies particulieres, qui établissant une espece de balance dans le Pays, le maintiennent dans la dépendance de l'Empire Turc; mais comme cette balance n'est pas toujours égale, il arrive quelquefois des cas qui donnent bien de l'inquiétude à la Porte: tels sont les derniers troubles qui ont partagé cette Province.

La Victoire remportée par les (a) *Azabs*, & la mort du Chef & de l'auteur de la revolte, ayant terminé la sedition de 1712. l'Egypte jouissoit depuis quelques années d'une tranquillité qui sembloit devoir être durable, lorsque la haine & l'ambition susciterent tout-à-coup une nouvelle guerre, & plus longue & plus cruelle que la précédente.

L'humeur fiere & hautaine d'Ismael Beig, *Emir* (b) *Hadgi*, ou peut-être les

(a) L'un des sept Corps de la Milice d'Egypte.

(b) C'est le titre que l'on donne au Beig, chargé de la conduite de la Caravane de la Mecque.

A vj li

richesses immenses & le credit de ce jeune Seigneur, lui avoient suscité plusieurs ennemis. Le 6. Juin 1719. comme il alloit au Divan à son ordinaire, on lui tira plusieurs coups de pistolets par les fenêtres, qui blessèrent quelques personnes de sa suite; ce qui ne lui laissant aucun lieu de douter qu'il n'y eut un complot formé contre sa vie, il poussa son cheval à toute bride jusques au Château, à la porte des Azabs, où Ibrahim Chorbadgi, le Saboundgi, avec qui il étoit lié d'intérêts, le reçût à bras ouverts.

Cherkés-Mehemed Bey, qui avoit été Seraskier, ou General des Troupes de l'Egypte, à la Campagne de Bellegrade, étoit ennemi déclaré d'Ismael; il avoit même depuis quelques jours donné azyle à un certain Ahmed Effendi de *Lodgiak*, ou quartier des Cavaliers, que ce premier persécutoit: il n'en fallut pas davantage à Ismael pour déterminer ses soupçons; il envoya au Pacha pour se plaindre de Cherkés, & demanda en même temps aux *Imams*, ou gens de Loi, un *Fetua* ou Decret, qui le mit en droit de l'attaquer, & de le forcer dans sa propre maison.

Cherkés, averti de ce qui se passoit, rassembla chez lui une partie de ses creatures, & ayant fait mettre quelques pie-  
ces.

NOVEMBRE. 1726. 2467  
ces de canon en batterie, il se trouva  
préparé à tout événement.

Cependant, comme il desavoüoit, non  
seulement l'entreprise formée contre Is-  
mael, mais encore qu'il demandoit que  
cette affaire fut jugée suivant les Loix ;  
le lendemain le Pacha & les gens de Loi  
déclarerent qu'ils ne pouvoient rien dé-  
cider contre lui, qu'en observant les for-  
malitez ordinaires ; sur quoi l'Emir-Had-  
gi, qui sçavoit d'ailleurs que son enne-  
mi ne se laisseroit pas forcer aisément,  
fit insinuer sous main au Pacha d'accom-  
moder cette affaire, en persuadant à  
Cherkés de se retirer jusqu'à ce que  
toutes choses fussent assoupies, dans un  
des Villages de la *Bahné*, dont il est *Ka-  
ohif* ou Gouverneur.

Soit que Cherkés crut cette retraite  
moins seure que sa propre maison, ou  
plutôt qu'il ne voulut pas ceder cet avan-  
tage à son ennemi, il refusa absolument  
de sortir du Caire, à moins que l'Emir  
Hadgi n'en sortit aussi ; ajoutant, qu'il  
vouloit de plus que Guedik Mehemed  
*Kyaya*, ou Lieutenant des Janniffaires,  
& Saboundgi Ibrahim, Tchorbadgi des  
Azabs, se rendissent caution de ce qui  
pourroit lui arriver, donnant à connoi-  
tre par là, que ces deux Officiers étoient  
entièrement dévoués aux interêts de son  
ennemi. Ce-

Cependant Cherkés donna ordre aux Kiachefs de sa Province, de s'approcher avec leurs Troupes. Il prodiguoit de grosses sommes dans la Ville pour attirer des gens dans son parti, & le 8. du même mois de Juin, le bruit courut, qu'un grand nombre d'Arabes de ses terres, étoient venus camper à *Cizé*, pour être à portée de le secourir. L'Emir Hadgi, pour ne pas demeurer en reste, envoya demander ce jour-là huit canons aux Jannissaires, mais ceux-ci, les lui ayant refusez, il prit le parti de tenter de nouveau un accommodement. Cherkés ne parut pas s'en éloigner; mais ayant exigé que les Charges & les Emplois ne s'obtinssent plus par le credit de l'Emir Hadgi, que les exiliez fussent rappellez, & que leurs biens leur fussent rendus, en conformité d'un ordre du G. S. qu'il disoit avoir, la Negociation fut rompue.

Le 9. quelques Officiers des Jannissaires allerent par des ordres du Pacha, à l'Odgiak, ou quartier des Azabs, pour tâcher de pacifier ces troubles. L'Emir Hadgi, qui s'y étoit retiré, ne leur répondit, qu'en leur offrant une somme d'argent considerable, pour engager leur corps dans ses interêts; à quoi Guedik Mehemed repliqua au nom de tous, que les

NOVEMBRE. 1726. 2469

les Jannissaires n'étant entretenus que pour le service du G. S. ils ne se mêleroient jamais d'une affaire particuliere; qu'ainsi c'étoit à lui de se tirer comme il pourroit de la sienne.

Ce même jour , le parti de ce Beig fut fortifié par l'arrivée d'Abdoullah Beig , son beau-frere , & d'Aly Beig , qui vinrent avec les Troupes de leurs Provinces. Cherkés , de son côté , aidé des foins & de la bourse d'Ahmed Effendi , à qui on avoit dit qu'il avoit donné azy-le , fit placer quelques nouvelles pieces d'Artillerie , tant dans sa maison , que dans une Mosquée voisine , & à un autre lieu , nommé *Calantel Kebik* , & s'empara des principales portes qu'il y a en allant à la Place de la *Romelle* , voisine de l'Odgiak des Azabs.

Le lendemain le Pacha prononça , que puisqu'on ne pouvoit faire entrer les deux Beigs en aucun accommodement , ils n'avoient qu'à décider leurs differends entre eux , & en même temps il fit défenses aux sept Ordres de la Milice , de se mêler dans cette querelle. Cependant les vagabonds profitant de ces circonstances , commençoient à faire du desordre ; ils avoient déjà maltraité le *Soubachi* , ou Prevôt de la Ville , pendant qu'il faisoit la ronde , ce qui avoit fait fermer les

Mar-

## 2410 MERCURE DE FRANCE.

Marchez ce jour-là , en conséquence d'une Ordonnance du Pacha. L'Aga des Jannissaires fit publier de son côté , que les Marchands eussent à fermer leurs boutiques , & à se retirer chez eux ; ce qui fut executé.

Quelque peu de succès qu'eussent eu les démarches précédentes , on en fit le 11. de nouvelles , pour essayer de ramener la tranquillité publique. Les gens de Loi s'assemblerent sur ce sujet dans la grande Mosquée , où plusieurs des principaux *Cheiks* , ou Seigneurs , s'étoient rendus. Le resultat des mouvemens qu'ils se donnerent ensuite , & des vives remontrances du Pacha , fut que l'Emir Hadgi s'engageât par écrit , de se trouver à une Assemblée generale , & de passer par ce qui y seroit resolu ; mais ayant fait quelques réflexions depuis , il proposa le lendemain d'y envoyer un homme en sa place , ce qui ayant été rejetté , chacune des factions retint les Emissaires de celle qui lui étoit opposée ; cependant les Jannissaires se mêlerent de cette derniere affaire , & non-seulement ces Emissaires furent rendus de part & d'autre dès le soir même , mais encore Ismael Bey Testerdar , ou Tresorier General , & Solak Ahmed Beig , créatures du feu Ibrahim Belg , & par conséquent

NOVEMBRE. 1726. 241

sequent tous dévoïez aux interêts de Cherkés , furent relâchez par l'Emir Hadgi qui les faisoit garder dans l'Odgiak des Azabs.

Abdoullah , beau - frere de l'Emir Hadgi , commença enfin le 13. les hostilitéz. Ce Beig, qui s'étoit déjà saisi de la maison de l'ancien Beig Caytas , en ayant percé trois ou quatre autres pour s'emparer aussi de celle de Risuan Aga , située sur la ( a ) *Birque*, presque vis-à-vis de Cherkés. Ce dernier envoya de ses gens qui l'en délogerent. Mehemed Bey perdit dans cette occasion un de ses Kiaia, ou Lieutenans, & Abdoullah perdit son Kiaya, & deux pieces d'Artillerie.

Le lendemain , l'attaque recommença dans le même quartier. Les gens de l'Emir Hadgi , furent chassez des autres maisons dont ils s'étoient emparez la veille ; mais quoiqu'une partie des murs de celle de Caytas Beig , & même de celle de Demich Beig , qui y est contiguë , fut abbatuë , l'on ne put forcer Abdoullah dans cette premiere où il s'étoit retranché.

Aly , l'un des Beigs qui étoient venus de la campagne au secours de l'Emir Hadgi , ayant voulu de son côté se saisir

( a ) C'est un Etang formé par le Nil.

d'une

## 2412 MERCURE DE FRANCE.

d'une porte voisine de la Place de la Romelle, & s'emparer de deux Mosquées, pour être plus à portée de l'Odgiak des Azabs, fut repoussé par Cherkés, & obligé ainsi que Mehemed Beig, frere de l'Emir Hadgi, de se retirer dans l'Odgiak des Azabs. Ces derniers perdirent dans ce combat quelques hommes & trois pieces de canon.

On ne fut guere plus tranquille pendant la nuit, qu'on l'avoit été pendant le jour : il y eût des escarmouches continues entre les gens d'Abdoullah & ceux de Cherkés, & ce dernier remporta toujours tout l'avantage. Mehemed Beig songea de son côté à se retrancher dans sa maison, fit poser des chevaux de frize dans la *Birque*, qui pour lors étoit à sec, & il y eut de ce côté-là un feu continuel de mousqueterie jusqu'au lendemain 15. à midi.

Ce même jour, le bruit courut que l'Emir Hadgi avoit reçu un secours d'hommes & d'argent de ses Villages, & qu'il avoit engagé dans sa querelle le Corps de la Cavalerie. Ces derniers demanderent effectivement au Pacha un commandement pour aller forcer Cherkés dans sa maison. Le Pacha refusa cet ordre, & il ordonna en même temps que l'affaire seroit décidée dans une Assemblée

NOVEMBRE. 1726. 2413

semblée de gens de Loi. L'Assemblée se tint ; mais ces Docteurs ayant prononcé qu'ils ne pouvoient donner de *Fetwa*, que le Pacha n'eut donné un ordre ; on ne conclut rien , & l'on soupçonna qu'une partie d'entre eux s'étoit laissé gagner. Ils écrivirent cependant au Pacha , que c'étoit à lui , qui avoit en main l'autorité du G. S. à faire exécuter ses ordres , & qu'il n'avoit qu'à convoquer une Assemblée generale ; que pour lors ils déclareroient librement leurs sentimens.

Sur ces entrefaites le Kiaya des Jannissaires étant mort presque subitement, on soupçonna le Saboundgi de l'avoir fait empoisonner le jour qu'il avoit été à l'Odgiak des Azabs.

Le 16. se passa en escarmouches. Les Cheiks & les gens de Loi, s'étant rassemblez de nouveau, ils ne purent trouver aucun moyen d'accommodement , & l'Emir Hadgi obtint enfin un commandement du Pacha , pour que la maison de Cherkés fut forcée , ce qui n'empêcha point que Cherkés ne chassa la nuit suivante Aly & Mehemed Beigs de plusieurs quartiers.

Quoique le Pacha eut , comme on vient de le rapporter , donné ordre de marcher contre Cherkés, les Jannissaires, qui

## 2414 MERCURE DE FRANCE.

qui avoient toujours été neutres dans cette querelle, ne voulurent point s'en mêler, persistant à dire qu'ils n'étoient point payez pour terminer le differend de deux particuliers. Les Azabs même ayant été convoquez le 17. au matin par leur Chiaoux, ou Huiffier, refuserent de marcher, si l'Emir Hadgi, pour qui ils s'alloient battre, ne se mettoit à leur tête; mais celui-ci, aussi poltron que son ennemi est brave, s'en étant excusé, il envoya à sa place Kur Abaza Beig.

Les Azabs s'avancerent cependant contre l'ennemi, le combat dura jusques à midi avec une égale fureur, & le Kiaya des Azabs ayant été tué, Cherkés, quoiqu'abandonné depuis le matin par 150. hommes de son parti, eut jusques là tout l'avantage; mais enfin accablé par le nombre, & se sentant hors d'état de résister plus long-temps, il se jetta, le sabre à la main, au milieu des ennemis, & se faisant jour, il se sauva avec quelques-uns des siens, & gagna la campagne. Dès ce moment sa maison fut pillée & démolie.

*On donnera le reste de cette Relation dans le prochain Mercure.*

A



*A Madame la Comtesse de Fiennes, sur  
la mort de Madame la Marquise  
d'Estampes, sa mere.*

E L E G I E.

**E**Nfin, c'est trop gemir, calmez, belle Comtesse,  
Les cruels mouvemens d'une longue tristesse  
Votre mere n'est plus, son sort en est plus  
beau :  
Jetez, au lieu de pleurs, des fleurs sur son tombeau.  
C'est dans le sein des Dieux que repose son  
ame,  
Et cette portion d'une celeste flamme,  
Cet invisible trait de la Divinite,  
Sur les ailes du temps à son centre est monte,  
Ces Dieux qui des Mortels reglent les destinees,  
Du sein du neant même en comptent les annees,  
Posent l'ordre éternel de leurs justes decrets.  
Il est comme à nos jours un terme à nos regrets.  
Cessez de vous montrer desolée & mourante,  
ou

2416 MERCURE DE FRANCE.

Où l'ombre d'une mere autour de vous errante,

De ses tristes clameurs assiegeant vos esprits,

Viendra de son amour redemander le prix :

Garde-toi de troubler ma dé pouille mortelle,

• Je veux de ta douleur d'autres fruits, dira-t-elle,

• Songe à ces droits sacrez que je t'ai confiez,

• Et que déjà le Ciel a trop justifiez,

• De ton sang dans tes mains la fortune est remise,

• Tu lui dois tous les soins d'une sage entremise,

• Et voyant ses honneurs & sa gloire exposez,

• Rapproche, s'il se peut, des cœurs trop diviséz.

Voilà, belle Comtesse, en consultant vos charmes,

Où va se terminer tout le fruit de vos larmes.

Songez à quel emploi vos jours sont reservez,

A ces jeunes Epoux à qui vous vous devez,

A la tendre amitié de tant d'égards suivie,

Vous nous devez à tous compte de votre vie.

Sur vous-même au jour'hui tentez un noble effort ,

Sans pâlir , d'une mere envisagez la mort.

Vous la ferez revivre en marchant sur ses traces :

Ses vertus égaloient le nombre de vos graces.

De combien de tresors son grand cœur fut formé !

De quel souffle divin son courage animé ,

D'une vie agitée a bravé les orages ,

Et des plus cheres mains essuyé les outrages ,

Sans que d'aucun effort son amour combattu ,

Interessât sa gloire ou surprît sa vertu !

De l'honneur de son sexe uniquement jalouse ,

Cultivant les devoirs & de mere & d'Epouse ,

Foulant aux pieds le faste , & fuyant le grand jour ,

Elle se déroboit aux honneurs de la Cour ,

Fuyoit des vains plaisirs la foule enchantresse :

Vous occupiez alors ses soins & sa tendresse.

Elevée en son sein , sous ses yeux surveillans ,

Crois-

2418 MERCURE DE FRANCE.

Crissoient en vous ces dons dangereux &  
brillans ,

Les dons de la beauté , sources de tant d'al-  
larmes ,

Dans ses chagrins souvent arrosez de ses lar-  
mes ;

D'un rapide succès ses vœux furent suivis ,

Sa tendresse toujours corrigea ses avis.

Son austère vertu n'avoit rien de farouche,

Les Dieux même avoient mis leur prudence  
en sa bouche ;

De ses soins vigilans ils hâtoient les mois-  
sons,

Et l'exemple chez elle abregéoit les leçons.

Des feux d'un chaste Hymen à son repos fu-  
nestes ,

Long temps dans la retraite elle a traîné les  
restes.

C'est là que partageant ses soins & ses dou-  
leurs :

Vos mains , vos seules mains , ont essuyé ses  
pleurs ,

Ont versé dans son cœur une innocente joye.

Dans quels secours ardens votre amour se dé-  
ploye !

Des jeux & des plaisirs les conseils sedui-  
sans ,

Respectoient sa vieillesse & la glace des ans.

Par

NOVEMBRE. 1726. 2419

Par tout votre tendresse écartant tout obsta-  
cle,

De sa fille à ses yeux offre le doux specta-  
cle,

Sans cesse elle vous cherche & vous trouve  
toujours ;

Mais contre les destins que peuvent nos se-  
cours ?

De son dernier tribut l'instant fatal arrive,

La mort fourde à vos cris l'appelle sur la  
rive.

Je vois malgré les pleurs que vous lui dé-  
robez,

Ses yeux levez sur vous dans l'ombre retom-  
bez.

C'en est fait, elle meurt, le Ciel tranche une  
vie,

De trouble, d'amertume, & de gloire sui-  
vie,

Et son cœur expirant au gré de ses desirs,

Dans vos embrassemens rend les derniers  
soupirs.



B LET.

\*\*\*\*\*

LETTRE écrite de Bourgogne aux Auteurs du Mercure, touchant le Phenomene celeste du 17. Octobre 1726.

MESSIEURS,

Je ne me flatte pas d'être le premier qui vous aura donné avis du Phenomene qui a été apperçu hier au soir : mais je sçai que vous recevez avec plaisir toutes les Lettres qui roulent sur ces sortes de sujets, parce qu'elles servent à prouver qu'ils ont été vûs en plus d'un endroit, & à des heures quelquefois differentes. Et dans cette confiance je me joins aux autres dont vous recevrez des Lettres de toute la France, & même de dehors le Royaume, étant aussi utile de lire ce qu'on aura vû ailleurs, que de décrire ce que j'ai vû ici.

On a commencé à s'en appercévoir vers les sept heures du soir ; auquel temps le Ciel étoit fort serein ; mais ce qu'il y a eu de plus extraordinaire ne s'est fait voir qu'après sept heures & demie & huit heures. La circonstance du passage de quelques Troupes, qui du  
Poitou

NOVEMBRE. 1726. 142

Poitou. rixent du côté du Rhin, a fait d'abord craindre que le feu n'eut pris à quelques bâtimens aux extrémités de la Ville. On ne sçait que trop par expérience, que ces sortes de malheurs sont souvent causez par des excès de vin, auquel il est aisé que dans le grand nombre quelques particuliers se laissent aller, surtout après une recolte d'un vin aussi exquis que l'est celui de la presente année, dont la qualité sert de compensation à la quantité : ces frayeurs sont d'autant mieux fondées dans ce Pays-ci, qu'on entend souvent dire aux Troupes qui viennent d'au-delà de la Loire & d'ailleurs, que notre Ville est la premiere de leur route, où ils ont trouvé du bon vin. Mais les personnes qui étoient en état de porter leur vûe depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, ont vû tout aussitôt que c'étoit l'espace entier de la region écherée du côté du Septentrion qui étoit comme enflammé ; en sorte qu'on auroit dit qu'il y avoit plusieurs fourneaux embrasés, d'où il sortoit des flammes par tourbillons, qui toutes aboutissoient au point où le Soleil est en plein midi au Solstice d'Été ; de maniere cependant, que si quelques-unes de ces exhalaisons passaient au-delà de ce point, elles sembloient ensuite rebrousser pour venir s'y

B ij . re-

## 2422 MERCURE DE FRANCE.

rejoindre & s'y étouffer, en laissant au milieu de l'endroit où elles se terminoient, une espèce de disque qui restoit azuré. Les tûnes de ces flammes étoient blanches, d'autres rougeâtres; mais toutes ensemble, elles produisoient la même clarté qu'on a au crépuscule, une demi-heure avant que le Soleil se leve, & cela sans aucune contribution de la part de la Lune, qui certainement n'étoit pas encore sur l'horizon. Cela a duré ainsi jusqu'à neuf heures, auquel temps le mouvement des tourbillons a cessé, ne se reprenant que de moment à autre, & fort foiblement, jusqu'à ce qu'enfin vers les dix heures & demie on n'a plus rien vu du côté du Septentrion, qu'un reste de blancheur traversé par une bande noire. Le peuple qui n'est pas accoutumé à ces sortes de visions, n'a pas manqué d'en raisonner, chacun à sa mode. La peur a saisi les plus foibles d'entre ceux qui n'avoient jamais ouï parler d'Observations physiques: & quoiqu'il ne soit pas d'usage de sonner les cloches en ce Diocèse après huit heures du soir, si ce n'est pour des necessitez publiques, on a entendu d'ici plusieurs Villages à la ronde les sonner fortement, soit pour appeler à l'Eglise, soit pour avertir de préparer de l'eau contre l'incendie que chacun

chacun croyoit être allumé chez son voisin.

Les personnes qui ont lû les Memoires de l'Académie, en jugeoient autrement; en mon particulier, j'ai crû que ce Phenomene, ou Meteoire, n'étoit autre que celui qu'on appelle *la Lumiere Septentrionale*, au sujet duquel je vous envoyai, il y a deux ans en ce temps-ci, un Memoire que j'avois dressé à l'occasion de ce que le Journal des Sçavans du mois de Septembre 1724. marquoit touchant le sentiment de M. Maraldi. (a) En lisant ce Memoire imprimé dans votre Journal du mois de Novembre suivant, on y remarquera que ce qui a été vû la nuit derniere, avoit été vû de la même maniere l'an 1099. au rapport de Hugues, Abbé de Flavigni, Auteur contemporain, dans la nuit où se donna un sanglant combat des Chrétiens contre les Infideles dans la Terre-Sainte. En effet, plusieurs ont crû apercevoir comme des Armées en bataille dans ces tourbillons qui s'élevoient en l'air, & quelques-uns plus hardis que cet ancien Historien, qui n'ose rien décider, ont voulu nous persuader qu'il

(a) Voyez dans le Journal des Sçavans (Avril 1715.) la lettre qu'écrivit le sçavant Académicien à M. l'Abbé Bignon.

## 3474 MERCURE DE FRANCE.

en arriveroit des consequences funestes. Mais s'ils scavoient, comme M. Maraldi le marque, que dans Paris on a vu vingt fois cette lumiere depuis l'an 1716. jusqu'en l'an 1721. sans qu'il soit arrive aucune guerre ni aucun malheur, ils ne prendroient pas ce Phenomene pour un pronostic si facheux, & ils tomberoient d'accord qu'on peut s'y accoutumer aussi aisement, qu'à voir des Eclipses, ou plutot, que l'Arc-en-Ciel qui n'a point de moment fixe qu'on puisse prédire.

La remarque que j'ai crû de voir faire à cette occasion, est que plus je parcourre les anciens Historiens, plus j'y trouve des apparitions de cette lumiere : ce qui sert à prouver qu'anciennement elles n'étoient pas plus rares que de nos jours. Outre celle que j'ai tirée en 1724. de la Chronique Verdnoise de Hugues de Flavigni, qui en indique deux ou trois plus anciennes, & celle de la Chronique de Saint Marien d'Auxerre, arrivée l'an 1204. j'en trouve deux dans l'Histoire d'Almon, Moine de S. Germain des Prez, qui a compilé à la fin du IX. siecle ceux qui l'avoient précédé. L'une est au 4. Livre, Chapitre 115. l'autre, au Livre 5. Chapitre 42. L'Historien, après avoir rapporté les Conquêtes faites en Espagne, l'an 827. par Abdiraman, Roi

NOVEMBRE. 1726. 2425

Roi des Sarrazins, & avoir dit que les Troupes envoyées par l'Empereur Louïs le Debonnaire, sous la conduite de Pepin son fils, arriverent trop tard au secours des Espagnols, ajoute, qu'on crut que ce malheur avoit été prédit par les illuminations fréquentes qu'on avoit vûes dans l'air pendant la nuit, mais des illuminations qui étoient en mouvement, & qui ayant la figure d'Armées en bataille, produisoient la terreur dans les esprits: *Hujus cladis prasagia credita sunt, visa multoties in caelo acies & illi terribiles nocturnæ conustationis in aère discursus.* Dans l'autre endroit, l'Auteur ne dit point qu'on eut tiré aucune conséquence d'une semblable lumière, qui parut le 14. Février de l'an 937. depuis trois heures du matin jusqu'à la pointe du jour: mais il ajoute aussi-tôt, que dès le 24. du mois suivant les Hongrois commencerent à mettre à feu & à sang la France, la Bourgogne & l'Aquitaine. *Secundo anno post hæc* (c'est-à-dire, après le Couronnement de Louïs d'Outremer fait à Laon) *XVI. Kalendas Martias circa Gallorum caelum usque ad illucescentem diem sanguinea acies per totam cæli faciem apparuerant. Sequenti autem mense ix. Kalendas Aprilis Hungari adhuc Pagani Franciam, Bur-*

B. iiij. gun-

## 2426 MERCURE DE FRANCE.

*gundiam, atque Aquitaniam ferro & igne depopulari cœperunt.* S'il ne paroît pas clairement que l'Auteur ni son Continuateur ayent pris ces feux extraordinaires pour un présage de guerre, on ne voit pas plus évidemment ce rapport de l'un à l'autre dans la Chronique de Fredegair, lorsqu'il parle de ceux qui parurent l'an 600. Il se contente de dire tout de suite, que la même année les Rois Theodebert & Thierri firent marcher leurs Armées contre celle du Roi Clotaire, & que l'ayant jointe sur la Riviere d'Ouaine en Gâtinois, ( ou de Venne en Senonois ) les Troupes de Clotaire furent taillées en pieces, & que le Roi ayant pris la fuite avec ses gens, tout ce qu'il avoit de Villes & de Bourgades sur les bords de la Seine fut mis au pillage : *Anno quinto regni Theuderici iterum signa quæ anno superiore visa fuerant, globi ignei per cælum currentes, & ad instar multitudinis hastarum ignearum ad Occidentem apparuerunt : Ipsoque anno Theudeberius & Theudericus Reges contra Clotarium regem movent exercitum, & super fluvium Aroanna, nec procul à Doromello vico prælium confligentes junxerunt, ibique, &c.* Je ne joindrois point ici ce fait, si ce n'étoit qu'un grand Prélat fit autrefois faire attention  
 au

NOVEMBRE. 1726. 247

au Roi Robert à ces mêmes feux de l'an 600. suivant ce qu'il en avoit lû dans l'Histoire des Lombards. (a) Au reste, il n'est point dit que ces feux apparus sous le Regne de Clotaire, sous celui de Louis le Débonnaire, & sous Louis d'Outremer, fussent du côté du Septentrion, non plus que ceux qui parurent à Souffons l'an 582. le jour de Pâques, selon S. Gregoire de Tours, & qu'un autre Evêque (b) rappella dans la memoire du Roi Robert. Mais il y a grande apparence qu'ils ne procedoient gueres d'un autre endroit que ceux d'hier au soir, ou ceux dont parlent les autres Annalistes que je vous ai cité en 1724. c'est-à-dire, depuis l'Occident d'Eté jusqu'à l'Orient, en s'élevant du Septentrion au Midi. Comme les Historiens ne sont pas obligez de tout dire, il ne faut pas toujours s'attendre de trouver dans leurs écrits, que ces lumieres celestes & ces feux volans ayent été pris pour des pronostics de guerre. Il n'en faut cependant

(a) Item Historia Longobardorum, lib. 4. c. 16. Tempore Theodeberti Regis Francorum, signum sanguineum in cœlo apparuit, & quasi hastæ sanguineæ. Eo tempore ipse Theodebertus cum Lotario avunculo suo bellum gerens exercitum vehementer afflixit. Epist. Gauzleni Archiep. Bitur. ad Rob. Reg. inter Ep. Fulberti Carnot. Ep. 96.

(b) Fulbert de Chartres.

## 2428 MERCURE DE FRANCE.

pas douter, & on voit assez de preuves, qu'après l'apparition de ces Meteores, chacun se tenoit sur ses gardes. A Dieu ne plaife, que je conclue de là qu'il en doive être de même de nos jours, & j'espere que notre nouveau Phenomene n'en fera pas un pronostic plus assuré que l'Eclipsé de Soleil du 25. du mois dernier. Mais peut-on esperer de delabuser les Peuples sur ces sortes de pensées, après qu'on a lû que les Rois même & les Empereurs ont eu de la peine à se tranquiliser au moment de l'apparition des Cometes ou de quelque autre Signe, & qu'ils en ont appréhendé les funestes suites? Il en parut une l'an 837. sous Louis le Débonnaire, à l'occasion de laquelle on vit un effet de la pieté de ce Prince. Je traduirai avec plaisir en notre Langue le Texte Latin de l'Historien, (a) qui est digne d'attention, afin de me

(a) *Annoin, lib. 3. c. 17.* Cet Auteur a copié les Annales de Lauresheim, Abbaye du Diocèse de Wormes, écrites un peu avant lui, & la Vie de Louis le Debonnaire, écrite par un autre Anonyme, qu'on connoît sous le nom d'*Astronome*, à cause de la Conference que l'Empereur eut avec lui sur cette Comete. Le Pere Mabillon, *T. II Ann. Bened. p. 589.* est du sentiment que ce nom ne lui vient que de là. Mais il paroît par ses mêmes paroles que ce ne fut pas la premiere fois que Louis s'entretint avec lui de Phenomenes, Cometes, Meteores, & autres Signes.

NOVEMBRE. 1726. 242

rendre intelligible à tous ceux qui se-  
ront curieux de lire ma Lettre. » Lors-  
» que l'Empereur eut aperçu cette Co-  
» mete (à Aix-la-Chapelle aux Fêtes de  
» Pâques) comme il étoit attentif à ces  
» sortes de Signes, il s'arrêta tout-à-  
» coup ; & avant que de se coucher, il  
» fit venir un homme de la Cour avec  
» moi qui ai écrit ceci, qu'il prenoit  
» pour un Personnage fort versé dans  
» la connoissance de l'Astronomie ; &  
» il nous demanda notre avis. Je le  
» priai de me donner du temps pour  
» considérer cette Comete, afin de m'ins-  
» truire de la vérité, & lui en faire le  
» lendemain un plus fidele rapport.  
» L'Empereur crut que c'étoit une dé-  
» faite dont je me servois, (ce qui étoit  
» véritable,) & il se persuada que je  
» n'usois de délai que pour m'exempter  
» de lui dire quelque chose de triste.  
» Allez, dit-il, dans l'Appartement  
» contigu à celui-ci, & rapportez-nous  
» ce que vous en penserez. Je suis assu-  
» ré de n'avoir point vu cette Etoile hier  
» au soir, & vous-même ne l'avez pas  
» encore remarquée : mais je vois bien  
» que c'est une de ces Comètes dont nous  
» parlions ces jours derniers : Dites-  
» moi toujours ce que vous croyez qu'elle  
» prédit. Je lui tins là-dessus quelques

B vj. dis-

## 2430 MERCURE DE FRANCE.

» cours, & je m'arrêtai. Il y a, me dit-  
» il, encore quelque chose que vous pas-  
» sez sous silence : car on dit que ce pro-  
» dige signifie un changement de Regne  
» & la mort du Prince. Je lui citai l'en-  
» droit du Prophete où il est dit : N'ap-  
» préhendez point les Signes du Ciel com-  
» me font les Gentils. Aussi-tôt, sans  
» autre préparation, & par un effet de  
» la seule vertu, nous ne devons crain-  
» dre, me dit-il, que celui qui nous a  
» créés nous & cet Astre ; mais nous ne  
» scautions assez admirer ni louer sa cle-  
» mence, puisqu'il n'envoye ces Signes  
» que pour nous réveiller de l'assoupis-  
» sement où nous sommes, nous autres  
» pecheurs & impenitens. Ce prodige  
» me regardant donc, & tous les autres  
» en general, hâtons nous de faire mieux,  
» que par le passé, de crainte que Dieu,  
» après nous avoir excité à la penitence,  
» sans que nous y ayons correspondu,  
» ne nous trouve indignes de ses mise-  
» ricordes. Après avoir dit cela, il prit  
» quelques coups de vin ; & voulut que  
» tous en fissent de même. Ensuite il  
» leur ordonna de se retirer. On nous  
» apprit depuis qu'il avoit passé toute la  
» nuit en prieres. A la pointe du jour  
» il fit venir tous ses Ministres : il com-  
» manda qu'on fit des aumônes très-abon-  
» dan-

« dantes aux pauvres & aux serviteurs  
 » de Dieu, tant Moines que Chanoines,  
 » il fit dire des Messes par tous les Prê-  
 » tres qu'on put trouver, n'appréhendant  
 » pas tant pour lui que pour l'Eglise qu'à  
 » lui étoit confiée.

On dira, sans doute, qu'il y a de la différence entre une Comete & cette lumière de peu de durée; & que ces illuminations célestes ne sont pas un Signe si certainement envoyé de Dieu que les Cometes & les autres Signes dont les Saintes Ecritures parlent. Pour moi, sans blâmer aucunement les pieuses pratiques des ames timorées, je crois que ces Phenomenes ne doivent être remarquez que pour faire des observations qui puissent perfectionner la connoissance des causes naturelles, & en louer ensuite la cause suprême qui est le Createur de toutes choses; & en attendant que quelqu'un trouve mieux, je m'attache au sentiment du sçavant M. Maraldi, sur l'assemblage des vapeurs vers le Septentrion, dans les années où il y a eu de grandes secheresses ou de violentes chaleurs. Il seroit bon toujours que chacun donnât ses observations à ce sujet, & que les uns ajoutassent, s'il étoit possible, aux raisonnemens physiques des autres. Il ne seroit peut-être pas inutile

## 2432 MERCURE DE FRANCE.

eile de rechercher ce que les anciens  
 Payens & Philosophes peuvent en avoir  
 dit. Il a dû faire de leur temps des se-  
 cheresses comme il en arrive de nos jours  
 & par consequent ils ont dû s'aperce-  
 voir de ces lumieres septentrionales, eux  
 surtout qui ne dormoient pas les nuits  
 entieres. Lorsqu'il fut tombé en Aqui-  
 taine une pluye de sang, il y a sept cents  
 ans, le Roi Robert, qui en avoit été  
 averti par le Duc Guillaume, Comte  
 de Poitiers, voulut approfondir ce pro-  
 dige : il y avoit cela de fort particulier  
 dans cette pluye tombée trois jours avant  
 la S. Jean, que les gouttes qui étoient  
 sur la pierre, sur des étofes, ou sur la  
 chair humaine, ne pouvoient disparoitre  
 en les lavant, au lieu que celles qui  
 étoient sur le bois, disparoissoient aisé-  
 ment, en les mouillant. Le Roi souhaita  
 sçavoir si l'on trouveroit quelque chose  
 de semblable dans l'Antiquité, & en ce  
 cas, si quelque malheur avoit suivi ce  
 prodige. Il s'adressa pour cela à Fulbert,  
 Evêque de Chartres, qui étoit l'un des  
 plus sçavans Prélats de son siecle, & à  
 Gauflin, Archevêque de Bourges. Celui-  
 ci lui écrivit qu'on lisoit dans Valere  
 Maxime, Auteur (a) Payen, un sem-  
 blable prodige, arrivé sous le Consulat

(a) *Inter Ep. Fulb. Ep. 96:*

de Caius Volumnius & de Servilius Sulpitius, & qu'il avoit pronostiqué une guerre civile. Il lui cita ensuite la Chronique d'Eusebe de Cesarée, sur la lumiere qui parut vers le Septentrion sous l'Empereur Valerien après le Soleil couché, & qui fut suivie d'une défaite chez les Barbares: Il y ajouta ce qu'on lisoit dans l'Histoire des Lombards touchant la défaite du Roi Clotaire II. après l'apparition des feux celestes de l'an 600. Fulbert marqua (a) en general, dans sa réponse au Roi, qu'il avoit lû dans Tite-Live, Valere Maxime, Orose & autres, des prodiges de l'espece de celui qui étoit arrivé en Aquitaine: mais il ne lui cita en particulier, que ceux que S. Gregoire de Tours rapporte à l'an 582. entre lesquels est l'apparition des deux tourbillons de feu vûs à Soissons le jour de Pâques, & qui s'étant réunis au bout de deux heures, avoient formé une grande lumiere, & étoient disparus ensuite. Le Prelat finit sa Lettre par des applications qui font voir, qu'il cherchoit plutôt en cela la conversion des pecheurs, que des nouvelles découvertes dans la Physique. Quant à moi, j'abandonne les pieuses reflexions à ceux qui sont chargez du soin des ames, &

(a) Ep. 97.

#### 2434 MERCURE DE FRANCE.

je laisse à faire les observations physiques à ceux qui s'appliquent particulièrement à la connoissance des corps. Le Lecteur peut seulement remarquer, que j'avois bien raison de croire, qu'il y avoit des Auteurs qui parloient de la lumiere septentrionale entre le temps de S. Gregoire de Tours & l'an 1554. & que peut-être il n'est pas exactement vrai de dire, que le plus ancien Observateur de ce Meteore soit cet Historien des François, si ce que Gauzlin, Archevêque de Bourges, a cité comme de la Chronique d'Eusebe, s'y trouve veritablement, & est de ce celebre Historiographe. Je suis, &c.

*A Auxerre, ce 20. Octobre 1726.*

Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai appris qu'à la Campagne on a apperçû dans l'air quelque chose d'extraordinairement lumineux dans quelques-unes des nuits de la Semaine dernière; mais qui n'étoit pas de la force de ce qui parut hier. Peut-être en paroîtra-t-il autant les nuits prochaines. Quelques Historiens marquent que ces Phenomenes ont recommencé plusieurs nuits de suite. Quoiqu'il en soit, j'ajouterais encore ici en propres termes ce que je viens de trou-

ver

NOVEMBRE. 1726. 2435

ver dans un Necrologe des Cordeliers de notre Ville, où les Religieux marquoient les événemens de leur temps j'y lus ceci au mois de Septembre 1575. Le vingt-huit après les dix heures du soir jusqu'à minuit, lorsqu'il n'étoit aucun lumiere de Lune, s'éleva en l'air un Arc d'une autre couleur que celui qui apparoist au Ciel au temps de pluye. Il étoit tout blanc, & si lumineux, qu'il donnoit une lumiere plus grande que celle de Pleine Lune. Dans cet Arc étoit vifion merueilleuse de lances bataillantes les unes contre les autres. Après furent vûs Chefs & têtes d'hommes avec les morions d'Armées. Cela épouvanta le Peuple, & fut vû presque par tout le Royaume. Le 10. Octobre M. le Duc de Guise défit les Allemans. Et à l'an 1583. il est écrit de la main d'un autre Cordelier, Docteur, & depuis Vicaire General d'un de nos Evêques, que la nuit du 13. Septembre on vit une grande lumiere, qui s'étendoit de l'Orient à l'Occident. Il semble que ce soit encore là la lumiere Septentrionale par ce qu'on lit ensuite, qu'il regnoit alors une espeece de contagion, qui avoit commencé par de grandes secheresses.

AUTRE

*AUTRE Lettre écrite aux Auteurs du  
Mercuré, par M. Meynier, Profes-  
seur Royal d'Hydrographie au Havre,  
le 21. Octobre 1726. sur le Pheno-  
mene celeste qui a paru le 19. du mê-  
me mois.*

**L**A nuit du 19. au 20. de ce mois,  
il a paru en ce Pays-ci, Messieurs,  
un Phenomene très-extraordinaire, qui  
étonna bien du monde; je ne doute pas  
qu'il n'ait été apperçû ailleurs, même à  
Paris; mais comme on aura pû ne pas  
le voir par tout, avec les mêmes cir-  
constances, je vous en envoie un détail  
exact, & tel que je l'ai observé moi-  
même avec beaucoup d'attention, & en  
même temps ce que j'en pense, afin que  
vous en fassiez part au Public.

Il y avoit ce soir-là dans l'air des pe-  
tits brouillards très-legers, qui n'étoient  
pas assez épais pour cacher les moindres  
Etoiles, ils les empêchoient seulement de  
temps en temps d'être si brillantes, ils  
formoient une espece de voute sur notre  
horison, qui paroissoit s'appuyer seule-  
ment sur l'horison de l'Hemisphère sep-  
trionale, & qui n'étoit continuée dans  
l'He-

NOVEMBRE 1726 2437

1. Hemisphere meridionale, que depuis le Zenith jusques à environ 40. degrez. On ne voyoit distinctement ces brouillards qu'à la faveur de l'éclat du Phenomene.

Il avoit regné le même jour, avant 9. heures du matin, un brouillard fort épais. Le Soleil fut assez beau le reste de la journée, le temps presque tout à fait calme, & assez frais, il continua de même pendant la durée du Phenomene, qui commença à paroître à l'entrée de la nuit.

2. D'abord l'horison du côté du Nord parut comme enflammé dans tout l'espace d'environ 20. degrez, depuis le Nord allant vers l'Est, & d'environ autant depuis le Nord allant vers l'Ouest. On y voyoit une quantité surprenante de rayons de lumiere de differente grandeur, tantôt plus, & tantôt moins colorez de rouge & de jaune, qui se terminoient irregulierement en pointes, à mesure qu'ils étoient élevez sur l'horison, de la même maniere que s'ils avoient été produits par un incendie general dans toutes ces campagnes.

3. Leur baze étoit à peu près large depuis environ un degré jusques à trois, tantôt elle augmentoit, & tantôt elle diminuoit. L'espace qui étoit entre chaque

all'ost

## 2438 MERCURE DE FRANCE.

rayon paroïssoit fort noir, la pointe de cet espace paroïssoit éclairé, comme s'il y eut eu des feux considerables par derriere, le sommet de ce Phenomene étoit élevé inégalement sur l'horison, les pointes les plus élevées l'étoient d'environ 40. degrez, & les moindres l'étoient d'environ 5.

Sur les 9. heures, ce Phenomene acheva de remplir presque tout l'horison de l'Hemisphere septentrional. J'ai remarqué qu'il n'a jamais passé dans l'horison de l'Hemisphere meridional où les Etoiles étoient très-brillantes, & où on ne distinguoit pas le moindre broüillard.

Son circuit sur l'horison étoit de près de 180. degrez, on l'a vû croître, comme si c'eut été un veritable incendie qui eut fait le même progrès.

On voyoit s'élever de temps en temps de l'horison, des rayons lumineux d'environ 2. ou 3. degrez de largeur, qui s'élevoient tantôt plus, tantôt moins, & quelquefois jusques près du Zenith en moins de deux minutes de temps.

A sept heures & trois quarts il y eut une très grande quantité de ces rayons, qui partirent en même temps de l'horison, & qui s'éleverent jusques au Zenith, où ils se réunirent tous par leur pointe, & y formerent une figure très-lu-

NOVEMBRE. 1726. 2439

lumineuse, assez régulière & agréable à voir : car tous ces rayons, après s'être croisés au Zenith, continuerent leur route dans l'Hémisphère méridional jusques à environ 40. degrés du Zenith, où ils formerent d'autres rayons qui avoient de même leur pointe au Zenith; & comme tous ces rayons subsistoient en même temps, cette figure ressembloit à un payillon formé par des rayons de lumière qui avoit sa pointe au Zenith, & qui étoit appuyé du côté du Nord par les rayons qui l'avoient formé, de sorte qu'il n'étoit ouvert que du côté du Midi.

Il n'a existé dans cet état qu'environ 3. minutes, il s'en est formé ensuite une grande quantité d'autres, dont les figures n'étoient pas si régulières, parce qu'elles étoient formées par une moindre quantité de rayons, qui ne s'élevoient pas de l'horison en même temps, & qui ne se croisoient pas toujours au Zenith.

Outre le mouvement qui portoit tous ces rayons de l'horison vers le Zenith, ils en avoient un second très-sensible, que j'appelle de trépidation, tel à peu près qu'on le remarque quelquefois à la flamme d'une chandelle, ce second mouvement les faisoit paroître inconstans, ces mêmes rayons ressembloient af-

lez-

## 2440 MERCURE DE FRANCE.

sez bien dans leurs mouvemens à des flammes très-legeres, sur lesquelles on auroit jeté de temps en temps de l'esprit de vin, avec un aspersoir, qui leur auroit procuré pour un instant un peu plus de mouvement, & un peu plus de lueur.

La plupart de ces rayons qui se portoit vers le Zenith, en se séparant de ceux qui existoient toujours à l'horison, ne suivoient pas regulierement une ligne droite, mais ils s'écartoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, plus ou moins, selon la forme & la grandeur des petits broüillards qui se trouvoient dans leur route: on voyoit par le travers de ces rayons les Etoiles très-distinctement; il n'en étoit pas de même vers l'horison, où le Phenomene ne permettoit de les voir que de temps en temps en quelques endroits.

Toutes ces lueurs entretenoient l'air fort clair, de sorte que je voyois très-distinctement l'heure à ma montre d'assez loin, & je distinguois assez bien toutes les parties d'une coline qui est du côté du Nord, à une demi-lieuë de la Ville, ce qui m'a fait conclure, que ce Phenomene devoit être plus éloigné, & renfermer dans son étendue un espace de plusieurs lieuës dans la campagne.

Vous jugez bien, Messieurs, qu'à cet-

te

NOVEMBRE. 1726. 2443

te heure-là toute la Ville en fut témoin, une partie du peuple crut être à la fin du monde, & que la terre alloit perir par le feu; la porte de l'Eglise Paroissiale étoit entourée d'une nombreuse population, qui étoit à genoux & en prières jusques dans le milieu de la rue.

Ce Phenomene commença à diminuer à neuf heures & demie, à onze heures il ne paroissoit plus que legerement, il disparut enfin tout-à-fait environ vers le minuit, au lever de la Lune, ce qui prouve que cette Planete n'y a nullement contribué.

Il n'est pas non plus vrai-semblable, que le Soleil ait pu produire cet effet, étant alors fort bas sous l'horison. Je voudrois en attribuer la cause à des exhalaisons de la terre qui étoient assemblées à cet endroit, & disposées à produire la lumiere par l'humidité, & même des effets plus violens, comme des éclairs & des tonnerres, si quelque orage les eut mises en mouvement, mais comme le temps étoit très-calme, & que la rosée du soir est très-abondante dans cette saison, sur ces côtes, il paroît assez probable, qu'elle peut avoir été capable d'agir legerement sur des matieres déjà disposées, & n'avoir produit que peu à-peu, en plusieurs heures de temps,

## 2442 MERCURE DE FRANCE.

temps , d'une maniere particuliere , ce qu'un orage auroit pû produire en peu de minutes , par des éclairs & par des tonnerres.

Pour ce qui est des lueurs qui s'élevoient en forme de rayons , depuis l'horizon jusques vers le Zenith , & qui passioient assez souvent bien avant dans l'autre Hemisphere , en peu de minutes de temps , je les ai considérées comme de très-petits éclairs , qui étoient mis en mouvement par une cause fort legere , qui leur permettoit seulement de parcourir la superficie des petits brouillards , dont j'ai déjà parlé , qui étoient assez contigus , & qui ne paroissoient pas fort. L'inégalité de leur superficie pouvoit bien procurer à ces lueurs un mouvement inconstant , tel qu'on le remarquoit , ils differoient des éclairs ordinaires , en ce que leur lueur étoit beaucoup moindre , de même que leur mouvement , que leur direction étoit un arc de cercle d'environ 30. degrez , qu'ils laissoient par tout où ils passioient la même lueur qu'ils conservoient en eux-mêmes , laquelle lueur se détruisoit ensuite presque dans tout le rayon en même temps.

Tous ces effets si vastes , & d'une aussi longue durée , me font conclure , que

si

NOVEMBRE. 1726. 2443

Et les causes qui ont produit ce Phenomene, avoient été agitées par quelque gros vent, mêlé d'orage, qui eut assemblé tous les differens effets que nous avons vûs, à un nombre beaucoup moindre, & en beaucoup moins de temps, elles nous auroient procuré beaucoup d'éclairs & beaucoup de tonnerres. Je crois qu'il doit avoir été visible de plus d'ici du côté du Nord, que du côté du Sud. Je suis, &c.

\*\*\*\*\*

**TROISIE'ME LETTRE** de M. Cap-  
peron, ancien Doyen de S. Maxent,  
à M. . . . sur la Lumiere Borcale, qui  
a paru à la Ville d'Eu le 19. Octo-  
bre 1726.

**J**E ne doute pas, Monsieur, qu'ayant  
lû les Memoires de l'Académie des  
Sciences, & divers autres Journaux Lit-  
teraires, vous ne sçachiez ce que c'est  
que certaine lumiere blanchâtre, qui pa-  
roit quelquefois le soir à l'horison, par-  
ticulierement du côté du Nord, s'éten-  
dant vers l'Orient, & de laquelle on  
voit souvent sortir des rayons, ou des  
especes de colonnes de lumiere, qui s'é-  
lancent vers le point vertical du Ciel,

C où

## 244 MERCURE DE FRANGE.

où après avoir resté quelques momens , elles disparoissent , pour faire place à d'autres qui leur succedent en differens endroits & de differentes façons.

Vous sçavez également, Monsieur, que l'on a donné à ce Phenomene le nom de *Lumiere Boreale*, à cause que c'est par le Nord qu'il commence à paroître. Vous n'ignorez pas aussi, qu'on a fait connoître au Public, que ce Phenomene n'étoit pas nouveau, les Anciens en ayant souvent parlé ; & de nos jours il est même devenu assez frequent : cependant, parce que celui que nous avons vû ici ces jours passez, a été plus considerable & plus singulier que ceux qui ont paru ci-devant, je crois qu'il ne vous déplaira pas que je vous en fasse le détail, & que j'y joigne ce que je pense sur ces sortes de Phenomenes.

Ce fut le Samedi dix-neuvième d'Octobre, qu'on commença d'appercevoir, le temps étant très-calme, sur les six heures du soir, une lumiere blanchâtre vers le Nord, tant soit peu élevée au-dessus de l'horison, pendant que du côté du Midi le Ciel paroissoit plus sombre, comme s'il y avoit eu un léger brouillard, au travers duquel on ne laissoit pas que de voir les Etoiles.

En-

Environ une heure après, on commença de voir au Nord-Est quelques endroits plus lumineux, qui se formerent ensuite en rayons plus ou moins étendus en largeur & en hauteur, lesquels se succedoient, paroissant tantôt dans un endroit & tantôt dans un autre, ce qui gagna peu-à-peu toute la circonférence de l'horison. Ces rayons ou colonnes, qui partoient ainsi de tous les côtez, formerent enfin pendant un temps assez considerable diverses lignes ou colonnes de lumiere permanentes, demeurant étendues & prolongées jusqu'au Zenith comme à leur centre, n'y laissant qu'un petit vuide, où paroissoit un corps lumineux formé en demi-cercle.

Les choses étant dans cet état, il parut du côté de l'Orient des ondulations de lumiere, qui s'élançoient avec une espece de tremouffement & une précipitation surprenante, s'étendant aussi vers le haut du Ciel au travers des rayons, sans néanmoins les dissiper, de pareilles ondulations parurent peu après du côté du Midi.

Dans le même temps il se forma vers l'Occident une sorte de feu sombre & immobile, d'une étendue assez considerable, qui demeura fixé au même endroit durant un bon espace de temps; c'é-

## 246 MERCURE DE FRANCE.

Je venais sur les huit heures que le  
Soleil paroissoit dans l'occident, & com-  
mençoit à se lever de toutes parts, tout le monde  
alloit dans les rues pour voir ce spec-  
tacle, qui ne plauroit pas que d'en es-  
trayer plusieurs, peu-à-peu néanmoins  
des lumieres se dissipent, en sorte qu'il  
n'en restoit presque plus rien à minuit.  
Pour vous dire, Monsieur, ma pen-  
sée sur ces sortes de lumieres, je vous  
dirai que ce sont des especes d'éclairs,  
qui ne different des eclairs ordinaires,  
qu'en ce qu'ils sont d'une lumiere plus  
pale, & qu'ils restent visibles & perman-  
ents pendant quelque espace de temps,  
ce qui vient de ce que les eclairs ordi-  
naires sont produits par un souffre plus  
pur, que rien n'empêche de s'enflam-  
mer totalement, & en un instant, & de  
faire son explosion tout d'un coup, &  
d'une maniere fort vive, au lieu que la  
matiere qui compose cette lumiere blan-  
châtre, est, à la verité, un souffre subtil,  
mais enveloppé de parties salines, les-  
quelles moderant son activité, font cau-  
se qu'il s'enflamme avec moins de vi-  
vacité, & que la lumiere qu'il produit  
reste plus long-temps visible.  
Que le sel joint au souffre ait le pou-  
voir de donner plus de blancheur à  
la flamme, c'est ce qui est facile d'ob-  
server.

ROYAUME DE FRANCE  
 LE 24 DE MERCURE DE FRANCE  
 LE 24 DE NOVEMBRE 1726

serret, lorsqu'on met du sel commun  
 dans de l'eau de vie qu'on fait brûler  
 cas, alors la lumière de cette flamme est  
 singulière que ceux qui sont présents paroissent  
 sent comme des trépassés, & d'où on est  
 plusieurs se persuadent de salutend  
 l'inflammabilité des souffres plus d'été  
 & plus durable que plusieurs ont cru,  
 que pour faire durer plus long temps  
 l'huile d'une lampe, il suffisoit d'y mê-  
 ler du sel bien pulvérisé.

Pour bien comprendre Monsieur  
 comment se fait la lumière boréale, il  
 faut d'abord se persuader que s'étant ex-  
 halé de la terre une grande quantité de  
 parties souffreuses mêlées de beaucoup  
 de parties salines, & de ces exha-  
 laisons remplissant une portion conside-  
 rable de la moyenne région de l'air, s'il  
 arrive que ces exhalaisons, loin d'être  
 dissipées par le vent, viennent à se trou-  
 ver rassemblées dans l'air pendant un tems  
 bravin & calme, il est fort naturel que  
 les parties qui les composent, commen-  
 çant toujours l'agitation que le Soleil  
 leur a communiquée pendant le jour, &  
 la masse qui les contient vient à être  
 condensée par le froid de la nuit, alors  
 ces parties se rapprochant les unes des  
 autres, & se heurtant réciproquement,  
 elles doivent se procurer un mouvement

C iij assez

## 2448 MERCURE DE FRANCE.

Il y a lieu de croire que le feu qui se fait dans la masse de parties agitées, augmente toujours le mouvement intérieur de cette masse. C'est ce que les Anciens entendoient par le terme d'antiperistase, & ce qui fait que la chaleur du feu est plus grande, lorsqu'en hyver l'air devient plus froid; & c'est ce que sçavent aussi ceux qui forgent le fer, puisque pour rendre leur feu plus vif, ils y jettent de temps en temps de l'eau froide.

Il ne faut pas être surpris, que la lumière boreale commence toujours par le Nord, ce qui lui a fait donner son nom, & que le côté du Midi soit celui où elle paroît le moins, puisqu'étant formée par le resserrement & la condensation des exhalaisons sulphureo-salines répandues dans l'air, & la plus grande fraîcheur de l'air étant toujours de ce côté-là, il s'ensuit que s'y condensant plutôt, cette matière qu'il renferme doit aussi s'y condenser plutôt qu'ailleurs, ce qui ne doit non plus surprendre, que de voir de la cire ou du suif fondus, commencer à se prendre & à se durcir par l'endroit où l'air se trouve le plus frais.

Suivant que l'agitation intérieure de cette masse, devenue lumineuse par son resserrement, est plus grande, l'explosion

lion

Son qui produit les rayons , étant aussi & plus forte , & plus frequente , c'est ce qui les multiplie davantage ; & si la matiere sulphure-saline y est fort abondante & bien étendue , c'est ce qui les rend plus larges , & plus étendus , & qu'il s'en forme de tous les côtez de l'horizon , d'où ils peuvent être poussés jusqu'au Zenith , parce que c'est ce point vertical qui est le centre de l'horizon.

Quant à la diversité des couleurs , elle vient de la diversité des souffres , & de leurs differens-mélanges avec les sels , ou des matieres plus ou moins grossieres , lesquelles ne le font pas néanmoins suffisamment , pour causer par leur condensation une opacité capable de cacher les Etoiles. Que si outre les rayons on remarque des ondulations , cela ne dépend que de la maniere dont les explosions se peuvent faire par la matiere agitée ; & si ces élanemens , en forme d'ondulations , se font , soit au-dessus ou au-dessous des rayons , ce sera alors qu'elles se feront sans causer la moindre confusion dans ces mêmes rayons. Je suis , &c.

*A Eu le 26, Octobre 1726.*

M. Richer , Avocat au Parlement de Normandie , si connu dans la Republi-

C iiij que

248 MERCURE DE FRANCE:  
que des Lettres, par les excellentes tra-  
ductions en Vers des Bucoliques de Vir-  
gile, & des Heroides d'Ovide, & par  
plusieurs Poësies dignes du siecle d'Au-  
guste, l'enrichit encore tous les jours  
par quelque nouvel Ouvrage. Voici une  
Fable de sa façon, aussi délicate dans sa  
édicace, qu'ingénieuse dans son appli-  
cation.

## LES PERROQUETS.

### FABLE.

*A M. du Ruisseau, Avocat au  
Parlement.*

**C**HER du Ruisseau, qui fais un bon  
usage  
Des doctes leçons de maint sage,  
Qui fais unir par un accord charmant,  
A l'étude des loix un aimable enjoinement,  
Et copier si bien les graces  
Des Terences & des Horaces,  
Dont les Ecrits pleins de douceurs  
T'ont formé l'esprit & le cœur.  
Ennemi de tout pedantisme,  
Ma Muse, ami, seroit un solecisme.

SI

NOVEMBRE 1726. 245

Si je ne t'adrescois ces Vers,  
Où je dépeins des Esprits de travers,  
Antipodes du tien, & dans qui la science,  
N'est qu'un mauvais butin pire que l'ignorance.

A les railler, voi si j'ai réussi.

C'est ce que j'entreprends ici

Au Cap Vert, une Perriquet,  
Sçut de quelques Voyageurs,  
Qu'en France Perroquets devenoient Orateurs  
Sur ce recit Cathos quitta l'Afrique.  
Curieuse d'apprendre aussi la Rhetorique,  
Arrive en ces Climats, voit ces nouveaux  
Docteurs,

En leur rend ses humbles hommages.  
Mais nos Sçavans orgueilleux babillards,  
Se croyant de grands personnages,  
Laissoient tomber sur elle à peine leurs regards.  
Ayant ouverte le bec devant leur Compagnie,  
Quel jargon! quelle barbarie!  
Crierent-ils, d'un ton pédant & précieux,  
De quels sauvages lieux venez-vous, je vous  
prie?

C v Est il

2452. MERCURE DE FRANCE.

Est-il un Climat sous les Cieux,  
Où l'on soit si grossier ? A cette raillerie,  
Cathos sçur repliquer à ces ambitieux,

Cevil jargon que vous blâmez, dit-elle,

Est votre langue naturelle,

Et qu'ont parlé vos peres, vos ayeux,

Ainsi que font encor vos freres, vos neveux,

Où prenez-vous tant d'arrogance ?

Je présumois que la science,

Rendoit civils les Perroquets.

J'ai mal tiré ma conséquence ;

Mais puisque du sçavoir les fruits sont si mau-  
vais,

Je m'en tiens à mon ignorance,

Et repasse en Afrique en toute diligence.

Le sçavoir se corrompt dans un cerveau mal  
fait,

Tel que celui d'un Perroquet.

Nous avons parlé dans le Mercure du  
mois passé, d'un Divertissement qui fut  
representé devant la Reine le 14. du  
même mois. Le succès qu'il a eu nous  
a persuadé que le Public ne seroit  
pas fâché d'en trouver ici les paroles.  
Nous sçavons qu'en general elles ont  
été

NOVEMBRE. 1726. 2453

été très goûtées , & que particuliere-  
ment elles ont été honorées d'illustres  
suffrages. Leurs Majestez ont paru y  
être louées d'une maniere aussi délica-  
te que solide ; Et enfin on a scû gré à  
l'Auteur d'avoir purgé la Piece de tous  
ces lieux communs , & de ces phrases  
triviales & rebattues , qui remplissent la  
plus grande partie des Poèmes que l'on  
compose pour le Chant.

LE RETOUR DES DIEUX

SUR LA TERRE.

*Diversifement en forme de Prologue.*

SCENE I.

*La Nymphé de la Seine.*

Quelle pure clarté se répand sur ces  
bords !

Qui produit de ces sons la celeste harmonie !

Jamais je n'en goûtai la douceur infinie .

Et mon cœur ne connut de si charmans trans-  
ports.

Les Dieux vont-ils , quittant le séjour du  
Tonnerre ,

Une seconde fois habiter sur la Terre ?

C vj SCENE

**SCÈNE II.***Astrée, la Nymphé de la Seine.**Astrée.*

Nymphé, n'en doute point, ma présence en  
ces lieux,

T'annonce le retour & la faveur des Dieux,  
De ton Roi, de ta Reine ils couronnent le  
zele.

C'est leur vertu qui les rappelle.

Par leur auguste exemple enfin les Immor-  
tels.

Dans les cœurs des humains vont trouver des  
Autels.

Le Ciel verse en leur sein sa sagesse pro-  
fondé.

Des Rois, comme des Dieux naît le bonheur  
du monde.

*La Nymphé de la Seine.*

Peuples soumis au pouvoir de LOUIS,  
Vous qu'on voit habiter cette riche contrée,  
Celebrez à jamais la présence d'Astrée,  
Chantez des Dieux les bienfaits inouïs.

*Chœurs d'Habitans.*

Celebrons à jamais la présence d'Astrée:

*Chan.*

NOVEMBRE. 1726. 2455

Chantons des Dieux les bienfaits inouïs;

Qu'il est doux d'habiter cette riche contrée,

Qu'il est doux d'obéir aux ordres de LOUIS.

*Une Bergère.*

La simple Nature

Renâit ici-bas.

La vérité pure

Guidera nos pas.

La foi, la droiture

Va dans nos vergers,

Du cœur des Bergers

Bannir l'imposture.

Point d'Amans ingrats.

La simple Nature

Renâit ici bas.

*Un Berger.*

De Ciel fait échoir

Un âge nouveau

L'Univers encore

Est à son berceau.

Des Dieux la présence

Donne à nos ardeurs

La douce espérance.

2456 MERCURE DE FRANCE.

De voir la constance

Regner sur les cœurs.

*On reprend le Chœur.*

Celebrons à jamais la présence d'Astrée, &c.

SCÈNE III.

*Minerve, Astrée, la Nympho de la Seine.*

*Minerve à la Nympho.*

Nympho, dans ces climats reconnois ta  
Déesse,

Qui toujours pour ton Roi signala sa ren-  
dresse.

Tout l'Olympe à l'envi l'a comblé de biens  
faits.

Il reçut de Phébus l'éclat qui l'environne,

Du Souverain des Dieux l'air brille en sa per-  
sonne.

Les graces, l'amour même ont défini ses  
traits,

Et le Dieu de la Thrace a formé son cou-  
rage.

Mais sa sagesse est mon ouvrage.

Par un pareil destin j'ai la gloire en ce jour

D'avoir formé dès la première aurore,

Cette

**NOVEMBRE. 1726. 245**

Cette Princesse qu'il adore,

Cette Reine, l'objet d'un éternel amour.

*Chœur de la suite de Minerve.*

Minerve a la gloire en ce jour,

D'avoir formé dès la première aurore,

Cette Princesse qu'il adore,

Cette Reine, l'objet d'un éternel amour.

**SCÈNE IV.**

*Minerve, Astrée, Apollon, la Nymphe,  
les Genies des Arts.*

*Apollon.*

Am Règne de DOUIS je dois toutes mes  
veilles.

Ministres de ma volonté,

De la célèbre Antiquité

Faites revivre les merveilles.

Fortunez Sujets

De ce vaste Empire,

Suivez les projets

Qu'un Dieu vous inspire.

Que sous le pinceau

La toile respire.

Que

1458 **MERCURE DE FRANCE.**

Que sous le cizeau  
Le marbre s'anime ;  
Que de toutes parts  
Regne pour les Arts  
Ou goût unanime.

*Le Chœur des Genies des Arts répète.*

Fortunez Sujets  
De ce vaste Empire, &c.

*La Poësie à la Nymphé.*

Tu fais, Nymphé, que les destins  
Ont voulu que ma sainte yresse  
Fit couler au cœur des humains  
Les maximes de la Sagesse.

Mais pour mieux remplir cette loi,  
Il suffit d'inspirer aux hommes,  
Les Vertus qu'au siècle où nous sommes,  
Font briller ta Reine & ton Roi.

*La Musique.*

La noble ardeur qui m'enflame  
Prend sa source dans les Cieux :  
Et je fais goûter à l'amé  
La félicité des Dieux.

Je

NOVEMBRE: 1726. 245

Je veux avec Uranie,  
Celebrer dans mes transports  
Cet Empire où l'harmonie  
Regne comme en mes accords.

SCENE V.

*L'Amour, les Divinites des Scenes  
precedentes.*

*L'Amour à Minerve.*

Je croi que sans trop de licence,  
Déesse, je puis desormais

De l'Amour à vos yeux faire briller les traits,  
Mes coups ont assez bien servi votre pru-  
dence.

Qu'on doute encor de ma Puissance.

On m'opposoit la Chasse & les nobles plai-  
sirs:

Qui, l'Amour, disoit-on, forme de vains  
desirs.

De ses traits dans les bois on brave la bles-  
sure.

Il ne peut jusques-là, faire craindre son  
nom,

Assis auprès d'Andrion,

Diane vous dira si la retraite est sûre.

*Mi-*

## 146. MERCURE DE FRANCE.

*Minerve.*

Que les Echos des Bois, que les Champs d'alentour

Retentissent du nom d'Amour;

Minerve applaudit à sa gloire,

Quel triomphe! quelle victoire!

*Le Chœur.*

Que les Echos des Bois, que les Champs d'alentour

Retentissent du nom d'Amour;

Minerve applaudit à sa gloire,

Quel triomphe! quelle victoire!

*M. Tancour.*

~~REPERCUSSIONS~~

**RELATION** historique des dernières  
Révolutions de Perse, pendant les années

1722. 23. 24. & 25.

**U**N Relation exacte & fidèle du commencement & du progrès de la guerre qui vient de desoler la Perse, l'une des plus grandes & des plus florissantes Monarchies de l'Asie, doit intéresser le Public, qui n'a eu jusqu'à présent de notion de ce grand événement, que

que ce que quelques Gazettes en ont pu apprendre. Le présent que nous faisons ici au Lecteur, est tiré d'une Lettre écrite à M. le Maire, Consul de France à Tripoli de Syrie, par un Missionnaire de la Compagnie de Jesus, témoin de la plupart des événemens contenus dans cet Ouvrage.

Les Persans qui suivent, presque tous, les erreurs de Mahomet, sont partagés en deux sectes; les uns suivent l'Alcoran, selon l'explication & les Commentaires d'Aly, qu'ils nomment Coadjuteur ou Lieutenant de Dieu; & les autres suivent la doctrine d'Omar. Les premiers sont ceux qu'on appelle proprement Persans, & ils ont toujours eu dans leur parti le Roi, les Princes & la plupart des Grands du Royaume. Les seconds, sont appellez Aghucs, & leur Secte n'a jamais fait de grands progrès que dans les Provinces de Candahar, Korasan, Sizzan, & Kirman. Cependant ennemis déclarés des Persans, dont ils étoient quelquefois maltraitez, ils ne pensoient qu'à chercher l'occasion de se révoler contre eux, & de secouer entièrement leur joug. Ils avoient besoin pour cela d'un homme de tête qui pût

\* Aghucs, ou Aghuains, grands Soldats, qui se bat contre cinq Persans.

NOUVEAU

246. MERCURE DE FRANCE

les conduire & les soutenir dans leur entreprise. Ils ne le cherchoient pas long-temps ; ils le trouverent bien-tôt, & qu'ils le souhaitoient dans la personne de Mahmoud, fils de Nistecis, de leur Secte.

Cet homme qui étoit extraordinairement ambitieux, quoique né de la plus vile populace, & qui songeoit depuis quelques années, sans prétexte de défendre les droits & les privilèges de la Religion, à se rendre indépendant dans sa Province de Candahar, & même à s'emparer du Trône, si la fortune venoit à seconder ses desirs, prétra volontiers de la bonne disposition des Aghas, & commença à en lever un corps considérable de troupes dans la Montagne, & pour réussir encore plus sûrement dans ses vastes desseins qu'il méditoit, il essaya de gagner les Guabros, anciens peuples de Perse, qui passent pour être extrêmement courageux, & qui sont en effet les meilleurs Soldats du Royaume. Ses soins eurent tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Ainsi Mahmoud se voyant soutenu de ces Peuples, il ramassa environ 10000. hommes, qu'il joignit à un corps de troupes d'environ 15000. Aghues, & alla se jeter au commencement de Janvier 1722. sur Kirman, Ville

NOVEMBRE 1726. 246

Ville Capitale d'une Province qui porte  
le même nom. Cette Ville ne résista pas  
long-temps, car outre qu'elle ne s'atten-  
doit pas à une pareille attaque, elle se  
trouva renfermée dans son enceinte une  
troupe considérable de Guebres, qui  
embrassant volontiers le parti de ceux de  
leur Secte, obligèrent bien-tôt le reste  
des habitans à se rendre & à livrer la  
Ville à l'Ennemi. Cette prise qui ren-  
doit Mahmoud maître de la Province de  
Kirman, l'encouragea extraordinairement,  
& lui fit prendre la résolution d'al-  
ler droit à Hispaham, Capitale de tout  
le Royaume.

Il partit de Kirman, à la tête d'envi-  
ron 40000 hommes, laissant seulement  
dans la Ville mille Soldats pour la gar-  
der. Il ne trouva sur son chemin pres-  
qu'è personne qui s'opposât à sa marche ;  
ses troupes grossissoient chaque jour par  
le grand nombre de vagabonds, qui ve-  
noient se joindre à lui ; les Peuples épou-  
ventés, abandonnoient leurs Bourgs &  
leurs Villages pour se dérober à la cruau-  
té de l'Ennemi. Deux hommes seulement,  
Mirgou Rostom, frère du Prince de Geor-  
gie, Commandant de la Cavalerie de  
Perse, & Alimerdan-Kan, Prince de  
Lazistan, voulurent l'arrêter dans sa  
marche. Ils vinrent au-devant du Rebelle  
avec

avec 4. ou 5000. hommes d'élite : ils l'attaquerent brusquement ; mais après quelques petits avantages remportez , se voyant comme accablez par le grand nombre des Ennemis , ils furent obligez pour sauver leur vie , de prendre la fuite , avec quelques-uns de leurs gens , qui avec bien de la peine , s'étoient échapez à la fureur des Rebelles. Il y eut dans ce combat près de 7000. hommes de tuez ; le plus grand nombre fut du côté des Ennemis.

Cependant , Mahmoud continua sa route vers Spahain ; cette Ville étoit alors dans la dernière consternation , dépourvüe de troupes , de munitions & de vivres ; elle ne scavoit comment s'opposer à un ennemi redoutable , dont elle ne devoit esperer aucun quartier. Le Roi , le plus consterné de tous , ayant les Soldats dispersez dans les différentes Provinces de son Royaume , & se voyant dans l'impossibilité de les rassembler assez à temps , fit lever promptement dans la Ville , 40000. hommes qu'il divisa en deux corps , dont il donna le commandement au Prince d'Havouza , appelé Valy , & à l'Iktimadoulet , ou premier Ministre de la Cour. Ces deux Generaux sortirent de la Ville à la tête de leurs troupes pour aller combattre l'ennemi

l'ennemi qui s'avançoit toujours à grandes journées. Ils le rencontrèrent le 8, de Mars 1722, à quatre lieues d'Ispahan. Les deux Armées s'arrêtèrent en présence l'une de l'autre, sans qu'aucune osât commencer le combat & en venir aux mains. On entendit bien des cris, & il y eut bien des coups de fusil tirés inutilement de part & d'autre; mais cela ne decidoit de rien. Le Prince d'Havouza fut celui qui commença le 9, au soir à s'avancer vers l'Ennemi. Son attaque fut si vive, que sans donner le temps aux Rebelles de se reconnoître, il fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra; & malgré les précautions qu'on avoit prises de bien munir le Camp de Mahmoud, ce Prince y pénétra le sabre à la main, se fit jour à la faveur d'une grêle de bales, & se saisit de tous les trésors qui y étoient. Un succès de cette nature l'éblouit, & loin de l'animer, amoilit son courage. Il ne songea plus qu'à conserver ses richesses; & au lieu de poursuivre l'ennemi, il se retira honneusement, pleinement satisfait des dépouilles qu'il emportoit.

Son avarice coûta cher à toute la Perse; car les Ennemis, qui s'appercurent bientôt de sa fuite, entrèrent dans le Camp, tuèrent le reste des Soldats Persans qui n'avoient

## 1666 MERCURE DE FRANCE.

n'avoient pas suivi le Prince, & se mirent à le poursuivre lui même avec tant de promptitude & de chaleur, qu'après avoir fait un carnage considerable de son arriere-garde, ils parvinrent jusqu'aux bagages & aux trésors, les reprirent & les rapporterent dans leur Camp.

Cette défaite du Prince **Havouza** ranima le courage des Rebelles; mais en même temps elle rallentit fort celui de l'**Iktimadoulet**. Ce General, qui de son côté combattoit vaillamment, & même avec avantage contre les Ennemis, se voyant, par la fuite de l'autre General, hors d'état de résister davantage, résolut de faire une honorable retraite & d'aller camper auprès de la Ville, dans un lieu avantageux & où il ne pût pas être attaqué facilement: c'est ce qu'il fit, mais cela n'empêcha pourtant pas qu'il ne fût vivement poursuivi & qu'il ne perdît bien des Soldats dans sa retraite.

La nouvelle de cette défaite, où plus de 15000. Persans avoient été tuez, les bagages pris, & 25. pieces de Canon enlevées, fut bientôt scûë à Ispaham. Elle inspira tant de terreur aux habitans & au Roi même, que si les Ennemis eussent voulu profiter de leur victoire, ils auroient pris ce jour là même & la Ville  
&

& le Roi. Mais Mahmoud qui pouvoit à peine croire son bonheur, craignant d'ailleurs qu'on ne lui dressât quelques embûches, se contenta d'avancer à petit pas, s'arrêtant çà & là à piller les richesses que les Grands de Perse avoient laissées dans les maisons de campagne qu'ils avoient autour de la Ville.

Cependant les espions que le Rebelle avoit envoyé dans la Ville pour sçavoir ce qui s'y passoit, lui ayant rapporté le desordre où tout étoit, il se repentit, mais trop tard, de ses délais. Ainsi sans s'amuser davantage à ramasser des richesses qui ne pouvoient pas lui échapper, si son dessein réussissoit, il fit avancer ses troupes promptement, les conduisant lui-même, il vint camper le 19. Mars à Zulfa, gros Bourg, habité par les Armeniens, qui n'est éloigné que d'une lieue d'Ispaham, dont il n'eut pas de peine à se rendre maître; les habitans se soumirent d'abord à un homme à qui ils ne pouvoient résister impunément.

De-là il envoya un Corps de 10000. Soldats, pour essayer s'ils ne pourroient point pénétrer dans la Ville, la surprendre & s'en rendre maître, il les fit suivre lentement par un autre corps bien plus considérable, afin que si ces premiers

D ve:

venoient à avoir un heureux succès, ils fussent promptement soutenus. Mais cela ne réussit pas; la négligence de Mahmoud à poursuivre sa première victoire, & à en tirer tout l'avantage qu'il pouvoit, fut regardée par les habitans d'Isphaham comme une crainte excessive qui avoit commencé à s'emparer du cœur des Rebelles, & leur fit concevoir dès-lors quelque esperance de se défaire d'un ennemi qui ne paroissoit s'approcher qu'en tremblant. Ils fortifierent la Ville du mieux qu'il leur fut possible dans de pareilles circonstances, & mirent de bonnes troupes partout où ils croyoient que l'Ennemi pourroit les attaquer. Leurs soins ne furent pas inutiles; car les 10000 hommes de Mahmoud s'étant approchez, ils furent repoussez vigoureusement & avec perte, ce qui les obligea, aussi-bien que ceux qui venoient après eux, à prendre la fuite.

Le General des Rebelles, toujours fâché du temps que sa lenteur avoit donné à la Ville de se reconnoître, & de se fortifier, ne voulut pas lui en donner davantage: il résolut de s'avancer avec toute son armée, composée de près de 100. mille hommes, & de donner un assaut general à la Ville. Cet assaut fut déterminé au 22. de Mars 1721. mais la petite Riviere de Zenderu, sur le bord de laquelle

NOVEMBRE. 1726. 2469

laquelle est situé Ispahan, grossit tellement ce jour là, que les Ennemis n'osèrent entreprendre de la passer. Ils attendirent au 23. que les eaux s'étant suffisamment écoulées, donnerent à l'armée la facilité de passer sans danger. Les *Aghuanis* commencerent l'attaque sous la conduite de Jacques Curland, autrefois Charron. Ce Chrétien ayant appris les succès de Mahmoud, avec qui il étoit d'intelligence depuis long-temps, avoit quitté son Métier & étoit venu se joindre à lui avec plusieurs *Aghuanis*, qui l'avoient suivi. L'attaque fut fort vive, tout plia d'abord devant les Ennemis, & peu s'en fallut qu'ils n'entrasent dès ce jour là même dans la Ville; mais les *Aghuanis*, sur ces premiers avantages, se croyant déjà maîtres d'Ispahan, commencerent à se débander & à courir sans aucun ordre, les uns d'un côté & les autres de l'autre, en faisant de grands cris & des décharges presque continuelles. Les Persans ayant laissé passer ce premier feu, & voyant le desordre où étoient les Assiegeans, firent une vigoureuse sortie qui déconcerta si fort les *Aghuanis*, qu'après une foible résistance, ils prirent la fuite & avec eux le reste de l'armée.

Cette première attaque n'ayant pas

D ij réussi

470 MERCURE DE FRANCE.

réussi, les Ennemis n'eurent pas envie d'en tenter une seconde, du moins si tôt. Témoins de la vigoureuse deffense des Assiegez, ils comprirent trop bien ce qu'il leur en coûteroit s'ils venoient à donner un autre assaut. Ainsi ayant changé de résolution, ils ne penserent qu'à investir la Ville, & à se saisir de tous les passages par où on pouvoit y faire entrer des vivres, afin que s'ils ne pouvoient pas la prendre par force, ils la réduisissent par famine. Cette entreprise n'étoit pas facile à executer.

La Ville d'Isphaham est, sans contredit, une des plus grandes Villes du Monde, elle a pour le moins dans son circuit dix lieues communes de France, sans compter plusieurs Fauxbourgs considerables & assez-bien fortifiés. Il est vrai qu'elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur; car outre les Places publiques, qui sont en grand nombre & d'une grande étendue, il n'y a aucune maison, même d'Artisan, qui n'ait une cour & un vaste & magnifique jardin, avec quantité d'arbres: en sorte que lorsqu'on apperçoit de loin cette Ville, on s'imagine de voir une grande & vaste forest, où l'on a bâti quelques maisons.

Les Ennemis n'étoient pas en assez grand nombre, pour pouvoir, sans ris-

qua

NOVEMBRE. 1726. 247

quer de perdre tout, se partager en autant de corps qu'il y avoit de postes à garder autour de la Ville pour en faire le blocus. Dailleurs tous ces postes étoient parfaitement bien gardez, & ils ne pouvoient s'en saisir sans s'exposer à être défaits, & par conséquent à affoiblir leur armée.

Mahmoud résolut de se tenir tranquille dans ses retranchemens au de-là de la Riviere, entre Zulfa & Ispaham, & de ne rien entreprendre qu'il n'eût reçu un corps considerable de troupes qui lui venoit des Provinces de Candahar, Sizistan & Kirman. Il ne laissa pourtant pas de faire de temps en temps quelques legeres tentatives, & d'essayer s'il ne pourroit point s'emparer de quelque poste avantageux qui pût lui faciliter la prise de la Ville. Le reste du mois de Mars se passa aussi bien que tout le mois d'Avril, dans de petites & inutiles attaques de part & d'autre.

Cependant le Roy de Perse, qui vit bien que le dessein de Mahmoud étoit d'investir la Ville; & de le forcer par la famine à se rendre, songea sérieusement à prévenir ce malheur. Pour y réussir, il résolut, à la sollicitation des Grands & du peuple, de faire faire une sortie avec plus de cent mille hommes, pour

D iij aller

## 2472 MERCURE DE FRANCE.

aller forcer l'Ennemi jusques dans ses retranchemens, ou du moins pour l'obliger à s'éloigner. Il proposa son dessein à l'Iktimadoulet & à Vali, Prince d'Havouza. Le premier étoit fort de cet avis, & si on l'avoit crû, on n'auroit même pas tant differé ; mais le Prince d'Havouza fut d'un sentiment tout contraire. Ce Prince, qui par son avarice avoit été, comme on l'a déjà dit, la cause de la perte de la premiere bataille, craignant, avec raison, d'être disgracié, si on venoit une fois à battre l'Ennemi, & à n'avoir plus besoin de lui, favorisoit en secret le parti de Mahmoud, & tâchoit d'éloigner adroitement, & sans qu'on s'en apperçût, tout ce qui pouvoit être préjudiciable à l'Ennemi. Le Roi qui estimoit ce Prince, à cause de sa bravoure & de son experience dans l'Art Militaire, & qui d'ailleurs ne le soupçonnoit point d'infidelité, défera malheureusement à son sentiment & deffendit absolument de faire aucune sortie sans l'ordre du General Valy, à qui il confioit le soin de la Ville. Cette deffense à laquelle on ne devoit pas certainement s'attendre, vû la necessité & les bonnes dispositions où paroissoient être tous les habitans de bien combattre, surprit & affligea en même-temps tout le monde.

On

NOVEMBRE. 1726. 247

On fut cependant un peu consolé au départ du Prince Thamas, fils du Roy de Perse.

Ce Prince doué de toutes les vertus qui font les Heros; doux, affable, liberal, magnanime, & à qui il ne manque que le Christianisme & une Couronne digne de lui, ayant été déclaré par son Pere, heritier présomptif du Royaume, & reconnu pour tel par tous les autres Princes du Sang & les Grands de la Cour, sortit de la Ville le 21. Avril, accompagné seulement de 400. Soldats choisis. Son dessein étoit de ramasser dans les Provinces, le plus de troupes qu'il pourroit; d'en faire un corps considerable, & de revenir ensuite au secours de la Ville. Personne ne doutoit que la presence d'un si aimable Prince n'attirât en foule les peuples à son parti, & que l'amour que tous paroissent avoir pour lui, ne leur fît faire les derniers efforts pour le mettre bien-tôt en état de résister à l'Ennemi. Mais, quel fond faire sur la fidelité des hommes? Les Princes aussi-bien que les autres, tandis qu'ils sont dans la prosperité, voyent autour de leur personne une foule de Courtisans, qui tous, à l'envi, tâchent de leur donner des marques d'un inviolable attachement; mais dès que l'adversité survient, tout dispa- roît, les meil-

D iij leurs

## 2474 MERCURE DE FRANCE.

Leurs amis, en apparence, prennent la fuite, & les laissent souvent seu les victimes de leur malheur.

C'est ce qu'a éprouvé le jeune Prince dont on parle. Le triste état où il alloit être réduit, s'il n'avoit un prompt secours, ne fit aucune impression sur l'esprit de ses Sujets. Les Peuples les plus voisins d'Ispham, frappez d'une trop grande crainte sur les nouvelles qu'ils avoient eüe de la défaite des Persans, avoient quitté leurs demeures, s'étoient dispersez de côté & d'autre dans les Montagnes, & ne pouvoient, ni ne vouloient même se réunir : les autres qui étoient plus éloignez, sous prétexte de conserver les limites du Royaume du côté de la Turquie, s'excuserent de venir à lui : d'autres enfin croyant que c'étoit pour eux une belle occasion de satisfaire leur ambition, ne pensoient qu'à se rendre absolus & indépendans dans leurs Provinces. Ainsi cet infortuné Prince se voyant abandonné de tout le monde & n'ayant pas dans ces desordres du Royaume, l'autorité nécessaire pour se faire obéir, résolut de revenir à Ispham & de deffendre cette Ville du mieux qu'il lui seroit possible, avec le secours des habitans & des Etrangers qui s'y étoient réfugié en grand nombre. Mais alors il n'étoit

n'étoit plus temps de revenir seul ; la Ville étoit entièrement investie , & tous les passages occupez par les Ennemis. Voici comment.

Dès que Mahmoud eut appris le départ & le dessein du Prince Thamas , il comprit tout ce qu'il avoit à craindre , si avant le retour de ce Prince , il ne se mettoit en état de ne pouvoir être attaqué. Il n'avoit sur cela que deux partis à prendre ; d'abandonner son entreprise & se retirer , ou bien de pousser si vigoureusement le Siege , que la Ville fût enfin obligée à se rendre avant l'arrivée du secours. Le premier parti ne fut pas de son goût , il s'étoit trop avancé pour pouvoir reculer. Le second lui paroissoit bien dangereux : la résolution où il sçavoit qu'étoient les Assiegez de se deffendre jusqu'à la dernière extremité , lui faisoit tout apprehender pour ses troupes qu'il ne vouloit point affoiblir dans de pareilles circonstances. Cependant , dans la nécessité où il se croyoit être de vaincre ou de périr bien-tôt , il ne balançoit pas un moment à embrasser ce dernier parti , & la fortune , malheureusement pour Ispaham , seconda sa résolution.

Il y avoit sur la Riviere à une des extremités de la Ville , un Pont fort large , au de-là duquel étoit un petit Fort qui

D v demi-

## 2476 MERCURE DE FRANCE:

dominoit sur toute la campagne & commandoit en même-temps une partie de la-Ville. Ce Fort une fois pris, Mahmoud pouvoit sans courir aucun risque, s'emparer aisément de toutes les autres Fortifications successivement, battre la Ville tant qu'il le jugeroit à propos, & couper le passage à tous les vivres.

Il s'agissoit de se rendre maître de ce poste; l'occasion se presenta, & il sçut bien en profiter. Les Georgiens à qui on avoit confié la garde du Pont & du Fort, ayant enlevé par hazard une petite provision d'eau-de-vie qui venoit à l'armée de Mahmoud, en burent tous avec tant d'exces qu'ils s'enyvrent, & dans leur yvresse laisserent le Fort sans garde & sans défense. Mahmoud en ayant été d'abord averti par ses espions, envoya aussitôt 1500. Aghuanis, qui se saisirent le dernier jour d'Avril, du Pont & de son Château, firent main-basse sur tous les Géorgiens & dresserent contre la Ville toutes les différentes Pieces d'Artillerie, qui s'y trouverent en quantité. Cette prise facilita à Mahmoud le passage de son armée de l'autre côté de la Rivière, où il étoit nécessaire d'aller pour enlever aux Persans & surtout à l'Iktimadoulet, les postes avantageux qu'ils occupoient

NOVEMBRE. 1726. 2477  
pouvoient & sans lesquels il eut été bien difficile de prendre la Ville.

Un secours de 20000 hommes que Mahmoud, comme on l'a déjà dit, attendoit des Provinces de Candahar, Sizif-tan & Kerman, étant venu sur ces entre-faites, ne lui servit pas peu dans cette occasion. Après avoir assigné à ces nouvelles troupes les postes qu'elles devoient garder dans les retranchemens qu'il s'étoit fait au commencement du Siege, entre Zulfa & Ispaham, il divisa son armée en deux corps; il fit passer la Riviere aux deux extremittez de la Ville, & en peu de temps il se vit maître & des Fortifications qui défendoient Ispaham & de tous les passages par où les vivres & les secours pouvoient y entrer.

Les Assiegez voyant leur Ville ainsi bloquée de tous côtez sans esperance d'aucun secours de la part du Prince Thamas, qu'ils avoient appris être fort embarrassé lui-même, commençant d'ailleurs à se ressentir des miseres de la faim, demandoient avec instance qu'on leur permit de sortir pour aller combattre l'Ennemi; mais le Prince d'Havouza, qui favorisoit en secret le parti de Mahmoud, n'oubloit rien pour les en détourner, disant qu'il n'étoit pas encore

D vj temps,

## 2478 MERCURE DE FRANCE.

temps, que l'intention du Roi étoit qu'on attendît, & qu'il ne manqueroit pas de les avertir, dès que l'occasion se presenteroit. Cette occasion cependant differoit bien à venir & les provisions qui diminuoient chaque jour, commençoient à manquer, & plusieurs mouroient de faim. Les Grands aussi-bien que le Peuple, sentoient tous la nécessité qu'il y avoit d'attaquer l'Ennemi & d'ouvrir un passage aux vivres qui n'étoient pas fort éloignez; mais le Roi, qu'une trop grande crainte, jointe à une honteuse lâcheté, avoit fait renfermer dans son Palais, ne voulut jamais écouter leurs demandes; au contraire, s'en offensant, comme si ç'eût été une révolte contre sa personne, il ordonna, par une imprudence & une cruauté inouïe, qu'on tirât sur eux & qu'on les écartât absolument de son Palais.

Une conduite aussi extraordinaire, auroit infailliblement causé une sédition générale dans toute la Ville, si Akmed Aga, homme vaillant & genereux, & qui étoit très attaché aux intérêts de son Roi, n'eût apaisé les esprits déjà fort aigris, & ne se fût mis à la tête des troupes & des habitans pour aller combattre l'ennemi.

Ce fut au commencement de Juillet  
qu'il

fortit de la Ville, suivi de plus de 3000 hommes. Il commença son attaque; soutenu foiblement par le Prince d'Havouza & il eut d'abord tout le succès qu'il pouvoit esperer. Après avoir tué 2000. Aghuanis & obligé les autres à se retirer, il se saisit de certains passages par où il pouvoit assez aisément faire venir des provisions dans la Ville.

Cette heureuse expedition donna beaucoup de joye aux habitans, mais elle ne dura gueres. Le Prince d'Havouza, qui jusques-là n'avoit favorisé le parti de Mahmoud qu'en secret, se déclara alors hautement pour lui, & joignant ses troupes à celles de l'Ennemi, il vint fondre sur Akmed Aga, le chassa des postes qu'il occupoit, fit passer au fil de l'épée tous les Persans qui s'y trouverent & poursuivit les autres avec tant de chaleur, que pour se sauver, ils eurent bien de la peine à gagner la Ville. Cette trahison du Prince d'Havouza & la défaite d'Achmet Aga, abbatirent extraordinairement le courage des Assiegez & leur firent presque perdre toute esperance de pouvoir se soutenir.

*La suite pour le Mercure prochain.*



NOVEMBRE. 1726. 245

Au gré de nos souhaits tu domptes la fortune.

Tel Ulysse autrefois fut vainqueur de Neptune.

Tout l'Acheron envain s'arme contre tes jours,

Le Ciel qui te chérit en prolonge le cours.

Attendri par nos pleurs, il arrête la Parque;

Il te rend aux bontez d'un auguste Monarque.

Grand Ministre, aujourd'hui qu'est-il à désirer?

Que dix lustres encor nous puissions t'admirer

*De femme veüe.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBSERVATIONS generales de  
M. l'Abbé de S. Pierre, sur le Livre  
intitulé, Dictionnaire universel de la  
France, &c. chez Saugrain, 3. Vol.  
in folio.

Pour avoir une connoissance plus  
exacte de mon Pays, j'ai souvent désiré deux Ouvrages; le premier, c'étoit un dénombrement des lieux habitez, & du nombre des Habitans divisez par Intendances, les Intendances divisées par Elections

## 2382. MERCURE DE FRANCE.

Elections ou équivalens , & les Elections divisées par Villes , par Bourgs , par Paroisses , & même par Villages , lorsque ces Villages sont employez dans les Rôles des Subsidés , & taxez séparément , comme s'ils étoient de petites Paroisses , j'eusse été bien aise , de même que sous chaque article on mit les choses particulieres & dignes de curiosité de chaque lieu.

Le second Ouvrage étoit un Catalogue alphabetique , ou un Dictionnaire des mêmes lieux , dans lequel on eut repeté à peu près les mêmes faits avec quelque difference , par exemple , il faut dans le Dictionnaire alphabetique le nom & l'explication des Rivieres , des Montagnes , des Forêts , &c.

Il y a deux methodes de s'instruire , l'une par des principes generaux , qui descendent des methodes generales à des objets moins generaux & plus particuliers , c'est la methode du premier Ouvrage ; l'autre , en remontant des lieux particuliers aux divisions generales , & à mesure que l'on a besoin de la connoissance d'un lieu particulier , ce qui ne se peut faire plus commodément que par un Dictionnaire ou dénombrement alphabetique de tous ces lieux.

Le mot *lieu habité* est fort generique ;

&c.

NOVEMBRE. 1726. 2487

& comprend Ville , Bourg , Paroisse , Village , &c. ainsi j'appellerois l'un dénombrement des lieux habitez , & pour abreger dénombrement topographique de France , topos grec signifie lieu , & pour l'autre Ouvrage je l'appellerois *Dictionnaire topographique de France*; or heureusement j'ai vû renaître le Dénombrement topographique in 4. & j'ai même contribué à le perfectionner , & je vois naître avec plaisir le Dictionnaire topographique in fol. chez les mêmes Libraires.

Les Auteurs du Dictionnaire sçavent, que tous les Ouvrages humains , & surtout les Dictionnaires , peuvent se perfectionner , & se perfectionnent effectivement aux différentes Editions qui s'en font , soit par les soins des premiers Auteurs , soit par les soins de ceux qui leur succèdent dans le même travail ; on voit dans le Programme de leur Ouvrage pour la souscription , qu'ils connoissent , & qu'ils espèrent le rendre meilleur à chaque Edition.

Un Dictionnaire topographique ne contient que des faits , ainsi nous avons deux especes principales de perfectionnemens à espérer pour ce Dictionnaire. Le premier , c'est que les faits rapportez soient vrais en gros , & vrais dans toutes

## 2484 MERCURE DE FRANCE.

toutes leurs circonstances , ce qui est très-difficile , & même sujet à différentes variations , parce que le nombre des habitans augmente & diminue , &c. D'ailleurs , l'Auteur qui se trompe , tantôt sur le principal , tantôt sur les circonstances , se corrige lui-même , & son successeur le corrigera : cette espèce de perfectionnement consiste dans les *corrections* des erreurs , pour avancer d'Edition en Edition vers l'exactitude.

La seconde espèce de perfectionnement , c'est l'augmentation des faits omis , soit par rapport aux lieux omis , soit par rapport à certaines circonstances principales d'un lieu qui n'est pas omis.

Il y a deux manières de donner à un Dictionnaire ces différens degrés de perfection. La première se fait en faveur de ceux qui ont acheté la première Edition , & c'est par un Supplément ou Tome séparé , qui contient par ordre alphabétique , & les corrections , & les omissions.

La seconde manière se fait par une seconde Edition de tout l'Ouvrage. En faveur de ceux , qui ne pouvant plus trouver d'Exemplaires de la première Edition , en demandent une seconde , & c'est dans cette seconde , que l'on remet sous chaque article , dans l'ordre  
alpha-

alphabétique, toutes les corrections & toutes les omissions qui avoient été mises dans le Supplément avec des renvois.

J'ai ouï dire, que tel a été le dessein des Auteurs du Dictionnaire & des Libraires, qui ont entrepris la grande dépense de l'Edition, & qu'ils ont obtenu durant l'impression de cet Ouvrage, de différentes personnes distinguées, divers Memoires, dont ils n'ont pû faire usage: parce que l'ordre alphabétique déjà imprimé les en avoit empêché; mais qu'ils se préparent à en faire usage dans l'impression d'un Tome de Supplément, dont ils préparent une Edition.

J'ai parcouru cet Ouvrage à l'occasion des lieux, dont j'ai une connoissance assez exacte, afin de juger par cet échantillon sur les lieux que je connois, de l'exactitude des Auteurs sur les lieux que je ne connois point; j'y ai trouvé peu de fautes & peu considerables, & j'ai compris qu'en faveur du grand nombre de veritez de fait très-curieuses, que j'y apprenois, je devois avoir beaucoup d'indulgence pour des erreurs qui étoient incomparablement moins nombreuses que les veritez, & beaucoup moins importantes, surtout quand je sçai qu'ils travaillent incessamment à diminuer

minuer ces erreurs, & à multiplier ces veritez.

Il m'est tombé en même temps une Critique de ce Dictionnaire entre les mains, qui a été faite par M. de Lannay, qui, quoiqu'il ait lui-même souvent besoin d'indulgence, n'en a point du tout pour les autres, ainsi il s'en faut bien que cette Critique me paroisse digne de louange.

Le Connoisseur, qui est juste, bien-faisant & bon Citoyen, fait quelquefois des Critiques, c'est-à-dire, il porte son jugement, & fait quelquefois des observations sur ce qu'il y a de bon & de mauvais dans les Ouvrages des autres, mais il les fait en honnête homme, alors il se propose deux fins; la première, de louer suffisamment & convenablement les Auteurs sur ce qu'ils ont apporté ou d'agrément ou d'utilité au Lecteur, de sorte qu'ils soient suffisamment encouragés par ces loüanges à continuer leurs travaux pour l'augmentation du bien public. Par cette conduite il s'acquitte d'un côté de ce qu'il leur doit, ce qui est une action de reconnoissance ou de justice, & de l'autre, il tâche par ses loüanges d'augmenter le bien public, ce qui est du devoir du bon Citoyen, & une action de bienfaisance.

La

NOVEMBRE. 1726. 2487

La seconde fin qu'il se propose, c'est de montrer aux Auteurs les moyens de rendre dans une seconde Edition leur Ouvrage plus agréable & plus utile au Public, en leur faisant observer, ou quelques fautes, ou quelques omissions, & cela même est encore du devoir d'un bon Citoyen, & une autre action de bienfaisance envers le Public. Mais il y a une chose importante à remarquer dans cet article, c'est que le Critique doit mesurer tellement les expressions de Critique, & les mêler tellement avec des termes de loüanges, qu'elles ne blessent point les Auteurs, & qu'à tout prendre, *il lui soit évident qu'ils choisiroient plutôt que cette Critique parut en public, que de la laisser ensevelir dans l'oubli.*

Quiconque n'observe pas scrupuleusement ces deux regles dans la Critique, desoblige les Auteurs qui ont tâché de lui plaire, & les décourage autant qu'il est en lui de travailler pour l'utilité publique, ainsi il agit en homme injuste; *il fait contre les autres ce qu'il ne voudroit pas qu'ils fissent contre lui en pareilles circonstances;* de sorte que s'il acquiert par sa Critique la reputation d'homme d'esprit & de connoisseur, il se fait en même temps contre ses propres interêts la reputation d'ingrat,

grat, d'injuste, de malhonnête homme en cette partie, & de mauvais Citoyen.

Or si l'on compare la Critique du Dictionnaire, dont il est question, avec ces regles si équitables, je doute que l'Auteur lui-même y trouve ces regles bien observées; je doute, que pour sa reputation il ait effectivement plus gagné que perdu à la rendre publique.

Ce n'est pas que les Auteurs du Dictionnaire ne doivent profiter de ce qu'il y a de bon dans cette Critique, s'ils ne l'ont pas déjà fait avant sa Critique, par les observations qu'ils ont reçues durant l'Edition, mais ils n'auront pas à le remercier de sa bonne volonté à leur égard.

On voit bien par un mot qui est échappé au Critique, la raison qui lui a mis la plume à la main, c'est le desir de venger son ami, ou peut-être lui-même, du chagrin que lui ont causé les Auteurs du Dictionnaire. En le prévenant dans un pareil dessein de Dictionnaire topographique, il est vrai que leur travail rend le sien inutile; il est vrai que c'est un malheur pour lui, mais ce n'est pas un crime pour eux; il est juste au contraire, que ceux qui ont les premiers commencé l'Ouvrage, & qui l'ont même mieux

mieux executé que lui : qui ont déjà amassé une grande partie des materiaux du Tome du Supplément , & qui ont déjà fait de grandes dépenses & de grandes avances, soient favorisez par le Public, & fortement encouragez à donner leur Supplément , & à perfectionner tous les jours un Ouvrage commode , curieux , & d'une si grande étendue.

C'est même pour contribuer en quelque chose à ce perfectionnement , que je ferai les observations suivantes, pour rendre la seconde Edition de leur Ouvrage plus utile & moins imparfaite, ils en adopteront ce qu'ils jugeront à propos.

1°. Il seroit à souhaiter pour la curiosité du Lecteur , que tant le Dénombrement que le Dictionnaire, marquât la somme de Taille ou de Subside, que chaque lieu porte ou doit porter à l'Etat, soit en Taille, en Capitation, en Fourrages, en Ustanciles, &c. soit en droits d'Entrées à la place de la Taille, & cela pour telle année, & de marquer 1°. si c'est année de guerre ou année de paix.

2°. A combien de livres est le marc d'argent.

3°. Il est bon d'observer de quelle Election & Generalité, de quelle Justice, de quel Parlement, & de quel Evêché est

## 2490 MERCURE DE FRANCE.

est un lieu ; mais si on vouloit encore y mettre toutes les autres petites subordinations , comme de quelle Lieutenance de Roi , de quel Gouvernement , de quel Ministre , &c. ces Editions iroient trop loin , & causeroient plus de dépense , & de longueur dans l'Ouvrage , qu'ils n'apporteroient de plaisir ou d'utilité au commun des Lecteurs , & ce seroit une nouvelle source intarissable d'erreurs de fait.

3°. Il seroit à souhaiter , que dans le Dénombrement topographique , il y eut trente Cartes pour les trente Intendances , on y auroit recours pour voir les situations & les distances des lieux , les uns à l'égard des autres , non seulement en lisant le Dénombrement , mais encore après avoir consulté le Dictionnaire.

4°. Il faudroit observer l'ordre alphabetique dans le Dénombrement du total de chaque Election , & ne plus diviser les Elections en Sergenteries , division qui ne sert de rien , & qui empêche l'ordre alphabetique pour le total de l'Election , & puis la Carte seroit bien tôt connoître le voisinage , & l'éloignement des autres lieux.

5°. Il y a une équivoque dans le Dénombrement sur le mot de *Feu* en certaines Provinces , qui sont en petit nombre

bre. Il ne se prend point pour une Famille, pour un Chef de Famille, mais pour une certaine quantité de Subside, il vaut mieux retrancher tout-à-fait ce terme dans ces Provinces, jusqu'à ce que les Auteurs du Dénombrement aient appris le nombre des Familles.

6°. La supputation que j'ai observée la plus juste, pour sçavoir ce qu'un Feu ou une Famille contient de personnes, soit mâles soit femelles, soit enfans soit domestiques, c'est de prendre deux Familles pour neuf personnes dans le total d'une Intendance. On peut se contenter de mettre cette remarque une fois dans l'Avertissement pour n'avoir plus à la repeter dans le cours de l'Ouvrage.

7°. Entre les curiositez qui regardent certains lieux, il est à propos de ne faire mention que des curiositez publiques, c'est-à-dire, de celles qui interessent le plus grand nombre des Lecteurs, & d'éviter les curiositez très-particulières, c'est-à-dire, celles qui n'interessent que certaines Communautéz ou certaines Familles particulières, & ce choix, ce discernement, pour ne mettre dans un Ouvrage public, que les choses qui peuvent plaire au Public, n'est pas si facile ni si commun qu'on pourroit se l'imaginer; il faut que les Auteurs les plus

E habiles

habiles consultent souvent sur cela les gens du monde qui aiment à lire.

8°. Entre les goûts du Public, je trouve les étimologies des noms anciens, surtout de ceux qui sont dans les Auteurs anciens, tels que sont les Commentaires de Cesar, & de plusieurs Auteurs postérieurs. Le lieu de la naissance des Hommes illustres, les Sieges, les Batailles; enfin, tout ce qui tient, soit à l'Histoire ancienne, soit à l'Histoire générale du Royaume, ou de la Province, soit à l'Histoire particulière des Hommes illustres, il est toujours de l'intérêt public d'honorer la mémoire des Hommes illustres, & surtout des grands Hommes.

---

L'Enigme, les Allumettes, & le Torton, étoient les vrais mots des trois Enigmes du mois passé.

### E N I G M E.

**P**AR mon heureux secours, aux ravages des ans,

La Science n'est point sujette;

Je fais parler beaucoup de gens,

Quoi-

NOVEMBRE 1726. 2495

Quoique je sois toujours muette.

Grâce aux Mortels industrieux,

Je me trouve presque en tous lieux ;

D'un bout du monde à l'autre, avec soin je  
disperse,

Ce que j'amasse de trésors ;

Et je sc̄ais établir un éternel commerce,

Entre les Vivans & les Morts ;

Reconnais-moi, Lecteur, à cette illustre  
marque ;

Je trompe la Fatalité ;

Malgré le ciseau de la Parque,

Je donne l'immortalité.

### AUTRE.

ON doit me fuir comme la peste,

Puis qu'à peine je suis, que j'entens dire à  
tous ;

Qu'en me faisant, mon pere & ma mere  
étoient fous,

Tant l'un & l'autre me déteste.

Foible enfant que produit un esprit de tra-  
vers ;

Sc̄avez-vous quel est mon Ouvrage ?

C'est souvent de troubler tout ce vaste Uni-  
vers ;

E ij Sans

Sans avoir le bon sens, j'ai pourtant l'avantage,

D'instruire quelquefois le sage.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**E**SSAY SUR LE MOUVEMENT, où l'on traite de la nature, de son origine, de la communication en general & en particulier, du choc des corps qu'on suppose parfaitement solides, & des effets qui doivent resulter de leurs différentes situations, & à cette occasion on examine encore la question du Plein & du Vuide, & la nature de la reaction. Par M. de Crouzas, de l'Académie Royale des Sciences, &c. A Groningue, chez J. Coste, 1726. in 4. de 535. pages.

ANNALES DES PROVINCES-UNIES. Par M. Basnage. A la Haye, chez Ch. Levier, 2. vol. in fol. de 1800. pages.

OLIVRES de M. de la Fontaine, nouvelle Edition, 1726. 3. vol. in 4.

Cet

NOVEMBRE. 1726. 2498

Cet Ouvrage paroît imprimé à Anvers par le nom de cette Ville qui est à la première page. Le premier Tome contient les Contes, le 2. les Fables, & le 3. les Oeuvres diverses du même Auteur. Le papier & les caractères sont fort beaux; chaque page est enfermée dans une bordure. On voit le Portrait de M. de la Fontaine à la tête. Il n'y a rien dans ce nouveau Recueil qui n'ait déjà paru, si on en excepte le Poëme de la captivité de S. Malc, Ouvrage pieux, qui se trouve tout à la fin du troisième Volume.

M. Jean Bion a traduit de l'Anglois, un Traité, où l'on examine entr'autres choses les suites que les Anglois & les Hollandois ont à craindre de l'établissement de la Compagnie d'Ostende. *J. Van-Septoran* d'Amsterdam, a imprimé ce Traité en François & en Hollandois.

CONSULTATIONS CANONIQUES sur les Sacremens, fondées sur l'Écriture-Sainte, les Conciles, les Statuts synodaux, les Ordonnances Royaux, & sur l'usage; où l'on explique ce qu'il y a de plus important dans les Commandemens de Dieu & de l'Église, & dans les Loix civiles qui les font executer. *Par*

E iij M.

2496 MERCURE DE FRANCE.

*M. Gibert, Docteur en Theologie, & Canoniste.* A Paris, rue S. Jacques, chez J. Mariette, 1725. 6. volumes in 12.

DISSERTATION sur la Pauvreté Religieuse, où l'on fait voir que les petites rentes ou pensions, & l'argent mis en dépôt, ne peuvent s'accorder avec le vœu que l'on fait en s'engageant dans la Religion. *Par le Père Thorrentier, Prêtre de l'Oratoire.* A Paris, rue S. Jacques, chez Babuti, 1726. in 16. de 142. pages.

NOUVEAU TRAITE des Maladies Venériennes, dans lequel on explique les meilleures methodes pour les guerir, & pour éviter tous les accidens qui peuvent arriver, suivant les regles ordinaires; & où l'on propose en même temps les remedes pour les guerir sûrement & facilement, sans se détourner de ses affaires ordinaires. *Par A. J. du Bois, Maître Chirurgien de Paris, &c.* A Paris, rue de la Harpe, chez Ch. M. d'Houry, 1725. in 12. de 217. pages, &c.

OBSERVATIONS & Reflexions sur la petite Verole, & sur un remede préser-  
vatif

NOVEMBRE, 1726. 2497  
vatif contre cette maladie. Par le même  
Auteur, chez le même Libraire, in 12.  
de 91. pages.

NOUVEAU TRAITE' DES SCROFULES  
ou Tumeurs froides, des Chancres &  
Loupes, où l'on enseigne la méthode de  
traiter & guérir radicalement les Can-  
cers sans opération, les remedes qui con-  
viennent pour leur guérison. Par le mé-  
me, à Paris, au Palais, chez Paulus-du-  
Menil, 1726. in 12. de 203. pages,  
sans la Préface, les Approbations, &c.

VERITABLE CALENDRIER CHRONOLO-  
GIQUE pour l'année 1727. contenant un  
Traité Historique du Calendrier, un  
Abregé Geographique & Chronologique  
des plus interessants, & à chaque jour  
une Conferance de l'usage Romain de  
compter avec le nôtre; ensemble, une  
Relation Historique de tout ce qu'il y a  
de plus curieux à sçavoir dans la société  
Civile, comme Antiquitez, Etablisse-  
mens, Reglemens, Sieges, Batailles,  
Traitez de Paix & d'Alliances, Entrées,  
Ambassades & autres évènements mémo-  
rables. Les Naissances des Princes &  
Princesses, les Sacres, Mariages, Morts,  
&c. avec un Tarif verifié en Cour des  
Monnoyes, du prix auquel on reçoit pre-  
E. iiii. sente,

2498. MERCURE DE FRANCE.

sentement le Marc de toutes sortes d'Espèces & Matières d'Or & d'Argent, & une Table Alphabétique & Chronologique des Matières. Dédie à M. LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang. A Paris, chez Mr. S. P. Ciffey, Rue de la vieille Bouclerie, au bas du Pont Saint Michel, à l'Arbre de Jessé.

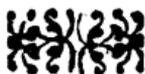
Cet Ouvrage peut servir (outre le Calendrier qui est disposé d'une manière très-commode) à recréer l'esprit & rafraîchir la mémoire sur l'époque de toutes sortes d'évenemens, tant anciens que modernes, dont la variété est aussi curieuse & amusante, qu'elle est utile à toutes sortes de personnes, en ce que l'Histoire Sacrée & Profane y est mêlée & diversifiée des Loix, Coutumes, Usages & Etablissmens faits par differens Edits, Déclarations, Arrêts & Reglemens; & enfin, en ce que différentes particularitez qui ont rapport, tant au Calendrier qu'à l'Histoire, y sont avec soin & curieusement développées par origine, étymologies, significations, &c. De plus le Tarif pour les Espèces & Matières d'Or & d'Argent, tant Françoises qu'Etrangères, qui est à la fin de cet Ouvrage, est d'une utilité reconnüe; beaucoup de personnes ayant témoigné dans les Memoires qu'ils ont adressez à l'Auteur, souhaiter

NOVEMBRE 1726. 249

souhaiter entr'autres choses cette dernière partie de l'Ouvrage. Outre la connoissance fidelle du prix du Marc des différentes Matieres d'Or & d'Argent par titres & fabriques que donne ce Tarif, on y pourra encore reconnoître la comparaison & balance du prix & valeur intrinseque d'une sorte d'Espece avec une autre, exprimées par leurs diffetens noms, suivant les Royaumes & Pays de leurs fabriques.

Le Public ayant témoigné prendre quelque sorte de part à ce petit Ouvrage, par l'attention qu'il a eue de faire part (au desir de l'Avis inferé en la dernière Edition) de differens Memoires, qui contribuent de beaucoup à rendre l'Ouvrage curieux ; on le prie de vouloir continuer d'en communiquer de nouveaux, dont on se fera un plaisir de faire usage, à sa satisfaction. On pourra adresser ces Memoires à l'Imprimeur dudit Ouvrage.

*On avertit que l'Auteur s'est assujetti de parapher tous les Exemplaires dudit Ouvrage, au commencement & à la fin.*



E V      E X.

EXTRAIT du Discours prononcé  
par M. Mirabaud, à sa Reception à  
l'Académie Française, le Samedi 18.  
Septembre 1726.

M. Mirabaud commence cet éloquent Discours, par un trait de modestie. L'honneur, dit-il, que je reçois aujourd'hui, est d'autant plus flatteur pour moi, que je m'étois moins promis de le recevoir.

Il avoué pourtant un moment après que l'accueil favorable que sa Traduction du Tasse reçut du Public, développa en lui des sentimens qu'il n'avoit pas encore pénétrés, & qu'il reconnut, que vouloir plaire au Grand Prince à qui il consacroit son travail, c'étoit aspirer tacitement aux suffrages de l'Académie Française, puisqu'il étoit impossible qu'elle ne pensât comme lui. *Protecteur cheri, ajoute-t-il, des Muses que vous servez, il connoît parfaitement le prix des récompenses qu'elles donnent; il regarde le Laurier que votre main dispense, comme la Couronne la plus précieuse dont elle ceigne le front de leurs favoris.*

De-là il passe à un éloge qu'il fait de l'Académie Française: *Compagnie célèbre, dit-il, formée de ce qu'il y a de plus distingué*

NOVEMBRE. 1726. 2501  
distingué dans les differens Ordres de l'E-  
tat. Le lieu où elle s'assemble, poursuit-il,  
donne une idée du séjour de la Divinité :  
là paroissent confondus les rangs, la nais-  
sance, les dignitez.

Il attribue cette espece de miracle à  
l'Esprit, qui seul a droit de donner en-  
trée dans cette illustre Compagnie, & sa  
modestie l'empêchant de se flatter, ou du  
moins d'avoier que c'est à l'Esprit qu'il  
doit l'honneur d'être devenu Academi-  
cien, il dit avec beaucoup de finesse, que  
si ce n'est l'esprit, ce sont du moins les usa-  
ges de ses nouveaux Confreres, qui lui ont  
inspiré l'heureuse audace que leur choix a  
justifiée.

De l'éloge de l'Académie Françoise,  
M. Mirabaud passe à celui de son glorieux  
Fondateur, le Cardinal de Richelieu, à  
ce second éloge succede celui du Chan-  
celier Seguier; ce juste tribut se termine  
en la personne de son auguste Protecteur,  
Louis le Grand. Voici comment s'expri-  
me M. Mirabaud: Les Muses reconnois-  
santes & équitables ont, à l'envi, pendant  
près de quinze lustres, célébré les vertus,  
les exploits de ce Héros. Jamais Prince  
n'a reçu de plus magnifiques ni de plus  
legitimes louanges: a-t-il cessé de regner;  
la gloire de son nom s'augmente à mesure  
que le temps de son regne s'éloigne, &c.

B vj. II.

Il finit ce juste éloge par ce beau trait :  
*Le nom de Louis XIV. devient comme ces  
 noms fameux, après lesquels nous ne voyons  
 plus marcher un inutile éloge; il suffira  
 désormais de le prononcer.*

La transition est toute naturelle de  
 Louis XIV. à Louis XV. mais le tour  
 que le nouvel Académicien y a donné,  
 y a prêté des grâces; on le verra par  
 cette manière de l'amener: *Quel sujet  
 d'émulation pour le Successeur d'un si grand  
 Roy! ou plutôt, Messieurs, quel avantage  
 pour un jeune Prince, en qui le Ciel a mis  
 les dispositions les plus heureuses, que d'a-  
 voir de pareils exemples, comme présents  
 à ses yeux! tout l'invite à les suivre;  
 tout nous annonce qu'il les suivra.*

Cela lui donne occasion de louer la no-  
 ble impatience que le Roi témoigne de mar-  
 cher sur les traces de son auguste Bisayeul,  
 puisqu'il prend en main les rênes du Gou-  
 vernement, dans un âge, où la docilité fait  
 encore le plus grand mérite des Rois. C'est  
 Louis le Grand, ajoute-t-il, qui regne  
 encore sur nous. Il finit l'éloge du Roi  
 par ce trait :

*Telle est l'impression que des exemples  
 si beaux & si récents, ont fait sur  
 l'esprit de notre auguste Monarque; tel est  
 le fruit des sages conseils qu'il écoute &  
 des maximes salutaires qu'on a semées dans  
 son*

son cœur. Il n'y a personne qui ne vöye à qui ses dernières paroles s'adressent.

Après de si justes éloges, M. Mirabaud passe à celui de l'illustre Académicien qu'il remplace, c'est M. le Duc de la Force; nous n'en citerons qu'un trait: *Si haud Naissance*, dit-il, qui l'appelloit à d'autres occupations que celles d'un homme de Lettres; ne lui a pas permis de se donner tout entier à ses talens; il s'y livroit pourtant quelquefois, & toujours avec succès, mais avec réserve; & comme disoit un de ses amis, il sembloit qu'il ne le fit que pour n'être point taxé d'ingratitude envers la Nature, s'il eut toujours dissimulé les faveurs singulières qu'il en avoit reçues.

Notre Extrait seroit trop long, si nous y faisons entrer tout ce que le Discours de M. Mirabaud renferme de brillant, ainsi nous le finirons par cet éloge qu'il fait des grandes Princesses qu'on a mises sous sa conduite; c'est à ses sçavants Confrères qu'il s'adresse: *Une raison plus puissante en moi que mon intérêt particulier, m'engage à profiter des leçons que vous m'allez donner. Chargé moi-même du soin d'instruire deux jeunes Princesses en qui la Nature a joint à tous les agrémens de leur sexe, les plus rares avantages de l'esprit, aussi-bien que les plus estimables qualitez.*

qualitez du cœur, je ne dois rien oublier pour leur marquer mon zèle, & leur rendre mes instructions plus utiles. Heureux si, voulant orner leur esprit, mes soins pouvoient répondre à ceux qu'on prend pour leur inspirer la vertu.

**EXTRAIT** du Discours de M. de Fontenelle, Doyen de l'Académie Française, & alors Directeur, à la réception de M. Mirabaud.

**M**R de Fontenelle répondit à M. Mirabaud avec cette éloquence vive, legere & précise qui lui est si naturelle.

Il commence par un trait qui le caractérise parfaitement, & qui fait voir qu'il ne s'est jamais laissé entraîner au torrent des opinions, qui, pour trop élever les Anciens, semblent vouloir jeter le desespoir dans le cœur des Modernes. On craint quelquefois, dit-il, que les Lettres ne conservent pas encore longtemps dans ce Royaume tout l'éclat qu'elles ont acquis. Il semble qu'elles ne soient plus assez considérées; & en effet, une certaine familiarité qu'on a contractée avec elles peut leur être nuisible. Beaucoup d'excellens Ouvrages ont porté tous les genres d'écrire à un point qu'il seroit très-difficile de passer;

NOVEMBRE 1726. 259

passer ; & dès que l'esprit ne s'élève plus, on croit qu'il tombe. La promptue décadence des Grecs & des Romains nous font peur, car nous pouvons, sans trop de vanité, nous appliquer ces grands exemples.

Après avoir exposé ces sentimens timides qui regnent parmi certaines gens de Lettres, il prouve combien ils sont frivoles, par le grand nombre de concurrens qui se présentent pour remplir une place d'Academicien aussi-tôt qu'elle vaque. Quel est votre embarras ? ajoute-t-il, c'est le nombre des bons Sujets. Peut-il rien dire de plus flatteur pour ceux qui ont disputé la place vacante, & pour celui qui l'a emportée.

Cela est, dit-il à M. Mirabaud, votre belle Traduction du Tasse qui a brigué nos voix. Il s'en faut bien que M. de Fontenelle ne traite la Poësie de ce célèbre Italien, de clinquant. Il donne le troisième rang dans le genre Epique à la Jerusalem délivrée. Vous avez appris aux François, continue-t-il, en s'adressant à M. Mirabaud, combien étoit estimable ce Poëte Italien, qu'ils estimoient déjà tant ; dès qu'il a parlé par votre bouche, il a été reçu par tout, par tout il a été applaudi : les hommes ont trouvé dans son Ouvrage tout le grand du Poëme Epique, & les femmes tout l'agréable du Roman.

Après

Après ce trait, qui ne loué pas moins la copie que l'original, M. de Fontenelle passe légèrement sur quelques circonstances qui ont accompagné l'élection de M. Mirabaud. Il fait voir que la protection d'un grand Prince n'a servi qu'à mieux déterminer ses Confreres à donner leurs suffrages au mérite déjà reconnu, & parlant de ceux qui n'en ont point d'autre que celui d'une protection respectable, il s'explique d'une manière capable de détourner d'une voye si indigne d'un homme de Lettres. *Ces grandes protections, dit-il, sont une preuve pour le mérite, mais elles n'en sont pas un; & quand on veut les employer dans toute leur force, quand on ne veut pas qu'elles trouvent de résistance, osons le dire, elles déshonorent le mérite lui-même. Tous les suffrages auront été unanimes; mais quelle triste unanimité! On aura été d'accord, non à préférer celui qu'on nomme, mais à redouter son protecteur.*

Après avoir fait connoître que les suffrages ont été parfaitement libres dans la reception de M. Mirabaud, il ajoute, en se jouant agréablement: *J'avouërai cependant, & peut-être, Monsieur, ceci ne devoit-il être qu'entre vous & moi, que mon suffrage pourroit n'avoir pas été tout-à-fait aussi libre que ceux du reste de l'Acade-*

*nie;*

NOVEMBRE. 1716. 2507

mie ; vous sçavez qui m'a parlé pour vous. Peut-il passer d'une manière plus neuve & plus fine aux justes louanges qu'il veut donner aux jeunes Princesses que M. Mirabaud a l'honneur d'instruire ? En même temps, lui dit-il, que les charmes de leurs personnes croîtront sous vos yeux, ceux de leur esprit croîtront aussi par vos soins. Et je puis vous annoncer de plus que les instructions qu'elles recevront de vous ne vous feront pas inutiles à vous-même, & qu'elles vous en rendront d'autres à leur tour. La nécessité de vous accommoder à leur âge, & à leur délicatesse naturelle, vous accoutumera à dépouiller tout ce que vous leur apprendrez d'une seccheresse, d'une dureté trop ordinaires au sçavoir, &c.

La crainte de passer les bornes qu'un simple Extrait nous prescrit, nous empêche de satisfaire pleinement la curiosité du Lecteur ; d'ailleurs, comme ces sortes d'ouvrages doivent être entre les mains de tout le monde, nous y renvoyons ceux qui n'en veulent rien perdre, parce que tout en est précieux.

L'HISTOIRE de la Comtesse de Savoye.  
A Paris, Quai de Conti, chez Pissot.  
1726. in 12. 2. liv.

Quoique l'Auteur de ce Roman, en  
sup-

## 2508 MERCURE DE FRANCE.

supprimant son nom, ait eu assez de modestie pour se dérober aux loüanges qui lui sont dûës, les Vers qui sont à la tête de son Ouvrage la décelent assez; ils nous apprennent que c'est une illustre Comtesse. Nous ne pénétrons pas plus loin, pour la laisser jouir de l'*incognito* qu'il lui plaît de garder.

Cet Ouvrage a paru parfaitement bien écrit, & plein de sentiment, aux yeux de tous les Connoisseurs. On en a trouvé le principal incident trop cruel, mais la catastrophe en devient plus frappante.

L'époque de cette Histoire est prise du regne de Henri I.

Odon, Comte de Morienne & de Savoie, faisoit son séjour dans Turin, qu'Adelaïde de Suse lui avoit apporté en dot, avec Suse & la Valdoeste. Il avoit épousé en secondes nocés une sœur d'Edouïard, Roi d'Angleterre, qui passoit pour un chef-d'œuvre de la Nature. C'est l'Héroïne de cette Histoire.

Le Comte de Savoie, son époux, se voyant obligé d'aller en personne au secours d'Edouïard, contre le Comte de Godevin, Sujet rebelle, & jugeant que son voyage pourroit être long, trouva à propos de nommer un Tuteur aux enfans qu'il avoit de son premier mariage, & un Regent pour gouverner ses Etats en son

NOVEMBRE. 1726. 63509

son absence. Son choix pour ces deux importans emplois se réunit en la personne du Comte de Pancalier. Il étoit vaillant jusqu'à l'intrépidité, mais la noirceur de son ame deshonoroit toutes les grandes qualités qu'il pouvoit avoir d'ailleurs. L'amour acheva d'en faire un monstre de cruauté; il eut le malheur de trouver trop de charmes dans l'épouse de son Maître. L'absence du Comte de Savoye, & le rang où il venoit d'être élevé, le rendirent temeraire; il osa déclarer à la Comtesse de Savoye le coupable feu dont il brûloit pour elle. Elle en fut si offensée, qu'elle le menaça d'en instruire le Comte son époux, s'il ne renetroit dans le respect qu'il devoit à la Souveraine.

Le Comte de Pancalier fremit de cette menace, & se hâta d'autant plus d'en prévenir les effets, que le Comte de Savoye venoit de lui annoncer son prochain retour par une lettre. Rempli de sa vengeance, il ne songea qu'à l'exécuter, sans examiner aux dépens de quel sang. Il ne balança pas à choisir son propre neveu, l'unique héritier de ses biens & de son nom, pour première victime, de sa fureur. Le jeune Pancalier étoit assez bien fait pour fonder un soupçon qui devoit servir à la vengeance d'un oncle si dénaturé.

dénaturé. Ce barbare lui persuada qu'il avoit le bonheur d'avoir scû plaire à la Comtesse de Savoye. L'amour propre ferma les yeux du jeune homme sur le piège qu'on lui tendoit ; & d'ailleurs auroit-il pu se défier d'un oncle , dont il se croyoit la dernière esperance. Dans cette dangereuse sécurité , il fit le soupirant avec tant d'éclat , que personne ne douta qu'il ne fut heureux ; la Comtesse fut la seule à ne s'en point appercevoir , ou du moins elle le dissimula par fierté.

Le Comte de Pancalier n'avoit pas fait ce pas pour reculer ; il se hâta d'arriver au but que la vengeance s'étoit proposé , il pressa son neveu de se mettre en possession de la conquête. *Vous êtes trop heureux*, lui dit-il, *on vous aime à n'en pouvoir douter. Profitez des sentimens qu'on a pour vous ; obtenez par votre hardiesse les dernières faveurs de la Comtesse ; forcez-la à ne rien refuser à vos desirs : on ne traite pas l'amour avec les Princesses comme avec les autres femmes ; il faut tout oser quand on est sûr de plaire ; le respect les importune , elles y sont trop accoutumées.*

Ce fut avec des paroles si flatteuses pour un jeune orgueilleux , qu'il déterminâ son neveu à se cacher dans la chambre de la Comtesse , pour la surprendre dans son lit. L'imprudent jeune homme  
lui

lui fit confidence du jour, de l'heure, & de l'endroit même où il se cacheroit. Ce jour fatal étant arrivé, le Comte de Pancalier appella auprès de lui ce qu'il y avoit de plus considérable dans la Cour, sous prétexte d'une affaire très-importante qui regardoit son Maître. *Je veux*, dit-il à tous ces Seigneurs, *que vous soyez témoins qu'il n'y a rien de sacré pour moi, lorsqu'il s'agit de venger l'honneur du Comte, notre Souverain.*

En finissant ces mots, il s'avança avec eux vers l'appartement de la Princesse, il en fit enfoncer la porte; il alla vers la portiere où son neveu lui avoit dit qu'il se tiendroit caché: *Meurs, traître*, lui dit-il, en lui enfonçant un poignard dans le sein, qui lui fit perdre la vie sur le champ.

Après cette sanglante execution, dont tous les Spectateurs furent épouvantés, le cruel Pancalier s'assura de la personne de la Comtesse, à qui le saisissement avoit ôté l'usage de la voix. Le Comte de Savoye, instruit par son infidèle Ministre, abandonna cette innocente victime à la rigueur des Loix. Elle eut beau protester contre la calomnie, toutes les apparences dépoisoient contre elle; elle n'eût plus d'autre recours que celui d'une coutume établie, c'étoit de prouver son innocence par le sort des armes.

Un

Un seul guerrier l'aimoit assez pour la défendre aux dépens de ses jours, c'étoit Mandoce. Ce nom étoit très-célebre parmi les Espagnols, par la haine de ceux de sa Maison contre les Toledes. Mandoce aimoit la Comtesse de Savoye, & n'en étoit pas haï; c'étoit là le seul crime que son cœur eût à se reprocher. Sa vertu lui défendoit d'implorer son secours, mais le soin de sa gloire l'emporta. Cet illustre amant étoit alors assiégé dans Cartagenes; il n'avoit appris que l'amour prétendu de la Comtesse, & point du tout le danger où elle étoit de perdre la vie d'une manière si ignominieuse; il en fut instruit par cette Lettre.

Lettre de la Comtesse de Savoye  
à Mandoce.

*Le peu d'attachement que j'ai pour la vie, m'a fait jusqu'ici négliger le soin de la conserver; mais quand je fais réflexion que, si je la perds, je paraîtrai coupable d'un crime dont le simple soupçon me fait horreur, je me reproche à moi-même cette indifférence, & je me détermine enfin à vous faire sçavoir mes malheurs: le frere d'Emilie vous en instruira; je m'en épargne le récit trop cruel. Malgré les apparences qui me condamnent aux yeux de*

tout le monde , j'ose me flatter que je ne le serai point par vous. Vous savez mes sentimens les plus secrets ; l'aveu que vous m'en avez arraché , & dont je me suis punie si severement , me justifie auprès de vous. Il m'est permis de le rappeler dans l'état où je suis , il doit vous engager à prendre ma défense : mais d'affreuses idées me persuadent que peut-être il ne sera plus temps , & qu'une mort indigne de ma vie prévientra votre secours. Qui aurois pu croire qu'une fin si funeste termineroit des jours qui étoient si tranquilles avant que je vous eusse vû ? Ne refusez pas des larmes à une destinée si peu méritée , & si malheureuse , & n'oubliez jamais que je vous donne aujourd'hui la plus forte preuve de confiance & d'estime , que pendant sa vie , & en mourant , pouvoit vous donner la Comtesse de Savoye.

Cette Lettre produisit un effet plus heureux que la Comtesse ne pouvoit l'espérer. Son fidele amant vint à son secours , il combatit pour elle ; son calomniateur fut vaincu , & avoïa son crime avant que d'expirer. Mandoce ne se fit pas connoître , de peur d'exposer une seconde fois la vie & la gloire de son Amante. Le Comte , son époux , étant mort quelque-temps après Edoüard , Roi d'Angleterre , & frere de la Comtesse

telle de Savoye , recompensa la generosité de Mandoce par le don de son aimable sœur.

Nous ne parlerons point des amours du Comte d'Eu & de Mademoiselle d'Hiefme. Cet Episode ne tient pas si fort à l'action principale , qu'on ne puisse l'en détacher dans un simple Extrait , où l'on doit plus se picquer d'instruire que d'amuser.

On vient de publier dans une feuille volante le Titre & le Plan en raccourci d'un Ouvrage qui manquoit à la République des Lettres , & qui s'imprime actuellement. L'importance de cet Ouvrage , le merite de l'Auteur , & ce que nous devons au Public , tout nous engage à ne pas differer de lui faire part de cette nouveauté.

**LA RELIGION DES GAULOIS** , tirée des plus pures sources de l'Antiquité. Par le R. P. Dom \*\*\* Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. Ouvrage enrichi de Figures en Taille-douce. A Paris chez Saugrain , Fils , Quai des Augustins 1726. avec Privilege du Roi.

- Un titre si simple n'exprime & ne represente que très-imparfaitement l'objet & le dessein de l'Auteur : car son Livre en lui-même renferme la connoissance parfaite de la Religion de toutes les Nations , que les Anciens

ciens appelloient Celtiques; les Gaulois, les anciens Bretons, les Germains, depuis le Rhin jusqu'au Danube, & de là jusqu'au Boritténe & au Pont-Euxin, les Celtiberes; les habitans de la Gaule Cisalpine, les Galates de Phrygie, les Scordistes de Pannonie, les Celto-Scythes, & autres Peuples; dans les veines desquels couloit le sang Gaulois. Mais le moyen qu'un Frontispice pût soutenir une telle énumération?

On a donc pris le parti de s'arrêter au Titre, qu'on voit aujourd'hui à la tête de l'Ouvrage, comptant que les personnes versées dans l'Antiquité, & qui sçavent la parfaite ressemblance de Mœurs, de Coûtumes, de Loix, de Religion, de Gouvernement & d'Usages, qui regnoient parmi toutes ces Nations, ne pourroient s'y méprendre; & qu'à l'égard du reste, un article de la Preface y suppléeroit.

L'ordre, la clarté & la précision demandoient qu'on traitât la Religion des Gaulois en cinq Livres, qui feront deux Volumes *In quarto*. Cette division sert à ranger les matieres chacune en sa place, & à en bannir le cahos & la confusion qui en seroient inseparables. On ne dit rien qui ne soit tiré du sein même des Originiaux, soit Auteurs, soit Monumens Antiques: & la quantité de recherches qu'on met en œuvre, fait qu'on se flatte de n'avoir presque rien laissé échapper, qui merite quelque attention.

La matiere sur laquelle on a travaillé est toute neuve, aussi bien que les principes que l'on avance. La Religion des Gaulois paroît n'avoir été connue ni des Anciens, ni des Modernes. Des recherches long-tems méditées, des reflexions rapprochées les unes des

## 2516 MERCURE DE FRANCE.

autres, & comparées ensemble, de profondes lectures ; enfin l'approbation des meilleurs Antiquaires, donnent lieu de se flatter que l'on a fait des découvertes, & que l'on a trouvé la clef des mystères, que personne n'a encore développés. Par là on s'est vû en état de relever bien des méprises sur des points essentiels de la Religion, même des Grecs & des Romains, qui avoient liaison avec quelques traits de la Religion des Gaulois.

Les Figures qui seront jettées dans les endroits de l'Ouvrage, qui leur sont propres, seront très-fidèles, & la gravure se fera par un habile Maître. On sera frappé d'étonnement de voir comme ressusciter plusieurs différens Portraits de Druides & de Druidesses, & ceux de tant de Dieux, dont on ne connoissoit gueres ni le nom ni la figure, ou dont on avoit des idées & des notions diametralement opposées. La draperie, les symboles, l'attitude même de toutes les Divinités y seront expliquées, aussi-bien que les marques de distinction, qui étoient propres aux Druides & aux Druidesses.

Pour justifier toutes ces vérités, que l'on auroit peut-être de la peine à se persuader sur la foi d'un Programme, où l'on seroit intéressé à les avancer, on choisit exprès les monumens de la Cathedrale de Paris, que tous les Antiquaires regardent comme le morceau le plus authentique, le plus curieux, & le plus sacré de la Religion des Gaulois. Le souvenir de la découverte qui en a été faite, est encore tout récent, & les Dissertations que tant de Sçavans de France & d'Allemagne ont publiées pour les expliquer, sont entre les mains de tout le monde. Qu'on compare ces excursions littéraires, & cet amas confus d'érudition Grecque,

Grecque , Romaine , Gauloise , Teutonique & Saxonne, avec les seuls Articles suivans, où l'on réduit sous un point de vûe tout ce qu'on dit dans l'Ouvrage avec plus d'étendue.

I. La premiere face de la premiere pierre contient le sens de cette Inscription : SOUS L'EMPIRE DE TIBERE CESAR AUGUSTE, LES NAUTES du Pays ou Canton, dont PARIS étoit la Métropole, ONT CONSACRE SOLENNELLEMENT CET AUTEL A JUPITER TRÈS-BON, TRÈS-GRAND.

II. Les NAUTES sont representez sur les reliefs de la seconde & de la troisième face de la même pierre, le mot Celtique EURIBS, qui signifie *Nautés* ou *Bateliers*, est la preuve de cette vérité. Ces *Nautés* assistent à la dédicace de l'Autel de Jupiter ; & pour la rendre plus éclatante, ils consacrent une Couronne de grand prix, que le plus qualifié de la troupe offre au nom de tous. Ils sont armez, selon la coutume constante des Gaulois, de ne faire aucun acte de Religion, sans être armez de toutes pieces.

III. Le premier mot de l'Inscription de la dernière face, dit tout seul que les personnages sculptez au-dessous sont des Druides, qui font la dédicace de l'Autel. Ces Druides forment un groupe disposé en un sens différent de ceux des autres faces, pour des raisons qui sont expliquées dans le corps de l'Ouvrage. L'autre mot de l'Inscription apprend que le GUR de chêne, cette plante qui étoit l'objet du culte le plus intime & le plus religieux du *Druidisme*, avoit servi à rendre la consecration de l'Autel plus auguste, plus pompeuse, plus magnifique.

IV. La seconde pierre n'a que deux faces, dont les inscriptions & les bas-reliefs soient

## 2518 MERCURE DE FRANCE.

intéressans. La première de ces faces représente l'Être suprême que les Gaulois avoient d'abord uniquement reconnu, mais qu'ils avoient enfin partagé en plusieurs autres Divinités. Cet Être suprême est E S U S, terme qui signifie Dieu. *Esus* est lettre pour lettre le ΖΕΥΣ des Grecs, le Dieu Inconnu des Athéniens, le Dieu sans nom des Samaritains & le Dieu ineffable des Juifs. *Esus*, est ici représenté coupant le Gui de chêne avec une faux d'or; cérémonie si sainte & si relevée pour les Gaulois, que toute leur Religion s'y rapportoit.

V. La dernière face est chargée d'une Divinité extraordinaire, que les Gaulois honoroient sous le nom de TARVOS TRIGARANUS, c'est-à-dire, *Taureau à trois Gruës*. En effet le Taureau est ici représenté avec trois Gruës. Ce Taureau étoit d'airain, & placé dans un lac, qui portoit son nom. Les Gaulois qui avoient des procès, se rendoient à ce lac sur un lieu élevé, où les parties chacune à part mettoient des gâteaux sur une même planche. Les Gruës venoient dévorer les gâteaux des uns, & éparpiller ceux des autres. Les Gaulois prenoient cela pour un Arrêt; & ceux dont les gâteaux étoient éparpillés, avoient gain de cause.

VI. la dernière pierre, de même que la précédente, n'a que deux bas-reliefs qui méritent l'attention des Sçavans. Le premier offre la Figure d'un Dieu Cornu; aussi s'appelle-t-il CERNUNNOS, terme Gaulois qui signifie *Corne*, qui perce comme un *fer de lance*, ou comme un *soc de Charruë*. Sur quoi on doit remarquer que les Anciens donnoient au soc de charruë la forme d'un fer de lance. Les Cornes de *Cernunnos* sont singulieres; elles sont droites,

droites, longues & fourchues. Ces Cornes sont accompagnées de deux oreilles de Satyre, & dans ces Cornes sont passez deux colliers de chiens de chasse faits à l'instar des *Armilla*, (a) que les Anciens portoient à leurs bras.

Le culte de *Cernunnos* étoit le plus souvent renfermé dans les bois & les forêts: il avoit pour objet les vœux, que les Gaulois lui adressoient dans l'exercice de la chasse des bêtes fauves, qui étoient chez eux si frequent & si noble. Les bêtes fauves qu'ils couroient avec le plus d'ardeur, étoient l'Elan, l'Ure, le Cerf & le Dain. Quatre *Cernunnos* différens que l'on produit, font foi que les Gaulois donnoient à ce Dieu les Cornes de toutes ces sortes d'animaux; parce que les Gaulois imploroient son secours, pour éviter les coups de l'Ure & de l'Elan; contre lesquels la force & l'adresse étoient souvent inutiles. Toutefois la Jeunesse Gauloise n'acqueroit de gloire & de réputation, qu'à proportion du nombre des Ures qu'elle prenoit: on en exposoit les Cornes dans les lieux publics; on les gardoit soigneusement, & on les faisoit border d'argent pour les étaler, & les faire servir dans les festins d'éclat.

VII. Enfin la dernière face de la troisième pierre, semble être l'original, sur lequel Plin a fait la description de la manière curieuse, dont les Druides épioient le moment de se saisir de l'OEUF ANGUINUM, élevé en l'air par les sifflemens d'une multitude de serpens, qui l'avoient formé. Ces animaux irrités qu'on leur enlevât le chef-d'œuvre de leur art, cher-

(a) Bracelet que l'on portoit au bras, assez près de l'épaule, appelé en latin *Armus*, d'où *Armilla* est dérivé.

cherchoient à s'élaner sur le Druide qui avoit fait le coup, & couroient après lui tous à la fois pour rattrapper leur trésor. Cet Oeuf, source d'un cercle perpetuel de bonheur & d'élevation pour celui qui le possédoit, n'étoit dans son origine qu'une fiction ingenieuse, dont les premiers Philosophes s'étoient servi pour expliquer le système de la création du monde, & du germe des créatures.

C'est tout ce que les bornes d'un Livre de la nature de celui ci, permettent de dire sur les bas-reliefs de l'Eglise de Notre-Dame de Paris. On hazarde ces réflexions, afin que le Public puisse li-dessus porter un jugement exempt de toute prévention sur tout l'Ouvrage. Les Scavans qui ont consacré leurs veilles à déchiffrer ces Antiques, ne doivent pas inferer de là qu'on ait en vûe, ni de décréditer leurs recherches, ni même de vouloir se mesurer avec eux; on ne veut que pressentir le goût des meilleurs Critiques, & les porter eux-mêmes à nous enrichir de choses infiniment meilleures que celles qu'on veut produire.

Au reste les Monumens de la Cathédrale de Paris, qui ont passé jusqu'ici pour le meilleur morceau d'Antiquitez Gauloises, qui soit venu jusqu'à nous, auront bien de la peine à soutenir, j'ose dire, cette réputation, quand ils seront en parallele avec plusieurs autres, auxquels on doit faire voir le jour. Les derniers, outre leur excellence & leur rareté, auront toujours sur les premiers l'avantage d'avoir été respectez par les temps, & d'offrir aux Antiquaires les plus délicats un coup d'œil capable de satisfaire leur curiosité.

Tous ces Monumens ensemble occuperont environ quarante-cinq Planches. Ces Figures  
seront

seront accompagnées de quantité d'Inscriptions rares, choisies, instructives, décisives, dont on ne connoissoit gueres le prix. Enfin l'Ouvrage sera encore enrichi de plusieurs Médailles Gauloises, dont l'explication, d'inconnue & de problématique, ou d'incertaine qu'elle étoit, sera mise dans tout le jour, dans toute la clarté & la vérité dont les Antiques sont susceptibles.

Quoique l'objet principal de l'Auteur soit de faire connoître la Religion des Gaulois dans toute sa pureté, la nécessité où il a été de remonter jusqu'aux sources & de suivre fidelement les seules traces qui pouvoient y conduire, lui a fait faire des découvertes considerables sur les points les plus interessans; & en meme-temps les plus brouillez de l'Histoire des Gaulois. Et comme ces points servent de base & de fondement aux principes qu'il avance, il s'est trouvé entre ces matieres, quoiqu'un peu diverses, je ne sai quel rapport réciproque, qui les fait concourir à ne faire toutes qu'un même corps.

Sur ce pied, on trouvera ici d'un côté la Religion des Gaulois telle qu'elle étoit dans son origine, & telle qu'elle étoit enseignée & pratiquée par les Druides; Religion, isolée, particuliere, qui n'avoit rien de commun avec la Religion des autres Peuples; & pour la désigner par le caractere qui la distingue, & la peindre avec ses propres couleurs, Religion de PHILOSOPHES. D'autre part on verra l'origine des Gaulois, des Victimes humaines, de l'Or de Toulouse, du culte du Chêne & des Fontaines; l'origine & la forme des caracteres Gaulois, la nature de la Langue qui avoit cours dans les Gaules, le moyen de

l'entendre ; sçavoir si les Gaulois avoient des *Galles* de leur Nation ; quelle Ville des Eduens étoit BIBRACTE & plusieurs autres points & & questions semblables, à l'éclaircissement desquels on fait servir tout ce que l'Antiquité sacrée & profane a de trésor & des richesses.

Le Public est averti qu'on distribue à Paris un nouveau Livre qui concerne les Finances. Comme cet Ouvrage est unique dans son espèce, & qu'il renferme dans un ordre nouveau généralement tout ce qui regarde les Finances & la pratique des Bureaux, on se flatte qu'il sera goûté du Public ; en voici le titre : *Dictionnaire des Finances, contenant la signification de tous les termes de Finance, leur définition, leur usage & leurs différentes applications dans toutes sortes d'affaires.*

L'explication de tous les droits qui concernent les Domaines du Roy, les Aydes, les Gabelles, les cinq grosses Fermes, les Tailles, le Tailion, la Capitation & autres Droits & Impositions qui se levent dans l'étendue du Royaume.

L'établissement des Conseils du Roi & des Cours Souveraines, qui ont rapport aux Finances, l'étendue de leur Ressort & les différentes matieres dont elles connoissent.

Les Départemens de Messieurs les Secretaires d'Etat & des Intendants des Finances, avec le détail des affaires dont ils sont chargez

La création de toutes les Charges de Finance, les obligations, les fonctions & les Privileges dont jouissent les Officiers qui en sont pourvus. Le tout prouvé par les Ordonnances de nos Rois, & appuyé sur l'usage reçu & pratiqué dans tous les Bureaux des Financiers. Cet Ouvrage est nécessaire aux Receveurs, Tresoriers

NOVEMBRE. 1726. 2523

riers & Fermiers Generaux, Traitans, Sou-  
Traitans, & generalement à tous les Interesiez  
dans les affaires du Roi, ou chargez de quel-  
que recouvrement & perception de deniers  
Royaux, A tous les Commis employez dans  
les Bureaux, qui ne peuvent se dispenser d'en  
avoir un, pour se mettre au fait de toute  
sorte d'Emplois. Vol. in 12. A Paris chez Jac-  
ques Joffe, Imprimeur-Libraire, rue saint  
Jacques, à la Colombe Royale. Theodore le  
Gras, au troisieme Pillier de la grand'Salle du  
Palais, à l'L couronnée. Guillaume Cavelier,  
rue saint Jacques, au Lys d'or. La Veuve Sau-  
grain, au milieu du Quai de Gèvres, à la  
Croix Blanche.

*On trouve chez les mêmes Libraires, & du  
même Auteur le BANQUIER FRANÇOIS, ou la  
Pratique des Lettres de Change, suivant l'u-  
sage des principales Places de France. Seconde  
Edition revue & corrigée.*

**B**RIASSON, Libraire à Paris, rue  
saint Jacques, à la Science, imprime un  
Ouvrage qui a pour titre, *Memoires pour  
servir à l'Histoire des Hommes Illustres  
dans la Republique des Lettres, in 12.* Ce  
volume paroîtra à la fin du mois de No-  
vembre prochain, & ne sera que le com-  
mencement d'un Ouvrage d'une longue  
suite.

L'Auteur s'est proposé de recueillir  
tout ce qui peut concerner la Vie de ceux  
qui se sont distinguez dans la Republi-  
que des Lettres. Il marque leur naissan-  
ce, leur religion, leurs differens em-

F v plois,

pois, leurs sentimens, leurs voyages, le temps, le lieu où elle est arrivée; enfin tout ce qui peut intéresser l'Histoire des Sçavans, & finira par le Catalogue raisonné de leurs Ouvrages, dont il marquera les différentes Editions, & ce qu'il y a de singulier.

Il ne borne ses recherches à aucun Pays, & parlera des Sçavans de tous âges, à mesure qu'il aura pu ramasser tout ce qu'il aura à en dire. Comme il ne donne que des Memoires, ils seront séparés les uns des autres, & dans l'ordre qu'il les aura recueillis.

L'Auteur espere que son dessein sera approuvé des Sçavans & des Curieux, & qu'ils seront sensibles à la gloire qui doit leur en revenir. Mais comme l'Ouvrage est d'une longue haleine, & demande beaucoup de recherches, qu'il sent qu'il a besoin de ces mêmes Sçavans & de leurs lumieres pour le remplir avec exactitude, il les invite à lui faire part de leurs connoissances dans l'Histoire, & à lui communiquer les Memoires qu'ils peuvent avoir, leur promettant de sa part la plus parfaite reconnoissance.

Le Libraire de PARIS qui entreprend l'impression de cet Ouvrage, satisfera bien ceux qui se donneront la peine de faire quelques recherches utiles & con-

**NOVEMBRE. 1726. 2525**  
formés à l'idée de l'Auteur, & au plan  
de cet Ouvrage.

On recevra les Memoires, Eclaircissements, Anecdotes, & autres Pieces sur l'Histoire Litteraire, dont on fera fidellement usage. Et pour la satisfaction de ceux qui voudront travailler des Memoires & Pieces entieres, l'Auteur consent que leurs Ouvrages soient imprimez sans y rien changer, & avec leurs noms, pourvû que cela se puisse, & ne dérange rien dans son dessein.

Il faudra s'adresser pour cet Ouvrage au Libraire de PARIS, dont l'adresse est cy-dessus, à qui on prie d'envoyer les Memoires; ou bien à *Amsterdam*, à *Herman Vuyverf*, Libraire, chez qui on trouvera aussi ce Livre dès qu'il sera imprimé.

Jacques Vincent, Imprimeur Libraire à Paris, imprime l'Histoire de la Medecine depuis Gallien. Cet Ouvrage a fait beaucoup de bruit en Angleterre, où il s'en est fait plusieurs Editions dans une même année. On a traduit cet Ouvrage en François. M. Freind, qui en est l'Auteur, a revû la Traduction qui a été faite sous ses yeux. Il y a ajouté beaucoup d'Observations, qui rendront l'Edition Françoise encore plus parfaite que l'O-

E vj. riginal.

2526 MERCURE DE FRANCE.

original. On lui a donné une forme semblable à celle de la dernière Edition de M. Le Clerc.

On vient de réimprimer les deux Instructions Pastorales sur les Promesses de Jesus-Christ à son Eglise, par feu M. Bossuet, Evêque de Meaux. A Paris chez Delusseux, rue S. Etienne d'Egrès.

On a commencé dès le mois de Mai de cette année 1726. d'imprimer à Londres en deux vol. *in fol.* le véritable Etat de la France, dans lequel on voit tout ce qui regarde le Gouvernement Ecclesiastique, le Militaire, la Justice, les Finances, le Commerce, &c. & en general tout ce qui peut faire connoître à fond & en détail cette Monarchie : extrait des Memoires dressez par les Intendans du Royaume par l'ordre du feu Roi, & à la sollicitation du Duc de Bourgogne. Par M. le Comte de Boulainvilliers, auquel on a joint des Memoires abregez sur l'ancien Gouvernement de la France, par le même Auteur.

On mettra à la tête de cet Ouvrage une Carte nouvelle & exacte de la France, divisée dans toutes ses Generalitez. Cette Carte se fait à Paris par M. d'Anville ; Geographe ordinaire du Roi. On la

NOVEMBRE. 1726. 253

la promet plus exacte & plus précise qu'aucune qui ait paru jusqu'à présent. L'exactitude de cette Edition, la beauté du papier & du caractère ne seront pas un petit avantage à un Ouvrage aussi utile au Public.

Cet Ouvrage sera achevé d'imprimer en Mars prochain, & les Souscriptions se recevront à Londres jusqu'en Janvier chez les Sieurs Dunoyer dans le Strand, à l'enseigne d'Erasme. Les Freres Inniss, vis-à-vis saint Paul. Rocairol, près de Leicesterfields. Pierre Corderc, dans Little Nieuport-Street & Jackson, dans le Pallmall, près de saint James.

FIGURES de differens caracteres, de Payfages & d'Etudes, dessinées d'après Nature. Par ANTOINE WATTEAU, Peintre du Roi en son Academie Royale de Peinture & de Sculpture, gravées à l'eau-forte par les plus habiles Peintres & Graveurs du temps, tirées des plus beaux Cabinets de Paris. *Tome premier, in fol.* A Paris, chez Audran, Graveur du Roi, en son Hôtel Royal des Gobelins; & chez F. Chereau, Graveur du Roi, rue saint Jacques, aux deux Pilliers d'Or. 1726. Prix 48. liv.

Voici un grand Ouvrage que les Curieux

## 2528. MERCURE DE FRANCE.

rieux en Peinture & en Estampes attendent avec beaucoup d'impatience. Il y a tout lieu de croire qu'ils seront extrêmement satisfaits du soin & de l'habileté des Graveurs, qui ont conservé par tous l'esprit, le feu, la finesse & l'élégance du dessein, des airs de tête, &c. & ce je ne sçai quoi de galant, de vif, & de vrai qui picque si agréablement les gens de goût, & qui caractérise les Ouvrages du celebre Watteau, qu'on estime & qu'on recherche de plus en plus avec une grande avidité.

Qui doute que ce Recueil ne soit infiniment agréable au Public, qui pour une somme modique pourra satisfaire la curiosité au défaut des Originaux, & posséder les plus beaux Ouvrages de cet habile Maître.

Ce Volume, qui sera suivi de quelques autres, où l'on trouvera l'Oeuvre entier de Watteau, est composé de 108. pages qui font 133. Planches, sans y comprendre l'abregé de la Vie de l'Auteur, son Epitaphe en Vers Latins, d'une excellente main, & la Traduction en Vers François, qui fait sentir bien des beautez de l'Original. La voici.

### EPITAPHE

NOVEMBRE. 1716. 2529

EPIGRAMME DE WATTEAU,

PEINTRE FLAMAND.

SI l'aimable vertu pour ton cœur eut des charmes,

Si de l'Art du Pinceau tu sentis les attraits,

Du célèbre Watteau considère les traits,

Et les honore de tes larmes.



Noble dans ses Contours, correct en ses Dessins,

Il scût rendre à nos yeux la Nature vivante,

Tel autrefois Apelle à la Grece scavante

Montra les Chefs-d'œuvres divins.



Heureux en s'écartant du sentier ordinaire,

Sous des Groupes nouveaux il fit voir les Amours,

Et nous représenta les Nymphes de nos jours

Aussi charmante qu'à Cythere.



Sous les habits galants du siècle où nous vivons,

Si-tôt qu'il nous traçoit quelques danses nouvelles,

Les

530. MERCURE DE FRANCE.

Les Graces à l'envi de leurs mains immortelles

Venoient conduire ses Crayons.

Avec quelle élégance, au fond d'un Paysage,  
Plaçoit-il les Forêts, les Grottes, les Ham-  
meaux,

On croyoit voir encor ces fertiles-Coteaux,  
Si chers aux Dieux du premier âge.

Quelque nom qu'il s'acquît par ces rares  
talens,

Ce nom, par ses vertus, fût encore plus il-  
lustre;

A peine à la moitié de son huitième lustre,  
La mort vint terminer ses ans.

Son esprit plein de feu, dès sa tendre jeunesse,  
A de longues douleurs assujettit son corps,  
Une noire Phtisie en usa les ressorts,  
Et mêla ses jours de tristesse.

Mais que sert de former d'inutiles regrets !  
Il vit dans ses amis, il vit dans ses ouvrages.  
De

NOVEMBRE. 1726. 253.

De ma vive amitié ces Vers feront les gages,

Je les lui consacre à jamais.

M. l'Abbé Fremy, Auteur de la *Dissertation préliminaire, ou Essai d'une nouvelle Methode pour l'explication des Auteurs Latins, & pour la composition des Themes, à la faveur d'une Regle monosyllabique, & de certains Hieroglyphes qui soulagent la memoire, &c.* vient de faire voir à plusieurs Scavans, tant par theorie que par experience, que depuis trois ans il avoit beaucoup encheri sur les idées avantageuses qu'ont donné de cette Methode les Journaux de Paris & de Tre-voux. Il a découvert qu'elle se prêtoit à plus de 50. Operations grammaticales, que tout Septième pouvoit exécuter lui seul & par lui-même. Par là, il prétend exempter les Maîtres d'entrer dans une infinité de minuties & d'ennuyeux détails qui consomment leur tems, épuisent leur patience, & sont les sources trop ordinaires des larmes des Disciples, & de ne leur laisser que la flatteuse occupation qu'il designe dans son Livre, qui est » de » produire leur érudition, afin d'étendre les » idées naissantes de leurs Eleves, tantôt par » l'exposition des principes du Christianisme, » tantôt par le recit d'un fait historique. . . . » Enfin, par mille curieuses remarques, qui » en réveillant l'attention des Disciples, ser- » viroient à faire sentir la force des expres- » sions & la beauté des pensées d'un Auteur, » avec la juste application qui s'en pourroit » faire, pour former le cœur & l'esprit.

A l'égard de ce grand nombre d'Opera-tions

## 2532 MERCURE DE FRANCE.

tions de Grammaire, M. Fremy en démontre six choses. 1. Qu'il n'a point encore paru de Methode qui ait suffi au plus spirituel Disciple, pour faire une seule de ces Operations sans le secours d'un Maître, du moins avec autant de facilité & de précision. 2. Que cette facilité de faire sans Maître ces Operations est absolument necessaire, si avec M. Rollin on suppose, comme la raison & la bonne éducation le demandent, que la principale fonction des Maîtres doit être d'enseigner les Belles-Lettres *par rapport à l'esprit & au cœur*. Autrement il assure qu'il faudroit au moins deux Maîtres pour chaque Ecolier. 3. Que de ces 50. Operations, qui suivant la Methode ordinaire, exceptoient chacune pour être pratiquée des expediens particuliers & pénibles, il s'en trouve 40. réunies dans une seule, qui est si facile, dit-il, qu'il suffit de sçavoir lire pour l'exécuter, d'autant qu'elle bannit la peine & les dégouts, que les commençans surtout éprouvent à chercher dans les Dictionnaires les plus commodes. 4. Que ces Operations renferment toutes les voyes les plus naturelles & les plus courtes, qu'il semble qu'on puisse imaginer, pour apprendre une Langue qui n'est plus vivante, & que leur totalité peut servir de regle certaine pour apprecier chaque Methode écrite en ce genre. 5. Que cette Methode est toujours accompagnée d'une espee de démonstration proportionnée à la capacité des moins intelligens, tant pour enseigner les autres, que pour apprendre soi-même : en sorte que dès la premiere Leçon on peut être également Maître & Disciple, à commencer par l'Auteur le plus difficile comme par le plus aisé; Perse & Tacite se trouvant, pour  
ainsi

ainsi dire, de niveau avec Phedre & Eutrope. Le tout assaisonné d'une maniere si interessante, que l'étude de la Langue Latine est moins pour toute sorte de personnes de l'un & de l'autre sexe, de quelque âge qu'elles soient, une occupation serieuse, qu'un amusement des plus recreatifs. 6. Qu'il n'est besoin que d'une demi heure pour convaincre de l'efficacité de cette Methode le sçavant ou le non sçavant le plus incredule.

Il faut esperer qu'enfin M. Fremy développera bien-tôt tout le système de cette Methode, qui pourra être utile aux Belles-Lettres, & d'un grand soulagement pour la jeunesse dans ses études, si tout ce que l'Auteur vient d'en dire est bien veritable.

Nous avons donné dans le Mercure du mois d'Avril dernier, l'Eloge de M. le Cerf de la Vieville, Garde des Sceaux du Parlement de Normandie. Le R. P. le Cerf, Religieux Benedictin de l'Abbaye de Fecamp, Auteur de cet Eloge, & digne frere de feu M. de la Vieville, en nous faisant l'honneur de nous écrire depuis peu sur un autre sujet, nous marque qu'il s'est glissé une erreur de date considerable dans cet Eloge: il est dit, page 678. du Mercure, que le Roi Charles IX. donna des Lettres de Noblesse à Pierre le Cerf, il falloit dire Charles VII. Cette erreur faite aux yeux, & se rectifie, pour ainsi dire, d'elle-même dans la même page,

## 2334 MERCURE DE FRANCE.

page, où il est dit, que ces Lettres de Noblesse sont dattées de l'an 1449. Nous sommes au reste bien mortifiés de ne pouvoir pas imprimer ce que le R. P. le Cers vient de nous envoyer : l'exacte neutralité qui nous convient, & que nous avons resolu de garder dans les contestations littéraires qui s'élevent entre les Auteurs, ne nous permet pas de suivre l'inclination que nous aurions de lui faire plaisir en toute autre occasion.

Le Mardi 12. de ce mois, à l'Assemblée publique de la rentrée de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, où il y eut un fort grand concours, M. l'Abbé Gedouin ouvrit la Scéance, par la lecture d'une Dissertation sur le bon goût dans les Ouvrages d'esprit. Il prouva que le goût naturel ne peut acquerir toute sa perfection en fait de Poésie & d'Eloquence, que par la lecture des anciens, comme Homere, Virgile & Cicerón, & que tous ceux qui se font écartez de ces Modeles, modernes & autres, n'ont employé qu'un goût mesquin ou defectueux dans leurs Ouvrages. Le stile ou le sujet de cette Dissertation firent beaucoup de plaisir.

Le

NOVEMBRE. 1726. 233

Le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, Benedictin, lut ensuite une Dissertation sur le *Nimbus* des Anciens, Cercle lumineux, ou Couronne à rayons, qu'on voit aux Portraits de quelques uns de nos premiers Rois sur leur Monnoye. Les Payens mettoient cette Couronne autour de la tête de leurs Divinitez, & les Romains en ornoient les têtes des Empereurs, sur leurs Médailles, après leur consecration, surtout celles des Empereurs du bas Empire. Ce même Cercle a été employé dans le Christianisme, autour de la tête de Jesus-Christ, des Martyrs, & des Saints dans leurs Images. Ce Discours, appuyé de preuves & d'exemples, tirées de l'Antiquité & de notre Histoire, étoit rempli de recherches très-sçavantes & très-curieuses.

Cette Scéance finit par une Dissertation de M. l'Abbé Sallier, sur l'origine, le progrès, & le caractère des Parodies, chez les Grecs, chez les Romains & chez les François. Il donna des règles pour la composition de ces sortes d'Ouvrages. Ce Discours, qui a paru très-curieux & très-bien écrit, fut généralement applaudi.

Le Mercredi 13. l'Académie Royale  
des

## 2536 MERCURE DE FRANCE.

des Sciences tint aussi son Assemblée publique. M. de Fontenelle lut d'abord l'Eloge de feu M. de Lisle, associé Astronome, & premier Geographe du Roi, connu par ses grands talens pour la Geographie ancienne & moderne. Ensuite, M. de Mayran lut les observations qu'il avoit faites en Normandie de deux Phenomenes, ou Lumiere Boreale, l'une du 26. Septembre, & l'autre du 19. Octobre de cette année. M. Gaudin lut aussi celle du dernier qu'il avoit faite à l'Observatoire Royal, & donna ses conjectures pour expliquer la cause de ce Phenomene. M. Bolduc, le fils, finit la Sceance par la lecture d'un Memoire, dans lequel il donna une nouvelle Analyse des nouvelles Eaux minerales de Passy.

M. l'Abbé Bignon, qui présida à l'une & à l'autre Académie, résuma à la fin de chaque lecture ce qui avoit été dit, il parla avec beaucoup d'éloquence & de précision, donnant aux Académiciens qui avoient parlé, les Eloges convenables à leurs Ouvrages.

On mettra dans le prochain Mercure les Extraits de ces Dissertations.

On-

NOVEMBRE. 1726. 2537.

*Ouverture du College Royal.*

Les Professeurs du College Royal de France, fondé à Paris par François I, ont repris leurs Exercices, & commencé leur Année Académique le Lundi 18. de ce mois. Voici les noms des Professeurs qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College.

*Pour la Langue Hebraïque.*

Mrs Sallier & Henry.

*Pour la Langue Grecque.*

Mrs Capperonnier & N \*

*Pour les Mathematiques.*

Mrs Chevalier & Pothenot, en l'absence de M. de Lisle, qui est en Moscovic.

*Pour la Philosophie Grecque & Latine.*

Mrs Terrasson & Privat de Molieres.

*Pour l'Eloquence Latine.*

Mrs Couture & Rollin.

*Pour la Medecine, la Chirurgie, la*

*Pharmacie, & la Botanique.*

Mrs Preaux, Andry, Geoffroy, & Burette.

\* La Chaire de M. Boivin, mort depuis peu, n'est pas encore remplie.

PONT

2538 MERCURE DE FRANCE:

*Pour la Langue Arabe.*

Mrs de Fiennes & E. Fourmont.

*Pour le Droit Canon.*

Mrs Capon & le Metre.

*Pour les Langues Syriaque, Chaldaïque,  
Ethiopienne, Copte, &c.*

M. M. Fourmont.

*Ecoles de Medecine.*

Le Dimanche 17. du même mois de Novembre, la Faculté de Medecine de Paris, fit aussi l'ouverture de ses Ecoles. On commença par un Discours Latin, qui fut prononcé par M. de la Hire, Docteur-Regent, Membre de l'Académie Royale des Sciences, &c. L'Orateur traita de l'utilité & de la nécessité de la Géométrie, pour pratiquer la Medecine avec succès. Le Discours fut fort goûté, & l'Orateur fut fort applaudi par une nombreuse Assemblée qui s'y trouva. Le lendemain les Docteurs-Regens qui professeront cette année, commencerent à donner leurs Leçons en cet ordre,

M. Brunet, *la Pathologie.*

M. de la Hire, *la Physiologie.*

M. Bourdelin, *la Chirurgie Latine.*

M. Mattot, *la Matière Medicale.*

M. Mongin, *la Pharmacie.*

M. Coutier doit donner en Langue Fran-

NOVEMBRE. 1726. 2539  
François des Leçons de *Pathologie Chirurgicale*.

Les dernières découvertes de M. du Quet, intéressent les Propriétaires des Forêts, parce que les Adjudicataires des coupes de bois pourront les faire exploiter à moindres frais, par le secours d'un Moulin à vent, établi sur une Charette, laquelle peut être fixée solidement au vent dans la place la plus convenable, & la plus proche de la coupe. Outre que ces sortes de Moulins à vent pourront refendre le bois à bâtir, de même que les Moulins à vent de Hollande, ils pourront aussi le tirer de bas en haut par le secours de leurs aîles, & d'une corde pour le mettre à portée d'être refendu en planches ou autrement par plusieurs feuillets de Scies appliquées sur une même monture. On pourra aussi faire servir ces Moulins, à faire mouvoir les outils nécessaires à faire du merain, de la latte; on les employera à faire jouer les outils, à faire des sabots, des gamelles, des plats, des affiettes, & avec la faculté de pouvoir transplanter ces Moulins par tout où le vent pourra avoir son action.

On peut avoir tous ces mêmes avantages par le secours d'une autre sorte de construction de Moulin à vent, dont

G      chaque

chaque piece se démonte , pour être transportée en détail , & pour être remontée aux endroits où l'on jugeroit à propos de l'employer.

On pourra désormais transporter vingt ou trente cordes de bois , tout à la fois , par le secours de quatre chevaux seulement , avec vingt ou trente Charettes à vent , depuis le bord de la Forêt jusque à la plus prochaine Ville , ou la plus prochaine Riviere , surtout dans les Pays où le vent pourra avoir son action ; les quatre chevaux serviront à sortir le bois de la Forêt , & à faire passer ces Charettes à vent les unes après les autres , aux endroits couverts où le vent ne pourroit pas agir.

Des especes de tombereaux qui piquent la terre & s'en chargent en marchant , pour la porter d'un lieu à l'autre , soit par le secours du vent , soit par celui des chevaux , dans les lieux où le vent ne peut pas agir.

Ces sortes de tombereaux seront très-utiles & très-expeditifs , pour les dessèchemens des marais , pour former des canaux promptement , pour détourner des Rivieres , pour saigner des fosses , même pour apporter des sables ou autres terres de la Campagne , dans les Villes , & pour charger le fumier plus promptement.

promptement, & le porter de la Ferme dans les champs.

Les pieces qui servent à ces tombeaux, réunissent en elles plusieurs avantages considerables; elles pourront être employées à labourer plus facilement, que par le soc de la charuë ordinaire, parce que la terre sera coupée & retournée, avec cet avantage, que deux chevaux en feront autant que quatre pendant le même temps.

Elles serviront à nettoyer les Ports de mer à moindres frais, & plus promptement que par l'usage des machines ordinaires, en les appliquant sur un vaisseau convenable, & en les y conformant.

Elles seront très-necessaires pour le dessablement de la Riviere de Loire, & pour toutes les autres Rivieres qui en auront besoin. On en retirera aussi de grands services pour les ouvrages des Ponts, Chaussées & Levées, en y joignant les autres découvertes mentionnées ci-dessus.

Pour répondre à toutes les difficultez qui pourroient se presenter à l'esprit de ceux qui s'interessent à ces differens travaux, ou aux Curieux, l'Inventeur a fait construire des modeles de ces découvertes que l'on fait voir au Public,

moyennant une petite retribution de douze sols par personne, pour payer le Commis qui prendra le soin de les montrer, & d'expliquer ce qui sera necessaire. Il faut s'adresser, rue de l'Arbre-sec, vis-à-vis le petit Paradis, au premier Appartement. Il y aura une Affiche à la porte.

Le sieur de l'Erpiniere, âgé de dix-neuf ans, de la Ville de Poitiers, sans avoir appris la Géometrie, ni rien qui regarde les Sciences, a fait un assemblage de dix-neuf machines differentes, telles qu'un Moulin à poudre, un Moulin à papier, un Moulin à bled, un Moulin à foulon, la Machine de Marly, une Machine pour ramer, un Me-tier pour la Toile, &c. qui toutes ensemble travaillent par un seul mouvement. Cet assemblage ayant été présenté à l'Académie Royale des Sciences, cette Compagnie a jugé que comme l'Auteur n'a pas eu la pratique en vûe, & qu'il n'a songé qu'à donner dans un modele portatif, l'idée d'un grand nombre de Machines differentes, il avoit fallu de l'industrie pour les disposer de façon qu'une seule Manivelle les fit toutes travailler aussi facilement qu'elles sont.

M.

NOVEMBRE. 1726. 2543

M. de Moz, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, voulant se rendre utile à l'Eglise, a travaillé à un nouveau Systeme de Chant, beaucoup plus court, plus facile à imprimer & à pratiquer, que tous ceux dont on s'est servi jusqu'à présent. Il est exempt de toutes les difficultez & embarras des anciens, ne consistant que dans un seul principe qui constitué tout ce qui est essentiel au Chant, sans aucun bouleversement de Notes ni confusion de differens intervalles, qui arrivent très-souvent dans les anciens & fatiguent extrêmement. On aura par ce moyen le Psautier, l'Antiphonier, le Processional, le Graduel, generalement tout le Chant de l'Eglise, dans un petit *in douze*, pour 40. sols, qui servira en même-temps de Diurnal.

On mande de Londres, qu'au sujet d'un fameux Plongeur, qui a servi à tirer quelques trésors que la Mer avoit engloutis, quelques curieux se sont appliquez à perfectionner les Machines dont on peut se servir en pareille occasion: on en a construit une qui peut contenir diverses personnes, qu'on baisse & qu'on rehausse, & qui peut être conduite sous l'eau d'un endroit à l'autre, au gré de ceux qui sont dedans. On y peut condui-

16

G iij re

## 2544 MERCURE DE FRANCE:

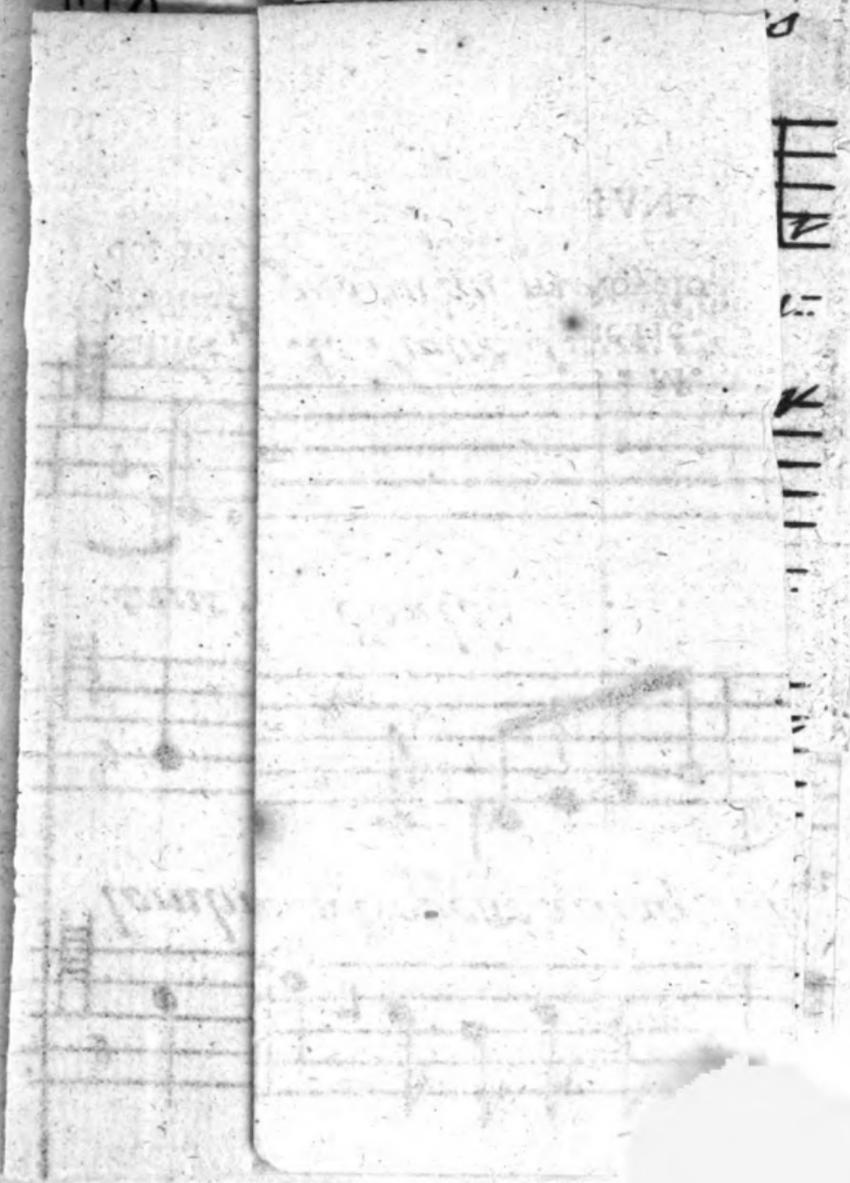
re l'air, le rarefier & faire circuler son mouvement. On y peut respirer pendant tout un jour, aussi librement qu'en plein air. On ajoute qu'il y a des ouvertures pour pouvoir agir & travailler sur ce qu'on trouve de précieux, le tirer du fond de la Mer.

L'Académie Royale de Peinture & Sculpture a perdu M. Barrois, habile Sculpteur, qui étoit Adjoint à Recteurs. Il mourut le 10. de Sept. dern. & le 26<sup>e</sup> suivant elle élut à sa place M. Courton le jeune, Sculpteur, dont la place de Professeur a été remplie par M. Masson, aussi Sculpteur, & celle d'Adjoint à Professeur de ce dernier, par M. d'Ulin, Peintre.

La République des Lettres a perdu M. Boivin, Garde de la Bibliothèque du Roy, Professeur Royal en Langue Greque, l'un des Quarante de l'Académie Française, & Pensionnaire de celle des Inscriptions & belles-Lettres, qui mourut à Paris le 29. du mois dernier, âgé d'environ 65. La place de Garde de la Bibliothèque du Roi, vacante par cette mort, fut donnée le 2. de ce mois à M. Sallier, Professeur Royal en Langue Hébraïque & Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

CHAN-

tembre 1726.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

\*\*\*\*\*

CHANSON EN MUSETTE.

Dans nos Hameaux tout nous engage  
A chanter de l'Amour les invincibles  
traits ;

Sans en connoître l'esclavage,  
Sans cesse nous goûtons les plus tendres at-  
traits.

Toujours heureux,  
Et toujours amoureux,  
Nous passons nos jours sans tourment,  
Plaisirs des Dieux,  
Plaisirs délicieux,  
Coulez plus lentement.

Tranquille à l'ombre d'un Ormeau,  
Le Berger sur son Chalumeau,  
Répète à chaque instant:  
Douce félicité,  
Charmante volupté,  
Coulez plus lentement.  
Dans nos Hameaux, &c.



## S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique continue les Représentations de *Pyrame & Thisbé*, avec grand succès. C'est un magnifique Spectacle. Le Public goûte de plus en plus la Musique des sieurs Rebel & Francoeur, qui en sont les Auteurs, & il attend de ces jeunes gens, qu'ils soutiendront la réputation qu'ils se sont faite dans ce premier Ouvrage:

Le sieur Pecour, dont le génie n'a jamais été plus fécond, a composé ses Balets de la manière du monde la plus variée, la plus noble & la plus propre à chaque caractère. La Demoiselle Prevôt y danse plusieurs Entrées avec le sieur du Moulin, d'une manière inimitable. On ne sauroit descendre dans le détail de tous ceux & celles qui s'y distinguent, on ne peut néanmoins s'empêcher de faire remarquer le plaisir que fait le sieur Blondi en dansant sur la Chaconne, qui est un des plus beaux morceaux de Symphonie qui ait paru depuis long-tems à l'Opera. Il y a d'autres Airs de Violon d'une grande beauté, & de beaux Chœurs, sur tout celui du second Acte.

O

NOVEMBRE. 1726. 2547

On donnera l'Opera de Proserpine  
après celui-cy.

*EXTRAIT de la Comedie nouvelle de  
la Chasse du Cerf.*

**O**N a rendu compte dans le Mer-  
cure du mois passé de la maniere  
dont cette Piece a été reçue du Public  
à la premiere Répresentation. Pour lais-  
ser au Lecteur la liberté de juger si elle  
a mérité un meilleur sort, nous nous  
contenterons d'en donner icy un Extrait  
succinct & desintéressé.

*Premiere Entrée.*

Le Theatre represente une Forest où  
Diane permet que le Prince Acteon vien-  
ne chasser avec sa suite. L'Amour n'y  
trouve pas le même accès ; c'est lui qui  
ouvre la Scene ; il fait entendre aux Spec-  
tateurs, qu'il ne s'y est introduit que fur-  
tivement & à la faveur des Faunes &  
des Sylvains, qui ont pris soin de déro-  
ber cette espece d'irruption aux yeux de  
Diane & de toutes ses Nymphes. Il fait  
un monologue, dans lequel on apprend  
qu'il a déjà rendu Zacorin amoureux de  
Lucinete : celle-cy est une des Nymphes  
de Diane : celui-là est le Fol du Prince

G v AC

## 548 MERCURE DE FRANCE.

Acteon. Ce n'est là que le prélude de ce que l'Amour veut faire; il prétend, pour se vanger de l'insensibilité d'Acteon, rendre ce Prince amoureux de Diane. L'approche de quelques Chasseurs de la suite d'Acteon, ou plutôt le dessein qu'il a formé sur le cœur d'Acteon, l'oblige à se retirer. Dans les Scenes suivantes on parle d'une Chasse dans les termes de l'Art. Acteon vient tout éperdu, il dit que l'Amour a triomphé de son cœur, par les yeux de Diane; Zacorin lui apprend qu'il est dans le même cas que lui, & qu'il aime Lucinette. Zacorin reste seul. Ses ennuis amoureux, ou sa lassitude, le forcent à goûter les douceurs du sommeil. A peine s'est-il jetté sur un lit de gazon, que l'Amour vient & commande aux songes de lui présenter l'image de Lucinette. L'Auteur a tâché de justifier cet emploi, auquel l'Amour s'abaisse, en lui faisant dire: que les plus grands Dieux se plaisent quelquefois à descendre à des soins qui regardent les plus simples Mortels. Ces songes sont une espece de Parodie de ceux d'Atys, en retranchant ce qu'il y a de funeste dans ces derniers. Dromon, Garde-Chasse de Diane, arrive; il cherche un Singe qui a disparu depuis quelques jours. Zacorin se ressouvient que  
les

Les Chasseurs d'Acteon en ont tué un à peu près depuis le même temps, dont ils ont conservé la peau, ce qui lui inspire un dessein qu'il exécute dans la seconde Entrée.

*Seconde Entrée.*

Diane ouvre la Scene, suivie de ses Nymphes, à qui elle recommande de fuir l'approche des Chasseurs d'Acteon, & même celle des Dieux des Forêts. Ces Nymphes ont beau lui représenter qu'elle porte trop loin l'aversion qu'elle a pour l'Amour; elle persiste dans sa résolution, & promet, en quittant ses Nymphes, un prix à celle qui dira le plus de mal de l'Amour. A peine s'est-elle retirée, qu'elles murmurent toutes contre sa severité. Elles regrettent sur tout un Singe, qu'elles ont perdu & qui les amusoit. Elles sont agréablement surprises de voir sur des arbres un animal qui ressemble à leur Singe. C'est Zacorin qui s'est couvert de la peau pour tromper Lucinette, sous cette forme nouvelle. On l'appelle: il vient à la voix de Lucinette; on lui fait faire ses exercices ordinaires; mais par malheur Dromon, qui suivi d'un groupe de Valets, cherche le Singe perdu, arrive & se saisit du pauvre Zacorin.

## 2550. MERCURE DE FRANCE.

rin. Le faux Singe, qui s'est déjà fait connoître à Lucinette, prie Dromon de le remettre en liberté. Dromon n'y consent pas; Zacorin se sauve malgré les soins de la suite de Dromon. Les Nymphes de Diane reviennent & font le divertissement de cette seconde Entrée. Elles dansent & chantent: leurs chafits sont tels que Diane les leur a prescrits. L'Amour ne tarde pas à en tirer raison. Il vient, suivi d'une troupe de Faunes & de Sylvains. Il enchante si bien les Nymphes qu'elles se livrent à ces Dieux des Forêts.

Dans une des Scenes précédentes Acteon a prié Dromon, son ancien Domestique, de parler de son amour à Diane, il s'en est chargé à recet. Zacorin lui a demandé la même grace auprès de Lucinette, il s'en est moqué, il a decouvert à Diane l'amour qu'Acteon a pour elle. Dianne irritée, lui a ordonné de dire à son ancien Maître, que si elle entend jamais parler de sa témérité, elle en fera un exemple terrible. Dromon veut se vanger sur Zacorin du mauvais succès de sa commission; il lui dit que l'affaire d'Acteon va à merveille, & qu'ils n'ont tous deux qu'à se presenter à Diane & à Lucinette pour en être parfaitement bien reçus. Peut-être l'ordre des Scenes n'est

NOVEMBRE. 1716. 2551  
n'est pas bien observé dans cet Extrait ;  
mais comme la Piece a été réformée & ré-  
duite à deux Entrées ; l'ordre n'a pas sub-  
sisté tel qu'il étoit aux deux premières re-  
presentations & peut nous avoir trompé.

*Troisième Entrée.*

Diane apprenant de deux de ses Nym-  
phes la victoire que l'Amour vient de  
remporter sur leurs Compagnes, est fort  
irritée. Zacorin trompé par Dromon, vient  
avec une grande securité lui demander Lu-  
ciette. La Déesse veut l'en punir avec  
la dernière severité ; mais les deux Nym-  
phes demandent grace pour ce malheu-  
reux & l'obtiennent ; elles conseillent à  
Dianne d'aller se mettre au bain ; elle  
y va : Acteon vient & demande à Za-  
corin en quel lieu peut être la Déesse.  
Zacorin n'ose lui indiquer l'endroit où  
il peut la trouver, de peur d'exposer son  
Maître à quelque funeste sort ; mais Ac-  
teon lui parle d'un ton si absolu, qu'il est  
forcé de lui obéir. Acteon court à la Fon-  
taine où Diane se baigne avec ses Nym-  
phes ; Zacorin n'ose l'y suivre, il tremble  
pour lui-même. Un moment après il en-  
tend un grand cri qui lui annonce qu'Ac-  
teon a trouvé ce qu'il cherchoit. Ce Prin-  
ce revient avec un bois de Cerf sur sa tête.  
Charmé

2554 MERCURE DE FRANCE.

Zoraïde, fille de Zoroastre, *La Dille Lalande.*

Thyfbé, Amante de Pirame, *Le Chanteur en femme.*

Zoroastre, Sorcier, *Le sieur Riccoboni, fils.*

Troupe d'Esclaves,

Troupe de Sorciers & de Sorcieres.

Troupe de Poètes & de Musiciens.

Les cinq Actes de l'Opera qui a donné lieu à cette Parodie, y sont suivis pied à pied, & réduits à un : le même fond subsiste. Ninus, Chef de Filibustiers, devient Amoureux de Thyfbé, malgré son premier engagement avec Zoraïde, fille du Sorcier Zoroastre. Il declare son amour à sa nouvelle Maîtresse en présence de Pirame; & comme ce dernier ne répond que par monosyllabes, Ninus lui reproche sa taciturnité; dont Pirame s'excuse sur le conseil que ses amis lui ont donné, de ne guere parler. Nous n'approfondirons pas le sens de cette réponse; on prétend que c'est une Epigramme des plus vives; mais ce n'est pas à nous à mettre au fait ceux qui n'y sont pas. Ninus donne une Fête à Thyfbé; ceux qui la composent sont des Esclaves. Leur Chef chante ces paroles, sur l'Air du second Acte de l'Opera en question.

NOVEMBRE. 1726. 2555,  
question. *Laissons-nous charmer, &c.*

Que de nos transports

Naissent des accords,

Qui surpassent Lully,

En vif, en joli ;

Si par fois nos vers

Vont un peu de travers,

Un bon air à danser

Les fait passer.

La Musique,

Quoi qu'antique,

Par nos soins se recrepit,

Et la Muse,

La plus buse,

Peut plaire en dépit

Même de l'esprit.

Que de nos transports, &c.

Un Spectacle parfait

Ne va point sans ballet ;

Que surtout ici l'entrechat brille,

Que la Fille,

Y fautille,

Et

Et nous fasse voir

Tout son sçavoir.

Que de nos transports, &c.

Dans le reste de cette Parodie il y a beaucoup de Vers de l'Opera employez; quelques-uns le sont assez heureusement, & portent le trait de Critique. Nous avons déjà dit que l'action marche à peu près comme à l'Opera; c'est pourquoi on ne juge pas à propos de la suivre exactement. Nous ne pouvons pas nous dispenser de dire un mot en passant, au sujet de la Chaconne de Pirame & Thybbé; quoique ce soit un morceau de Symphonie, dont tout le monde a été enchanté, il n'a pas été respecté par la Parodie; on a substitué à sa place une Chaconne des plus usées, où les Bassons ont tenu lieu de Basses de Violon, comme dans celle de l'Opera; mais on s'est trompé, si l'on a cru faire entendre par là, que les Bassons font tout le prix de celle des sieurs Francœur & Rebel. Le Public trouve qu'elle brille par mille autres endroits, & tout Paris leur rend encore, malgré la Parodie, toute la justice qui leur est dûe.

Zoroastre vient au secours de Pirame emprisonné; il descend dans un Char,  
sur

NOVEMBRE. 1726. 2557  
Sur lequel on lit cette Inscription : *La  
Lanterne magique.* Pirame paroît au tra-  
vers d'une grille, & prie Zoroastre de  
prendre garde, en détruisant la Tour,  
de l'écraser sous les ruines ; il le supplie  
aussi de ne point faire danser les Sor-  
ciers & les Sorieres de sa suite, parce  
que, s'ils commencent une fois, ils ne  
finiront point ; on a prétendu par là cri-  
tiquer la longueur & la multiplicité des  
danses de l'Opera nouveau. Zoroastre,  
après avoir delivré Pirame, lui conseil-  
le de fuir avec Thybé, pour se déro-  
ber à la poursuite de Minus. Ils suivent  
son conseil. Thybé arrive la premiere  
au rendez-vous. La catastrophe est la  
même que dans l'Opera, avec cette dif-  
ference, qu'on y voit un Cerf au lieu d'un  
Lion. C'est un Cerf, dit un des Ac-  
teurs, échappé du Faubourg Saint Ger-  
main. On a bien entendu que ce trait  
de Critique portoit sur la Comedie qui  
a pour titre la *Chasse du Cerf*. La piece  
finie par la resurrection de Pirame, sui-  
vie d'une Fête, dont les Acteurs chan-  
tans & dansans, sont Poètes & Musi-  
ciens. On les represente comme des mal-  
heureux qui meurent de faim, & qui  
invoquent Cerès, sous le nom de *Déesse  
de Gonesse*. Il n'y a presque point de Pie-  
ce où les Poètes ne soient avilis ; mais ce  
qu'il

2558 MERCURE DE FRANCE.  
qu'il y de surprenant, c'est que cet avilissement est l'Ouvrage des Poètes mêmes.

On ajoutera ici quelques Couplets répandus dans la Parodie qui ont été applaudis.

Dans la seconde Scene, entre  
Ninus & Pirame.

*Ninus, Air des Trembleurs.*

Elevé dans les allarmes,  
Dans le tumulte des Armes,  
Je ne goutois point les charmes,  
Qu'un tendre amour nous produit;  
Mais en mettant pied à terre,  
J'ai vu la fille du frere,  
De la femme de mon pere,  
Ma cousine autrement dit.

*Pirame & Thybbé, Duo, sur l'Air  
des Fraises.*

Amusons-nous à pleurer,  
Puisqu'Amour nous assemble.  
On ne peut nous envier  
Le plaisir de soupirer.

En-

NOVEMBRE, 1726. 2552.

Ensemble, ensemble, ensemble.

*Thyrbé pendant la nuit, sur l'Air,  
Rossignolet d'un vert Boccage.*

Amour, que ton flambeau me guide

Dans ce moment,

Conduis une fille timide,

Vers son Amant.

*Pirame, après avoir tué le Monstre, sur  
l'Air, Lâche la bride à son Bidet.*

Thyrbé, Thyrbé,

Qu'êtes-vous devenuë?

Thyrbé, Thyrbé,

Offrez-vous à ma vûë?

A force de crier,

Thyrbé, Thyrbé,

Thyrbé, je m'en vais m'enrouier.

*Dans la même Scene, quand Pirame la  
croit tuë par le Monstre, sur l'Air,  
Margot sur la brune.*

Thyrbé sur la brune,

Pour attendre fortune:

Thyrbé sur la brune,

Jamais

Jamais ne reviendra.

Mais son Pirame,

Par cette lame,

Toute sa flamme,

Lui prouvera,

*En mourant comme à l'Opera. Il se tua  
en mettant son coutelas sous le bras.*

*Thybbé appercevant Pirame mort, Air  
du Confiteor.*

Ciel ! quel objet frappe mes yeux ?

Pirame.

*Pirame.*

Quelle voix m'appelle ?

Thybbé ; c'est vous , fort rigoureux !

*Thybbé.*

O Ciel ! quelle main criminelle

*Pirame.*

Je suis venu trop tard tantôt.

Et je me suis tué trop tôt.



NOU:



## NOUVELLES DU TEMPS.

## TURQUIE.

Les Lettres du Levant portent que la contagion étoit entièrement cessée à Alexandrie depuis le commencement du mois d'Août dernier ; que tous les Etrangers qui s'étoient barricadez dans leurs quartiers , pour n'avoir pas de communication avec les Turcs, avoient ouvert leurs Magasins , & recommencé leur commerce ; & qu'on avoit fait la même chose à Rosette & au Grand Caire, d'où l'on mande que le débordement du Nil avoit monté plus haut cette année que la dernière : ce qui faisoit esperer une meilleure recolte de bled en Egypte. Ces Lettres ajoutent que le Pacha qui gouverne aujourd'hui, avoit réduit les Grands du Pays à l'obéissance du Grand Seigneur, par de frequentes executions ; qu'il avoit reçu l'argent & les munitions de guerre dont il avoit besoin pour achever de soumettre le reste de la Basse Egypte ; que cependant on avoit toujours lieu d'apprehender une seconde revolte au Caire, à cause de la suppression des privileges des Habitans de cette Ville , ordonnée par le G. S.



TRA

*TRADUCTION de la Lettre écrite  
par le Dey d'Alger aux Etats Generaux  
des Provinces Unies, au sujet de la paix  
conclüe avec L. H. P.*

**Prince des Princes Abdi Pacha, Chef de  
la Contrée Occidentale d'Alger.**

Regents d'Hollande, nos grands Amis,  
Salut honorable de la part de l'excellent Sei-  
gneur Abdi Pacha (à qui Dieu donne prospé-  
rité) Chef & Regent de l'Oeconomie Mil-  
itaire pour la garde & conservation de la Con-  
trée Occidentale d'Alger, (Royaume de la  
frontiere la plus reculée de la Haute Porte de  
Sa Majesté notre Empereur Sultan Achmed  
Chan) que nous gouvernons par la grace de  
Dieu & l'assistance de Sa Très-Haute Majesté  
Imperiale, le refuge du monde, à qui Dieu  
donne un long regne jusqu'au jour du Retour.

Dieu très-saint & très-haut nous accorde à  
tous la prospérité dans le bien. *Amen.*

**NOS GRANDS AMIS,**

Comme par votre commandement huit  
Vaisseaux de Guerre sont arrivez dans le Gou-  
vernement d'Alger, pour convertir l'inimitié  
qui étoit entre nous, en amitié, paix & con-  
corde; & que de la part de cette Regence,  
(par le consentement des Membres du Divan,  
des Janissaires, de notre victorieuse Milice, &  
autres sages & prudens Magistrats) on a été  
d'accord d'avoir la paix avec vous nos amis:  
A ces causes, notre paix & notre amitié soit  
avec

NOVEMBRE. 1726 2563

avec vous, & demeure conclüë aux conditions & articles ci-devant reglez par feu Ali Pacha, de bonne memoire, sous l'expresse stipulation de toutes les choses ci-devant promises à notre présente Regence. Ainsi donc, nos Amis, le Dieu très-saint & très-haut veuille que la paix & l'amitié soit durable aussi de votre part. *Amen.*

Ecrité dans la Residence conservée d'Alger, le 13. jour du mois *Mubarrem, Elbarak* de l'année 1139. & de l'Ere de Jesus, sur qui soit benediction, l'année 1726.

### R U S S I E.

**O**N continuë les nouvelles levées pour mettre quarante nouveaux Regimens sur pied vers le Printems prochain, dont chacun sera composé de 2000. hommes.

Le 28. Septembre, le Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur, ayant été averti de se trouver au Conseil particulier qui se tint ce jour-là, S. M. Cz. y ratifia en sa présence le Traité d'Alliance signé à Vienne par son Ministre le 6. du mois d'Août dernier, & qu'on vient de rendre public. Il contient une obligation réciproque de travailler de concert à chercher les moyens les plus efficaces de conserver la paix dans l'Europe; une accession formelle de la Czarine au Traité de Paix conclu à Vienne le 30. Avril 1725, entre S. M. I. & le Roi d'Espagne; une garentie speciale de la part de cette Princesse de tous les Royaumes & Provinces possédez actuellement par l'Empereur en Europe; une garentie reciproque de la part de S. M. I. de toutes les Provinces possedées pareillement en Europe par la Czarine; une promesse mutuelle de se se-

H courir

courir en cas d'attaque, & de ne point faire de paix avec les agresseurs, sans avoir été raison des dommages, ou sans l'approbation & le consentement de S. M. Cz. une injonction réciproque aux Ministres des deux Puissances contractantes, résidens dans les Cours Etrangères, de s'entraider mutuellement pour ce qui concerne leurs intérêts communs; une promesse de n'accorder de part & d'autre aucun refuge, secours ni protection aux Sujets rebelles, & de se découvrir réciproquement les desseins des ennemis; une promesse de se secourir en cas de guerre, & de fournir à la première des deux Puissances attaquée 30000 hommes de troupes réglées; sçavoir 20000 hommes d'infanterie, & 10000 dragons, pour la subsistance desquels il sera fait une convention particulière; comme aussi de convenir, en cas de guerre ouverte, des moyens de repousser l'ennemi commun, & de le chasser des Provinces où il pourroit s'être fait passage dans les premières campagnes; une retraite assurée, promise, tant au nom de l'Empereur que du Roi d'Espagne dans tous les Ports qui leur appartiennent dans l'Océan & la Méditerranée, pour tous les Vaisseaux de la flote que la Czarine pourroit mettre en mer du consentement de l'Empereur. Il est aussi convenu par ce Traité, d'inviter le Roi & la République de Pologne d'accéder à cette nouvelle Alliance; & en cas de refus de la part de la République, d'engager le Roi à une accession particulière en qualité d'Electeur de Saxe; de la proposer pareillement aux autres Puissances, & de leur donner le terme d'une année pour s'y déterminer. L'Empereur promet d'employer ses bons offices pour que la paix, qui n'est pas encore bien affermie entre

La Couronne de Suede & la Pologne, puisse devenir ferme & durable par la mediation de la Czarine; & de faire à l'égard du Duc d'Holstein, tout ce qu'il peut exiger de S.M. I. comme garante du Traité de Travendahl, tant par rapport au Roi de Dannemarc, qu'aux autres Rois ou Princes Etrangers qui sont obligez à la garantie du même Traité; le tout suivant la convention particuliere qui a été faite à ce sujet entre les Parties contractantes.

Le Czarowits a repris ses Études, qu'il doit encore continuer pendant deux ans, après quoi il sera déclaré Protecteur de l'Université & de l'Academie de Petersbourg.

## POLOGNE.

Dans la séance du 5. Octobre de la Diète de Grodno, on convint, après beaucoup de débats, que le Decret rendu contre la ville de Thorn, seroit exécuté dans toutes ses parties: que les Lutheriens seroient obligez de remettre les fonds appartenans à l'Eglise de Sainte Marie, qui leur a été ôrée, & que le Magistrat seroit tenu d'admettre les nouveaux Conseillers Catholiques.

Le 12. le Roi, après avoir pris les avis des Senateurs Ecclesiastiques & Seculiers, donna le Baton de Grand General de l'Armée de la Couronne à M. Rzewski, Palatin de Podlachie, celui de Petit General, avec le Palatinat de Mazovie à M. Chomentowski, Maréchal de la Cour, & la Charge de Castellan de Cracovie au Prince Wiefnowieski.

Le Roi de Pologne ayant accordé à la requisition des Nonces, un Diplome revocatoire de l'Élection du Comte Maurice de Saxe, pour succéder au Duc Ferdinand de Cür-

H ij lande,

lande, la lecture qui en fut faite le 9. Octobre dans la Chambre des Nonces, causa une joye universelle, & fut suivie de plusieurs acclamations de *Vive le Roi*: ensuite on y lut & on approuva le projet de l'incorporation du Duché de Curlande à la République de Pologne, au défaut d'heritiers mâles du Duc Ferdinand, de la Branche de Kettlers, sans préjudice de ses droits, possessions & libertez, aussi long-temps qu'il vivra, en le déchargeant, à cause de son grand âge & de ses services envers la République, du devoir de venir en personne faire hommage, suivant la teneur de la Constitution de 1683. & lui permettant de faire faire cet hommage par un Plenipotentiaire.

Par cet Acte, la Chambre des Nonces réunie à la Couronne de Pologne & au Grand-Duché de Lituanie, le Duché de Curlande & de Semigalle, & le Territoire de Plitten, comme ils l'ont été de tout temps, avec leurs dépendances & annexes. Elle déclare que les habitans des 60. Bailliages de ces Duchez seront reçus comme *Bourgeois* inséparables de la Pologne & du Duché de Lithuanie; qu'ils jouiront de tous les droits, libertez & Privilèges qui leur ont été accordez autrefois, & qu'ils seront protegez par la République qui employera toutes les forces pour les défendre. Elle casse & annulle toute entreprise faite contre les deffenses & Mandemens de la République, & tous les Actes qu'une Assemblée illegitime des Etats pourroit avoir faits par rapport à une prétendue succession éventuelle, comme contraire à la Souveraineté immédiate de la République. Elle permet & assure aux Curlandois le libre exercice de la Religion, suivant la Confession d'Ausbourg,

NOVEMBRE. 1726. 2567

d'Ausbourg; promettant qu'aucun d'eux ne sera forcé à le quitter, sans préjudice néanmoins du droit & exercice de la Religion Catholique dans le Duché de Curlande, suivant qu'il est prescrit par la forme du Gouvernement établi, & tels qu'ils sont approuvez par la Constitution de 1676. Elle nomme des Commissaires pour examiner les demandes & remontrances des Curlandois, touchant divers Reglemens pour la direction interieure du Pays & autres prétentions domestiques & étrangères, dont ces Commissaires seront tenus de faire rapport à la République. Elle defend à tous les habitans des Duchez de Curlande, de Semigalle, & du Territoire de Plitten, d'entretenir aucune correspondance avec les Ministres Etrangers, de tramer aucune entreprise au préjudice de la République, directement ou indirectement, à peine d'être traitez comme criminels de leze-Majesté, & de haute-trahison, suivant la rigueur des Loix, & en conformité de ce qui est établi par le Traité de Warsovie.

#### ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne qu'au commencement du mois dernier, le Comte de Colloredo, Grand-Maréchal de la Cour, alla chez le Duc de Richelieu, Ambassadeur Extraordinaire du Roy T. Ch. pour lui dire que l'Empereur avoit donné ordre que les Cavaliers du Regiment de Visconti, qui insultent il y a quelque temps la livrée de ce Duc, fussent condamnez à être passez par les baguettes, l'assurant en même temps que S. M. ne demanderoit pas une plus grande satisfaction pour son Ambassadeur, si pareil cas lui

H ij étoit

1568 MERCURE DE FRANCE.

étoit arrêté ; & que par conséquent elle ne croyoit pas pouvoit lui donner une plus grande démonstration du chagrin qu'elle avoit de tout ce qui s'étoit passé. Sur cela, le Duc de Richelieu pria le Grand-Maréchal de vouloir obtenir de l'Empereur, à sa très-humble demande, la grace des Soldats, & de faire cet acte de clémence après celui de justice qu'il venoit d'ordonner, ce que le Grand-Maréchal ayant promis de représenter à S. M. I. il envoya deux heures après un Gentilhomme au Duc de Richelieu, pour l'informer que l'Empereur avoit accordé la grace qu'il avoit demandée, laquelle ne fut annoncée aux Soldats que dans le temps qu'ils alloient au supplice qui étoit déjà préparé, tous les autres Soldats étant rangez en haye pour l'exécution.

Un Courier arrivé à Vienne de Stokolm, a rapporté que les Etats de Suede paroissent disposés à accéder au traité d'Hanover, comme étant plus convenable à leurs intérêts.

Le bruit court qu'on travaille à un projet d'union de la Compagnie Orientale de Trieste avec la Compagnie d'Ostende, & que l'Empereur fait négocier à Constantinople une Treve de plusieurs années avec la Regence d'Alger.

ITALIE.

Les Lettres de Sicile font monter à deux millions d'Ecus les dommages causez à Palerme par le dernier tremblement de terre.

On a reçu avis que le Sénat de Palerme avoit fait publier une Ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous les habitans de faire reconstruire ou réparer incessamment les maisons qui ont été abbatues ou endommagées.

NOVEMBRE. 1726. 2569

gées par le dernier tremblement de terre; qu'après le terme indiqué, elles seroient regardées comme abandonnées, & que le Sénat devenant propriétaire du fond, fera faire les réparations à ses frais.

On apprend de Rome, que le 28. de Septembre dernier, le Chevalier de Saint-George qui étoit revenu la veille d'Albano, alla au Monastere de Sainte Cecile, rendre visite à la Princesse Clementine Sobieska, son épouse, & le 2. d'Octobre il partit de Rome pour se rendre à Bologne, dont ses deux Fils avoient pris la route deux jours auparavant. La Chambre Apostolique a fait retirer du Palais du Chevalier de Saint-George tous les meubles, dont le Pape Clement XI. lui avoit donné l'usage, ce qui fait croire qu'il ne reviendra pas si-tôt.

Les Lettres de Venise du 12. Octobre portent que le 7. le Doge, accompagné de la Seigneurie & du Nonce du Pape, alla tenir Chapelle, selon la coûtume, dans l'Eglise dédiée à sainte Justine, à cause de l'anniversaire de la Victoire remportée sur les Turcs, dans le Golfe de Lépante, à pareil jour de l'année 1571. par les Flotes réunies du Pape Pie V. de Philippe II. Roi d'Espagne & de la République, sous le commandement de Marc-Antoine Colonne, de Dom Jean d'Autriche & de Sébastien Venier.

On mande de Bologne, que le Chevalier de Saint-George y étoit arrivé le 9. Octobre. que la Noblesse qui étoit allé le recevoir hors de la Ville l'avoit accompagné depuis la porte de Rome jusqu'au Palais Belloni, où il avoit été complimenté le lendemain par une Députation du Sénat, qui lui avoit envoyé un présent de 140. Corbeilles couvertes, rem-

H iij plies

plis de toute sorte de Gibier & de Fruits confis, & que le même jour au soir, le Cardinal Ruffo, Légat du S. Siege, étoit allé lui rendre visite, ainsi que le Cardinal Archevêque & le Vice-Légat.

M. Banchiari, Gouverneur de Rome, a fait publier depuis peu une nouvelle Ordonnance, portant peine de bannissement contre tous ceux qui ont pris intérêt aux Loteries de Genes, de Venise & de Naples, adjugeant aux dénonciateurs les lots qui écheront aux Intéressés, déclarant en même-temps que ceux qui auront pu les dénoncer, & qui ne l'auront pas fait, pour quelque raison que ce puisse être, seront sujets à des peines arbitraires, telles qu'il plaira au Pape les ordonner.

On mande de Naples que l'Envoyé de la Regence de Tripoli à la Cour de l'Empereur, y étoit arrivé le 14. du mois dernier avec ses deux Fils, & une suite de 13. personnes. Le Cardinal Viceroi lui a fait donner un Appartement dans le Château neuf, où il sera défrayé par la Chambre Royale jusqu'à son départ pour Vienne, où l'on dit qu'il est chargé de négocier une Trêve de plusieurs années avec les Ministres de S. M. I.

Le 22. du mois dernier au soir, le Duc Salviati revenant à Rome d'Albano, rencontra en chemin le Prince de Monte-Mileto, dans un passage étroit, & aucun de ces deux Seigneurs n'ayant voulu ordonner à son Cocher de reculer, ils se prirent de paroles, mirent pied à terre & tirèrent l'épée; mais le Cardinal del Giudice, qui étoit avec le Prince de Monte-Mileto, fut l'arbitre de leur différend, & il empêcha les suites de cette querelle.

Le 24. le Marquis Lanocetti revenant aussi de

de la campagne avec quelques Prélats de ses amis, rencontra le Comte Carpegne, qui ayant une nombreuse suite, voulut l'obliger à reculer pour le laisser passer. Le Marquis Lancetti & les Prélats descendirent de Carosse; & pendant qu'ils attendoient paisiblement qu'on eût débarassé le chemin qui étoit en cet endroit là fort étroit, un Domestique du Comte de Carpegne vint, un couteau à la main, attaquer le Marquis Lancetti, qui eut le temps de se jeter sur un fuzil, dont il cassa le bras à ce Domestique.

Le Ministre du Roi de Sardaigne dépêcha le 24. un Courrier de Rome à Turin, pour y donner avis que l'accommodement des différends du S. Siege avec la Cour de Turin, venoit d'être conclu, & qu'il devoit être rendu public dans le prochain Consistoire.

On apprend de Rome & de Naples que le 19. du même mois au soir, on vit dans le Ciel une lumiere extraordinaire du côté du Nord, qui causa beaucoup d'effroi au peuple.

Un Courrier venant de Rome, a assuré que la Ville d'Aquila, Capitale de l'Abruzze ulteriore, dans le Royaume de Naples, avoit été entièrement détruite par un tremblement de terre.

Le Serment du renouvellement des Capitulations du Milanez avec les Grisons, fut faite à Milan le 24. du mois dernier, avec beaucoup de solennité, le Comte de Daun, Gouverneur general du Duché de Milan, s'étant rendu le même jour au matin, de Niguarda à son Palais, les Députés des Lignes Grises y furent conduits dans les Carosses de ce Comte, accompagnés de plusieurs Sénateurs. L'Acte fut signé au bruit des salves réitérées de l'Artillerie des Remparts & du Château. Après la

H v signa-

signature, les Députés furent reconduits chez eux, où on les alla prendre ensuite avec douze Carrosses à six chevaux pour les conduire à Niguarda. Ils y furent traités avec toute la magnificence imaginable. Les deux Princes de Saxe Gotha, le Prince de Lichtenstein & plus de 60. autres personnes de la première considération, furent invités à ce festin qui dura jusqu'à minuit.

On est convenu dans ce nouveau Traité, qu'il pourroit passer tous les jours 400. hommes des troupes de l'Empereur par le Pays des Grisons, au lieu qu'elles n'y pouvoient passer autrefois qu'au nombre de 220. On a retranché de l'article XX. ce qui pouvoit être préjudiciable aux intérêts de la France. L'Empereur est convenu de payer tous les ans les anciennes Pensions & quelques-unes des nouvelles. Les Protéstans établis dans la Valteline, n'ont point été soumis à l'observance des jours de Fêtes des Catholiques, comme l'Evêque de Come le prétendoit, parce que le Pays est de sa Jurisdiction Ecclesiastique, & les Grisons ont conservé la liberté de permettre à leurs Sujets d'entrer au service des Puissances qui pourroient avoir guerre contre l'Empereur.

#### E S P A G N E.

**L**es nouvelles de la Havane du 7. Août dernier, portent que la Flotte, partie de la Vera-Cruz le 8. Juin, y étoit arrivée le 9. Juillet, sous le commandement de Dom Antoine de Serrano. On ajoute que le 12. Juin l'Escadre Angloise, composée de quatre Vaisseaux de ligne, de quatre grandes Fregates & de quatre petites, étant arrivée devant Porto-Bello, le Commandant des Gallions les  
avoit:

NOVEMBRE. 1726. 2573

avoit fait décharger, ayant envoyé le tresor à las Cruzes, petite Ville située à dix lieues de Porto Bello.

Outre le Saint Philippes & le Saint Charles, Vaisseaux de Guerre de soixante pieces de canon chacun, qui partirent pour les Indes Occidentales le 25. Septembre dernier, avec six cens Soldats, on en équipe encore trois autres de pareille force, qui seront en état de mettre à la voile incessamment.

Le Duc de Bournonville, nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur, partit le 25. Octobre pour se rendre à Vienne. Le Roi lui donne 12000. pistoles par an, autant pour son voyage, & 30000. pistoles pour ses équipages.

Le Gouverneur de Cadix ayant déclaré aux Capitaines des Vaisseaux de Guerre Hollandois qui étoient dans la Baye, que l'intention du Roi Catholique étoit qu'ils eussent à se retirer dans les vingt-quatre heures, les Capitaines Wittenhorst, Elias & Ymans mirent à la voile le 4. d'Octobre, & se retirèrent à Rotta pour y attendre les Vaisseaux Marchands de leur Nation qui sont encore à Cadix, avec lesquels ils doivent retourner en Hollande.

Le Vice-Amiral Jennings est parti avec quelques-uns de ses Vaisseaux pour retourner en Angleterre, & on dit que le Contre-Amiral Hopson doit croiser encore pendant quelque temps à la hauteur du Cap de Finisterre.

Le Pere Clarke, Jesuite Ecossois, à présent Confesseur du Roi, est âgé d'environ soixante ans. Il a été Recteur de differens Colleges en Italie. Il vint de Rome à Madrid il y a trois ans, & il fut fait Recteur du College des Jesuites Ecossois.

H. vj.

On

## 2574. MERCURE DE FRANCE.

On apprend de Lisbonne que la flotte qui y est arrivée de Rio de Janeiro, a apporté trois millions de Cruzades pour le Roi de Portugal, & cinq millions pour le compte des Particuliers.

Le bruit court à Madrid que le Duc d'Ormond, Seigneur Anglois, qui est depuis quelque temps en Espagne, sera nommé à l'Ambassade de Moscovie.

On travaille aux moyens de trouver des fonds pour le payement des troupes, & des subsides promis à l'Empereur. Le Marquis de San-Iago, fameux Banquier de Madrid, M. Flon, autre Banquier, & les Chefs de plusieurs Compagnies, ont été mandez par Dom Joseph Patinho, qui leur a demandé s'ils étoient en état de faire au Roi une avance de 300 mille Pistoles, dont S. M. a besoin.

Le bruit court aussi qu'il a été résolu dans le Conseil de vendre plusieurs Titres d'Emplois considérables dans les Indes.

Le 19. du mois dernier à huit heures du soir, on apperçut à Madrid, du côté du Nord, une lumière extraordinaire, qui représentoit un cercle d'où partoient plusieurs colonnes, qui rendoient une clarté aussi vive que la lumière de la pleine Lune.

Les Lettres de Cadix portent qu'un Vaisseau de Guerre Maltois & un Genois, actuellement dans le Port de cette Ville, devoient entrer au service du Roi, & qu'on en attendoit encore trois autres d'Italie.

## GRANDE BRETAGNE.

LE 20. du mois dernier, le Roi & le Prince de Galles assisterent à une nouvelle Comédie Italienne, qui a pour titre, *Arlequin Prince par enchantement.* On

NOVEMBRE. 1716. 257.

On a eu avis que le 1. Octobre les Escadres d'Angleterre & de Dannemarc avoient levé l'ancre de devant l'Isle de Nargin, pour retourner dans leurs Ports.

On renvoya ces jours passez le Courier du Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi à la Cour du Roi d'Espagne, avec des ordres au Vice-Amiral Jennings de revenir en Angleterre avec quatre de ses plus gros Vaisseaux, & de laisser le reste de son Escadre dans la Méditerranée.

Le 19. d'Octobre au soir, à six heures trois quarts, on vit à Londres une lumiere Boreale très-éclatante qui dura jusqu'à trois heures du matin.

Le Vice-Amiral Jean Jennings, arrivé depuis peu à Portsmouth avec cinq Vaisseaux de Guerre de l'Escadre de la Méditerranée, se rendit le 8. de ce mois à Kensington, où il eut l'honneur de saluer le Roi.

P A Y S - B A S.

Le 19. d'Octobre, vers les sept heures du soir, on vit à Bruxelles une lumiere extraordinaire du côté du Nord qui dura jusqu'à onze heures & demie.

Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende, sont convenus d'envoyer cette année deux Vaisseaux à Bengale, & deux à la Chine. Les deux premiers sont partis le 9. de ce mois, & les deux autres doivent les suivre incessamment.

Les Etats d'Hollande & de Westfrise, ont donné le 6. de ce mois leur consentement à l'augmentation des Troupes de la Republique, qui doit être de 10000. hommes.

N A I S.

*NAISSANCES, MORTS*  
*des Pays Etrangers.*

**L**E Sieur Bourgeois, Chirurgien Juré de Paris, qui a été envoyé pour accoucher la Princesse Epouse du Prince hereditaire de Modene, a mandé qu'elle étoit heureusement accouchée d'une Princesse à Reggio, le 6. du mois dernier à cinq heures & demie du soir.

Le 19. Octobre, entre quatre & cinq heures du matin, la Princesse Epouse du Prince-Royal de Danemarck, accoucha à Copenhague d'une Princesse, qui fut baptisée l'après midi, & nommée Louise.

On a reçu avis de Brunswick que le Prince Casimir-Guillaume, Frere du Landgrave de Hesse-Hombourg, y étoit mort le 9. d'Octobre dans sa trente-septième année, sans laisser de posterité de Christine-Charlotte, Comtesse de Solms-Braunfeld, qu'il avoit épousée le 31. Octobre 1722.

**F R A N C E,**

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 13. du mois dernier, le Duc d'Orleans fit rendre les Pain-benits à la Paroisse de Fontainebleau avec beaucoup de magnificence.

Le

NOVEMBRE 1726. 2577

Le 18. M. Morosini, Ambassadeur de la République de Venise, eut Audience de Congé de S. A. R., Madame la Duchesse d'Orléans, & des jeunes Princesses ses filles.

Le 14. & le 20. de ce mois, la Reine engendit dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, le Sermon du Pere Segaut, de la Compagnie de Jesus, & le 17. S. M. assista à la Prédication du Pere Perusseau de la même Compagnie.

M. Ogier, Receveur General du Clergé, n'a plus cette Charge, M. Olivier de Senozan, a été nommé par l'Assemblée du Clergé pour la remplir, sous le titre d'Intendant General des Affaires du Clergé de France, avec l'agrément du Roi. Il aura sous lui un Tresorier dont il fera la caution.

Le Roi a fait remise au Clergé, sur le Don gratuit accordé d'une somme de 750000. livres pour les frais des deux dernieres Assemblées.

On a appris par un Courier dépêché par le Maréchal d'Estrées, que l'ouverture des Etats de Bretagne s'étoit faite à S. Brieux le 15. du mois dernier, & que le 16. les Etats avoient unanimement accordé au Roi le Don gratuit demandé de la somme de 1800000. liv.

Co

## 1728. MERCURE DE FRANCE.

Ce Maréchal donna à manger le même jour aux Députés avec beaucoup de magnificence. Il y avoit 4. tables de 4. 5. & 8. de 12. couverts chacune & 8. de 12.

Le 28. de l'autre mois, la grande Gondole, dans laquelle le Roi va à la Chasse, versa sur les sables de la Forêt de Fontainebleau, sans que S. M. fut blessée, ni aucun des onze Seigneurs qui étoient avec Elle.

M. de Sauroy a été rétabli dans sa Charge de Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres; il fera l'exercice de 1727.

Le 11. du mois dernier, deux fils d'un Procureur au Parlement, l'un âgé de 8. ans & l'autre de 9. jouant au Volant, eurent une petite dispute d'enfant; l'aîné dit en badinant à son frère qu'il le tueroit avec un pistolet qu'il trouva sous sa main, mais le coup partit, & il tua effectivement son frère.

Le Roi Stanislas & la Reine son Epouse, qui étoient arrivés le 16. au Château de Ravannes près de Moret, en partirent le 24. pour Chambord. Pendant leur séjour dans cette maison, ce Prince & cette Princesse, alloient tous les jours à Fontainebleau, *incognito*, chez la Reine, où le Roi les a vus deux fois.

Le

NOVEMBRE 1726. 2579

Le Roi a nommé le Marquis de Bonac, ci-devant Ambassadeur de S. M. à la Porte Othomane, pour remplacer le Marquis d'Avarey dans l'Ambassade de Suisse.

Le premier de ce mois, Fête de la Toussaints, le Concert spirituel recommença au Château des Tuilleries, on y chanta *Exurgas Deus, & Dominus regnavit*, deux anciens Motets de feu M. de la Lanté, qui furent très-bien exécutés; Les D<sup>lles</sup> Antier & Pelissier, & le sieur Chassé, de l'Académie Royale de Musique, y chanterent quelques morceaux qui furent très-applaudis; le sieur Blavet, dont on a déjà parlé, y joit des *Concerto* sur sa Flute traversiere, qui firent un extrême plaisir à la nombreuse Assemblée qui s'y trouva. Le même Concert doit recommencer le 8. du mois prochain, Fête de la Conception de la Vierge, de même que la veille & le jour de Noël.

Le premier de ce mois, Fête de tous les Saints, le Roi & la Reine entendront dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Valence, & chantée par la Musique. L'après midi L. M. entendirent le Sermon de l'Abbé Hardoiin, ensuite les Vêpres & celles des Morts, qui furent chantées

2580 MERCURE DE FRANCE.

tées par la Musique, & auxquelles le même Prélat officia.

Le 2. jour des Trépassés, le Roi & la Reine entendirent la Messe de Requiem, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique.

Le 3. la Reine entendit dans la même Chapelle, le Sermon du P. Perulleau, Jesuite, & le 6. S. M. assista à la Prédication du P. Segaut, aussi Jesuite.

Le 7. de ce mois, le Roi, après'avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, commença ses Stations pour gagner le Jubilé de l'Année Sainte, qui a été ouvert dans le Diocèse de Sens le 28. du mois dernier. S. M. fit sa seconde Station dans la Chapelle de S. Saturnin de la Cour Ovale, & elle les continua dans l'Eglise de la Paroisse, devant le grand Autel, & à la Chapelle de la Sainte Vierge. Le Roi a continué depuis à faire tous les jours quatre Stations.

Le 11. la Reine commença par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier; & l'après-midi L. M. entendirent dans la Chapelle du Château la Prédication du P. Segaut, de la Compagnie de Jesus. Le soir, la Reine commença ses Stations du Jubilé, & elle continua de les faire tous les jours. S. M.  
assista

NOVEMBRE. 1716. 2581

assista le 13. au Sermon du Pere Per-  
russieu.

Le 12. l'Ouverture du Parlement se  
fit avec les Ceremonies accoutumées,  
par une Messe celebrée pontificalement  
dans la grand' Salle du Palais, par l'E-  
vêque, Comte de Châlons, Pair de Fran-  
ce, à laquelle M. Portail, Premier Pré-  
sident, & les Chambres assisterent.

### BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye de Fasemoutier, de l'Or-  
dre de S. Benoist, au Diocèse de  
Meaux, vacante par le décès de Mada-  
me de Beringhen, a été donnée à la Da-  
me Olimpe-Felicité-Therese-Sophie de  
Beringhen, Religieuse dans la même  
Abbaye.

L'Abbaye Commandataire de Fonten-  
nelles, Ordre de S. Augustin, Diocè-  
se de Luçon, vacante par le décès de  
M. de Beaumont, en faveur de l'Abbé  
Dandigné, Prêtre & Grand-Vicaire de  
l'Evêché de Luçon.

L'Abbaye de S. Remy des Landes,  
Ordre de S. Benoist, Diocèse de Char-  
tres, vacante par le décès de Madame  
de Caylus, en faveur de Madame de  
S. Fargeux, Religieuse du même Or-  
dre.

L'Ab-

## 4582 MERCURE DE FRANCE.

L'Abbaye du Pont-aux-Dames, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Meaux, vacante par la démission de Madame d'Ormesson, en faveur de la Dame Catherine-Isidore de Bourlamaque, Religieuse dans la même Abbaye.

La Prévôté de Favart, au Diocèse de Tulle, qui a vaqué en Regale de fait ou de droit, dans le temps qu'elle étoit ouverte, en l'Evêché de Tulle, en faveur du sieur Jean Flotte, Prêtre.

L'Abbé Gualterio, Camerier d'Honneur du Pape, arriva à Paris le 24. du mois dernier ; il logea dans l'Appartement du Cardinal de Fleury au Palais des Thuilleries ; il se rendit à Fontainebleau le 2. de ce mois. La Ceremonie de la Barette se fit le 5. en cette maniere.

Le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, alla prendre dans les Carrosses du Roi & de la Reine, le Cardinal de Fleury, & le conduisit chez le Roi avec l'Abbé Gualterio, envoyé par S. S. pour porter le Bonnet au Cardinal de Fleury. Cet Abbé fut introduit, avec les Ceremonies ordinaires, à l'Audience que le Roi lui donna dans son Cabinet ; il présenta à Sa Majesté le Bref du Pape.

Après

NOVEMBRE. 1726. 258

Après cette Audience, le Roi descendit à la Chapelle du Château, où S. M. entendit la Messe, à la fin de laquelle le Cardinal de Fleury se rendit, conduit par le Chevalier de Saintot.

Le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & M. des Granges, Maître des Ceremonies, reçurent son Eminence à la porte de la Chapelle; elle alla se placer auprès du Prie-Dieu du Roi du côté de l'Évangile, où on lui porta un carreau. L'Abbé Gualterio, revêtu de son habit de Ceremonie, remit entre les mains du Cardinal de Fleury le Bref du Pape, & alla prendre ensuite, sur une Crédence, préparée pour cet effet du côté de l'Épître, un bassin de vermeil-doré, sur lequel étoit le Bonnet, & il le présenta au Roi. S. M. prit le Bonnet, & le mit sur la tête du Cardinal, qui le reçut avec une profonde inclination, & à l'instant même se découvrit. Dès que le Roi fut en marche pour sortir de la Chapelle, le Cardinal de Fleury entra dans la Sacristie, où il prit les habits de sa nouvelle Dignité. Il monta ensuite chez le Roi, étant accompagné du Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & de M. des Granges, Maître des Ceremonies: le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui

qui étoit toujours resté auprès de lui, l'introduisit dans le Cabinet du Roi, où le Cardinal fit son remerciement à S. M. en ces termes :

**SIRE,**

La nouvelle Dignité dont je viens rendre hommage à VOTRE MAJESTÉ, quelque grande qu'elle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus précieuse, parce que je la tiens uniquement de sa main; & , si je l'ose dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

Qu'il me soit permis, SIRE, de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avoit inspiré en ma faveur, dans un temps où vous n'étiez pas encore le dispensateur des graces. Non-seulement vous m'aviez destiné votre nomination au Cardinalat, sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler: mais vous aviez encore, sans me le dire, demandé avant le terme ordinaire, que cette grace me fut accordée.

J'avoue, SIRE, qu'il y a peut-être quelque retour secret de complaisance sur moi-même, en apprenant au Public cette marque d'attention de VOTRE MAJESTÉ, si honorable pour moi: mais ne serois-je pas aussi, avec raison, taxé d'ingratitude, si je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fond de bonté, de sentiment, & je ne crains pas de le dire, de reconnoissance qui doit faire la plus douce consolation de vos Sujets?

La majesté du Trône attire naturellement le respect; les grands talens des Princes excitent

citent l'admiration : leur puissance inspire la crainte ; mais c'est la bonté , la douceur , l'humanité qui les rendent maîtres des cœurs : & qu'est-ce que les François ne font pas capables d'oser , de faire , de souffrir même , quand ils se croient aimez de leur Maître ?

Les Nations de l'Orient rendent à leurs Souverains un culte presqu'égal à celui de la Divinité : parmi celles de l'Europe , il y en a qui veulent gouverner leurs Rois : d'autres , quoique très-attachez à eux & très-fideles , les respectent encore plus qu'elles ne les aiment ; mais le propre caractere des François , est l'amour pour leur Roi , le desir de lui plaire , de le voir , d'en approcher , & d'en être aimez.

VOTRE MAJESTÉ' a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance. Ils vous ont aimé , SIRE , avant que vous fussiez en âge de les aimer vous-même : leur consternation dans vos maladies , a été égale à celle d'une famille qui eût tremblé pour la perte de celui qui en faisoit le soutien ; & les marques de leur joye pour votre guérison , ont été portées à des excès qui ont presque passé quelquefois les bornes de la moderation.

Avec quelles acclamations vos fideles Peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que VOTRE MAJESTÉ' a faite , de vouloir prendre en main le Gouvernement de son Royaume ? & de quel heureux avenir ne se croient-ils pas en droit de se flater , quand ils voyent se développer de plus en plus en VOTRE MAJESTÉ' , les grandes qualitez de son Auguste Bisayeul , que vous vous êtes proposé pour modele ?

Un esprit d'ordre & de Justice ; une conception à laquelle rien n'échape ; un secret im-

Impenetrable ; une droiture de jugement ; un service doux & facile : jamais d'impatience, ni d'humeur ; jamais un mot , un seul mot de fâcheux contre personne ; un éloignement du luxe en tout genre : mais ce qui est infiniment au-dessus de tout , un attachement invariable à la Religion , & un respect pour nos saints Mysteres , qu'aucune distraction étrangere, ni les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

Voilà, SIRE, ce qu'on admire déjà en VOTRE MAJESTÉ, & qui fonde la juste espérance que vos Sujets ont de vous voir un jour égaler nos plus grands Rois.

Rien n'est plus dangereux , ni plus difficile à soutenir , qu'une grande attente ; mais j'ose assurer qu'il ne tiendra qu'à VOTRE MAJESTÉ de ne point tromper la nôtre. Puissiez-vous, SIRE, la remplir dans toute l'étendue que le demandent nos besoins. Puissions-nous avoir la consolation de voir retracer en votre Personne sacrée, la sagesse du Roi votre Bisayeul dans l'art de gouverner, toute la bonté du Dauphin votre Grand-Pere, & la piété de votre Auguste Pere. Ce sera, SIRE, la récompense la plus glorieuse & la plus touchante pour moi que je puisse jamais recevoir de mon respectueux, & , s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour VOTRE MAJESTÉ.

Ce Discours frappa d'admiration tous ceux qui l'entendirent ; le Roi en parut extrêmement satisfait ; & après une réponse remplie des témoignages de la plus parfaite affection , S. M. fit au Cardinal de Fleury ; l'honneur singulier de l'embrasser. Le

NOVEMBRE. 1726. 2587

Le Cardinal alla ensuite chez la Reine, & après qu'il eut fait son Compliment, on lui apporta un tabouret. Il présenta à la Reine l'Abbé Gualterio, qui remit à S. M. le Bref du Pape, & la complimenta. Cette Audience étant finie, le Cardinal de Fleury fut reconduit chez lui par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, dans les Carrosses du Roi & de la Reine, avec les mêmes Ceremonies observées lorsqu'il étoit arrivé chez le Roi.

Il est quelquefois arrivé que nos Rois, faisant la Ceremonie de donner le Bonnet à un Nonce du Pape, ou autre Prelat Etranger, nouvellement nommé Cardinal, lui ont fait l'honneur de les faire manger à leur table : on observe dans cette occasion, que le nouveau Cardinal ne mange pas sur la même nappe du Roi.

On dira ici à cette occasion quelques circonstances au sujet de la Dignité de Cardinal, principalement sur la maniere de donner la Calotte, le Bonnet, ou Barette, le Chapeau, &c. sur lesquelles nous avons vû beaucoup de personnes mal instruites.

Autrefois le nombre des Cardinaux n'étoit pas fixe. Sixte V. en 1588. le fixa à 70. qui sont partagez en trois Ordres ou Classes :

I. sca-

ſçavoir, celle des Evêques, celle des Prêtres, & celle des Diacres. La Classe des Cardinaux Evêques en contient ſix, qui ont, comme Cardinaux Evêques, de petits Evêchez près de Rome. Le 1. eſt Evêque d'Oſtie à qui la Dignité de Doyen du Sacré College eſt attachée. Le 2. de Porto, avec la qualité de Sous-Doyen. Les 4. autres ſont Evêques de Sabine, de Paleſtrine, de Fraſcati, & d'Albano. Ces ſix Evêchez ſont compatibles avec d'autres Evêchez ou Archevêchez.

La Classe des Cardinaux Prêtres eſt de 50. & celle des Diacres eſt de 14.

Le rang entre les Cardinaux ſe règle ſelon les differens Ordres; de ſorte que l'Ordre des Evêques précède tout l'Ordre des Prêtres, & celui-ci a le pas ſur tout l'Ordre des Diacres, ſans égard, ni à l'ancienneté au Cardinalat, ni aux différentes Dignitez Eccleſiaſtiques dont on peut être revêtu. Dans chaque Ordre, on règle le rang ſelon l'ancienneté au Cardinalat, ſans aucun égard, non plus aux diverſes Dignitez Eccleſiaſtiques qu'un Cardinal peut avoir. Mais entre pluſieurs Cardinaux du même Ordre, & de la même promotion, ce rang ſe règle par la Dignité Eccleſiaſtique dont le Cardinal eſt revêtu, le Patriarche précédant l'Archevêque, celui-ci l'Evêque, &c. En cas de parité en Dignité Eccleſiaſtique, c'eſt l'ancienneté dans cette Dignité qui donne le rang.

Quand un Cardinal paſſe d'un Ordre inférieur dans un Ordre ſupérieur, il prend dans l'Ordre où il entre ſon rang par rapport à ſon ancienneté au Cardinalat. Il faut cependant excepter de cette règle dans l'Ordre des Cardinaux Evêques, les Evêques d'Oſtie & de Porto, qui ne ſont jamais déplacés, quoi-  
qu'un

qu'un Cardinal, plus ancien Cardinal qu'eux, devienne Cardinal-Evêque. Ces deux Evêques restent toujours à la tête de l'Ordre des Cardinaux-Evêques, quand ils y sont une fois parvenus, & sont toujours par conséquent les deux premières personnes du Sacré Collège. De même, dans l'Ordre des Prêtres, le premier des Cardinaux Prêtres ne perd jamais son rang, quoiqu'un Cardinal plus ancien que lui, passe de l'Ordre des Diacres dans celui des Prêtres, & il reste toujours à la tête de l'Ordre des Prêtres, tant qu'il ne veut pas passer de cet Ordre dans celui des Evêques.

Pour devenir Doyen ou Sous-Doyen du Sacré Collège, il faut être dans l'Ordre des Evêques, comme aussi pour devenir Cardinal premier Prêtre, il faut être dans l'Ordre de la Classe des Prêtres. Il faut de plus pour devenir Cardinal Doyen, se trouver en personne à Rome, quand la Dignité de Doyen vient à vaquer. On peut remarquer en passant, que le Cardinal Doyen, ou Cardinal de Doyen du Sacré Collège, porte le *Bzibus* d'Archevêque, quoiqu'il ne soit qu'Evêque.

On ne peut passer de l'Ordre des Cardinaux-Diacres dans celui des Cardinaux-Evêques, sans avoir été auparavant dans l'Ordre des Cardinaux-Prêtres.

Pour être Cardinal-Evêque, il faut avoir reçu l'Ordre de l'Episcopat, du moins se disposer à le recevoir incessamment. Pour être Cardinal-Prêtre, il faut avoir reçu l'Ordre de Prêtre, non du moins celui de Diaconat, & travailler à se faire incessamment ordonner Prêtre; mais on peut être Cardinal-Diacre, sans être en aucune façon engagé dans les Ordres sacrez. Le Cardinal Barberin, qui fut fait Cardinal-Diacre en 1662, ne prit

L'Ordre du Diaconat qu'en 1719.

Le Doyen du Sacré Collège, qui est le premier des Cardinaux-Evêques, le premier Cardinal-Prêtre, & le premier Cardinal-Diacre, sont ce qu'on appelle les trois Chefs-d'Ordres : Il y a des occasions où ils ont de l'autorité.

On a parlé du titre des six Cardinaux Evêques : pour les Cardinaux Prêtres & les Cardinaux Diacres, ils ont pour titre chacun une des Eglises de la ville de Rome.

Lorsqu'il y a un titre d'Evêque vacant, le Cardinal Prêtre qui aspire à ce titre, & qui veut passer de l'Ordre des Prêtres dans celui des Evêques, doit se trouver en personne dans le premier Consistoire qui se tient, après que le titre d'Evêque a vacqué, & y déclarer qu'il demande l'Evêché vacant : c'est ce qu'on appelle opter un titre. Lorsqu'un titre de Prêtre vient à vacquer, le Cardinal Diacre qui y aspire fait la même chose, &c. En ces cas, c'est au plus ancien des Cardinaux Prêtres, ou des Cardinaux Diacres à opter. Il arrive très-souvent que des Cardinaux aiment mieux rester dans l'Ordre où ils sont, que de passer dans un Ordre supérieur.

Quand le Pape veut faire une promotion de Cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette Dignité, & il les fait lire dans un Consistoire tenu exprès, après avoir dit aux Cardinaux présens, *Habetis Fratres*, &c. Vous avez pour Freres, &c.

Les nouveaux Cardinaux qui se trouvent à Rome, viennent recevoir le Bonnet de la main du Pape, qui dans le Consistoire suivant leur donne le Chapeau, & un titre de Cardinal Prêtre ou de Cardinal Diacre.

A l'égard des nouveaux Cardinaux absens,

NOVEMBRE. 1726. 2591

le Pape leur envoie la Calote par un Courier, puis le Bonnet, qui n'est autre chose qu'un petit Bonnet quarré, qu'on appelle quelquefois Barette, du mot Italien *Beretta*, par un de ses Cameriers d'honneur; & si celui par qui le Pape veut envoyer le Bonnet n'est pas actuellement Camerier d'honneur, le Pape lui donne ce titre pour cette fonction. Quand le nouveau Cardinal est à la Cour d'un Roi, le Roi lui fait ordinairement l'honneur de lui mettre le Bonnet sur la tête après la Messe. Pour le Chapeau, le Pape ne l'envoie point; il faut que le nouveau Cardinal aille lui-même le recevoir à Rome. Il est cependant quelquefois arrivé que le Pape, par une faveur particulière, a envoyé le Chapeau à un Cardinal, sans qu'il ait été le recevoir en personne.

Il arrive quelquefois dans une promotion de Cardinaux, que le Pape, après avoir fait lire dans le Consistoire les noms de ceux qu'il honore de la Pourpre, prend la parole, & dit qu'il réserve de plus tant de Cardinaux *in petto*; c'est-à-dire, qu'il ne juge pas à propos de déclarer leurs noms si-tôt. Ces Cardinaux réservés *in petto*, prennent leur rang dans le Sacré College, non du jour que le Pape déclare leur nom dans un Consistoire, mais du jour de la promotion dans laquelle le Pape les a réservés *in petto*.

Quand un Cardinal va à Rome pour la première fois depuis son élévation au Cardinalat, pour recevoir le Chapeau, il fait une Entrée publique. Les Cardinaux, les Princes Romains, & les principaux Prelats le font complimenter hors de la Ville, & lui envoient leur Carosse pour lui faire cortège. Il fait son Entrée dans le Carosse du Cardinal Secrétaire d'Etat, & va au Palais baiser les pieds

## §. 92. MERCURE DE FRANCE.

du Pape; quelquefois le Pape exempté, pour certaines raisons, de l'Entrée publique ou Cavalcade.

Quelques jours après le Pape tient un Consistoire public, & lui donne le Chapeau; après quoi il lui donne, dans le même Consistoire, un titre de Cardinal Prêtre, ou de Cardinal Diacre.

Après que le nouveau Cardinal a reçu le Chapeau & un titre, le Pape fait dans un Consistoire particulier la cérémonie de lui fermer la bouche, & dans le Consistoire suivant il fait la cérémonie de la lui ouvrir. Après ces cérémonies, le Pape met le nouveau Cardinal dans quelque Congregation.

Autrefois plusieurs Cardinaux étoient nommez plutôt par le nom de leur titre, que par celui de leur Maison; aujourd'hui on ne nomme les Cardinaux par le nom de leur titre, que pour les distinguer des autres Cardinaux de même famille. Le frere du Cardinal Mazarin, Archevêque d'Aix & Cardinal, étoit appelé le Cardinal de Sainte Cecile, du nom de son titre. Une autre maniere de distinguer les Cardinaux de même Maison, est d'appeller l'un par son surnom, & l'autre par son nom de baptême. On a quelquefois nommé les Cardinaux par le nom de leur Archevêché ou Evêché: Alphonse, Archevêque de Lyon, Grand Armonier de France, & frere du Cardinal de Richelieu, étoit appelé le Cardinal de Lyon.

Le titre de Saint Laurent *in Damaso*, est attaché à la Charge de Vice-Chancelier de l'Eglise. Le titre de Saint Laurent *in Lucina*, est affecté à la place du premier Cardinal Prêtre. Le titre de Saint Marc est affecté au plus ancien Cardinal Venitien qui peut resider à Rome.

Le Titre d'Eminence; qu'on donne aujourd'hui

NOVEMBRE. 1726. 259

On n'a point d'habit aux Cardinaux, n'est en usage que depuis environ un siècle. Luc Holstein, l'un des Sçavans du siècle passé, ayant, dans un Discours public, traité d'*Eminentissimus*. le Cardinal François Barberin, son Patron, tous les autres Cardinaux voulurent être traités de même; ce qui donna lieu au Decret, par lequel le Pape Urbain VIII. ordonna le 10. Juin 1630, que les Titres d'Eminence & d'Eminentissime fussent attribuez aux Cardinaux. Avant ce Decret, on donnoit aux Cardinaux le titre de Seigneurie Illustrissime: Titre qui se donnoit rarement à d'autres qu'aux Cardinaux. Depuis le Decret d'Urbain VIII. on a donné le titre de Seigneurie Illustrissime aux Archevêques & aux Evêques, auxquels on n'avoit encore donné que le Titre de votre Seigneurie.

Il fut réglé dans le Concile de Constance, que les Cardinaux seroient choisis dans toutes les Nations Chrétiennes. Les Papes suivirent ce Reglement, honorant pourtant de la Pourpre plus d'Italiens que d'Etrangers.

Comme les Papes choissoient pour Cardinaux les sujets qu'ils vouloient, il arriva souvent qu'ils éleverent à la Dignité de Cardinal des Etrangers qui n'étoient point agréables à leurs Souverains: ce qui causa des plaintes. Vers l'an 1600. on convint que les Papes prendroient pour Cardinaux Nationaux les sujets qui leur seroient nommez par les Princes, pourvu que ce fussent des personnes de mérite.

Dans le temps que les nominations des Cardinaux pour les Princes furent réglées de cette façon, l'Angleterre n'étoit plus Catholique, & le Portugal étoit soumis à la Couronne d'Espagne. Ainsi il n'y eut proprement

## 2594 MERCURE DE FRANCE.

que l'Empereur, le Roi de France & le Roi d'Espagne qui eurent le droit de nomination. On n'en priva pourtant pas tout à fait le Roi de Pologne, qui n'est que Roi électif; mais comme les Evêques Polonois ne veulent pas céder aux Cardinaux, & que chez eux le rang des Archevêques & des Evêques est réglé uniquement par la Dignité du Siege, sans égard à la Dignité du Sacre, ou aux Dignitez personnelles, les Rois de Pologne, pour ne pas perdre absolument leur droit de nomination, nommerent ordinairement au Cardinalat les Prelats qui avoient residé auprès d'eux en qualité de Nonces. Dans les derniers temps ils ont quelquefois nommé des Etrangers, mais cela n'a pas été reçu à Rome sans difficulté. On a fait une autre difficulté au Roi de Pologne; les Papes ont dit que ces Princes, comme Rois électifs, n'avoient qu'une nomination pendant tout leur regne.

La Republique de Venise, qui a dans Rome les mêmes traitemens que les Têtes couronnées, a aussi prétendu avoir quelque droit de nommer des Cardinaux. On ne lui a pas accordé absolument tout ce qu'elle demandoit; mais ordinairement, quand le Pape fait des Cardinaux pour l'Empereur & pour les Rois, ce qu'on appelle Promotion des Couronnes, le Pape, de concert avec l'Ambassadeur de la Republique, choisit quelque sujet de merite pour l'élever au Cardinalat.

Le Roi d'Angleterre, qui n'avoit point eu de nomination pendant que les Rois étoient Protestans, est rentré en quelque façon dans ce droit. En 1712. le Cardinal de Polignac fut élevé à cette Dignité à la recommandation du Prince qui est aujourd'hui à Rome, & que le Pape reconnoît pour Roi d'Angleterre.

Pour

NOVEMBRE. 1726. 255

Pour le Portugal, depuis qu'il s'est soustrait à la domination d'Espagne, les Rois ont prétendu avoir des Cardinaux de leur nomination; c'est pourquoi Joseph de Pereyra, Evêque des Algarves en Portugal, fut compris dans la promotion du 29. Novembre 1719.

Comme le Pape, pendant ces dernières guerres, avoit été obligé de reconnoître l'Empereur pour Roi d'Espagne, ce Prince a prétendu avoir en qualité de Roi d'Espagne un droit à la nomination, & c'est à la nomination de l'Empereur, comme Roi d'Espagne, que dans la dernière promotion le Pape a fait Cardinal le P. Cinfuegos, Jésuite Arragonois, qui avoit embrassé depuis long-temps le parti de l'Empereur.

Ordinairement la première promotion que font les Papes depuis leur élévation au Pontificat, est absolument pour des sujets qui ont servi le S. Siege dans les Nonciatures ou dans les Emplois de la Cour de Rome. Dans la promotion suivante, ils font Cardinaux ceux qui ont été nommez par les Princes. Ces secondes promotions ne sont pas néanmoins uniquement pour les Couronnes; avec les Nationnaux, le Pape nomme les sujets qui lui sont attachez, les Nonces, &c.

Quand le Pape fait Cardinal un de ses neveux, ou un Prince, ou un parent des derniers Papes, ce qu'on appelle *rendre le Chapeau*, ces petites promotions n'empêchent pas que la promotion suivante ne soit toute du choix du Pape.

Le Pape ayant fait une seconde promotion, dans laquelle il a compris les sujets nommez par les Princes, il en fait une troisième uniquement de son choix, & la quatrième est une promotion des Couronnes; c'est-à-dire, que

L. v le

## 2496 MERCURE DE FRANCE.

Le Pape y met des sujets à la nomination des Princes, & ainsi de suite alternativement.

Il arrive quelquefois qu'un Prince voulant honorer promptement de la Pourpre un sujet de distinction, prie le Pape de le faire Cardinal avant la promotion des Couronnes, & déclare que ce Chapeau tiendra lieu de celui qu'il auroit eu droit de demander dans la première promotion, & c'est ce qui vient d'arriver à l'égard du Cardinal de Fleury.

M. de Sennecé, qui étoit Premier Valet-de-Chambre de la feuë Reine, ayant perdu sa Charge à la mort de S. M. se retira dans une Terre qui lui restoit près de Mâcon; & comme c'est un homme de mérite, & qui aime les Lettres, son grand âge n'ayant rien changé à son sçavoir & à la vivacité de son esprit, il a continué de faire des Vers, & a conservé commerce avec plusieurs personnes de distinction de la Cour, & sur tout avec S. E. Monseigneur le Cardinal de Fleury, auquel il adressa les Vers suivans au mois de Juillet dernier.

Où d'Apollon la lumière n'est éteinte  
Sur l'avenir, ou vous effacerez

Armand & Jule, à qui le ministère

A fait des noms si grands, à reverez.

Seul héritier vous serez de leur gloire,

De leurs défauts franc & débauché:

Car

NOVEMBRE. 1726. 2592

Car fut l'un d'eux, au rapport de l'Histoire,  
Vindictif, & l'autre intéressé.

Or en deux points qui me font quelque  
peine,

Vous ont passé ces fameux devanciers ;

L'un, c'est l'éclat de la Pourpre Romaine,

L'autre est le rang de Ministres Premiers.

Pour celui-ci, LOUIS peut à toute  
heure

Vous honorer d'un nom si respecté :

Qu'importe, au fond, si sans Titre en de-  
meure

Pardevers vous toute l'autorité ?

Quant au surplus, bien seroit Rome in-  
grate,

De n'envoyer au jeune successeur

Du vieux Pepin, ce large donateur, (a) ou

Pour son mentor Barrette d'écarlate.

Et depuis l'élevation de ce Prelat au  
Cardinalat, il lui a encore adressé ces  
autres Vers, quoique directement ils ne  
le louent pas, mais il felicite tous les

(a) Le Roi Pepin, pere de l'Empereur  
Charlemagne, a donné à l'Eglise Romaine  
outes les Terres dont elle jouit en Souveraineté

2598 **MERCURE DE FRANCE.**

Etats d'une maniere assez ingenieuse & nouvelle.

*Au Pape.*

Honneur & joye , à vous , notre Saint-Pere

Pape Benoît , dont le goût délicat

Du meilleur choix qu'eussiez oncques pu faire

A signalé votre Pontificat.

Plus beau présent ne fit à son Epouse

Le Saint-Esprit , depuis qu'en traits de feu

Il descendit sur les Soixante & douze (\*)

Qui l'invoquoient dans le Conclave Hebreu.

*Au Roi.*

Honneur & joye , à vous , jeune Monarque,

Dont la faveur a mis dans un grand jour

Tant de vertus , & d'une illustre marque

A rehaussé l'éclat de votre Cour.

Les nobles soins qu'il prit de votre enfance,

Dont le progrès si rapide & si beau

(\*) Nombre des Disciples qui reçurent le Saint-Esprit.

Va.

NOVEMBRE. 1726. 2599

Va contraster aux plus grands Rois de France,

Meriteroient plus haut prix qu'un Chapeau.

Mieux feriez - vous. Mais à Triple Couronne

Ultramontains n'admettent compagnon:

Leur cœur jaloux, qui de peur en frissonne.

Trop se souvient du Siege d'Avignon. (a)

*Au Clergé.*

Honneur & joye, Eglise Gallicane,

Aux grands Degrez votre Eleve est monté.

Vous allez voir en vermeille Soutane

Avec Frejus briller la probité:

Alors de Reims (b) rappelant la memoire:

D'un beau refus vous verrez un beau fruit:

Cueillir Fleury. La veritable gloire

Buit qui la cherche, & cherche qui la fuit:

L'autorité soutenant la science,

Ces longs débats par lui pourront cesser,

(a) Il y a plus de trois siècles que le Saint Siege de Rome ayant été transféré à Avignon par un Pape François, il y demeura soixante & dix ans sous sept ou huit autres Papes.

(b) On sçait combien glorieusement il refusa l'Archevêché de Reims.

Dont

1600 MERCURE DE FRANCE

Dont il paroît qu'en saine conscience  
Peuples Chrétiens pourroient bien se passer

*Aux Etats.*

Honneur & joye, à la Cour, aux Provin-  
ces,

Au Tiers Etat, aux Gens de qualité :

Quand Cardinaux ont l'oreille des Princes

Regnent douceur, justice & pieté.

Bien l'éprouva Louïs (a) qui si grand noise

Eut avec Jule (b), à sa perte animé ;

Sans les conseils du Cardinal d'Amboise,

Pere du Peuple il n'eût été nommé.

*Aux Gens de Lettres.*

Honneur & joye, à vous, Esprits subli-  
mes,

Doctes rivaux d'Orphée & d'Amphion,

Limez la Prose, & polissez les Rimes,

Or ayez-vous haute protection.

Surpassez vous, fameux Corps des Qua-  
rante, (c)

Chantant Fleury, rendez graces à Dieu

(a) XII.

(b) II.

(c) L'Académie Française.

D'un

NOVEMBRE. 1726. 2601

D'un tel Patron. L'Eminence naissance

Moins ne promet qu'un nouveau Richelieu.

---

**L**E 16 de ce mois, le Roi fit couper ses cheveux, & prit la peruke.

Le 23. le Roi & la Reine finirent leurs Stations du Jubilé.

Le 24. le Roi, revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit à la Chapelle du Château de Fontainebleau, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains de l'Abbé de la Vieuville, Aumônier du Roi en quartier. Ensuite, le Roi toucha un grand nombre de Malades. Le même jour la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 25. le Roi & la Reine partirent de Fontainebleau pour aller passer quelques jours à Petitbourg chez le Duc d'Antin. Voici la liste des Princes, Princesses, des Seigneurs & des Dames qui font du voyage.

Mademoiselle de Chatolois.

Mademoiselle de Clermont.

Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

La Comtesse de Toulouse.

La Maréchale de Boufflers, la Comtesse de Mailly, la Maréchale de Villars, les Duchesses de Talard, d'Antin, d'Epéron, de Boufflers, de Brissac, de Gontaud. Les Marquises d'Alincour, de Rupelmonde, de Charost, de Nessel, de Mailly. Les Comtesses d'Egmont, de Bussy, d'Alegre, de Riberac, de Graces.

Le Comte de Clermont.

Le Comte de Toulouse.

Le Prince de Dombes.

Le

## 1602 MERCURE DE FRANCE.

Le Cardinal de Fleury, le Prince de Rohan, les Ducs d'Aumont, d'Antin, d'Espionnon, d'Harcour, de Charost, de la Rocheguyon, de Grammont, de Chaulnes, d'Humieres, de Gesvres, de Luxembourg, d'Orlonne. M. le Premier. Les Marquis de Souvray, de Courtenvaux, de Croissy, de Nette, de Pezé, de Nangis, de Meuze. Les Comtes de Grammond, de la Suze, Do, de Froulay, de Livri, de Tessé.

### *Officiers des Gardes du Corps.*

M de Brizac, du Planti de Maison-Neuve, de la Billarderie, de Verceil, de Fauvel, Dauge, de Montbrun, de Calviere, Dautichamp, de Verceil, Dumefnil, des Landes, de la Luzerne.

Le Samedi 30. de ce mois, le Roi & la Reine partirent de Petit-Bourg vers les cinq heures du soir & arriverent à Versailles en parfaite santé le même jour.



### MORTS, BAPTEMES.

**L** Oüise-Charlotte-Eugenie de Berenghen, Soeur de M. le Premier, Abbessé de Faremoutier, mourut dans cette Abbaye le 28<sup>e</sup> du mois dernier, âgée de 40. ans.

M. Jean-Baptiste-Nicolas Desmé de la Chesnaye, Porte-Cornette Blanche, Premier Ecuyer Tranchant, & Gouverneur de Meulan, mourut le 5. de ce mois, âgé de 68 ans, dans son Château de Rougemont. Le Roi lui avoit accordé il y a quelques années, la survivance de

NOVEMBRE. 1726. 2603

de ses Charges & de son Gouvernement, en faveur de son fils.

Le 26. Octobre 1726. mourut Madame Louise-Isabelle de la Chaussée Deu Darrest, de l'illustre & très-ancienne Maison des Comtes d'Eu. Louis XIV. la nomma en 1691. Abbesse de la célèbre Abbaye de Royallieu, près Compiègne, où elle est très regrettée. C'est Madame de Grimaldi, sa Coadjutrice, qui lui succède.

Charles Amelot, Chevalier, Seigneur de Combronde & de Maugerard-Amelot, Baron de Salvert, Seigneur du Mesnil, la Planchette, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président de la troisième Chambre des Enquêtes du Parlement, mourut âgé de 82. ans, le 5. de ce mois, dans son Château de Salvert en Auvergne, d'où son corps a été transporté à l'Eglise des Capucins du Fauxbourg S. Jacques, où il a été inhumé le 25. de ce mois.

Dame Marie Tudor, Comtesse de Deren Water, fille naturelle de Charles II. Roi d'Angleterre, épouse de M. Rook, Colonel Anglois, mourut à Paris le 12. de ce mois, âgée de 60. ans ou environ.

Pierre-Claude de l'Hôpital, sieur du Hatlier, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, cy-devant Major de Longwy, mourut à Paris le 15. âgé de 72. ans.

Le 18. Octobre, les cérémonies du Baptême furent suppléées dans la Chapelle du Palais Royal, au fils de M. Jacques de Boissimene, Ecuyer, Chevalier de S. Louis, Colonel des Troupes de S. M. Catholique, & de Dame Gracieuse Leone du Vergier: Le Parrain, le Duc d'Orleans, la Maraine, Mademoiselle de Beaujollois.

Dame Anne-Julie de Montmorency, épouse de

## 2604 MERCURE DE FRANCE,

de Emmanuel de Rousselet, Comte de Chateaurenault, de Crozon, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Lieutenant General de la Haute & Basse Bretagne, &c. accoucha le 20. Octobre dernier, d'une fille, qui fut baptisée le même jour, & nommée Marie-Anne, par Anne-Leon de Montmorency, Premier Baron Chrétien, & par Dame Marie-Magdeleine de l'Etoile de Montbriseul, épouse de Leon de Montmorency, Chef de nom & armes de sa Maison.

La femme du sieur Thomassin, Arlequin de la Comedie Italienne, étant accouchée à Fontainebleau, le Duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & la Marquise de Nessel, Dame du Palais de la Reine, nommerent l'enfant au nom de Leurs Majestez. Nous avons eu occasion plus d'une fois de parler de la legereté, des graces, & de la naiveté de cet excellent Comedien.



## EDITS, ARRÊTÉS, SENTENCES DE POLICE, &c.

**O**RDONNANCE de Reglement du 29. Aoust, pour les Chasses & executions des ordres du Roi, portant défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de chasser pendant deux années dans l'étendue de la Capitainerie de la Varenne du Louvre. Ladite Ordonnance rendue par M. Bontemps, Premier Valet de Chambre ordinaire du Roi, Capitaine Gouverneur du Palais des Thuilleries, Commandeur & Prevôt des Ordres de Saint-Lazare de N. D. de

NOVEMBRE. 1726. 260

Le Montcarmel, Bailli & Capitaine des Chasses  
de la Varenne du Château du Louvre, &c.

ARREST de la Cour de Parlement du même  
jour, qui ordonne que le Libelle intitulé: *Paral-  
lete de la Doctrine des Païens avec celle des Je-  
suites & de la Constitution du Pape Clement XI.  
qui commence par ces mots: UNIGENITUS  
DEI FILIUS*, sera lacéré & brûlé par l'Executeur  
de la Haute Justice.

SENTENCE DE POLICE du 30. Août, qui  
condamne les nommées Saint-Jean, sœurs,  
Poilloux & Collo, Regratieres de Marée, en  
Cinquante livres d'amende chacune, pour avoir  
contrevenu aux Reglemens & Ordonnances de  
Police concernant la Marée.

AUTRE du même jour, qui enjoit aux  
Boulangers de marquer leur Pain du poids qu'il  
doit peser: Et qui condamne le nommé Renée,  
Boulangier en 30. livres d'amende pour y avoir  
contrevenu.

AUTRE du même jour, portant défense aux  
Marchands de Vin & Cabaretiers de souffrir jouer  
chez eux à aucuns Jeux: Et qui condamne les  
nommez Laideguive, Desmoulins, de Belle-  
court, Malignot, & Saint-Germain, Joueurs de  
profession, & le nommé Chauvau Cabaretier, en  
Cent livres d'amende solidairement.

AUTRE du même jour, concernant la défense  
des Jeux de Hazard: Et qui condamne le Sieur  
Saint Maurice & sa femme, solidairement avec le  
Sieur Moncourt, en Trois mille livres d'amende.

AUTRE du même jour, qui condamne le nom-  
mé

## 2606 MERCURE DE FRANCE.

né Rioul, Chartier, en Dix livres d'amende ; pour avoir insulté le Sieur Leloutre, Juré Vendeur & Controlleur de Foin, dans l'exercice de sa Charge.

**JUGEMENT** du 4. Sept. rendu Prévôtalement & en dernier Ressort par M. Herault, Lieutenant General de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris ; President de la Commission, MM. les Officiers au Siege Présidial du Châtelet de Paris, & par M. Piquet de Melelle, Inspecteur General des Marchaussions de France : & Prévôt General de Bretagne : contre les nommez Julien de la Haye, autrement dit l'Epine ou le petit Dau, ou Pierre Gautier, ou le gros Jacob : Et Jacques Mouchel dit Desjardins ou Jacob le Correntin, lesquels ont été condamnés à être rouez vifs en Place de Greve pour Vols & Assassinats commis sur les grands Chemins, &c.

**SENTENCE DE POLICE** du 6 Septembre, concernant la défense des Jeux de Hazard ; Et qui condamne la Demoiselle Gueny, & le Sieur Bernard solidairement en Trois mille livres d'amende ; le Sieur Mustaphaga & autres Particuliers, aussi en Mille livres d'amende.

**AUTRE** du même jour, portant défense d'exposer en vente des Pigeons & Lapins en vie, les jours de Dimanches & Fêtes, sur le Quay de la Megifferie & autres Lieux.

**AUTRE** du même jour, portant défense aux Marchands de fer & autres, demeurans sur le Quay de la Megifferie & ailleurs, d'embarrasser la voye publique par leurs Etalages.

**ARREST** du 16. Septembre, portant Suppression

NOVEMBRE. 1726. 2607

pression des Droits et devant attribuez aux Offices de Controleurs. Visiteurs des Fruits entrans dans la Ville & Fauxbourgs de Paris; & Quatre Sols pour livre d'iceux,

SENTENCE du 11. Septembre de M. le Lieutenant General de Police, & M. Piquet de Mellesse, Grand-Prevôt de la Province de Bretagne, Commissaires du Conseil en cette Partie, touchant l'Assassinat du Courier de Lyon & de son Postillon: qui décharge Louis Penil pere, ci-devant Lieutenant de la Maréchaussée, & Echevin de la Ville d'Amboise; Jean Penil Sieur Du Verger, Perruquier, aussi ancien Echevin de ladite Ville d'Amboise, & procureur Fabricier de l'Eglise du bout du Pont; Louis Penil, fils, Marchand de cheveux, & Nicolas Châumet, Bourgeois de la Ville de Bourges, tous quatre arrêtez à Agen, & prisonniers es Prisons du grand Châtelet, Accusés & Défendeurs, pour raison de l'Assassinat commis le 30. Juillet dernier es personnes du Courier de Lyon & de son Postillon.

ARREST du 24. Septembre, qui décharge le Receveur Général des Domaines & Bois de la Generalité d'Auch, des Assignations qui lui ont été données au Parlement de Toulouse, en vertu des Lettres d'Appel obtenues en Chancellerie par la Dame la Flambelle & Laurent Cournac les 18. Juillet & 26. Aoust 1724. Ordonne que les Jugemens du Bureau des Finances d'Auch, seront exécutez selon leur forme & teneur; ensemble tout ce qui s'en est ensuivi. Condamne ladite Dame la Flambelle & Laurent Cournac au coût de l'Arrêt liquidé à 75. livres.

SENTENCE DE POLICE du 24. Septembre, qui condamne les nommez Amiard, Cocharde

& Bourjot, Marchands de Bled, en mille livres d'amende chacun, pour avoir vendu leurs Bleds ailleurs que dans les Marchez.

On donnera deux Volumes du Mercure le mois prochain, dont le second servira de Supplément pour les Pièces restées en arriéré; & il contiendra la Table générale des Matières employées dans les 14. Volumes de cette année.

## A P P R O B A T I O N.

J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France* du mois de Novembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Decembre 1726.

HARDION.

## T A B L E

|                                                  |      |
|--------------------------------------------------|------|
| Pièces fugitives, Epître & Elegie, &c.           | 1397 |
| Relation des derniers troubles arrivz en Égypte, | 2404 |
| Elegie sur la mort de la Marquise d'Estampes,    | 2418 |
| Lettre de Bourgogne sur le Phenomene             | 2420 |
| Autre du Havre sur le même sujet,                | 246  |
| Troisième Lettre sur le Phenomene,               | 2443 |
| Les Petroquiers, Fable,                          | 400  |

|                                                                                      |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Le Retour des Dieux sur la terre, &c.                                                | 2453         |
| Relation historique des dernières Guerres & Révolutions de Perse,                    | 2460         |
| Vers à M. le Blanc, Secrétaire d'Etat,                                               | 2480         |
| Observations générales sur le Dictionnaire universel de la France,                   | 2481         |
| Enigmes,                                                                             | 2492         |
| Nouvelles Littéraires des Beaux Arts, &c.                                            | 2494         |
| Véritable Calendrier chronologique, &c.                                              | 2497         |
| Extrait des Discours de Mrs Mirabeau & Fontenelle,                                   | 2500         |
| Histoire de la Comtesse de Savoye, <i>Extrait</i> ,                                  | 2507         |
| La Religion des Gaulois, &c.                                                         | 2514         |
| Dictionnaire des Finances, &c.                                                       | 2522         |
| Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres de la Republique des Lettres, | 2523         |
| Le véritable état de la France, &c.                                                  | 2526         |
| Oeuvre de Watteau gravée, &c.                                                        | 2527         |
| Son Epitaphe,                                                                        | 2529         |
| Rentrée des Académies,                                                               | 2534         |
| Ouverture du Collège Royal,                                                          | 2537         |
| Ouverture des Ecoles de Medecine,                                                    | 2538         |
| Découvertes de M. du Quet,                                                           | 2539         |
| Machines du sieur de l'Espiniere,                                                    | 2542         |
| Chanson notée,                                                                       | 2545         |
| Spectacles,                                                                          | 2546         |
| Chasse du Cerf, Comedie nouvelle, <i>Extrait</i> .                                   | 2547         |
| Piramo & Thyssé, Parodie,                                                            | 2553         |
| Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, Pologne, &c.                                 | 2561         |
| Naissances & Morts des Pays Etrangers,                                               | 2578         |
| Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.                                                  | <i>ibid.</i> |
| Bene-                                                                                |              |

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| 2610                                          |     |
| Benefices donnez.                             | 258 |
| Ceremonie du Bonnet donne par le Roi au       |     |
| Cardinal de Fleury,                           | 258 |
| Discours de ce Cardinal au Roi.               | 258 |
| Reflexions historiques sur la Dignité de Car- |     |
| dinal,                                        | 258 |
| Vers de M. de Sennece.                        | 259 |
| Morts, Baptemes,                              | 260 |
| Edits, Arrets, &c.                            | 260 |

### Errata d'Octobre.

- Page 2218. ligne 5. la, lisez le.  
 Page 2251. l. 24. empreignees, l. impres-  
 gnees.  
 Ibid. l. 2. du bas, noirs, l. noires.  
 Page 2257. l. 1. trouva, l. se trouve.  
 Ibid. l. 14. parut, l. paroît.  
 Page 2276. l. dernière du côté l. du Ceste.  
 Page 2309. l. 5. du bas, Pelesse, l. Pelisse, ~~est~~  
 Robe fourrée.

### Fautes à corriger dans ce Livre.

- Page 2398. ligne 20. c'est, lisez est.  
 Ibid. mettez immédiatement avant le Vers  
 qui suit la correction précédente, ELBON.  
 Page 2424. l. 14. parcour, l. parcours.  
 Page 2445. l. 9. plus d'ici, l. plus loin d'ici.  
 Page 2474. l. 2. feu, l. seuls.

La Chanson notée doit regarder la page 2545

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY

DECEMBRE. 1726.

PREMIER VOLUME.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.  
| N. PISSOT, Quay de Conti à la descen-  
te du Pont, au coin de la rue de Nevers

M D C C. XXVI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachètez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de sette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1726.

PREMIER VOLUME.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

---

LA BEAUTE,

O D E,

A Madame la Marquise de V \* \* \* ;

Par M. des Forges Maillard, A. A. P. D. B.



Beauté, subtil poison de l'ame,

Qui nous enchantes & nous perds,

Tison dont la rapide flamme,

Embrasa cent fois l'Univers,

I. vol.

A ij. Quel

Quel Dieu vengeur, quel coup de foudre,  
 Réduira les Autels en poudre,  
 Où ton fantôme est encensé ;  
 Et t'arrachant ton Diadème,  
 T'abbattra de ce rang suprême,  
 Où le vice épris t'a placé ?



Aux yeux humains toujours masquée,  
 Tu montres d'aimables dehors,  
 Une ame interdite, offusquée,  
 Cede à tes magiques efforts.  
 Mais par quelles lâches foiblesses,  
 Par quelles indignes bassesses,  
 Faut-il acheter tes faveurs  
 Imperieuses, tu ne donnes  
 Le prix honteux de tes Couronnes,  
 Qu'à des captifs & des flatteurs.



Tourment des cœurs, trompeuse mere,  
 Des dangereux & faux plaisirs,  
 Vaine & séduisante chimere,  
 Tu nous consumes en desirs.  
 L'impatiente jalouse,

Le 29/12

L'espoir

L'espoir craintif, la fantaisie,  
 L'audace aux projets effrenez,  
 L'effroi, la guerre à l'œil funeste,  
 L'Adultere & l'infame inceste,  
 Sont tes enfans infortunez.



Que de Barailles, que d'allarmes,  
 Que de noirs forfaits enfanta,  
 L'encens qu'à l'éclat de tes charmes,  
 Le fils de Priam (a) presenta.  
 Sa Patrie aux flammes en proie,  
 Sous l'herbe; la superbe Troie,  
 Vit aneantir son orgueil.  
 Et Pirrus (b) bouillant de colere,  
 Du meurtre du Fils & du Pere,  
 Paya ton infidele accueil.



A ton gré, ton pouvoir perfide,  
 Produit des changemens divers.  
 Le Héros le plus intrépide,  
 Languit, avili dans tes fers.

(a) Pâris.

(b) Fils d'Achille.

1. vol.

## 2614 MERCURE DE FRANCE.

Annibal marche au Capitole,

De victoire en victoire il vole,

Rome est prête à subir sa loi :

Tu paroîs ; ton aspect l'arrête,

Et déjà sûr de sa conquête,

Il ne la laisse que pour toi. (a)



Par toi la raison révoltée,

S'emporte en excès odieux ;

Quelquefois Lionne indomptée,

Ses mouvemens sont furieux,

Quelquefois rampante, captive,

Elle est languissante & plaintive,

Toujours yvre de ton poison ;

Ainsi de toi seule obsédée,

De son Siege elle est dégradée,

Et cesse d'être la Raison.



Un seul homme en renverse mille, (b)

Par toi seule il est abbatu.

De David une fois fragile,

Tu précipites la Vertu.

(a) Les délices de Capouë.

(b) Sanson.

1. vol.

Son

Son Fils , modele de sagesse , (a)  
 Devient par ta coupable adresse ,  
 Un Monstre d'impudicitez ;  
 Et de Jean , la tête sacrée ,  
 Par un Barbare (b) t'est livrée ,  
 Pour prix de tes lubricitez , (c)



Qué de caprice & de manie ,  
 Dans la façon de t'estimer ;  
 Selon le différent génie ,  
 Tu sçais différemment charmer  
 Tel de son ame impétueuse  
 Suivant l'ardeur voluptueuse ,  
 Croit te trouver dans la laideur  
 Et cette difforme rivale ,  
 Qui t'affronte & qui te ravale ,  
 Sur toi remporta plus d'un cœur



Amas de poussiere & de bouë ,  
 De quoi peux-tu t'enorgueillir ;  
 On te méprise , on te bafoue ,

(a) Salomon.  
 (b) Herode.  
 (c) La fille d'Herodias.

2616 MERCURE DE FRANCE.

Quand tu commences à vieillir,  
Au moindre mal s'évanouissent  
Tous les attraits qui t'embellissent ;  
Tu n'es plus comparable à toi ;  
Et la fiere mort qui nous venge,  
Survient à tout âge & te change  
En objet d'horreur & d'effroi.

Volage & folle Courtisane,  
Qu'accompagne la vanité,  
Cesse, simulacre profane,  
D'usurper le nom de Beauté.  
L'Ame seule a droit d'être belle,  
Pure, humble, à ses devoirs fidele ;  
Voilà ses solides appas,  
C'est par là, qu'à jamais vivante,  
Sa Beauté reste triomphante,  
Du temps rapide & du trépas.

De ces Vers ; divine Marquise ;  
Tu me prescribis la dessein ;  
Ma Veine à tes ordres soumise,  
Voulut s'en dispenser en vain.  
J. vol. Dieux ;

*Dieux ! quelle étrange complaisance !*

*Quelle excessive obéissance !*

*D'outrager ainsi la beauté !*

*Tandis qu'en toi je vois reluire,*

*Mille attraits que chacun admire,*

*Et dont mon cœur est enchanté.*



*SUITE DE LA RELATION  
des derniers troubles arrivés en  
Egypte.*

**L**E 18. Juin 1719. deux Beigs, qui poursuivoient Cherkès, revinrent au Caire avec quatre ou cinq Prisonniers; mais les Arabes qu'il avoit laissez à ses trouffes, l'ayant joint à cinq lieuës d'Isis, entre Hanika & Bulbeis, près du chemin qui mene en Syrie, Cherkès fit volte-face, & quelque'inégale que fut la partie, le combat recommença. Ces Arabes conviennent qu'il fit des actions d'une valeur surprenante. Il tua de sa main plus de vingt personnes, & son Sabre s'étant brisé en trois pieces, il se servit de celui qu'il portoit, suivant l'usage du País, le long de sa Scelle. Enfin blessé en trois endroits, les forces lui

manquant & les Gens s'étant mis en fuite, il fut pris & conduit le 19. chez son Ennemi, d'où il partit le 21. sous bonne garde, pour être embarqué à Damiette & de-là passer en Chipre, où on le relegua.

Cherkès avoit trop d'esprit & de courage pour se laisser abattre par ce revers de fortune. A peine fut-il arrivé au lieu de son exil, qu'il prit ses mesures pour se remettre en liberté. La fortune & la fidélité de ses amis, secondèrent ses projets. Ses Partisans fréterent une Barque; & s'étant rendus secrètement à Chipre, ils le ramenerent au Caire.

Ismaël Beig Emir Hadgi, profitant de son absence, avoit, pour ainsi dire, réduit tout le païs sous son obéissance. Cherkès ceda au temps; il se tint caché dans la Ville, & à force d'argent & de sollicitations, il obtint enfin de la Porte, les ordres nécessaires pour son rétablissement.

Cependant, Ismaël Bey Emir Hadgi, n'étoit pas le seul ennemi redoutable de Cherkès. Les liberalitez de ce jeune Seigneur, avoient attaché si fortement Aly, Pacha de l'Égypte, à ses interêts, qu'ayant reçu jusques à trois *Katcherifs* ou Commandemens pour le rétablisse-

ment du Beig fugitif, il avoit toujours éludé leur exécution.

La Porte s'offença enfin de n'être pas mieux obéie. Regeb, Pacha d'Alep, fut nommé au Gouvernement de l'Égypte : & à peine y fut-il arrivé, qu'il fit renfermer l'ancien Pacha dans la Prison de Joseph, où il fut étranglé peu de temps après, par ordre du G. S.

Ce n'étoit encore là, pour ainsi dire, qu'un prélude & non le coup de partie. Il étoit question d'abattre absolument la faction de l'Emir Hadgi, dont le crédit donnoit de l'ombrage à la Porte, & de remettre en ses biens & en ses dignitez Cherkès, qui jusques-là n'avoit osé paroître. Regeb prit là-dessus toutes les mesures convenables.

Abdoullah, Beig du parti contraire, ayant été envoyé avec des Troupes & des provisions, au-devant de la Caravane de la Meque, fut attaqué & défait par les Arabes ; quatre autres Beigs de la même faction, furent commandez pour aller avec leurs Troupes à son secours, & les créatures de l'Emir Hadgi se trouvant par là dispersées, le Pacha executa enfin une partie des ordres dont il étoit chargé.

Il commença par communiquer un *Katcherif*, qui lui donnoit plein pou-

voir de faire ce qu'il jugeroit à propos pour le bien de l'Empire; & ayant changé le nouveau Kiaya des Jannissaires qui lui étoit suspect, & mis ce Corps de Milice dans ses intérêts, le 21. Novembre, jour de Divan, il fit appeller dans son Appartement, Ismaël Bey Testerdar & le Chaoux lar Kiayassi; & leur ayant reproché leur desobéissance aux ordres du G. S. il les fit poignarder devant lui, & commanda que leurs corps fussent traînez par les rues du Caire.

Cette action, à laquelle personne ne s'attendoit, n'inspira d'autres mouvemens que ceux de la surprise & de la crainte. Regeb profita de ces circonstances. Dès le jour même Cherkès fut rétabli & reparut, & le lendemain les Agas des différens Corps de Milice furent destituez, & leurs emplois donnez à d'autres. Les Azabs se voyant seuls, & hors d'état de se remuer, furent obligez de suivre la même loi.

Cependant l'Emir Hadgi, qui étoit allé au-devant de la Caravane, se trouvoit encore à la tête d'un parti formidable. Regeb, pour diminuer sa puissance par l'augmentation de celle de son Concurrent, revêtit de la dignité de Beig, Cutchuc Kassim, parent de Cherkès & Ahmed Effendi, le même à qui ce Seigneur avoit  
*A. vol.* accordé

DECEMBRE. 1726. 2621

accordé azile l'année precedente. Non content de cela il fit lire le lendemain un *Katcherif*, par lequel le G. S. déclaroit Rebelles l'Emir Hadgi & ses adherans, & en consequence il donna ordre d'apposer le scellé à sa maison, à celle d'Ismaël Beig de Girgé, d'Ismaël Beig Tefterdar, d'Abdoullah Beig & du Chaoux-lar Kayaffi. On dit que les biens de ces Rebelles, montoient à des sommes si considerables, que la Porte n'en a pas tiré moins de cinq à six mille Bourses, c'est-à-dire, de huit à neuf millions de livres.

Le 25. du même mois, il se tint par ordre du Pacha, une Conference chez Cherkès, dans laquelle il fut résolu d'envoyer contre l'Emir Hadgi quatre Beigs avec mille hommes de Milice; outre cela mille Arabes eurent ordre de se trouver à portée de les soutenir. Ces Troupes partirent le 30. on mit aussi des gens de guerre sur toutes les avenues de la Ville, & on changea les gardes des passages, pour empêcher toute communication avec les Rebelles. On intercepta par ces précautions des Lettres de l'Emir Hadgi, qui recommandoient de ne rien ménager pour traverser le rétablissement de Cherkès, & de chasser même pour cela, s'il le falloit, le nouveau Pacha.

Deux

Deux ou trois jours après, de nouvelles Troupes sortirent, pour se joindre aux premières, & le 5. Decembre le Kiaya de Regeb se mit en Campagne avec quatre Beigs; & les cinq Agas des Bouluk de Cavalerie, ayant appris que l'Emir Hadgi avoit abandonné la Caravanne à la descente de la Montagne de l'Acabe, & s'étoit enfui sur des Dromadaires avec Ismael Beig de Girgé, & Abdoullah, creature de son pere, sans que l'on scût le chemin qu'ils avoient pris, le Kiaya rentra le lendemain dans le Caire avec ses Troupes.

Le bruit courut le 8. qu'on l'avoit vû à trois journées de Gaze, sur le chemin de Syrie. La Caravanne, qui commença d'entrer ce jour-là, fut visitée avec exactitude, de crainte que quelques-uns des seditieux n'eussent tenté cette voye pour se jeter dans la Ville.

Cependant les Peuples, ignorant les desseins de leur Pacha, s'attendoient d'un jour à l'autre à de nouveaux evenemens. Toutes les Milices étoient sur pied; les Officiers des Janissaires envoyèrent de tous côtez pour rappeler leurs Soldats, & ils firent, ainsi que les Azabs, garder les postes de leurs Odgiaks, du côté du Château. Le 12. y ayant eu quelques soupçons, que le Chef

*1. vol.*

rebelle

DECEMBRE. 1726. 1613

rebelle étoit rentré secrettement dans la Ville, le Pacha convoqua une Assemblée generale chez Mehemed Bey, revêtu depuis peu, par la destitution de l'autre, de la dignité d'Emir-Hadgi; il y fut conclu & signé, que personne ne donneroit azyle à aucun de ces proscrits, & que si l'on en découvroit quelqu'un de caché, non seulement celui qui l'auroit reçu, mais encore tout le quartier, seroient punis severement. Cette resolution fut confirmée le lendemain par un *Hodjet* ou Acte juridique, & ce même jour le Pacha augmenta de nouveau le credit & la puissance de Cherkès, en honorant Ibrahim Kiachif, son ami, de la dignité de Beig. Le parti des Janissaires se fortifiant ainsi tous les jours, au préjudice de celui des Azabs, les quatre principaux *Odabachi* de ces derniers, se firent Janissaires avec l'agrément du Pacha, qui faisant succeder quelques marques de clemence à la severité dont il en avoit usé d'abord, fit restituer une partie des biens des morts & des fugitifs à leurs enfans.

On ne fut gueres plus tranquille les années suivantes, qu'on l'avoit été pendant les deux dernières. Ismael Beig fit à force d'argent & d'intrigues, ce qu'il ne s'étoit pas trouvé en état d'entre-

2. vol. prendre

prendre à force ouverte ; il rentra dans le Caire ; il y fut rétabli dans ses dignitez & dans ses biens, & , ce qui paroîtra peut-être plus étonnant , il se recommanda secretement avec Cherkès , qui , oubliant les obligations qu'il avoit à Regeb Pacha , le fit descendre du Château , c'est-à-dire , le dépouilla de sa dignité.

La Porte Ottomane avertie de ces mouvemens , donna le Gouvernement de l'Egypte à Nitchangi Mehemed , à condition d'envoyer la tête d'Ismael-Beig à Constantinople. Le nouveau Pacha vint au Caire , & fit pendant deux ans tout ce qui lui fut possible pour executer sa commission , mais n'y voyant aucun jour , il s'ouvrit enfin à Cherkès, & l'engagea dans cette entreprise , par la promesse qu'il lui fit de la part de Sa Hauteffe , du Commandement absolu de l'Egypte.

Cherkès accepta aisément une proposition si avantageuse pour se défaire de son ancien ennemi ; son genie vif & entreprenant , ne lui permettant point de garder tant de mesures , il entreprit de le faire poignarder en plein Divan , & il executa ce hardi projet : après quoi ayant attiré chez lui quatre Beigs , créatures du défunt , il les fit jetter dans le Nil.

Cher-

Cherkès, voulant faire connoître en suite qu'il ne sçavoit pas moins récompenser ses amis, que se venger de ses ennemis, il revêtit, du Castan ou Robe de Beig, Jutfukar, un des complices de l'assassinat; mais ayant pris depuis quelque ombrage de sa conduite, il l'éloigna, en lui faisant donner un Gouvernement, & deux jours après il envoya des gens après lui pour le poignarder, pendant qu'il faisoit massacrer lui-même, ceux qui l'avoient aidé à se défaire d'Ismaël. Jutfukar, averti à temps, évita la mort par la fuite.

Si les richesses immenses & le nombre des creatures d'Ismaël, qui avoit 400. Villages à lui, avoient allarmé la Porte, la conduite hardie de Cherkès, devant qui tout plioit, ne lui donna pas moins d'ombrage. Le nouveau Pacha reçut des ordres réitérés d'envoyer la tête de ce Beig; la chose étoit d'autant plus difficile qu'il n'alloit plus au Divan: le Pacha prenant donc le seul parti qu'il eut à prendre, distribua de l'argent à ce qui restoit de la faction contraire, & fit défenses aux sept Corps de Milice de s'assembler à l'avenir, ni chez Cherkès, ni chez le Testerdar, qu'il déclara rebelles; mais cette démarche eut un succès tout contraire à celui qu'il s'étoit proposé; car les Corps

de Milice s'étant rendus le lendemain chez Cherkès pour l'informer de ce qui se passoit, il fit assembler les gens de Loi, & les engagea à signer l'Acte de déposition de Mehemed, sous prétexte qu'il dissipoit les deniers & les grains destinez pour la Mecque.

Après cette action Cherkès revêtit le Testerdar du Castan de Caimacam, & députa un Officier de chaque Corps de Milice, pour aller annoncer au Pacha la cessation de son autorité. Mehemed fit quelque difficulté de sortir du Château, mais les Troupes l'ayant entouré, il fut contraint de céder. Il fut conduit aux cris de la populace, qui le chargeoit d'imprécations, dans une maison où il resta à la garde d'une Compagnie de Janissaires, jusques à l'arrivée d'un nouveau Pacha.

Ce nouveau Gouverneur fut Aly Pacha de Candie, que le Chaoux Bachi vint installer au Caire, par ordre du G. S. Il donna, dès qu'il fut arrivé, la Charge de Testerdar à Ahmed Beig; & ayant assemblé les Corps de Milice, il leur fit lire un Commandement, par lequel Sa Hauteffe leur demandoit s'ils étoient rebelles ou non à ses ordres. Les Milices ayant répondu qu'elles y étoient soumises, le Pacha leur dit, que, puis-

1. vol. que

DÉCEMBRE. 1726. 1627

que cela étoit ainsi, le G. S. leur demandoit les têtes de huit personnes, dont les noms leur seroient déclarez le lendemain

Ce debut mit tout en mouvement dans le Caire, les Puissances du pays envoyèrent conseiller au Pacha de se tenir en repos, & Cherkès ne vouloit pas moins que le déposer, comme son Prédecesseur l'avoit été; mais ses amis lui ayant conseillé de prendre des voyes plus douces, il promit mille bourses pour Sa-Hautesse, & en donna trois cens au Pacha, & autant au Chaoux Bachi, moyennant quoi le Pacha déclara le lendemain, en plein Divan, que l'Égypte étoit purgée des Tyrans, & mit à neant toute accusation de felonie, concussion, pillage, monopole, &c. Non content de cela, il offrit à Cherkès la dignité d'Emir-Hadgi, en essayant de lui persuader qu'il n'avoit deormais rien à craindre; mais Cherkès, qui ne jugea pas à propos de s'y fier, s'excusa de monter au Divan.

Cependant le Chaoux Bachi, jugeant que ce nouveau Pacha favorisoit les rebelles, fit part à l'Ancien des ordres qu'il avoit de faire perir Cherkès. Ils delibererent ensemble sur les mesures qu'ils avoient à prendre, après quoi le

*1. vol.*

Chaoux

Chaoux Bachi alla représenter les mêmes choses à Aly Pacha ; mais celui-ci , irrité de ces remontrances , le prit au collet ; & lui ayant répondu , qu'il ne souffriroit point que de son temps il y eut du sang répandu , il le menaça de lui faire couper la tête , & l'obligea de se retirer.

Le lendemain Cherkès , informé de ces démarches , demanda que le Chaoux Bachi fut renvoyé , sur quoi ce dernier reçût ordre du Pacha de partir sans délai , ce qu'il fit le jour même.

Pendant que ces choses se passaient , Mehemed , ancien Pacha , avoit tout mis en œuvre pour fortifier sourdement son parti par la jonction de l'Odgiakdes Azabs. Ses desseins ayant réussi , il envoya en présent , au Chaoux Bachi , qui n'étoit qu'à une demi-lieue de la Ville , deux chevaux , dont l'un seulement étoit harnaché. C'étoit apparemment un signal convenu entre eux , car le Chaoux Bachi ne l'eut pas plutôt reçu , que sous prétexte de l'en remercier , & de venir prendre ses dépêches , il se rendit au Caire , & descendit chez lui. Mehemed , feignant d'attribuer son retour à son impatience , le reçut d'un ton irrité , l'envoya chez son Kiaya , attendre que ses Lettres fussent prêtes , mais le sur-lendemain , Kas-

fin

DECEMBRE. 1726. 2629

sim Beig & Vau Kiaya , creatures de Cherkès , ayant été assassinez dans le temps qu'ils alloient au Divan , l'on ne garda plus de mesures. Mehemed , son Kiaya , & le Chaoux Bachi , s'emparerent de l'Odgiak des Azabs , & pointerent du canon contre la maison de Cherkès.

Quoique pris au dépourvû , Cherkès soutint ce siege pendant plusieurs jours avec son intrepidité ordinaire, mais enfin le 9. Fevrier 1726. la plus grande partie de ses gens l'ayant abandonné, à la vûe du Pavillon de leur Prophete , il coupa lui-même la tête à 12. jeunes & belles Esclaves , & à deux garçons qu'il avoit chez lui; après quoi , se faisant précéder par un de ses principaux domestiques , & à la tête de cent cinquante Cavaliers bien armez , il sortit à cheval avec quarante Seigneurs de son parti , & donnant tête baissée sur les Troupes du Pacha , il se fit jour , & prit la route du Caire. Les dernieres nouvelles portent, qu'ayant trouvé à deux journées de là le fils du Dey d'Alger , qui revenoit de la Mecque, ils se sont joints ensemble, & qu'ils sont arrivez le quatriême Avril à Tripoly de Barbarie , où le Bey a parfaitement bien reçu Cherkès. Cependant Mehemed , qui avoit eü une si grande

*1. vol.*

*part*

2630 MERCURE DE FRANCE,  
part dans cette action, a été rétabli dans  
son Gouvernement, & la Porte a hono-  
ré le Chaoux Bachi du titre de Pacha à  
trois queuës.

*De Constantinople, ce 16. Juillet 1726.*

Par L. C. D. C.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

*La Conversion de Mademoiselle de Lar-  
roque à la Religion Catholique sous  
le nom d'Artemire.*

P O E M E.

**D**ans le sein de l'erreur Artemire étoit  
née,

D'aveugles préjugés victime infortunée.

Au Printemps de ses jours, par mille appas  
vainqueurs,

Elle enchantoit les yeux, & ravissoit les  
cœurs.

La vertu, qu'on voyoit accompagner ses  
charmes,

A sa rare beauté prêtoit encor des armes.

Que de tristes regrets, que de sincères vœux ?

On donnoit chaque jour à son sort malheu-  
reux!

*Le vol*

*Mais*

DECEMBRE. 1726. 1631

Mais la Religion , bien plus sensible en-  
core ,

Voit son égarement , le plaint , & le dé-  
ploire.

Jusques à quand, dit-elle , en répandant des  
pleurs ,

Ne cesseras-tu point de me ravir des cœurs ,

Hereſie odieuſe , implacable rivale ?

Du moins ſi ton poiſon , ſi ton erreur fa-  
tale ,

M'enlevoit des objets moins chers , moins  
précieux.

Mais puis-je refuſer des larmes à mes yeux ;

Quand je vois du mérite , & des vertus ſin-  
cères ,

Dans les cœurs qu'ont ſéduit tes funeſtes  
chimeres ?

Jeune Artemire , toi digne d'un meilleur ſort ,

Quitte un chemin trompeur , qui te mene à la  
mort ;

Viens à moi ; ſois ſenſible à la voix qui t'ap-  
pelle . . .

Tu ne m'écoutes point . . . Vous , ſecondes  
mon zele ,

Grace pu iſſante , entrez dans ce cœur tene-  
breux ,

Faites-y pénétrer un rayon de vos feux :

I. vol.

Un

263 2 MERCURE DE FRANCE.

Un seul de vos regards l'aura bien-tôt changée...

Quels transports ! quelle ardeur !... vous voilà donc vengée ,

O Religion sainte ! Artemire à vos loix ,

Du préjugé , du sang immole tous les droits.

Paroissez sentimens de cette ame fidelle ;

Montrez nous tout l'excès de son ardeur nouvelle.

Comment avez-vous pu m'aveugler si long-temps ,

Dit-elle , faux attraits , phantômes seduisans à

Quand je vous resistois , ô Rome ! cité sainte ,

Je ne connoissois pas que hors de votre enceinte ,

Tous les efforts ne font qu'égarer loin du port ,

Et tous les chemins conduisent à la mort.

Ancienne verité , quoique pour moi nouvelle ,

Si mon cœur à vos Loix fut si long-temps rebelle ,

Vous seule désormais aurez tous mes soupirs

Et vous seule ferez ma joye & mes plaisirs.

Mais j'ai dans mon bonheur encor des vœux à faire.

Esprit Saint , dont la grace en ce moment m'est  
claire ,

Je vous

Puissiez



autorité méprisée & ses conseil s'rejettez. Achmed Aga n'oublia rien pour s'excuser, & pour faire comprendre au Roi que la seule nécessité, le bien de l'Etat & celui de Sa Majesté, l'avoient engagé à une pareille entreprise; qu'au reste le Prince d'Havouza avoit depuis long-temps de secrettes intelligences avec Mahmoud; & que son peu de soin à lui résister, joint à une application constante à éloigner tout ce qui pouvoit incommoder ou arrêter l'Ennemi dans sa Victoire, étoit une preuve évidente de son infidélité; mais le Roi ne voulant rien écouter là-dessus, Achmed Aga, trop sensible aux reproches qu'on venoit de lui faire, & ne croyant pas pouvoir survivre avec honneur à un pareil affront, avala la nuit suivante du poison, dont il mourut quatre ou cinq heures après.

Cette perte d'un homme dont la droiture, la douceur & la generosité faisoient le vrai caractère, causa de la douleur generalement à tout le monde, & même au Roi, qui un peu reychu de ses préventions contre lui, avoit déjà résolu de lui confier le soin de defendre la Ville; & il faut avouer qu'elle avoit grand besoin de son secours dans la triste situation où elle étoit réduite par la famine.

... ..

Rien

DECEMBRE. 1726. 2635

Rien de plus déplorable que de voir à quelles extremitez se porterent alors & dans la suite les habitans pressez par la plus cruelle faim. Tout ce qu'on sçait être autrefois arrivé de plus horrible dans la Ville de Jerusalem, pendant que Tite & Vespasien la tenoient assiegée, s'est veritablement renouvelé de nos jours dans la Ville d'Ispham, & je puis même dire que cela a été au-delà.

D'abord au commencement du Siege, le Roi peu experimenté dans l'Art de la Guerre, & s'arrétant trop aisément aux sentimens de certaines personnes indignes de sa confiance & incapables de donner un bon conseil, fit publier un Edit, par lequel il deffendoit à tous les Citoyens & même aux Etrangers, de sortir de la Ville, sous quelque prétexte que ce fût. Bien plus, tous ceux qui, par la crainte de l'ennemi, venoient en foule des Villages voisins, étoient reçus dans la Ville; de sorte qu'il y avoit une si grande multitude de personnes inutiles, que non-seulement les maisons, mais encore les Jardins, les ruës & les Places publiques en étoient remplies. Malgré tout cela, avant que la Ville fût investie & les passages occupez, les vivres y étoient à assez bon marché; mais dès qu'elle fut investie, tout commença à

1. vol.

B. ij. être

être à un prix excessif ; un pain d'environ douze livres de France, se vendoit au mois de Juillet 8. à 10. Piaſtres, au mois d'Août, 30. au mois de Septembre, cent, & enfin au mois d'Octobre que la Ville se rendit, il monta jusqu'à 200. Piaſtres. Les chevaux dont le Roi même étoit obligé de faire la nourriture ordinaire, s'achetoient 12. à 1500. Piaſtres ; les chiens & les chats furent recherchés & mangés par les particuliers qui en avoient ; enfin la misere devint si grande, qu'on n'eut plus d'horreur de se nourrir de chair humaine. On voyoit des personnes qui n'avoient que la peau & les os, chercher dans des cadavres décharnés, dont les ruës étoient pleines, de quoi soutenir encore les foibles restes d'une vie languissante, que la faim leur alloit bien-tôt ravir : d'autres parcourant les ruës en fureur, avec des massues de fer, tuoient les premiers qu'ils rencontroient sans défense, & s'en nourrissoient après. Les meres mêmes n'épargnoient pas leurs propres enfans ; insensibles à leurs cris & à leurs larmes, elles étoient les premières à les massacrer & à les manger.

Mais ce n'étoit pas seulement parmi le peuple que ces cruautés barbares s'exercoient : les personnes les plus distinguées

J. 2013

après

DECEMBRE. 1726. 2637

après avoir consommé tout leur argent, se voyoient obligées d'en venir aux mêmes extremitez. Quelques familles seulement ne pouvant par une horreur naturelle se résoudre à de pareils excès, aimèrent mieux mourir par le poison, que de vivre si miserablement & d'une maniere si contraire à l'humanité.

Telle a été à peu près la cruelle situation de la Ville d'Ispham, durant deux mois & demi; le nombre de ceux qui moururent en ce temps-là, va au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. Les Jardins & les Places publiques étoient comme autant de Cimetieres. On avoit jetté une si grande quantité de cadavres dans la Riviere, que même l'année d'après on n'osoit par horreur en manger le poisson.

Si Mahmoud eût voulu dans ces malheureuses conjonctures, attaquer la Ville, il l'eût prise inmanquablement d'assaut, & cela sans beaucoup de peine; mais desirant se conserver les trésors du Roi & des Grands, qui, sans doute, eussent été enlevez par les Soldats dans la chaleur du pillage, il se tint tranquille pendant plus de 40. jours, amusant toujours les Persans par de vaines capitulations; assuré qu'il étoit de son entreprise, qui ne pou-

## 2638 MERCURE DE FRANCE.

voit manquer de réussir, il attendoit chaque jour que le Roi & la Ville se rendissent à discretion, & c'est ce qui arriva en cette maniere, le 23. Octobre de la même année 1722.

D'abord le Roi, pour adoucir la ferocité de son vainqueur, & pourvoir en même-temps à la sûreté de la vie, pour laquelle il avoit tout à craindre, choisit parmi les Princesses ses filles, celle qui par sa beauté, son esprit & ses manieres engageantes, devoit le plus agréer à Mahmoud, & la lui envoya avec de très-riches presens, le priant instamment de vouloir bien l'accepter pour son épouse. Après quoi s'étant dépouillé de toutes les marques de la Royauté, & revêtu d'un habit noir, il parcourut à pied, les larmes aux yeux & dans la posture la plus humiliante, les principales rues de la Ville, déplorant son malheur & les tristes ruines de sa famille, qui alloit être bien-tôt réduite à un dur esclavage.

Le peu d'habitans qui restoient dans Ispaham, touchés d'un spectacle si étonnant & si digne de compassion, ne purent eux-mêmes retenir leurs larmes; & oubliant dans cette occasion leur propre misere, ils ne paroissoient sensibles qu'à celle de leur Prince. Leurs cris redoublés se faisoient entendre de toutes parts,

I. vol.

&

DÉCEMBRE: 1726. 2639

& parvinrent même jusqu'à Zulfa, où ils portèrent la douleur & la compassion dans le cœur de tous ceux qui y étoient. Après cette triste & lamentable cérémonie, le Roi reprit ses habits ordinaires, & ayant mis la Couronne sur sa tête, il sortit de la Ville, accompagné d'environ 300. personnes des plus distinguées de la Cour, & se rendit au Camp de Mahmoud.

On n'oublia rien pour engager ce Rebelle à aller au-devant de son Roy; mais on ne put rien gagner sur un esprit, à qui une orgueilleuse fierté faisoit regarder ce devoir comme une chose indigne d'un vainqueur. Il se contenta seulement, à son arrivée, de se lever de son siege & de lui rendre simplement le salut qu'il n'auroit pas même pû refuser au dernier de sa Cour.

Une maniere si hautaine révolta tous les esprits: les Ennemis même, & surtout Acheraf, un des Chefs des Aghuanis, qui étoit proche parent de Mahmoud, ne purent s'empêcher d'en témoigner publiquement de l'indignation. Le Roi, cependant, sans rien faire paroître du chagrin dévorant qu'il ressentoit au fond de son cœur, s'approche de Mahmoud, il l'embrasse comme s'il eût été le meilleur de ses amis, le reconnut

pour son gendre, l'adopta enfin pour son fils, & lui fit par écrit une cession authentique de son Royaume, à lui & à ses descendans, excluant même pour jamais de la succession ses propres enfans & ceux qui en naîtroient.

Pour toute reconnoissance d'un bienfait si considerable, le Roi ne lui demanda que deux choses. La premiere, qu'il ne touchât point à ses Concubines : la seconde, qu'il s'engageât par serment à lui conserver la vie & celle de ses enfans, les Princes du Sang, qu'il devoit regarder comme ses freres cadets, en qui il trouveroit toujours tout le respect, toute la soumission & toute la fidelité qu'il souhaiteroit. Mahmoud s'engagea sans peine, & même volontiers, à tout ce qu'on exigeoit de lui. Après quoi le Roi prenant sa Couronne, la lui mit sur la tête, lui présenta le Sceptre, & lui livra en même temps les Clefs de son Palais & de ses trésors, l'assurant qu'il le reconnoissoit dès ce moment & le reconnoîtroit toujours dans la suite pour son maître & son unique Souverain.

Les Grands du Royaume & les Generaux des Aghuanis & des Guebres, suivirent l'exemple du Roi de Perse & firent tous leurs soumissions. Cependant Mahmoud, après avoir fait prendre, se-  
 I. vol. lon

son la coûtume du pais, quelques rafraichissemens au Roi, & à ceux de sa suite, envoya environ 40000. hommes pour se saisir du Palais Royal, des chemins & des Portes de la Ville, où il fit son Entrée publique le 25. du même mois, dans l'ordre suivant.

Jacques Curland, précédé de dix à douze Soldats à pied, commençoit la marche. Il étoit monté sur un Cheval richement harnaché, portant les Clefs de la Ville & du Palais : immédiatement après venoient 150. Prétoriens ou Soldats de la Garde, marchant deux à deux, & portant en main le sabre élevé. Ceux-cy étoient suivis de 30. Officiers de Guerre à cheval, superbement vêtus, & formant un cercle, au milieu duquel étoit le nouveau Roi, la Couronne en tête & le Sceptre à la main, monté sur un Cheval de grand prix, dont le Prince d'Havouza lui avoit fait présent quelques jours auparavant. Il avoit à ses côtes les deux principaux Chefs de son Armée, Kior Sultan & Amanalla, soutenant au-dessus de sa tête un petit Dais fort riche & parsemé de pierreries qui ébloüissoient par leur grand éclat. La marche étoit fermée par cent autres Soldats de la Garde, ayant, comme les premiers, le sabre à la main, & après eux ve-

noient les Grands de Perse, ayant à leur tête quelques Princes du Sang, & le Roy nouvellement détrôné, qu'on appelloit & qu'on appellera ici dans la suite Schah-Hussain. Les ruës qui conduisoient au Palais étoient bordées de Soldats, le Mousquet sur l'épaule, & de distance en distance on faisoit brûler des parfums dont l'agréable odeur se répandant dans toute la Ville, en chassoit l'infection que tant de cadavres à demi pourris y avoient laissée.

Dès qu'on fut arrivé au Palais Royal, Mahimoud fut conduit dans la Salle où étoit le Trône, sur lequel il se plaça, & il fut salué pour la seconde fois en qualité de Roi de Perse, par Schah-Hussain, par les Princes & par les Grands du Royaume, qui alors étoient en grand nombre à la Cour. Un moment après, on fit une décharge generale de toutes les pieces d'Artillerie qui étoient dans la Ville, à laquelle répondirent tous les Forts & tous les Châteaux des environs. Il n'y eut dans la Ville rien d'extraordinaire dans ces réjouissances qui furent ordonnées pendant quelques jours : la misere où étoient réduits les habitans, ne leur permit pas de témoigner beaucoup de joye dans cette occasion. La disette neanmoins diminua considerablement, &

le pain que l'on vendoit auparavant 200. écus, fut mis par ordre de Mahmoud, à deux écus & bien-tôt après, les provisions venant en abondance, les choses y furent à un prix assez raisonnable.

Un succès aussi heureux que celui-là, fit esperer au nouveau Roy de venir facilement à bout de toutes les autres entreprises. Maître qu'il étoit de la Capitale du vaste Royaume de Perse, ayant en son pouvoir le Roi, les Princes & la plûpart des Grands, il ne doutoit point que les Villes & les Provinces ne se reconnussent, & ne se rendissent à lui. Ainsi après avoir réglé toutes choses dans Ispaham, & mis sous une bonne garde Schah-Huffain & ses enfans, il envoya à la fin de Novembre 10000. Aghuanis à Casuin ou Casbin, Ville autrefois Capitale de la Perse & le séjour ordinaire de ses Rois, pour l'engager à se rendre & à donner la première un exemple de sa soumission. Les habitans de cette Ville, qui n'étoient point préparés à soutenir un Siege, se soumirent d'abord; mais peu de temps après, ne pouvant supporter les indignes cruautés que commettoient les Aghuanis à leur égard, par une secrète conspiration ils se révolterent & en tuerent plus de 4000. Les autres ayant perdu tous leurs baga-

ges, furent obligez de fuir, & dans le chemin plusieurs moururent ou des bleffures qu'ils avoient reçûs ou du froid qui étoit excessif, & dont ils n'avoient pas de quoi se garantir. Très-peu enfin arriverent à Ispaham au commencement de Février 1723. & Amanulla, leur General, eut bien de la peine à guerir d'un coup de Mousquet qu'il avoit reçu dans l'épaule droite.

La nouvelle de cette défaite affligca extraordinairement Mahmoud, & lui fit comprendre combien sa presence étoit nécessaire pour soumettre le reste du Royaume à sa domination. Cependant il ne vouloit pas si-tôt sortir d'Ispaham; il craignoit que dans son absence il n'y eût quelque révolution qui lui feroit perdre en un moment tous les fruits de ses conquêtes. A la verité, il n'avoit rien à craindre de Schah-Huffain ni des Princes du Sang, qu'il tenoit bien renfermez & dont il avoit confié la garde à ses plus fideles amis. Mais les Grands du Royaume, à qui il avoit laissé la liberté, pouvoient, tandis qu'il seroit occupé à faire la guerre ailleurs, soulever le peuple contre lui, faire main-basse sur les Soldats qu'il laisseroit & se rendre maîtres de la Ville & des Fortifications.

Pour prévenir cela & s'assurer de la  
 I. vol. Ville;

DECEMBRE. 1726. 2645

Ville, il fit d'abord venir de toutes les Provinces voisines le plus de familles qu'il put trouver de sa secte, à qui il distribua une partie des maisons de ceux qui avoient péri dans la famine; après quoi, sous prétexte de donner un repas aux Grands du Royaume, il les assembla tous dans son Palais & les fit poignarder avec leurs enfans. Leurs cadavres au nombre de 300. furent jettés dans les Places publiques. Non-content de cette cruauté, il fit aussi mourir mille Soldats de la garde de Schah Hussain, & 3000. Persans.

Quelques jours après, tous ceux qui étoient propres à porter les armes, furent massacrés, les uns dans leurs maisons, les autres dans leurs Jardins & beaucoup d'autres dans les rues ou dans les Places publiques: en sorte que selon le sentiment commun, il y eut dans cette occasion plus de 25000. hommes tués de propos délibéré.

Mahmoud, par un si horrible carnage, s'étant défait de tous ceux dont il avoit quelque chose à craindre; & ne voyant dans la Ville que des gens de sa secte, de la fidélité desquels il ne pouvoit douter, ne pensa qu'à aller faire de nouvelles conquêtes. Ainsi après avoir donné ses ordres & laissé une assez bonne Garnison

nison dans la Ville & dans les Châteaux; il se mit à la tête de son armée au commencement de Mai 1723. & marcha vers la Citadelle de Guiez.

Cette Place bâtie sur le haut d'une petite colline, est très-forte, & comme elle n'est dominée par aucun endroit, il étoit fort difficile de la prendre autrement que par la famine. Zeberdert Kan, un des Officiers Generaux des Aghuanis, l'avoit déjà attaquée diverses fois, mais sans aucun succès; au contraire, il avoit été toujours repoussé vigoureusement & même avec perte. Mahmoud, à son arrivée, la somma de se rendre; & sur le refus qu'en fit le Gouverneur, il envoya 4000. Guebres pour se saisir des portes, les rompre & forcer la Garnison à se soumettre. Cette entreprise ne réussit pas selon ses souhaits; car ceux qui gardoient la Citadelle, attentifs à tout ce qui se passoit dans l'armée ennemie, & voyant les Guebres, la hache à la main, s'approcher en foule de leurs portes, firent si à propos une décharge de toute leur Artillerie sur eux, qu'ils en tuèrent plus de 2000. les autres épouvantés, prirent la fuite & retournerent au Camp.

Cependant Mahmoud, prévoyant ce qui lui en coûteroit s'il s'obstinoit à vouloir prendre cette Place par force, &

ne croyant pas d'ailleurs devoir employer beaucoup de temps à l'investir, & attendre que la faim l'obligeât à se rendre, eut recours à un moyen qui lui réussit. Il envoya par quelques-uns de ses plus Confidens, une somme considérable d'argent au Gouverneur, en l'assurant que s'il vouloit livrer la Place, il en recevroit bien davantage & auroit un Gouvernement beaucoup meilleur que celui qu'il avoit actuellement. Les Soldats de la Garnison ne furent pas oubliez, chacun reçût son present, & bien-tôt après la Citadelle se soumit. Mahmoud, pour se la conserver, y mit environ mille Aghuanis, sous un Chef de ses amis & en ôta le Gouverneur & ses Soldats qu'il emmena avec lui sous prétexte de vouloir les faire participer à ses Victoires.

Il prit ensuite sa route vers Benispaham : c'est une petite Ville située sur le penchant d'une colline, au bas de laquelle s'étend une agréable & fertile plaine, arrosée de divers ruisseaux d'eau vive, qui en Eté rendent ce séjour un des plus agréables de la Province d'Airak.

Cette Ville remporta plusieurs avantages sur l'Ennemi, dont elle fit périr un grand nombre pendant un mois que dura le Siege ; mais enfin pressé par la mise-

*1. vol.*

re,

re, elle se rendit à la persuasion de Zeberdett-Kan à des conditions honorables.

Les Aghuanis renfermez jusques-là dans le seul Territoire d'Ispaham, songerent à en sortir & à aller soumettre les autres Provinces.

Neanmoins comme on craignoit toujours quelque soudaine révolution en faveur du Prince Thamas, que quelques peuples commençoient à suivre, on jugea qu'il étoit nécessaire que Mahmoud demeurât dans le País conquis avec une partie de ses Troupes, pour être à portée de remédier promptement aux troubles qui pourroient y arriver, & que cependant Kior-Sultan iroit avec l'autre partie se rendre maître des autres Provinces & des Villes les plus considérables du Royaume. Ainsi l'Armée fut divisée en deux Corps. Kior-Sultan, ayant sous lui Zeberdett Kan, prit le plus nombreux & alla se jeter dans la Province de Fasistan, qui après une genereuse défense se soumit enfin, comme on le dira dans la suite. Mahmoud retint avec lui seulement 25000. hommes avec lesquels il alla attaquer Kulpekin.

Cette Ville qui n'est éloignée d'Ispaham que de 30. à 35. lieues, & qui est située dans une plaine assez sterile, par le défaut des eaux, tenoit fortement pour le parti du Prince Thamas. Elle étoit bien

*L. vol.*

pour vûc

DÉCEMBRE. 1726. 2649

pourvûe de Troupes , de vivres & de munitions de guerre. La Citadelle, surtout ne manquoit de rien de tout ce qui étoit nécessaire pour pouvoir se défendre & soutenir long-temps un Siege.

Dès que Mahmoud y fut arrivé & qu'il eut appris par ses Espions la résolution des habitans & le bon état de défense où étoit la Place, il commença à craindre & à se repentir de s'être si fort avancé avec si peu de monde. Cependant ne voulant pas avoir la honte d'abandonner son entreprise, il disposa tellement toutes choses, qu'après avoir fait faire diverses décharges de son Artillerie contre la Ville, il la fit attaquer tout à la fois par trois endroits, & cela avec tant d'ordre & de bravoure, que malgré la genereuse résistance des Assiegez, il eut tout l'avantage dans cette occasion & s'empara d'une petite partie des retranchemens qui lui servirent beaucoup pour résister dans la suite aux continuelles sorties qu'on faisoit sur lui & qui lui enlevoient toujours bien des Soldats.

Le Prince Thamas, qui n'étoit qu'à deux journées de Kulpekin avec 8000. hommes, sous un Chef nommé Fredronkan, de la secte des Aghuanis, ayant scû le danger où étoient les Assiegez, vint

1. vol.

avec

## 1650 MERCURE DE FRANCE.

avec son petit corps d'armée à leur secours, & il vint avec d'autant plus de plaisir, qu'il s'attendoit à avoir un heureux succès. Le petit nombre des Ennemis que des pluies continuelles & un froid très-piquant incommodoit extrêmement, la fidélité des habitans à son égard & la bonté de ses Troupes, l'assuroient déjà par avance de la Victoire; mais il fut trompé dans son attente. Car à peine fut-il arrivé, que Fredron-Kan; par une trahison des plus noires, abandonnant son parti pour embrasser celui de Mahmoud, vint se jeter subitement avec la meilleure partie des Troupes du Prince qui le suivirent, sur ceux qui gardoient les retranchemens, fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra & se saisit de tous les postes avantageux qu'ils occupoient. Les habitans abbas & consternez de cette révolte imprévue, & ne sachant dans le trouble où ils étoient comment se défendre, abandonnerent le reste des tranchées & se réfugièrent dans la Forteresse, qui peu de temps après fut prise par l'Ennemi, & la Ville fut livrée au pillage & tous les Citoyens passez au fil de l'épée. Le Prince avec le peu de Soldats qui lui étoient demeurez fideles, prit la fuite & s'en alla dans la Province du Mezanderan.

DÉCEMBRE. 1726 265r

La Ville de Cassana épouventée au bruit de ces tristes nouvelles, & craignant de subir bien-tôt le même sort de Kulpekin, envoya ses clefs à Mahmoud, & se soumit à lui : elle fut traitée avec toute la douceur que demandoit sa soumission.

*La suite sera dans le second Volume de ce mois.*



F A B L E.

LE SERIN, LA FAUVETTE

ET LE MOINEAU.

**U**N Serin amoureux à perdre la raison,  
Si la raison chez les Serins habite,  
Et qui presque pour tout mérite,

Fredonnoit assez bien une tendre Chanson ;  
Avoit enfin touché le cœur d'une Fauvette,  
Jeune, aimable, partant coquette.

Telle conquête en ce temps-ci,  
Est un grand point. Belles de cette espèce,  
Mal-aisément prennent de la tendresse :

I. vol.

aussi

Aussi

En coûta-t'il à notre Amant transi,  
 Tout ce qu'en pareil cas on sçait mettre en  
 usage,

Soupirs, larmes, sermens de n'être pas vo-  
 lage,

Petits soins, assiduité;

Tous ces riens qui sont grandes cho-  
 ses,

Amour, lorsque tu nous exposes,

A recevoir les loix d'une fiere beauté.

Notre Oiseau n'étoit pas à son apprentissage;

Il exposa ses maux, Fauvette en eut pitié,

Il n'en falloit pas davantage,

De plaindre à soupirer bien court est le voya-  
 ge

Parmi la Gent au petit pié.

Setin sur ses rivaux eut bien-tôt l'avantage;

Pinçon, Chardonneret, tout fut sacrifié.

Le Rossignol en vain étaloit son ramage,

Le Serin chantoit mieux; & sa félicité

Bien-tôt graces aux soins de la tendre Fau-  
 vette,

Fut complete;

1. vol.

Et

DECEMBRE. 1726. 2653

Et si vous exceptez quelque infidélité

Très-legère, à la vérité,

Cet Amant préféré n'avoit plus à se plaindre ;

Mais tels étoient les Arrests du Destin,  
Malgré tout son amour, de l'Oiseau féminin,  
Le naturel coquet ne pouvoit se contraindre.

A la fin ce couple emplumé,

Au milieu des plaisirs, d'aimer & d'être aimé,

Eprouva les rigueurs d'un fort inévitable :

Nul bien ici-bas n'est durable,

On vit finir celui dont on étoit charmé.

De la Fortune, inconstance ordinaire :

Par je ne sçai quelle nécessité,

Cela ne fait rien à l'affaire,

Le Serin fut forcé de faire

Un voyage plus grand qu'il n'auroit souhaité.

Tous les efforts d'une Amante alarmée,

Furent vains pour le retenir ;

A ce cruel départ il falloit consentir.

Par mille adieux touchans leur tendresse exprimée,

Ebranloit vainement le Serin attendri,

1. vol.

U

2654. MERCURE DE FRANCE.

Il fallut s'arracher de sa Fauvette aimée ;

Il fallut voir partir son Serin trop cheri.

Depuis long-temps une amitié fidelle ,

Avec notre Serin lioit certain Moineau ,

Jeune, mais vieux routier, bien hupé, fort  
de l'aile.

Moineau des plus Moineaux, un Hercule nou-  
veau.

C'est à ce cher ami que le Voyageur laisse

Le soin de sa triste Maîtresse.

Il l'exhorte surtout, imprudence d'Amant,

A la voir à toute heure, à lui parler sans  
cesse ;

Et lui demande expressément

Cette preuve de sa tendresse.

Le Moineau promet tout, le Serin part con-  
tent ;

Et l'autre dès le même instant ,

S'apprête à remplir sa promesse.

Auprès de la Fauvette il vole en un moment ,

S'efforce de calmer la douleur qui la presse ;

Elle est vive au commencement ,

On n'entend rien, on se desole :

*1. vol.*

Le

DECEMBRE. 1726. 2655

Le Moineau quelques jours travaille vaine-  
ment.

Dans la suite insensiblement

Dame Fauvette se console ;

Le Moineau trop exact à tenir sa parole ,

Ne la quitte que rarement ;

Elle devient sensible à son empressement.

Faisant à l'amitié la plus cruelle injure ,

Mon drôle tente l'aventure ;

On l'écoute. Abregeons. Qu'arriva-t-il en-  
fin ?

Le Moineau prit bien-tôt la place du Serin.

De ce perfide ami la trahison fut telle.

Mais aussi , dira-t'on , pourquoi quitter sa  
Belle ?

Le Serin merita son sort ;

Le Moineau fit fort bien , la Fauvette fut  
sage.

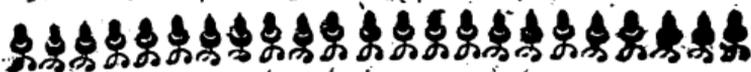
Oui. Voilà quel est l'usage ,

Les absens ont toujours tort.



I. vol.

LET-



*LETTRE écrite de Bourgogne à M. de L. R. sur quelques particularitez singulieres de deux Manuscrits : l'un de Toul, l'autre de Sens.*

**C**OMME vous êtes, Monsieur, plus à portée que moi, de voir le sçavant Religieux, qui prépare une nouvelle Edition du Glossaire de M. du Cange, vous pourriez l'engager d'ajouter à tout ce qu'il a recueilli sur le mot *Alleluia*, ce que je vais vous en marquer ici de singulier.

C'est un terme qui me paroît avoir été mis à presque toute sorte d'épreuves. Je ne remonterai point jusqu'à ces siècles reculez, auxquels avant l'invention des Cloches, il servoit de signal pour appeler à la Priere les Religieux & les Religieuses. Je n'examinerai point non plus, si ce seroit de là que pourroit être venue la pensée qu'eut un grand Evêque de notre France, d'en faire le Cry de guerre dans la conjoncture où il se trouva en Angleterre, qu'on appelloit alors Bretagne. Je parle d'un fait du cinquième siècle. Mon dessein n'est pas aussi de vous faire remarquer ce que rapportent

*1. vol.*

*ccr.*

certaines Ecrivains touchant des Concerts extraordinaires entendus dans les airs ; & dans lesquels on distinguoit à merveille ce mot *Alleluia*. Si l'on pouvoit compter sur l'autorité de ces Auteurs assez modernes, il n'y en auroit point qui méritât plus d'attention que François Alvarez, qui rapporte qu'en Afrique il y a eu un Monastere appelé *Alleluia*, en memoire d'un semblable événement. Mais pour ne point sortir de ce qui est de la compétence d'un Glossaire, je veux me contenter de vous faire remarquer, que ce terme *Alleluia*, quoiqu'appartenant à une Langue, avec laquelle la Latine n'a aucun rapport, n'a pas laissé d'en subir les inflexions ; & quoiqu'en lui-même il signifie une Sentence entiere & complete, on en a fait un nom latin, à qui on a donné des cas ; on a même conduit sa fortune jusques dans les verbes, & on n'a pas craint de le trop défigurer, en le conjuguant comme un verbe ordinaire, ( a ) Qui vous diroit qu'on l'a

( a ) *Alleluistici Psalmi*. Dans S. Jérôme, &c. *Alleluisticum* dans S. Gregoire de Tours, dans la Regle de S. Aurelien d'Arles ; &c. & *Alleluarium*. Eucologe des Grecs, p. 102. c'est-à-dire, les Versets des Pseaumes précédés d'*Alleluia*.

*Alleluare. Responsoria Horarum alleluiana.*

J. vol.

C. . . per

## 2658 MERCURE DE FRANCE.

personifié, pour lui faire sentir le fossé commun des choses de la terre, le faire mourir, lui donner la sepulture, & le voir ensuite ressusciter? C'est à ce dernier trait que je veux m'attacher.

Ce que vous avez publié touchant la Fête des Foux dans le Mercure du mois de Février dernier, m'a donné la curiosité de consulter tous les anciens Statuts de Chapitres dont je pouvois avoir des copies. Je suis tombé sur l'Article XVI. des Statuts de l'Eglise Cathédrale de Toul, rédigés au XV. Siècle. Cet Article est ainsi intitulé: *De Feste & Episcopa Innocentium*. J'y ai remarqué beaucoup de curiositez facétieuses, & d'une espece qui correspond au titre de l'Article, sans compter certains termes de la basse Latinizé, comme *capellus*, *romarinus*, *farsa*, *marentia*, *sortitia*. Cet Article est immédiatement précédé d'un autre qui a ainsi pour titre: *Sepelitur Alleluia*. Vous ne serez pas fâché de le lire dans les propres termes qui le composent. Le voici transcrit fidelement: *Sabbato Septuage-*

*sur*. Cette expression est dans plusieurs anciens Breviaires de 200. ou 300. ans & au de-là.

*Alleluatus*, adjectif. *Responsoria alleluia*

Microlog. cap. 59.

1. Vol.

fin

*Uma in Nonâ conveniant pueri chori feriati in magno vestiario, & ibi ordinent sepulturam Alleluia. Et expedito ultimo Benedicamus, procedant cum crucibus, torciis, aqua benedicta & incenso, portantesque glebam ad modum funeris, transeant per chorum, & vadant ad claustrum ululantes usque ad locum ubi sepelitur: ibique aspersâ aquâ & dato incenso ab eorum altero redeunt eodem itinere. Sic est ab antiquo consuetum.* Voilà un Enterrement qui doit vous paroître assez particulier, un Enterrement solennel de l'*Alleluia* qui se faisoit le Samedi, veille du Dimanche dans la Septuagesime, entre Nones & Vêpres, au yû & au scû du Chapitre de Toul. C'étoit aux Enfans de Chœur à y officier. Il falloit qu'ils portassent, en traversant le Chœur, une espece de biere, qui representoit l'*Alleluia* decedé. Le Cercueil étoit accompagné des Croix, des Torches, de l'Eau benîte & de l'Encens. Mais il falloit de plus que ces Enfans eussent la bonté de pleurer, de se répandre en plaintes & en lamentations, jusqu'au Cloître où la fosse étoit préparée pour l'inhumation: Ceremonie qui, sans doute, devoit paroître fort touchante aux Assistans. Cet Enterrement singulier me fit naître l'envie de chercher

dans le reste des Statuts, s'il n'y seroit point marqué de quelle manière l'*Alléluia* avoit le bonheur de sortir du tombeau, mais je n'y en ai rien trouvé. Aussi étoit-ce anciennement la courume, que le chant de l'*Alléluia* fut quitté avec plus de solennité qu'il n'étoit repris. Amalaire, qui a écrit au IX. Siècle, dans la Province dont Toul fait partie, donne à connoître, que de son temps on y faisoit un Office de l'*Alléluia*, semblable à des Obseques joyeuses, ce qui étoit comme une espèce d'adieu solennel. On lui appliquoit à cette occasion tous les Passages qu'on pouvoit de l'Écriture Sainte. Comme cet Ecrivain étoit en grand crédit, il tâcha de justifier cet usage par de pieuses moralitez. On ne le remarqua embarrassé que sur le genre dont la Grammaire vouloit qu'*Alléluia* fut censé être; & comme ce nom étoit réputé du genre neutre, il eut de la peine à trouver de la justesse dans certains textes, où le pronom étoit pris au féminin. C'est dans son *Traité de Ordine Antiphonarii*, Chapitre 30. qu'on peut voir le détail de ses explications. Ce celebre Prêtre de Metz, mal pris par quelques Modernes pour l'Archevêque de Treves du même nom, ne parle pas de la Collecte, qui servoit

DECEMBRE. 1726. 2661  
 de conclusion à cet Office ; mais je l'ai  
 trouvée dans un Missel du XIII. Siecle,  
 à l'usage de notre Diocèse, & dans un  
 Antiphonier selon le même usage écrit  
 au XII. Vous pouvez la voir au bas de  
 cette Lettre, aussi-bien que le commen-  
 cement de l'Hymne \*, qui fut compo-  
 sée par la suite des temps, afin qu'il ne  
 manquât rien à une telle solemnité. Je  
 croirois donc que ce fut dans les deux  
 Siecles qui s'écoulerent depuis celui d'A-  
 malaire, qu'on s'avisa de représenter plus  
 littéralement la déposition de l'*Alleluia*  
 par quelques actions qui répondissent aux  
 paroles. L'idée que donnoit alors le mot  
 de déposition, étoit la même que nous  
 avons aujourd'hui par celui de décès, ou de  
 sepulture. Et il fut d'autant plus facile de

\* *Hymnus.* Alleluia dulce carmen,

Vox perennis gaudii :

Alleluia laus suavis

Est choris caelestibus :

Quod canunt Dei manentes

In domo per saecula.

\* *Oremus.* Deus, qui nos concedis alleluia-  
 tici cantici deducendo sollempnia celebrare :  
 da nobis in aeterna beatitudine cum sanctis  
 tuis alleluia cantantibus perpetuum feliciter  
 alleluia posse cantare. Per Dominum.

1. vol.

C. iij. pren-

prendre le mot de déposition dans ce sens, qu'on étoit déjà accoutumé à réaliser ce substantif, & à le personifier, s'il est permis de parler ainsi. Dès le Siecle d'Amalaire, la Ceremonie étoit attachée au Dimanche dans la Septuagesime. Ce jour-là on faisoit parler *Alleluia*, comme une personne pressée de s'en retourner. Il disoit : *Tempus est ut revertar ad eum qui me misit, &c.* Dans un autre endroit de l'Office on le congédioit, en lui disant, *Revertere in thesauros tuos, &c.* Un peu après on lui faisoit instance de rester encore un jour, & on l'en conjuroit par ces paroles tirées du Livre des Juges : *Mane apud nos etiam hodie, & duc latum diem & cras proficisceris.* Dans S. Udalric, Compilateur des Usages de l'Ordre de Cluni, on trouve ceci de remarquable par rapport au sujet que je traite. *In Septuagesima adeps simul cum Alleluia sepelitur.* On ajoûtoit même, selon le Manuscrit du XII. Siecle que j'ai entre les mains; *& dum ortus fuerit dies ambulabis vias tuas* : car on disoit alors Matines au plus tard à deux heures du matin dans les Cathedrales. Dans un autre Répons du même Manuscrit, l'Assemblée lui souhaitoit un bon voyage par ces paroles du Livre de Tobie : *Angelus Domini bonus comitetur te-*

DECEMBRE. 1726. 2663

*cum, & bene disponat itinera tua, ut iterum cum gaudio revertaris ad nos.*

On peut voir dans le Traité des Rits du P. Martenne, comment certaines Eglises entremêloient ce jour là le mot *Alleluia* à chaque Verset des Pseaumes 148. 149. & 150. de même que nous le faisons encore le 26. Decembre. Le Manuscrit ci-dessus cité renferme, aux Laudes de l'adieu de l'*Alleluia*, cette maniere de chanter. Le Venerable Heric, Moine de S. Germain d'Auxerre, croyoit qu'elle étoit particuliere à son Eglise. C'est dans les Livres des Miracles où il fait un recit à peu près semblable à celui d'Alvarez, à l'occasion d'une Musique celeste & nocturne, dont fut auditeur un Prêtre, Chapelain de S. Alban d'Auxerre, qui se rendoit exactement toutes les nuits aux Matines de la Cathedrale, lesquelles se celebroident alors, ainsi qu'il le dit lui-même, bien avant dans la nuit. Au reste, s'il est vrai que ce fut de l'Eglise de Mets, réputée alors pour une espece de Metropole, que ces coutumes se répandirent avec l'Antiphonier d'Amalaire dans le reste de la France, & même au delà du Rhin; il y a bien de l'apparence que les Eglises voisines de celle-là, & qui les premières avoient reçu ces usages, ne fu-

1. vol.

C iij rent

## 2666 MERCURE DE FRANCE.

ne plus confondre en fait de pratiques l'existence d'un usage avec sa bonté, le droit avec le fait, ni la science de routine avec la science des principes & des règles.

- J'avois écrit jusqu'à ces lignes, lorsque j'ai reçu de votre part la copie qu'on vous a envoyée de Bourges de la Prose de l'Asne, tirée d'un Manuscrit de la Collegiale de Notre-Dame de Sales. Cette copie doit, selon moi, passer pour semblable à celle de Sens. (\*) Je ne puis attribuer les legeres differences qui y sont, qu'aux absences d'esprit, ou à l'ignorance de quelque ancien Copiste. J'ai même remarqué qu'elle se chantoit dans l'une & l'autre Ville sur le même chant, qui étoit un ton majeur d'une melodie assez agreable : & il y a apparence que c'étoit, comme parlent nos Musiciens, d'une mesure à troistemps. Il n'y avoit pas jusqu'au Prelude *Lux hodie* qui ne se chantât à Sens. Il étoit du chant mineur, & conduisoit à la Prose *Oriens paribus*, qui se commençoit une quinte plus bas. La plus ancienne copie qu'on voye à Sens de l'Office des Foux, dont cette Prose faisoit l'ouverture, est très digne d'attention. Elle m'a paru écrite vers le milieu du XIII. Siecle. Et

(\*) Mercure Juillet 1725. p. 1599.

cahier de vélin est en forme longue contre l'ordinaire des anciens Manuscrits ; mais on voit bien qu'on ne donna cette forme au cahier , qu'afin de pouvoir l'enfermer dans des Diptyques , qu'on y conservoit probablement depuis plusieurs siècles , & en effet il y est encore renfermé. Il est noté & écrit fort délicatement pour ce qui est du caractère : mais toutes les pieces sont d'une composition si bizarre , qu'on voit clairement que le dessein des Auteurs étoit de distinguer par toute sorte de particularitez cette insignie Fête. Jugez-en , Monsieur , par *Alleluia* qui se disoit après *Deus in adiutorium*. Ce seul mot étoit coupé par vingt-deux autres mots ainsi disposez.

*Alla* resonent omnes Ecclesie

*Cum* dulci melo symphonie ,

*Filium* Mariæ Genitricis pigr

*Ut* nos septiformis gratiæ

*Repleat* donis , & gloriæ :

*Unde* Deedicamus *luia*

Je sçai qu'il y a des Livres où on lit une Prose qui commence ainsi à l'une des Solemnitez de l'année ; *Alle cœleste nec non. S. perenne luia.* ( \* ) Je n'au-

( \* ) Vieux Livres de Sens , de Troyes , de Chartres , d'Autun , &c. C y

## 2668 MERCURE DE FRANCE:

rois pas même de peine à croire qu'on la chante encôre quelque part. Mais quatre mots ne sont pas comparables à vingt-deux ; laissons au Manuscrit de Sens toute la gloire qu'il merite. Comme il falloit à la Fête des Foux, que tout ce qu'on y chantoit fût entremêlé de quelques paroles extraordinaires & déplacées, il étoit convenable que le mot le plus joyeux des Offices ordinaires le fût davantage. D'ailleurs, il n'étoit pas extraordinaire dès l'onzième Siecle, de couper un mot pour y en inferer d'autres, surtout lorsqu'il s'agissoit de faire un Vers ou quelque chose d'approchant. On en voit un bel exemple au quatrième Tome du Spicilege, où on lit qu'un Poëte de ce temps-là, voulant apprendre à la posterité, qu'Angelran, Abbé de Saint Riquier, fit couvrir d'argent l'Epistolier & Evangelier de son Eglise, débute ainsi sur cette matiere :

*Est & Episto ( liber ) larum atque Evangeliorum.*

Mais revenons à notre Fête des Foux. Après le magnifique *Alleluia*, dont je vous ai parlé, suivoit une seconde annonce de la Fête par quatre ou cinq Chantres à grosses voix, postez derrière l'Autel. Là ils devoient chanter *ix factis* ( c'est l'expression du Manuscrit ) les deux Vers suivans :

*Nos*

DECEMBRE. 1726. 2669

*Hac est clara dies clararum clara dierum.*

*Hac est festa dies festarum festa dierum.*

Vous jugez assez jusqu'à quel point l'on pouvoit pousser, sans grande dépense, une Poësie de cette sublimité; & si la Rubrique qui ordonnoit de chanter faux étoit bien observée, comme il n'en faut pas douter, je vous laisse à penser, quel effet devoit produire une telle harmonie sur l'oreille des Auditeurs.

Les Diptyques qui renferment ce memorable cahier, sont bordées de feuilles d'argent, & garnies de deux planches d'y voire, jaunies par la vetusté, où l'on voit des Bacchanales, la Déesse Cerès dans son Char, Cybele, la mere des Dieux, &c. Sans doute que ceux qui s'obstinoient à conserver cette Fête au XV. Siecle, ne manquerent pas d'en prouver l'antiquité par celle de la couverture de ce Livre. Je ne crois pas qu'on sçut alors d'où étoit venu l'usage de ces anciens Diptyques dans nos Eglises. Il auroit fallu un Pere Mabillon, un Monsieur Baudelot, un Pere Martenné, pour raisonner juste sur ses sortes d'antiquitez. Gerson & Clamengis, qui avec quelques-uns de leurs amis, étoient presque les seuls véritables Sçavans de ce temps.

I. Vol.

temps-là, ne s'appliquoient gueres à ces sortes de connoissances. Comme il ne faut rien oublier de tout ce qui regarde un Manuscrit de ce genre, je vous dirai encore, Monsieur, que j'ai remarqué au dedans de ce Livre, six Vers Leonins, écrits d'une main du quinziesme siecle, dont voici la teneur :

*Festum stultorum de consuetudine morum.*

*Omnibus urbs Senonis festivat nobilis annis*

*Quo gaudet Præcentor : tamen omnis honor*

*Sit Christo Circunciso nunc semper & almo.*

*Tartara Bacchorum non pocula sunt fatuorum,*

*Tartara vincentes sic fiunt ut sapientes.*

L'Auteur n'a pas daigné mettre son nom à la fin de ces Vers ; mais l'expression fait suffisamment connoître de quel fond partoient les pensées. Il paroît par le troisieme Vers que le Préchantre avoit tout l'honneur ou tout le plaisir de la Fête. Les deux derniers vous laissent quelle idée il vous plaît de la sobriété des Acteurs. Mais on voit par ce rayer que le rafraichissement des gosiers n'y étoit pas oublié. Il y en a un article entier intitulé : *Conductus ad poculum*, dont voici le commencement : *Kalendas Februarias solemnes Christe facias, &c.*

DECEMBRE. 1726. 2671

Il n'est pas hors de propos avant que de finir, d'ajouter quelques autres Remarques curieuses qui se présentent à l'inspection de ce Livre. On voit un Invitatoire au commencement de chaque Nocturne : ce qui peut servir à prouver que ce jour-là on séparoit les trois Nocturnes en trois veilles, d'autant plus aisément, que les longues nuits, telles que celles de l'hyver, étoient plus propres à cette séparation : ou plutôt, il faut dire que cet usage étoit pour singulariser & privilégier la Fête. Cet Office est une véritable rapsodie de tout ce qui se chante durant le cours de l'année. Toutes les piéces des autres Offices, au moins les principales, y passent en revûe. Celles des Fêtes de Saints, comme celles des Mysteres; les Chants de Pâques, comme ceux du Carême, le gai est mêlé indifferemment avec le triste, le lugubre avec le joyeux; c'est un assemblage le plus heteroclite que vous puissiez vous l'imaginer, & il falloit que l'exécution de cet Office durât deux fois plus que ceux des plus grandes Fêtes. Jugez si les gozziers n'avoient pas besoin d'être humectez de temps en temps. Je fais peu de fond pour prouver cette longueur sur les répétitions accoutumées d'être faites dans les autres Offices. Celui-ci en avoit de

*1. vol.* *singulieres*

singulieres & c'est la remarque par la-  
 quelle je finirai. Les répétitions ou redi-  
 tes sont anciennes dans les Offices de l'E-  
 glise. La maniere dont on a executé ori-  
 ginairement les Répons, le prouve assez.  
 On peut voir là-dessus la Préface du Ref-  
 ponsoriel du Cardinal Thomas, imprimé à  
 Rome en 1686. On voit d'autres exem-  
 ples de l'antiquité de ces répétitions dans  
 les Offertoires de l'Antiphonier Grego-  
 rien, tel qu'il est dans plusieurs Eglises,  
 & que Dom Claude de Vert l'avoit vû.  
 Mais dans ces premiers temps c'étoient  
 des Sentences entieres qu'on repetoit &  
 non des mots tous seuls, comme on le  
 pratique dans la Musique de nos jours.  
 Le Manuscrit de Sens fait appercevoir  
 quelques vestiges de la naissance de ces  
 répétitions musicales d'un ou deux mots.  
 Entre le neuvieme Répons & le *Te Deum*  
 on lit en titre : *Conductus ad ludos*. Ce  
 qui suit commence en maniere de Motet :  
*Natus est, natus est hodie Dominus . . .*  
*ut facturam redimeret & paradisum red-*  
*deret.* La Piece continuë ainsi : *Nec, nec,*  
*nec minuit quod erat, assumens quod non*  
*erat.* Et elle finit de cette sorte : *Quando*  
*flos iste nascitur, diabolus confunditur,*  
*& moritur mors, & moritur mors, &*  
*mqritur mors.* Le Chant en est passable. Je  
 croirois volontiers que c'étoit de la  
 Musique de ce temps-là. . . . Quel-

DECEMBRE. 1726. 2673

Quelques-uns ont conjecturé que c'est la répétition de l'*Alleluia*, introduite ou continuée par le Chant Gregorien, qui a servi de modele à toutes les répétitions usitées depuis dans d'autres mots, & que c'est même de là qu'elles ont été autorisées. Je ne m'oppose point absolument à cette pensée, si l'on entend seulement parler de la Musique d'Eglise; c'est aussi par rapport à cette espece de Musique que j'ai crû devoir vous faire part de cette singularité, d'autant plus digne d'attention, que le Manuscrit d'où je la tire a environ cinq cens ans d'ancienneté. Si jamais vous venez à Sens, vous pourrez le voir dans la Bibliotheque publique de cette Ville, établie l'année dernière par M. Fenel, Doyen de l'Eglise Metropolitaine, dont le zele pour tout ce qui a rapport à la Litterature, ne peut vous être inconnu. Quoiqu'il y ait déjà un assez grand nombre de Manuscrits dans cette Bibliotheque, celui dont je vous ai fait l'analyse, y passe pour un des plus curieux. M. Baluze voulut en avoir une copie, & je l'ai vûe à la Bibliotheque du Roi. Je suis, &c.

Le 16. Août 1726.



I. vol.

LE



## L E T E M P S .

O D E.

**T**Oi qui n'admetts rien de solide,  
 Dont l'essence est le changement,  
 O temps ! que ta course est rapide !  
 Que tu passe legerement !  
 Ce Globe que le Ciel enferme  
 N'a point de puissance si ferme,  
 Que tu n'entraînes avec toi :  
 Rien ne retient ta violence ;  
 Et le moment même où je pense  
 S'enfuit déjà bien loin de moi.

Les jours qui composent ma vie,  
 Furent comptez par les destins :  
 Des uns la douceur m'est ravie ;  
 Les autres me sont incertains,  
 Le passé n'a plus aucun charme ;  
 L'avenir me trouble & m'allarme.  
 Le present m'est un foible appui ;  
 Ce n'est qu'un point indivisible ;

1. vol.

C'est

DECEMBRE. 1726. 2675

C'est un Atôme imperceptible,  
Qui passe & m'entraîne avec lui.

Cependant l'erreur qui nous mène,  
Nous attache à de vains objets :  
Pour une fortune incertaine,  
Nous formons mille vains projets.  
L'homme conduit par ses caprices,  
Semble oublier dans les délices,  
Que le Ciel a borné ses jours.  
Plein du doux charme qui l'enyvre,  
Il montre autant d'ardeur pour vivre,  
Que s'il devoit vivre toujours.

Vainement il voit que la Parque  
Nous tient tous sujets à ses loix,  
Et que tout passe par la Barque,  
Où jamais on n'entra deux fois ;  
La raison, ni l'expérience,  
N'ont sur son cœur nulle puissance ;  
Il n'écoute point leurs avis,  
Il voudroit les prendre pour guides :  
Mais ses vertus sont trop timides,  
Et ses vices sont trop hardis.

1. vol.

Jusqu'à

Jusqu'à quand vanitez mondaines,  
 Enchanterez-vous nos esprits ?  
 Tiendrez-vous toujours dans les chaînes,  
 Nos cœurs de vos charmes épris ?  
 Passerons-nous dans l'esclavage,  
 Toutes les saisons de notre âge,  
 Sans que nous puissions en jouir ?  
 Nous faudra-t'il doubles victimes,  
 Donner notre jeunesse aux crimes ?  
 Notre vieillesse au repentir ?

Non, faisons un meilleur usage,  
 D'un trésor qui nous vient des Cieux :  
 Le temps veut que l'on le ménage,  
 Tous ses moments sont précieux.  
 Que la vertu, que la sagesse,  
 Occupent notre ame sans cesse,  
 De tous vices fuyons l'écueil.  
 Trop heureux l'homme qui médite  
 Combien la distance est petite,  
 Du berceau jusques au cercueil !



\*\*\*\*\*

*QUESTION de Droit, jugée par Arrêt du Parlement d'Aix.*

**I**L fut jugé au Parlement de Provence au mois de May 1726. une Question importante, & qui a partagé tous les Jurisconsultes : elle consistoit à *sçavoir auquel des deux ; ou de l'Heritier Grevé, ou de l'Heritier Fideicommissaire, doit appartenir le droit de Patronage.*

L'affaire dont il s'agissoit regardoit deux personnes, qui par leur naissance & par l'importance de la maniere avoient fixé l'attention du Public & redoublé celle des Juges. Les Parties principales étoient la Marquise de Simiane & le Marquis de Vibray. Celles qui étoient en qualité & deffendoient en leur propre nom, étoient M. de Castellanne, nommé par M. de Vibray, Appellant de la Sentence renduë contre lui & le sieur Chambon, Chanoine de Grignan.

Les circonstances particulieres qui devoient servir de motif à la décision, étoient la disposition de Louis Gaucher de Grignan, qui en 1628. s'étant marié avec Marguerite d'Ornano, fit donation à un des enfans mâles qui naîtroit

*1. vol.*

*de*

de ce Mariage , la moitié de tous les biens , franche de toute charge , à prendre sur la Comté de Grignan ; sous cette condition , que l'enfant mâle qui seroit nommé à cette donation , auroit le nom , le titre & le Fief de Grignan , sans que nul autre pût y prétendre.

Ce Louïs Gaucher de Grignan , maria en 1658. François de Grignan , son fils , & le nomma à cette moitié des biens donnez aux conditions portées par le Contrat de Mariage de Marguerite d'Ornano. Le même Louïs Gaucher ayant fait son Testament en 1661. institua son petit-fils , & de mâle en mâle , lui substitua en deffaut de cette ligne , les enfans mâles de ses autres fils , & enfin les mâles de ses filles. Louïs de Provence de Grignan fut son heritier. Il décéda en 1704. & sa succession fut répudiée par François de Grignan son pere ; il fut nommé un Curateur à l'Hoirie vacante , avec lequel François de Grignan & la Marquise de Simiane transigerent ; ce qui n'empêcha pas que François de Grignan ne reconnût & n'approuvât la substitution.

Cependant il decéda en 1714. sans enfans mâles , & dès lors le Marquis de Vibray fils , seul mâle du côté des filles , fut en droit de recueillir la succession

DECEMBRE. 1726. 2679

de Louis Gaucher de Grignan. C'est en vertu de ce droit que M. de Vibray son pere, en qualité de legitime Administrateur, d'abord après le décès de François de Grignan, prit possession de la Comté de Grignan. La Dame de Simiane paroissoit n'y avoir rien à prétendre, puisqu'elle n'avoit d'autre qualité que celle de François de Grignan son pere, elle introduisit toutefois l'instance beneficiaire de la succession de François de Grignan, revint par des Lettres de Rescision contre une transaction passée avec le Marquis de Vibray, qui forma sa demande en ouverture du *Fideicomis*, lequel fut ouvert en sa faveur par un Jugement des Requêtes du Palais du 7. Juin 1723. confirmé par un Arrêt d'exécutoire du 14. Avril 1725. par lequel la Dame de Simiane est deboutée de la *quarte trebellianique* & de la legitime de grace qu'elle demandoit.

Les choses en cet état, le Marquis de Vibray se regardant comme le Patron des Benefices de l'Eglise de Grignan, dont la nomination est dévolue par la Fondation au possesseur de cette Terre, nomma à la Tresorerie vacante par le décès de François de Castellane, Joseph de Castellane, & la Dame de Simiane, en qualité d'héritiere beneficiaire de François

I. vol. cois

çois de Grignan son pere, presenta le sieur Scipion Chambon.

Ces deux Competiteurs se firent des sommations réciproques pour la conservation de leur droit, & pour la perception des fruits & des revenus de ce Benefice, & la cause ayant été portée devant le Lieutenant du Sénéchal d'Arles, il intervint Sentence qui adjugea la récréance au sieur Chambon. C'est de cette Sentence dont M. de Castellane releva Appel au Parlement, demandant en même-temps l'évocation du fonds & du principal.

Le Marquis de Vibray se trouvant le seul successeur de Louis Adhemar de Monteil, auquel & à ses successeurs, une Bulle du 6. Septembre 1539. accordoit le droit de Patronage, se crut bien fondé de nommer à la Tresorerie vacante de l'Eglise Collegiale de Grignan, le sieur Abbé de Castellane, d'autant plus que la nomination étoit dévolue aux successeurs de Louis Adhemar de Monteil. Il s'agissoit encore d'un Patronage réel, attaché à la Comté de Grignan; Patronage qui n'est deféré par la Bulle, ni à la proximité du sang, ni à la succession mais au Propriétaire, & par consequent à l'heritier Fideicommissaire de la Comté de Grignan.

de Volz

Il fut avancé par le deffenseur de M. de Castellane après M. de Royes, dans ses Prolegomenes, titre de *jure Patronatus*, ch. 8. & 19. que le Marquis de Vibray étoit au terme du Patronage réel, *quod gleba seu rei fundo possessioni, Castro à fundatore adscriptum est*. De là il s'ensuivoit, dit-il, qu'il étoit seul en droit de nommer à la Tresorerie vacante; on soutenoit de plus, qu'en qualité d'héritiere, la Dame de Simiane ne pouvoit jouir du droit de nommer, quoique le Fideicommis ne fût pas épuré, qu'il suffisoit que l'ouverture en eût été faite en faveur du Marquis de Grignan, pour l'en exclure.

On établit plusieurs principes de Droit, par lesquels on fit voir que le Patronage réel & attaché à la Glebe, appartient à l'heritier Fideicommissaire, privativement au Grevé; on allegua que c'étoit le sentiment de Ferrerius, sur la Question 507. de Guy-Pape, de Grivel en ses Décisions du Senat de Dole, Décision 37. lequel cite l'Abbé de Palerme, *ch. cum saculum & ch. de jure*, Du Moulin, sur la Coutume de Paris, §. 37. nomb. 3. ainsi que Lambertinus, *de jure patronatus; Garsias de beneficiis*, part. 5. ch. 9. n. 17. enfin Pastor, *de benefic.* liv. 1. tit. 20. n. 12. confirme une opinion si vrai-semblable,

De 206

Comme

## 252 MERCURE DE FRANCE.

Comme la Dame de Simiane, en qualité d'héritière grevée, & ensuite de l'Arrêt du 9. Juillet 1723. avoit la jouissance des fruits & revenus de tous les biens jusques à l'apurement, il se forma une autre question; sçavoir, si en cette qualité le Patronage & la présentation ne lui appartenoient pas, faisant partie des fruits honorifiques. Il fut allegué plusieurs autorités, par lesquelles on prétendit faire voir que les fruits honorifiques n'ont jamais été comptez parmi les fruits utiles, parce qu'ils ne doivent pas être restitués à des créanciers; un Fermier judiciaire n'est certainement pas en droit de présenter aux Benefices qui dépendent du Patronage du débiteur saisi; l'héritier grevé qui en fait toutes les fonctions, peut il avoir, disoit-on, ce droit, & n'est il pas dans le cas des Arrêts rapportez par Mornac, sur la Loi 44. de *contrabenda emptione*, par Brodeau, sur l'Art. 31. de la Coutume de Paris, nomb. 16. & par Ferriere, en son traité du Patronage, part. 2. ch. 3. sess. 2. nomb. 34?

On vouloit que si les créanciers ne peuvent pas présenter au Benefice pendant la saisie de l'héritage, l'héritier grevé ne le peut pas pendant le temps qu'il jouit, en attendant l'apurement; on soutenoit que c'étoit la doctrine de

Le vel.

Du

DECEMBRE. 1716. 2685

Du Moulin, sur la Coutume de Paris, tit. premier des Fiefs, §. 9. glosse 3. *in verbo saisir*, nomb. 5. Ainsi qu'au tit. 2. des Censives §. 83. glosse, premiere *in verbo rachapt*, nomb. 49. du Guimier, sur la Pragmatique Sanction, *in verbo vicario*, de De Roye, en ses Prolegomenes, de *jure Patronatus*, ch. 36. & de l'Auteur du nouveau Traité des Matieres Beneficiales, liv. 4. ch. 7.

On fit voir ensuite, toujours de la part de M. de Castellane, que le Patronage est un droit incorporel, & que l'heritier qui n'a point encore pris possession de l'hoirie, peut nommer par consequent aux Benefices qui dependent du Patronage; à plus forte raison l'heritier Fideicommissaire, en faveur duquel le Fideicommissis avoit été ouvert. On rapporta pour cela un Arrêt de Boniface, dans son troisieme tom. liv. 6. tit. 7. rendu en faveur de la Demoiselle Surian de la Lande, contre un heritier grevé; sur quoi on fit valoir cette maxime, que quoi que l'heritier grevé ne fasse la restitution effective & réelle du Fideicommissis qu'après la liquidation & l'apurement des dettes; néanmoins les fruits en sont dûs au Fideicommissaire, souvent depuis le décès, toujours depuis la demande, ce qu'on appuya par *Potegrinus de Fideicommissis*.

*J. val.*

D ij art

art. 49. nomb. 88. par Barri, de *substitutione Fideicommissaria*, liv. 8. tit. 13.

Toutes ces raisons ne purent déterminer les Juges, quelque fortes & quelque décisives qu'elles paroissent; il leur sembla qu'elles devenoient inutiles, dès que l'apurement du Fideicommiss n'étoit pas fait, & que tous les droits residuoient en la personne de l'heritier grevé jusqu'à ce que le même apurement fût achevé. Il sembloit en effet que cette destination des droits utiles & honorifiques étoit mal fondée, étant d'ailleurs constant que tous les Docteurs sont partagez; il y-avoit plus, c'est que quoique le Fideicommiss eût été ouvert par le Jugement des Requêtes du Palais de 1723. lors de la nomination, l'execution de ce Jugement étoit suspendue par l'Appel interjetté de la part de la Dame de Simiane. Envain on voulut éluder cette difficulté, en établissant la difference que l'on doit faire entre l'Appel en matiere criminelle, qui éteint & aneantit le premier Jugement, & l'Appel en matiere civile, qui en suspend seulement l'execution. Cette distinction, toute vraie qu'elle est, ne parut pas applicable à cette Cause, parce qu'il est sensible que si ce n'étoit qu'en conséquence de la simple ouverture du Fideicommiss que M. de Vibray avoit nommé

nommé le sieur de Castellane, il n'avoit pas encore un droit réel, mais seulement un préjugé que les biens fideicommissaires pourroient lui appartenir après l'apurement, & par conséquent, pour pouvoir posséder au cas qu'il y échet. Or pour que l'Arrest confirmatif du Jugement des Requêtes du Palais, eut un effet retroactif, il auroit fallu que M. de Vibray eut eu alors quelque possession, & non la seule esperance de pouvoir posséder.

L'Avocat du sieur Chambon, pour attaquer avec plus de succès les raisons de M. de Castellane, établit, suivant cette idée, deux propositions, qui se reduisirent à faire voir, que l'exercice du droit de Patronage réel passe à l'heritier, surtout à l'heritier beneficiaire, préferablement au substitué, dont le *fideicommissis* n'est pas encore apuré, & en conséquence de cette premiere proposition il s'attacha à faire voir, que sa partie étoit précisément dans le cas des principes qu'il venoit d'établir par rapport à l'état où se trouvoient les biens. Il s'appuya d'abord de l'autorité de Bartole, qui est le premier qui a traité cette question sur la Loi *proinde ad Senatusconsultum Trebellianum*, parlant du droit de Sepulture, qui ne passe point à l'he-

ritier fideicommissaire. Il se servit ensuite avec avantage de l'autorité de Lambertinus en son Traité du droit de Patronage, quest. 100. & de celles de Rochus à Curte *in verbo ipse*; de Vivianus, liv. 4. chap. 2. de Peregrinus, en son Traité de *fideicommissis* nomb. 37. & de Fufarius, quest. 634.

La Rote Romaine & le Cardinal de Luca, Discours 36. ne lui furent pas d'un moindre secours; mais l'autorité la plus décisive, & qui ébranla le plus les Juges, fut celle du sçavant Dumoulin, tit. p. des Fiefs §. 55. Gloss. première. Le Défenseur de M. de Castellane alléguait inutilement, que l'autorité de Dumoulin en cet endroit, non plus qu'au §. 55. Gloss. 10. n'étoit applicable qu'au cas des Patronages infeodez aux fiefs par le Seigneur du fief dominant. Ces raisons furent trouvées foibles, parce que, suivant le principe *collatio & presentatio sunt in fructu*. Le Défenseur du sieur Chambon se trouva en état d'appuyer le sentiment de Dumoulin d'une foule d'Auteurs, entre lesquels étoit Garcias, de *Beneficiis*, part. 5. ch. 5. & il se servit avec avantage de presque tous ceux qui avoient été citez de la part de M. de Castellane, tant il est vrai que ces sçavants Jurisconsultes n'ont pas été exempts des

DECEMBRE. 1726. 2687

variations & de l'incertitude de l'esprit humain ; de sorte qu'il trouva encore de grands secours pour la défense de sa cause dans le Cardinal de Luca même : dans le Ch. Bertoldus , *de re judicata* ; dans Faber , *Cod. de petitione hareditatis* ; & dans Pastor , liv. premier , tit. 20. nomb. 13. lesquels lui fournirent les moyens de démontrer que l'heritier par bénéfice d'inventaire est un vrai heritier , *verus hares* , & que la regle , *le mort saisit le vif* , ne regarde nullement les heritiers Fideicommissaires , ainsi que l'observe Ricard , *des Substitutions* , partie 3. Ch. 2. après Tiraqueau & le Président Boyer.

Tant d'autoritez ne purent pas être affoiblies par l'Arrest rendu en faveur de la Demoiselle Surian de Lalande , parce qu'en expliquant cet Arrest , on fit voir qu'il s'y agissoit d'un Patronage personnel & hereditaire , & non d'un Patronage réel ; enfin , comme M. de Castellane avoit prétendu que la Dame de Simiane ne pouvoit être regardée que comme un Sequestre , n'ayant entre ses mains les fruits de l'heritage que pour en rendre compte aux creanciers ; on combattit cette difficulté , en disant que l'heritier beneficiaire est fondé en titre , qu'il possède en son nom , & qu'il ne

1. vol.

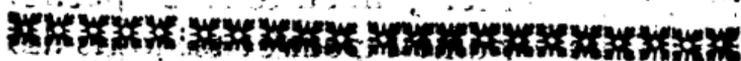
D iiij doit

2688 MERCURE DE FRANCE,  
doit pas être confondu avec les Sequeſ-  
tres qui ne poſſèdent qu'au nom d'au-  
trui, comme l'atteste M. de Castellane,  
Liv. I. ch. 2.

C'est là ſommairement à quoi ſe bor-  
nerent les défenses des deux parties. La  
doctrine la plus curieufe & la plus re-  
cherchée ſur cette matiere y fut étalée,  
tout le monde étoit porré pour M. de  
Castellane, & on peut dire que ce fut,  
à regret que le Barreau lui vit perdre  
ſon procès: car par l'Arreſt qui inter-  
vint le 10. Mai 1726. en conformité des  
Concluſions de M. l'Avocat General de  
Gueydon, l'appellation, & ce dont étoit  
appel furent mis au neant, & par nou-  
veau Jugement, la Cour évoquant &  
retenant le fonds & principal de la ma-  
tiere, le ſieur Chambon fut diffinitive-  
ment maintenu en la poſſeſſion & jouiſ-  
ſance de la Treſorerie de Grignan, & le  
ſieur de Castellane condamné à l'amen-  
de & aux dépens. Cette affaire fut ce-  
pendant fort débattüe, & l'Arreſt ne  
paſſa pas tout d'une voix; il y eut mê-  
me partage à l'Audience; mais la Cour  
ayant ordonné qu'il en ſeroit delibéré ſur  
le Regiſtre, quelques Juges changerent  
d'opinion, & firent pancher la balance  
pour le droit du ſieur Chambon.

La Cauſe fut défenduë par M<sup>e</sup> Hon-  
1. vol. noté

DECEMBRE. 1726. 2589  
noré pour M. de Castellane , & par  
M<sup>e</sup> le Blanc pour le sieur Chambon ,  
ils soutinrent l'un & l'autre dans cette  
occafion , comme dans toutes les autres ,  
la juste idée que le Public a conçu de  
leur capacité.



## PORTRAIT.

**L**A sagesse , la pieté ,  
L'esprit sublime , l'équité ,  
Forment le rare caractère,  
De l'illustre Fleury que la France revere.  
Ferme soutien des Loix , ennemi des abus,  
Il ajoute à tant de vertus,  
L'usage heureux qu'il en sçait faire.  
Grand Ministre , zélé Prélat ,  
Il sert également , & l'Eglise , & l'Etat.



*Lettre de M. de Vergier à la Comtesse de V.*

1725

**I**L y a long-temps, Madame , que j'ai  
la provision de Cassenoilettes , que  
vous me fites l'honneur de me deman-  
A. 1. vol. D. v. . . .

1690 MERCURE DE FRANCE.

der le dernier voyage que j'ai fait à Bois-le-Vicomte ; il y a long-temps aussi que vous les avez, si je ne m'étois opiniâtré à vouloir vous les porter moi-même ; mais des affaires qui me sont survenues, & de petits voyages dont je n'ai pû me dispenser, m'en ont empêché. Je suis accoutumé à trouver toujours des obstacles à ce qui me seroit le plus agréable ; mais cette habitude ne me rend pas mon malheur plus supportable, surtout quand il me prive de l'honneur de vous voir ; je ne pourrai pas encore cette fois me rendre auprès de vous avec M. de Senozan, & je me vois par là contraint de confier au hazard, & entre les mains de la première personne qui ira où vous êtes, le dépôt important de la commission dont vous avez bien voulu me charger.

**P**armi les Cassenoisettes,

Il en est un à sifflet,

Qui, bien mieux que les Musettes,

Ni que l'aigu flageolet,

Fait danser sous la fougere,

Une galante Bergere ;

Je l'ai furtivement pris,

A. Volz

A la Driade de Themis,  
 Que l'autre jour je surpris,  
 Sur l'herbe tendre endormie,  
 Quel fut mon étonnement,  
 Lorsqu'au premier sifflement,  
 Au premier son que je tire,  
 Du fond des sombres Forests,  
 Vers moi tout-à-coup j'attire,  
 Et maint Faune & maint Satyre,  
 Qui, traversant les guerecs,  
 Dans l'instant m'environnerent,  
 Et si bien me contournerent,  
 Que je ne pus m'évader:  
 Mais leur ayant, sans tarder,  
 Montré la Nymphe couchée,  
 Soudain près d'elle attachée,  
 Cette troupe me laissa,  
 Et soudain je pris la fuite,  
 Sans vouloir sçavoir la suite,  
 De ce qui lors se passa.  
 Je puis toutefois vous dire,  
 Et je le puis sans médire,  
 Qu'au travers du son bruyant,

## 269. MERCURE DE FRANCE.

De cette agreste Escouade ,  
J'entendis en m'enfuyant  
De grands cris de la Driade ,  
Non de ces cris irritez ,  
Donc , faite d'autre défense ;  
Contre une brutale offense ,  
S'arment les fieres Beutez ;  
Mais de ces cris que la joye  
Inspire , arrache aux Amans .  
Lorsque leur cœur se déploie ,  
Aux plus tendres mouvemens.  
Aussi m'a-t-on fait entendre ,  
Que ce sifflement étoit ,  
Le Messager qui portoit ,  
Des Nymphes , lasses d'attendre ,  
Aux champêtres Deitez ,  
Les pressantes volontez .  
Ainsi dans les promenades ,  
Que vous faites dans vos Bois ,  
Gardez-vous d'aller par fois ,  
En guise de Serenades ,  
Ou par autre jeu foles  
Faire sonner ce siffles .

2. vol.

De

DECEMBRE. 1726. 269

De peur que quelque Brigade  
De ces Chevres pieds cornus,  
Autour de vous parvenus,  
Ne vous prit pour la Driade.  
Mais que dis-je ? & quel danger  
Courriez-vous dans cette affaire ?  
Aucun qui ne soit léger ;  
Partant vous devez en faire  
La preuve, en vous amusant :  
Les Divinitez rustiques,  
Comme les Dieux domestiques,  
Ont un esprit bienfaisant ;  
D'autre part à la Campagne,  
Où vous passez tant de jours,  
L'on a souvent, ou toujours  
La tristesse pour compagne.  
Et pour s'y desennuyer,  
Il faut de tout essayer,  
Ce point & la patience,  
Dont doivent dès le matin,  
S'armer gens de sapience,  
Sont le fruit le plus certain,  
De toute humaine science.

1. vol.

Ce

2694 MERCURE DE FRANCE:

Ce n'est le tout, faites-en  
Faire aussi l'expérience,  
Par l'aimable Senozan:  
Elle est jeune & doit apprendre  
Ce que c'est qu'un Dieu Sylvain  
Sans les voit de près, envain  
Elle voudroit le comprendre.  
Du moment qu'ils la verront,  
Combien ils tressailleront!  
De plaisir, ils bondiront,  
Ils sauteront, danseront,  
Pour leur Reine ils la prendront,  
Des fleurs ses pas semeront,  
Sa louange ils chanteront,  
Des Autels lui dresseront,  
Qui de parfums fumeront  
Enfin ils l'adoreront,  
Et leurs cœurs ne suffiront,  
Aux transports qu'ils sentiront.

J'avois dessein de faire passer le sifflet  
des mains de Madame de Senozan en  
celles de M<sup>lle</sup> de Vireville, & des mains  
de M<sup>lle</sup> de Vireville en celles de M<sup>lle</sup>  
Musnier, & de toutes ces autres D<sup>les</sup>

I. vol.

&c

DECEMBRE. 1726. 2695

& ç'auroit été un nouveau Jeu de Corbillon, qui peut-être n'auroit pas déplu à leur curiosité & à leur jeunesse badine; mais j'ai appréhendé que, plus sérieuse qu'elles, vous ne trouvaissiez ce Jeu-la trop long, & j'ai craint d'ailleurs que, quoique je n'eusse en tout cela donné que de très-bonne & de très-agréable besogne aux Dieux de vos Bois, ils ne trouvaissent que je leur en eusse trop donné.

Je desirerois fort apprendre à M. l'Abbé quelque circonstance nouvelle, de la nouvelle Regence de M. le Duc d'Orléans; mais deux raisons m'empêchent de le faire; la première est, que je n'en sçai aucune, la seconde est, que M. de Senozan, qui en est parfaitement informé, prend le soin de l'en instruire.

Parmi vos Bois à toutes sans pareilles,

Sous un chapeau claquant sur ses oreilles;

Et soutenant un pieu long & pesant,

A pas plus lents, mais plus sûrs que les nôtres,

M. l'Abbé va-t-il toujours disant,

D'Office saint les saintes Patenôttes?

Mais croyez-vous que le vieil homme en

I. vol.

Ne

## 1596 MERCURE DE FRANCE.

Ne trouvât pas encore quelque appui ?  
Et s'il trouvoit sous ses pas endormie,  
Bergeronette accointe & bien à point,  
Et que témoins ne l'y troublassent point,  
Comme trouyai la Driade Themie,  
Jureriez-vous que, comme moi simplet,  
Il lui volât seulement un sifflet ?  
Bien jurerois que n'en jureriez mie :  
Si le voulez pourtant, je le croirai ;  
Mais dans ma foi fervemment je dirai,  
D'un tel hazard, Dieu préserve ma Mie.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

VOYAGE de Basse Normandie, &  
Description historique du Mont  
S. Michel. Par M. de La R.

### *Première Lettre.*

**J**E vous tiens parole, Monsieur, &  
je vous envoie, sans plus différer, la  
Relation de notre dernier Voyage de  
Normandie. Je dis notre Voyage, car  
vous sçavez que je l'ai fait en bonne &  
honorabile Compagnie. On ne peut pas  
en être plus satisfait que je le suis. J'ef-  
perq

I. vol.

DECEMBRE. 1726. 2697

pere que vous le ferez aussi du compte fidele que je vais vous en rendre.

Nous partâmes de Paris le 12. du mois de Septembre dernier pour aller joindre notre Equipage , c'est-à-dire , une bonne Berline à six chevaux , que nous avions envoyée devant au Château de Madrid , où nous déjeunâmes longuement. Personne n'ignore que ce Château, situé dans le Bois de Boulogne , à une petite lieuë de Paris , est moins un Monument de la magnificence , que de la disgrâce de François I. qui le fit bâtir peu de temps après son retour d'Espagne , & lui donna lui-même le nom de Madrid.

En partant de ce Château sur le Midy , & passant par Neuilly , Nanterre , Chatou , S. Germain en Laye & Poissy, lieu de la naissance de S. Louis , qui signoit souvent *Louis de Poissy* par modestie , nous allâmes coucher à Triel, petit Bourg aussi sur la Riviere de Seine ; on y voit une fort jolie maison, qu'on nomme le Château , bâti sur une éminence.

Le 13. nous passâmes la Seine en bateau à Triel même , & à deux lieuës de là , sur le Pont de Meulan , d'où après trois heures de chemin nous arrivâmes à Mante ; petite Ville encore sur la Sei-

I. vol.

ne,

1698 MERCURE DE FRANCE.

ne, dont la situation est tout-à-fait agréable. Il y a un Présidial, un Chapitre de Chanoines, & plusieurs Maisons Religieuses. Le Convent & le grand Enclos des Celestins sont hors de la Ville. Cet Enclos est fameux dans le Pays, & à Paris même, à cause de ses bons Vins. Je ne retrouvai plus à Mante M. Boudier, Gentilhomme de cette Ville, mon ancien ami, grand Antiquaire, Historien, Poète, & parfaitement honnête homme. Il y mourut au mois de Novembre 1723. Vous trouverez son Eloge dans le Mercure de France du mois de Decembre de la même année. Le Duc de Sully est Gouverneur de la Ville de Mante.

Après avoir dîné à Mante, nous poursuivîmes notre route par Rosny. C'est une Terre de considération, érigée en Marquisat par le Roi Henri le Grand, en faveur de Maximilien de Bethune, Marquis de Rosny, puis Duc de Sully, Pair & Maréchal de France, &c. lequel y fit bâtir un très-beau Château, & des plus réguliers. C'est là que le Roi son Maître le vint visiter le jour même que ce Prince gagna la Bataille d'Yvry, où le Marquis de Rosny fut dangereusement blessé. Le Roi logea aussi dans le même Château.

Nous arrivâmes un peu tard au Bourg

DECEMBRE. 1726. 269

de Pacy, sur la Riviere d'Eure, pour y passer la nuit, après cinq à six heures de marche. On ne voit rien de remarquable à Pacy; mais un peu au-dessus de ce Bourg, commence la Vallée d'Eure, ainsi appellée de la Riviere de ce nom, qui coule dans toute sa longueur. Elle est très-agréable par sa continuelle verdure, & par le nombre considerable de belles maisons qu'on y voit pendant plus de six lieues, jusqu'au Pont-de-l'Arche. Entre ces maisons, les plus distinguées, sont l'Abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, Ordre de S. Benoist, dont les Bâtimens & les Jardins sont magnifiques; le Château de la Boulaye, dont le Duc de la Force, qui en est le Seigneur, a fort embelli les dehors; Brevil-le-Font, Bâtiment moderne d'une grande beauté, construit par Louis Dublet, Secrétaire des Commandemens de M. le Duc d'Orleans, Regent; & Menill, Château fort élevé, dont le Territoire aux environs produit le meilleur vin, ou, si vous voulez, le moins mauvais de tout le Pays, ce qui n'est pas faire une injure à la Normandie.

Le 14. après avoir fait environ quatre lieues de chemin, nous trouvâmes la Ville d'Evreux, située dans une petite Plaine, au pied d'une Colline, &

1. vol.

ar-

1700 MERCURE DE FRANCE.  
arrosée par la Riviere d'Iton, qui se jette dans celle d'Eure, à quatre lieues d'Evreux. C'est une Ville Episcopale, dont la Cathedrale dédiée à Notre-Dame n'a rien de singulier, quoique fort bien bâtie, que dans son extérieur, qui est embelli de plusieurs ornemens d'Architecture & de sculpture assez passables pour le temps; l'Ouvrage paroît être du XII. Siecle.

Nous vîmes dans cette Eglise le Tombeau en bronze de Jean de Harcourt, surnommé d'Aubergenville, fils de Roger de Meulean-Harcourt, I. du nom, Vicomte d'Evreux, & d'Elisabeth d'Aubergenville. Il fut Doyen de S. Martin de Tours, puis Evêque d'Evreux, & Chancelier de France. Il assista au Concile General de Lyon en 1245. & se rendit recommandable par sa pieté, & par sa doctrine. Il est représenté sur ce Tombeau par une très-belle figure, aussi de bronze, avec ses habits pontificaux. Le Tombeau est orné partout de fleurs-de-lys, & on y lit cette Epitaphe.

Summe Deus, si forte reus fuit iste, reatum

Tolle suum, quicumque tuum facis esse beatum.

*i. vol.*

CIVIBUS

DECEMBRE. 1726. 2701.

Civibus Ebroicis dum præfuit iste Johannes,  
Sub vice Pontificis vitiorum sorbuit amnes.  
Juni prima dies, anni quoque mille ducenti,  
Sex quini decies finem dant huic morienti.

Un Chien de Bronze, qui est au pied  
de la Figure de ce Prélat, tient l'Ecu de  
ses Armes, qui sont de gueules à deux  
bandes d'argent, semées de Coquilles aussi  
de gueules.

De l'Eglise nous montâmes par la Sa-  
cristie aux Archives du Chapitre, con-  
duits par quelques Chanvines, qui nous  
marquerent beaucoup de politesse; nous  
y trouvâmes un ancien Pénitentiel, d'u-  
ne singuliere beauté pour l'écriture, qui  
paroît du 8. ou 9. siècle, & pour la curio-  
sité des matieres. Il a pour titre princi-  
pal, *EXCARPSUM de canonibus Catholi-  
corum Patrum vel pœnitentia ad reme-  
dium animarum, Domini Eggberhti,  
Archiepiscopi Eburna Civitatis.* C'est un  
vol. in 8. qu'on avoit cru dans les temps  
d'ignorance, appartenir à l'Eglise d'E-  
breux, quoiqu'il soit évident que ce  
Livre a été fait pour l'Eglise d'York.

Nous vîmes aussi un grand Missel in  
fol. Manuscrit Gothique, sur du Vêlin,  
avec des miniatures & des ornemens d'u-  
ne parfaite & exquise beauté, avec cette

1. vol.

inf.

instruction au commencement, en caractères modernes. Ce Livre appartenoit à Jacques Juvenal des Ursins, frere du Chancelier de France, Evêque de Poitiers, depuis Archevêque de Rheims, qu'il fit faire exprès, & l'a eû Raoul du Fou, Evêque d'Evreux, qui a fait peindre ses Armes sur celles dudit Archevêque, lequel Raoul du Fou, l'a donné à l'Eglise d'Evreux. On voit dans le même lieu quelques Missels anciens de l'Eglise d'Evreux & une partie des Oeuvres de S. Augustin, aussi manuscrites, d'une bonne antiquité. Enfin, Messieurs du Chapitre d'Evreux ont aussi une Bibliothèque, mais peu fournie, pour avoir été long-temps négligée.

M. le Normant, Official de Paris, puis Chanoine de S. Honoré, est aujourd'hui Evêque d'Evreux, ayant succédé immédiatement à Jacques de Novion, fils du Premier Président de ce nom. Il est aussi Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Taurin, Ordre de S. Benoît, dans la même Ville.

Cette Abbaye est dans une très-belle situation & à l'une des extrémités de la Ville. On trouve dans la Bibliothèque de cette Maison une partie de celle du Cardinal du Perron, avec plusieurs Manuscrits qui viennent du même Prélat,

Je vol.

lequel

DECEMBRE. 1726. 1703  
lequel a été aussi Evêque d'Evreux &  
Abbé de S. Taurin.

Il y a encore à Evreux, & à un autre  
bout de la Ville, une Abbaye de Filles,  
nommée S. Sauveur, aussi de l'Ordre de  
S. Benoît; on n'y voit rien de fort sin-  
gulier, si ce n'est un riche Tabernacle,  
qui embellit extrêmement l'Autel prin-  
cipal de l'Eglise. Le fond en est d'Ebe-  
ne, mais chargé d'ornemens d'Orfèvre-  
rie, parmi lesquels on voit plusieurs  
morceaux de Sculpture & d'Architectu-  
re, d'un goût exquis & extrêmement  
finis. Madame d'Estissac, de la Maison  
de la Rochefoucaut, est aujourd'hui Ab-  
besse de l'Abbaye de S. Sauveur.

Il y a à Evreux plusieurs autres Egli-  
ses, Monasteres & Convents, & on y  
compte jusqu'à huit ou neuf Paroisses,  
quoique la Ville soit assez petite. Le Poète  
S. Amand, qui n'étoit pas l'homme du  
monde le mieux réglé, s'en scandalisa,  
comme vous sçavez, & vous n'aurez peut-  
être pas oublié sa petite Piece, qui com-  
mence ainsi.

Si jamais j'entre dans Evreux,

Puisse-je devenir févreur,

&c.

Et le reste de l'imprécation, qui fi-  
nit par ces Vers.

1. vol.

Noël

Voilà ce qu'une ire équitable ,

Fit prononcer étant à table ;

De haine ardemment excité ,

Contre cette étrange Cité ,

Au plus benin de tous les hommes ,

Qui boivent au temps où nous sommes :

O bon Yvrogne ! O cher Faret !

On y voit plus de trente Eglises ,

Et pas un pauvre Cabaret.

S. Amand seroit obligé de se rétracter , & de chanter sur un autre ton , s'il revoyoit la Ville d'Evreux ; car on y trouve aujourd'hui plusieurs bons gîtes, entre lesquels on distingue le Lyon d'or, où l'on est parfaitement bien.

Le lendemain nous allâmes voir le Château du Duc de Bouillon , qui est à une petite demie lieuë & au couchant de la Ville. Nous y fûmes reçûs par M. de S. G. Capitaine des Chasses du Comté d'Evreux , qui fit parfaitement bien les honneurs d'une si belle Maison. Ce Château , appelé *Navarre* , par la raison que je dirai bien-tôt , a été bâti par Godefroi Maurice , Duc de Bouillon , en l'année 1682. après en avoir pris tous les desseins de M. Mansard & en avoir jeté les fondemens plus de huit ans auparavant.

Ce Château a été appellé Navarre par les Comtes d'Evreux, depuis Jeanne de France, fille du Roi Louïs Hutin, & femme de Philippe d'Evreux, fils de Louïs d'Evreux, & petit-fils de Philippe le Hardi, heritiere du Royaume de Navarre, qui avoit donné le nom de son Royaume à l'ancien Château, lequel étoit situé à cent pas du nouveau.

C'est un grand corps de Bâtiment tout isolé & carré, dont les quatre faces sont de même hauteur, de même dessein & de même simétrie. Il est environné d'un Talus en forme de Terrasse ou de Boulevard, couvert de gazon, & élevé de huit ou dix pieds au-dessus du niveau de l'Esplanade, qui est entre un Canal d'eau vive, & qui sert de Cour au Château, & en forme une Isle. On entre dans ce Bâtiment par les quatre faces, & on y monte par de grands & larges Escaliers, au haut desquels est posée une clôture de vitrages de 25. ou 30. pieds de hauteur, sur quinze ou vingt de large.

La face qui regarde la Ville d'Evreux & qui pour cela est appellée Face principale, a une double clôture; car outre celle de vitrage, dont je viens de parler, il y en a une autre, formée par une grande grille de fer, à peu près de même hauteur que la premiere.

De quelque côté que l'on entre, on passe d'abord par un grand Vestibule, soutenu de quatre Colomnes, qui en font comme les quatre coins. Les deux Vestibules qui sont, l'un du côté du Midi & l'autre du côté du Septentrion, ont cela de particulier, qu'il y a quatre Bustes de Marbre, représentant quatre Empereurs Romains, posez sur leurs Guaines, aux côtez des deux Cheminées de Marbre, qui sont face l'une à l'autre.

Les quatre Vestibules donnent entrée à un très-grand Sallon, de figure ronde, & d'une magnificence surprenante, occupant une bonne partie du Plan intérieur de tout le Bâtiment; il est pavé de Marbre, ainsi que les Vestibules, & orné de huit Bustes, aussi de Marbre, qui représentent huit Empereurs, posez sur leurs Guaines, aux côtez de quatre grandes Tables de Marbre, de diverse couleur, au-dessus desquelles il y a quatre grands Quadres, aussi de Marbre, d'un goût & d'une délicatesse achevée, qui sont l'attente de quatre Tableaux ou de Glaces.

Ce Sallon est enrichi, à la naissance de la voute, d'une Corniche très-délicatement travaillée, qui regne tout autour du Sallon, & qui porte des Trophées d'Armes en relief, rehaussez des Escus-

sons de la Maison de Bouillon, avec d'autres ornemens d'une grande beauté. Ce Salon est éclairé par les grands vitrages des Vestibules & par les grandes fenêtres qui sont dans la calotte d'un Dôme qui le couvre, lequel est très-élevé. A cette calotte est attaché un Cordon ou Moulure d'une délicatesse & d'une structure admirable, fait par les nommez Noël, & Gaillard, que M. Mansard goûta si fort, qu'il engagea le Duc de Bouillon de les employer jusqu'à la perfection du Bâtiment.

Des Vestibules dont j'ai parlé, on entre de plein pied dans les principaux Appartemens, très richement meublez, au-dessus desquels sont d'autres Appartemens pour loger des personnes de distinction; il y en a encore quantité d'autres autour du Dôme pour loger les Officiers du Château.

Toute la Charpente, de la façon d'Hidél, merite l'attention des Curieux, pour les liaisons & l'assemblage d'une forêt de bois, qui forme la calotte du Dôme, terminé par une grande Platte-Forme, couverte de plomb, sur laquelle on avoit projeté de mettre une Statue Equestre de M. de Turenne.

En descendant, on nous fit passer par les Offices, qui sont construits sous le

Château, & dans lesquelles on trouve toutes les commoditez qu'on peut souhaiter.

Les quatre faces de ce superbe Bâtiment donnent chacune sur des vûes agréables & variées : la première, comme je l'ai déjà remarqué, regarde la Ville d'Evreux, dont les Eglises avec leurs Tours & leurs Clochers, forment un très-bel aspect, & vers laquelle on a formé le dessein d'un Cours d'un quart de lieuë de longueur, qui aboutira à la belle Place du Portail neuf de l'Abbaye de S. Taurin, occupée & embellie par les Benedictins de la Congregation de S. Maur.

La face à l'opposite de celle dont je viens de parler, a sa vûë sur une vaste Prairie qui conduit à la Forêt d'Arnières, ouverte par une large Allée de plus de deux lieuës de longueur. Enfin les deux autres vûës sont sur de grandes Pieces d'Eau, sur des Bosquets renfermez dans des Charmilles, qui forment différentes Allées, & sur des Canaux, Nappes, Chutes d'Eau, &c. formez des eaux de la Riviere d'Iton, auprès de laquelle ce Château est assis.

Il est bon, Monsieur, de vous dire que la Ville & le Comté d'Evreux, appartiennent au Duc de Bouillon, en vertu de l'échange fait en 1651. de la Principauté

DECEMBRE. 1726. 2709

auté de Sedan & ses dépendances, qui étoit entré dans la Maison en 1591. par le Mariage de Charlotte de la Mark, Duchesse de Bouillon, Princesse Souveraine de Sedan, &c. avec Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, &c. Outre le Comté d'Evreux, le Roy ceda par le même Contrat d'échange à Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, &c. la Duché & Pairie d'Albret, la Duché & Pairie de Château-Thierry, & la Comté d'Auvergne. L'échange fut homologué & enregistré au Parlement, après quelques difficultez, par Arrêt du 10. Février 1652.

D'Evreux on va coucher ordinairement à la Riviere Tibouville; mais on trouve à moitié chemin la Commanderie de S. Etienne de Renneville, de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, où nous avons fait dessein de passer quelques jours. Nous y arrivâmes d'assez bonne heure, nous y fûmes reçus avec tous les agrémens possibles.

Cette Commanderie, située dans la grande Plaine de Neubourg, l'une des plus belles & des plus fertiles de la Normandie, consiste en un fort beau Château & en une Eglise attonant; le tout enclos de murailles, avec Parc, Jardins, grandes Avenues & autres accompagnemens.

Son origine se rapporte à Richard de Harcourt, lequel en l'année 1150. fit donation de toutes les Terres qui lui appartenoient, sous le nom de Baronie avec Justice moyenne & basse, à l'Ordre des Templiers, en se rendant lui-même Religieux de cet Ordre. Ces Terres faisoient partie du Comté d'Harcourt, dont le Bourg n'en est éloigné que de trois lieues, & les Templiers établirent là une de leurs Maisons, laquelle dans l'extinction generale de l'Ordre, fut réunie à celui de S. Jean de Jerusalem : Car vous sçavez, Monsieur, que l'Ordre des Templiers ayant tout-à-fait degeneré de son Institut, on fut obligé de l'abolir, cela arriva en 1311. ou selon Mezerai, en 1314. par l'autorité du Concile de Vienne, sous le Pontificat de Clement V. & sous le Regne de Philippe le Bel, après avoir duré un peu moins de 200. ans.

On voit dans l'Eglise, qui est plus ancienne que tous les autres Bâtimens de la Cominaderie, la Figure en pierre & couchée sur un Tombeau de ce Richard de Harcourt, Fondateur, habillé en Religieux, & ayant un Bouclier à côté de lui avec cette Epitaphe : *Cy gît Frere Rigard de Harcourt, Chevalier, dès le commencement de la Chevalerie del Tem-*

*ple,*

*ple,*

DÉCEMBRE. 1726. 2711

*ple, Fondateur de la Maison de S. Etienne.* On voit aussi diverses figures des anciens Templiers, peintes sur le Vitrage des fenêtres, qui est parfaitement beau & peu différent de celui de la sainte Chapelle de Paris.

Cette Commanderie a toujours été possédée par des Chevaliers de grande distinction, dont plusieurs ont été Grands-Maîtres du Temple de Rhodes & de Malthe, comme les Commandeurs de Viniacourt & de la Sangle, Grands-Maîtres de Malthe, de Sarcus, de Pacy, d'Aunay, de S. Luc, des Ursins, d'Ebene, &c. Les Armoiries de tous ceux que je viens de nommer, sont peintes sur les murailles du Chœur.

On y voit encore les Tombeaux des Commandeurs de Mailly, de Courtebonne, de Villerseaux & de Bellebrune, qui sont morts dans cette Maison, & auxquels ont succédé les Commandeurs de Villers, de Fresnières & le Bailly de la Croix, qui possède aujourd'hui la Commanderie, dont le revenu est au moins de 12000. livres.

J'ay vû dans les Archives de cette Maison, que le Commandeur Philippe de Mailly, dont on vient de parler, Trésorier de l'Ordre, & mort en 1515. a fait rebâtir le Château d'aujourd'hui sur

1. vol.

E. iij. les

les ruines du premier , édifié par le Fondateur , & que c'est Jean de Calonne de Courtebonne , mort en 1669. qui fit peindre sur les murailles du Chœur , à droit & à gauche , les Armoiries qu'on y voit de plusieurs Commandeurs Modernes , dans des Ecussions pendans à des arbres , & cela au lieu & place de quantité d'autres anciens qu'il fit effacer , ce qui n'a pas été approuvé.

J'ay vû aussi dans ces Archives qu'en l'année 1635. & lorsque la peste affligeoit la Ville d'Evreux , les Religieuses de l'Abbaye de S. Sauveur se réfugierent dans cette Commanderie , où elles demeurèrent plus de six mois , avec la permission de François de Vion de Tessancourt , Grand-Prieur de Champagne & Commandeur de S. Etienne , sous la conduite de Louïse du Plessis , leur Abbesse.

Pendant le temps que nous y restâmes , nous prîmes le divertissement de la Chasse dans cette belle Plaine. Cet exercice nous mena un peu loin , & nous donna occasion de voir plusieurs belles Maisons , qui sont aux environs de la Plaine , ou pour parler le langage du pays , dans la Campagne de Neubourg , qui est ainsi nommée , à cause du gros Bourg de ce nom , avec titre de Marquisat. Il y a un grand Château antique .

dans lequel on voit encore les premières Machines de l'Opera, de l'invention du Marquis de Sourdeac, Seigneur de Neubourg.

Mais ce qui nous parut véritablement digne de curiosité dans cette Campagne, c'est le Château dit, le *Champ de Bataille*, ainsi nommé à cause d'un combat fameux qui se fit dans le même lieu où il est bâti, sous la minorité de Louis XIII. entre Guy de Rieux, Marquis de Sourdeac & Jean-Baptiste de Crequi, Baron de Bernieules, d'un côté, & Henry, Baron de Vieux-Pont & le Chevalier de Vieux-Pont, son frere, de l'autre. Les deux premiers eurent le dessus avec la Place disputée par le Seigneur de Crequi.

Cette Place, sujet de la querelle, étoit un certain terrain, peut-être de peu d'importance, mais qui mérita enfin qu'un combat si fameux décidât de son sort. Le Vainqueur & le principal intéressé dans la contestation, c'est-à-dire, le Seigneur de Crequi entreprit peu de temps après de faire bâtir le Château en question, dans le même endroit où la scene s'étoit passée, & nomma ce Château le *Champ de Bataille*, lequel n'a été entièrement achevé que par le Comte de Crequi, mort en ... lequel s'est occupé pen-

dant plus de vingt ans à le perfectionner.

J'oublois, Monsieur, de vous dire que les quatre Combattans se touchoient tous de parenté ou d'alliance fort proche, ce qui fut un foible obstacle à leur bizarre décision. Les trois premiers étoient beaux-freres, ayant épousé les trois sœurs, filles d'Alexandre de Vieux-Pont, Baron, puis Marquis de Neubourg, Amiral de Bretagne, qui avoit épousé en 1593. Renée Tournemine, fille & héritière de Jacques Tournemine, Marquis de Coëtur & de Lucrece de Rohan.

J'aurois, au reste, de belles choses à vous dire de ce Château, si je l'avois vû autrement qu'en passant & dans une partie de Chasse; mais si la résolution que nous avons prise d'y venir voir à notre retour, M. le Marquis de Mailloc, Neveu & héritier du dernier Comte de Crequi, lequel le possède aujourd'hui, s'exécute, je me propose de réparer cette omission.

Nous partîmes de la Commanderie S. Etienne le 17. pour aller coucher à la Riviere Tibouville. C'est un petit Bourg situé dans une vallée agréable, presque toute en Prairie, que la petite Riviere de ce nom arrose; il appartient à M.

J. 462

d'Her

DECEMBRE. 1726. 27.

M. d'Herbigny, Maître des Requêtes,  
Subdelegué des Maréchaux de France.  
Le lendemain, après avoir fait dire la  
Messe dans la Chapelle du Château, nous  
allâmes dîner à quatre lieues de là, sur  
le grand chemin qui mène à Lifieux,  
dans l'Hôtellerie de la Patoisse de Du-  
ranville, d'où, en faisant encore autant  
de chemin, toujours par les plus beaux  
pâturages qu'on puisse voir, & tous rem-  
plis de gros bétail, nous arrivâmes de très-  
bonne heure à Lifieux.

Vous me dispenserez de vous en dire  
davantage pour cette fois, je vous ferai  
part exactement de la suite de notre  
voyage, & je suis, Monsieur, &c.

---

Ceux qui ont expliqué les deux Enig-  
mes du mois dernier par l'Imprimerie &  
la Faute, ont rencontré juste.

\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*:\*\*\*\*

### PREMIERE ENIGME.

**N**ous sommes deux freres jumeaux,  
Que l'Art autant qu'il peut forme toujours  
égaux.

1. vol.

E vj. Nus

## 2716 MERCURE DE FRANCE.

Nous avons pere & mere, & l'on nous a vu  
naître ;

Vivre & mourir avant que d'être.

Quoique bien differens nous nous ressemblons  
bien.

Pour se servir de nous il faut qu'on nous as-  
semble ,

Car si nous ne sommes ensemble ,

Nous ne servons presque de rien.

Qui veut nous employer, ne doit point se mé-  
prendre ;

Mais rien n'est plus aisé que l'art de nous bien  
prendre.

Nous avons une gueule , & n'avons point de  
dents.

Un ventre plat & creux , point de boyaux de-  
dans,

Chacun de nous , gourmand comme un An-  
tropophage ,

Sans pourtant aimer le carnage ,

Se remplit de chair en tout temps.

Farcis jusqu'à crever d'une telle pâture ,

On croiroit que nous repaissions ,

Point du tout : cependant toujours nous en-  
graissions ,

Sans prendre aucune nourriture ;

Mais , par un accident encor bien plus nou-  
; veau , Quoique

DECEMBRE. 1726. 2717

Quoique nous soyons gras nous n'avons que  
la peau,

Toi, Lecteur, qui prétens, comme un nouvel  
Oedipe,

Que toute obscurité devant toi se dissipe;

Pour en avoir l'honneur, crois-moi, hâtes  
tes pas;

Si tu n'es le premier tu ne nous auras pas.

SECONDE ENIGME.

JE vous ressemble, Iris, je ne me trompe  
pas,

Nous sommes froids & durs avec beaucoup  
d'appas;

Et fatiguons souvent la patience,

Des gens qui font les délicats;

Mais voici notre différence,

C'est que malgré ma résistance,

On fait de moi tout ce qu'on veut,

Avec le temps & la persévérance;

Au lieu qu'on dit, qu'Amour ne peut:

Ni de ses traits, ni de sa flâme,

Faire impression sur votre ame.

I. vol.

[NOU]



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**L**E DIRECTEUR DES AMES RELIGIEUSES, composé en Latin par le Venerable *Louis Blossius*, de l'Ordre de Saint Benoist, &c. & traduit en François par \* \* \*, *A Paris, rue S. Jacques, chez F. Babuti, 1726. in 16. de 204. pages.*

ENTRETIENS de Ciceron sur les Orateurs illustres, avec des Notes de M. de Villefore. *A Paris, rue S. Jacques, chez J. Etienne, 1726. in 12. de 237. pages, sans l'Épître & la Préface, qui en contient 61.*

CRITIQUE ABREGÉE sur un Livre nouveau, ayant pour titre, Dictionnaire universel de la France ancienne & moderne, & de la nouvelle France. *Par C. M. de Launay, 1. vol. in 12. A Paris, chez Noel Pissot & André Knapen, 1726.*

Nous nous contenterons, sans entrer dans le détail de cette Critique, d'en rapporter ici un échantillon, pris au  
1. vol. hazard

DECEMBRE. 1726. 2719  
hazard à l'ouverture du Livre. Il est dit,  
page 11. de l'Introduction, art. 35. que  
Loüis, *fils de Lothaire*, dit le Faineant,  
lui succeda, sous la garde de Hugues Ca-  
pet, son cousin germain par les femmes,  
& qu'il mourut comme son pere, em-  
poisonné par sa mere en 987.

*Critique.*

*Loüis le Faineant ne fut pas fils de  
Lothaire, & Loüis, fils de Lothaire, ne  
fut pas nommé le Faineant.*

Loüis le Faineant, vingt-huitième Roi de  
France, fils de Carloman, auquel il succe-  
da à la Couronne l'an 885. & regna envi-  
ron deux ans. Il fut surnommé le Faineant,  
pour sa lâcheté & faute de cœur, il fut dé-  
posé du Royaume, & tondu Moine à S.  
Denis où il gît. Il tira une Religieuse de  
l'Abbaye de Chelles, qu'il épousa. Ce  
Roi est regardé comme Usurpateur, n'a  
point d'Effigie au Palais, & n'est pas  
nombré entre les Loüis, ni même entre  
les Rois.

Loüis V. trente-quatrième Roi de Fran-  
ce, fils de Lothaire, auquel il succeda à la  
Couronne, l'an 987. & mourut la pre-  
miere année de son Regne. Il gît à  
S. Cornille de Compiègne; & est le  
dernier de la Race de Charlemagne. Il  
eut pour femme, Blanche, fille d'Othon  
II. Empereur. Aucuns ont écrit qu'elle

*1. vol.*

*em.*

## 2720 MERCURE DE FRANCE.

empoisonna icelui Roi son mari.

ALMANACH DE PARIS, ou Calendrier historique, in 8. de 166. pages, chez Chardon, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Severin, à la Croix d'or.

Ce Calendrier, vraiment historique, contient, 1°. La date de chaque jour, tant à notre maniere de compter, qu'à celle des Romains par Calendes, Nones & Ides, avec la difference de l'ancien stile du nouveau. 2°. L'Extrait critique de la Vie du Saint & de ses Reliques. 3°. Ce qui se passe de curieux à Paris & à la Cour. 4°. La date de l'évenement ou établissement qui a rapport à chaque jour. Le choix, de ces faits, rapportez en ce Calendrier, fera connoître, que ce n'est pas les principaux points historiques, qu'on ait rangé chronologiquement sur chaque jour; ce sont au contraire des faits interessans, qui ont pû échaper à l'Histoire; tels sont l'origine de la condamnation aux dépens; l'établissement des Theatres de Paris, leur changement; l'époque de l'usage des Peruques, des Bonnets carrez, du Tabac, du Caffé, & d'une infinité d'autres établissemens concernant principalement la Ville de Paris. Tous ces faits dispersés dans ce Calendrier sont réunis

I. vol.

nis

D E C E M B R E. 1726. 2711

nis par le secours d'une Table très-utile, laquelle est précédée d'un Journal du Palais, & des autres Tribunaux de Paris, bien différent des Journaux du Palais qui ont parû jusqu'à ce jour, qui marquent seulement les jours des Vacations des Tribunaux de Justice, qui dans ce Calendrier historique sont rangez au jour auquel cette Vacation arrive. Ce Journal donc au lieu des jours de Vacations, marque le jour de la Semaine, auquel chaque Chambre ou Jurisdiction donne ses Audiences, ensemble les Conférences, Consultations, Concerts, & autres Assemblées qui se tiennent à un jour réglé de chaque Semaine.

Chez le même Imprimeur on trouve le petit *Almanach de Paris*, enrichi de Vignettes gravées en bois, représentant les sept Planettes dans le titre, & le Signe du Zodiaque à chaque Mois, avec son explication. La gravure en est si délicate, qu'il ne s'en est jamais vû de pareille en ce genre, elle est du sieur Papillon, Graveur en bois, rue S. Jacques, au Papillon.

Quillau, Imprimeur de l'Université, imprime un Breviaire Romain en un seul petit in 12. qui contient, 1. Un Extrait des Rubriques, 2. Un Extrait des Cere-  
1. vol. remon-

1722 MERCURE DE FRANCE.

1. Remonies en François, 3. Un Reglement du Chrétien. 4. Les Exercices du Chrétien. 5. L'Ordinaire de l'Office, 6. Le Pseautier. 7. Le Propre du Temps. 8. Le Propre des Saints. 9. Le Commun des Saints. 10. Un Extrait du Rituel. 11. Une nouvelle Methode de Plein-Chant, selon un nouveau système, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, trouvé par M. Demez, selon lequel sera imprimé l'Antiphonier, le Processional & le Graduel, generalement tout le Plein-Chant des Matines & autres Heures de tout l'Office Divin & des Messes. Il y aura encore la Messe Royale de M. Dumont, & les 8. Tons du Plein-Chant, & le *Dies irae dies illa* en faux Bourdon.

Le Chant, selon ce système, est beaucoup plus court, plus facile, & plus seur, à imprimer, à apprendre, & à mettre en pratique, que tous ceux qui l'ont précédé; de sorte qu'un enfant le peut apprendre en très-peu de temps, de quoi ont été convaincus, même les plus incrédules, par l'expérience & par plusieurs gageures.

Par ce nouveau Principe, tout bouleversement de Notes & confusion de differens intervalles sont évitez; la Note se connoît par elle-même, & constituë tout ce qui est essentiel au Plein-Chant & à la

1. vol,

Mu-

DÉCEMBRE. 1726. 2723

Musique, sans clefs, cordes, barres, ni transpositions. Au reste, ce petit Livre, commode à porter dans la poche, s'imprime sur le meilleur papier qu'on a pû trouver, & d'un beau caractère. Il servira en même temps d'Heures aux Dames & autres Laïques, de Diurnal aux Ecclesiastiques, & même de Breviaire, en faisant dans la suite imprimer dans un semblable Volume les Leçons de l'Office. On aura dans ce Livre pour un écu, ce qui coute plus de cent livres aujourd'hui. Comme les Livres de la premiere impression sont presque tous retenus, on en commencera une seconde avant la fin de celle-ci, qui pourra être finie à Pâques prochain.

Ce nouveau Systême a été examiné, & approuvé par Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, par M. Campana, Maître de Musique de la Chapelle du Roi, M. Clairambaut de S. Sulpice, M. l'Alouette, de Notre-Dame, M. la Croix, de la Sainte Chapelle, M. Guillery, de S. Germain de l'Auxerrois, & M. Colfai, de S. Eustache, & a subi plusieurs autres examens en différentes Assemblées de Musiciens, qui ont été convaincus des qualitez prétendues du nouveau Systême, quant à la speculation & quant à la pratique.

2. vol.

CA

CATALOGUS omnium rarissimorum ac selectissimorum Librorum, qui in The-  
saurio Antiquitatum, & Historiarum Ita-  
liæ, &c. XLV. reperiuntur, &c.

Nous repetons le titre de ce Catalogue,  
pour reparer une méprise qui s'est glif-  
fée dans les Nouvelles Littéraires du  
Mercure du mois d'Octobre passé, page  
2295. Il falloit ajouter, que non-feu-  
lement ce Catalogue se trouve à Paris,  
chez Noël Piffot, mais que tout le grand  
Ouvrage, dont il est ici question, est en-  
tierement achevé, & qu'il se trouve aussi  
chez le même Libraire.

ELOGES & Caracteres des Philosophes  
les plus celebres, depuis la Naissance  
de Jesus-Christ jusqu'à present. *A Pa-  
ris, rue de la vieille Bouclerie, chez  
Giffey, in 12. de 478. pages, sans l'E-  
pitre & l'Avertissement, Caractere de  
S. Augustin, prix 2. livres.*

Cet Ouvrage est parfaitement bien  
écrit. L'Épître au Duc d'Orléans est  
fort ingénieuse, le Prince y est digne-  
ment loué. Les Philosophes dont les  
Eloges & Caracteres sont contenus dans  
ce Livre sont, Seneque, Plutarque,  
Avicene, Abelard, Averroez, Albert  
le Grand, S. Thomas, Scot, Cardan,  
Gassendi, Descartes, Maignan, Pascal,  
1. vol. Malle-

DECEMBRE. 1726. 2725

Mallebranche, Leibnitz. L'Auteur fait entrer dans ces Eloges & Caracteres tout ce que le sujet fournit de plus propre à rendre une lecture amusante, curieuse, instructive, en faisant connoître les qualitez de l'esprit, du cœur, & des Ouvrages des Philosophes dont il est ici question. Cet Ouvrage est terminé par quelques Poësies de l'Auteur.

Nouveaux Memoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant, Tome 5. Vol. in 12. *A Paris, chez Guillaume Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'or.* 1726.

Il y a long-temps que ces Memoires en édifiant l'Eglise, sont d'une agréable utilité à la Republique des Lettres; mais de tous les Volumes qui ont paru jusqu'à present, il n'en est peut-être point de plus interessant que celui-ci. Il contient en quatre Lettres, adressées du Levant au R. P. Fleuriau, Préfet des Missions de l'Orient, outre plusieurs faits qui interessent la Religion, quantité de choses considerables concernant la Syrie, la Palestine, & l'Egypte. La dernière de ces Lettres merite une attention singuliere. Elle est du R. P. Sicard, Missionnaire en Egypte, & contient le Plan d'un Ouvrage entrepris par

1. vol,

le même Missionnaire *sur l'Egypte ancienne & moderne, &c.* Ce Plan nous paroît si beau & la matiere si curieuse, que nous nous proposons de le communiquer à nos Lecteurs, dans l'un de nos prochains Journaux. Nous ajoûterons que le Livre dont nous parlons ici, est orné de deux Cartes dressées sur les lieux, & très-bien gravées ; l'une de toute la Syrie, & l'autre *des Deserts de la Basse Thebajde*, aux environs des Monasteres de S. Antoine, & de S. Paul, Hermites, avec le Plan des lieux par où les Israélites ont probablement passé en sortant d'Egypte. On y voit aussi le Plan des Monasteres des deux fameux Anachorettes dont on vient de parler, aujourd'hui habitez par des Religieux Coptes. Cette Carte est encore un Ouvrage du P. Sicard, qui a parcouru les lieux qu'elle décrit avec M. Assemanni, sçavant Maronite, aujourd'hui Bibliothecaire du Vatican.

Les sieurs Cavalier, pere & fils, Bru-net & Gosselin, Libraires à Paris, débitent un grand Ouvrage, annoncé depuis quelques années dans les Journaux. Il a pour titre, *Dictionnaire des Arrêts, ou Jurisprudence universelle des Parlemens de France, & autres Tribunaux;*  
1. vol.

DECEMBRE. 1726. 2727

contenant par ordre alphabetique les Matieres Beneficiales, Civiles & Criminelles, les Maximes du Droit Ecclesiastique, du Droit Romain, Du Droit public, des Coutumes, Ordonnances, Edits & Declarations.

Cet Ouvrage qui est en six Volumes in folio, a pour Auteur M. Pierre-Jacques Brillon, ancien Avocat au Parlement de Paris.

La premiere Edition de ce Dictionnaire a paru en 1711. en trois Volumes, Elle fut si bien reçue du Public, que l'Auteur a crû devoir attendre un aussi favorable accueil pour toutes les recherches nouvelles, additions & augmentations comprises dans ce Dictionnaire, qui est le fruit d'un travail de plus de 30. années. On peut le considerer comme une *Bibliothèque universelle de Jurisprudence*; puisqu'il contient des Décisions exactes sur toutes sortes de matieres: en sorte qu'il n'est point de titre important, qui n'ait l'utilité, & presque la forme d'un *Traité methodique*. Il ne faut pas au reste croire, que cet Ouvrage ne soit propre qu'aux gens de Palais, l'Auteur s'étant attaché au Droit public, & à celui qui convient à la Police generale & particuliere de tous les Etats, & tellement distribué l'ordre de chaque

1. vol.

Sujet,

ſujet, que le Lecteur, de quelque condition qu'il puiſſe être, y trouvera des regles fort utiles pour éviter les mauvais Procès, & ſoutenir les bons avantageuſement.

On ne s'eſt pas borné à ce qui appartient au Droit François; il traite alphanetiquement des Royaumes voiſins & étrangers, des Principautez & Souverainetez limitrophes, pour ce qui regarde la connoiſſance du Barreau. En un mot, on peut dire que ce Dictionnaire eſt l'aſſemblage de toutes les notions qui dérivent de la diſpoſition des Ordonnances anciennes & nouvelles, de l'avis des meilleurs Auteurs en tout genre & en toute eſpece, & de l'autorité des Arrêts rendus dans les Parlemens & autres Tribunaux, tant du Royaume que des Etats étrangers.

L'Auteur a dédié cette ſeconde Edition à S. A. S. Monſieur *Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine*, Prince Souverain de Dombes.

M. *Brillon* déjà connu par ſes Ouvrages de Litterature, & par la premiere Edition de ce Dictionnaire, a augmenté cette ſeconde de près de 4000. pages.

Chaubert, ſur le Quay des Auguſtins,  
1. vol.

DECEMBRE. 1726 2729

à la Renommée & à la Prudence, a reçu depuis peu d'Hollande les Livres suivants.

Mémoires du Regne de Pierre le Grand, Empereur de Russie, 4. volumes *in* 12. en feüilles, 12. livres.

Bibliothèque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur, 1. vol. *in* 12. en feüilles, 3. liv.

Théologie Physique, ou Démonstration de l'Existence de Dieu & de ses Attributs, tirée des Oeuvres de la Création, 1. vol. *in* 8. en feüilles, 6. livres.

OUVRAGES DE FER & D'ACIER. La Manufacture Royale d'Orleans, établie à Cosnes, pour convertir le Fer en Acier, & pour faire des Ouvrages de Fer & d'Acier fondus, sur les principes de M. de Reaumur, a depuis plusieurs mois un Magazin à Paris, dans la rue S. Thomas du Louvre, à l'Hôtel d'Uzez, qui s'est attiré les visites de ce que la Cour & Paris ont de plus connoisseur & de plus distingué. Il n'est personne qui n'ait paru frappé de la beauté & du goût des Ouvrages qui s'y trouvent. Mais l'empressement même que le Public a montré d'en avoir, en a retardé la vente. La Compagnie qui a entrepris cette Manufacture, n'a pas crû devoir commencer

1. vol.

F à

## 2730 MERCURE DE FRANCE.

à débiter, jusques à ce qu'elle fût en état de fournir le Royaume & les Pays Etrangers de ses Ouvrages; pour cela il lui a fallu multiplier considerablement le nombre de ses Ateliers & de ses Ouvriers.]

On y vend actuellement des Ouvrages de tout genre, fondus sur d'excellens modeles, la plupart nouveaux, & faits par les plus grands Maîtres. Ces Ouvrages sont recherchez & finis, comme ceux d'Orfévretie. Le détail suivant va donner quelque idée de ces differens genres d'Ouvrages.

Au lieu que les Balcons ordinaires n'ont que des ornemens de fer roulé, ou de Taule emboutie ou des ornemens de Cuivre qu'on y rapporte, les nouveaux Balcons sont d'une seule piece, enrichis de tout ce que la Sculpture sçait executer en bois, de figures humaines, de figures d'animaux, de Guirlandes de fleurs; & ces superbes Balcons coutent moins en fer, que de pareils ne couteroient en bois.

Des Serrures, dont les Boëtes ou Patères, ont des ornemens en bas relief, il en a qui sont de veritables Tableaux. Telle en est une, où les Acteurs de la Comedie Italienne sont representez.

Des Marteaux, des Boutons de por-

I. vol,

te,

te, des Entrées de Serrure, & généralement de toutes les espèces d'Ouvrages de Serrurerie, avec des ornemens, que jusques ici on n'auroit pû, ou osé entreprendre de leur donner.

Quoiqu'on ne touche le Cuivre qu'à regret, à cause de l'odeur détestable qu'il laisse aux doigts, il y a une infinité d'Ouvrages qu'on a été forcé jusques à présent de fonder de ce Métail. On trouve de tous ces Ouvrages en Fer, & en Acier fondu, comme sont des Feux de toute grandeur.

Des Bras pour mettre des Bougies, des Flambeaux.

Des Lustres qui ont la blancheur & l'éclat des Lustres de Cristal, & des formes qu'on ne scauroit donner à ces derniers.

Des Pierres à papier pour mettre sur les Bureaux.

Des Vases pour les Jardins, de toutes grandeurs.

Et enfin de tout ce qu'on a fait jusques ici en cuivre.

La seule inquiétude qu'on auroit pour de si beaux Ouvrages, c'est que leur éclat ne fût pas durable; l'humidité est à craindre pour tous les Ouvrages de Fer & d'Acier. Ceux-cy sont d'un Fer & d'un Acier, dont la nature est de rouiller plus difficilement que les Fers & les

Aciers ordinaires. Mais M. de Reaumur, après avoir trouvé le secret de faire faire des Ouvrages si utiles, en a trouvé un qui n'est peut-être gueres moins important, c'est de leur conserver leur beauté, en les deffendant contre toutes les atteintes de la rouille. Il a découvert & donné à la Compagnie qui a entrepris la nouvelle Manufacture, un Vernis, qui peut être étendu sur l'Acier poli, sans en alterer la couleur ni le brillant, & qui résiste aux mêmes épreuves que les Vernis colorez de la Chine. Le Fer sur lequel le Vernis a suffisamment séché, ne demande pour être nettoyé, que d'être lavé avec de l'eau.

M. de Reaumur a aussi donné à la même Compagnie, des Vernis de différentes couleurs, au moyen desquels le Fer paroît couleur de Leton, de Cuivre & de Bronze, sans en avoir la mauvaise odeur. Ce vernis peut être exposé à toutes les injures de l'air, sans que sa couleur s'altère; au moyen de quoi les Vases de Fer ont une couleur plus belle & plus durable que ceux de Bronze.

On dore aussi, soit en entier, soit par parties, tous les Ouvrages dont nous venons de parler, ce qui fait un grand effet. Tout le monde sçait combien la dorure sur l'Acier est plus belle & plus durable

DECEMBRE. 1726. 2733

table que la dorure sur Cuivre.

Le prix des Ouvrages est écrit sur chaque Piece, il ne peut que surprendre agréablement ceux qui connoissent la difference qu'il y a entre le Fer mis en oeuvre avec des ornemens & le Cuivre; entre une garde d'épée d'Acier, & une garde d'épée de Cuivre. Le prix des nouveaux Ouvrages n'est jamais au-dessus de celui de ceux de Cuivre, & est souvent beaucoup audessous.

Lorsqu'on voudra des Ouvrages qui ne se trouveront pas actuellement au Magasin, ou qu'on les voudra d'un autre dessein, ils seront executez en peu, pourvû qu'on en fournisse le modele à la Compagnie.

On vend aussi dans le même Magasin de l'Acier en gros & en détail, qui ne le cede en qualité à aucun des meilleurs Aciers connus. On le donne à dix sols la livre; il est marqué de la marque de la Manufacture. On garentit de n'en livrer que d'excellent; & s'il y en avoit qui ne parût pas tel à ceux qui l'auront acheté, on s'engage de leur rendre l'argent de celui qu'ils rapporteront, si mieux ils n'aiment en reprendre d'autre, poids pour poids.

Le R. P. Dom Bernard de Montfaucon,  
I. vol. F. iij. lût

## 1734 MERCURE DE FRANCE.

lût le 12. Novembre à l'Académie des Belles-Lettres & des Inscriptions, une Dissertation sur le *Nimbo*, ou le Cercle Lumineux, que les Romains Idolâtres mettoient à la tête de leurs Dieux, & aux Images & Statuës des Empereurs, & que nos Rois de la premiere race mettoient aussi à leurs Images.

Après avoir remarqué les differens sens que les anciens Auteurs ont donné au mot de *Nimbus*, il fit voir que les Romains avoient pris des Grecs cet usage de mettre des Cercles Lumineux à la tête de leurs Dieux; que la flaterie inspira aux Courtisans des Empereurs Romains, de mettre cet ornement à leurs Images; ce qui se prouve par plusieurs exemples tirez des Monumens qui se sont conservez jusqu'à nos jours, & que les Empereurs de Constantinople ont conservé cette coûtume jusqu'à la prise de cette Ville par Mahomet II. l'an 1453.

A l'exemple des Empereurs Romains, nos Rois de la premiere race depuis Clovis, mirent aussi le Nimbe à leurs Images & Statuës; & comme cet usage de nos Rois fait le principal sujet de cette Dissertation, il s'étendit plus sur cet article que sur tous les autres. Il fit voir d'abord que nos Rois, sur tout ceux de

la premiere race, prenoient les ornemens Imperiaux ; ce qui se prouve, tant par l'autorité de Gregoire de Tours, que par les monumens qui nous restent, dont il fit l'énumération & la description. que vers la fin de la premiere race, la reflexion & peut-être le scrupule, porterent nos Rois à abolir cette coutume & à laisser à Notre Seigneur, à la sainte Vierge & à la Cour Celeste, cet ornement, que les Chrétiens des premiers siècles avoient adopté, par un esprit de Religion.

Il fit voir que dès le commencement de la seconde race, cet usage étoit aboli, tout ce qu'on trouve d'Images de Pepin, de Charlemagne & de tous les autres Empereurs & Rois François, n'ont jamais le Nimbe dans les Statuës qui restent aujourd'hui, & qu'il rappella les unes après les autres. Par un assez grand nombre d'autres exemples, il prouve aussi que dans la seconde & troisième race, lorsqu'on faisoit des Images ou Statuës de nos premiers Rois, on n'y mettoit plus de Nimbe, quoique cet ornement fût dans celles qui avoient été faites de leur temps. Cette Dissertation sera employée au commencement des Monumens de la Monarchie Françoisë, que l'Auteur prépare, suivant le Projet dont

## 1736 MERCURE DE FRANCE:

on a rendu compte au Public dans un de nos Journaux.

On a vû l'origine & l'étimologie de *Puy*, ou *Palinod* dans quelques-uns de nos Journaux, & entr'autres dans le second volume du mois de Juin de l'année 1725. page 1287. mais comme nous venons de recevoir un Programme, qui contient un détail historique du *Palinod* qui se tient tous les ans à Caen, nous avons crû faire plaisir au Public, de donner ici un abrégé de ce Programme, sans omettre rien d'essentiel, en nous servant des termes qui y sont employez & usitez dans cet exercice académique.

Le Puy de l'Immaculée Conception, sera tenu à Caën, dans les grandes Ecoles de l'Université, le 8. Decembre 1726. à une heure après midi. Ce Puy ayant été premierement fondé de vingt livres de rente, par Etienne du Val, Sieur de Mondrainville, resta dix ans sans execution, mais il fut rétabli en 1624: & augmenté par la donation à perpetuité de cent livres de rente, faite par Jacques le Maire, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Avranche, Principal du College du Bois.

Tous Poëtes, tant Latins que François; sont invitez d'envoyer Epigrammes,

I. vol.

Chants

DECEMBRE. 1726. 2737

Chants Royaux, Ballades, Sonnets & Dixains en l'honneur de la Conception. A la plus parfaite Epigramme Latine, du nombre de trente Vers, comprise l'allusion, seront données les Armes de l'Université. A la meilleure d'après, un Anneau d'or, pour *debatu*. Au meilleur Chant Royal, contenant cinq Strophes, & l'envoi, chaque Strophe étant d'onze Vers, de dix à onze syllabes, cinq couleurs sans coupes féminines, si elles ne sont finalephées, à tel refrain Palinod qu'il plaira au Poëte, de terminaison féminine, seront données les Armes du Restaurateur, & au *debatu*, la Plume. La Ballade aura pour Prix, les Armes de M. de Mondrainville, le *debatu*, une Etoile. Le Sonnet aura pour Prix, les Armes du Fondateur du Collège du Bois, & le *debatu*, une branche de Laurier. Le Dixain aura une Plume d'argent. Lesquels Prix seront redimés par d'autres Prix d'honnête valeur.

En 1627. Pierre le Marchand, Seigneur de Saint-Manvieu, &c. fonda un Prix de cent Jetons d'argent, du poids de deux Mars & demi, avec une Bourse de Valours verd, pour une Ode en François, de dix Strophes, chaque Strophe de dix Vers, dont le masculin sera de huit syllabes & le féminin de neuf. Il  
29. L. I. vol. E. V. i rime

## 2738 MERCURE DE FRANCE

rimé à la volonté du Poëte.

De plus, Louis Fouët, Docteur, Professeur, & Prieur des Facultez des Droits en l'Université, a fondé à perpétuité deux Odes Latines, l'une en Vers Alcaïques, contenant douze Strophes, l'Allusion comprise, à l'imitation de celle d'Horace, qui commence par ces mots, *Odi prophanum vulgus, & arceo*; pour lequel Prix il a laissé la somme de vingt livres; l'autre en Vers Iambiques de six pieds, composée de quarante-huit vers, comprise l'Allusion, à l'imitation de la quatrième Fable du quatrième Livre de Phèdre, qui commence par ces mots, *Plus esse in uno sape, quam in turba boni*; pour le Prix de laquelle Piece a pareillement donné la somme de vingt livres.

Toutes ces Pieces ou Poëmes Palindriques, doivent être conformes aux regles du Puy, c'est-à-dire, bien écrites, orthographe & points bien observez, sans gloses ni ratures, sur peine de perdre le Prix.

Comme plusieurs Prix ont été réservés les années précédentes, il y en aura cette année trois pour l'Epigramme, trois pour le Chant Royal, trois pour la Ballade, trois pour le Sonnet, deux pour l'Ode Alcaïque, & deux pour l'Ode Iambique.

Année 1774.

Les

DECEMBRE. 1726. 273

Les Auteurs doivent envoyer trois Exemplaires de chaque Piece, & doivent payer le port de celles qu'ils enverront par la Poste.

Ce Programme, outre l'Invitation generale, contient aussi une Invitation Poétique, que nous rapporterons. Elle est de la façon de M. Heurtauld, Prêtre & Professeur des Humanitez au College du Bois, lequel a remporté plus d'une fois le Prix du Palinod. Nous omettons une autre Piece en Vers Latins du même Auteur, contenue dans le même Programme, quoiqu'elle ait aussi son mérite, sur le sujet de l'Immaculée Conception.

*Invitation aux Poëtes.*

**V**ous, à qui Calliope enseigna l'art des Vers,

Esprits divins, troupe immortelle,

Prêlus au combat vous appellez

Préparez votre Lyre à de nouveaux concerts,

Voulez-vous trouver place au Temple de Mémoire ?

Fuyez la molle oisiveté :

Par de nobles travaux que suivra la victoire,

Tendez à l'Immortalité.

Remplis du Dieu qui vous inspire.

1. val.

F vj. Chan

1740 MERCURE DE FRANCE.

Chantez, doctes rivaux, & formez tour-à-  
tour

De doux accens que l'Orne admire,  
Et qui puissent charmer les échos d'alentour.  
Celebrez une Vierge en miracles féconde,  
Qui porta dans son sein l'Attente d'Israël :  
Qui par une faveur à nulle autre seconde  
En naissant trouva grace auprès de l'Eternel.  
Rappelle ici, Mortel, quelle est ton origine :  
Tu fors d'un sein impur : tu nais parmi les  
: pleurs :  
Tu vis dans l'esclavage; après mille douleurs  
Tu descens au sépulcre, où ton sort se ter-  
mine.

Terrible châtiment, dont Adam révolté

Accabla la Nature humaine!

Héritiers malheureux de son iniquité

Nous en portons la triste peine.

Mais que vois-je? Marie éprouve un sort plus  
doux,

Son cœur formé dans l'innocence,

N'eut jamais de part à l'offense,

Qui nous rend les objets du celeste courroux :

Esther seule à l'abri d'une loi trop severe,

Judith tirant des fers son peuple malheureux,

1. vol.

Joas

DECEMBRE. 1726. 274

Joañ échappé seul aux fureurs de sa mere,  
Sont les nobles tableaux de la Reine des  
Cieux.

Loin, cette Muse scrupuleuse,

Qui n'ose s'écarter des divins Testamens :

L'Histoire, même fabuleuse,

Peut fournir à nos Vers d'utiles argumens.

Vantez cette illustre Héroïne,

Dont le courage mâle, en poursuivant l'Anglois,

Procura le salut à l'Empire François,

Déjà penché vers sa ruine.

Hercule s'offre à vous, terrassant au berceau

Deux Dragons furieux, de son beau sang  
avidés :

Ou domptant ce Lyon, cette Hidre, ce Tau-  
reau,

Dont la Grece éprouvoit les fureurs homi-  
cides.

Tous sujets peuvent plaire, ou vrais, ou fa-  
buleux,

Pourvû qu'appliquez à MARIE

Par une juste allégorie,

Ils peignent son triomphe & son sort glo-  
rieux.

Qu'attendez-vous encor? venez troupe sça-  
vante,

*L. vol.*

**Veuez**

Venez dans ce beau champ moissonner des  
Lauriers :

Differens des Vainqueurs que l'Elide nous  
vante,

Vous ne les devrez point à d'agiles cour-  
siers.

Déjà tous les Dieux du Parnasse  
S'assembent pour goûter la douceur de vos  
chants :

Phébus, Virgile, Orphée, Horace,

Eux-mêmes régleront vos nobles differends.

Qu'il est beau pour un cœur amoureux de la  
gloire,

De se voir couronné par leur sçavante main !

Combattez à l'envi : disputez la victoire :

Et courez à l'honneur par un si beau che-  
min.

Un Anglois est arrivé à Paris avec  
sa famille, & il a apporté avec lui une  
Machine qu'il a inventée, par le moyen  
de laquelle deux jeunes personnes, les  
filles, filent de la laine, du coton,  
&c. & font plus d'ouvrage en une heu-  
re de temps, que dix des plus ha-  
biles Fileuses ne pourroient faire en  
dix jours. Bien des gens ont été voir  
cette curiosité à la Communauté de M. le  
Curé de Saint Sulpice, où ces deux

DECEMBRE. 1726. 2743

personnes travaillent & font des Elèves. Toute l'habileté ne consiste presque qu'à tirer le fil également, & avec la même adresse; car si on tire le fil trop lentement, il est trop gros, & si on le tire trop vite, il se casse. Ce fil, au reste, est de la plus grande finesse qu'on puisse imaginer. On dit que le Bureau du Commerce doit examiner cette Machine, & dire son sentiment sur les avantages & les inconveniens qui peuvent en resulter, par rapport à nos Manufactures.

L'Art de faire des Fleurs artificielles est à present au plus haut point de perfection. La Demoiselle Barberi, Marchande, dans la Salle neuve du Palais, à la Reine d'Espagne, en a reçu depuis peu d'Italie d'une beauté surprenante, qui ont tout l'éclat des plus belles fleurs naturelles, & qui sont à bon compte. Les Curieux les plus difficiles y trouveront à se satisfaire en Oeillets, Anemones, Gérosées, &c. & les Dames y trouveront dequoi composer les plus beaux Bouquets, les ornemens de tête, &c.

On donne avis au Public que le véritable Suc de Reglisse & Guimauve blanc, qui guerit le Rhume, fortifie la Poitrine, détache & fait cracher la Pituite,

I. vol.

tuite,

1744. MERCURE DE FRANCE.  
tuite, & très-souverain pour les poul-  
moniques & asthmatiques, se vend, sui-  
vant l'aveu & l'approbation de M. le  
Premier Medecin du Roi, chez Mlle.  
*Desmoulins*, qui demeure rue Guene-  
gaud, du côté de la rue Mazarine, chez  
le Boulanger au premier Appartement.

Briart, demeurant rue de la Harpe,  
vis-à-vis la Croix de Fer, continuë avec  
succès, à faire & à débiter des Cuirs ex-  
cellens à repasser les rasoirs, par le  
moyen desquels on peut absolument se  
passer de pierre. Pour la commodité du  
Public, il en a de plusieurs grandeurs à  
un & à deux côtes, & à plusieurs prix,  
depuis 40. sols jusqu'à six livres.

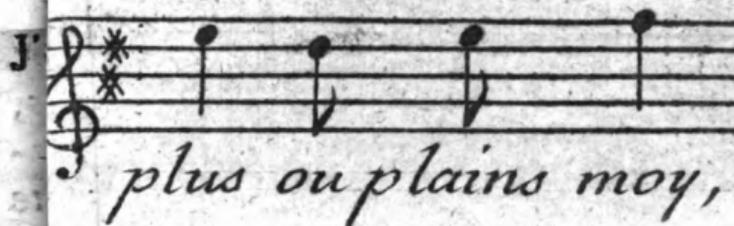


## CH AN S O N.

*Canovas rempli, sur deux Menuets de  
sieur Restor, Premier Violon de la  
Comedie Italienne.*

Que de rigueur  
Que de tourmens sous votre Empire.  
Envain je soupire.  
I. vol. Votre

1<sup>r</sup>. Menuets de M.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

DECEMBRE. 1716. 2745

Votre cœur conspire  
Contre mon bonheur.  
Sans espoir d'aucun retour ,  
Faut-il mourir d'amour ,  
Fiere Celimene ?  
Quelle triste chaîne !  
Quelle dure peine !  
J'en perdrai le jour.  
Soyez moins belle ,  
Ou moins cruelle ;  
Pourquoi tout charmer ,  
Si vous ne voulez rien aimer ?

*Réponse.*

Quelle fierté peut tenir  
Contre une douleur si tendre ?  
Tous tes tourmens vont finir :  
Il est temps de nous unir.  
L'Amour prend soin de punir.  
Ceux qui tardent à se rendre.  
Ne te plains plus , ou plains moi ,  
J'ai souffert autant que toi.



## S P E C T A C L E S.

**L**A Tragedie d'Hypermnestre de M. de Rioupeitroux, qui n'avoit paru depuis plus de 20. ans, fut remise au Theatre le mois passé par les Comediens François; on l'a revûë avec beaucoup de plaisir, mais il s'en faut bien qu'elle ait eu un succès aussi grand, que le faisoient esperer les premiers applaudissemens qu'on lui donna dans sa naissance; voici le témoignage que l'Auteur en porta à la premiere Edition de la Piece. *L'indisposition d'une Actrice, qui par les grands talens qu'elle possède pour le Theatre, est un des principaux ornemens de cette Piece, en a interrompu les representations; je souhaite qu'à la reprise elle soit reçûë aussi favorablement, qu'elle l'a été les quatre fois qu'elle a été représentée.*

Les souhaits de l'Auteur furent remplis, la D<sup>lle</sup> Duclos revint en santé, & la Piece reparut avec son premier éclat. C'est cette même Actrice qui vient d'y jouer le principal rôle avec autant de force qu'autrefois, elle a eu le plaisir d'y recevoir les mêmes applaudissemens, mais la Piece n'a eu qu'un petit nombre

3<sup>e</sup> vol. bre

DECEMBRE. 1726. 2747

bre de representations , quoique cette excellente Actrice ait été parfaitement bien secondée par les Acteurs qui ont joué avec elle.

Nous avons tâché de penetrer la cause d'un si grand changement. Pour faire part au Public de nos découvertes , nous allons inserer dans cet Extrait les différentes observations que nous avons recueillies.

*Argument.*

Egyptus & Danaus étoient freres. Ce dernier ayant été chassé par son ambitieux frere , d'un Trône qu'il devoit partager avec lui , quitta les lieux de sa naissance , & vint fonder un nouvel Empire dans la Grece. Egyptus ayant reçu des Dieux cinquante enfans mâles , crut qu'ils ne lui avoient fait ce present , qu'afin qu'il se réunît par les noeuds de l'Hymen avec Danaus , qui de son côté étoit pere de cinquante filles. Ce fut par ce motif , ou par quelque autre , qu'il fit proposer cette alliance à Danaus. Quoique la proposition parut raisonnable , Danaus avoit été trop maltraité de son frere , pour n'avoir rien à craindre de son ambition. Il consulte les Dieux ; l'Oracle lui annonce qu'il doit se garder d'un de ses gendres ; c'est là

## 1748 MERCURE DE FRANCE.

ce qui lui fait entreprendre de les faire tous poignarder dans une même nuit, qui devoit être celle de leur Hymen. Il engagea toutes les filles, par un serment execrable, à porter le fer dans le sein de leurs nouveaux Epoux, à la faveur de la double yvresse du vin & de l'amour. Une seule se rendit faintement parjure : ce fut celle qui a donné le nom à la Tragedie dont il s'agit. Le sujet est des plus noirs : voyons comment M. de Roupeiroux l'a mis sur la Scene.

### A C T E I.

Lyncée ouvre la Scene avec Idas son Confident ; nous apprenons d'abord, que ce n'est que depuis deux mois que Lyncée est dans Argos & dans la Cour de Danaus, sous un nom étranger, ou plutôt sous le nom d'Inconnu. Le desir d'acquiescer de la gloire, l'a arraché de la Cour d'Egyptus son pere. La premiere occasion où sa valeur s'est signalée, lui a été favorable, il y a sauvé le jour & l'Empire à Danaus, en combattant contre le Roi de Corinthe, qui vouloit expier dans son sang l'affront qu'il lui avoit fait de lui refuser une de ses filles en mariage, après la lui avoir promise. Danaus invite Lyncée à venir recevoir dans

I, 101.

DECEMBRE. 1726. 2749

la Cour les honneurs qui sont dûs à sa valeur. Lyncée lui cache sa naissance, à cause de l'inimitié qui étoit entre son pere & lui. Il voit Hypermnestre sa fille ; il l'aime, mais sans oser découvrir son amour, parce qu'il a appris que Danaus, pour des raisons qu'on ignore, ne veut marier aucune de ses filles. Lyncée a cependant pris soin d'informer Egyptus son pere de son amour pour Hypermnestre, il l'a fait avec d'autant plus de confiance, qu'Egyptus avoit depuis long-temps formé le dessein d'unir tous ses fils avec les filles de Danaus ; mais n'ayant aucune réponse de son pere, il se détermine à partir d'Argos, sans même déclarer son amour à la Princesse qui en est l'objet.

Dans la seconde Scene Lyncée prend congé de Danaus.

Dans la troisième Danaüs fait connoître à Arcas son Confident, pour quelle raison il a proscriit l'Hymen de ses filles ; Voici l'Oracle qu'il a reçu d'Apollon.

Il faut du sang pour contenter le sort.

Tes filles dans leurs mains tiennent ta destinée :

De tes gendres préviens l'effort,

Si leur trépas de près ne suit leur hyménée,

Tu ne peux éviter la mort.

## 2750 MERCURE DE FRANCE.

Danaus ajoute à cela, qu'Egyphus lui ayant demandé ses filles en mariage pour ses fils égaux en nombre; il lui a envoyé Iphis, pour l'informer de l'Oracle qu'il a reçu.

Dans la troisième Scene, Iphis qui ne fait que d'arriver d'Egypte, annonce à Danaus que son frere est inflexible, & que ses enfans sont tous partis, hors un, qui n'est plus auprès d'Egyphus, & qui doit se trouver dans Argos avec ses freres. Danaus s'emporte contre son cruel frere. Il ordonne à Iphis de faire venir Hypermaestre. Il jure la mort de tous les gendres.

Dans la cinquième Scene, Danaus demande à Hypermaestre sa fille de nouvelles preuves de la tendresse qu'elle lui a toujours témoignée, & l'engage à se lier à lui par un serment à la face des Dieux, Hypermaestre y consent.

La dernière Scene de ce premier Acte, n'est que pour instruire les Spectateurs de l'amour secret d'Hypermaestre pour l'Inconnu, dont elle souhaite que le départ soit hâté, afin qu'aucun objet ne fasse diversion à la tendresse qu'elle a pour son pere; mais elle le souhaite en vain: Danaus, dans la Scene précédente, a donné ordre à Arcas de courir après l'Etranger.

1. vol.

ACTE

ACTE II.

Hypermnestre, encore troublée du serment terrible qu'elle vient de faire au pied des Autels, attend avec frayeur que Danaus lui explique ce qu'il exige de sa foi.

Danaus apprend à Hypermnestre qu'Egyptus le force à choisir ses enfans pour ses gendres; il lui dit qu'il n'a exigé d'elle le serment, dont les Dieux viennent d'être faits Dépositaires, qu'afin qu'elle donne l'exemple à toutes ses sœurs, en plongeant un poignard dans le sein de Lyncée, qui lui est destiné pour Epoux. Hypermnestre fremit à un ordre si cruel, mais son pere lui disant qu'elle lui donnera la mort à lui-même, si elle balance à lui donner cette dernière marque de sa tendresse, elle confirme son serment tout execrable qu'il lui paroît.

Elle exprime l'horreur qu'elle sent dans un Monologue, où après un combat, entre ce qu'elle doit à son Epoux & ce qu'elle doit à son pere, ce dernier l'emporte dans son cœur. Cette situation prépare celle de l'Acte suivant.

Lyncée que Danaus vient de rappeler dans l'Acte précédent, arrive, sans savoir pourquoi on le fait revenir. Il par-

2752 MERCURE DE FRANCE  
le pour la première fois de son  
Hypermnestre. Cette Princesse lui  
pond d'une manière à lui donner  
d'esperance que de crainte, & le prie  
rester dans Argos, où Danaus peut  
core avoir besoin d'un ami aussi genereux  
que lui; ce qui détermine Lyncée à  
tendre en ces lieux ce que les Destins or-  
donneront de lui.

### ACTE III.

C'est ici, sans contredit, le plus bel  
Acte de la Piece. Hypermnestre le com-  
mence par un Monologue, où elle paroît  
tout-à-fait déterminée au grand sacrifice  
que son pere & son serment exigent  
d'elle.

Pasithée annonce aux Spectateurs que  
les enfans d'Egyptus sont arrivez à Ar-  
gos: elle felicite Hypermnestre sur son  
prochain Hymen, dont cette Princesse est  
apparemment plus instruite qu'elle, puis-  
qu'elle sçait jusqu'au nom de celui qui  
doit être son Epoux, que tout le monde  
ignore.]

Lyncée encore moins instruite que  
Pasithéo, vient se plaindre à Hypermnestre  
de l'infidelité qu'elle lui fait, ou du moins  
de la cruauté qu'elle a d'accepter un autre  
Epoux, après l'aveu qu'il lui a fait de son

*l. vol.*

*amouze*

amour. Hypermnestre s'excuse sur l'obéissance qu'elle doit aux ordres de son pere & de son Roi; elle tâche de le consoler, en lui disant que cet Epoux qu'elle accepte est plus malheureux que lui. Lyncée, qui ignore que ses freres soient arrivez, lui demande le nom de cet Epoux. Hypermnestre lui nomme Lyncée: à peine a-t'elle prononcé ce nom, que Lyncée s'abandonne à la joye, & la prie d'aimer Lyncée, au grand étonnement de cette Amante. Il la tire enfin d'erreur, en lui disant, qu'il est ce même Lyncée, en faveur duquel il vient de la prier. Quel coup de foudre pour Hypermnestre! elle a juré d'immoler son Amant sans le connoître, & dans l'horreur dont elle est saisie, elle dit, moitié à part, & moitié à Lyncée.

Vous! qu'ai-je entendu? grands Dieux!

Vous, Seigneur! quelle horreur vient frapper ma pensée!

Je fremis.... non, Seigneur, vous n'êtes point Lyncée.

Cette belle Scene est interrompuë par l'arrivée du Roi, qui empêche un éclaircissement dont l'Auteur n'avoit pas besoin, ce qui est un coup de Theatre des plus heureux. Danaus instruit du nom de Lyncée par ses freres, lui fait un re-

proche d'ami en apparence , & lui dit qu'il n'auroit eu qu'à se faire connoître pour recevoir dans la Cour tous les honneurs , & toutes les marques de tendresse qu'il meritoit. Il le presse d'aller attendre Hypermnestre à l'Autel , où tous ses freres se sont déjà rendus. Lyncée y vole comme à son bonheur suprême.

Dans la dernière Scène de cet Acte , Danaus exhorte Hypermnestre , à bien servir sa haine, & à affermir dans sa main le fer vengeur dont il va l'armer , aussi bien que ses sœurs. Hypermnestre , par deux Vers qu'elle dit, *à part* , prie les Dieux de lui inspirer ce qu'elle doit faire dans une conjoncture si pressante.

#### A C T E I V.

La première moitié de ce quatrième Acte , n'est gueres moins belle que la dernière du précédent. Hypermnestre vient armée d'un poignard , dont elle ne sçait pas encore bien l'usage qu'elle doit faire. Son trouble surprend Pasythée, Hypermnestre lui ordonne de la laisser en repos attendre son époux. Après un Monologue où elle balance entre le devoir de fille & celui de épouse ; Hypermnestre se détermine en faveur de Lyncée. Ce Prince arrive transporté de plaisir & d'amour ; mais quelle est sa

*I. vol.*

*sur-*

DECEMBRE. 1726. 2755

surprise quand il entend son Amant  
& son Epouse, le presser de fuir, par  
ces terribles mots !

Fuyez, fuyez, Lyncée.

Elle lui apprend que sa mort est ré-  
soluë, & que ce Poignard qu'il voit en-  
tre ses mains, étoit destiné à lui percer le  
cœur ; elle ajoute qu'en ce même mo-  
ment, peut-être tous ses freres expirent  
par les mains de leurs cruelles Epouses.  
Lyncée veut courir au secours de ses  
freres ; mais Hypermnestre le détermine  
malgré lui à la fuite. Danaüs vient ; il dit  
à Hypermnestre que toutes ses sœurs lui  
ont été fidelles, animées par son exem-  
ple. Il demande à voir Lyncée noyé  
dans son sang ; le silence d'Hypermnestre  
lui fait deviner une partie de la verité,  
elle lui avouë tout, & lui dit qu'elle  
croit s'être assez acquitée envers lui,  
en portant Lyncée à la fuite, puisque  
par là elle l'a mis hors d'état de pou-  
voir rien attenter contre ses jours. Da-  
naüs furieux, ordonne à Arcas de courir  
après Lyncée avec toute la Garde ; &  
faisant arrêter Hypermnestre, la menace  
de la faire mourir, après qu'elle aura vû  
expirer son Amant.

A C T E V.

Comme ce dernier Acte n'a jamais fait

1. vol.

G ij grand

grand plaisir, nous n'en dirons qu'un mot. Lyncée est arrêté & amené devant Danaüs, en présence d'Hypermnestre; il reproche à ce Roy cruel son injustice. Danaüs ordonne qu'on le fasse périr à la porte du Palais. Le Peuple se déclare en faveur de ce Prince infortuné : Danaüs qui en est averti, se flatte que sa seule présence calmera cet orage naissant; mais il éprouve lui-même la fureur du Peuple, qui lui donne cette même mort qu'il destinoit à Lyncée. Voici les remarques qui ont été faites sur cette Tragédie, & dont nous avons promis à nos Lecteurs de leur faire part.

On trouve la Piece assez bien verifiée, mais on y souhaiteroit plus de traits.

La simplicité qui fait souvent le prix des autres Pieces de Théâtre, est poussée trop loin dans celle-cy. Tout roule sur trois Acteurs qu'on voit trop souvent sur la Scene; on auroit voulu plus de variété, & on croit qu'une Sœur rivale & aussi méchante qu'Hypermnestre est vertueuse, auroit fait un jeu & un contraste admirable.

Le caractère d'Hypermnestre a paru très-beau & parfaitement bien soutenu jusqu'au dernier Acte, où cette Princesse commence à perdre ce grand respect qu'elle a toujours eu pour son Pere.

t. vol.

Celui

Celui de Danaüs a révolté bien des gens. Ce Prince craint trop la mort, & c'est cette seule crainte qui lui fait répandre le sang de ses gendres, sans en excepter celui de Lyncée qui lui a sauvé la vie.

Le dessein qu'il forme de faire cette sanglante expedition par ses filles, auroit été mieux fondé, si les enfans d'Egyptus avoient été les plus forts dans Argos; mais cela n'étant point, on croit qu'il auroit été plus sûr de les faire envelopper & massacrer par la Garde.

Il n'a pas paru vrai-semblable que Lyncée fût le seul dans la Cour de Danaüs qui ignorât l'arrivée de ses freres. L'Auteur l'avoit, sans doute, senti; mais il avoit besoin de passer par dessus l'objection, pour donner une des plus frappantes situations qui aient jamais paru sur la Scene.

Cette situation sembloit même engager Lyncée à avoir quelque éclaircissement avec Hypermnestre, avant que de l'épouser; l'Auteur l'a encore senti; puis qu'il a empêché cet éclaircissement par l'arrivée soudaine de Danaüs à la fin du troisième Acte; mais quelquefois une raison trop exacte fait perdre de grandes beautés.

Lyncée, dit-on, doit courir au secours ou à la vengeance de ses freres, dès qu'il apprend d'Hypermnestre le péril qui les menace, il n'y avoit rien de si aisé que

## 2758 MERCURE DE FRANCE.

de lui épargner cette lâcheté, qui dément sa valeur ordinaire.

Un Acte intermediaire auroit fait que le quatrième seroit devenu le cinquième, & pour lors Lyncée auroit fait son devoir en courant à la vengeance de ses freres. Danaüs auroit été la premiere victime & par là l'Oracle auroit été rempli.

Ces remarques & quelques autres qui ne sont pas venuës jusqu'à nous, peuvent avoir contribué au peu de succès que cette Tragedie vient d'avoir; mais pourquoi, dira-t-on, n'a-t-elle pas eü le même sort dans sa naissance? On peut répondre qu'elle a eü aujourd'hui une beauté de moins; c'est la grace de la nouveauté, & d'ailleurs on ne doit point douter que la critique ne soit aujourd'hui plus clairvoyante qu'elle ne l'étoit il y a vingt ans; les Connoisseurs se multipliant & se fortifiant tous les jours; il est même à craindre que le Public à force de devenir difficile, ne mette les Auteurs dans la triste necessité de ne pouvoir le contenter.

Le 4. de ce mois; les Comediens Italiens ordinaires du Roy representerent sur le Theatre du Palais Royal, la Parodie de l'Opera de *Pyrame & Thisbe*,  
1. vol, précédée

DECEMBRE. 1726. 2759  
précédée d'une Comédie Italienne intitulée, *Arlequin Muet par crainte*. Ces deux Pièces furent honorées de la présence de la Reine d'Espagne, qui étoit *incognito* dans la petite Loge de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans. Ces Pièces furent fort applaudies par la nombreuse assemblée qui s'y trouva. La Parodie fit pour le moins autant de plaisir sur ce Théâtre, qu'elle en avoit déjà fait sur celui de l'Hôtel de Bourgogne. On peut dire même qu'elle en fit davantage, à cause du lieu de la Scene, où tous les endroits de l'Opera-Parodié, devenoient également sensibles & plaisans; plaisant qui n'a rien coûté à la pudeur, chose remarquable & peut-être unique dans ces sortes d'Ouvrages, où le Vaudeville semble permettre la licence qu'on se donne ordinairement dans les Parodies. Aussi le Public modeste, qui a remarqué cette retenue, en sçait-il bon gré aux deux jeunes Auteurs de la Parodie.

Le Mercredi 11. de ce mois, les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation de *la Femme Jalouse*, Comédie Françoise en trois Actes & en Vers, par M. Joly. Cette Piece, dont l'Original est une excellente Comédie Italienne en Prose, du sieur Lelio, fut parfaitement bien représentée & très-applau-

1. vol.

G iiij die

die du Public; on la trouve fort bien écrite; & si l'Auteur François a travaillé sur un fond qui n'est pas de lui, il a au moins la gloire d'avoir conservé les beautés de son Original, & d'être applaudi dans ce qu'il y a mis du sien. C'est la première Piece de Caractere que les Comédiens Italiens ayent jouée en Vers François. Nous donnerons un Extrait détaillé de cet Ouvrage dans le second Volume de ce mois, qui suivra celui-cy de bien près.

Le 5. les mêmes Comédiens représenterent à la Cour, *le double Mariage d'Arlequin*, Comédie Italienne, & la petite Piece du *Philosophe dupé par l'Amour*, qui fit beaucoup de plaisir. Nous en donnerons l'Extrait dans le prochain Journal.

Le 12. ils représenterent aussi à la Cour, *le Temple de la vérité*, & *Arlequin Marchand prodigue*.

Le 19. *la Femme Jalouse*, Piece nouvelle, traduite de l'Italien, qui fut fort goûtée, & *l'Amour Maître de Langue*, petite Piece Française réduite en un Acte.

Le Vendredi 13. de ce mois, on donna sur le Théâtre François pour la première fois, la Tragedie de *Tibere*.

1. vol.

Cette

DECEMBRE. 1726. 2761

Cette représentation fut assez tumultueuse. On la joua le sur-lendemain & elle fut beaucoup mieux écoutée & mieux reçue du Public. Le 17. cette Piece fut représentée à la Cour. Nous en donnerons un Extrait assez étendu dans le prochain Journal, pour mettre le Lecteur en état d'en juger.

Le 3. de ce mois, les Comédiens François représenterent à la Cour la Tragédie d'*Hypermnestre* & la petite Comédie de *la Famille Extravagante*, Piece remise au Theatre, de la composition du sieur le Grand.

Le 7. l'*Ecole des Femmes*, & le *Sonnet* pé mal aprêté.

Le 10. la Tragédie de *Phedre* & la *Famille Extravagante*.

Le 14. l'*Andrienne*, Comédie, du sieur Baron & les *Folies Amoureuses*.

Le Theatre François a fait une perte considerable en la personne du sieur du Mont de la Voye, qui est mort le 2. de ce mois, dans la 66<sup>e</sup>. année de son âge. Il avoit une memoire excellente, il jouoit avec beaucoup de naturel les Rôles à Manteaux, les Valets, les Païsans & les grands Confidens Tragiques. Il étoit dans la Troupe depuis 1695.

## 1762 MERCURE DE FRANCE.

On apprend de Vienne, que le 4. du mois dernier, on représenta pour la première fois devant L. M. Imp. un Opera nouveau, intitulé *les deux Dictateurs*, qui fut généralement applaudi.

On mande de Venise que le 27. du mois dernier on fit l'ouverture du Théâtre de S. Chrysostôme, par la première représentation d'un Opera intitulé, *Flavius Olibrius*, Favori de Leon, Empereur d'Orient.



## NOUVELLES DU TEMPS.

### TURQUIE.

**L**E Major General Romanshoff, Envoyé Extraordinaire de la Czarine à la Porte Ottomane, a commencé à travailler au reglement des Limites des Provinces conquises sur la Perse, avec un Pacha, Commissaire du Grand-Seigneur. Schah-Thamas, fils de Schah-Hussain, Roi de Perse, détenu prisonnier par les Rebelles de son Royaume, a reçu avec beaucoup d'accueil le Ministre Plenipotentiaire de S. H. & il paroît disposé à accéder au Traité conclu  
I. vol.

DECEMBRE. 1726. 2763  
à Constantinople entre le feu Czar & le  
Grand-Seigneur.

Les nouvelles de la fin du mois d'Octobre portent que l'Armée Ottomane s'étoit éloignée d'Ispaham, parce qu'elle ne pouvoit y subsister, qu'elle étoit entrée en quartier de rafraîchissement dans la Georgie, & que le G. S. avoit fait dire au Sultan Eschreff, qu'il feroit de nouveaux efforts pour détruire son parti dans la Perse, si dans le terme qu'il lui a accordé pour se déterminer, il n'acceptoit les propositions qui lui ont été faites de la part de S. H.

On a reçu de Constantinople la confirmation des premiers avis qu'on avoit eu de la cessation du mal contagieux, qui en moins de trois mois y a fait petit 150. mille personnes.

On mande de Constantinople du 22. Octobre, que quelques jours auparavant M. Grigorasco-Ghika, cy-devant Drogman de la Porte, avoit été fait Prince de Moldavie, & qu'il devoit avoir incessamment son Audience du G. S. Nous attendons le détail des cérémonies qui se pratiquent dans ces occasions.

Ces mêmes Lettres ajoutent que la Peste, qui a été très-generale & très-violente, a duré plus de quatre mois dans sa plus grande force, mais qu'elle

## 2764 MERCURE DE FRANCE:

est presque entièrement cessée. Les Turcs, contre leur coutume, ont commencé à en avoir peur, à ne se point trop communiquer & à prendre les autres précautions qu'on prend en Europe.

### R U S S I E.

**O**N celebra à Petersbourg le 25. Octobre avec beaucoup de solennité, l'anniversaire de la naissance du Prince Pierre Alexiowitz, Grand Duc de Moscovie, petit-fils du feu Czar, qui étoit entré la veille dans la 12<sup>e</sup> année de son âge.

Il a été résolu dans le Conseil de la Czarine, que la Duchesse Douairiere de Curlande, en qualité de Princesse de la famille du feu Czar, auroit dorénavant une Garde de 150. Fantassins & de 160. Cavaliers Moscovites, qui demeureront toujours en quartier à Mittau, où l'on ne recevra plus aucunes Troupes Polonoises.

La Czarine a fait rentrer dans le Duché de Curlande 12000. hommes de ses Troupes qui y resteront, à ce qu'on croit jusqu'à ce que la République de Pologne lui ait donné satisfaction, par rapport aux prétentions de cette Princesse sur ce Duché.

DECEMBRE. 1726. 2769

S. M. Cz. a fait promettre une paye extraordinaire & d'autres avantages très-considerables aux Etrangers qui voudront s'engager à son service pour deux ans, ce qui fait esperer qu'on levera avec plus de facilité les quatre nouveaux Regimens de 3000. hommes chacun, qu'on doit mettre sur pied au commencement du mois d'Avril prochain.

La Czarine a créé depuis peu un Regiment d'Infanterie en faveur du jeune Prince de Hesse-Hombourg, qui n'y recevra que des Officiers Allemans ou Suedois.

Pour subvenir aux frais extraordinaires des nouvelles levées qu'on fait en Russie, le Clergé est convenu d'augmenter d'une moitié en sus le don-gratuit des 600. mille Roubles qu'il fait remettre tous les ans au mois de Janvier aux Tresoriers Generaux des deniers publics.

Il a été résolu dans le Conseil de S. M. Cz. de faire entrer 24000. hommes de Troupes Moscovites dans le Duché de Curlande, afin d'empêcher l'execution des ordres dont on a chargé la Commission Polonoise qui doit se rendre à Mitau, conformément au résultat de la dernière Diette generale de Grodno.

L. Volz.

POLOGNE.

## POLOGNE.

**O**N mande de Grodno, où se tient la Diète de Pologne, que le 30. Octobre, la Chambre des Nonces confirma le don de l'Eglise de sainte Marie, qui a été fait aux Bernardins de Thorn dans le temps de l'exécution de la Sentence rendue contre cette Ville.

Le 2. Novembre, le Maréchal de la Diète remit sur le Bureau un Ordre du Roy au Comte Maurice de Saxe, datté du 11. Octobre, pour lui enjoindre de renoncer à l'élection qui a été faite en sa faveur, & de lui en envoyer l'Acte; la réponse du Comte Maurice à Sa Majesté par laquelle il témoigne sa soumission aux ordres du Roy, sans pourtant envoyer l'Acte d'Élection que S. M. lui demandoit, & un Mémoire sur la même affaire, avec un ordre réitéré du Roy à ce Comte. On dit que les principaux Nonces de la Diète, qui témoignent une grande animosité contre les Curlandois, proposent d'envoyer une Commission dans le Duché de Curlande, & de la faire soutenir par un détachement de l'Armée de la Couronne & du Grand-Duché de Lituanie. Le 9. de ce mois, on chanta à Grodno un *Te Deum*  
 1. vol. en

DECEMBRE. 1726. 12767  
en actions de graces de l'heureuse Con-  
clusion de la Diète.

On a appris depuis de Grodno, que le Grand General du Duché de Lituanie, a fait revenir du Duché de Curlande les Troupes qui y étoient envoyées pour les intérêts du Comte Maurice de Saxe, qui est retourné à Mitau, dans le dessein de se servir des secours que la Czarine doit lui envoyer pour la validité de l'Élection qui a été faite en sa faveur. On continué d'assurer que ce Comte épousera la Duchesse Douairiere de Curlande, & que la Czarine a donné son consentement à cette alliance.

#### S U E D E.

Les Etats ont consenti d'augmenter d'un tiers les Troupes de ce Royaume, qui sont actuellement composées de 78000 hommes de Troupes réglées, & de 6000 hommes de Milices. Il a aussi été résolu de rappeler les Officiers réformez & d'engager de nouveau tous les Soldats en état de servir, auxquels on avoit accordé des congez.

On mande de Coppenhague, qu'on a découvert dans la Norvegue de nouvelles Mines d'Argent, dont on croit que le produit sera considerable.

ALLEMAGNE.

**O**N mande de Vienne, que l'échange des ratifications de l'Acte d'Accession des Electeurs de Cologne, & de Baviere au Traité de Vienne, se fit chez le Prince Eugene de Savoye le 3. du mois dernier.

L'Agâ Turc qui est à Vienne en qualité de Consul de sa Nation, a fait arrêter & partir pour Constantinople trois de ses Domestiques qui avoient projeté de l'assassiner, sous prétexte qu'il paroïsoit disposé à se faire baptiser.

On a reçu avis de Petri-Waradin, qu'on avoit senti aux environs de cette Ville, une violente secousse de tremblement de terre, pendant laquelle une Montagne avoit été séparée en deux & une moitié étoit tombée dans le Danube.

Le 28. du mois dernier, l'Empereur déclara publiquement qu'il avoit nommé pour son Ambassadeur à la Cour du Roy T. Ch. le Comte Etienne de Kinski, Conseiller Ordinaire à son Conseil d'Etat, cy-devant son Ministre auprès de la Czarine.

ITALIE.

**L**E 17. Octobre vers les sept heures du soir, on ressentit à Naples deux secousses de tremblement de terre, qui furent suivies une heure après d'une troisième, mais heureusement elles ne causerent aucun dommage. Le 31. entre les dix à onze heures du soir, on ressentit encore dans la même Ville une legere secousse, qui ayant été beaucoup plus considerable une heure après, causa une épouvente si generale, qu'une partie des habitans abandonna ses maisons & se sauva à la campagne.

Le Chevalier de Saint George a fait louer un second Palais à Bologne pour y loger le reste des Officiers de sa Maison.

On écrit de Rome, que le Pape s'étant rendu le 7. du mois. dernier à l'Hôpital de S. Gallican *in Trastevere*, Sa S. y manda tous les Curez de la Ville, auxquels elle fit un Discours sur l'obligation de prier pour les Morts & sur l'ancien usage de les enterrer dans des Cimetieres & non dans les Eglises; & après leur avoir fait remettre un nouveau Règlement sur les ceremonies qui regardent la sepulture, elle alla benir le nouveau Cimetiere de cet Hôpital.

*n. vol.*

On

## 2770 MERCURE DE FRANCE.

On apprend de Genes de la fin du mois dernier, qu'il y a paru une Comete pendant plusieurs jours.

Le 4. du mois dernier, le Comte de Gergy, Ambassadeur de France à Venise, s'étant rendu au Monastere des Religieux de l'Ordre de S. François de l'Isle du S. Esprit, qui est destiné ordinairement pour la reception des Ambassadeurs, il y fut complimenté de la part du Cardinal Ottoboni, des Ministres Etrangers, du Patriarche de Venise & de tous les Agens, Consuls & autres personnes chargées des affaires de differens Princes. M. Nicolas Tron, Chevalier de l'Etole-d'Or, cy-devant Ambassadeur en Angleterre, & nommé par la Republique pour recevoir le Comte de Gergy, se rendit au même Monastere, accompagné de 60. Senateurs. Après les complimens ordinaires, l'Ambassadeur monta dans la Gondole de ce Chevalier, & chaque Senateur prit dans la sienne un Gentilhomme du Cortège du Comte de Gergy. Les Gondoles de l'Ambassadeur, qui étoient d'une grande magnificence, suivoient immédiatement celles du Chevalier Tron, & elles étoient suivies de celles des Ministres Etrangers, du Patriarche & de plusieurs personnes de distinction.

Le Comte de Gergy arriva à son Pa-

I. vol.

lais

DECEMBRE. 1726. 1771

lais vers les cinq heures après-midi, & il fut conduit jusques dans son Appartement par le Chevalier Tron & par les Senateurs, auxquels il fit presenter des rafraichissemens.

Le 5. vers les dix heures du matin, le Chevalier Tron, accompagné des mêmes Senateurs, vint prendre l'Ambassadeur à son Palais & le conduisit dans le même ordre que le jour precedent, à l'Audience du Doge. L'Ecuyer, les Pages, les Valets de Chambre & la Livrée du Comte de Gergy ayant pris les devants, se trouverent rangez en haye à la descente des Gondoles, & marcherent devant lui jusqu'à l'Appartement du Doge, où le Chevalier Tron le conduisit, les autres Senateurs ayant chacun à leur droite un Gentilhomme du cortege.

Le Comte de Gergy s'étant assis à la droite du Doge, il lui presenta sa Lettre de créance, qui fut lûe à haute voix par un Secetaire du College. Après quoi il fit au Doge & à la République le Discours suivant.

**SERENISSIME DOGE, &c.**

*C'est pour moi le plus heureux de tous les jours, que celui qui me donne entrée*  
I. vol. dans

*dans votre auguste Sénat; jour où je jôis de l'honneur d'être l'Interprete des volontez du plus puissant des Rois vers la plus illustre des Republiques.*

*Accoûtumé depuis long-temps à étudier cette sagesse qui preside à vos Conseils, j'ambitionnois un rang qui me fit voir encore de plus près ce que je ne me lassois pas d'admirer, & dans les divers Ministres dont le Roi mon Maître m'a honoré, je regardois comme le comble du bonheur d'un Ministre politique, d'être revêtu du caractère auguste près d'une Puissance que la politique a rendu si fameuse.*

*Mon bonheur aujourd'hui égale mes esperances; mais mon admiration croît chaque jour; & plus je contemple de près ce que votre Republique a de grand & ce que votre Senat a d'auguste, plus j'y découvre des prodiges.*

*Si j'envisage cette puissante Republique du côté de la Religion, je vois que si vous lui devez en partie votre naissance, votre Grandeur, votre tranquillité, vous vous acquittez abondamment avec elle, par la protection qu'elle reçoit de vous en Italie: vous en êtes le Boulevard contre les Infidèles: Rome, le centre de la Catholicité, offre à Dieu un culte paisible à l'ombre de votre Puissance, & c'est contre cette Puissance même, comme contre un écueil*

*inèbranlable, qu'est venu échoïer tant de fois l'immense & orgueilleux Empire des Ottomans.*

*Si j'envisage votre Republique du côté de la durée, douze siècles de grandeur la rendent supérieure aux Républiques si vantées de l'Antiquité. Rome, Sparte, Athènes, avec toute la sagesse de leurs Législateurs, ont vu leur grandeur devenir en peu de siècles la proie des passions & des vicissitudes humaines qu'elles n'ont su fixer. Votre Republique l'a su, & bien loin d'être la proie de l'ambition de ses Membres, elle a souvent reprimé, corrigé & dompté celle de ses Ennemis.*

*Si je l'envisage du côté des forces & de l'étendue, je vois un nouveau prodige. Les Empires les plus vastes ont des bornes, ils ont des campagnes fertiles, ils ont des peuples nombreux. Ici je vois une autre espèce de grandeur, à laquelle rien ne ressemble, & que rien, ce semble, n'égale.*

*La Mer, la vaste Mer, nonobstant ses orages, ses agitations, ses incertitudes, vous sert tout à la fois de Villes, de Campagnes; de Citadelles, de Tresor, de défense. Cette sterile étendue est plus fertile pour vous, que les Campagnes les plus abondantes: Ces Ondes agitées, qui ébranleroient dans leur fureur les plus puissans*

## 2774 MERCURE DE FRANCE.

*Edifices, servent aux vôtres de solides fondemens; elles vous presentent un sein paisible, tandis qu'elles n'ont pour les autres que des orages, & ce qui sert de borne aux autres Empires, semble étendre le vôtre par tout où il porte votre commerce & votre gloire.*

*Si je l'envisage du côté des grands hommes qu'elle a porté & qu'elle porte encore, je vois, non comme ailleurs, un grand peuple gouverné par un homme sage, mais un peuple de sages, gouverné par une multitude d'hommes supérieurs en sagesse.*

*Un Etat se glorifie de former, de posséder un grand Ministre dans un seul homme, il y trouve sa gloire, sa force, son bonheur: ici, ce n'est pas un homme seul, c'est un Corps assemblé de Grands hommes, c'est, pour ainsi dire, une multitude entiere de Ministres, dont la sagesse plus profonde que la Mer, qui leur sert de Trône, suffiroit au gouvernement de plusieurs Etats, & s'est trouvée tant de fois supérieure aux forces réunies des Puissances conjurées contre vous.*

*En un mot, sans prononcer sur la préférence que les Etats meritent entre'eux, le vôtre, **SERENISSIME DOGE**, sera toujours un prodige aux yeux de ceux qui sauront en étudier la grandeur: où*

*l'on voit moins de peuple & tant de forces, moins de terre & tant de richesses, moins d'hommes & tant de grands politiques.*

*Voilà ce que les hommes éclairés découvrent dans le gouvernement de votre République ; mais voici ce qui ajoute un nouveau lustre à sa gloire, c'est que le Roi mon Maître, estime son amitié ; ses illustres Ayeux lui en ont donné l'exemple par tant d'Alliances de sa Couronne avec votre République, & par les distinctions qu'ils lui ont accordés en tant d'occasions importantes.*

*Ces Alliances ne sont pas moins précieuses au Roi mon Maître, par le sage penchant qui le porte à copier en tout la conduite du Grand Monarque, auquel il a succédé, mais encore par la vûe qu'il a d'affermir par votre moyen, en Italie, le repos & la paix qu'il prétend conserver dans toute l'Europe,*

*Les Princes cachent souvent les desseins secrets de leurs Ambassades. Le Roi mon Maître, par une politique supérieure, & en même-temps plus droite & plus noble, me permet, me charge même de dire hautement & de vous confier sans crainte le secret de ses Conseils : ils ne tendent qu'à maintenir la paix, à la rendre durable & à procurer à tous les Peuples les avan-*

sages qu'ils en sçavent tirer.

C'est ce que ce jeune Monarque , déjà grand par ses belles qualitez naturelles , plus grand encore par sa serieuse application au gouvernement de son Etat , dans un âge où les ames vulgaires ne goûtent, ne connoissent même que les plaisirs ; c'est, dis-je , ce que le Roi mon Maître prefere aux autres avantages qui excitent souvent l'ambition des Rois. Il ne cherche pas des Conquêtes, ni à agrandir ses Etats aux dépens du repos public ; il est assez grand, assez puissant ; sa noble ambition ne le porte qu'à maintenir la paix & l'union de toutes les Puissances de l'Europe , à assurer tout-à-la fois, par cet heureux moyen, le bonheur de ses Peuples & celui de ses voisins , & à devenir par sa moderation, non le maître, mais le pere & le bienfaiteur de tous les Empires.

Le même dessein est, sans doute, l'ame de vos Conseils , la paix & le repos de l'Italie , a toujours été l'objet principal de vos vœux & le fruit de votre sagesse. il sera encore plus solidement établi quand vous le maintiendrez de concert avec un Roi déjà si sage & si modéré, qu'il mérite dès sa jeunesse & votre admiration & votre confiance.

Pour moi, SERENISSIME DOGE, je m'estime heureux d'être tout-à-la fois

DECEMBRE. 1726. 2777

*le Ministre d'un si noble dessein & le spectateur des merveilles de votre Gouvernement. Puis-je jouir long temps de ce double avantage, & mériter par mes respects & ma profonde veneration pour votre Serenité & pour votre auguste Senat, l'estime de tant de Grands Hommes qui ont acquis eux-mêmes celle de toute l'Europe.*

Le Doge ayant répondu à ce Discours, l'Ambassadeur fut reconduit à son Palais, dans le même ordre qu'en arrivant à l'Audience.

Le Comte de Gergy donna pendant ces deux jours & les deux nuits, une fête magnifique, les rafraîchissemens furent distribuez avec beaucoup d'ordre & d'abondance, & le concours des Masques y fut prodigieux. On fit couler des fontaines de vin dans la Place de la Madona del Horto, voisine du Palais de France, & l'on distribua beaucoup de pain au peuple.

L'Electrice Douairiere de Baviere a fait louer à Venise le Palais qu'occupoit le Comte de Colloredo, Ambassadeur de l'Empereur, & l'on croit que cette Princesse se rendra à Venise incessamment pour l'habiter, ses Equipages y étant déjà arrivez.

Le 7. du mois dernier le Grand Con-

I. vol.

H. Leil

## 1778 MERCURE DE FRANCE.

Le Roi a élu M. Zacharie Canale pour son Ambassadeur à la Cour de France, à la place de M. Jean Soranzo, qui avoit été nommé le 4. Avril dernier pour relever M. Morosini.

Mehemet-Daddi, Envoyé de la République de Tripoli à la Cour de l'Empereur, arriva de Naples à Rome le 14. du mois dernier, avec ses deux fils. Il alla descendre chez le Cardinal Cienfuegos, chargé des affaires de S. M. I. qui avoit envoyé ses Carrosses au-devant de lui, & qu'il a défrayé jusqu'à son départ pour Vienne.

Le bruit court à Milan, que la République de Genes a vendu les Terres qu'elle possédoit du côté de S. Georges dans le Montferrat; que les 900. mille écus qu'elle en a reçus, ont été portés à la Caisse militaire, & qu'elle fait lever actuellement 8. Compagnies d'Infanterie.

On a reçu avis de Malthe, qu'il y étoit arrivé un Officier de Marine, Espagnol, chargé de la part de S. M. C. de traiter avec le Grand Maître de quelques Vaisseaux de guerre, à des conditions particulières qu'on ignore.

L'Envoyé de Tripoli a fait présent au Cardinal de Cienfuegos, chez lequel il est logé avec toute la suite à Rome, de

DECEMBRE. 1726. 2779

six Chevaux barbes d'une grande beauté, de deux Bœufs & de deux Agneaux sauvages, de deux Tigres, mâle & femelle, & de deux Leopards.

ESPAGNE.

**O**N mande de Lisbonne, qu'on a reçu avis par les derniers Vaisseaux Marchands arrivez de Rio de Janeiro, la confirmation des premiers avis qu'on avoit eu de la grande richesse des Mines qui ont été nouvellement découvertes dans l'interieur du Bresil.

On apprend de Lisbonne, que les Hollandois avoient brûlé, ou coulé à fond depuis un an sur la côte de Guinée, trois Vaisseaux Portugais.

On a publié à Madrid un Edit, en date du 10. Novembre, par lequel le Roi ordonne à tous les Sujets de n'employer dorénavant pour leurs habits & pour leurs meubles, que les étoffes de soye, & les draps qui se fabriquent actuellement à Valence, Grenade, Tolède, Saragosse, Guadalaxara, Valdemarç, T-xil, Bexa, & autres Villes de ses Etats, où il s'est établi des Manufactures depuis quelques années. S. M. n'accorde que le terme de six mois à ceux qui ont des habits ou des meubles d'étoffe de fabrique

1. 1. vol

H. 1. 1. étran

## 1780 MERCURE DE FRANCE.

étrangere, pour les user ou pour s'en défaire, leur déclarant qu'après ce temps elle fera procéder contre les infracteurs, selon la rigueur des Loix & des Statuts du Royaume.

La Reine, dont la grossesse est déclarée, se fit porter en chaise de l'Escorial à Madrid, où elle arriva en parfaite santé le 28. du mois dernier.

On apprend des Ports de Catalogne, que les Anglois continuoient de fortifier le Port Mahon, qu'ils avoient enlevé toute l'Artillerie de la Citadelle pour la transporter au Fort S. Philippe, & qu'ils faisoient autour de ce Fort des souterrains, qui seroient à l'épreuve de la bombe.

Le Comte de Vander-Nath, Ministre du Duc d'Holstein, a acheté les Equipages de l'Abbé de Mongon, qui est parti pour retourner en France.

### GRANDE-BRETAGNE

**O**N équipe à Portsmouth cinq Vaisseaux de guerre, qui partiront incessamment pour aller renforcer l'Escadre du Vice-Amiral d'Hofier, dans l'Amérique.

On écrit d'Ivelcester, que le 6. du mois dernier, vers les 6. heures du soir,

*1. vol.*

*ou*

DÉCEMBRE. 1726. 1781

On avoit ressenti une secousse de tremblement de terre assez violente, mais qui n'avoit causé d'autre dommage que d'abatre la prison de cette Ville.

Outre les quatre Vaisseaux de guerre, qui doivent partir incessamment pour aller renforcer l'Escadre du Vice-Amiral d'Höfner, les ordres ont été donnez pour en équiper encore deux autres de 70. pieces de canon, qui sont aussi destinez pour les Indes Occidentales,

Les Lettres de la Martinique portent, qu'un Vaisseau Anglois de 40. canons qui faisoit la traite des Marchandises sur la Côte Espagnole de l'Isle de S. Domingue, y avoit été pris par un Vaisseau Espagnol, Garde-Côte, de 50. canons, après un combat de 7. heures, dans lequel l'Espagnol avoit perdu 200. hommes de son Equipage.

#### HOLLANDE, PAYS-BAS.

ON mande de la Haye, que L. H. P. ont fait publier un Placard, daté du 15. Novembre, par lequel elles accordent un pardon general aux Cavaliers, Dragons & Soldats, qui ont deserté du service de la République, à condition qu'avant le 1. Mars 1727. ils retourneront aux Compagnies dans lesquelles

1. vol.

H iij . . . quelles

## 1752 MERCURE DE FRANCE.

quelles ils ont servi. Le même Placat porte peine de mort contre tous ceux qui seront arrêtez comme Deserteurs.

Les deux Vaisseaux qui étoient à la rade d'Ostende, en partirent le 24. du mois dernier pour les Indes Orientales.

On mande de la Haye, que le 1. de ce mois le Conseil d'Etat expedia des Lettres circulaires à tous les Colonels des Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, pour leur permettre d'engager des Soldats pour un temps limité, qui sera de six ans au moins, & d'exprimer dans les billets qu'on leur donnera, le terme de leur engagement, à condition qu'il expirera dans le mois de Novembre, ou dans l'un des trois mois suivans, & en cas que les Regimens, dans lesquels ces nouveaux Soldats auront pris parti, soient encore en campagne pendant ces mois, ils seront obligez d'y demeurer, jusqu'à leur retour dans les Garnisons.

## MORTS DES PAYS ETRANGERS.

**M**ehemet, l'un des Valers de Chambré du Roi d'Angleterre, mourut le

DECEMBRE. 1726. 278

Le 12. du mois dernier à Kensington. Il étoit Turc de naissance, & il en avoit toujours porté l'habit, même depuis qu'il avoit embrassé le Christianisme. Il étoit extrêmement charitable, & l'on assure que depuis qu'il étoit en Angleterre, il avoit délivré plus de 500. prisonniers pour de petites dettes.

Le 13. du même mois, vers les onze heures du soir, la Princesse Sophie-Dorothée, Duchesse de Zell, &c. mourut subitement au Château d'Ahlen, âgée de 65. ans & 9. mois.

Le Cardinal Bernardin Scotti, Cardinal-Prêtre, du Titre de Saint Pierre in Montorio, & Prefet de la Signature de Justice, mourut à Rome le 26. du mois dernier après midi, âgé de 70. ans moins dix jours. Il étoit Gouverneur de Rome, lorsque le Pape Clement XI. le fit Cardinal le 16. Mai 1715. mais il ne fut déclaré que le 16. du mois de Decembre suivant. Il étoit Protecteur de l'Eglise de S. Charles & S. Ambroise, de la Nation Milanoise, où il a demandé d'être inhumé. Il y fut porté le 18. & le 19. au matin on y fit ses obsèques avec beaucoup de magnificence. Les Cardinaux y assisterent au nombre de 18. & le Pape, après avoir recité les Prières, & fait les encensemens accoutumez, y

1. vol.

H iiii. cele-

## 1784. MERCURE DE FRANCE.

celebra une Messe basse de *Requiem* pour le repos de son ame.

Dona Anne de la Cueva-Henriques, Marquise de Cadereita, veuve du Duc d'Albuquerque, mourut à Madrid le 6. de ce mois, dans la 83. année de son âge.

Le Marquis Leandre Rossy-Leoni de Mont-Vibian-le-Vieux, chargé des affaires du Roi T. Ch. à la Cour de Bruxelles, y mourut le 18. de ce mois. Il étoit né à Perouse, Ville de l'Ombrie; il s'étoit attaché, il y a environ 24. ans, au service du feu Roi Louis XIV. qui lui accorda en 1710. des Lettres de Naturalité, & un Brevet d'Agent de ses Affaires en Cour de Rome.



## F R A N C E,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**M**R l'Ambassadeur de Venise, qui part incessamment pour l'Ambassade de Rome, ayant eu son Audience de congé à Fontainebleau, le Roi le reçut Chevalier, & lui donna l'Accolade; c'est-à-dire, que M. l'Ambassadeur étant à genoux, Sa Majesté le toucha de son épée  
1. vol. nuë

**DECEMBRE 1726 1783**  
 nuë sur l'une & l'autre épaule, en lui  
 disant, *par S. George & par S. Michel*  
*je te fais Chevalier*, & S. M. lui pré-  
 senta un Baudrier brodé d'or, avec une  
 épée d'or qu'il porta tout ce jour-là à la  
 Cour dans les visites. Cette Cerémonie  
 se pratique ordinairement par les Sou-  
 verains à l'égard des seuls Ambassadeurs  
 de Venise, & par cette distinction ils  
 ont droit de porter à Venise l'Etole d'or  
 sur l'épaule, qui est une espee de Cha-  
 peron d'étoffe d'or, à la différence des  
 autres Nobles Venitiens, qui ne le por-  
 tent que d'étoffe noire; on sçait que M.  
 Morosini est d'une Maison des plus an-  
 ciennes & des plus illustrées de l'Etat  
 Venitien. Voici une Epître qui lui a été  
 adressée par M. Moreau de Mautour,  
 que S. E. a honoré de son estime & de  
 sa bienveillance.

## E P I T R E.

**M**inistre si cheri d'un auguste Senat,  
 Ton merite t'appelle en un autre climat,  
 Tes soins ont satisfait, & la Cour, & la  
 France,  
 L'Italie à son tour desire sa presence,  
 Poursuis & va jouir de ces nobles trans-  
 ports,

## 2786 MERCURE DE FRANCE

Que le Tybre entendra retentir sur ses bords

La Seine à ton aspect a senti même joye

Par ses Quais embellis qu'elle offroit sur ta  
voye :

Non loinde ton Palais, ses flots sans nuls dé-  
-meurs

sembloient par leur lenteur en suspendre le  
cours,

Et fiers de ton séjour & de ton voi finage,

Couloient tranquillement, & te rendoient  
hommage.

Pplisffe, candeur, sagesse, probité,

Grandeur d'ame, esprit doux, solide pieté,

Et les autres talens reçus de la Nature,

Ont inspiré pour toi l'estime la plus pure.

Et seront les vertus que Rome admirera,

Et dont Paris témoin, toujours se souvien-  
dra.

Rome qui te prépare un accueil favorable,

Trouvera dans ton nom, si grand, si respec-  
table

De la Religion de ses défenseurs,

Du superbe Ottoman de glorieux Vain-  
queurs.

Mille exploits éclatans qu'à peine l'on peut  
croire.

Le 30. Ont

Ont rendu tes Ayeux celebres dans l'Histoire,

Et l'Eglise & l'Etat ont vû briller en eux,  
Rangs, honneurs, dignitez, & cent titres  
pompeux.

Après avoir rempli ton noble Ministère,  
Avoir charmé long-temps une Cour Etrangere,

Venise & le Senat te comblant de faveurs,  
Attentifs à tes soins, même à leur propre  
gloire,

Pour immortaliser ton nom & ta memoire,  
T'éleveront un jour au faite des grandeurs.

M. Benard de Rezé, associé de l'Academie Royale des Sciences, & neveu de l'Evêque d'Angoulême, a été nommé par le Roi son Envoyé près de l'Electeur de Baviere.

Le 5. de ce mois, le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, alla présider à l'Assemblée du Clergé, qui ayant été informée de son arrivée dans l'Eglise des Grands Augustins, députa, pour aller le recevoir, l'Archevêque de Tours, les Evêques de Chartres, de Rieux, d'Avranches, de Perigueux & de Valence, & les Abbez de Cosnac, de Valory, de Beaujeu, d'Hericourt, de Saint Jal &

## 1788 MERCURE DE FRANCE:

de Bellefont. Ces Députés allèrent au devant du Cardinal de Fleury jusqu'à l'Eglise, d'où ils le conduisirent dans la Salle de l'Assemblée. Il prit sa place de Premier Président, & il fit un Discours très-éloquent, auquel l'Archevêque d'Aix répondit au nom de l'Assemblée. Le Cardinal de Fleury tint la séance; & lorsqu'elle fut finie, il fut reconduit par plusieurs des Prelats de l'Assemblée.

L'Assemblée du Clergé ayant fini ses séances, les Prelats & autres Deputés qui la composent, se rendirent à Versailles le 8. de ce mois, & ils eurent audience du Roi, avec les honneurs qu'on rend au Clergé quand il est en Corps, & avec les mêmes ceremonies observées lorsqu'ils allèrent rendre leurs respects à S. M. le 3. du mois d'Octobre dernier. Le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, & Premier Président de l'Assemblée, étoit à leur tête. L'Archevêque de Tours, qui porta la parole, remercia le Roi par un Discours très-éloquent, de la protection que S. M. continuë d'accorder au Clergé. En voici la teneur.

**SIRE,**

*C'est un des plus justes devoirs du  
1. vol. Clergé*

DECEMBRE. 1726. 2789

Clergé de France, & en s'assemblant par vos ordres, & en se séparant, de venir aux pieds du Trône rendre hommage à VOTRE MAJESTE', & vous témoigner son zele. Mais nous l'osons dire : cette fidelité inviolable, ce dévouement sans réserve, ce zele pour votre sacrée personne, & pour la splendeur de votre regne, après des protestations déjà si vives & tant de fois réitérées, est néanmoins, par les nouveaux accroissemens qu'il prend, un zele toujours nouveau.

Voilà, SIRE, le glorieux caractère des solides vertus, sur tout des vertus royales ; sans cesse elles s'avancent, & la succession des temps, qui les développe & les met dans un plus grand jour, leur attire plus de veneration, & leur attache plus étroitement les cœurs.

Dès vos plus jeunes années nous avons entrevû les trésors de grace & de sagesse qu'a versé dans votre sein ce Souverain Seigneur, qui donne des Souverains à la Terre, & qui se plaît à les former ; mais ce n'étoit encore que d'heureux présages de l'avenir, ce n'étoit que des esperances. Le temps est venu, SIRE, où ces trésors cachés se produisent à la lumière ; où cet avenir, qu'anticipoient tous les vœux de vos Peuples, commence à nous être présent ; où ces esperances, qui n'étoient pour  
vous

## 1776 MERCURE DE FRANCE.

nous que des présages flatteurs, se changent  
en de salutaires effets ; où depuis que  
**VOTRE MAJESTE'** tient elle-même les  
rènes de l'Etat, l'ancienne forme du gou-  
vernement rétablie par vos ordres & par  
votre conduite, va peu-à-peu ramener les  
anciennes prospérités, & remettre comme  
par degrez l'Empire François dans son  
premier lustre.

Ce sera, **SIRE**, le fruit de vos soins,  
ce sera le fruit, & des exemples, & des  
leçons de votre auguste Bisayeul. Vous y  
ferez servir cette maturité de réflexion,  
qui dans Vous prévient de si loin la matu-  
rité de l'âge ; ce fonds de bonté, de mode-  
ration, d'égalité d'ame, qui ne se porte en  
toutes choses qu'à l'équité & à la droite  
raison ; cet esprit de religion & de piété, si  
rare dans l'éclat de la grandeur, & beau-  
coup plus rare dans le feu de l'adolescen-  
ce : enfin, toutes ces qualités, que d'une  
main libérale l'Auteur de la Nature vous  
a départies, & dont les Rois sont égale-  
ment responsables, soit à Dieu, de qui ils les  
ont reçues, soit à leurs Sujets, pour qui elles  
doivent être employées.

Entre les Sujets de **VOTRE MA-  
JESTE'**, & dans le corps de votre  
Royaume, le Clergé compose le premier  
ordre : mais autant que le distingue la  
Puissance spirituelle qui lui est confiée

5. DECEMBRE. 1726. 179

En-haut, autant est-il attentif à se distinguer par l'attachement le plus respectueux à la Puissance temporelle, en qui il reconnoit l'image, & revere la Majesté même du Tout-Puissant. C'est dans ces sentimens, SIRE, que nous avons en quelque maniere oublié les besoins particuliers de nos Provinces, pour ne penser qu'au besoin commun de la Monarchie, & qu'à son soutien. Ce grand intérêt nous a assemblez; & plus il nous touche sensiblement, plus il nous ouvre les mains, & nous suggere des ressources inesperées, pour y fournir presque au-delà de nos forces. VOTRE MAJESTÉ l'a vu Elle-même, Elle y a eu égard; & par un trait singulier de sa magnificence & de sa piété, qui ne s'effacera jamais de notre memoire, & que nous transmettrons fidèlement à nos Successeurs, Elle a voulu nous remettre volontairement une partie de ce que nous lui avons libéralement offert.

Nous pouvions, en de tristes, mais fideles peintures, exposer à vos yeux la dévotion de tant de Dioceses épuisez par les fréquens efforts que nous avons faits, dans des conjonctures aussi difficiles que l'ont été ces temps penibles & onereux, dont toute la France s'est ressentie: nous pouvions représenter à VOTRE MAJESTÉ, tant de Maisons Religieuses

L. Vot. . . . . restées

## 2792 MERCURE DE FRANCE.

restées sans fonds ; tant d'Épouses de *Jesús Christ*, privées des secours les plus nécessaires , & obligées de les demander dans leurs familles ; tant d'Églises à demi-détruites dans les Campagnes , & sur le point de leur ruine , faute de moyens pour les réparer ; des Autels consacrés au Dieu vivant , mais tellement pauvres , que le Service Divin ne s'y peut plus faire avec décence ; des Benefices en nombre réduits à rien , & dont il ne reste que les seuls Tirés ; des Pasteurs dans l'impuissance d'assister leurs troupeaux pauvres & languissans , parce qu'eux-mêmes ils ont à peine de quoi subsister.

Toutes ces considérations , *SIRE* , n'ont point retréci nos cœurs , ni resserré nos largesses , d'autant plus abondantes , qu'elles sont plus gratuites , & que nos Immunités sacrées subsisteront à jamais , suivant l'expresse déclaration de *VOTRE MAJESTÉ* : déclaration memorable , déclaration dictée par le même esprit dont furent animés les Clovis , les Charlemagne , les saints Loüis : elle passera aux âges futurs , elle se perpétuera dans la posterité , comme un monument authentique de nos droits , si justement reconnus , & si solennellement confirmés.

Nous n'avons donc pas seulement crû ne devoir rien ménager en faveur d'un Prince

L. vol.

équi-

DECÈMBRE. 1726. 2793

équitable & bienfaisant, qui recevra d'une part & repandra de l'autre; mais par dessus tout, nous avons jugé que nous ne pouvions trop nous intéresser à la gloire d'un Prince religieux & très-Christien, qui lui-même, comme fils aîné de l'Eglise, s'intéressera toujours pour elle, & la protégera: qui relevera l'honneur de l'Episcopat, attaqué en plus d'une rencontre, & plus d'une fois lezè par les résistances opiniâtres de l'erreur: qui maintiendra la foi de ses Peres, & bannira de son Empire l'une des heresies la plus audacieuse, quoique fondroyée de tant d'anathêmes.

Puissiez-vous, SIRE, achever un ouvrage si digne de vous. Puissiez-vous être l'Ange visible, que le Seigneur envoie pour retrancher de ce Royaume tous les scandales. C'est le sujet de nos souhaits les plus ardens, & c'est à quoi contribueront plus que tout le reste ces Conciles Provinciaux, que si souvent nous avons demandé, & que nous n'avons point encore obtenus. Et que voulons-nous, en effet, que cherchons-nous autre chose dans ses saintes Assemblées, que l'affermissement de la Religion, que le renouvellement de la Discipline Ecclesiastique & du bon ordre, que la reformation des abus, que la paix des Fideles dans le sein de la même Eglise, que la réunion des cœurs

1. vol.

par

## 1794 MERCURE DE FRANCE.

par la réunion des esprits, que l'entière  
extinction de toute partialité, de toutes  
nouveauz en matière de créance ? Nou-  
veautez, partialitez si dangereuses dans  
la République, & si fatales à son repos!

Telles sont les vûes que nous nous pro-  
posons. Que nos vœux soient exaucez, où  
que leur accomplissement soit suspendu,  
nous obéirons toujours avec soumission; &  
du reste nous nous reposerons sur l'attention  
du sage & zélé Ministre, qui fut la guida  
assidu, & comme le gardien de votre en-  
fance, qui maintenant est le dépositaire  
de tous vos Conseils, & qui dans l'émi-  
nence de son rang sait si dignement allier  
ensemble & le ministère de l'Autel, & le  
ministère de l'Etat.

Cependant, SIRE, en ces jours de  
propitiation & d'indulgence, où vous  
avez été pour votre Cour un exemple si  
édifiant, que le Ciel plus que jamais vous  
comble de ses bénédictions. C'est dans sa  
miséricorde qu'il vous a donné à la Fran-  
ce, & c'est dans cette même miséricorde  
qu'il nous conservera un don si précieux.  
Nous aurons incessamment la consolation,  
en retournant dans nos Diocèses, de ne  
laisser rien ignorer à vos Sujets des moi-  
ndres circonstances de vos vertus, qui pour-  
ront servir à ranimer leur piété, lorsque  
nous leur annoncerons ce temps de salut &

L. vol.

de

DECEMBRE. 1726. 279

de benediction, après lequel ils s'inspirerent  
attentifs à se purifier par la Penitence, &  
à se nourrir du pain des Anges, nous les  
verrons, prosterner aux pieds des saints  
Autels, y porter des prieres plus vives &  
plus efficaces pour **VOTRE MAJESTE**.  
Les Pasteurs se joindront aux Peuples, &  
les Peuples seconderont les Pasteurs. Tous  
d'une voix nous nous adresserons au su-  
prême Arbitre de nos destinées, nous le  
conjurons avec instance de vous donner  
la vie la plus longue, fortement persuadez  
que d'obtenir la conservation du Roi, c'est  
obtenir la felicité du Royaume.

Le 6. de ce mois le Portrait de Louis  
XV. à cheval gravé d'après M. Parosset,  
par le sieur Thomassin fils, fut présenté  
à S. M. par M. le Duc d'Antin.

Le 8. le Cardinal de Fleury alla ren-  
dre visite à Madame la Duchesse d'Or-  
leans; il fut reçu chez S. A. R. avec les  
honneurs & ceremonies accoutumées en  
pareilles occasions.

Le 15. troisième Dimanche de Pa-  
vent, le Roi & la Reine entendirent  
dans la Chapelle du Château de Versail-  
les la Messe chantée par la Musique.  
L'après-midi L. M. assisterent à la Pré-  
dication de l'Abbé Harcourt.

Le 17. le Comte de San-Severino  
3. vol. des d'Ar

**1796 MERCURE DE FRANCE**  
d'Arragon , Envoyé Extraordinaire du  
Duc de Parme , eut la première audience  
du Roi & de la Reine , étant conduit par  
le Chevalier de Saintot , Introduit par  
des Ambassadeurs , qui étoit allé le premier  
à Paris dans les Carosses de L. M. &  
après avoir été traité par les Officiers du  
Roi , il fut reconduit à Paris dans les  
mêmes Carosses.

Le 24. veille de Noël , la Reine en-  
tendit la Messe dans la Chapelle du Châ-  
teau de Versailles , pendant laquelle  
S. M. communia par les mains de l'Evê-  
que Comte de Châlons , son premier  
Aumônier. L'après midi L. M. entendi-  
rent les premières Vêpres chantées par  
la Musique , auxquelles l'Evêque d'A-  
vranches officia.

Le 25. jour de la Fête , le Roi & la  
Reine , qui avoient entendu les trois  
Messes de Minuit , entendirent la grande  
Messe célébrée pontificalement par le  
même Prelat. L'après midi L. M. assiste-  
rent à la Prédication de l'Abbé Har-  
doüin , & ensuite Elles entendirent les  
Vêpres , auxquelles le même Prelat  
officia.

Le Mardi 19. Novembre , Madame  
d'Orleans , Abbessse de Chelles , fit faire  
dans l'Eglise de son Abbaye un Service  
solemnel pour le repos de l'ame de feu

1. vol.

Madame

DECEMBRE. 1726. 2797

Madame la Duchesse d'Orléans. Le Supérieur General des Benedictins de la Congregation de Saint Maur y officia. Il s'y étoit à cet effet rendu la veille, accompagné de ses Assistans, des Prieurs des Abbayes de Saint Denis, de Saint Germain des Prez & de Lagny, & de vingt autres Religieux,

Lundi 9. de ce mois, jour de la fête de la Conception de la Vierge, le Concert Spirituel recommença au Château des Tuilleries. Le sieur Philidor fit chanter deux Motets de feu M. de la Lande, *Dixit Dominus*, & *Confitebor*, qui furent parfaitement bien executez & applaudis, ainsi que les Pieces de Symphonie qui y furent jouées. Le même Concert recommencera à la fête de la Chandeleur prochaine.

Le même jour, le Roi & la Reine entendirent la Messe chantée par la Musique dans la Chapelle du Château de Versailles, & l'après midi L. M. assisterent à la Prédication de l'Abbé Hardouin, & ensuite aux Vêpres.

Le 10. la Reine alla à la Maison Royale de Saint Cyr, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains de l'Evêque Comte de Châlons, son premier Aumônier.

Le Duc de Bourbonville, Chevalier

1. vol.

de

2793 **MERCURE DE FRANCE.**  
de la Toison d'Or, nommé par le Roi  
d'Espagne son Ambassadeur auprès de  
l'Empereur, arriva à Paris le 18. du  
mois dernier. Il alla le lendemain à Vin-  
cennes rendre ses respects à la Reine  
Douairiere d'Espagne. Il a acheté ici  
deux diamans brillans de grand prix,  
d'une excellente beauté, qu'il a fait mon-  
tre en œuvre, & qui enrichissent l'Or-  
dre qu'il porte de la Toison.

On trouva vers la fin du mois dernier  
sur la Plage de Calais un Balenon  
échoué de 47. pieds de long, & 42. de  
circonférence, mesuré par le milieu du  
corps.

Le Comte de la Marche, Prince du  
Sang, fils aîné du Prince de Conti, entra  
le 2. de ce mois au College des Jesuites  
pour y continuer ses études. Le Pere Sa-  
nadon doit être son Prefet. Son apparte-  
ment est composé de six chambres, & le  
nombre de ses Officiers & Domestiques  
est d'environ vingt personnes.



**THEATIS,**

DECEMBRE. 1726. 279

THETIS, ACHILLE,  
ET CHIRON.

F A B L E.

A. S. A. S. Madame la Princesse  
de Conti,

*Sur l'éducation de Monseigneur le Comte  
de la Marche, son Fils.*

J Amais on ne vit rien au terrestre séjour  
De si beau que Thetis. Tous les Dieux de  
Cithere

Abandonnoient leur mere,

Pour lui faire la cour.

Les Ris badinoient avec elle ;

Les Graces, les Vertus ; par un charmant  
concours,

L'accompagnoient toujours.

Tant d'attraits n'ornent point une simple  
elle.

De son Hymen auguste & glorieux,

Avec un Prince issu du sang des Dieux,

Elle eut un fils aimable,

Dont la beauté n'avoit point de sem-  
blable,

I. vol.

On

On l'est pris pour l'Amour ; mais à ses traits  
heureux ,

On vit qu'il devoit être grand & genereux ;

C'étoit la vive image , & le portrait fidele  
Des Heros de son sang. Qui pourroit de  
Thetis

Exprimer la tendresse & les soins pour ce  
fils ?

Cette Déesse, aussi sage que belle ,  
Pour l'instruire joignoit souvent à sa leçon ,  
Des exemples fameux puisés dans sa Maison ;  
Déjà le jeune Achille en sçavoit faire usage ;  
Et de quelque côté qu'il arrêtât ses yeux ,

Son Pere illustre , & les Dieux ses  
Ayeux ,

Aux nobles actions excitoient son courage.  
Thetis avec transport voyoit tant de progrès ;  
Mais la Déesse

Voulut encor que du Dieu du Permesse  
Son fils apprît tous les secrets.

Chi ron de cet emploi fut seul rrouvé ca-  
pable :

C'étoit un sçavant venerable ,

Qui vivoit , dit-on , retiré

Dans un lieu de tout temps aux Muses con-  
sacré.

DECEMBRE. 1726. 2801

Ce lieu devint plus cher aux Filles de Mémoire,

Quand Achilles l'eut habité.

Le double Mont fut presque déserté :

Toutes se disputoient la gloire

D'instruire un si cher nourrisson ,

Jalouses de l'emploi qu'on donnoit à Chiron,

Ainsi Thetis jugeoit avec prudence ,

Qu'il faut que la science

S'unisse à la valeur ,

Pour former d'un Heros & l'esprit & le cœur.

*M. Richer, Avocat au Parlement  
de Rouen.*

Il est arrivé trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes, venant de la Martinique, qui ont rapporté le chargement que l'Hercule, Vaisseau de la même Compagnie, avoit laissé dans sa relâche, à cause d'une voye d'eau, en revenant des Indes.

La veille & le jour de Noël, le Concert spirituel recommença au Château des Tuilleries; on y chanta pendant ces deux jours quatre beaux Motets de feu M. De la Lande, *Exurgat Deus, Dixit*

*I, vol.*

*I Do-*

2802 MERCURE DE FRANCE.

*Dominus, Dominus regnavit, & Confitebor,* que le sieur Philidor fit executer avec l'applaudissement de tout le monde. Ces Motets furent precedez par une suite des plus beaux Noëls, que toute la Simphonie joia avec accompagnement de Timbales & Trompettes, ce qui fit un extrême plaisir.

Le 24. de ce mois, M. le Fort, second Syndic de la Republique de Geneve, eut Audience de Congé du Roi & de la Reine, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, & il fut traité par les Officiers de S. M.

\*\*\*\*\*

MORTS, NAISSANCES,  
& Mariages.

**L**E 24. Novembre, Dame Marguerite Manuel, Epouse de M. Claude Henin, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France, Garde Honoraire des Rôles des Offices de France, mourut âgé d'environ 76. ans.

Marie-Louïse-Catherine de Nesmond, Dame de la Roque, Capel, la Salle; Coubron, &c. veuve de Louïs-François  
I. vol. d'Har,

**DECEMBRE. 1726. 2803**

d'Harcourt, Comte de Sezane, Lieutenant General des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, mourut à Paris le 10. de ce mois, âgée d'environ 40. ans.

Louïse-le Fevre, Epouse de M. Clair de Creil, Chevalier, Seigneur de Bazoche, mourut à Paris le 17. du mois dernier, âgée de 42. ans.

M. Artor, Gouverneur de Blaye, y est mort le mois dernier, âgé de 109. ans.

M. Bosnier, Receveur general des Etats de Languedoc, est aussi mort à Montpellier sur la fin du mois dernier, âgé d'environ 53. ans.

La Comtesse Douïairiere de Derwentwater, mere du feu Comte de ce nom, qui eut la tête tranchée à Londres pour crime de haute trahison, est morte depuis peu à Paris, où elle s'étoit retirée pour embrasser la Religion Catholique; elle étoit fille naturelle du Roi Charles II.

Gervais le Fevre d'Eaubonne, Conseiller Honoraire au Parlement, mourut le 26. du mois dernier, âgé de 78. ans.

Marguerite le Roux, veuve de François le Gendre, Ecuyer, Fermier General, morte le 11. de ce mois, âgée de 88. ans.

2804 MERCURE DE FRANCE.

Le 8. de ce mois, le Marquis de Saint Chamans, Enseigne de Gendarmerie, mourut à Verdun.

Le 17. Dame Françoisle Fevre d'Ormesson, Abbessé du Pont-aux-Dames, mourut dans cette Abbaye, âgée de 73. ans. Elle avoit donné depuis deux mois la démission de cette Abbaye, à laquelle le Roi a nommé la Dame de Bourlammaque.

Antoine de Ricoüart d'Herouville, Chevalier, Seigneur de Ville-Paris, ancien Maître d'Hôtel du Roi, mourut le 20. Decembre, âgé d'environ 70. ans.

Dame Marie-Anne-Therese de la Grandier de Murcé, épouse de François-Charles de Menou, Chevalier, Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-Legers d'Anjou, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de S. Louis, accoucha le 15. Novembre d'une fille, qui fut tenuë sur les Fonts, & nommée Augustine par Augustin-Roch de Menou, Docteur de Sorbonne, Archidiacre de Dunois, & Vicaire General de M. l'Evêque de Chartres, & par Dame Marie-Angelique Briffon, épouse d'André de Menou, Seigneur de Charnisay.

Le 30. du même mois, Dame Louïse-Françoise Phelyppeaux de la Vrillie-

DECEMBRE. 1726. 2809

re, épouse de Louïs-Robert-Hyppolyte de Brehan, Comte de Plelo, Mestre de Camp de Dragons, accoucha d'une fille, qui fut nommée Louïse Felicité, & eut pour Parrain & Mairaine, Louïs Phelippeaux, Comte de S. Florentin, Secretaire d'Etat, & Dame Louïse du Plessis de Genonville, Epouse de René le Fevre de la Falluere, Conseiller Honoraire, & ci-devant President à Mortier du Parlement de Bretagne.

Le 24. Novembre, Dame Pauline Colbert de Torcy, épouse de Louïs du Plessis, Marquis de Chatillon & de Nonant, Marêchal des Camps & Armées du Roi, accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé Louïs-Henri-Felix, par Etienne Bouret, representant Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, Conseiller d'Etat ordinaire, Commandeur & Chancelier des Ordres du Roi, Abbé de l'Abbaye Royale de S. Medard de Soissons, &c. & par Dame Catherine-Felicité Arnauld de Pomponne.

Le 28. Novembre Dame Marie-Anne Benard de Maifon, épouse de Louïs-Gabriel Bazin, Marquis de Besons, Mestre de Camp du Regiment Dauphin Etranger, Cavalerie, Gouverneur des Ville & Citadelle de . . . . accoucha  
1. val. I iij d'une

## 1805. MERCURE DE FRANCE.

d'une fille, qui fut nommée Marie-Magdeleine par Armand Basin de Bezons, Abbé de S. Jean-les-Marnes, &c. & par Dame Marie-Magdeleine de Sabine, Epouse de Jacques Benard, Marquis de Maison, &c.

M. Louis de Montaigu de Beaune, Vicomte de Beaune, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, & de la Province d'Auvergne, épousa le 4. Decembre D. Marie Charlotte de Montmorency, fille de Leon de Montmorency, Premier Baron Chrétien, Chef des nom & Armes de sa Maison, & de Marie-Magdeleine de Letoile de Montbriseuil. M. de Beaune étoit veuf de Marie-Françoise Colbert de Croissy.



## EDITS, ARRESTS, SENTENCES DE POLICE, &c.

**S**ENTENCE de Monsieur le Lieutenant General, Civil, Criminel & de Police de la Prevôté de l'Hôtel, du 27. Juillet, portant Règlement pour les Baux des Carrosses ou Berlinés qui viennent à la suite de la Cour. Qui ordonne que lesdits Baux contiendront un terme certain, qui ne pourra être plus long que d'une année; lesquels Baux seront notifiés aux Fer-

**DECEMBRE. 1726. 2807**

piers Generaux des Voitures de la Gour; que la notification d'iceux sera paraphée par l'un desdits Fermiers, ou leurs Commis; & que les Cochers, Locataires ou Propriétaires desdits Carrosses ou Berlins, seront Porteurs desdits Baux, avec cette formalité, à peine de nullité, &c.

**ORDONNANCE DE POLICE**, du 18. Septembre, concernant la Vente des Melons.

**ORDONNANCE DE POLICE** du 28. Septembre, concernant la conduite des Charettes, Tombeaux, Chevaux & Mulets dans la Ville de Paris, pour prevenir les accidens qui en peuvent arriver, &c.

**AUTRE** du même jour, concernant les Voituriers qui enlèvent les Fumiers, ceux qui amènent des Plâtres dans la Ville de Paris.

**ORDONNANCE DU ROY**, du premier Octobre, portant deffense à tous Courriers de faire conduire les Chaises & Berlins par d'autres Postillons que ceux des Postes; de faire précéder les Domestiques de ceux qui contreront que d'une Poste à l'autre, & aux Courriers de fouetter & frapper, ni souffrir que leurs Domestiques fouettent & frappent aucuns des Chevaux attelés ausdites Voitures, & qui ordonne que la course sera payée d'avance à chaque Poste avant le départ, suivant les Reglemens.

**ARREST** du même jour, qui regle les Droits d'Enregistrement, tant des Sous-Beaux des Aydes, Formules & Droits y joints, que des nouvelles Procurations & Commissions qui seront délivrées par les nouveaux Sous-Fermiers desdits Droits.

40 vol.

À iiiij Permet

## 2808 MERCURE DE FRANCE:

Permet ausdits Sous-Fermiers d'entretenir ou résilier en tout ou partie, les Baux, Sous-Baux, Traitez, Sous-Traitez, Abonnemens & Marchez faits par Charles Cordier & Martin Girard.

Et déclare communs avec lesdits nouveaux Sous-Fermiers, tous les Arrêts & Reglemens rendus au profit des précédens Fermiers & Régisseurs des Aydes & Droits rétablis, &c.

**EDIT DU ROY**, du mois d'Octobre, portant suppression de trois Charges de Trésoriers Generaux de l'Extraordinaire des Guerres, créées par Edit du mois de Septembre 1724. portant création de deux autres Offices de Trésoriers dudit Extraordinaire, des ancien & alternatif, &c. Voici ce qui est porté par l'Article VII. de l'Edit.

Et daurant que le sieur Joseph de Sauroy, qui a été cy-devant pourvû de l'Office de Trésorier General, Ancien dudit Extraordinaire des Guerres, supprimé par l'Edit de 1724. l'a exercé pendant nombre d'années, à notre satisfaction & à celle de nos Troupes & du Public, & que le remboursement lui en est encore actuellement dû, Nous l'avons agréé & choisi pour remplir l'Office de Trésorier General, Ancien dudit Extraordinaire des Guerres, créé par notre present Edit pour en faire l'exercice & les fonctions à commencer du premier Janvier 1727. sur ses anciennes Provisions, & Acte de reception en notre Chambre des Comptes, que nous avons, en tant que de besoin, validée & validons, sans qu'il soit obligé d'obtenir de nous de nouvelles Lettres de Provisions ni de se faire recevoir de nouveau en notredite Chambre des Comptes, dont nous l'avons dispensé & dispensons, &c. Nous réservant de choisir un sujet capable

**D E C E M B R E . 1 7 2 6 . 2 8 0 9**

capable pour remplir l'Office de Tresorier General, Alternatif dudit Extraordinaire des Guerres, aussi créé par notre present Edit, pour en faire l'exercice & les fonctions, à commencer au premier Janvier 1728. &c.

**SENTENCE DE POLICE** du 4. Octobre qui condamne à l'amende les nommez **Missonnet, Legez, Moinat, & autres Marchands de Foin**, pour n'avoir pas fait amener à Paris les Foins étant en leur possession, destinez pour la provision de cette Ville.

**AUTRE** du même jour, concernant la Marchandise de Foin; & qui condamne plusieurs Particuliers, sur lesquels il en a été saisi d'un poids plus leger que celui prescrit par les Ordonnances.

**AUTRE** du même jour, portant défenses de vendre des Restes de Viande cuite; & qui condamne la nommée **Marfilly** en Quinze livres d'amende pour y avoir contrevenu.

**AUTRE** du même jour, portant défenses de vendre & exposer aucunes Marchandises aux Portes de l'Eglise du Saint Esprit, à peine de Condamnation & de Cent livres d'amende.

**AUTRE** du même jour, portant deffense à toutes Personnes d'acheter des grains ailleurs que dans les Halles & Marchez, à peine de mille livres d'amende.

**AUTRE** du même jour, qui renouvelle les deffenses d'enlever des Fosses publiques des Matieres fécales, ni d'en fumer les Terres, & qui

## 2810 MERCURE DE FRANCE.

condamne dix Habitans des Villages de Venette, Isly & Vaugirad, en 15. livres d'amende chacun pour y avoir contrevenu.

ARREST du 8. Octobre, qui réitere les défenses de faire Commerce, Port & Usage des Etoffes & Toiles peintes des Indes, de la Chine, & du Levant.

AUTRE du même jour, qui proroge jusqu'au premier Janvier 1727. le délai accordé par l'Arrêt du 30. Mars 1726. pour faire procéder à la Liquidation des Offices & Droits supprimés, & pour en recevoir le remboursement, sans esperance d'aucun autre délai.

ARREST du même jour, qui éteint, amortit & annule au profit de Sa Majesté, & à la décharge du Sieur Olivier, Receveur General de la Chambre de Justice, tous les Contrats de Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, Quitances de Finance, pour jouir de divers Droits & Augmentations de Gages, Provisions & Quirgances de Finance d'Offices supprimés, & autres semblables Effets remis es mains dudit Sieur Olivier, & à lui donnez en payement des Taxes de la Chambre de Justice, ou par forme de consignation sur lesdites Taxes.

ORDONNANCE DE POLICE du 10. Octobre, portant défenses de jouer au Volant ou Bastonnet, dans les rues & Places publiques.

ARREST du 15. Octobre, qui proroge jusqu'au 1. Avril 1727. les Délais accordés par Sa Majesté au sujet du Remboursement qui doit être fait

**DECEMBRE. 1726. 2811**  
fait aux Traitans, dont les Cautions sont en  
avance envers Sadite Majesté.

**SENTENCE DE POLICE** du 22. Octobre,  
portant deffenses d'exposer en vente, & débiter  
aucunes Marchandises de Salines corrompues &  
de mauvaise qualité.

**AUTRE** du même jour, portant deffenses à  
tous Vendeurs & Vendeuses de Legumes, Fruits,  
Herbages, Beurre, Oeufs, & autres especes de  
Marchandises, de s'arrêter à la pointe de Saint  
Eustache, ni au-devant des Boutiques & Maisons  
voisines.

**DECLARATION DU ROI**, portant deffen-  
ses à tous Couriers ordinaires, de se charger  
dans leurs voyages d'aucunes Especes & Matie-  
res d'Or & d'Argent: ce qui a donné lieu depuis  
quelque-temps à plusieurs vols & assassinats des  
Couriers & Postillons employez au service des  
Postes. Donné à Fontainebleau le 29 Octobre  
1726. Registrée au Grand Conseil le 12. No-  
vembre.

**EDIT DU ROI**, portant réduction des  
Rentes viagères créées depuis 1720. Donné à  
Fontainebleau au mois de Novembre 1726. Re-  
gistré en Parlement le 3. Decembre, par lequel  
il est dit ce qui suit: Voulons & Nous plaît, que  
les rentes viagères créées, tant sur les Aydes &  
Gabelles que sur les Tailles par nos Edits des  
mois d'Aoust 1720. Novembre 1722. Juillet  
1723. & Janvier 1724. demeurent réduites à  
d'avenir, & ne soient payées, à commencer du  
1. Juillet 1726. sçavoir celles créées sur les Ai-  
des & Gabelles par notre Edit du mois d'Aoust  
1720.

## 2812 MERCURE DE FRANCE.

1720. que sur le pied de cinq fixièmes; Celles créées aussi sur les Aydes & Gabelles par notre Edit du mois de Novembre 1722. que sur le pied des trois cinquièmes; Celles créées sur les Tailles par notre Edit du mois de Juillet 1723. sur le pied de la moitié; Et celles créées aussi sur les Tailles par notre Edit du mois de Janvier 1724. sur le pied du tiers de la jouissance portée par les Contrats desdites Rentes: De laquelle réduction sera fait mention sur lesdits Contrats, par les Notaires dépositaires des Minutes, &c.

ARREST du 12. Novembre, par lequel Sa Majesté déclare que par l'Arrêt de son Conseil du 28. Mai 1726. Elle n'a entendu décharger des Droits d'*Inspecteurs aux Boissons*, que les Hameaux & Ecarts qui se trouveront au-delà de la distance de cinq cens Toises de l'Eglise Paroissiale d'où ils dépendent.

SENTENCE DE POLICE du 15. Novembre, qui condamne le nommé Jacques Colleson en cinquante livres d'amende, pour avoir exposé en vente du Foin d'un poids plus léger que celui porté par l'Ordonnance.

AUTRE du même jour, portant défenses de donner retraite à aucuns Mandians, Gens sans aveu & de mauvaise vie, à peine d'amende, & d'être les maisons où on les auroit logez, murées pendant un an.

ARREST du 19. Novembre, portant modulation des Droits d'Entrées des Cinq Grosses Fermes, Péages & autres, sur les Vins de Languedoc & de la Senechaussée de Bordeaux, qui  
1. vol. seront

DECEMBRE. 1726. 2813

seront amenez à Paris jusqu'au dernier Juin  
1727.

ARREST du même jour, portant réduction  
des Charges employées dans les Etats du Roi.

ORDONNANCE DU ROI du 22. Novem-  
bre, qui réduit les dépenses de la Maison de Sa  
Majesté sur le pied qu'elles étoient au 1. Septem-  
bre 1715.

SENTENCE DE POLICE du même jour,  
portant deffenses d'embaasser la voye publique.

LETTRES PATENTES sur Arrêt du Con-  
seil, qui ordonnent que le Territoire & Col-  
lecte de Saint Loup, Election d'Orleans, sera  
réuni à la Paroisse de Saint Jean de Braye. Don-  
nées à Fontainebleau le 26. Novembre 1726.

SENTENCE DE POLICE du 29. Novem-  
bre, qui deffend aux Traiteurs, Cabaretiers &  
Aubergistes de donner à manger de la Viande  
chez eux les Vendredis & Samedis, & autres  
jours d'abstinence; & aux Rotisseurs & Chair-  
cuitiers de vendre aucunes Viandes cuites lesdits  
jours, sous peine de mille livres d'amende, fer-  
meture de Boutiques, privation de Maîtrises; Et  
qui condamne les nommez Blanchard & Fleury,  
Traiteurs, & le nommé Dé, Aubergiste, en  
trente livres d'amende chacun pour y avoir con-  
trevenu.

ORDONNANCE DE POLICE du 10. De-  
cembre, concernant le Cagnard ou Cul-de-Sac  
entre la rue de la Barillerie & le Marché-Neuf.

AUTRE du 14. Decembre, portant deffenses  
1. vol. de

2814 MERCURE DE FRANCE.

de tenir aucuns Marchez le Mercredi jour de Noël.

AUTRE du 20. Decembre, qui indique l'ouverture des Etaux à Boucheries pour le Samedi 4. Janvier 1727. surveillance de la Fête des Rois,

---

A V I S.

**L**E second Volume de ce Mois, qui est actuellement sous presse, & qui doit suivre celui-ci de près, servira de supplément aux matieres qui n'ont pu trouver place dans le cours de la présente année, avec la suite des Révolutions de Perse, & contiendra une Table generale, au moyen de laquelle on trouvera aisément toutes les différentes matieres.

---

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le premier Volume du *Mercur* de France du mois de Decembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 2, Janvier 1727. **HARDION**

## T A B L E

|                                                                 |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>P</b> ieces fugitives, Ode,                                  | 2611           |
| Suite des derniers troubles d'Egypte,                           | 2617           |
| Poëme, Conversion, &c.                                          | 2630           |
| Relation Historique de la Guerre de Perse,                      | 2633           |
| Le Serin & la Fauvette, &c.                                     | 2651           |
| Lettre sur deux Manuscrits, &c.                                 | 2656           |
| Le Temps, Ode,                                                  | 2674           |
| Question de Droit jugée, &c.                                    | 2677           |
| Portrait en Vers,                                               | 2689           |
| Lettre en Vers & en Prose,                                      | <i>ibid.</i>   |
| Voyage en Basse Normandie. Description du<br>Mont S. Michel,    | 2696           |
| Enigmes,                                                        | 2719           |
| Nouvelles Litteraires, &c.                                      | 2712           |
| Critique abrégée sur le Dictionnaire Universel<br>de la France, | <i>ibid.</i>   |
| Almanach de Paris, ou Calendrier, &c.                           | 2729           |
| Breviaire Romain, &c.                                           | 2721           |
| Eloges & Caracteres des Philosophes, &c.                        | 2724           |
| Nouveaux Memoires des Missions de la Compa-<br>gnie de Jesus,   | 2725           |
| Dictionnaire des Arrests, &c.                                   | 2726           |
| Nouveaux Ouvrages de Fer & d'Acier, &c.                         | 2729           |
| Extrait de la Dissertation sur le <i>Nimbus</i> , &c.           | 2733           |
| Programme du Palinod,                                           | 2736           |
| Invitation aux Poëtes, Vers, &c.                                | 2739           |
| Chanson notée,                                                  | 2744           |
| Spéctacles, Tragedie d'Hypermnestre, &c.                        | 2746           |
| Nouvelles du temps, de Turquie, Russie, Polo-<br>gne.           | <i>I. vol.</i> |

2816

|                                            |      |
|--------------------------------------------|------|
| gne, &c.                                   | 2762 |
| Discours de M. de Gergi au Doge de Venise, | 2771 |
| Morts des Pays Etrangers,                  | 2782 |
| Journal de Paris,                          | 2784 |
| Epître à M. Morosini,                      | 2785 |
| Harangue de l'Assemblée du Clergé au Roi,  | 2788 |
| Thetis, Achille & Chiron, Fable,           | 2799 |
| Morts, Naissances & Mariages,              | 2801 |
| Edits, Arrêts,                             | 2806 |

*La Chançon notée regarde la page* 2744

# MERCURE

DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1726.

SECOND VOLUME.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.  
| N. PISSOT, Quay de Conti à la descen-  
se du Pont, au coin de la rue de Nevers

M. DCC. XXVI.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



## A V I S.

**L'ADRESSE** generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1726.

SECOND VOLUME.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

## O D E

*Sur les miseres de l'Homme.*



E trouver un bonheur solide,  
Mortels, vous vous flattez envain;  
Le frivole espoir qui vous guide;

Vous charme & vous trompe sans fin.

Les Grands ainsi que le Vulgaire,

2. vol.

A ij Nez

Nez ici bas pour la misere ,  
 Eprouvent un sort si fatal :  
 La faveur des Rois , la puissance ,  
 Les richesses , & la naissance ,  
 Ne font souvent qu'aigrir le mal.



Comme un Vaisseau pendant l'orage ,  
 Malgré l'effort des Matelots ,  
 Toujours prêt à faire naufrage ,  
 Obéit aux fureurs des flots ;  
 Ainsi l'Homme agité sans cesse ,  
 Par la passion qui le presse ,  
 Cede toujours à ses transports ;  
 Vainement la raison l'éclaire ,  
 Mieux il voit ce qu'il devoit faire ,  
 Plus il sent de cuisants remords.



Pendant la fougueuse Jeunesse ,  
 L'amour tyrannise son cœur ;  
 Que je le plains dans cette yvresse ,  
 Il tombe d'erreur en erreur :  
 Il ne cherit , il ne réyere ,  
 Que l'aveugle Dieu de Cythere ,

2. vol.

Qui

Qui lui ravit la liberté.  
 Que de crimes ! que d'injustices !  
 Seront l'Ouvrage des caprices  
 D'une telle Divinité!



Enfin ces délires funestes ,  
 Comme des torrens furieux ,  
 Passent, laissant de tristes restes.  
 De leurs excès impetueux.  
 Mortel du destin implacable ,  
 N'attend pas un calme durable ,  
 Chaque âge a ses égaremens :  
 La Fortune à son tour t'appelle ,  
 Cours à ses ordres trop fidele ,  
 Eprouver de nouveaux tourmens.



Déjà l'esperance trompeuse ,  
 Des trésors & du plus haut rang ,  
 Asservit ton ame envieuse ,  
 Aux Loix de ce cruel tyran.  
 Au milieu des biens qu'il étale ,  
 Comme le malheureux Tantale ,  
 Je le vois toujours soupirer :

## 2828 MERCURE DE FRANCE:

Cette impitoyable Déesse ;  
A ton cœur laissera sans cesse,  
Mille bienfaits à désirer.



Vil esclave de la puissance ,  
D'une injuste Divinité ,  
J'admire ta persévérance ,  
A cherir ta captivité !  
Ne vois-tu pas qu'elle te joue ?  
Bien-tôt du plus haut de sa rouë  
Tu dois être précipité :  
Prévien une chute éelatante ,  
Par une retraite prudente ,  
Tu peux te mettre en seureté.

*Par M. de Sainte Palaye, de Monfort-  
l'Amaury.*



*TROISIÈME suite de la Relation  
historique de la Guerre de Perse.*

**A**près de pareils succès , Mahmoud  
résolut de retourner à Ispaham ,  
tant pour se délasser des fatigues de la  
2. vol. guerre,

guerre , que pour rafraîchir & augmenter ses Troupes. Ainsi , ayant mis Garnison dans ces deux dernières Villes , il partit , & arriva à Ispaham vers la fin de Mars 1724. C'est dans ce temps là qu'on vit & qu'on admira le courage d'une jeune Heroïne Georgienne ; ce qu'elle fit contre les Aghuanis , merite bien d'être rapporté.

Cette genereuse femme , ayant appris que son époux avoit été tué par les ennemis , à la prise du Pont & de la Citadelle d'Ispaham , dont on a parlé plus haut , résolut d'aller venger sa mort dans le sang même de ceux qui l'avoient fait mourir. Elle confia à son frere ses biens & l'éducation de deux petits enfans qu'elle avoit, déguisa son Sexe , & prit des habits convenables , s'arma bien , & sans se rebuiter , ni de la rigueur de la saison , ni de la longueur du chemin , qui étoit près de 400. lieuës, elle se rendit en diligence à Ispaham , où elle arriva lorsque Mahmoud y faisoit sa seconde Entrée. A peine eut-elle apperçû les Aghuanis , & le lieu où son mari avoit été tué , que le desir de la vengeance s'augmentant avec violence dans son cœur , sans attendre davantage , toute accablée qu'elle étoit des fatigues d'un aussi long voyage , elle se jetta avec impetuosité , le sabre à la main ,

sur un Corps d'Aghuanis, & en tua plus de 20. avant qu'on eut le temps de la saisir. Mahmoud, ayant sçû l'action de cette femme déterminée, la fit mettre en prison, ne voulant la punir que légèrement, & la renvoyer après; mais les Aghuanis, à ce qu'on assure, la firent perir dans la prison.

Cependant on ne sçavoit pas encore bien quel succès avoit eu l'Armée, qui étoit allé l'année précédente dans la Province de Farsistan. A la vérité, on avoit appris que la Ville de Schiraz, qui en est la Capitale, avoit été assiegée par Kior-Sultan; que ce General ayant été tué d'un coup de mousquet à la premiere attaque, il avoit été remplacé par Zerberdert Kan, lequel poussoit vigoureusement le Siege, mais on ne sçavoit rien autre chose, & Mahmoud en attendoit chaque jour des nouvelles avec impatience. Elles arriverent enfin ces nouvelles au commencement de Mai, & elles donnerent bien de la joye au nouveau Roi & à tous ses Partisans.

Schiraz étoit pris, & voici comment: Cette Ville, qui est située sur la Riviere de Bendemir, pas bien loin de l'ancienne *Persepolis*, & qui passe avec raison pour la seconde Ville du Royaume de Perse, fut presque entierement bloquée

dès le commencement du Siege. Le Kan, qu Gouverneur, qui commandoit dans la Place, & qui étoit un des plus puissans de la Cour de Schah-Hussain, n'oublia rien pour empêcher le blocus.

Plusieurs petits combats furent livrez; mais enfin, après quelques legers avantages remportez sur l'ennemi, il fallut céder à la force, & abandonner des postes qui étoient absolument nécessaires pour pouvoir faire venir des vivres dans la Ville. A la verité, on n'étoit pas sans esperance d'être secouru. On sçavoit que Baguirchagi, Prince Arabe, venoit avec 6. ou 7000. hommes au secours de Schiraz; mais le desordre avec lequel il s'avançoit, étoit tel, que 1400. Aghuanis le défirent & le tuerent.

Le Gouverneur ayant perdu par cette défaite l'unique ressource qui lui restoit, & voyant d'ailleurs que les vivres & les munitions manquoient entierement depuis long-temps, que les trois quarts des habitans étoient morts de faim, ou avoient été tuez, & qu'enfin le nombre des ennemis loin de diminuer, ne faisoit qu'augmenter tous les jours, il livra la Ville le 13. d'Avril après un siege de 8. mois, soutenu avec toute la prudence & toute la bravoure qu'on devoit attendre d'un aussi grand Capitaine. Il y eut durant le

Siege plus de 6000. Aguanis de tuez : La Ville, malgré les belles promesses des Ennemis, fut abandonnée au pillage & au carnage, qui fut très-grand.

Une Conquête de cette consequence, flatta agréablement la vanité de Zeberdert-Kan, & l'encouragea fort à en faire de nouvelles : ainsi après avoir réglé toutes choses dans Schiraz, & y avoir mis une bonne garnison, il marcha vers Lahr. Cette Ville, qui donne son nom à un petit pays compris entre les Provinces de Kufistan & de Mogolistan, & qui étoit autrefois le Siege d'un Prince qui prenoit le titre de Roi du Lahristan, après une foible résistance, se soumit & reçut dans son enceinte & dans sa Forteresse 3000. Aghuanis destinez à sa garde.

De là Zeberdert-Kan prit sa route vers Benderabassy : c'est l'ancien Gombrou, à qui le Roi Schah-Abbas donna son nom, l'an 1622. & y transféra le Commerce qui se faisoit auparavant à l'Isle d'Ormus, qu'il enleva aux Portugais avec le secours des Anglois. Cette Ville se rendit en peu de temps aussi-bien que son Château.

Mahmoud, cependant, délassé de toutes ses fatigues, & ayant bien rétabli & augmenté ses troupes par le moyen de plusieurs familles qui lui vinrent de di-

DECEMBRE. 1726. 2833

vers endroits, & sur tout du Candahar, résolut de son côté de suivre sa pointe & d'aller conquérir la Province du Kilan.

Il partit au mois de Juin, à la tête de près de 30000. hommes; mais son bonheur commença dès lors à l'abandonner & son expedition réussit très-mal. A peine fut-il arrivé dans le Kilan, que, soit par le mauvais air, soit par les fréquentes incursions des Arabes qui lui tuoient tous les jours quantité de Soldats, il fut obligé de revenir à Ispaham, après avoir perdu tous ses bagages & presque les trois quarts de ses Troupes.

Si le Prince Thamas eût eu dans cette occasion seulement 8. à 10000. hommes pour pouvoir poursuivre Mahmoud dans sa retraite, il l'eût entièrement défait & se seroit bien-tôt après rendu maître de tout ce que les ennemis avoient pris sur lui; mais la terreur étoit si grande parmi les Grands & parmi le peuple, que personne n'osoit embrasser le parti du Prince, du moins ouvertement, à peine ce Prince fugitif étoit-il accompagné de 2000. hommes.

Ce revers jetta Mahmoud dans la plus noire mélancolie. Les Hollandois que le Commerce à attiré en assez grand nombre à Ispaham, furent les premiers à se

2. vol.

A vj ressen-

ressentir de sa mauvaise humeur. D'abord il les fit tous arrêter & les obligea ensuite à lui payer 40000. Thomans, quoiqu'ils en eussent déjà donné plus de 20000. Après ceux-cy les Armeniens furent taxez à 70000. & on fit choisir parmi les plus considerables de cette Nation 50. filles pour être mises dans le Serrail.

Les François furent un peu moins maltraitez dans cette occasion; car on épargna, à la verité, leur bourse, mais pourtant on attaqua vivement leur liberté. M. de Gardane, Consul de la Nation Françoisse à Ispaham, à qui on ne peut refuser sans injustice, les éloges que méritent sa sagesse, sa bonne conduite, & son zele pour tout ce qui regarde les interêts du Commerce de France, reçût défense aussi-bien que tous les autres Marchands François, non-seulement de sortir de la Ville, sous peine de mort, mais encore d'écrire la moindre Lettre à qui que ce soit, sous la même peine: en sorte que quelqu'envie qu'eût M. de Gardane d'instruire la Cour de France de ce qui se passoit en Perse, il ne crut pas, pour le bien & l'avantage de la Nation, devoir satisfaire sa juste inclination. là-dessus.

Mais ce qui chagrina le plus Mah-  
 2. vol. mouid,

moud , ce fut la nouvelle de la révolte d'Yezd , qui est à dix journées d'Ispham , du côté de Candahar. Les habitans de cette Ville , à la sollicitation des Guebres , qui y étoient en assez grand nombre , s'étoient soumis au commencement & avoient reçu 2000. Aghuanis qu'on leur envoya en garnison. Mais ayant scû la triste situation des Ennemis , ils firent main-basse sur tous les Aghuanis qui étoient dans la Ville & en chassèrent tous les Guebres.

Mahmoud , quelque embarrassé qu'il fût dans ses affaires , ne voulut pas laisser cette action impunie : il ramassa le plutôt qu'il put toutes ses Troupes , dont il composa un corps d'environ 18000. hommes , & partit le 22. Decembre pour se rendre à Yezd. Les attaques furent très-frequentes & très-vives du côté des Assiegeans ; mais aussi elles furent généralement soutenues & bien repoussées du côté des Assiegez. Les uns & les autres étoient uniquement attentifs à chercher le moyen de vaincre ; & heureusement il s'en presenta un aux habitans dont ils scurent bien profiter.

L'armée ennemie souffroit beaucoup , non-seulement à cause des neiges qui tomboient en abondance , mais encore plus par la disette de toutes sortes de vivres.

Les Payfans qui avoient abandonné leurs Villages & s'étoient retirez dans le Mont Taurus , avoient tout emporté avec eux , enforte que Mahmoud fut obligé de diminuer considerablement le nombre de ses Troupes & d'en envoyer une partie d'un côté & d'autre , pour chercher des vivres. Les Assiegez s'en étant apperçûs , firent tout à coup deux forties , l'une de Cavalerie & l'autre d'Infanterie , & allerent donner si vivement & si à propos sur les Ennemis , qu'ils en tuerent près de 3000. Mahmoud même se voyant sur le point d'être enveloppé & pris par la Cavalerie , fut contraint de laisser tous ses bagages & de prendre la fuite avec le peu de Soldats qui lui restoient. Cette seconde défaite qui mettoit Mahmoud hors d'état de pouvoir rien entreprendre , du moins de quelque temps , le fit tomber dans un si grand excès de tristesse , qu'on craignit pour sa vie. Incommode & à charge à lui-même & aux autres , il résolut de se renfermer & de commencer les *Rindha* ou exercices spirituels que les Musulmans font quelquefois.

Ces exercices consistent , à se tenir enfermé pendant quatorze ou quinze jours , à ne manger autre chose chaque jour qu'un peu de pain & boire de l'eau ,

2. vol. qu'on

qu'on ne prend même qu'après le Soleil couché, & à repeter continuellement d'une voix enrouée & tirée avec effort du fond de la poitrine, ces mots, *hou, hou, hou*, jusqu'à ce que l'écume leur venant à la bouche & sur les levres, & les forces leur manquant entièrement, ils tombent dans des syncopes, qu'ils appellent extases; & c'est dans ces sortes d'extases qu'ils prétendent que le démon est contraint par une puissance supérieure, de leur découvrir le bon ou mauvais succès des entreprises qu'il méditent. C'est de ces exercices superstitieux dont Mahmoud s'acquitta, au mois de Février 1725. & d'où il ne retira qu'une grande foiblesse d'esprit & une disposition prochaine à la folie.

Sa tête fatiguée par un long & sévère jeûne & l'humeur hypocondriaque & atrabilaire l'emportant sur son tempérament, sa raison parut considérablement altérée. Il s'imaginoit à tout moment voir des personnes qui en vouloient à sa vie, tout le monde lui étoit suspect, mais surtout, les Princes du Sang, dont il résolut de se défaire absolument.

Pour mieux executer son horrible dessein, il emprunta le secours de quelques uns de ses plus confidens amis, avec lesquels il entra immédiatement après dîner

dîner, dans une grande Salle, où étoient alors assemblez tous les Princes avec Schah-Hussain leur pere. C'est là que dans la fureur dont il étoit transporté, il se jetta, le sabre à la main, sur toute cette Famille Royale, qu'il détruisit entierement, à la reserve de deux petits Princes, âgez de 4. ou 5. ans, que l'horreur de la mort saisit tellement, qu'ils allerent se jeter entre les bras de leur pere, comme dans le dernier azile qui leur restoit. Schah-Hussain qui les embrassoit tendrement, & les baignoit de ses larmes, voulant parer les coups que le Tyran leur portoit, leva sa main, & y reçût une blessure considerable. La vûe du sang, qui en sortoit avec abondance, attendrit Mahmoud, dont le dessein n'étoit pas de toucher à la personne du Roi, & l'engagea à lui laisser ces deux jeunes Princes pour la consolation de sa vieillesse. Le nombre des morts montoit à 105. personnes, parmi lesquels il y avoit trois oncles de Schah-Hussain, déjà fort avancez en âge, avec sept de ses neveux.

Après un si horrible carnage, Mahmoud parut comme possédé, & ne trouvant dans sa maladie aucun remede qui le soulageât, il fit appeller des Prêtres Armeniens, pour qu'ils vinssent lire

l'Évangile sur la tête, & pour les y engager plus facilement, il leur envoya 15000. Tomans d'or, en les assurant que s'il revenoit en santé, il leur feroit remettre tout ce qui leur avoit été enlevé. Il fit aussi quelques restitutions à la Compagnie des Hollandois; mais tout cela fut repris par son Successeur.

Sa maladie cependant augmentoit de jour en jour. Tout son corps couvert de lepre exhaloit une odeur insupportable, & sa chair se détachant peu à peu de ses os, tomboit par lambeaux; dans les accès de sa fureur, il se déchiroit les mains & les bras avec ses dents, & la nature ne faisant presque plus ses fonctions ordinaires, il rendoit les excréments par la bouche.

Les Aghuanis voyant le danger où étoit Mahmoud, penserent à lui donner au plutôt un Successeur. Ils eussent bien voulu que son frere, à qui naturellement le Gouvernement de la Perse devoit venir par la mort de Mahmoud, eut été present dans ces circonstances; mais il étoit encore dans la Province de Candahar; & quelque diligence qu'on fit pour le faire avertir, il n'étoit pas possible, à cause de la distance des lieux, & de la difficulté des chemins, qu'il se rendit à Ispaham de huit ou dix mois.

La chose pourtant pressoit beaucoup ; car les Peuples instruits du triste état de Mahmoud , commençoient à ne plus craindre , & à se déclarer assez hautement en faveur du Prince Thamas. Le bruit couroit même que ce Prince s'approchoit avec une puissante Armée , que les Arabes s'étant unis aux Persans , venoient à son secours , & que les Villes n'attendoient que son arrivée pour se soumettre à lui.

Tous ces bruits , quelque faux qu'ils fussent en eux-mêmes , ne laissoient pas que d'intimider les Aghuanis , & de leur faire comprendre la nécessité indispensable où ils étoient , de se choisir sans délai un homme qui put les soutenir dans l'embarras où ils se trouvoient. De sorte donc que dans l'impossibilité où ils se voyoient , de faire venir assez à temps le frere de Mahmoud , pour le remplacer , ils jetterent les yeux sur son cousin germain , nommé Acheraf , qui pour lors étoit en prison par la raison qu'on va dire.

Le déplorable état où parut Schah-Hussain , à la fin du Siege d'Ispaham , lorsqu'il vint mettre son Sceptre & sa Couronne entre les mains de Mahmoud , toucha tout le monde de compassion ; les ennemis mêmes sensibles à son malheur

DECEMBRE. 1726. 2841

ne purent retenir leurs larmes. Mais Acheraf, comme nous l'avons déjà dit, fut un de ceux qui parut le plus émû, & n'oublia rien pour engager Mahmoud à recevoir cet infortuné Prince d'une maniere moins fiere & moins hautaine. La liberté avec laquelle il parla dans cette occasion, le rendit suspect à Mahmoud, qui dissimula d'abord; mais après il le fit saisir & renfermer dans une étroite & obscure prison.

Les Aghuanis s'étant donc assemblez, & ayant pris les armes le 22. Avril, allerent le délivrer de son cachot, & l'ayant conduit au Palais Royal, le firent monter sur le Trône, & le saluerent en qualité de Roi de Perse.

Acheraf, pour se maintenir dans cette haute Dignité, où il se voyoit élevé contre toute esperance, commença par faire trancher la tête à Mahmoud, & à tous ses Ministres qu'il sçavoit lui être les plus attachez. Quelques jours après, ayant été informé de certains discours seditieux qu'avoient tenu contre lui des Soldats de la garde de Mahmoud, il en fit mourir environ 500. fit emprisonner leurs Officiers, & les dépouïlla de tout. Zeberdert Kan, qui étoit arrivé depuis près d'un mois tout triomphant de ses Conquêtes, fut conservé & maintenu dans

2. vol.

tous

tous les honneurs & prérogatives.

Quant aux Persans, Acheras se montra d'abord très-favorable à leur égard. Dans le dessein où il étoit d'attirer secrètement le Prince Thamas dans quelques embûches, & de s'assurer par sa mort le Royaume pour toujours, il ne crut pas pouvoir mieux réussir que d'user de dissimulation, de montrer extérieurement beaucoup de zèle pour la Famille Royale, & de marquer en toutes occasions combien il étoit disposé à remettre la Couronne aux Persans dans la personne de leur legitime Prince. C'est pourquoi dès le commencement de sa Royauté, il alla rendre visite à Schah-Hussain, lui témoigna sa douleur de la cruelle mort que Mahmoud avoit fait souffrir à ses enfans, & pour lui donner quelque consolation dans cette rencontre, il fit recueillir leurs os dispersez de côté & d'autre, & les ayant mis dans de magnifiques cercueils, il les fit porter avec un grand cortège sur des Chameaux richement harnachez jusqu'à la Ville de Kum, lieu de la sepulture des Rois de Perse.

Il envoya en même temps de riches presens pour la Mosquée où ils devoient être placez, & mille Tomans pour être distribuez aux pauvres. Après quoi, ayant pris le Sceptre & la Couronne, il alla

les mettre aux pieds de Schah-Huffain, le priant instamment de reprendre lui-même le Gouvernement du Royaume, ou du moins d'y obliger le Prince Thamas son fils.

Schah Huffain, à qui cette offre parut un peu suspecte, & qui craignoit avec raison pour sa vie, s'il venoit à marquer imprudemment l'envie qu'il avoit de remonter sur le Trône, répondit à Acheraf, qu'il lui étoit bien obligé du zele qu'il faisoit paroître pour sa personne; que s'étant déjà dépoüillé volontairement de ses Etats, il ne pensoit plus, ni ne penseroit jamais à les reprendre; que pour ce qui regardoit son fils, il ne vouloit point en aucune maniere se mêler de ses affaires, ni le porter à accepter un Royaume qu'il gouverneroit peut-être mal; qu'au reste, il étoit maître de faire là-dessus ce qu'il jugeroit à propos.

Acheraf continuant toujours à cacher son mauvais dessein, parut comme fâché de la resolution de Schah-Huffain. Cependant, pour ne manquer à rien de ce que le devoir & son inclination (comme il disoit) exigeoient de lui, il envoya une magnifique Ambassade au Prince Thamas, avec des presens considerables & des chevaux superbement harna-

chez, l'invitant à venir prendre possession de ses Etats, & le priant de vouloir bien lui assigner un lieu où ils pussent s'aboucher avec secreté, & déterminer ce qui seroit jugé convenable de part & d'autre. Le Prince trop facile à croire ce qui lui faisoit plaisir, donna aveuglement dans le piège, & assigna lui-même à Acheraf la petite Plaine de Theran pour le lieu du rendez-vous.

Acheraf ravi d'un si heureux commencement, se mit en marche à la tête de 12000. hommes, & étant arrivé le premier, il fit placer ses Soldats de telle manière, qu'il put aisément s'en servir conformément à son dessein. Le Prince, qui s'avançoit avec 3000. hommes seulement, ayant ouï dire, heureusement pour lui, qu'Acheraf avoit un grand nombre de Troupes, commença à craindre, & à le soupçonner, néanmoins n'étant pas bien assuré de la vérité du fait, pour s'en éclaircir pleinement, il envoya au-devant de lui Aslam Khan avec 2000. Soldats, & n'en réserva que mille près de sa personne. Aslam-Khan étant arrivé, & s'apercevant non seulement du grand nombre des Aghuanis, mais encore qu'aucun des postes marquez n'étoit gardé, & qu'on ne songeoit qu'à envelopper

2. vol. le

le Prince, il le fit aussi-tôt avertir du danger qui le menaçoit, & lui conseilla de pourvoir au plutôt par la fuite, à la sûreté de sa vie. En effet, il étoit temps: car Acheraf ayant appris par ses Espions la prochaine arrivée du Prince, avoit fait passer secrètement derrière une colline 2500. Aghuanis pour lui aller couper le passage, & le mettre par là dans l'impossibilité d'échaper. On étoit sur le point de tomber sur lui & de le saisir, lorsqu'on vint lui annoncer ce qui se tramoit contre sa personne.

Cet infortuné Prince se voyant dans un si pressant danger, fut contraint d'abandonner ses Troupes, que le temps ne lui permit pas de rassembler, & de se réfugier à la hâte avec 200. Cavaliers dans la Ville de Theran.

Acheraf voyant son dessein découvert, & son coup manqué, fit attaquer Aslam-Khan, qui dans une si grande inégalité de forces, se défendit pourtant courageusement, & repoussa même deux fois l'ennemi avec perte; mais enfin ne pouvant plus résister, & la nuit survenant par bonheur pour lui, il se retira & alla joindre le Prince à Theran. Les ennemis ne connoissant point les routes, & craignant de s'engager durant la nuit trop avant dans les montagnes, n'osèrent le poursuivre. Ce-

Cependant Aslam-Khan , qui voyoit bien qu'Acheraf ne manqueroit pas de venir assieger la Ville , dans la persuasion où il étoit , que le Prince s'y étoit réfugié , ne songea qu'à l'en faire sortir au plutôt. C'est pourquoi , ayant fait prendre promptement quelques rafraîchissemens à ses Troupes , il prit le Prince avec lui , & marcha toute la nuit avec tant de diligence , qu'à la pointe du jour il se trouva à six lieues de Theran , du côté du Mezanderan , où il se rendit en peu de jours ; ce que Aslam-Khan avoit prévu , arriva en effet le lendemain , & bien plutôt que les Habitans de la Ville de Theran ne s'y attendoient : car Acheraf , s'imaginant que le Prince Thamas ne se mettroit en marche qu'à la pointe du jour , résolut de prévenir son départ , & d'aller investir la Ville avant qu'il en sortît.

Il prit de force des Payfans qui le conduisirent à Theran , où il arriva deux heures avant le jour ; mais ayant appris que le Prince en étoit parti dès la veille , il entra dans une si grande fureur , que s'étant emparé de la Ville dès le premier assaut , il ordonna à ses Soldats de n'épargner ni hommes , ni femmes , ni enfans , & de les faire tous passer au fil de l'épée.

2. vol.

Cette

DECEMBRE. 1726. 2847.

Cette prise fut suivie de celle de Kom & de Sava. Ces deux dernières Villes, qui auroient pû résister long-temps à l'Ennemi, si elles eussent été pourvûes de vivres, se soumirent après huit jours de siege. Elles furent traitées avec moins de cruauté que Theran : on se contenta seulement de piller les maisons, & on conserva la vie aux Habitans.

Acheraf, ne croyant pas devoir pousser plus loin ses conquêtes, à cause du peu de Troupes qu'il avoit avec lui, retourna à Ispaham, où il acheva de faire perir ceux des Nobles que Mahmoud avoit épargnez. Voici quelle en fut l'occasion.

Le nombre considerable de Soldats qu'Acheraf prit avec lui, lorsqu'il partit pour aller dans le lieu du rendez-vous que le Prince lui avoit marqué, fit assez comprendre aux Grands du Royaume, qu'il y alloit moins pour l'avantage du Prince que pour le sien propre. Ainsi, dans l'apprehension où ils étoient, que le Prince qu'ils aimoient toujours tendrement, ne fût surpris, & ne s'engageât aveuglement dans quelque mauvais pas, dont il ne pourroit se débarasser dans la suite, ils resolurent de lui donner avis de ce qui se passoit, & lui écrivirent une Lettre, qui fut interceptée par

2. vol.

B. Seydal,

## 2848 MERCURE DE FRANCE.

Seydal, un des Generaux des Aghuanis, & remise entre les mains d'Acheraf. Celui-ci, pour se venger de ce qu'avoient fait les Grands en faveur du Prince, les fit assembler dans le Palais Royal, sous prétexte de vouloir leur communiquer des affaires de la dernière importance, & les fit tous décapiter. Il fit en même temps crever les yeux à un petit enfant que Mahmoud avoit eu de la Princesse Sophie. On dit aussi qu'il en avoit fait faire autant à Schah-Hussain, mais cette dernière nouvelle s'est trouvée fautive.

On attend chaque jour des nouvelles du frere de Mahmoud. S'il vient à Is-paham, comme on n'en doute point, on est assuré de voir la guerre cruellement allumée entre les Aghuanis, qui se détruiront peu-à-peu, & donneront occasion à Schah-Hussain de remonter sur le Trône, & d'y placer enfin le Prince Thamas son fils.

Cependant, les Princes voisins de la Perse, profitant de tous ces troubles qui desoloient ce vaste Empire au dedans, ont tâché de se saisir des Provinces qui leur convenoient le plus.

Les Moscovites ont pris le Schirvan, un des plus beaux & des plus riches Pays de Perse, qui s'étend le long de la Mer Caspienne.

Caspienne, & qui est des plus commodes pour le Commerce. Les Turcs sont ceux qui ont poussé davantage leurs conquêtes : car ils se sont emparez, en moins de deux ans, de toute la Georgie, & des Provinces d'Erivan, de Nakhsuan, d'Aderbejan, de Kilan & de Hamadan avec leurs Villes, dont quelques unes ont généreusement & long-temps résisté; mais surtout Tauris, qui ne s'est soumise qu'après un long & vigoureux siege, & après avoir vû & éprouvé les mêmes misères qu'avoit éprouvées la Ville d'Ispaham.

Toutes ces conquêtes des Turcs, & leur approche de la Capitale du Royaume, dont ils ne sont éloignez que de cinq à six journées, ont obligé Acheraf, qui n'est pas en état de leur résister, d'envoyer le 2. Septembre 1725. une Ambassade à la Porte pour demander la Paix au Grand Seigneur, à quelque prix que ce soit, & aux conditions qu'il plaira à S. H.

L'Ambassadeur porte pour present 20000. Tomans d'or. Malgré tout cela on croit que les Turcs pousseront toujours leurs conquêtes, & que dès qu'ils auront pris Ispaham, & pillé tous les tresors du Roi & des Grands, ils mettront sur le Trône le Prince Thamas, &

ils garderont les Provinces déjà conquises ; afin que par ce retranchement ce Prince soit hors d'état de leur nuire dans la suite ; ce soupçon n'est pas sans fondement , puisque Jambis Achmet , Pacha de Babylone , a envoyé & reçu diverses fois des Couriers du Prince.

Voilà, Monsieur, où en sont maintenant les affaires de Perse. Je souhaite que cette Relation , qui est un peu longue , mais que je n'ai pû faire plus courte , vous fasse plaisir , & à ceux à qui vous jugerez nécessaire d'en faire part. J'ai l'honneur d'être , &c.

*A Tripoli de Syrie , le 26. Mars 1726.*

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

Imitation de la Poësie de Catulle , qui commence ainsi : *Dicebas quondam solum te nosse Catullum , &c.*

**T**U disois autrefois , trop volage Lesbie ,

Que tu m'aimois plus que ta vie.

Que Jupiter lui-même abandonnant les Cieux ,

Pour troubler mon bonheur , & flatter son envie ,

2. vol.

Naus

DECEMBRE. 1726. 285

N'auroit que vainement pour toi formé des vœux.

Mon cœur brûloit alors d'une ardeur légitime,

Et d'un amour joint à l'estime,

Je t'aimois comme un pere ou comme un tendre ami.

Mon esprit prévenu par une erreur extrême,

Ne te connoissoit qu'à demi.

Je te connois enfin. Helas ! quoi qu'en moi-même,

Je sens encor combien je t'aime,

Cruelle, je ne laisse pas,

Malgré tous tes appas,

Ni sans sçavoir comment ; de te haïr sans cesse.

Mais, te me dis, connoissant ma foiblesse,

Se peut-il qu'un Amant, maltraité, malheureux,

Veuille du mal à sa Maîtresse,

Et n'en soit pas moins amoureux.

Le véritable nom de la Maîtresse, pour qui Catulle a fait des Vers si tendres & si galants, s'appelloit *Claudia*, Beauté Romaine, dont il déguisa le nom sous celui de *Lesbie*, ainsi qu'Ovide

2. vol.

B iij      avoit

avoit déguisé celui de Julie, fille d'Auguste, sous celui de Corinne. Claudia étoit de l'illustre & ancienne Famille des Claudiens, rapportée dans les Familles Romaines de Patin, laquelle a donné des Empereurs à Rome, & dont Suetone parle amplement au commencement de la Vie de Tibere. Lesbia étoit donc un nom supposé, ainsi que nous appellons Silvie, Climene, &c. celles pour qui l'on s'exprime en Vers. Ce même nom a été employé par d'autres Poëtes anciens. Dans la douzième des Epodes d'Horace, lorsque Canidia, vieille débauchée, lui fait des reproches, elle lui dit :

Percat malè quæ te

Lesbia querenti taurum, monstravit incertim.

Dans les Epigrammes d'Aufone, on lit ce Distique :

Tres fuerant Charites, sed dum mea Lesbia  
vixit,

Quatuor, at perit, tres numerantur item

Parmi les Vers du Poëte Alcime, cités dans les Catalectes de Petrone, une Poësie commence par ces deux Vers :

DECEMBRE. 1726. 285

Lux mea, Puniceum misit mihi, Lesbia,  
malum,

Jam fordent animo cætera pomâ meo.

*Par M. de Mautour.*

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

L'AVEUGLE CLAIRVOYANT,

*Histoire Persanne.*

**S**I la valeur a quelquefois conquis des Empires, la prudence n'en a pas moins conservé. La première de ces deux vertus a plus d'éclat, mais la seconde a plus de solidité; il seroit à souhaiter qu'elles se trouvassent unies dans un même sujet, rien ne seroit capable de leur résister; mais comme il n'est rien de parfait, il faut se contenter de la vertu qu'on possède, & tâcher par-là de se dédommager de celle qu'on n'a pas.

Il se pourroit même faire qu'un homme qui posséderoit ces deux vertus dans un même degré, les rendroit toutes deux inutiles, s'il les exerçoit à contre-temps, auquel cas il démentiroit l'une des deux, c'est-à-dire, la prudence, d'où l'on pourroit tirer une conséquence très-favorable à cette dernière; puisque la pruden-

2. vol.

B. iiii. cc

ce peut se passer de la valeur exercée sans la prudence, tomberoit d'elle-même. On verra la preuve de ce que je viens d'avancer dans l'Histoire de l'Aveugle clairvoyant, que je vais raconter. Le Héros de cette Histoire étoit également vaillant & prudent; mais les circonstances où il se trouva, exigèrent de lui qu'il préférât la vertu la plus solide à la plus éclatante, je veux dire la prudence à la valeur.

Thamures, Roi de Perse, après un regne assez long & assez heureux, étant mort sans enfans mâles dans Ispaham, Capitale de son Royaume, les Persans à qui sa memoire étoit chere, voulurent conserver la Couronne à une fille unique qu'il laissa après lui; mais comme les Loix de cet Empire n'admettoient point de femmes pour tenir les rênes de l'Etat par elle-même, ils résolurent de choisir un Roi, qui ne monteroit sur le Trône que pour s'y placer avec la fille du grand Roi qu'ils venoient de perdre.

Cette Princesse s'appelloit Rosemonde. La Nature ne lui avoit donné aucune des grandes qualitez qui rendoient la memoire de son Pere si recommandable; où plutôt elle avoit répandu sur elle tous les vices à la fois; elle étoit cruelle, perfide, ambitieuse, & surtout livrée à

cette aveugle passion qui fait tant de malheureux quand elle s'échappe au-delà des bornes que la raison lui prescrit.

On entend bien que je veux parler de l'Amour. Rosemonde y étoit donc livrée toute entière, sans avoir en partage ce qui le fait naître dans tous les cœurs ; en un mot, elle n'étoit ni vertueuse, ni belle. Mais quoique la Nature lui eût refusé la beauté, qui est sans contredit, le plus riche appanage de son sexe, elle l'avoit formée d'un sang à pouvoir faire un Roi, & ce droit lui pouvoit tenir lieu de beauté, à des yeux ambitieux.

Osmin, jeune Seigneur Persan, avoit eu le bonheur de lui plaire ; je dis le bonheur, parce qu'il étoit ambitieux & qu'il préféreroit l'éclat d'une Couronne à celui des plus beaux yeux. Quoiqu'il ne sentît rien pour elle, il ne laissoit pas de prendre auprès d'elle la forme de l'Amant le plus passionné. La mort de Thammures avoit réveillé en lui l'ardeur de lui plaire, par l'esperance d'un Trône qui étoit en effet l'unique objet de ses desirs.

Rosemonde s'en apperçût avec des transports de joye qui ne peuvent bien être exprimez que par ceux à qui l'Amour les fait sentir. Elle n'oublia rien

pour réunir en sa faveur les suffrages des grands du Royaume ; mais tous ses soins furent inutiles.

Quoique Osmin eût de très-grandes qualitez , & qu'il fût un des plus vaillans hommes d'entre les Persans , il n'avoit pas rendu d'assez grands services à l'Etat pour être preferé à Bâté , c'est le nom de celui qui succeda à Thamures. Ce dernier avoit donné en mille occasions des preuves éclatantes d'une valeur extrême & d'une prudence consommée ; & malgré les sollicitations de Rosemonde, il l'emporta sur son concurrent. Quel coup de foudre pour Rosemonde ; Osmin n'en fut gueres moins accablé qu'elle ; mais il scût mieux prendre son parti. Il dissimula son chagrin & porta son Amante à dissimuler le sien.

Bâté , dont j'ai déjà dit qu'il n'étoit pas moins prudent que vaillant , n'avoit pas besoin de l'exemple de ces deux Amans pour se contraindre , il n'ignoroit pas toutes les démarches que Rosemonde avoit faites en faveur d'Osmin , & il n'étoit que trop persuadé que la même main qui avoit voulu l'écartier du Trône, n'oublieroit rien pour l'en précipiter ; tout devoit lui rendre Osmin suspect ; & s'il n'eût écouté que ses premiers mouvemens il n'auroit pas balancé à immoler cette

2. vol. victime

victime à sa feureté ; mais il crût qu'il étoit plus à propos de feindre, & bien loin de témoigner ni de mécontentement à Rosemonde , ni de colere à Osmin, il ne s'attacha qu'à regner paisiblement, sans pourtant négliger le soin de sa feureté & de sa gloire.

Rosemonde étoit bien plus agitée que lui ; c'étoit peu pour elle d'avoir vû échoüer les plus grands projets qu'elle avoit formez pour l'élevation d'Osmin au Trône ; il falloit renoncer pour toujours à ce cher Amant, ou au rang de ses Peres, ces deux sacrifices lui coûtoient également à faire ; elle ne tenoit gueres moins à l'ambition qu'à l'Amour ; mais enfin ce dernier l'emporta, elle se détermina absolument à abandonner le Trône au nouveau Roi, plutôt que de consentir à être à un autre qu'à Osmin. Elle en fit la proposition à son Amant, qui pour ne pas lui laisser voir que c'étoit la Couronne & non la personne, qui faisoit l'objet de ses vœux, affecta une vive reconnoissance qui sembloit dictée par l'Amour le plus tendre qui fût jamais. Elle s'applaudit en secret d'un désinterressement qui lui prouvoit qu'elle n'étoit aimée que pour elle-même & indépendemment de l'éclat d'une Couronne ; mais cette même reconnoissance don-

Osmin l'ébloüissoit, ne servit à ce jeune ambitieux qu'à mieux colorer le refus qu'il vouloit faire d'une main qui perdoit tout son prix en renonçant au Sceptre que le droit du sang lui avoit destiné.

« Belle Rosemonde, lui dit-il, plus  
 » je suis pénétré de vos bontez, plus je  
 » dois à mon tour faire éclater de recon-  
 » noissance en sacrifiant mon bonheur à  
 » votre gloire. Est-ce à moi à vous dé-  
 » trôner. Quand je devrois n'employer  
 » ce peu de valeur que les Dieux m'ont  
 » donné en partage, qu'à mettre de nou-  
 » veaux Diadèmes sur votre front? &  
 » comment souffrirois-je qu'un autre dans  
 » Ispaham donnât des loix à la Souverai-  
 » ne de mon cœur? Non, non, je n'y  
 » consentirai jamais; je fens tout ce que  
 » je perds en vous laissant regner avec  
 » le trop heureux Bâté; mais enfin vos  
 » Peuples ingrats, ont prononcé entre lui  
 » & moi, c'est à moi à souscrire à leur  
 » choix, & à me contenter du nom de  
 » votre premier sujet, sans cesser d'être  
 » le plus tendre & le plus fidelle de  
 » vos adorateurs.

Rosemonde eut beaucoup de peine à entrer dans des sentimens si raisonnables, son amour étoit trop violent pour écouter la voix de la Prudence; mais il fallut enfin se rendre, ou du moins prendre  
 des

des temperamens entre l'Amour & l'ambition. Elle se détermina à épouser Bâté, mais ce fut d'une maniere à pouvoir se-couïer dans des temps plus favorables un-joug qu'elle ne s'imposoit que par ne-cessité : voici comment elle s'y prit.

A peine le nouveau Roi l'eût-il épou-sée solennellement, qu'elle affecta de tomber en foiblesse. On la porta dans son Appartement dont l'entrée fut fer-mée à tout le monde. Son principal Me-decin, qu'elle avoit gagné à force de presens, fit entendre que son évanoüisse-ment avoit été suivi d'une fièvre ardente qui mettoit sa vie en danger, & qui de-mandoit absolument que personne ne la vit, sans excepter le Roi même.

Le Roi ne fut pas long temps à s'ap-percevoir du stratagème ; mais bien loin d'en faire le moindre éclat, il sembla se prêter lui-même à tout ce que le prin-cipal Medecin de Rosemonde exigeoit de lui. Cependant comme il voyoit bien que cette perfide Reine ne se refusoit à ses embrassemens, que pour se conserver à Osmin, il crut qu'il falloit rompre des mesures qu'il ne doutoit pas que l'Amour ne leur eût fait prendre pour arriver un jour à la fin qu'ils pouvoient s'être pro-posée.

Ce fut dans ce dessein qu'il manda

2. vol.

Osmin

Osmin , à l'insçû de Rosemonde. Osmin fut d'abord allarmé de cet ordre ; mais il y avoit trop de danger à ne pas obéir. Il s'arma de constance , persuadé qu'on ne pouvoit le convaincre de rien ; il crut qu'avec un peu de fermeté , il pourroit dissiper ce premier orage. Il se rendit donc auprès du Roi , qui l'ayant reçû avec un air ouvert , le fit passer dans son Cabinet.

» Osmin, lui dit-il, ce n'est pas avec  
 » vous que je prétens dissimuler : vous  
 » avez part à l'indisposition de la Reine ,  
 » j'avois déjà été instruit de l'amour qu'el-  
 » le vous portoit avant que les Per-  
 » sans me destinassent à son lit & au  
 » Trône de son Pere. Je l'ai obtenu ce  
 » Trône , malgré tout ce qu'elle a tenté  
 » pour vous y faire placer , j'ai même  
 » obtenu sa main ; mais elle ne m'a point  
 » encore reçû dans son lit ; je ne prends  
 » point le change sur l'indisposition qui  
 » m'en a écarté jusqu'aujourd'hui ; je  
 » vous l'ai déjà dit , Osmin, vous y avez  
 » part , tout autre Roi vous en puniroit  
 » avec la dernière rigueur & assureroit  
 » son Trône par votre mort ; mais les  
 » services que votre valeur a déjà ren-  
 » dus à la Perse, & ceux qu'elle peut en-  
 » core lui rendre , me parlent en votre  
 » faveur ; je ne veux pas vous perdre &  
 » priver

2. vol.

» priver mes nouveaux sujets des se-  
 » cours qu'ils peuvent attendre de vous  
 » dans la cruelle guerre que les Parthes  
 » nous ont déclarée ; mais je ne veux pas  
 » aussi que cette vie que je vous laisse,  
 » me soit funeste. Tant que Rosemonde  
 » espérera de vous placer sur le Thrône  
 » que j'occupe , je n'y serai pas assuré ,  
 » il faut lui ôter toute esperance de pou-  
 » voir être à vous , & je ne le puis mieux  
 » qu'en vous donnant à un autre.

Osmin ne put entendre ces derniers  
 mots sans trouble : » Quoi , Seigneur lui  
 » répondit-il , ce n'est donc qu'aux dé-  
 » pens de ma liberté que vous voulez me  
 » laisser la vie ! Je ne sçai , continua-t il ,  
 » si les sentimens de Rosemonde pour  
 » moi sont tels que vous le pensez , je ne  
 » vous cache point qu'elle a fait quelques  
 » vœux pour moi , quand il s'est agi du  
 » choix d'un époux , ces vœux m'étoient  
 » trop glorieux pour les desavouer : voi-  
 » là tout mon crime , si c'en est un de  
 » trop plaire ; mais dois-je l'expier par  
 » une peine aussi cruelle que celle que  
 » vous m'imposez ? J'ai toujours préféré  
 » ma liberté aux biens les plus précieux ;  
 » les Dieux n'ont rien donné de plus  
 » cher aux hommes , ma vie est en votre  
 » pouvoir , ordonnez qu'on me l'ôte ,  
 » mais n'allez pas jusqu'à mon cœur c'est

» à moi seul à en disposer. Je vous en-  
 » tends, lui répondit le Roi, vous vou-  
 » lez le garder à Rosemonde; mais cette  
 » même Rosemonde est-elle en liberté de  
 » l'accepter, après les engagements solem-  
 » nels qu'elle vient de contracter avec  
 » moi? Je sçais, ajouta-t-il, que je com-  
 » mets une injustice envers vous, en vous  
 » obligeant à épouser une personne que  
 » vous n'aimez pas; mais n'en commet-  
 » tez-vous pas une plus grande envers  
 » moi, en conservant des prétentions sur  
 » une personne qui ne doit aimer que  
 » moi? Au reste, ne croyez pas, pour-  
 suivit-il, que l'objet que je vous destine,  
 soit indigne de votre attachement; soit  
 que vous soyez Amant, soit que vous  
 soyez ambitieux, vous trouverez égale-  
 ment de quoi vous satisfaire, & quand  
 je vous aurai nommé Elixene... Elixene!  
 interrompit Osmin, avec étonnement;  
 oüy, poursuivit le Roi, la niece  
 de Rosemonde; vous voyez combien je  
 vous approche du Trône, à mesure que  
 je travaille à m'y assurer.

Ces derniers mots acheverent de cal-  
 mer ce qui restoit de trouble dans le  
 cœur d'Osmin. Ce cœur ambitieux se  
 trouva dédommagé d'une partie de ce qui  
 manquoit à ses esperances, il regarda ce  
 Trône qu'il perdoit, comme un bien qui  
 2. vol. pourroit

pourroit lui appartenir un jour ; il roula tout à coup dans son esprit mille pensées confuses , qui demandoient du temps pour être développées ; aussi pria-t-il le Roy de lui donner quelques jours pour se déterminer, à profiter de l'honneur qu'il vouloit bien lui faire. Le Roi l'embrassa tendrement & le pria de ne pas différer à répondre à ses intentions , après quoi il le congédia.

Osmin n'eut pas plutôt quitté le Roi, qu'il alla s'enfermer dans son Cabinet , pour y rêver sérieusement à la proposition que son Maître venoit de lui faire. Il n'avoit que de l'ambition, comme je l'ai déjà dit, & quelques charmes qu'eût la Princesse Elixene, il ne songeoit qu'au Trône. Ce Trône lui paroissoit incertain , soit qu'il dût y être élevé par Rosemonde , soit que ce fût Elixene qui l'y fit parvenir. Dans cette incertitude, il n'avoit pas plutôt panché vers l'une, que l'autre le faisoit repasser de son côté. Les difficultez lui paroissoient encore plus grandes du côté de Rosemonde ; elle veut te couronner, se disoit-il à lui-même, mais ce Sceptre qu'elle te destine n'est plus en son pouvoir, celui qui le possède est maître absolu de tes jours, & si tu refuses l'honneur qu'il te veut faire, tu ne peux attendre de lui qu'une mort certaine. Ces

premieres reflexions furent suivies d'une infinité d'autres qui s'entre-détruisoient à mesure qu'elles naissoient. Il prit enfin son parti, & voici quelle fut sa dernière résolution. Il écrivit à Rosemonde pour l'instruire de la perplexité où il se trouvoit ; le premier Medecin dont j'ai déjà parlé, lui parut très propre à cette confiance ; il lui confia la Lettre, qui fut remise entre les mains de Rosemonde & elle étoit conçûe en ces termes.

MADAME,

*Mon Tyran & le vôtre, vient de m'ordonner d'épouser la Princesse Elixene ; je n'aurois pas balancé un moment à lui désobéir, quoique cette désobéissance dûe être suivie de ma mort ; mais en mourant je vous laissois exposée à toute sa fureur & c'est ce qui m'a engagé à lui demander du temps pour me déterminer à obéir à des ordres qui me paroissent plus cruels que cette mort dont il m'a menacé. Je n'ay pas mal employé ce délai précieux qu'il m'a accordé ; le Ciel m'a inspiré un artifice dont nous pourrons profiter un jour ; mais il faut que la Princesse Elixene y entre de moitié. Elle y sera d'autant plus portée, qu'elle aime l'illustre inconnu qui est arrivé en cette Cour depuis la dernière*

*2. vol.*

*Campagne.*

DECEMBRE. 1726. 286

*Campagne, où il a été fait prisonnier. Ohi, Madame, puisque Oronte est déjà maître de son cœur & qu'il l'aime par votre aveu, je ne doute point qu'elle ne se prête à ce que j'ai imaginé; j'en agirai avec elle comme vous en avez agi avec mon Rival. Notre Hymen ne se passera qu'en ceremonies qui puissent en imposer à celui qui nous y force. C'est à vous, Madame, à y disposer la Princesse Elixene, & à témoigner à notre Ennemi commun que vous souhaitez cette alliance avec autant d'ardeur que lui. Je ne vous renouvelle pas ici les assurances de l'inviolable attachement que j'ai pour ma véritable Souveraine, mes actions valent bien des sermens, & tous les momens de ma vie ne seront employez qu'à vous prouver qu'aucun Mortel ne peut me disputer le titre du plus fidelle Amant qui fut jamais.*

O S M I N.

Cette Lettre, toute affligeante qu'elle étoit, combla Rosemonde de joye; si d'un côté elle lui inspiroit quelque cruauté, par les mesures que Bâte prenoit pour lui enlever son cher Osmin, de l'autre elle lui donnoit de nouvelles preuves de la fidelité de son Amant. Elle n'oublia rien pour seconder son artifice. Elixene n'eut pas beaucoup de peine à se conformer à

2. vol

les

ses volontez. Son mariage avec Osmin fut célébré avec les solemnitez qu'exigeoit une personne de son rang & de son sang. Tout Ispaham trompé comme le Roy, souhaita mille prosperitez aux prétendus Epoux, & se flatta de l'esperance de voir perpetuer le sang du grand Thamures par sa petite niece ; si le Ciel refusoit cette gloire à sa propre fille.

Osmin prit avant son Hymen une précaution qu'il jugea necessaire à sa seureté & à celle de Rosemonde, ce fut d'exiger un serment de la Princesse Elixene & de l'inconnu Oronte, qu'il avoit fallu mettre dans la confiance, qu'aucune des patties interessées ne reveleroit ce grand secret que du consentement des autres. Le Soleil, principale Divinité, que les Persans adorent, fut attesté avec toutes les circonstances qui pouvoient concourir à rendre le serment inviolable ; Rosemonde le ratifia avec plaisir ; y ayant plus d'interêt que personne.

La tromperie fut ménagée avec tant d'art ; que Bâté n'en conçut pas le moindre soupçon, il crut avec tous les Persans que le mariage avoit été consommé & par là il commença à se tranquiliser au sujet de Rosemonde, qui pour le mieux tromper lui fit esperer que son indisposition finiroit bien-tôt.

a. vol.

Cependant

Cependant le Roi des Parthes, se préparoit à vanger la mort de son fils qu'il croyoit avoir été tué à la dernière Bataille que les Persans avoient gagnée sur lui; il est vrai que quelques recherches qu'ont eût faites, le corps de ce Prince n'avoit pas été trouvé parmi les morts; mais on n'avoit pas lieu de douter qu'il n'eût péri, puisque, s'il n'eût été que prisonnier, il n'auroit pas manqué d'en informer le Roi son pere.

Au premier bruit des préparatifs des Parthes, le nouveau Roy de Perse se mit en état non-seulement de se défendre contre un Ennemi vaincu plus d'une fois; mais il crut qu'il étoit de sa gloire de le prévenir. L'Armée Persanne fut bientôt assemblée, il vouloit la commander en personne, mais ses plus fidelles Sujets lui représenterent que dans un regne naissant sa présence étoit absolument nécessaire dans Ispaham, pour empêcher que la Reine n'y excitât quelques troubles contre son autorité. Quoique l'Hymen d'Osmin & d'Elixene semblât le mettre en sureté du côté de Rosemonde, il ne laissa pas de prendre les précautions que son Conseil lui inspiroit. Il déclara Osmin Generalissime de son Armée, & se réserva le soin de pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour faire subsister

des Troupes, & pour les renforcer, selon qu'il seroit à propos, & que le sort des armes l'exigeroit.

Le choix d'un Chef tel qu'Osmin, fut presque généralement approuvé; ce Prince avoit donné des preuves si éclatantes de valeur dans les Campagnes précédentes, qu'on ne douta point qu'il ne remplît glorieusement celle qu'il alloit commencer. Je dis presque généralement, parce qu'il se trouva dans le Conseil du Roy, quelques Ministres qui représentèrent à leur nouveau Monarque, qu'il y avoit quelque danger à mettre une si grande autorité entre des mains suspectes; qu'à la vérité Osmin, comme époux de la Princesse Elixene, étoit le plus digne qu'on pût choisir pour un pareil commandement; mais que ce même Osmin avoit été le concurrent de son Maître, que le dépit de s'être vû exclus par les Persans d'un Trône qu'il devoit des yeux, pourroit le porter à oublier son devoir, sur tout si la victoire venoit à seconder ses projets ambitieux, qu'il seroit capable de tout oser s'il avoit le cœur des Soldats; ils ajoûterent de nouvelles reflexions à ces premières; mais Fâte ne s'y arrêta point, quoiqu'il en sentît toute la force; il craignit de s'exposer à de plus grands inconve-

niens , en donnant de nouveaux sujets de mécontentement à Osmin , par une défiance si hors de saison ; il remercia ceux qui voulurent le détourner de son premier dessein , d'un conseil qu'un véritable zele les avoit portés à lui donner. Son premier dessein fut résolu & rendu public ; Rosemonde fut celle qui lui témoigna moins de reconnoissance , soit qu'elle craignît de reveiller ses premiers soupçons ; soit qu'elle ne se vît séparée qu'à regret de l'objet de toute sa tendresse.

Osmin , après avoir remercié le Roy de l'honneur qu'il venoit de lui faire , disposa toutes choses pour son départ , & dans le congé qu'il prit de Rosemonde , il lui renouvela les sentimens de fidélité qu'il lui avoit cent fois témoignés ; elle lui promit de son côté de ne rien négliger pour le placer sur le Trône que Bâté avoit usurpé sur lui , c'est ainsi qu'ils appelloient un choix qui n'étoit rien moins qu'une usurpation , mais qui leur paroissoit tel , parce qu'il n'avoit pas été fait au gré de leur desir. Ils prirent les plus justes mesures pour réussir dans leur entreprise ; & de peur que leurs Lettres ne tombassent entre les mains du Roy , ils convinrent de ne mettre dans leur confiance que ce même Medecin , dont la fidélité leur étoit si connue.

Le départ d'Osmin fut assez sensible à Rosemonde , pour apporter quelque alteration à sa santé. Sa langueur parut si visible à son premier Medecin , qu'il lui conseilla de ne pas se montrer au Roi en cet état. Elle n'eut pas beaucoup de peine à se priver d'une présence , que l'absence de son Amant lui rendoit encore plus odieuse. Le Roi eut la complaisance de se rendre à la priere qu'on lui fit de sa part de ne la point voir ; ce ne fut pas sans en soupçonner un peu la véritable cause.

Quelques mois se passerent , sans qu'on reçut des nouvelles importantes de l'Armée , & sans que Rosemonde parut recouvrer cette santé dont elle avoit flaté le Roi. Ce Prince ne la voyoit point , parce que son premier Medecin lui disoit toujours qu'elle n'étoit pas encore en état de souffrir d'autres visites que celles de sa fille. Cependant Osmin , que l'ambition possédoit tout entier , écrivoit lettres sur lettres à Rosemonde , auxquelles cette Reine passionnée répondoit par l'entremise de son Medecin. Elle ne prévoyoit pas , en y exprimant sa tendresse dans les termes les plus énergiques que sa passion pouvoit lui suggerer , que ces mêmes lettres tomberoient un jour entre les mains de Bâté ; voici

2. vol.

par

par quel accident elles vinrent en sa puissance.

Rosemonde alloit quelquefois à la campagne, sous prétexte d'y rétablir sa santé. Un jour qu'elle y étoit allée, suivie de la Princesse Elixene, elle oublia malheureusement de fermer son Cabinet, où les lettres d'Osmin étoient renfermées dans un petit coffret. Le Roi entra dans son appartement, soit par un simple motif de curiosité, soit pour chercher à éclaircir les soupçons que la longue indisposition de la Reine lui donnoit; & il prit soin d'y aller sans suite. Il le parcourut tout entier avec beaucoup d'émotion, & il arriva enfin au fatal Cabinet. Le premier objet qui lui frappa les yeux fut ce coffret, dans lequel étoient renfermées toutes les lettres d'Osmin. Il ne le prit qu'en tremblant, comme s'il eut fait un larcin, & sortit en même temps pour s'aller renfermer dans son Cabinet, où il défendit qu'on laissât entrer qui que ce fut. Quels furent ses transports à la lecture des lettres d'Osmin à la Reine? & quel fut son étonnement, quand il apprit que le mariage de ce Prince avec la Princesse Elixene, n'étoit qu'une feinte? il ne douta pas un seul moment, que la perfide Rosemonde n'eût différé la consomma-

C. mation

mation du sien pour se conserver à son Amant. Il jura la perte ; mais pour rendre ses coups plus sensés, il voulut qu'ils fussent guidez par la prudence, & mieux convaincre ses victimes des crimes dont il étoit résolu à les punir, Il s'avisa d'un stratagème, qui d'abord lui parut indigne de la Majesté Royale, mais qu'il jugea digne d'être employé contre des coupables aussi artificieux que ceux à qui il devoit toute son indignation.

Comme ç'avoit été sur la foi du premier Medecin de la Reine, qu'il l'avoit crüe véritablement indisposée, & que quelques unes des lettres qu'il venoit de lire, le declaroient agent d'une intrigue qui n'alloit pas moins qu'à le deshonnorer, & qu'à lui ravir l'Empire & la vie, il voulut s'en servir pour avoir de nouvelles convictions d'un complot si criminel. Il l'envoya chercher par un de ses Gardes, sous prétexte qu'il avoit besoin de son art pour quelque indisposition qu'il commençoit à sentir.

A peine Hermocrate, c'est le nom du Medecin, fut-il entré dans l'Appartement du Roi, que ce Prince lui étala tous ses crimes, en lui montrant les lettres qu'il avoit surprises dans le Cabinet de la Reine. Hermocrate, trouvant la conviction dans des témoins si peu susceptibles de mensonge, & de faibles,

faibles, mit tout son espoir dans la clemence de son Juge. Il se jeta à ses pieds, & vint à lui la fatale necessité où il étoit de perir, ou d'obéir à la Reine, qui l'auroit pû du moindre refus, pour se delivrer d'un temoin dont elle ne pouvoit s'affurer qu'en le retenant son complice.

Le Roi demeura long-temps inflexible, mais seignant enfin de se laisser attendrir: « Hermocrate, lui dit-il, vous connoissez toute l'énormité de votre crime, & vous avez besoin de toute ma clemence pour en éviter le juste châtiment. Cependant, je veux bien entrer dans votre foiblesse, & croire que ce n'est que pour avoir craint la mort que vous l'avez mérité; vous l'aurez, sans doute, bravée, si vous aviez eu plus de vertu, & vous l'aurez préférée au crime; mais il est peu de cœurs assez genereux, pour prendre un parti si héroïque. Je vous pardonne donc une foiblesse dont vous n'avez pas été le maître de vous défendre. Apprenez pourtant à quelles conditions je vous laisse une vie, que vous n'avez pas rougi de conserver aux dépens de votre innocence. Il faut entrer dans mes intérêts, & traiter ceux de Rosmon de. Pour la mieux observer, je veux

21 vol. C ij. scadre

» feindre d'avoir perdu la vûe ; c'est à  
 » vous d'appuyer ce mensonge que la  
 » prudence m'inspire, comme vous avez  
 » appuyé la fausse indisposition de la Rei-  
 » ne. Au reste, ne croyez pas me trom-  
 » per impunément, rien ne vous garanti-  
 » roit d'un supplice que vous n'avez déjà  
 » que trop mérité ; je vous rendrai même  
 » responsable des fautes du hazard. C'est  
 » à vous à prendre des mesures si jus-  
 » tes, que rien ne puisse vous rendre  
 » coupable à mes yeux. Comme c'est par  
 » vous que toutes les lettres d'Osmin par-  
 » viennent aux mains de Rosemonde, je  
 » prétens qu'elles passent d'abord aux  
 » miennes. Je ne vous en dis pas davan-  
 » tage ; reparez vos fautes passées par une  
 » aveugle soumission à la peine que je  
 » vous en impose ; cette peine ne sera  
 » pas sans récompense, & mes bienfaits  
 » répandus sur vous à pleines mains vous  
 » dédommageront avantageusement de  
 » ceux dont mes ennemis peuvent vous  
 » avoir flatté.

Hermocrate ne balance pas un mo-  
 ment à souscrire à des loix dont il n'au-  
 roit osé se flatter ; il se chargea de la  
 Cassette, qu'il alla reporter au même  
 endroit où le Roi l'avoit prise, après y  
 avoir remis toutes les lettres d'Osmin.

route la Ville d'Ispham, la nouvelle de l'aveuglement du Roi. Rosemonde ne fut pas celle qui s'en affligea le plus; elle fonda de nouveaux projets d'ambition sur cette aventure, qui lui parut aussi heureuse, qu'elle parut triste à toute la Perse. Elle consentit même à voir le Roi, qui la fit prier de le venir consoler dans sa nouvelle disgrâce. Elle lui trouva les yeux si beaux, qu'elle n'auroit jamais crû qu'il en eut perdu l'usage sur la foi de tout autre qu'Hermocrate; les Medecins subalternes se rangerent du sentiment du premier, soit par ignorance, soit par politique, & il n'y eut personne qui doutât un seul moment que le Roi ne fut véritablement aveugle.

Quel ne fut pas le nouveau dépit de ce Prince à la vue de Rosemonde? Elle se servit des termes les plus énergiques pour lui faire entendre quelle étoit sa douleur, tandis que sa joye éclatoit dans ses yeux. Elle n'en demeura pas là; ses émissaires prirent soin, par son ordre, de répandre par tout, que les Persans étoient bien malheureux d'être gouvernez par un Prince, à qui le Soleil, Protecteur de leur Empire, refusoit la lumière qu'il accordoit au reste des Mortels. Les exploits d'Osmin, dont les

nouvelles arrivoient tous les jours, faisoient repentir les Peuples de la préférence qu'ils avoient donnée à son Concurrent ; Rosemonde s'applaudissoit de ces murmures qu'elle fomentoit sous main ; mais les Dieux la punirent de sa perfidie par un coup qu'elle auroit dû prévoir, & dont cependant elle ne s'étoit pas avisée. C'est que ces mêmes Peuples, qui témoignent vouloir se soustraire à la domination de Bâte, pour reconnoître celle d'Osmin, l'excluoient elle-même du Trône, attendu que ce Prince étoit marié à la Princesse Elixene, qui par là devoit devenir leur nouvelle Reine.

Quoique Rosemonde sçut que le mariage d'Osmin & d'Elixene n'avoit pas été consommé, ces bruits ne laissent pas de lui faire quelque peine. Elle connoissoit Osmin pour un des hommes le plus ambitieux, elle se rendoit même assez de justice, pour attribuer l'amour qu'il lui portoit, à l'esperance d'un Trône, attaché à sa possession ; mais la tendresse que sa niece avoit pour elle, & la constance pour l'illustre prisonnier, qui s'étoit rendu maître absolu de son cœur, la rassurerent contre les mouvemens de jalousie qui s'élevoient dans son ame. Laissons-la flotter entre la crainte

DECEMBRE. 1726. 2877

& l'esperance, & transportons nous  
auprès d'Osmin, à qui le Ciel reservoit  
de nouvelles aventures, du côté qu'il  
l'avoit le moins prévu, je veux dire de  
l'Amour. On verra dans la seconde par-  
tie de cette Histoire, dans le prochain  
Mercure, comment ce Dieu se soumit un  
cœur, qui jusqu'alors s'étoit soustrait à  
son empire, & n'avoit jamais reconnu  
d'autre Divinité que l'ambition.



*VERS* adressez à son jour natal, par  
M. Laurens, le 26. Octobre 1725.  
auquel jour il entroit dans sa quatre-  
vingtième année.

**T**A visite de tous les ans,  
Me fait enfin rougir de honte,  
Tu veux que je te rende conte  
De l'emploi que j'ai fait du temps.

Or que venons-nous faire au monde ?  
Le premier âge est sans raison,  
Et nous passons cette façon,  
Dans une ignorance profonde.

Les beaux jours de notre Printemps,

2. vol.

C iiii. Nous

## 2878 MERCURE DE FRANCE:

Nous tirent de cette ignorance ,  
Et par le secours du bon sens ,  
Nous donnent quelque intelligence ;  
Nous croyons avoir de l'esprit ,  
Mais souvent c'est pour notre perte :  
Et l'erreur dont il se nourrit ,  
En l'abusant nous déconcerte.

On perd tout le fruit de ses soins ,  
L'âge qu'on nomme raisonnable .  
Devient par un fort déplorable ,  
L'âge où l'on raisonne le moins ;  
La raison y tombe en delire ,  
Les passions par leur concours ,  
De ses conseils troublent le cours ,  
Et s'emparent de son empire.

Quand ces premiers feux sont passez ,  
Sommes-nous moins embarassez ?  
L'ambition & l'avarice ,  
Par mille dangereux détours ,  
Nous conduisent au sacrifice ,  
Que nos cœurs leur font tous les jours .  
Combien de travaux & de peines ?  
Vit-on lorsqu'on n'est plus à soi .

... 2. vol.

Et

Et que ces fieres Souveraines,  
A la raison donnent la loi ?

Le grand âge au secours s'avance,  
Il arrive fort à propos,

Il vient leur imposer silence,  
Et nous donner quelque repos.

Notre ame paroît plus tranquile,  
La raison reprend son flambeau,

Mais il ne nous est plus utile,  
Que pour nous conduire au tombeau.

Pour moi ma carriere est remplie,  
Seize lustres ont fait mon fort,

Mais qu'ai-je fait pendant ma vie,  
Que de m'avancer vers la mort ?

Je sens l'approche de mon heure,  
Par mes jours passez convaincu,

Que plus sur la terre on demeure,  
Et souvent moins on a vécu.

Ces Vers sont de M. Laurens, qui les  
composa quatre mois avant sa mort. C'est  
lui qui a eu le funeste sort d'être brûlé  
avec M. Colonne dans l'incendie, ar-  
rivée au Marais la nuit du Mardi gras  
de cette année 1726.



*EXTRAIT du Memoire sur l'Aurore Boreale du 19. Octobre de cette annés 1726. lu à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le 22. Novembre suivant, par M. Gaudin.*

**L'**Aurore Boreale n'avoit jamais paru si variée & si étendue, du moins on n'en a point de Description qui le fasse connoître. Il y a beaucoup d'apparence, à en juger par celle du 19. Octobre dernier, que ce Metéore a donné occasion à divers Peuples de s'imaginer des armées en l'air, & sans doute les Historiens l'ont aussi rapporté, ou par ignorance de la Physique, ou pour se conformer au goût & à la maniere de penser du Peuple.

Ce Metéore a été nommé *Lumiere ou Aurore Boreale*, à cause de sa ressemblance à cette lumiere douteuse que le Soleil produit lorsqu'il est au dessous de l'Horizon, un peu devant son lever, ou peu après son coucher, & aussi parce qu'il paroît presque toujours au *Nord*. Il est vraisemblable qu'il s'en forme de pareils du côté du *Sud*, que l'on pourroit, par

2. vol, la

la même raison, appeller *Auroris Australis* ; mais faute d'Observateurs dans ces parties de la terre, il n'est pas sûr qu'on les y ait remarquées.

Il paroît par les recherches historiques de quelques sçavans Physiciens, auxquelles M. Gaudin en joint d'autres qui leur avoient échappé, que de tout temps ce Phénomène a été remarqué. Les Curieux de ces sortes d'époques pourront consulter le *Pharus, sive de Prodigis Ignis Cœlestibus, &c. Gresse. 4<sup>o</sup>.* mis au jour en 1721 par M. Liebkecht, sçavant Allemand.

L'Aurore Boréale du 19. Octobre dernier a été observée, suivant les Relations qu'on en a reçues depuis environ les 35. degrez de latitude septentrionale jusqu'au 60. degre. Elle a peut être été vûe encore plus loin, mais on n'en a pas reçu de nouvelles.

Les circonstances de ce Meteoré n'ont pas été tout-à-fait les mêmes dans les differens lieux où on l'a observé ; il seroit étonnant qu'elles l'eussent été.

A Paris on commença de l'appercevoir vers les sept heures & demie, & il étoit alors composé de trois Arcs concentriques posez immédiatement l'un au dessus de l'autre : ce qui formoit un grand ceintre appuyé sur l'horizon. L'arc du milieu

## 2882. MERCURE DE FRANCE.

étoit obscur, les deux autres étoient lumineux. Tous ensemble étoient transparents; enforte qu'on voyoit les étoiles au travers : de temps en temps on voyoit sortir de l'arc obscur des especes de fusées ou jets de lumiere qui s'élevoient plus ou moins, & finissoient bien-tôt. Leur lumiere étoit blanchâtre, ainsi que celle des arcs; ils étoient de même transparents : leur nombre, leur grandeur, & l'instant de leur apparition n'étoient point reglez. L'horison paroissoit alors aussi éclairé que si la Lune eut été présente.

A huit heures  $\frac{1}{4}$ . ces jets de lumiere parurent en plus grand nombre, & s'éleverent avec tant de vitesse, qu'en se déployant de tous côtez, ils couvrirent en un instant tout le Ciel à un petit arc près vers le Midi, qui resta d'un bleu azuré, comme étoit le Ciel auparavant. Tous ces jets de lumiere vinrent se heurter vers le point vertical de l'horison, & y formerent une couronne de quelques degrez de largeur, qui dura presque de la même maniere pendant tout le Phenomene. Quelques parties de cette matiere repandue en l'air parurent rouges du côté de l'Occident, & de même, mais avec moins de vivacité, vers l'Orient. Le tout ensemble étoit violemment

2. vol.

agité.

agité, & l'on auroit dit des vagues de flammes qui partoient de l'Arc Boreal, & venoient se briser à la couronne du Zenith: ce qui dura ainsi avec action jusqu'à dix heures, ou environ, & commença dès lors à diminuer peu-à-peu, & finit vers deux heures après minuit.

Après quelques remarques sur la constitution de l'air à Paris & ailleurs, quelque temps devant & après ce Meteore, & un recit très-succint de quelques apparences particulieres observées dans d'autres lieux, M. Gaudin a placé ses recherches historiques, qui font, pour ainsi dire, la seconde partie de son Memoire: & pour contenter en quelque façon ce grand nombre de personnes qui demandent sur le champ les causes & l'explication de ces sortes de Phenomenes, il a ajouté dans une troisieme partie ses conjectures tirées de la Physique & de la Chymie, qui expliquent assez bien ce Meteore. Ainsi après avoir fait sentir le ridicule de l'opinion de Kirker, en la rapportant seulement, & refuté celle de Suno Arnelius, qui attribue ces lumieres à celle du Soleil réfléchi vers nous, M. Gaudin a tâché de faire voir que toutes les apparences de ce Meteore étoient produites par le mélange du Fer, du Soufre & du Nitre, fondé sur les experien-

## 2884 MERCURE DE FRANCE.

tes de M<sup>rs</sup>. Geoffroy & Lemery ; il a montré que ces trois matieres se trouvent par tout , & que les exhalaisons attirées de la terre par quelque cause que ce soit , en sont chargées.

De-là , par le mélange du fer & du soufre , il a expliqué très-aîsément le Tonnerre , les Eclairs , &c. dans la Zone Torride , & chez nous dans l'Été , parce que les exhalaisons chargées de ces matieres ne s'élevant pas alors fort haut , sont bien-tôt dessechées ; & fermentant violemment , s'écartent avec détonnation. Dans les climats voisins des Poles le peu de chaleur les laisse fermenter plus lentement , & par-là elles ne produisent qu'une lumiere , & se dilatent sans bruit. Les Saisons auxquelles ce Metéore paroît , qui sont l'Automne & le Printemps , s'accordent donc à cette hypothese ; & s'il ne paroît pas si fréquemment l'Hyver , on en doit attribuer la cause aux vapeurs mêlées dans les exhalaisons qui détrempent trop les parties de fer & de soufre qui y sont aussi contenues. M. Gauvain a comparé les Metéores de ces différentes Saisons à l'effet de la Poudre à Canon ; qui étant grainée prend feu subitement , & cause une détonnation violente ; au lieu que si on l'étrase , ou qu'on y mêle un peu de char-

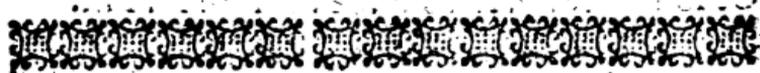
2. vol.

... bon ,

DECEMBRE. 1726. 283

bon , ou. enfin qu'on l'humecte , cette même poudre brulera, en fufant, fans faire aucun bruit.

Avec le Nitre & le Fer , M. Gaudin a formé les couleurs rouges qu'on y a observées de tout temps ; enfin il a expliqué toutes les autres apparences de ce Meteore par le même principe , & a fait voir pourquoi il paroît un Arc , pourquoi on ne le voit gueres que la nuit , d'où vient le clair & l'obscur des trois Arcs qui ont composé le dernier , & enfin il a donné la raison des Iris que l'on y a remarquées dans quelques endroits.



L'HOMME SUPERBE  
dans sa misere même.

SONNET.

L'Homme insensé prenant un vol audacieux ,

Dit en son cœur qu'il est de l'Univers le maître :

Que sa raison , sur tout , le rend victorieux ,

Des plus fiers animaux que nous voyons paroître :

Cet insolent , hélas ! à peine ouvre les yeux ,  
Qu'en

2. vol.

2886 MERCURE DE FRANCE.

Qu'en foule tous les maux lui font assez con-  
noître,

Que cette raison même, ouvrage, & don des  
Cieux,

Le fait voir miserable autant qu'on le peut  
être.

Le passé, le présent, ainsi que l'avenir

Sans cesse de sa fin le font ressouvenir.

L'affligent tour à tour, & redoublent ses  
craintes.

Haine, amour, crime, ennui, soupçon, dé-  
pit, forfait,

Larmes, soupirs, transports, travaux, soucis  
& plaintes,

Ce sont là les présens que sa raison lui fait.

\*\*\*\*\*

*EXTRAIT du Memoire lu à l'As-  
semblée publique de l'Academie Royale  
des Sciences le 13. Novembre dernier,  
sur les nouvelles Eaux Minerales de  
Passy.*

**M**R. Boulduc le fils lut vers la fin de  
la séance un Discours intitulé :  
*Essai d'Analyse en general des nouvelles  
Eaux Minerales de Passy, avec des rai-  
sons succinctes, tant de quelques Phenome-  
nes, qu'on y apperçoit en différentes cir-  
constances.*  
2. vol.

DECEMBRE. 1726. 2887.

*conftances, que des effets de quelques operations, qu'on y a employées pour difcerner les matieres qu'elles contiennent dans leur état naturel.*

Il expofa d'abord ce qui l'avoit porté à en faire de nouveau l'Analyfe : c'eft 1°. des nouveautez imprévües, qu'il avoit aperçües en travaillant fur ces Eaux il y a deux ans, & qu'il croyoit pouvoir joindre à ce que d'autres perfonnes y avoient déjà reconnu par leur travail. 2°. Le bon succès de ces Eaux, qui augmente de plus en plus. 3°. Le fentiment des, habiles Medecins, qui font perfuadez, que plus on connoitra les principes des Eaux Minerales, mieux & plus heureufement on en fera l'application aux maladies.

Il dit après, que les nouvelles Eaux Minerales confiftent actuellement en quatre Sources, dont l'Eau eft claire & limpide en tout temps; qu'on les appelle également & fans diftinction *Ferrugineufes*, n'ayant eu que le fer pour objet en leur donnant ce nom; que toutes les quatre en ont effectivement le goût mêlé d'une legere adftriction & de quelque chofe de picquant, les unes pourtant plus, les autres moins; que l'odorat y diftingue quelque chofe de volatil & de pénétrant : & que la premiere Source a le plus de

2. vol. fer;

## 1888 MERCURE DE FRANCE.

fer; la *deuxième* un peu moins; la *troisième* encore moins; & enfin la *quatrième* en a la plus petite quantité.

Ensuite il rapporta *quelques circonstances* convenables à son Analyse, tant de l'état naturel de ces Eaux, que de leur *alteration*, à laquelle elles sont sujettes par la chaleur de l'air & celle du feu; & enfin de ce que l'on y peut remarquer dans le temps de l'*évaporation* & de la *distillation*.

Cette dernière opération, ajouta-t-il, étant continuée jusques à ce que toute l'humidité ou l'eau soit évaporée; les matières, qui forment la *résidence* au fond du vaisseau, se trouvent à peu près en cet ordre: le Fer, comme le plus pesant, & qui se précipite le premier, occupe le fond; pardessus lui est répandue, notamment dans la *troisième* & *quatrième* Source, une *poussière blanche très-fine*, qui ne se trouve point dans les résidences de la première & deuxième Sources; ensuite on voit des *Crystaux transparents & brillants*; & enfin une *masse confuse, blanchâtre & saline au goût*, qui s'humecte insensiblement, étant exposée à l'air & redevient en grande partie fluide, couvrir le tout.

Après cela M. Boulduc entra dans l'Analyse, & l'accompagna de la démonstration

tion des matieres, qu'il avoit tirées de ces Eaux, & séparées les unes des autres, à mesure que le sujet demandoit, qu'il en parlât.

Commencant par le Fer, il dit, que tout le monde reconnoît sa presence dans ces Eaux par le goût, qu'elles ont, & que quelques-uns comparent à celui de l'ancre; que la Noix de Galle le confirme par les teintes plus ou moins violettes ou rouges, qu'elle leur fait prendre; & enfin que le sediment, qui se dépose naturellement de ces Eaux, comme une rouille de fer, le rend très-sensible à la vûe. Si l'on veut regarder ce sediment avec quelques Auteurs, comme une terre ferrugineuse, qui n'a que de la disposition à devenir fer, & qu'ils appellent, dans cette idée, *Primum ens ferri*, M. Boulduc prouve, que c'est du vrai fer, par différentes experiences, & particulièrement par celle cy: faites rougir de ce sediment un temps convenable, au feu, dans un creuset exactement couvert, & sans rien ajouter, pour en dissiper un reste de matiere saline, qu'il retient dans la précipitation; alors il s'attachera à l'Aimant: ce qui est une propriété essentielle au fer parfait, & qu'une simple terre ferrugineuse, ni même le fer, quand il est épuisé de son principe inflammable, n'ont point.

Pour que le fer, continuë M. Boulduc, s'étende dans ces Eaux & ne trouble pas leur limpidité, il faut qu'il soit dissout & attenué par quelque *dissolvant*. Par la recherche qu'il en a faite, il a trouvé, que ce Dissolvant est un Acide spiritueux & volatil, tel que feu M. Lemery le pere l'a cy-devant désigné en travaillant sur de pareilles Eaux, c'est un esprit *vitriolique très-volatil & très-leger*, d'un goût médiocrement aigre, mais d'une odeur très-vive & penetrante, que l'on peut assurer être dans son genre, par rapport à cette vivacité, ce que l'esprit de Sel Ammoniac est dans celui des Alcalis.

Cet Acide volatil combiné sous terre avec le fer, fait un *Vitriol naturel*, & par cette combinaison & union, les Eaux ont ce goût de fers, suivi d'une legere adstriction, ce goût picquant & aigrelet, qui est selon quelques-uns comme vineux, & enfin cette odeur volatile & penetrante, que l'on y remarque.

Le *Vitriol* de ces Eaux subsisteroit toujours dans sa mixtion naturelle, ou, si par le secours de la chaleur, il s'en décomposoit une partie, on retireroit du moins par l'évaporation d'un certain volume d'eau une portion de ce *Vitriol en sa propre substance*, s'il n'y avoit en mé-

DECEMBRE. 1726. 289

me temps dans ces Eaux une matiere alcaline, qui donne occasion à sa décomposition entiere. C'est la *poussiere blanche* de la résidence, dit M. Boulduc, qui est *une terre alcaline & absorbante*; elle fermente avec les acides, & ceux, qu'on appelle Minéraux, la dissolvent de nouveau. Par là il explique d'une maniere très-simple, differens Phénomènes, qui arrivent dans ces Eaux, avec les raisons de leur production; comme sont dans certaines circonstances, qui regardent leur altération, la précipitation du fer, la perte de l'odeur, la destruction du goût vitriolique & autres; & il confirme son explication par ce que l'on voit arriver dans les experiences communes & journalieres des solutions métalliques, quand on y mêle un alcali,

Il ajoute, que la décomposition du vitriol se fait dans ces Eaux par une *effervescence lente*, & à proportion du mouvement, que la temperature de l'air & la chaleur du feu leur impriment; ainsi elle se fait lentement & d'une maniere imperceptible dans les saisons froides & dans des endroits froids; mais très-visiblement & avec agitation au Soleil en Eté & sur le feu.

Dans le *vuide* même de la *Machine pneumatique* ces Eaux bouillonnent plus  
à vol. que

## 232. MERCURE DE FRANCE.

que certaines liqueurs spiritueuses, se  
étant retirées delà au bout d'un demi quart  
d'heure & gardées dans un endroit froid,  
elles blanchissent peu à peu & déposent  
leur fer, dans la saison où nous sommes,  
en moins de trois jours.

Quand ces Eaux, trop long-temps gas-  
nées, ont déposé leur fer, on les regard  
de communément comme gâtées & inus-  
tiles: elles ne le sont pourtant pas abso-  
lument:

Il est vrai, qu'elles en sont plus fer-  
rugineuses, mais elles sont encore bien  
Minérales salines, & peuvent avoir leur  
utilité dans des cas particuliers.

La terre alcaline, qui est l'unique cau-  
se de la décomposition du Vitriol, don-  
ne, d'abord, des marques de sa présence  
*par ses effets* dans les Eaux nouvellement  
puisées. Les deux premières Sources ver-  
dissent légèrement la teinture des vio-  
lettes; les deux autres beaucoup, quoi-  
que lentement. De même, les deux pre-  
mières Sources précipitent peu de fer  
d'une solution de Vitriol ordinaire; les  
deux autres une plus grande quantité.  
Toutes les quatre Sources préservent le  
lait de se cailler, soit qu'on l'y mêle  
froid ou chaud, par rapport à cet alcali;  
au lieu que le Vitriol ordinaire, mêlé  
tout seul avec le lait, le fait cailler promp-  
tement,

ement: ce qui peut autoriser la pratique des Anglois, qui dans certaines circonstances font prendre les Eaux Minerales ferrugineuses avec du lait. Enfin les résidences des deux dernieres Sources bien lexivées, fermentent encore avec les acides, à cause d'une partie de cette terre, qui y reste mêlée; mais celles des deux premieres Sources ne le font nullement. La raison, que M. Boulduc donne de cette difference, est, que toute la mesure de l'alcali, qu'avoient les deux premieres Sources dans leur état naturel, a été justement employé pour saouler l'acide de leur Vitriol dans le temps de leur changement; & comme dans les deux dernieres Sources il y a peu de Vitriol, il faut à proportion peu d'alcali pour absorber l'acide de ce Vitriol; ainsi il se trouve un bon reste ou surplus de la terre alcaline dans leurs résidences. Il ajoute, que le sediment, que ces deux Sources déposent naturellement en coulant dans leurs bassins, est déjà mêlé d'une bonne quantité de cette terre.

Et là dessus M. Boulduc demande, si l'on ne feroit pas bien d'appeller ces deux dernieres Sources *Eaux Minerales alcalines*, pour les distinguer d'avec les autres, par rapport à ce principe dominant, qui a ses vertus particulieres.

Du reste, de quelle espece est cette terre? M. Boulduc soupçonne, & pas tout-à-fait sans fondement, mais il ne l'assure pas encore positivement, que c'est celle, qui peut servir de *base* au Sel marin, soit que la Nature ne l'ait pas encore, impregnée de son acide, soit qu'elle l'en ait privée par quelque operation, qui nous est inconnue, & que les Artistes cherchent depuis long-temps à mettre en execution selon leurs idées.

En examinant *la masse saline* de la residence, M. Boulduc y a reconnu principalement trois matieres bien distinctes; c'est *du Sel de Glauber, du Sel marin, & un Bitume liquide, ou Huile minerale.*

Après avoir dissout cette *masse saline* dans de l'eau bien pure, il l'a évaporée d'une maniere convenable, & exposée à se cristalliser; & il en a retiré d'abord *du Sel de Glauber*, connoissable par sa configuration en colonnes quarrées, taillées aux extrêmités en facettes de diamant, par son goût amer suivi de fraîcheur, par la facilité à se dissoudre dans un poids égal d'eau, & à fondre promptement sur le Feu, & par différentes autres propriétés, qui font son caractère.

Ce Sel existoit dans la Nature avant que Glauber eut songé à faire le sien; cependant nous avons obligation à cet Au-

teur, de nous en avoir communiqué la composition, parce que c'est par là, que nous sçavons avec certitude, que le Sel naturel, aussi bien que celui qu'on fait par art, a pour un de ses principes, la terre du Sel marin.

Par cette connoissance M. Boulduc a été ensuite conduit à penser, qu'il pourroit bien y avoir du Sel marin en substance dans ces eaux: Il avouë, qu'il a été long-temps à le pouvoir développer, malgré differens indices qu'il en avoit, parce que ce Sel se crystallise, ou graine malaisément, quand il se trouve mêlé avec quelques corps gras. Rien ne l'a plus éclairci de la verité, qu'une experience autant curieuse qu'utile dans pareil cas: nous la rapporterons en peu de mots pour ceux, qui voudront faire dans la suite une semblable recherche dans d'autres Eaux minerales, où jusques à present on ne croit pas qu'il y ait du Sel marin: il a laissé tomber 5. à 6. gouttes d'une forte solution d'argent coupelé, faite par l'esprit de Nitre, dans quelques deux livres ou pintes de nos Eaux minerales, & l'argent s'est précipité en un caillé blanc & opaque: ayant amassé quelque quantité de ce précipité d'un grand volume d'eau, il l'a mêlé, après l'avoir desseché, avec un poids égal de

## 2896 MERCURE DE FRANCE.

Cinnabre , & l'a poussé au feu dans une phiole , dont la moitié étoit enfoncée dans le sable , & la partie la plus convexe découverte & à l'air ; alors le soufre , qui étoit dans le Cinnabre , s'est porté sur l'argent , & l'a arrêté au fond ; réciproquement l'acide , qui avoit précipité l'argent , quittant celui-ci , s'est saisi du vis-argent , qui étoit dans le Cinnabre , & est monté avec lui au haut du vaisseau , comme une vraie *sublimation mercurielle* ou *Mercuré doux*. Or pareille préparation ne pouvant se faire qu'avec du Sel marin , ou son principe salin , il a été bien confirmé par là de sa présence ; & il ne s'agissoit plus que de l'avoir cristallisé & en grains. Pour cet effet , voici comme il s'y est pris : Après avoir séparé , par la cristallisation , tout ce qui étoit Sel de Glauber dans la masse saline , qu'il avoit de nouveau dissout , comme nous l'avons dit , il a continué à évaporer *cette solution* le plus doucement qu'il est possible ; & saisissant avec attention le point , qu'à peine une nouvelle cristallisation paroissoit commencer à se faire , il l'a exposée d'abord à la fraîcheur de l'air ; & quelque temps après il en a retiré plus de Sel marin , qu'il ne pouvoit au commencement espérer d'y trouver ; lequel est , au reste , connoissable

2. vol.

par

par la figure cubique, par son goût salé, connu à tout le monde, par la décrépitation sur le feu, par la volatilité qu'il imprime à l'argent en le précipitant, & par différentes autres propriétés.

Ce Sel enlevé, il reste *une eau jaune, grasse & onctueuse au toucher*, qui devient, en continuant l'évaporation, toute *rouge*, & répand de plus en plus une *odeur de bitume*, mais ne se cristallise plus: après qu'elle est desséchée au feu, elle reprend de l'humidité à l'air, & redevient fluide. C'est *l'eau-mère du Sel marin*, qui est un mélange de ce Sel & du bitume, ou huile minérale. Si l'on y verse de l'huile de Vitriol, elle exhale l'esprit de Sel très-sensiblement; & si l'on y mêle du Sel de Tartre dissout, la terre du Sel marin s'en précipite.

Pour séparer ce *bitume* d'avec le Sel, on peut faire bouillir l'eau-mère avec quelques corps mucilagineux, comme sont le blanc d'œufs, la colle de poissons, &c. Il s'y entrelasse, & s'éleve en écume avec eux, laquelle étant emportée, le sel graine aisément, & est ensuite moins sujet à s'humecter. On peut aussi distiller cette eau-mère mêlée avec de l'huile de Vitriol; alors il en sort d'abord un esprit de sel, & sur la fin il s'en sublime un peu de soufre minéral.

## 2898. MERCURE DE FRANCE.

A cette occasion , M. Boulduc dit, que, quand on distille *la masse saline toute entière*, elle fournit aussi du *souffre mineral*; mais il avertit en même temps, que c'est alors *une production de l'art par le feu*, c'est-à-dire, une combinaison de l'acide vitriolique fixe , contenu dans le Sel de Glauber , & de ce qu'il y a d'inflammable dans le bitume ; & qu'ainsi ce souffre n'est pas formellement , & en sa propre substance dans nos eaux : & quoiqu'on dise de, je ne fais , quelle odeur de souffre , & d'un fer élaboré en souffre , M. Boulduc donne, entre plusieurs preuves du contraire, encore celle-ci, qui est fondée sur des expériences connues généralement : le souffre mineral ne se mêle pas seul & par lui-même avec l'eau , il y surnage ; ainsi on pourroit l'appercevoir aisément ; pour qu'il s'y mêle , il faut qu'il soit lié & combiné avec un corps alcalin ; mais alors ils font ensemble un *hepar sulphuris* ; s'il étoit de cette manière dans nos eaux, elles sentiroient l'œuf couvi, ce que personne n'a jamais apperçû ; & enfin le moindre acide l'en précipiteroit , ce qui n'arrive pas non plus : ainsi il n'y a point de souffre mineral dans ces eaux.

Pour ce qui est de l'*Huile minerale*, elle donne d'abord des marques de sa

*s. val,*

*pre-*

presence dans les verres des buveurs, qui croient quelquefois, qu'ils n'ont pas été rincez, tant ils sont gras; ensuite dans la peau ou crème, qui se forme à la surface des eaux, quand on en évapore, où étant entrelassée & arrêtée avec les autres matieres, elle represente un enduit ou vernix luisant; après, par l'odeur bitumineuse dans l'évaporation, dont nous avons parlé; & de même, dans la distillation des eaux, par l'empyreume ou le gras brûlé, que sent la cucurbite; & enfin elle se trouve resserée & réunie dans l'eau-mere.

Il reste une matiere de la residence à examiner; c'est les *crystaux*, qui s'y font connoître par *le brillant*, qu'ils ont. Dans la distillation ils commencent à paroître, environ à la moitié de l'évaporation de ces eaux, comme de petites fibres luisantes, lesquelles se joignant peu-à-peu, forment des crystaux plus ou moins gros en tous sens, selon le temps qu'on leur accorde: M. Boulduc en a de trois lignes de long sur plus d'une ligne de large, parmi ceux qu'il a laissez cristalliser lentement; & ces crystaux affectent toujours une même *configuration*, qui est au premier coup d'œil *rhomboïdale*, mais l'examinant de près, on voit, que les quatre côtez étroits, qui

## 2966 MERCURE DE FRANCE:

terminent cette figure , sont encore relevés par deux faces:

Ce Mixte est un *Sel* particulier , qu'on peut appeller *Sel selenitique* ou *selenite* , pour le distinguer des autres. Les raisons , que M. Boulduc a pour le mettre au rang des Sels , sont fondées sur ces points. 1°. quand on l'a précipité de l'eau minerale par l'esprit de vin , & qu'on separe ensuite celui-ci en inclinant le vaisseau , il se dissout de nouveau dans l'eau commune froide. De même ces crystaux bien dessechez se dissolvent dans une quantité d'eau convenable par une lente digestion ; & alors le *Sel* de tartre versé dessus , en précipite beaucoup de terre , que les acides dissolvent de nouveau. 2°. De prendre toujours une même figure dans la crySTALLISATION , & de former des crystaux , selon les circonstances , de plus ou moins de volume ; c'est des accidens familiers aux Sels moyens : Celui-ci en a l'un & l'autre. 3°. Certains Sels moyens peuvent , selon qu'on les travaille , changer en des *composés* differens de ce qu'ils étoient d'abord ; ou transporter un de leurs principes sur un autre corps , & se décomposer. Le *Mixte* , dont il est question , fait encore l'un & l'autre : quand on le rougit , mêlé avec du poussier de char-

2. val.

bons,

DECEMBRE. 1720/2501

bons, un temps convenable, au feu; ou qu'on le calcine avec d'autres matieres inflammables, il se convertit en *hepar sulphuris*; Ce qu'il fait plus promptement, quand on le fond, selon la methode de M. Stahl, avec du Sel de tartre, & qu'on jette quelque corps inflammable pardessus. De plus, quand il est fondu avec le Sel de tartre tout seul, si l'on dissout ce mélange dans de l'eau commune chaude, & qu'on le filtre, il laisse beaucoup de terre en arriere, & l'eau évaporée & cristallisée donne un *tartre vitriolé* de figure communément octaèdre, dur, amer, & de ses proprietéz ordinaires.

Après ces preuves on ne peut regarder ces *crystaux* que comme un *Sel moyen*, combiné d'une portion d'acide vitriolique fixe, & de beaucoup de terre.

Et voilà tout ce que M. Boulduc a pu reconnoître dans ces eaux.

Il y a des personnes, qui se laissent entraîner à croire, que presque indifferemment tous les Sels sont des productions de l'art & des *créatures du feu*. Pour les convaincre du contraire, à l'égard des Sels qu'il a tirés de ces eaux, M. Boulduc donne un moyen fort simple, & que chacun peut imiter facilement

## 2902 MERCURE DE FRANCE.

avec une petite quantité d'eau minérale. C'est de verser, par exemple, sur huit onces d'esprit de vin, pareille quantité d'eau minérale de la première source, qui ait déposé son fer; on verra sur le champ ce mélange blanchir comme du lait, & la *selenite* peu de temps après tomber au fond: alors on peut survuider ce qui reste clair dans un autre vaisseau, & y ajouter encore quatre onces d'esprit de vin: après quoi le *Sel de Glauber* se condensant, se formera en cristaux, mêlez souvent de quelques-uns, qui tirent sur la figure du Parallelogramme. Quand on s'apercevra, que les cristaux n'augmentent plus, ni en nombre, ni en volume, on peut survuider la liqueur claire pour la dernière fois, & y ajouter encore quatre onces d'esprit de vin, & le *Sel marin* grainera finalement.

Il avertit là-dessus, que l'esprit de vin doit être bien rectifié & fort; autrement le *Sel marin* reste fluide au fond du vaisseau, mêlé avec l'huile minérale, & très-distinctement séparé d'avec l'esprit de vin.

Si l'on veut abréger cette espèce d'Analyse, on peut par le froid desglacer l'eau minérale, en temps de gelée, à un tiers ou quart près: les glaçons dissouts par la chaleur ne sont qu'une eau simple,

2. vol.

mais

mais l'eau concentrée ( comme une autre liqueur saline & spiritueuse ) est plus forte qu'auparavant à tous égards ; avec laquelle on peut proceder , comme nous l'avons déjà dit , & l'esprit de vin en separera les Sels en moins de temps , & sans le moindre secours ou concurrence du feu.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici , M. Boulduc conclud enfin , que les substances contenuës dans ces eaux fraîches & non alterées , sont : un *Vitriol naturel* , du *Sel de G'auber* , du *Sel marin* , un *bitume liquide* , ou *huile minerale* , de la *terre alcaline* & de la *selenite* ; dont le mélange , également érendu dans une eau claire & bien filtrée au travers de la terre , fait ce composé merveilleux , que la Nature travaille elle même , & nous fournit abondamment : & comme toutes ces matières , à la selenite près , ont des vertus connues par l'usage qu'on en fait tous les jours , on en peut inferer d'avance , que ces eaux doivent être *rafraichissantes* , *emolliantes* , *aperitives en general* , & en même temps *roborantes* , *diuretiques* & *purgatives*.

A l'égard de la selenite , qui n'a pas encore été employée séparément , M. Boulduc lui attribue par une analogie , fondée sur ses principes & sur la stru-

1904 MERCURE DE FRANCE:

cture, un effet précipitant & roborant  
sur quoi, dit-il en finissant, elle at-  
tendra néanmoins une plus ample déci-  
sion du Tribunal de la Médecine.



A U R A N I E.

*Pour M<sup>e</sup>. de S. Paul de Broglie, Reli-  
gieuse au Monastere de la Conception.*

O D E.

**A**zile heureux, lieu salutaire,  
Où retranché comme en un Fort,  
L'esprit avec le cœur d'accord,  
Brave les plaisirs de la terre:  
Retraite où l'illustre SAINT PAUL,  
Loin de l'artifice, & du dol,  
De ses jours fournit la carrière;  
Admirateur de ses vertus,  
Que ne puis-je ouvrir la barrière,  
Aux éloges qui lui sont dus!

Doct: Soeur par cent témoignages,  
Plus forts que l'empire des temps,

2. vol

Pe

DECEMBRE. 1726. 2965

Publiez ses heureux talens ,  
Dignes des yeux de tous les âges ;  
Et quoique son humilité ,  
Dans une sainte obscurité ,  
Travaille à la rendre inconnue :  
Sur sa solide piété ,  
Que votre voix soit entendue ,  
De toute la posterité.

Ce fut une étoile propice :  
Brillante d'un feu tout divin ,  
Qui la fit naître dans le sein ,  
De la Force , & de la Justice. \*  
Mais ce fut un rayon plus fort ;  
Qui la faisant surgir au port ,  
Préserva ses jours du naufrage ,  
La grace formant ses souhaits ,  
L'affranchit du fol esclavage ,  
De tous les seduisans traits.

Elle conçut la noble envie .  
Dans l'Etat dont elle fit choix :

\* Les Maisons de Broglie , & de Lamoi-  
gnon.

2. vol.

D vi

De

## 2906 MERCURE DE FRANCE

De faire du Divin FRANÇOIS ,  
Le vrai modele de sa vie ,  
Sans cesse elle benit les nœuds ,  
Qui l'attachent aux sacrez vœux ,  
D'une pauvre , & chaste observance ,  
Sans cesse de sa volonté ,  
Sur l'autel de l'obéissance ,  
Elle immola la liberté.

Victorieuse d'elle-même ,  
Au dehors est-il des combats ,  
Qui puissent retarder ses pas ,  
Dans le sentier du bien suprême ?  
Dans ce lieu saint & retiré ,  
Son esprit est trop épuré ,  
Pour les biens que le Siecle étale ,  
Sur ces objets les plus pompeux ,  
La discrete & sage Vestale ,  
Ne jette qu'un oeil dédaigneux.

Je sens que mon insuffisance ,  
Malgré le genereux dessein ,  
Dont l'ardeur m'échauffe le sein ,  
M'oblige au respect , au silence .

2. vol.

Tot

Toi dont le destin fuit les loix,  
 Qui mets le merite en ses droits,  
 Prens le Pinceau, docte Uranie,  
 Que l'excellence du Tableau,  
 Semble allarmer sa modestie,  
 Le Portrait en fera plus beau.

Q. . .

※※※※※※※※:※※※※※※※※:※※

*REPONSE à l'Article 79. des Memoires de Trévoux du mois de Septembre 1726. au sujet d'une Methode très-aisée pour apprendre l'Orthographe par principes à ceux qui n'ont pas étudié le Latin, & utile aux personnes qui ont la connoissance des Belles-Lettres; par le sieur Jacquier. A Paris, chez Jacques Joffe, rue S. Jacques, Théodore le Gras, au Palais, & Noël Piſſot, Quai des Augustins.*

**D**E quelque utilité que soient au public les Nouvelles Litteraires, il les voit avec peine, & ne sçait quel parti prendre, quand sans aucun avertissement il y apperçoit des faits, qui provenant d'une même source, sont entièrement opposez; c'est ce qui est arrivé au sujet de la Methode du sieur Jacquier.

Voici ce que les Auteurs du Journal de Trévoux en ont dit dans celui du  
 2. vol. . . . . mois.

17908 MERCURE DE FRANCE:  
mois de Juillet de la présente année;  
page 1353.

*Le titre d'un Livre nouveau sur l'Orthographe, n'est point un titre trompeur. La Methode que propose le sieur Jacquier est veritablement très-aisée & réduite à des Principes qui en rendent l'étude & plus facile & plus solide. Il n'a rien paru de plus exact sur un sujet que tout le monde doit apprendre.*

Après un jugement si favorable, on a été bien surpris de voir dans leur Journal du mois de Septembre tout le contraire de ce qu'ils avoient avancé dans celui de Juillet : on y a pris le ton railleur, & on a mis en œuvre une Critique mal fondée, & qui ne tend qu'à décrier cet Ouvrage: malgré tout cela, on ne s'attachera ici qu'à répondre à leurs objections, & à démontrer qu'on en impose au S. J. en disant que la Methode n'est que la copie de ce qu'on trouve ailleurs en chaque Grammaire.

Texte des Memoires, p. 1638.

*L'Auteur, page 7. parle de l'i mouillée avant deux l, & s'énonce ainsi : l'i, mis avant deux l, veut qu'on en prononce un après les deux l, quoiqu'on ne l'écrive ordinairement pas : la facilité que promet l'Auteur, ne se trouve point encore*

2. vol. 68

en cet endroit ; car dans l'occasion dont il parle, si nous en croions nos plus habiles Grammairiens, ce n'est point l*i* qui est mouillé, c'est l'*l* qui fait un son particulier, qu'ils appellent l mouillée, & qui est designé ordinairement par une l ou deux, précédées d'un i ; au reste, il n'est nullement vrai qu'après les deux l, qui designent le son de l'*l* mouillée, on prononce un i, ce seroit une très-mauvaise prononciation : le son de l'*l* mouillée dans bouillon, veilla, tombe immédiatement sur la voyelle *o* au *on*, sans nulle interposition du son.

Réponse.

1°. L'Auteur de l'Extrait fait dire au S. J. une chose qu'il n'a pas avancée, en supposant comme il fait, que c'est l'*i* qui est avant les deux l, que le S. J. appelle *i* mouillé, dans le temps qu'il n'entend autre chose par *i* mouillé, que cet *i*, qu'on prononce imperceptiblement après les deux l, quoiqu'on ne d'écrive pas, & qui est la seule cause que la dernière des deux l se mouille.

2°. Le S. J. ne demande qu'une chose pour tirer une conséquence évidente sur ce qu'il avance ; sçavoir, si la dernière syllabe de *poilon* & de *bouillon*, se prononce de même ; si la prononciation est la même dans l'un comme dans l'autre.

## 2910 MERCURE DE FRANCE.

tre, il avouëra avec plaisir son erreur : au contraire si la prononciation de la dernière syllabe dans *bouillon*, est différente de la dernière dans *poiton*, on ne sçau- roit lui contester qu'il faut y admettre, ou un *accent* qui fasse faire une autre prononciation que celle de *lan*, ou y suppo- ser un *i*, qu'on prononce imperceptible- ment, comme on le prononce dans *faiance*, comme il l'a supposé pour ne rien inno- ver, & pour prévenir l'objection qu'on auroit pû lui en faire, s'il n'en avoit pas parlé.

Il est à remarquer que l'Auteur de l'Extrait, qu'on assure être le R. P. Buf- fier, est ici d'un sentiment tout contrai- re à ce qu'il avance lui-même dans sa Grammaire; car page 505. il dit,

*La rime n'est pas plus supportable en- tre deux mots qui riment par deux l, dont l'une est mouillée & l'autre sèche; car ce sont là encore deux sons entierement differens : comme,*

Par ton ami rappellé

Sur ce rivage émaillé.

*On ne comprend pas comment des Poë- tes recens, qui ont & qui méritent une grande réputation, se permettent cette sorte de rime; puisque l'l sèche & l'l mouillée sont deux lettres plus différentes, & pour*

2. val. le

DECEMBRE. 1726. 297

le son & pour la conformation de la bouche, que d & t : ainsi rappellé & émaillé riment moins que bordé & porté. Ce qu'on va dire sur la Voïelle longue convaincra encore davantage de ce qu'il avance.

Texte des Memoires , p. 1639.

L'Auteur dans son Avis au Lecteur, dit, le succès prompt & facile, dont l'expérience m'a convaincu par plusieurs édu-cations particulieres, me fait esperer que le Public goûtera cette Methode, qui outre sa brieveté, ne demande qu'un fond de raison ; on pourroit raisonnablement se trouver arrêté en un grand nombre d'en-droits de son Livre, ne fut-ce qu'à la page 193. où il dit que l'accent circonflexe se met sur les Voïelles longues ; selon lui, il faudroit donc un accent circonflexe en ce même mot longues, puis-que la Voïelle o ou on, est longue en ce mot, cependant il ne l'y met pas, & ne l'y doit pas mettre

Réponse.

Si l'Auteur de l'Extrait s'étoit donné la peine d'examiner les pages, 2. 22. 23. & 191. il n'auroit pas porté un semblable jugement ; car il auroit trouvé page 2. pour principe, que quand on est

2. vol. moins

## DU MERCURE DE FRANCE

moins de temps à prononcer une Voïelle en un endroit qu'en un autre, au premier endroit elle est breve & au dernier elle est longue; page 22. & 23. la confirmation très-au-long de cette définition, & ne laisse aucun lieu d'en douter; voyez cy-dessous les exemples qui en ôtent tout soupçon, enfin, page 191. on verra ce que c'est qu'une Voïelle aspirée que l'Auteur de l'Extrait veut appeller Voïelle longue.

*Voïelles longues.*

*Voïelles breves.*

Maille.

Maillet.

Châsse, à mettre  
des Reliques.

Chasse, aller à la  
Chasse.

Pôse.

Posé.

Ainsi pour agir avec principes, nous appellerons une Voïelle breve, celle qui garde sa prononciation naturelle; nous appellerons au contraire une Voïelle longue, celle qui a quelque chose de plus que sa prononciation naturelle; ainsi la premiere syllabe de *maille* est longue, parce qu'on est plus de temps à la prononcer que la premiere en *maillet*: de même la premiere syllabe de *pôse* est longue, parce qu'on est plus de temps à la prononcer qu'à *posé*;

Ainsi il sera donc vrai de dire que la

2. vol.

premiere

premiere syllabe de *posé*, n'est pas plus breve à l'égard de *pôse*, que l'est la premiere syllabe de *mailler* à l'égard de *maïlle*.

On tirera donc une consequence necessaire, que chaque syllabe prise séparément est toujours breve dans le François, & presque toujours longue dans le Latin quant à la prononciation.

Ainsi résultera que les Consonnes dans le François, font aspirer la Voïelle sans la rendre longue; car *lon* n fait *lon*, comme *trai* fait *trai*; cependant *trai* est long dans *traître*, & bref en *traité*, pour les raisons qu'on vient de dire.

Enfin, pour répondre & donner plus de certitude à la regle qui traite de la syllabe *ti*, qu'on prononce tantôt en *ti*, comme dans *soutien*, & tantôt en *ci*, comme dans *quotiens*, on fera attention aux Regles qui suivent.

1°. *Ti*, commençant un mot, ou étant précédé d'une *s*, ou d'un *x*, garde toujours le son propre, quoiqu'il suive une voïelle: ce principe ne souffre d'exception ni en François ni en Latin.

*Tiara.*

*Tiare.*

*questio.* question.

*mixture.*

1914. MERCURE DE FRANCE.

2°. *Ti*, se prononce comme *ci*, quand il suit une Voïelle: ce Principe ne souffre d'exceptions qu'en François. } *Prophetia. Prophetie.*  
 } *repetition. repetition.*

3°. La syllabe qui se prononce en *ti* ou en *ci*, dans le mot latin quand il suit une Voïelle, ou qu'en l'ajoutant on fait le mot François, alors cette syllabe doit se prononcer de même dans le mot François. } *Christianus. Chrétien.*  
 } *rostitus. rostiti. rôtie.*  
 } *minutus. minutus. minutie.*  
 } *quoties. quotien.*

4°. *Ti*, dans les Noms qui dérivent du verbe & les verbes mêmes quand l'*i* se perd à l'infinitif, garde le son propre. } *maintien. de maintenir.*  
 } *je soutiens. de soutenir.*  
 } *n. portions. de porter.*

5°. Quand le mot Latin a quelques lettres ou syllabes plus ou moins que le mot François, alors *ti* garde le son propre. } *amicitia. amitié.*  
 } *pars. parus. partie.*

2. vol.

6°.

DECEMBRE. 1726. 2915

6°. *Ti* garde l, son }  
propre quand le mot }  
ne tire pas son ori- }  
gine du Latin. }

pitie.

moitié.

Le S. J. ne demande que quelques heures pour faire entendre tous ces Principes & s'en servir à propos, à celui qui n'aura jamais étudié le Latin; on ne conclura pas de là qu'il sçache le Latin, mais on conclura qu'on peut apprendre l'Orthographe sans avoir étudié le Latin.

### OBJECTIONS.

*Sur la Grammaire Françoisse, sur un nouveau Plan, du R. P. Buffier J:suite, qu'on assure être l'Auteur de l'Extrait de la Méthode du Sieur Jacquier: ces mêmes Objections prouveront que c'est à tort qu'on lui impute que sa Méthode n'est que la copie de ce qu'on trouve ailleurs dans chaque Grammaire Françoisse.*

Premiere Objection. En parlant de l's entre deux Voïelles, le S. J. donne pour Principe, page 8. que l's entre deux Voïelles se prononce comme un z: la seule exception, & qui est en même-temps un Principe, est quand l's garde sa prononciation dans le mot simple, elle la garde

2. vol. ds

de même dans le composé, quoiqu'entre deux Voïelles; ainsi on écrit & on prononce, séance préséance, syllabe monosyllabe.

Le R. P. B. au contraire a besoin de garantir dans son exception sur la même règle, quand il dit, p. 361. qu'il faut prononcer préséance, comme presseance, parce que *pre* est alors une préposition.

1. Il n'est pas vrai que *pre* soit une préposition dans le François, quoique cela soit dans le Latin. 2. Trouvant présupposer & presumer, on les prononcera de même, ce qui ne se doit pas; car on doit dire *prezumer* & jamais *préssumer*. 3. Ce Principe n'est pas general, car on dit *parasol*, monosyllable où l'*s* garde sa prononciation, quoiqu'entre deux voïelles: au contraire, en se servant du Principe du S. J. on résoud toute sorte de difficultez.

Seconde Objection. On demande au R. P. B. pourquoi il admet plutôt le *trait-d'union* entre *très-fort*, qu'entre *plus fort*.

Troisième Objection. On demande au R. P. B. à quelle marque il connoît que l'*y* dans *yeux*, a un double son, & dans *yvre* un simple: pourquoi dans *frayeur* il fait la syllabe avec la voïelle qui precede & qu'il ne la fait pas dans *fayance*.

Quatrième Objection. Le R. P. B. auroit mieux fait de donner à la raison ce qu'il attribué à l'usage, en disant, page 96. que c'est l'usage qui a déterminé d'écrire certain plutôt par *a i n*, que par *i n*; *faim* par *a i m* plutôt que par *e i m* ou *e i n*, & *voisin* par *a i n*, plutôt qu'autrement; car si on écrivoit certin par *i n*, on diroit au féminin *certine*; de même si on écrivoit voisain par *a i n*, il faudroit dire *voisaine* pour le féminin; enfin, si on écrivoit *feim* par *e i m* ou *e i n*; on diroit que *feim* vient de *fémine* ou de *fénine*; on dira donc que *faim* s'écrit par *a i m*, parce qu'il vient de *famine*, par où on voit que c'est la raison & non l'usage qui nous fait ainsi orthographier. L'Objection qui suit servira de confirmation à ce qu'on vient de dire.

Cinquième Objection. Le R. P. B. dans les Memoires même, page 1641. attribué à un long usage la maniere de bien orthographier les mots suivans, *Procès*, *Arrêts*, *mauvais*, *faix*, *disoient*, *disois*, *sifflets*, *chenaie*, *chenaies*, ils *essaient*, &c.

Le S. J. au contraire l'attribué à des Principes faciles & évidens, & où il ne fait que du jugement, ainsi qu'on peut le voir dans la Méthode, page 81. à 89. car *Procès*, *Arrêt*, *Sifflets*, doivent s'é-

## 2918 MERCURE DE FRANCE.

crire avec un *e* & non pas *ai*, parce qu'ils tirent leur origine, Procès de Procédure, arrêt d'arrêter & siflets de sifler: au contraire, mauvais, faux, chenaie, chenaies, suivent la prononciation naturelle, parce qu'ils ne tirent pas leur origine d'un autre mot, ou s'ils la tirent, le mot s'écrit en *a*; ainsi *faux*, de *faudeau*: enfin *ils disoient*, *ils esbaient*, *disaient*, s'écrit par *oi*, parce qu'il est à l'imparfait; car on a pour principe, page 116. que quand les imparfaits ou les plusqueparfaits sont terminez en *ai*, on les écrit toujours par *oi*, quoiqu'on les prononce comme *ai*: *ils essaient* est écrit par *ai*, parce qu'il vient d'*essayer*, ce qu'on voit évidemment prouvé en rapportant un imparfait pour exemple, *ils essaioient*, il est aisé de tirer la conséquence pourquoi la pénultième syllabe s'écrit par *ai*, & la dernière par *oi*, quoique la prononciation soit la même.

Sixième Objection. Le R. P. B. page 215. en voulant résoudre la difficulté la plus importante de l'Orthographe, comme il l'avouë lui-même, prescrit neuf regles pour bien orthographier le dernier mot d'un Verbe ou d'un Participe, quand *la chose* ou *le cas du Verbe* est après son Verbe ou son Participe; c'est ce qui fait naître la confusion, & qu'on

ne ſçait à la fin à quoi s'en tenir, ainſi qu'il l'avouë lui-même, en diſant que ces minuties ne méritent pas qu'on perde le temps à en faire une trop longue diſcuſſion.

Le S. J. au contraire réſoud toutes ces difficultez par un Principe incontestable, qui est, *le dernier mot du Verbe ou du Participe Actif, ne varie jamais quand la chose directe est après son Verbe ou son Participe*, ainſi qu'on peut le voir dans la Méthode, p. 152. en n'admettant que trois fortes de Verbes qui ſont, l'Actif, le Paſſif & l'Impersonnel.

Il est à remarquer que le S. J. appelle *la chose*, ce que les Latins nomment le *cas du Verbe* ou le *régime direct* d'un Verbe.

*Exemple.*

Mes ſœurs ont préféré l'<sup>o</sup>or à l'<sup>o</sup>argent.

On voit que l'<sup>o</sup>or est *la chose directe*, parce que quand on préfere, on préfere quelque chose :

Et l'<sup>o</sup>argent est *la chose indirecte*, parce que quand on préfere une chose, on la préfere à une autre, c'est le *Datif* des Latins.

*Exemple.*

1. Ayant eu la satisfaction de vous voir.

2. Des hommes habiles aiant examiné mes raisons.

3. J'ai reçu vos Lettres.

4. Les personnes que j'ai entendu chanter.

5. Ma mere s'est prescrit cette regle,

6. Il a dit toutes les raisons qu'il a voulu.

7. Les raisons qu'il a crû que j'approuvois.

8. J'ai pris la résolution d'aller.

9. Les choses qu'ils ont le plus aimé à faire.

Par où on voit, en commençant par le premier exemple, qu'*eu*, *examiné*, *reçu*, *entendu*, *prescrit*, *voulu*, *crû*, *pris*, & *aimé*, ne varient pas, parce que la chose directe est après le Verbe; car en parlant du 4<sup>e</sup>. Exemple, la chose directe ou le cas du Verbe *entendre*, est *chanter*; quoique *chanter* soit un Verbe, il ne tient

2. vol,

pas

pas moins lieu de la chose directe, ce qu'on connoîtra évidemment en tournant la phrase sans rien changer au sens du discours, & disant, *les personnes dont j'ai entendu la voix mélodieuse.*

De même en parlant du 5.<sup>e</sup> Exemple, prescrit ne varie pas, quoiqu'il soit aidé du Verbe être, parce que la chose directe est après son Verbe, & qu'il peut se tourner en Actif sans rien changer au Nominatif ni à la chose; car on peut dire, *ma mere a prescrit cette regle à soi ou à sa personne.* Il faut faire le même raisonnement pour tous les autres Exemples.

A tant de preuves on laisse aux Lecteurs à juger par eux-mêmes, si ce sont là des traits de Copistes.

Enfin, par represailles au sujet de la même syllabe *ti*, dont on a parlé, on observera que le R. P. B. dit que *ti* garde le son propre.

1. Quand *tien* garde le son propre de *l'e accentué nasal*, & ne prend point le son de *l'a nasal*; *soutien*: on oppose à ce Principe *quotien*, où *ti* ne garde pas le son propre.

2. Dans les temps des Verbes; *nous battions*: on voit le contraire dans *nous nous impatientions*, où le premier *t* n'a

## 292. MERCURE DE FRANCE.

pas le son propre, quoi que ce soit un Verbe; de même, comment connoîtra-t on que dans *je m'impacienté*, le premier *t* n'a pas le son propre, & qu'il l'a dans *je me soutienne*.

3. Aux mots terminez en *tie* & en *tié*, *partie*, *amitié*, &c. Exceptez 1. *Prophetie*, &c. 2. Quelques noms de Païs; *Dalmatie*, &c. On demande quelle certitude on peut tirer de cette regle & de ses exceptions.

En voilà, ce semble, assez pour défendre le Livre du S. J. contre la Critique du R. P. B. adoptée par les Auteurs du Journal de Trévoux.

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter à sa défense, que les Auteurs des autres Journaux, n'ont pas crû cette Méthode indigne d'entrer dans leurs Nouvelles Littéraires. Les Auteurs du Mercure de France qui l'ont aussi rapportée dans celui du mois d'Avril de la presente année, page 747. ont ajouté que *tout ce qui est contenu dans cet Ouvrage, convient parfaitement à son titre; car tout nous y a paru clair, aisé & appuyé sur les meilleurs Principes; en sorte que nous pouvons assurer, après M. de Fontenelle, son Approbateur, qu'une pareille Méthode ne peut qu'être utile au Public.*

Le S. Jacquier, pour dernière justification,  
2. vel. ajoutera

DÉCEMBRE. 1726. 1913  
 ajoutera qu'il enseigne actuellement sa  
 Methode concernant l'Orthographe à tou-  
 tes sortes de personnes, sans avoir étu-  
 dié la langue Latine, par principes & en  
 peu de tems. Les Etrangers auront la  
 même facilité, pour peu qu'ils enten-  
 dent le François. Ceux dont les emplois  
 exigent necessairement cet Art, pour-  
 ront, à plus forte raison, l'apprendre en  
 moins de tems, par l'habitude & la pra-  
 tique. Il défend d'étudier de memoire,  
 ne demandant que du jugement & de la  
 pratique. Il n'avance rien dont l'expe-  
 rience ne l'en ait déjà convaincu, & cela  
 à l'aide d'un Abregé de sa Methode,  
 qu'il a composé depuis quatre mois,  
 dont il fera part dans la suite au Public.  
 Il demeure rue saint Denis, à côté de la  
 Fontaine saint Innocent, aux trois Pa-  
 celles. A Paris.



P R E M I E R E E N I G M E .

U N Laboureur peut souvent esperer  
 De ce qu'il a semé la recolte abondante,  
 Moi je cultive un champ que j'ai beau labou-  
 rer,  
 Il ne rapporte rien de tout ce que j'y plante ;

Je travaille pour des ingrats,

Froids, glacez, sans reconnoissance :

Je n'en sçaurois tirer la moindre récompense.

Mais si de ce travail ils ne me payent pas,

Leurs parens, leurs amis, en leur propre présence,

Me laissent enlever ce qu'ils ont de plus cher,

Sans qu'ils se mettent en deffense,

Pour m'empêcher de le leur arracher.

Mon ouvrage, quoique penible,

N'a rien pour moi de chagrinant,

Toujours il s'acheve en chantant ;

Bien loin qu'à la fatigue on me trouve sensible,

De ma profession si l'on fait peu de cas,

Abus ; car sur ce point à bon droit je m'obstine,

Qu'on devroit lui donner le pas

D'abord après la Medecine.

## SECONDE ENIGME.

**J**E suis une maison qu'habite un franc pied-plat,

Et que je resserre en forçat ;

Mais aux gens du bel air ce terme fait outrage ;  
Eh !



2928 **MERCURE DE FRANCE.**  
ques, chez Babuti. 1726. in 12. de 496.  
pages.

**ELOGES HISTORIQUES DES SAINTS,**  
avec les Mysteres de N. S. & les Fêtes  
de la Vierge pour tout le cours de l'an-  
née. Nouvelle édition. *A Paris, chez*  
*Guerin.* 4. vol. in 2.

**CRITIQUE DE LA CHARLATANERIE,**  
divisée en plusieurs Discours, en forme  
de Panegyriques, faits & prononcez par  
elle même. *A Paris, rue saint Jacques,*  
*chez la veuve Mergé.* 1726. in 12. de  
196. pages.

**L'UTILITE' DU POUVOIR MONAR-**  
**CHIQUE,** contenant l'Histoire de Phala-  
ris, avec ses Lettres sur le Gouverne-  
ment; & les Conseils d'Isocrate, ou le  
Modele des Ministres. *Par M. C. de S.*  
*M.* 1726. 2. vol. in 12.

**OBSERVATIONS** sur le Memoire Aca-  
demique de M. Morand, Chirurgien de  
la Charité, & Demonstrateur des Ope-  
rations de Chirurgie à Saint Cosme, in-  
seré dans l'Histoire de l'Academie  
Royale des Sciences, de l'année 1722.  
page 25. touchant les Cataractes des  
Yeux. *A Paris, rue de la Harpe, chez*  
*M.* 2. vol.

**DECEMBRE. 1726. 2927**  
*M. d'Houry. 1726. Brochure in 12. de*  
56. pages.

**ALMANACH ROYAL** pour l'année  
1727. de l'Imprimerie de la veuve Lau-  
rent d'Houry, au bas de la rue de la  
Harpe, au S. Esprit.

Feu Laurent d'Houry, Auteur de cet  
Ouvrage, a mérité un applaudissement  
universel.

Le Public trouvera cette année cet  
Almanach enrichi par les soins de sa  
Veuve des dates de la réception de tous  
les Officiers de Robe, d'Epée & de Fi-  
nance, & augmenté de la Liste des Colo-  
nels Generaux, Lieutenans Generaux,  
Marêchaux de Camp, & principaux  
Officiers de la Marine.

Il est calculé au Meridien de Paris.  
L'on y trouve à l'ordinaire le lever & le  
coucher du Soleil, ceux de la Lune, &  
ses mouvemens; les Naissances des Prin-  
ces & Princesses de l'Europe. Le Clergé  
de France, les Conseils du Roy, la  
Grande Chancellerie & ses Officiers, le  
Grand-Conseil, le Journal du Palais, le  
Parlement, la Chambre des Comptes, la  
Cour des Aydes, celle des Monnoyes &  
des Tresoriers de France, le Châtelet,  
& autres Jurisdicctions. Les Payeurs des  
Rentes, & leurs Contrôleurs. Les Dé-

2. vol.

E. v

par-

2928 **MERCURE DE FRANCE:**  
partemens & Regies des Fermiers Ge-  
neraux, & autres Compagnies de re-  
marque. Le départ des Couriers, les de-  
meures & Routes des Messagers, les  
Foires du Royaume, &c. avec une Table  
alphabetique des Matieres. Vol. in 8°. de  
389. pages. Le prix est de 4. liv. broché.

**P R E M I E R R E C U E I L** de Leçons de  
Mathematiques, dictées au College  
Royal par J. Privat de Molieres, Pro-  
fesseur de Philosophie au College Royal,  
& de l'Academie Royale des Sciences.  
Dans lesquelles sont contenuës & dé-  
montrées toutes les proprietéz fonda-  
mentales des Nombres, & tous les Cal-  
culs qui ont été trouvez jusqu'à présent.  
Sçavoir, les Calculs des Nombres en-  
tiers; des Fractions, des Radicaux, des  
Polynomes ou de l'Algebre; & celui des  
Puissances par leurs Exposans, traité à  
fond, & dans toute son étendue. *Volume*  
*in 12. contenant huit Leçons & 458. pa-*  
*ges, sans y comprendre les Avertissemens.*  
A Paris, chez l'Auteur, au College  
Royal, Place de Cambrai, & chez Ro-  
bert-Marc Despilly, Place de Sorbonne.  
Labotiere, rue saint Jacques, près la  
Fontaine saint Severin. Tabarie, Quai de  
Conti, près la rue Guenegaud, vis-à-  
vis l'Abreuvoir.

2. vol.

On

DECEMBRE. 1726. 2929

On voit par l'Épître Dedicatoire de ce Livre, adressée à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, que la principale vûe que l'Auteur s'est proposée en donnant ses Leçons au Public, a été que les Etrangers, & ceux qui ne peuvent pas venir au College Royal, que François I. a établi pour être l'Ecole de toute la France, puissent en profiter presqu'aussi-tôt qu'elles y sont enseignées.

Ce premier Recueil est un Traité complet du Calcul en general. Il commence par *un & un font deux*, & s'étend par ordre jusqu'aux operations de l'Arithmetique & de l'Algebre la plus sublime; en sorte qu'il ne laisse rien à desirer sur ce sujet, que la pratique de ces operations, que l'Auteur donnera dans un second Recueil, qui doit suivre immédiatement celui-ci, & qui contiendra la methode de résoudre non seulement toutes les Questions de l'Arithmetique ordinaire, mais generalement toutes les regles de l'Analyse.

L'Auteur prétend que pourvû que le Lecteur se donne la peine de le suivre pas à pas, il pourra, sans aucun autre secours que celui de son attention, franchir toutes les difficultez de cette science, qui est la base & le fondement de toutes les Mathematiques.

2. vol.

E. vj.

Ces

## 2930 MERCURE DE FRANCE.

Cet Ouvrage a été examiné par l'Académie des Sciences, & paroît sous son approbation. Voici le jugement qu'elle en a rendu, & qui ne peut être plus avantageux.

*Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 10. Juillet 1726. Messieurs Cassini, de Mairan & Nicole, qui avoient été nommez pour examiner un Ouvrage de M. l'Abbé de Molieres, intitulé, Leçons de Mathematiques, &c. en ayant fait le rapport, la Compagnie a jugé que les matieres y étant arrangées dans l'ordre qui leur convient, & les opérations bien expliquées & bien démontrées, cet Ouvrage seroit utile à ceux qui s'appliquent à ces Sciences. Fait à Paris ce 13. Juillet 1726. Fontenelle, Secretaire perpetuel de l'Académie Royale des Sciences.*

*TRADUCTION d'un Memoire Anglois de M. le Docteur Littlejohn, l'un des Medecins de la Flotte de Sa Majesté Britannique, qui contient la maniere de faire usage des remedes pour la guerison des Hernies. Par Bermingham, Chirurgien Juré de saint Come à Paris, approuvé par les Docteurs Mead, Friend, & Messieurs Palmer & Chifelden, Chirurgiens Jurez de Londres présenté à*  
2. vol. la

DECEMBRE. 1728. 293

La Chambre des Mylords de l'Amirauté.

Lettre de ladite Chambre de l'Amirauté  
aux Officiers de la Flotte de Sa Majesté  
Britannique, à Londres, le 1. Juin 1726.

A. S.

**M**ESSIEURS,

Le Docteur Littlejohn, cy-devant l'un  
des Medecins de la Flotte de Sa Majesté,  
nous ayant proposé une maniere de gue-  
rir facilement ceux qui dans nos Navires  
se trouveroient attaquez de Descentes,  
nous l'avons fait examiner par Messieurs  
les Docteurs Mead, Friend, & par  
Messieurs Pelmer & Chiselden, Chirur-  
giens Jurez de Londres, lesquels nous  
ont rapporté que la methode proposée  
par ledit Sieur Littlejohn est fort juste,  
& qu'elle peut être d'une grande utilité  
pour le Public, sur tout dans les Hernies  
recentes, & qu'elle sera d'un grand se-  
cours dans les Navires de Sa Majesté ;  
c'est pourquoi nous vous envoyons la  
copie du Memoire qui contient cette me-  
thode, & vous prions de le faire mettre  
en pratique dans vos Navires, tant pour  
le présent que pour l'avenir. Signé Jen-  
nings, Cockburn, Chetryud & Weger.

Messieurs les principaux Officiers de

z. vol.

l'A-

## 2932 MERCURE DE FRANCE.

L'Amirauté nous ayant fait sçavoir qu'ils souhaitent que la methode de guerir les Hernies leur fut communiquée , dans l'intention de la rendre publique pour le bien & l'utilité de la Marine.

C'est pour obéir à leur ordre que le Sieur Alexandre Littljohn , M. D. cy-devant Medecin de la Flotte , a communiqué ladite methode.

Quoique les Medecins & Chirurgiens par mer & par terre prétendent connoître la nature & la cause des Descentes, cependant il seroit necessaire qu'on trouvât remede à un si fâcheux accident ; ainsi l'on propose un moyen d'y remédier , lequel étant dûement executé, doit certainement faire l'effet esperé.

La premiere intention pour la guerison des Descentes est la réduction & remplacement des parties sorties de leur situation naturelle dans les cas où il n'y a point d'adhérence des parties ; & la réduction cependant se trouvant difficile, en quoi les prescriptions suivantes doivent être appliquées.

℞. Herb. Absinthii Roman.

Centaurii minoris ,

Meliloti ,

Hyperini ,

Flor. Rosarum rubrarum ,

Anthos ana Mi.

2. vol.

Coque

DECEMBRE. 1726. 2935

Coque in aquæ fontanæ libris sex ad libras quatuor, & adde vini rubri libras duas, tum coque leviter per horam, ut fiat colatura pro fotu calidissimo, Herniæ, & Pubis regioni adhibendo, cum stuphis leneis alternatim applicatis.

R. Sem. Sinapi ℥vj.

Coque per horam, in aquæ fontanæ libris quatuor, fiat colatura, usurpetur ut supra.

R. Rad. Liliorum alborum,

Cicutæ ana partes æquales.

Incisis & contusis, coq. S. a. in aquæ q. S. ut fiat cataplasma, Herniæ, calidè applicandum.

R. Rad. Polygonati ℥vij.

Jalappe,

Aloës Succotrina ana ℥j.

Pulver. Subtil. & gradatim misce, in Mortar. marmor. sub finem addendo, Ol. Cinamon. gut. xxx. cum Sachar. alb. ℥ss. m. f. pulvis dosis à ℥β. ad ℥ij. sumenda mane in juscule avenaceo, vel in Bôlo, cum electuarii lenitivi q. s.

On doit donner les poudres laxatives au commencement de la guérison pendant huit ou dix jours consecutivement, après quoi il faut continuer l'espace de six semaines ou de deux mois, en repétant la même chose deux ou trois fois la semaine: ce qui contribuera beaucoup à la

2. val.

gue-

## 1934 MERCURE DE FRANCE.

guerison. On le doit donner dans tous les cas où l'application extérieure est nécessaire, afin d'en faciliter la réduction des parties. Quand la Descente est tout-à-fait réduite, alors on applique un caustique au dessus de l'os pubis, à la perforation du passage des vaisseaux spermaticques. La plus forte huile de vitriol est la caustique que j'ai recommandée; on en doit frotter la partie, jusqu'à la quantité requise à faire pénétrer au travers les membranes; car plus l'escarre est profonde sans endommagement, & plus elle répondra effectivement à la fin requise. |

L'application peut être réitérée deux ou trois jours de suite, afin de faire l'escarre assez profonde, en observant néanmoins de couper superficiellement dans l'escarre, afin que l'huile de vitriol puisse mieux pénétrer. L'escarre doit être pansée avec l'emplâtre de Paracelse & Oxycras, parties égales, étendus minces sur du cuir. Cet emplâtre seul suffit pour séparer l'escarre, & cicatrifier la partie. En cas qu'il survienne des fungus, excroissances, ou chair baveuse, on se trouvera guéri par les fréquentes applications de la Pierre Infernale, faite avec de l'argent de coupel, & un plumasseau de charpie sèche sur la partie.

Pendant que la guérison se fait, on

*1. vol.*

*met*

DECEMBRE. 1726. 295

met des compresses graduées sur les parties, pour empêcher la Descente, avec une bande de fine flanelle, de longueur & largeur, à proportion du sujet.

Après que la partie est cicatrisée, *Empl. ad Herniam*, y doit être appliqué avec une troussé ou bandage, pour sustenter la partie jusqu'à ce que la cicatrice devienne suffisamment dure & calleuse, pour suppléer au défaut d'une troussé ou bandage artificiel.

On doit bien considérer pendant la cure le regime du malade. Il lui faut du repos, & sur tout au lit; un regime modéré, & une nourriture de facile digestion est necessaire. Des herbages, de grosses viandes, le laitage, & tout ce qui peut causer des vents ou constipation, lui sont contraires.

La methode pour guerir les Descentes, cy-dessus mentionnée, a tellement réussi dans des cas particuliers, qu'on espere qu'une pratique judicieuse & fidele le rendra très-utile au Public.

Le caustic ne convient que dans les Hernies incomplettes.

BERMINGHAM, Ecuyer, Chirurgien Juré de la seuë très-Haute, très-Excel. & très-Puissante Princesse Marie-Beatrix d'Est, Reine-Mere Doüairiere de la Grande-Bretagne, Chirurgien, tant à l'Hôtel-

1. vol.

Dieu

## 1736 MERCURE DE FRANCE.

Dieu qu'à l'Hôpital General de Paris pendant dix - huit années , avec une approbation authentique , ayant gagné la Maîtrise par le grand soin & l'attachement qu'il a eu pour les Pauvres dudit Hôpital General , Chirurgien Juré de Saint Cosme à Paris , & Chirurgien Juré de Londres.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Lyon aux Auteurs du Mercure , le 26. Novembre 1736.

L'Academie des Sciences & des Belles Lettres de cette Ville vient de tenir une Séance publique , à laquelle le Prince de Saxe-Gotha a assisté. Ce Prince a demandé d'être reçu au nombre des Academiciens Honoraires. M. Chenel y a lu un Discours sur la maniere de philosopher de M. Descartes , dont il a fait l'Apologie , & il a prouvé par des raisons nouvelles que son opinion touchant l'ame des bêtes n'étoit contraire ni à la raison , ni à la Religion.

M. Pestaloffy a lu ensuite des Observations Physiques Medecinales sur un fait très-singulier & veritable , arrivé à Vienne en Dauphiné. Un enfant à l'âge de quatre ans & huit mois fut attaqué d'une léthargie qui duroit vingt-quatre heures. Dès qu'il se réveilloit , il de-

2. vol.

man-

mandoit à manger , & il a mangé avec tant d'appetit pendant l'espace de quatre mois , que son corps a fait dans cet espace de quatre mois tout le progrès qu'il n'auroit dû faire que dans quinze années , cet enfant ayant à l'âge de cinq ans la même grandeur , la même force & la même grosseur d'une personne de vingt ans , ayant aussi du poil aux endroits accoutumés. Il portoit un grand sceau plein d'eau , & un poids de cinquante livres. Il étoit outre cela tout-à-fait nubile. Ce fait , au reste , est de notoriété publique dans la ville de Vienne , d'où l'on mande que ce jeune prodige est mort d'une débauche de vin , & que l'esprit n'avoit pas fait le même progrès que le corps. M. Pestaloffy a démontré par des raisons physiques & curieusement développées , que ce prodige a pû arriver naturellement.

M. de Regnault , Directeur , a répondu à ces deux Academiciens , & a résumé leurs Discours d'une maniere polie & ingénieuse.

Permettez-moi d'ajouter que dans l'Assemblée publique d'après la Saint Martin 1725. M. Deglatigny, le cadet , lût un Discours sur l'origine & l'antiquité de l'Ironie , & sur l'usage que l'on en avoit fait jusqu'alors , sur celui

## 2938 MERCURE DE FRANCE:

qu'on en devoit faire. M. de Billy lût ensuite une Dissertation sur les changemens qui sont arrivez dans les Arts, dans les Sciences & dans les Mœurs chez les François, depuis la fondation de la Monarchie, & fit le parallele de l'état où ils étoient alors, & de celui où ils se trouvent aujourd'hui.

Dans l'Assemblée d'après Pâques, le R. P. Lombard lût un Discours sur l'enjouement dans les Ouvrages d'esprit, & M. de Pont-Saint-Pierre un Discours sur *le Sublime*.

Enfin, vous pouvez annoncer au Public, que les Academiciens des Sciences & des Belles Lettres de Lyon se preparent & travaillent actuellement à donner au Public un Recueil des Dissertations qui ont été lûes dans cette Academie, à qui la Ville vient de donner une très-belle Salle dans le superbe Hôtel de Ville, pour y tenir leurs Assemblées.

Le Pere de Colonia, l'un des Academiciens, fait imprimer l'Histoire Littéraire de cette Ville en deux vol. in 4°. M. Aubert, aussi Academicien, travaille toujours au Dictionnaire de Richelet, avec des Remarques Grammaticales, Historiques, &c. Il sera en quatre volumes *in fol.* Ce Livre sera achevé d'imprimer à la fin de l'année 1727.

2. vol.

M.

DECEMBRE. 1726. 293

M. Brossette, Secretaire de l'Academie, va mettre sous presse une belle Edition des Oeuvres de Regnier, avec des Remarques semblables à celles qu'il a faites sur M. Boileau.

L'Academie des beaux Arts, qui fait un Corps à part de l'Academie des Sciences & des Belles Lettres, vient de finir le superbe édifice destiné pour les Conférences. Les Concerts qu'on donne toutes les semaines, deviennent de jour en jour plus parfaits, par le soin qu'ont les Directeurs de faire venir de toutes parts les meilleurs Musiciens. Le Public attend, par la perfection de la Musique, que les autres Arts, qui sont l'objet de cette Academie, auront bien-tôt leur tour, & qu'elle deviendra enfin une Ecole des plus habiles gens dans tous les genres.

*Lettre écrite par M. Sarrau, Secretaire de l'Academie Royale des Sciences de Bordeaux, aux Auteurs du Mercure, le 28. Decembre 1726.*

J'ai lû, Messieurs, dans le Mercure du mois de Septembre dernier, l'Extrait d'une Lettre écrite de Bordeaux, qui contient une Relation de la Fête de saint Louis célébrée par l'Academie de cette  
2. vol. Ville,

1740 MERCURE DE FRANCE.

Ville, avec le rapport que M. Sully a fait à cette Compagnie de sa Pendule à levier, pour la juste mesure du temps en Mer, & enfin une Critique du nouveau Dictionnaire de la France.

J'ai été surpris de voir que l'Auteur Anonyme de cette Lettre y parle au nom & comme Membre de l'Academie: ce qui est contraire à un article de ses Statuts, où il est dit qu'aucun Academicien ne pourra faire paroître un Ouvrage au nom de l'Academie, ou comme Academicien, sans qu'il ait été examiné & approuvé par l'Academie.

Cette raison, Messieurs, m'oblige à déclarer publiquement que cette Lettre (qui d'ailleurs est pleine de suppositions & d'erreurs grossieres) n'a pû être écrite par un Academicien, que l'Academie la désavoüe, & qu'elle désavoüera toujours ces sortes de Pieces, quand elles n'auront pas subi son examen. Je suis, &c.

*Discours prononcez au Parlemens.*

Le Lundi 25. Novembre, le Parlemens ouvrit ses grandes Audiences. M. l'Avocat General Daguesseau y prononça un Discours sur le bon goût, qui fut trouvé plein de sens & de délicatesse. Il

2. vol.

de

DECEMBRE. 1726. 294

ne se renferma pas dans ce qui regardoit seulement le Barreau , il traita son sujet en general ; & apres avoir donné la définition du goût , qu'il fit consister dans un discernement parfait , non-seulement du bon d'avec le mauvais , mais encore de l'excellent d'avec le mediocre , il fit une vive image de ce qui pouvoit contribuer à l'acquérir & à le perfectionner. Il dit que sans ce discernement , on ne parvenoit jamais à faire un bon Ouvrage , ni même à en juger sainement. Il fit voir ensuite que le goût exquis étoit de tous les Arts , de toutes les Sciences , & de toutes les Professions ; que s'il étoit absolument nécessaire pour exceller dans la Peinture , dans la Musique , & dans la Poësie , il l'étoit encore plus pour réussir dans l'Eloquence , surtout dans celle du Barreau ; ce qui lui donna lieu de parcourir les talens & les grandes qualitez qui doivent composer l'Orateur , & qu'il dit ne pouvoir jamais être que le fruit d'un travail assidu & du bon goût. Il parcourut les temps & les Pais où ce goût avoit paru avec le plus d'éclat , il cita la Grece & Rome , l'une & l'autre fameuses par tant de rares Esprits & d'Ouvrages admirables en toutes sortes de genres. Il dit , que depuis un siecle la France pouvoit justement se vanter d'être

2. vol.

tre

tre leur Emule , qu'elle avoit eu ses Euripides , ses Demosthenes & ses Cicérons ; mais que le bon goût , après être parvenu au plus haut période dans la Grece & dans Rome , étoit insensiblement tombé , & y avoit pendant longtemps souffert une entière décadence ; qu'il n'en étoit pas de même de la Nation Françoisé ; que le bon goût y re-  
gnoit plus que jamais , & qu'il n'y avoit pas lieu de craindre de l'y voir cesser si tôt , principalement dans les Orateurs qui brilloient au Barreau , dont la perfection étoit de sçavoir joindre à un discernement fin & délicat , l'amour de la Patrie & de la Religion.

M. le Premier President adressa ensuite aux Avocats , un Discours composé avec beaucoup d'élevation , & prononcé avec majesté , contenant une vive représentation des devoirs de leur profession , & des défauts ou écüeils qu'ils devoient éviter ; ce qui le divisoit naturellement en deux parties. Il fit entrer dans la première l'éloge de feu M. Begon , ancien Avocat , mort dans le cours de l'année , & il le fit avec des traits , qui le caractériserent parfaitement.

Le Mercredi 27. du même mois , le Parlement s'étant assemblé pour les Mercuriales , M. l'Avocat General Gilbert de

DECEMBRE. 1726. 2943.

Voisins , parla sur l'application continuelle qu'un Juge doit donner à toutes les fonctions de la Magistrature. Il mit dans tout son jour la honte & le deshonneur qui accompagnent ceux , qui sans aucun amour pour la Justice , oublient entierement ce qu'ils lui doivent , & passent toute leur vie dans les plaisirs , ou dans des occupations qui lui sont étrangères , ou à faire leur Cour aux Grands , auxquels ils tâchent de se rendre necessaires , dans la vûe de parvenir par leur canal à des graces & à des honneurs , qu'ils ne pourroient acquerir sans cette espece de servitude. D'un autre côté , il fit voir toute la gloire dont étoit environné le Magistrat , qui fidele à ses devoirs , ne neglige rien de ce que sa profession exige de lui , & met toute son ambition à bien servir sa Patrie , & à être utile à ses Concitoyens. Il dit que cette gloire ne se bornoit pas seulement à la vie du Magistrat , mais qu'elle s'étendoit encore bien loin après la mort. Pour le prouver il rappella la memoire de feu M. Portail , Conseiller de la Grand' Chambre , pere de M. le Premier President , & Ayeul de M. Portail , qui vient d'être reçu dans la charge de President à Mortier , auquel , dit-il , on ne pouvoit rien desirer de plus.

a. vol.

F. que

2944. MERCURE DE FRANCE,  
que de ressembler à son illustre pere &  
à son Ayeul. Il finit par l'éloge de M.  
Amelot, ancien President de la troisié-  
me Chambre des Enquêtes, mort pen-  
dant l'Automne ; il le peignit dans une  
très longue carrière, toujours occupé  
des devoirs de son état, qu'il n'avoit ja-  
mais perdu de vûë jusqu'au dernier mo-  
ment de sa vie.

M. le Premier President prononça aussi  
un fort beau Discours sur le prix & le  
bon usage du temps ; il y reprit l'éloge  
de M. le President Amelot, & y fit  
encore entrer ceux de M. Lambert  
de Torigny, President de la premie-  
re des Requêtes, & de M. Gautier  
du Bois, Conseiller de la Grand' Cham-  
bre, morts dans le cours de l'année.

Nous apprenons par un Memoire qui  
vient de nous être envoyé d'Amiens,  
que le sieur Lagache, qui continuë de  
s'appliquer à la perfection des Arts, a  
bien augmenté, & a, pour ainsi dire,  
perfectionné ses moulins de bois, dont  
nous avons parlé dans notre Journal du  
mois de Juin 1725. L'élevation des eaux  
se fait sur un modele mouvant qu'il a  
construit, & qui fera un mouvement  
perpetuel, quand on lui aura donné le  
premier branle. Il y a deux tuyaux pour  
l'éle-

2. uel,

DECEMBRE. 1726. 2945.

L'élevation des eaux, une rouë à sabot de . . . . pieds de diametre , deux soufflets d'une nouvelle structure, soit pour fouler, soit pour aspirer l'eau, d'une maniere plus aisée que par les pompes ordinaires, lesquels agiront sans frottement. Chaque soufflet contiendra, par exemple, un pied-cube d'eau, qui peze 70- livres. La rouë à sabot fait faire six mouvemens aux deux soufflets en un tour, qui font 420. livres de pesanteur d'eau, dont il y en a moitié pour le levier de 210. livres, ce qui est plus que suffisant pour donner le mouvement aux deux manivelles des soufflets. Les sabots se remplissent par le haut, & se vuident par le bas. Le mouvement qui fait vuider trois fois chaque soufflet en un tour de rouë est triangulaire, & très-curieux.

Le sieur Lagache a encore trouvé depuis peu la maniere de tourner au tour toujours du même côté, avec l'archet à la main, comme avec le pied, sans grande ni petite rouë: il se sert d'un crochet qu'il applique à la piece qu'il veut tourner, & fait cette manœuvre avec beaucoup plus de facilité & d'agrément.

Nous avons parlé dans le Mercure  
2. vol. F ij de

2946 MERCURE DE FRANCE.

de Novembre dernier, page 2526. d'une Carte de France dressée par M. d'Anville, Geographe ordinaire du Roi, pour entrer dans un Ouvrage qui s'imprime actuellement à Londres. Ayant annoncé cette Carte comme un Ouvrage exact & précis, nous croyons qu'il est à propos de faire connoître au Public le jugement que l'Académie Royale des Sciences en a porté.

*Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 4. Decembre 1726.*

Mrs Maraldi & Chevalier, qui avoient été nommez pour examiner une nouvelle Carte generale de la France, dressée par M. d'Anville, en ayant fait leur rapport, la Compagnie a jugé que cette Carte étoit conforme aux observations dans les déterminations des longitudes & latitudes, autant qu'une Carte generale le peut être, qu'elle étoit correctement & proprement dessinée, le détail des Côtes précis, & le choix des positions fait avec connoissance & jugement. En foi de quoi j'ai signé le present Certificat, à Paris ce 5. Decembre 1726.

Signé, FONTENELLE,  
Sec. perp. de l'Ac. Roy.  
des Sciences.

DECEMBRE. 1716. 2947

La suite de l'Ouvrage de M<sup>r</sup> Sully, qu'il a promis dans l'Avertissement de la description de sa nouvelle Pendule de Mer, sera achevée d'imprimer à Bordeaux avant la fin de ce mois. L'Auteur y a été faire ses expériences, en présence de M<sup>rs</sup> de l'Académie des Sciences & Arts de cette Ville, lesquelles expériences ont réussi. Cette suite, avec la description déjà imprimée, fera un *in Quarto* d'environ 250. pages, avec Figures, & se vendra six livres en blanc. On le trouvera à Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques; à Bordeaux, chez Remond la Bottiere, sur la Place du Palais & chez J. Fred. Bernard, Libraire à Amsterdam. Nous donnerons dans le Mercure du mois prochain quelque idée du contenu de ce Livre, qui, selon ce que nous en avons déjà appris, sera très-curieux & intéressant pour la Navigation.

On mande de Londres, qu'un Maître Tisserand a inventé une Machine, par le moyen de laquelle, un homme seul peut faire autant de piéces de ruban, que 12. hommes en peuvent faire avec les Métiers ordinaires.

On mande aussi, qu'un fameux Jardinier de Sherborn, a cultivé dans son

2. vol.

F. iij. jardin.

## 1748 MERCURE DE FRANCE.

jardin une Rave ou Navet, qui pesoit plus de 45. livres, & un excellent Melon musqué, qui avoit 27. pouces de diamettre.

Nous apprenons par une Lettre de M. le Maire, Consul de France à Tripoli de Syrie, écrite le 25. Juin 1726. que le 16. Fevrier précédent, il parut sur l'horizon de cette Ville, vers les 7. heures du soir, deux Phenomenes celestes. C'étoient deux Corps lumineux & enflammés, dont le premier avoit à peu près la figure du Soleil, excepté qu'il étoit un peu ovale, & qu'il avoit une queue. Il parut à l'Occident, & parcourant l'horizon, termina une course précipitée vers l'Orient, cette course n'ayant duré que dix minutes. L'autre Corps lumineux & enflammé descendit perpendiculairement du Ciel, & vint tomber directement sur la Ville en se dissipant, ce qui ne dura que six minutes.

Paul-Hypolite de Beauvillier, Duc de S. Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Comte de Montrefor, Baron de la Ferté-Saint-Aignan, de la Salle-lez Cleri & de Chemeri, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi des Ville & Citadelle du Havre  
2. vol. de

**D É C E M B R E. 1726. 2949.**  
de Grace & Pays en dépendans , Gouverneur aussi pour le Roi des Ville & Château de Loches & Beaulieu , Conseiller au Conseil de Regence , Brigadier des Armées de S. M. ci-devant Ambassadeur Extraordinaire en Espagne , Premier Gentilhomme de la Chambre de feu M. le Duc de Berry , fut élu par l'Académie Française , le 12. de ce mois , pour y remplir la place de feu M. Boivin :

L'Académie Royale des Sciences a nommé des Commissaires , pour faire leur rapport sur l'utilité d'une Machine, que M. Paris l'aîné a fait venir d'Angleterre , pour tirer des tables de plomb entre deux rouleaux d'acier, ce qui les rend beaucoup plus propres à résister aux impressions de l'air , que celles qui sont coulées au sable , comme on fait en France.

On s'est avisé cette année de faire imprimer un *Almanach du Parnasse*, où on a mis quelques Pièces sur le compte de gens qui les desavouent ; entr'autres M. l'Abbé de Maccarthy , qui n'a jamais fait de Pièces de Theatre , y est chargé d'un Ouvrage de la Comedie Ita-  
2. vol. F iiii. lienne,

## 2950 MERCURE DE FRANCE.

lienne , auquel tout le monde sçait qu'il n'y a aucune part.

Le R. P. Dom Jacques Bouillart , Sacristain de l'Abbaye S. Germain des Prez, & Auteur de la nouvelle Histoire de cette Abbaye , publiée en 1724. mourut le 11. Decembre , âgé de 58. ans. Il a procuré par ses soins des embellissemens considerables à l'Eglise de S. Germain, entr'autres les dix grands Tableaux placez dans la Nef, Ouvrages de l'émulation de quelques Peintres de l'Académie, qui sont en reputation , & qui travaillent avec succès.

Le sieur Lescure , Chirurgien des Gardes du Corps de S. M. C. la Reine, seconde Douairiere d'Espagne , donne avis au Public , qu'il continuë de distribuer son remede contre l'Epilepsie ou Mal caduc , Vapeurs , & Maladies convulsives. Il n'en a obtenu le Privilege du Roi qu'après avoir donné des preuves de son infailibilité , par les experiences qu'il en a faites à Versailles , sous les yeux de M. le premier Medecin de S. M. & à Paris , dans l'Hôpital General, sous ceux des Medecins & Chirurgiens dudit Hôpital. Outre cela il en avoit fait de considerables , qui étoient

2. vol.

con-

DECEMBRE. 1726. 2951  
connuës de quelques uns d'entre Mrs  
les Medecins de la Faculté de Paris,  
& quantité, tant en Province, que dans  
les Pays étrangers.

Il souhaiteroit bien, pour l'avantage  
du Public, & sa propre satisfaction,  
pouvoir citer les personnes sur lesquel-  
les il en a fait, & en fait tous les jours  
de nouvelles; mais tout le monde sçait,  
que la qualité de la maladie ne lui per-  
met pas de prendre cette liberté. Ce-  
pendant il peut se flatter d'en pou-  
voir donner des preuves convaincantes.  
( sans faire la moindre peine à person-  
ne ) à ceux à qui il resteroit encore quel-  
que doute, s'ils lui font l'honneur de s'a-  
dresser à lui.

Son remede consiste en une prépara-  
tion des métaux & mineraux, reduits  
par une operation de l'art, en forme de  
Sel, & se distribuë sous le nom de Sel  
d'or, parce que ce précieux métal en fait  
une principale partie. Il est très facile  
à prendre & son action est si douce, qu'on  
ne l'apperçoit le plus souvent, que par  
les bons effets qu'il produit; il se con-  
serve aussi long-temps que l'on veut,  
& peut se transporter par tout, sans rien  
perdre de sa vertu.

*Le sieur Lescure demeure rue de Gre-*  
2. vol. *B v. nelle,*

## 2982 MERCURE DE FRANCE.

*nelle S. Honoré, dans la Porte cochere ;  
vis-à-vis l'Imperatrice.*

Le sieur *Turben* a seul le secret de composer le véritable *Sac de Reglisse de Guimauve*, sans Sucre, si renommé & approuvé par Mrs les Medecins de la Faculté de Paris, & autres, lesquels s'en sont servi & s'en servent actuellement pour toutes les Fluxions de poitrine, Chaleurs de Gorge, Rhumes, & Asmes : il fortifie la poitrine, adoucit la voix, arrête le crachement de sang, détache les flegmes de la poitrine, fait cracher, adoucit la pituite, & il est propre aussi pour tous les Pulmoniques : Il se porte par tout, & se conserve sans rien perdre de sa qualité.

Le sieur *Turben*, qui donne cet avis au Public, tient ce Secret de M. *Guy*, ci-devant Apotiquaire de feu M. le Prince, & depuis reçu Premier Medecin de Charles II. Roi d'Angleterre.

*Sa demeure est rue des Vieilles-Ecoles, avec un Mennister, au premier Etage, en entrant par la rue S. Honoré, à main droite, vis-à-vis un Chirurgien.*

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

THE UNIVERSITY OF  
MICHIGAN LIBRARY  
ANN ARBOR, MICHIGAN  
L. H. LEITCH AND  
EUGEN FOUNDATIONS.

DECEMBRE. 1726. 2955



CHANSON.

*Par le Sieur Courand.*

**A** Uprès d'un vieux Epoux , au lever de  
l'Aurore ,

La jeune Iris aperçut un Moineau ,

Careffer sa moitié sur un tapis de Flore ,

Et pour recommencer encore ,

Voler au sommet d'un berceau.

Pour voir le tendre amour de ce couple fi-  
delle ,

Iris en soupirant éveille son Epoux.

Mais au lieu d'écouter les discours de la Belle,

Laissez-là vos Moineaux , lui dit-il en cour-  
roux ;

Aimerez-vous toujours la bagatelle.



SPECTACLES.

**L**E 26. de ce mois , les Comediens  
François remirent au Theatre la  
Tragedie d'*Electre* de M. Crebillon ,  
2. vol. F vj. dans

2954 **MERCURE DE FRANCE.**

dans laquelle la Dlle du Seine joua le principal rôle avec applaudissement.

Le même jour, la Dlle le Maure, après une longue absence, reparut sur le Theatre de l'Opera, dans le rôle de Thibé, à la grande satisfaction du Public, qui par des applaudissemens redoublez, rendit justice à sa belle voix, & à son jeu simple, noble & naturel.

On prépare l'Opera de *Proserpine*, pour donner après *Pirame & Thibé*. Le sieur Servandoni, Peintre Italien, dont on a déjà parlé, travaille à de nouvelles Decorations pour cet Opera, dont on donnera la description dans le temps,

Les Comediens François ont remis au Theatre la Comedie de *l'Andrienne*, de M. Baron, imitée de Terence, qui fait un extrême plaisir; elle est parfaitement représentée dans le vrai goût de la bonne Comedie. L'Auteur y joua le rôle de Simon. Les autres principaux rôles, de Pamphile, de Dave, de Glycerie, & de Misis, sont remplis par les sieurs du Fresnois & la Torilliere, & par les Dllles Dangeville & des Hayes.

Les mêmes Comediens preparent plusieurs  
2. vol. sieurs

DECEMBRE. 1726. 2955

Neuf Pièces nouvelles pour le commencement de l'année. *La Nouveauté*, petite Comédie du sieur le Grand, avec des Intermedes & Vaudevilles; la Tragedie d'*Alceste*, de M. de Boissy, & la Comédie en Vers & en cinq Actes, de M. Nericaut des Touches, qui a pour titre *Le Philosophe ébauché*.

Les Comédiens Italiens doivent donner au commencement de Janvier *Le Portrait*, petite Comédie nouvelle, & d'autres nouveautez dont on parlera en leur temps.

## EXTRAIT DE LA COMEDIE

*Intitulée le Philosophe dupe de l'Amour, représentée sur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne.*

Quoique cette Pièce n'ait pas eu beaucoup de représentations, l'Auteur n'en est pas moins estimable, & nous avons appris que la Cour lui a rendu la justice que la Ville a semblé lui refuser. Nous en allons donner un Extrait, pour satisfaire à nos engagements envers le Public.

Un Philosophe, appelé Pantalogue, a été chargé de l'éducation d'un jeune  
2. vol. fille

fille, à qui l'Auteur a donné le nom de Lucinde. Pantalogue n'a pas prétendu en faire une agnès, mais plutôt une sçavante; il ne lui a laissé ignorer que l'Amour, persuadé que rien n'est plus contraire à la vraie Philosophie, que cette passion tumultueuse qui met toutes les autres en mouvement. C'est pour la soustraire à l'Amour, qu'il la tient dans une espece de prison, dont l'approche est défendue au reste des hommes. Lucinde ne voit que lui, & peut-être se rend-il assez de justice, pour se croire sans conséquence. Mirto, la femme, pense autrement de lui, elle croit qu'il est amoureux de son Ecoliere, elle lui en fait des reproches dont il ne fait pas grand cas; elle n'en demeure point là, elle entreprend de lui donner quelque Rival, qui lui enleve une si belle proye. C'est dans cette vûë qu'elle en parle avantageusement à un jeune Eleve de son mari: (ce jeune homme s'appelle Celio.) Le recit que lui fait Mirto au sujet de Lucinde, pique sa curiosité, son cœur semble s'avancer au-devant du trait qui doit le blesser. Pantalogue veut parer le coup. Il s'adresse à une Magicienne, appelée Urgantia, & la prie de vouloir paroître aux yeux de Celio, sous le nom de Lucinde. La laideur d'Urgantia lui répond

du succès de son artifice. Elle voit Celio sous le nom de Lucinde; cette entrevûe produit des effets bien differens dans ces deux cœurs que l'Amour n'a pas faits l'un pour l'autre. Celio ne doute point que Myrto n'ait voulu le jouër, quand elle lui a fait un portrait si flatteur de Lucinde. Urgantia au contraire ne trouve Celio que trop aimable, & se livre toute entiere à l'amour que cette premiere vûe lui inspire. Pour parvenir à s'en faire aimer, elle tâche de mettre son Valet Arlequin dans ses interêts. Elle lui promet une fortune des plus brillantes sur la foi des Astres qu'elle a consultez. Elle lui donne de l'argent & du vin, & le flatte de faire toujours pleuvoir sur lui de si benignes influences, pourvû qu'il porte son Maître à l'aimer. A peine la fausse Lucinde à-elle quitté Arlequin, que la veritable paroît à ses yeux. Arlequin l'entendant s'appeller Lucinde, & la voyant si belle, ne doute point qu'une metamorphose si extraordinaire ne soit un effet de la diablerie de celle qui vient de lui faire sentir les prémices du sort heureux que les Astres lui promettent. La veritable Lucinde, qui a déjà vû Celio, dont elle a été charmée, & entendu la conversation de Pantalogue avec Urgantia, loin

## 2958 MERCURE DE FRANCE.

de détromper Arlequin , le laisse dans une erreur dont elle veut profiter. Elle lui dit qu'elle n'est pas fâchée que Celio n'ait pu la souffrir , sous la laide figure qu'elle a d'abord exposée à ses yeux ; mais qu'elle lui tiendra compte des tendres sentimens qu'elle pourra lui inspirer sous sa nouvelle forme. Arlequin ne voit pas plutôt son Maître , qu'il le félicite sur l'amour que Lucinde a pour lui ; il lui apprend que cette personne qui lui a d'abord paru si laide, est belle à charmer. Celio croit d'abord que son Valet a perdu l'esprit ; mais il se doute enfin du tour que Pantalogue lui a joué ; il se confirme dans son opinion à l'approche d'Urgantia ; & pour pénétrer tout ce mystère , il charge Arlequin de l'assurer qu'il l'adore , & de lui dire de sa part, qu'il va l'attendre au jardin des fleurs. Il fait connoître par un *à part*, qu'il lui donne le change , pour pouvoir entretenir la véritable Lucinde sans être importuné. Urgantia , ou la fausse Lucinde , donne dans le piège ; elle va se rendre au jardin des fleurs , tandis que Celio adresse ses pas vers l'appartement où la chère Lucinde est renfermée. Comme ils se cherchent l'un l'autre , il ne leur est pas bien difficile de se trouver. Leur conversation est des plus tendres ;

2. *valo*

elle

DECEMBRE, 1726. 2959

elle a tant de charmes pour Lucinde, qu'elle ne s'apperçoit pas que le jour cesse de paroître. Un bruit qu'elle entend la tire de cette espece d'enchantement, c'est Pantalogue qui vient la chercher; Urgantia vient dans le même temps chercher Celio qu'elle n'a pas trouvé au jardin des fleurs, où il lui avoit fait donner rendez-vous, ils s'égarerent tous quatre dans l'obscurité: Lucinde, croyant parler à Celio, dit à Pantalogue: *Je vous défens de me retenir, ou par cette résistance à mes volontez, vous détruirez ce que vôtre vûe a commencé: oui, Seigneur, je l'avouë, & la contrainte où l'on me retient cause cet aveu précipité. Je verrai avec plaisir que vous vous interessiez ici pour moi, & que vous cherchiez les moyens de me delivrer de Pantalogue, d'Urgantia, & de la Philosophie, qui vont m'être plus desagreables que jamais.* Celio de son côté, croyant parler à sa chere Lucinde, dit à l'amoureuse Urgantia: *Ne me parlez point, belle Lucinde, de ce qui n'est pas vous; je suis assez puni d'avoir pû me tromper au point de prendre tantôt pour vous cette folle d'Astrologue qui vous ressemble si peu.* Le *Qui pro quo* est enfin tout-à-fait éclairci, par l'arrivée de Mirto avec des flambeaux. Pantalogue reconnoît qu'il

2. vol.

est

## 1960 MERCURE DE FRANCE :

est la dupe de l'amour , voyant son Eco-  
liere s'y livrer aveuglément , malgré le  
soin qu'il a pris de le lui faire ignorer.  
Celio épouse Lucinde au grand contente-  
ment de Mirto , & au grand regret d'Ur-  
gantia & de Pantalogue. La Piece finit  
par ces Vers , qu'Urgantia prononce d'un  
ton imposant & prophetique.

Amants audacieux , temeraires Epoux ,  
Vous allez soulever tout le Ciel contre vous :  
Je voi sur votre Hymen les Planettes , les Si-  
gnes ,  
Verser tout ce qu'ils ont d'influences mali-  
gnes.  
Saturne va bien-tôt , de ses sombres vapeurs ,  
Obscurcir vos esprits , embarrasser vos cœurs ;  
Mars , ravi de grossir ces funestes nuages ,  
Les fera chaque jour éclater en orages.  
Lucinde , le Verseau , Ministre du Destin ,  
Mettra pour Celio de la glace en ton sein ,  
Et fera rencontrer sur son front triste & mor-  
ne ,  
Le Taureau , le Belier , avec le Capricorne.

Arlequin ajoute à cela : en effet , c'est  
l'Phoroscope de tous les Maris ; & si tous  
ceux qu'il regarde battoient des mains ,

2. vol.

nous

DECEMBRE. 1726. 2967

nous aurions un accomplissement presque general.

Tout ce que nous venons d'exposer dans cet Argument, est mis avec beaucoup d'art dans quinze ou seize Scenes. Il y en a quelques-unes où l'on a trouvé que l'action étoit trop long-temps suspenduë ; mais on a avouë qu'elles n'étoient pas hors du sujet, & qu'elles étoient écrites avec beaucoup d'esprit. En voici deux exemples. Dans la troisième Scene, Celio parlant à Pantalogue, & blâmant l'austerité rebutante de la Philosophie, lui dit : *L'autre jour dans un des superbes Jardins de cette Ville, je vis d'un côté se promener une jeune personne, belle, gaillardement habillée, & dont l'esprit coquet répandoit sur toutes ses manieres une vivacité charmante. Dans une autre allée marchoit à pas lents un homme sec, triste, négligé dans ses manieres & dans ses habits ; c'étoit un Philosophe. La belle par son ramage, ses regards & ses minauderics tâchoit de grossir la foule des Amans qui l'accompagnoient. Le Philosophe, par ses grimaces & par ses cris, vouloit persuader à ses Disciples que lui seul enseignoit le chemin de la verité. Il frondoit hautement tous ses confreres, tandis que la Coquette, par de petites railleries, insinuoit plus finement qu'elle meritoit la préférence sur ses Rivaless, &c.* Voici

## 1962 MERCURE DE FRANCE.

Voici le second exemple. C'est Lucinde qui parle à Pantalogue. Depuis ce matin deux oiseaux sur la même branche ne se sont point quittés ; ils se regardoient , ils chantoient l'un à l'autre , ils se répondoient. Le silence qui succédoit à leur ramage exprimoit quelque chose d'aussi vif que leur chant. Je vous avoie que leur chant , leurs regards , leur amitié , cet oubli du reste de la nature , où les jettoit le plaisir d'être ensemble , m'a causé une émotion . . . des idées confuses . . . ah ! qu'ils sont heureux ! Il y a une infinité de traits semblables répandus dans tout le corps de l'ouvrage , qui grossiroient trop cet Extrait.

**LA FEMME JALOUSE** ,  
*Comédie , représentée sur le Theatre de  
l'Hôtel de Bourgogne le 11. Decembre  
1726. Extrait.*

### ACTEURS.

Flaminia , Femme de Lelio.

Lelio , Mari de Flaminia.

Silvia , Femme de Mario.

Mario , Mari de Silvia.

Pamphile , Rival de Mario. *Le sieur Riccoboni fils.*

Dom Pedro , Pere de Flaminia. *Le sieur  
Romagnesi.* Co.

1  
D E C E M B R E . 1726. 2963

Colombine , Suivante de Flaminia. *La*  
*Demoiselle la Lande.*

Arlequin , Valet de Lelio.

Scapin , Valet de Silvia. *Le sieur Domini-*  
*que.*

Deux Laquais.

Un Crocheteur.

*La Scene est à Milan dans la Maison*  
*de Lelio.*

Le fond de cette Piece , comme on l'a  
déjà dit , est pris dans une Comedie Ita-  
lienne du sieur Lelio , qui porte le même  
titre , & qu'on a toujourns vû représenter  
avec beaucoup de plaisir. Le Public sou-  
haitoit qu'elle fût mise en François. M.  
Joli s'est chargé du soin de répondre à ce  
desir , & s'en est heureusement acquitté.

## A C T E I.

Dans la premiere Scene , Flaminia pa-  
roît dans un fauteuil en femme agitée  
d'une violente passion. Lelio est en robe  
de chambre, prêt à se faire habiller. Fla-  
minia reproche à son Epoux une inconfi-  
tance dont elle le soupçonne. Elle veut  
qu'il lui ouvre une chambre , qui depuis  
quelques jours est fermée à tout le mon-  
de. Lelio lui dit en vain qu'il a des rai-  
sons indispensables pour n'y laisser entrer

2. vol.

per-

personne ; elle s'obstine dans sa demande, & accable son Mari de nouveaux reproches. Lelio n'y pouvant plus tenir, ordonne à Arlequin de l'habiller promptement. Flaminia, sous prétexte de vouloir rajuster sa perruque, la chiffonne, & se retire en le menaçant de le plaider en séparation. Lelio ne veut plus sortir.

Arlequin plaint son Maître, d'avoig une femme qui le tourmente sans cesse par ses transports jaloux. Lelio lui ordonne de le laisser seul.

Se voyant en liberté, il ouvre la porte de la chambre où Mario est enfermé. Mario en sort avec un livre de l'Arioste, qu'il met sur une table. Il déplore le triste destin de son ami, par rapport à la jalousie de sa femme. Lelio lui répond, que tous les Maris ont leurs chagrins : Voici comment il s'explique.

Le Ciel en nous formant nous destine un supplice,

Par un triste ascendant dont on subit l'effet ;

On ne goûte ici bas aucun bonheur parfait :

En voulant me traiter avec quelque avantage,

D'une femme jalouse il a fait mon partage,

A le bien prendre au fond je suis des mieux traités, &c.

2. vol,

Lelio

DECEMBRE. 1726. 2965

Lelio apprend à son Ami , que ses ennemis conspirent contre sa vie , & qu'on ne parle pas moins que de l'assassiner pour venger son Rival Pamphile, à qui il a enlevé Sylvia par un Hymen secret. Il lui donne une Lettre qu'il vient de recevoir de Genes , & qui s'adresse à lui. Mario lit tout haut la Lettre , dont voici le contenu, *Songez à vous , mon cher Mario ; Pamphile desespéré de voir que le Pere de Sylvia lui a manqué de parole , est parti pour Milan , où il sçait que vous vous êtes rendu. Son dessein est de vous appeller en duel : mais comme ses parens ont juré de vous faire assassiner , gardez-vous de paroître en public. Votre femme Sylvia est aussi partie , accompagnée du seul Scapin , dans l'esperance de vous trouver. Elle doit aller chez le Seigneur Lelio , apprendre où vous pouvez être. Elle sçait qu'il est votre ami , & qu'il ne vous abandonnera pas.*

*Depuis ma Lettre écrite , j'apprends que votre Pere se dispose à partir , & que le Pere de Pamphile forme le même dessein. Je souhaite que leur arrivée à Milan puisse terminer vos differends.*

Cette nouvelle maniere d'exposer a paru très-ingenieuse , & cette Lettre a non seulement mis les Spectateurs au fait de ce qui s'est passé , mais elle leur a fait présumer ce qui pouvoit arriver.

2. vol.

La

La conversation de Lelio & de Mario est interrompue par les cris redoublez de Flaminia , qui frappe à la porte. Lelio fait rentrer Mario dans la chambre qui lui sert d'azile , & dont il referme la porte.

Dans la Scene suivante , Flaminia , avec son courroux ordinaire , se plaint à Lelio de ce qu'on la fait attendre à une porte comme un valet. Elle lui dit que quelqu'un étoit enfermé avec lui , Lelio le nie ; mais Flaminia lui disant que son oreille ne l'a point trompée, il lui répond qu'il lisoit tout haut , & que c'est là sans doute ce qui lui a fait prendre le change. Il lui montre , pour preuve de ce qu'il avance , le Livre de l'Arioste que Mario a mis sur la table dans la Scene précédente. Flaminia le prend , & le hazard lui présente d'abord ces Vers :

En m'éloignant de vos beaux yeux ,  
Un injuste pouvoir , funeste à ma tendresse ,  
Retranche de mes jours , dont vous êtes Maîtresse ,

Les momens les plus précieux :  
Je ne puis supporter les tourmens de l'absence ;  
Le jour me devient odieux.

O fort ! viens men priver , ou me rends la  
présence ,

2. vol.

Da

Du plus parfait objet qui soit dessous les Cieux.

Ces Vers , qui d'un côté justifient Lelio , le condamnent de l'autre. Flaminia croit qu'il ne s'attache à lire des Vers si tendres , que pour faire une espece de conversation avec quelque Maîtresse secrete. Elle accable Lelio de nouveaux reproches , qui l'obligent enfin à sortir.

Flaminia ayant appelé Colombine , lui fait confidence des sujets de plainte qu'elle croit avoir contre Lelio. Colombine lui témoignant sa surprise , elle lui répond :

Il est trop veritable ;

Et n'est-ce pas pour nous un sort inevitable ?  
Notre sexe est sujet , dans le cours de ses ans ,  
A deux fortes d'états entr'eux très-differens.  
Filles , nous exerçons un souverain empire ;  
Par les plus tendres soins on cherche à nous séduire :

Nos Amans attentifs préviennent nos desirs ,  
Sans cesse nous passons de plaisirs en plaisirs ;  
Nos moindres actions inspirent des allarmes ,  
Nos défauts , tels qu'ils sont , ont des graces ,  
des charmes ;

Nous avons de Venus la voix , les traits , le port ,

2. vol.

G . Enfin ,

Enfin , aucun bonheur n'égale notre sort :

Dès que nous prononçons un oui qu'on demande,

Les Amours , les Plaisirs , & leur joyeuse bande ,

Prennent tout à l'essor , ne laissant après eux

Qu'un joug dont pour jamais on se repent tous deux.

Flaminia persiste dans ses premiers soupçons , au sujet de la chambre dont la porte est toujours fermée. Colombine l'y confirme , en lui apprenant que Lelio prend soin d'y entrer seul , surtout aux heures de repas. Elle ajoute qu'il y a une double serrure , l'une en dehors , & l'autre en dedans. Flaminia veut qu'on fasse venir sur le champ un Serrurier , pour l'ouvrir. Colombine l'en détourne , & lui promet de veiller si bien sur tout ce qui se passera , qu'elle sera instruite sans en venir à aucun éclat. Elles entendent venir quelqu'un , ce qui les oblige à se retirer.

Dans la huitième Scene , Sylvia est fort surprise de n'avoir trouvé personne à la porte , & d'être arrivée jusqu'à l'appartement de Lelio sans avoir pu parler à qui que ce soit. Elle dit à Scapin que

2. vol.

sans

sans doute il s'est trompé. Scapin lui répond, qu'il connoît la maison de Lelio, pour y avoir été plusieurs fois. Il sort pour un moment, dans le dessein de chercher quelque Domestique.

Dans un Monologue, Sylvia fait connoître sa tendresse pour Lelio, qu'elle vient chercher, & sa crainte sur le peril qui menace ce cher Epoux.

Scapin ayant rencontré Flaminia, revient avec elle dans l'endroit où il a laissé sa Maitresse. Comme cette Scene entre Flaminia & Sylvia, qui est jouée dans la plus grande perfection par ces deux excellentes Actrices, a fait beaucoup de plaisir, nous avons crû qu'on n'en auroit pas moins à la voir inferée dans cet Extrait.

*Flaminia*, à part.

Tu ne me diras plus qu'à tort je te soupçonne,

Perfide, contrainsons notre ressentiment.

*Sylvia*.

Madame, vous voyez, j'en use librement;

Mais l'état où je suis, le temps, les circonstances,

Me permettent si peu les moindres bien-séances,

Que j'en rougis.

2. vol.

G ij

*Flaminia*

*Flaminia.*

Madame, il n'en est pas besoin ;  
 Mon Mari ne doit pas exiger plus de soin :  
 Vous en avez trop fait.

*Sylvia.*

Je veux qu'il m'en dispense,  
 Sans gêner les effets de ma reconnoissance ;  
 Je lui dois tout ; Madame.

*Flaminia.*

Il est fort genereux.

*Sylvia.*

Il fait plus ; il se rend l'appui des malheu-  
 reux ;  
 Le service important qu'il s'empresse à me  
 rendre,  
 Et tel que de lui seul j'aurois osé l'attendre.

*Flaminia.*

Je le crois, & je sçais le fait dont il s'agit.

*Sylvia.*

Vous le sçavez !

*Flaminia*

Comment ? ce mot vous interdit.

*Sylvia.*

Je crois qu'il a très-bien placé sa confiance ;  
 2. vol. Et

DECEMBRE 1726. 297

bien loin de vouloir l'accuser d'imprudence,

Je l'en estime plus; maître de tant d'attraits.

Madame, il doit pour vous avoir peu de secrets.

*Flaminia.*

Quand il voudroit se taire en vous voyant paroître;

Je puis sans me tromper facilement connoître

Quel dessein vous conduit; mais sans vous prévaloir,

Vous pouviez m'épargner le chagrin de vous voir.

*Sylvia.*

Moi, Madame! j'ignore en quoi ceci vous blesse.

*Flaminia.*

Ah! c'est un peu trop loin pousser la hardiesse.

*Sylvia.*

O ciel! Scapin, où suis-je? & qu'est-ce que jentends?

à *Flaminia.*

Vous devriez apprendre à connoître les gens,

Madame, & ne pas prendre un ridicule ombrage.

2. vol.

G iij

Qui

Qui fait à mon honneur un si sensible outrage.

Je pourrois vous confondre en disant que je suis, &c.

Sylvia se retire après avoir reproché à Flaminia l'incivilité que sa jalousie vient de lui faire commettre.

Après une Scene entre Flaminia & Colombine, sur ce qui vient d'arriver, & que Colombine croit très innocent, Lelio rentre, & demande ingénument à Flaminia, si la Dame qu'il vient de rencontrer à la porte, est de ses amies. Flaminia prend cette demande pour un nouvel outrage ou du moins pour un artifice. Sa colere monte à un tel point qu'elle tombe évanouie.

Dom Pedre qui survient, est fort allarmé de l'état où il trouve sa belle; il la croit morte, Lelio lui répond ironiquement qu'elle ne mourra pas, & lui apprend que ce qu'il voit n'est que l'effet d'une jalousie la plus folle & la plus injuste qui fut jamais. Dom Pedre prie son gendre de le laisser avec sa belle.

Flaminia reprend ses esprits; elle se plaint à son pere de l'infidelité de son Mari; & voyant que Dom Pedre ne veut pas l'en croire, elle se jette sur son épée pour s'en percer le sein.

ACTE II.

Le grand nombre des Scenes qui composent ce second Acte, nous empêche de les donner par ordre & de les détailler ; mais nous prendrons soin de ne rien omettre de l'action.

Flaminia toujours plus obstinée à soupçonner Lelio, veut mettre Arlequin dans ses intérêts ; elle s'y prend d'abord par les dons ; mais cela ne pouvant rien sur lui, elle en vient aux plus cruelles menaces ; & lui présentant un flacon, elle lui dit qu'il contient un poison qui lui fera perdre la vie sur le champ, s'il ne l'informe de toutes les actions de son Maître. Arlequin épouvanté lui promet tout, elle le quitte en lui réitérant ses ordres & ses menaces, elle revient quelque temps après déguisée & contrefaisant sa voix ; cela fait une Scene des plus plaisantes dans le Jeu Italien ; Arlequin y excelle à son ordinaire ; Flaminia lui donne un Portrait pour remettre entre les mains de Lelio ; elle sort & revient une seconde fois sans nul déguisement, elle demande à Arlequin qui est cette femme qui vient de lui parler, Arlequin tremblant lui dit que c'est la Blanchisseuse qu'il doit épouser au premier jour ; Flaminia lui fait

**2674 MERCURE DE FRANCE.**

entendre qu'elle a vû que cette femme lui a donné quelque chose ; Arlequin croyant ne rien hazarder , lui avouë qu'elle lui a donné son Portrait ; Flaminia lui ordonne de le lui montrer , il obéit : Traître , lui dit-elle , regardes si tu m'as tenu parole. Arlequin jette les yeux sur le Portrait, & voit que c'est celui de Flaminia. Elle lui avouë que c'est elle-même qui lui a parlé pour éprouver s'il lui tiendrait sa parole ; elle fait avancer en même-temps Colombine avec un verre d'eau , comme pour l'empoisonner. Arlequin lui demande grace, & lui jure de lui être fidele. Flaminia fait semblant de se laisser attendrir ; elle repete à Arlequin les premiers ordres qu'elle lui a donnez , qui sont de veiller sur Lelio, d'observer tous ses pas & de lui en rendre un compte exact, sincere & circonstancié. Flaminia se retire, Lelio vient , il demande à Arlequin pour quoi il ne l'a pas suivi. Arlequin lui demande à son tour d'où il vient , où il doit aller , ce qu'il a fait , ce qu'il pense actuellement, & ce qu'il doit penser dans la suite ; cette Scene qui est dans le veritable jeu d'Arlequin balourd, divertit beaucoup, sur tout quand il compte tous les pas de son Maître, pour executer à la lettre les ordres de sa Maîtresse. On frappe à la porte,

2. vol.

- Lelio

Lelio ordonne à Arlequin d'aller voir qui c'est, il n'obéit qu'à regret, parce qu'il ne vouldroit pas perdre son Maître de vûe, pour executer plus ponctuellement les ordres de Flaminia. Pamphile, rival de Mario, entre avec Arlequin, il donne une Lettre à Lelio de la part d'un de ses amis. Lelio l'ayant lûe, dit à Pamphile qu'il n'oubliera rien pour satisfaire aux devoirs que l'amitié lui prescrit. Il s'agit dans cette Lettre de faire connoître à Pamphile en quel lieu peut être Mario, avec qui il prétend se battre en homme d'honneur. A peine Pamphile est-il sorti, que Lelio ordonne à Arlequin de se retirer, & le met dehors avec violence, voyant qu'il ne veut pas sortir. Lelio se trouvant en liberté, ouvre la porte de la chambre de son ami à qui il apprend le dessein de Pamphile; Mario le prie de le laisser sortir, puisque c'est pour une affaire d'honneur. Lelio n'y consent pas, par la raison qu'il craint que tous ses ennemis ne soient pas aussi genereux que Pamphile. Il lui propose de faire venir sa chere Sylvia déguisée en cavalier. Mario lui represente que ce seroit l'exposer à une nouvelle aventure aussi desagreable que la premiere; il lui dit qu'il vaut mieux qu'ils se déguisent tous deux pour l'aller trouver

## 2976 MERCURE DE FRANCE:

chez elle. Lelio approuve ce conseil: Il fait rentrer Mario, & écrit une Lettre devant Arlequin, qui fait beaucoup de lazzi pour pouvoir lire ce que son Maître écrit. Lelio lui dit d'aller porter cette Lettre & s'en va. Flaminia surprend la Lettre entre les mains d'Arlequin, elle en tire une copie qu'elle ordonne à Arlequin d'aller porter où on lui a dit, elle y met une apostille, par laquelle Lelio s'excuse de s'être servi d'une main étrangère. Flaminia garde l'original pour avoir de quoi convaincre Lelio d'infidélité aux yeux de son pere. La Lettre en question est sans adresse; elle est conçue en ces termes.

*MADAME,*

*Je ne puis vous exprimer la grandeur du péril que vous courez. Ne sortez point de chez vous; je vous en conjure, & je serai mon possible pour vous tirer de l'état où vous êtes. Vous verrez bien-tôt celui que vous aimez. Je ne puis vous en dire davantage, n'osant pas trop m'expliquer dans ce Billet, qui peut être intercepté. J'irai dans un moment chez vous. Adieu.*

*Flaminia ne manque pas de montrer ce  
2. vol. Billet*

DECEMBRE. 1726. 2977

Billet à son Pere, qui après l'avoir lû, ne doute plus qu'elle n'ait raison de se plaindre de son Mari.

Cet Acte finit par un coup de Théâtre très-plaisant. Lelio & Mario se sont masquez, comme ils en sont convenus, Lelio en Cavalier & Mario en femme, pour aller chez Sylvia. Flaminia les surprend dans le moment qu'ils vont sortir; elle appelle son Pere pour le rendre témoin de cette dernière infidélité de son Mari; mais elle en est la dupe; Lelio poussé à bout, démasque Mario, & fait connoître que cette Maîtresse prétendue n'est autre chose qu'un Cavalier. Flaminia se retire toute confuse, & Dom Pedre se range du parti de son gendre.

### A C T E I I I.

Comme cet Extrait n'est déjà que trop long, nous passerons legerement sur ce dernier Acte, quoiqu'il ne soit pas inférieur aux precedens: en voici le trait le plus marqué. Lelio ayant vû échouer son premier projet de déguisement, prend le parti de faire entrer Sylvia chez lui, sous son propre habit. Sylvia impatiente de voir son cher époux, se travestit comme on souhaite, & sous l'habit de Lelio elle vient dans ce même Appartement, où Flaminia l'a déjà si mal reçüe. Fla-

minia la prend pour Lelio, mais Arlequin, à demi instruit par quelques circonstances qu'il a remarquées dans la nouvelle charge d'espion, ne prend pas le change, il soutient que ce prétendu Lelio est une femme; Flaminia lui arrache le masque & reconnoît cette prétendue Rivale, qu'elle a déjà chargée d'injures. Elle appelle son Pere pour lui faire part de sa nouvelle découverte. Tout semble parler contre Lelio, qui arrive un moment après; il n'ose même se justifier, de peur de commettre son Ami Mario, en revelant son secret; mais Scapin vient le tirer d'affaires, en lui apprenant que le Pere de Mario & celui de Sylvia sont enfin d'accord, & que ces deux heureux époux peuvent se montrer sans rien craindre. Flaminia connoît par-là que sa jalousie contre son Mari étoit injuste, quoique fondée sur des apparences capables de l'induire en erreur. Elle finit la Piece par ces quatre Vers.

Sur ce qui s'est passé, réglant mes sentimens,

Je déteste à jamais ces jaloux mouvemens;

Et je ne voi que trop qu'une vaine apparence

Des Epoux bien souvent trouble l'intelligence.

2. vol.

Les

DECEMBRE. 1726. 2979

Les Vers que nous avons inferez dans cet Extrait, doivent faire juger avantageusement de tous les autres ; on a trouvé la Piece très-bien écrite.

*EXTRAIT de la Tragedie de Tibere.*

ON a dit dans le dernier Mercure que la premiere représentation de cette Piece avoit été assez tumultueuse, & que la seconde avoit été goûtée, la troisiéme faisoit esperer que la Piece se releveroit ; mais une indisposition d'une des principales Actrices en ayant interrompu le cours, a détruit les esperances de ceux qui commençoient à rendre un peu plus de justice à l'Auteur & à l'Ouvrage. On prétend qu'on a confondu cette Tragedie avec une autre dont on a fait plusieurs lectures sous le nom d'Agrippa Posthume : c'est veritablement le même sujet ; mais les deux Ouvrages ayant été examinez ensemble par des personnes dignes de foi, on les a trouvez tout-à-fait differens, tant par la maniere dont le sujet a été pris, que par la versification. L'un & l'autre Auteur ont puisé dans la même source. Le caractère de Tibere est d'après Tacite ; & la mort du jeune Agrippa, dont Tibere & Livie furent soupçonnez d'être les Auteurs se

2. vol.

trouve

trouve dans ce célèbre Historien , précédé des mêmes circonstances qui ont donné lieu à mettre ce sujet au Théâtre. Voici ce que Tacite en dit , traduit en François , afin que tout le monde l'entende. *Peu de mois avant la mort d'Auguste , le bruit avoit couru que ce Prince étoit allé dans l'Isle de Planasie , accompagné du seul Fabius-Maximus , pour y voir Agrippa ; qu'il s'étoit répandu bien des larmes d'une & d'autre part. Que peu de temps après Maxime étoit mort , & qu'on avoit entendu Martia sa femme se reprocher son trépas.*

C'est sans doute ce qui a donné lieu à l'Auteur anonyme de la Tragedie de Tibere , de supposer que Martia avoit trahi la confiance de son époux au sujet du voyage secret de l'Isle de Planasie. Cette première victime ne tarda pas d'être suivie d'une plus illustre. *Le premier crime du nouveau regne , continué Tacite , fut le meurtre d'Agrippa Posthume , qu'un Centenier massacra à regret dans le temps qu'il y pensoit le moins : Tibere , poursuit-il , fit entendre au Senat , qu'Auguste avoit ordonné à ce Centenier de le faire mourir aussi-tôt qu'il seroit mort lui-même , de peur qu'il ne troublât Tibere dans le gouvernement de l'Empire ; mais quelle apparence , ajoute-t-il , qu'Auguste qui n'avoit ja-*

DECEMBRE. 1726. 1981

mais fait périr aucun de ses parens, eût voulu sacrifier son petit-fils à la sûreté de son beau-fils ?

Voilà sur quoi est fondée la nouvelle Tragedie de Tibere. L'Histoire n'y est pas exactement suivie. Agrippa n'a pas été massacré dans Nole ; Auguste n'a point fait de Testament qui le déclarât son successeur.

## ACTE I.

On instruit d'abord les Spectateurs de la maladie d'Auguste, de la consternation de toute la Cour & de tout le Peuple, des alarmes de Livie, qui informée du voyage secret que son époux a fait à Planasie, ne doute point qu'il n'ait donné des ordres secrets pour faire revenir Agrippa, & le déclarer son successeur. Livie n'a pas crû pouvoir mieux parer ce coup qu'en mettant le Consul Pompée dans ses interêts, par le mariage d'Emilie sa fille avec son fils Tibere : comme elle juge des autres par elle-même, elle se figure que Pompée ne pourra résister à la gloire de voir sa fille Impératrice. Voici comment Livie établit son caractère d'ambitieuse. Elle dit à Faustine sa Confidente :

## 298. MERCURE DE FRANCE

Auguste jusques là peut-il me dédaigner ,  
Qu'un moment sans Livie il prétende regner ?  
Et ce qu'il n'a point fait depuis que l'Hyménée,  
Sur le Trône à son sort unit ma destinée ?  
L'entreprend-il enfin dans ses derniers instans ,  
Pour détruire en un jour l'ouvrage de trente ans ?  
Qu'il ne s'en flatte point : je suis toujours la même ;  
Tous les vœux de mon cœur sont pour le rang suprême ,  
Et ce fut pour remplir de si superbes vœux ,  
Que d'un premier Hymen je rompis les saints nœuds :  
Neron y consentir , & moins époux que pere ,  
Il ceda sa Livie en faveur de Tibere. &c.

Livie paroît surprise du retardement de Tibere qu'elle a fait avertir par les courriers du danger où la vie d'Auguste est réduite , & des projets qu'on forme secrettement pour Agrippa. Tibere arrive enfin , mais non point tel qu'elle l'a crû jusqu'à ce jour. Il affecte un dégoût pour l'Empire , qui desespere Livie. Voici comment il s'explique après

2. vol.

que

DECEMBRE. 1726. 298  
que sa mere lui a demandé qu'est-ee qu'il  
craint?

Les vertus & le grand nom d'Auguste,  
Moi regner après lui ! Rome toujours injuste,  
Ne m'égaleroit point au Heros qu'elle perd,  
Quand d'autant de lauriers mon front seroit  
couvert.

La vertu qui n'est plus , en brille davantage  
Tous les cœurs attachez à leur premier hom-  
mage ,  
A peine jusqu'à moi daigneroient s'abaisser :  
Pour égaler Auguste , il faut le surpasser.

Livie étonnée d'un discours si peu at-  
tendu , lui répond :

Ah ! regne seulement , je répons de ta gloire  
Du beau sang dont tu fors , perds tu donc la  
memoire ?

O trop indigne cœur ! à quels mortels af-  
fronts ,

Condamnes-tu le sang des Drusus , des Ne-  
rons !

Si celui d'Agrippa prend sa source dans Jule,  
Celui des Claudiens monte jusqu'à Romule ;

Apprends que par ton pere aussi-bien que par  
moi ,

Le plus pur sang de Rome a coulé jusqu'à toi.

2. vol.

D'un

## 2984. MERCURE DE FRANCE:

D'un sang si glorieux fais un plus digne  
usage,

Rempli mieux la carrière, où le devoir t'en-  
gage,

Pour t'y mieux exciter, jette un moment les  
yeux

Sur les nombreux exploits de tes nobles  
Ayeux;

Voy leurs grands noms voler de l'un à l'autre  
Pole;

Voy leur Char triomphal monter au Capito-  
le;

A suivre leur exemple applique tous tes soins,  
Et si c'est trop, mon fils, imite moi du moins.

Tous ces reproches d'une mere am-  
bitieuse, ne faisant rien sur le cœur de  
son fils; elle lui dit qu'elle le fera re-  
gner malgré lui & finit par ces deux Vers:

Dusse-je m'immoler de nouvelles victimes,  
Non, je ne perdrai pas le fruit de tant de  
crimes.

A peine Livie est-elle sortie, que  
Martian témoigne à Tibere l'étonnement  
où il est de le voir ainsi renoncer à l'Em-  
pire. Tibere lui ouvre son cœur; c'est  
avec lui seul qu'il parle sans feinte. Il  
a été jusqu'alors ministre de ses ven-  
geances & doit l'être de celles qu'il lui

2. vol.

reste

DECEMBRE, 1726. 253

à exercer. Voici comme il expose la raison qui l'a porté à dissimuler avec sa mere.

Je ne demande point de ces grands sacrifices,

Qui de mes vœux secrets donneroient trop d'indices.

Si j'avois accepté la suprême grandeur,

J'aurois livré ma mere aux transports de son cœur ;

Ces transports auroient mis mes desseins en lumiere,

Et j'ay dû, Martian, la tromper la premiere.

Il faut que son dépit annonce mes refus,

Aux Romains contre moi dès long-temps prévenus.

Il fait plus, il veut tromper jusqu'à Emilie qu'il adore; mais la grande raison qui l'oblige à feindre, c'est que son armée n'est pas encore arrivée, & qu'Auguste vit encore. Ce qui reste de ce premier Acte n'est pas bien considerable. Tibere dissimule avec Emilie qui sort de chez Livie, qui l'avoit mandée dès la premiere Scene. Il lui fait entendre qu'il cede à son destin; & que puisqu'Agrippa doit regner, c'est à lui seul à lui donner la main. On vient annoncer l'arrivée d'Agrippa. Tibere dit qu'il va le recevoir.

2. vol.

mais

## 2386 MERCURE DE FRANCE.

mais d'une manière à faire trembler Emilie pour les jours de son Amant.

Agrippa, dont on a annoncé l'arrivée à la fin du premier Acte, ouvre le second avec ce même Maxime, qui a été le seul témoin de son entrevûe avec Auguste dans l'Isle de Planasie. Ce jeune Prince veut d'abord aller rendre ses devoirs à son Ayeul; mais Maxime l'en détourne par un ordre exprès de l'Empereur: ordre fondé sur le péril auquel il s'exposoit. Il veut aller voir Emilie, Maxime lui apprend qu'elle est actuellement chez Livie: cela le fait trembler pour son amour. Emilie arrive fortant de chez l'Imperatrice; elle rassure son Amant autant qu'il lui est possible, & le laisse avec Pompée, son pere, qui acheve de le rassurer, & qui lui rend compte des soins qu'il a pris pour lui, en envoyant son Colleague à Rome. Voici comment il s'explique:

Eh! comptez-vous pour rien le Senat & vos droits?

Auguste en ce moment va déclarer son choix,  
Et Sextus, par mes soins, vient de partir pour Rome;

Il est chargé, Seigneur, si l'Empereur vous nomme,

De réunir pour vous les vœux de tout l'Etat.  
2. vol. Vous

DECEMBRE. 1726. 2987

Vous verrez sous vos loix cet auguste Senat,  
Ce Peuple belliqueux, qui sur les autres re-  
gne, et qui donne à son gré des Sceptres qu'il dé-  
daigne.

Après une réponse d'Agrippa, dans laquelle ce fils de Julie fait voir que ce n'est que sur les cœurs qu'il veut re-  
gner; Maxime vient dire au Consul Pompée, qu'il est temps d'en aller chez l'Empereur. Agrippa les quitte. La Scene entre Pompée & Maxime a paru fort belle. Maxime n'aspire qu'à rendre les chaînes de Rome plus legeres, mais Pompée les veut briser absolument. Voici comme il parle:

La vertu d'Agrippa dès long-temps m'est  
connuë;

Et puisqu'en sa faveur ma fille est prévenue,  
Vous la connoissez trop, pour croire que son  
cœur,

Sans l'aveu de son pere eût souffert un vain-  
queur.

Si je ne fondois pas un reste d'esperance

Sur tout ce que sur lui les yeux ont de puis-  
sance,

Je ferois bien tôt voir à qui nous fait la loi,

Que le sang de Pompée a passé jusqu'à moi.

2. vol.

Mais

Mais quel fut l'intérêt qui guida ce grand  
homme;

C'étoit peu de périr, il vouloit sauver Rome,

Et les Dieux, jusqu'alors protecteurs des Ro-  
mains,

Sembloient avoir remis leur foudre entre les  
mains.

C'est en vain que de Rome approuvant l'es-  
clavage,

Et les Dieux & le sort trahirent son courage.

Plus constant que les Dieux, plus ferme que  
le sort,

Il ne ceda du moins qu'en recevant la mort.

Cette mort m'attendroit avec toute sa gloire,

Mais dois-je la chercher sans espoir de vic-  
toire?

De quoi sert ma constance aux Romains ab-  
atus,

Si mes derniers soupirs sont stériles pour eux?

Pour remplir dignement le grand nom que je  
porte,

La liberté de Rome est ce qui plus m'importe,

Maxime, & je perdrois le fruit de mon trépas,

Si je mourois pour elle & ne la fauvois pas;

Mais je puis la sauver, sans me perdre pour  
elle,

Apprenez un dessein, digne fruit de mon zèle,  
etc.

DECEMBRE. 1726. 2989

La confiance que Pompée veut faire à Maxime, est suspendue par l'approche de Livie, qui après avoir tout tenté pour gagner Pompée, le menace de le perdre, en ces termes :

Mais c'est trop perdre un temps que je dois ménager :

Que fais-je ? Je me plains quand il faut me vanger !

Consul, songez à vous : Prévenez la tempête,

Qui, prête à vous frapper, gronde sur votre tête :

Pour quelque temps encor le coup est suspendu,

Allez tout réparer, ou vous êtes perdu.

Les menaces de Livie n'empêchent pas Pompée de persister dans le genereux dessein qu'il a formé, de briser les fers de Rome ; il entre chez Auguste, où Maxime l'est allé attendre. Ce second Acte a paru le plus foible, quoiqu'on l'ait trouvé rempli de beaux Vers & de grands sentimens ; mais les beautez Romaines ne sont pas celles qui frappent le plus aujourd'hui, on veut être ému, & cela n'est gueres possible dans ces fortes de sujets, où l'esprit est plus satisfait que le cœur.

2. vol.

Dans

## 1590 MERCURE DE FRANCE.

Dans le troisieme Acte , Pompée sortant avec Maxime de la chambre d'Auguste , lui dit qu'il est temps qu'il lui déclare le grand dessein qu'il a formé pour la liberté de Rome ; & que puisque l'Empereur vient de désigner Agrippa pour son successeur , par son testament , qu'il a remis entre ses mains , il veut que sa fille porte ce Prince à renoncer à l'Empire. Emilie vient , Maxime se retire. Pompée apprend à sa fille que son Amant doit succéder à Auguste ; Emilie lui témoigne une joye si sage & si modérée , à cette grande nouvelle , qu'il ne doute point qu'elle ne le seconde dans le dessein qu'il a d'affranchir Rome , puisqu'elle n'est pas ambitieuse. Il lui dit qu'il faut , pour se montrer digne d'un pere tel que lui , qu'elle renonce au nom d'Imperatrice. Emilie , qui entend qu'il lui faut renoncer à son amour pour Agrippa , lui répond :

Justes Dieux ! Quel Arrêt ! Mais prête à le  
subir,

Souffrez du moins , souffrez qu'il m'en coûte  
un soupir,

Seigneur , & permettez à ma douleur extrême,

De se plaindre un moment de mon pere à lui-même.

2. vol.

Agrip-

Agrippa vous fut cher : je l'aimai ; ce beau  
feu

S'alluma dans mon cœur par votre propre  
aveu :

Vos vœux , de notre Hymen , sembloient hâ-  
ter la fête ;

Ils me faisoient sentir le prix de ma con-  
quête.

Si le nom d'Empereur nuisoit à mon amour ,

N'aviez - vous pas prévu qu'il le seroit un  
jour ?

Une plainte si juste engage Pompée à  
lui dire , qu'il ne s'agit d'immoler que  
son rang , & non pas son amour , & que  
si Agrippa l'aime bien , il doit lui faire  
un sacrifice de son ambition , en renon-  
çant à l'Empire. Emilie lui répond :

Sur mes foibles attraits tout votre espoir se  
fonde !

Quel bien opposez - vous à l'Empire du mon-  
de ?

Songez qu'un Empereur est presque égal aux  
Dieux :

Non , ne vous fiez pas au pouvoir de mes  
yeux.

Pompée oppose toute la vertu Romai-  
ne à l'amour paternel. Il dit à sa fille  
qu'il faut absolument qu'elle voye Agrippa.

pa, & qu'elle le porte à rendre la liberté à Rome, Emilie lui répond tristement :

Ciel ! que puis-je lui dire ?

Qu'il faut pour m'obtenir qu'il renonce à l'Empire ?

Qu'il n'est plus qu'un Tyran, s'il devient Empereur,

Eh ! ne le suis-je pas moi-même de son cœur, Si contre lui mes yeux usent de leur puissance,

Jusqu'à le dépouiller des droits de sa naissance ?

Pompée étant inflexible, Emilie se résout à lui obéir. Elle fait connoître la triste situation de son cœur par un Monologue dont voici la dernière moitié :

Et toi, Prince trop cher, toi, dont la triste vie,

De malheurs sur malheurs fut toujours poursuivie,

Objet infortuné du celeste courroux,

Attendois-tu de moi les plus sensibles coups ?

Hélas ! qu'un tendre cœur sçait peu ce qu'il desire !

Attachée à tes jours, je les ai vû proscrire ;

Mon cœur qui dans ta fuite accompagnoit tes pas,

2. vol.

Croyoit

Croyoit voir ton exil suivi de ton trépas.

J'implorais ton retour, que j'étois infen sée!

Pour comble de malheurs les Dieux m'ont  
exaucée;

Les cruels, contre toi constants à conspirer,

Ne nous ont réunis que pour nous séparer.

Agrippa vient, Emilie remplit les  
ordres de son pere; mais son amant refuse  
de faire ce qu'elle exige de lui, même  
par un motif d'amour. Voici sa réponse:

Et c'est ce même amour, Madame, qui m'en-  
gage

A vous faire du Trône un glorieux partage:

Non, je n'ai voulu voir cent Rois humiliés,

Que pour mettre avec moi leurs Sceptres à  
vos pieds:

Ce triomphe éclatant, c'est à vous qu'on l'en-  
vie,

C'est vous qu'on desherite & que l'on sa-  
crifie,

Vous qu'on détrône, enfin. Non, je n'y con-  
sens pas,

Votre exemple est trop beau pour ne le suivre  
pas.

Abandonné, proscriit, jouët de la fortune,

Je traînois dans l'exil une vie importune.

Tandis que mon Rival de la foule entouré ,  
 Entre le trône & lui ne voyoit qu'un degré.  
 Et malgré tous ses soins & tous ceux de Li-  
 vie ,

J'ai triomphé de lui dans le cœur d'Emilie !  
 Un Trône glorieux n'a pas un seul moment,  
 Balancé dans ce cœur un malheureux Amant  
 A cet effort si noble il faut que je réponde ,  
 Vous deviendrez par moi la Maîtresse du  
 monde ;  
 L'Empire est votre bien , je ne puis le ceder ,  
 Pour vous plus que pour moi , je prétens le  
 garder , &c.

Tibere interrompt cette conversation  
 par de faux respects qu'il vient rendre à  
 Agrippa ; cette Scene a fait beaucoup de  
 plaisir , elle finit par ces Vers d'A-  
 grippa :

Je vais de ses bienfaits rendre grace à mon  
 pere ,

Vous , Madame , voyez Pompée ; & vous-  
 Tibere ;

Pour vous justifier , prenez soin qu'en ces  
 lieux ,

Je ne rencontre rien qui blesse enor mes  
 yeux ;

2. vol.

Que

DECEMBRE. 1726. 299

Que les Pretoriens , en me voyant paroître.

Signalent leur respect pour le fils de leur Maître :

Que l'avenir enfin démente le passé :

Soyez Sujet fidele , & tout est effacé.

Ce troisième Acte finit par une Scene entre Tibere & Martian. Tibere irrité de l'orgueil de son Rival , demande à Martian s'il a tout préparé pour sa vengeance ; Martian lui répond que tout est prêt. Tibere lui défend de rien executer , Auguste vivant encore. Voici une tirade qui a été applaudie. C'est Tibere qui parle :

Auguste me trahit ; je viens de lui parler :

Du nom de fils encor il daigne m'appeller.

Dans quel temps ! contre lui c'est ce qui plus m'irrite ?

Il m'appelle son fils , lorsqu'il me desherite.

Mon abord l'a surpris , il ne s'attendoit pas ,

Que je dusse si-tôt revenir sur mes pas ;

Mais , me tendant les bras , sous des caresses feintes ,

Il a sçu déguiser ses soupçons & ses craintes.

Et sa bouche affectoit un souris gracieux ,

2. vol.

H iij Tandis

Tandis que son dépit éclatoit dans ses yeux.

Quelle est donc sa pensée, & qu'est-ce qu'il espere ?

Croit-il par ses détours tromper jusqu'à Tibere ?

Jusqu'au dernier moment, qu'il balance mon fort ;

Mais prétend-il sur moi regner après la mort ?

Non ; il l'espere en vain ; & le Senat lui-même,

Trahira le premier la volonté suprême ;

Agrippa sur qui seul vient de tomber son choix,

Se flatte un peu trop tôt de me donner des loix ;

Il n'a que sa naissance, & j'ai ma renommée ;

Le Senat est pour lui, mais j'ai pour moi l'Armée.

Tibere finit l'Acte par la résolution de dissimuler tant qu'Auguste vivra. Comme cet Extrait commence à devenir long, par l'abondance de la matiere, nous abrégerons ce qu'on a remarqué sur les deux Actes qui nous restent.

DECEMBRE. 1716. 1997

ACTE IV. & V.

Livie au désespoir de la préférence qu'Agrippa vient d'emporter sur Tibere, ne respire que vengeance; elle fait entendre à Faustine que tout est prêt pour la mort d'Agrippa, & que les Prétoriens sont chargez de ce grand attentat. Elle fait une Scene avec Emilie, dans laquelle son dépit éclate, malgré le silence où elle a voulu se forcer. Albine vient annoncer à Emilie qu'on assassine Agrippa, & qu'elle a vû Tibere se mêler aux Conjurez. Emilie ne doute plus de la mort de son Amant qu'elle reproche à Livie. Elle est bien-tôt heureusement détrompée par l'arrivée d'Agrippa, & plus agréablement surprise, quand elle apprend de sa bouche, que c'est Tibere même qui lui a sauvé la vie. Tibere vient, il reçoit d'Agrippa & d'Emilie des éloges qu'il sçait bien qu'il n'a point mérité; Livie le louë à son tour; mais ironiquement en ces termes :

Sensible à tant d'honneurs où je n'osois prétendre.

J'ai pour ma gloire aussi des graces à te rendre.

Qui l'eut crû, que sur moi pour prix de quelques soins,

2. vol.

H iij

Re-

Rejaillit tout l'éclat dont mes yeux sont té-  
moins ,

Et que Livie un jour dût trouver en Ti-  
bere

Un fils si glorieux , si digne de sa mere ,

Qui , maître de son cœur , dans le cours d'un-  
seul jour ,

Vaincroit l'ambition aussi-bien que l'amour .

C'est peu qu'à ton Rival tu cedes un em-  
pire ,

L'effort te paroît foible , il ne te peut suf-  
fire .

Il lui falloit'encor , en lui prêtant ton bras ,

Braver jusqu'au peril de faire des ingrats.

Cette ironie est suivie d'un coup de  
Theatre inattendu. Tibere promet à  
Agrippa de le venger , & de faire pe-  
rir le Chef de la conjuration , tout le pre-  
mier. Livie , à ces mots , ne pouvant plus  
se contenir , lui dit :

Eh bien ! frappe ; Tibere .

Plonge ton bras vengeur dans le sein de ta  
mere.

Ce quatrième Acte finit par la nou-  
velle qu'on apporte de la prochaine mort  
d'Auguste ; Agrippa lui veut aller fer-  
mer les yeux : Tibere s'y oppose avec

2. vol.

fa

sa dissimulation ordinaire ; il en donne la raison à Martian dans le cinquième Acte , où il annonce aux Spectateurs la mort d'Auguste ; il charge Martian d'aller massacrer Agrippa dans la chambre même d'Auguste , où l'on doit proclamer l'heritier de l'Empire. Il oblige Livie à prier de regner , & feint de n'y consentir que pour la mettre à couvert de la vengeance d'Agrippa ; il cesse de dissimuler avec Emilie , quand il juge que le crime de Martian est consommé. Pompée vient annoncer à sa fille, la mort de son Amant. Tibere tâche de détourner le soupçon loin de lui ; mais Pompée lui dit , que Martian percé de coups, a parlé & l'a accusé. Tibere s'emporte contre Pompée , & lui dit qu'il ne lui fait grâce qu'en faveur d'Emilie , avec qui il veut partager le premier Trône du monde ; Emilie lui répond :

Que dis-tu , barbare ? je fremis.

Et les Dieux jusques-là seroient mes ennemis.

Moi regner avec toi ! qu'oses-tu me prescrire ?

Mon Amant e vit plus , c'est par toi qu'il expire ,

Et tu veux qu'unissant mon destin à ton sort ,

# 3000 MERCURE DE FRANCE

Une seconde fois je lui donne la mort ?

Ah ! que n'ai je, à mon gré, la rage qui t'anime,

Que n'osai-je expier le crime par le crime !

Pour te percer le cœur, je t'offrirois ma main ;

Je vengerois mon pere & le Peuple Romain.

Ce grand art dont tu fais un si funeste usage.

Jusqu'au sein d'un Epoux m'ouvreroit un passage ;

Mais au sang des Nerons ce crime est réservé,

Et grâce à ma vertu, mon Tyran est sauvé.

La Tragedie finit par la punition de Livie. Tibere lui fait connoître qu'il veut regner seul ; de sorte qu'elle perd par là le fruit de tous ses crimes. On jugera mieux de cette Piece à la lecture ; nous apprenons qu'on l'imprime actuellement.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

Les Lettres de Constantinople portent, que le Prince Thamas, fils de Schah-Hussain, Roi de Perse détrôné, & l'Usurpateur Acheras, sont en termes d'accommodement, pour unir leurs forces contre les Turcs.

RUSSE.

Les Lettres de Derbent portent, que des maladies épidémiques avoient fait périr près de la moitié de l'Armée du Grand-Seigneur dans la Perse, & que les Moscovites avoient construit vers la frontiere de la Georgie plusieurs Forts, qui mettoient en seureté les Provinces conquises par le feu Czar.

On commence à travailler au nouveau Fort, qui doit défendre l'entrée du Port de Cronstadt, où l'on placera 80. pieces de canon de 36. livres de balle.

On prend aussi des précautions pour la seureté des Provinces cedées au feu Czar par le Traité de Nidstadt, & il a été resolu d'augmenter jusqu'à 60000. hommes les Troupes qui sont dans les quartiers ou dans les Garnisons.

Les Lettres de Turquie portent, que le Grand-Seigneur faisoit solliciter la Czarine, de conclure avec la Porte un nouveau Trai-

3002 MERCURE DE FRANCE:  
té d'Alliance pour la conservation des Con-  
quêtes que les deux Puissances ont faites en  
Perse.

P O L O G N E .

ON a reçu avis de Mittau, que les Etats  
du Duché de Curlande avoient pris la  
resolution de s'assembler pour délibérer sur  
les conclusions qui ont été prises contre eux  
dans la dernière Diète de Grodno, & il y  
a lieu de craindre qu'ils ne se servent de l'oc-  
casion favorable des Troupes Moscovites dans  
ce Duché, pour refuser d'admettre les Com-  
missaires chargez par la Diète, d'informer  
contre ceux qui ont eu le plus de part à l'E-  
lection du Comte Maurice de Saxe. Ces Let-  
tres ajoutent que ce Comte avoit augmenté  
sa Garde de Cavalerie jusqu'à 75. hommes

On mande de Tomitz, qu'il y étoit arri-  
vé de Dantzic quelques Domestiques du Duc  
de Meckelbourg, avec quelques chariots  
chargez des meubles de ce Prince: que le  
bruit couroit que la Commission Imperiale,  
établie dans le Duché de Meckelbourg, al-  
loit se separer: que ce Prince rentreroit in-  
cessamment dans la possession de son Duché,  
& que c'étoit aux sollicitations de la Czari-  
ne auprès de l'Empereur, qu'il étoit redeva-  
ble de son rétablissement.

On écrit de Peterkow, que les Députez de  
la Grande Pologne, ayant voulu prendre  
séance dans le Tribunal de cette Ville, en  
vertu des Lettres du Roy & de la Diète ge-  
nerale de Grodno, les autres Membres de  
ce Tribunal s'y étoient opposez sur differens  
prétextes; ce qui les ayant forcez d'en por-  
ter leur plainte à S. M. & à la Diète, ils en

DECEMBRE. 1726. 3003

attendoient la réponse, lorsqu'ils avoient appris que le Courier qui en étoit chargé, avoit été arrêté en chemin par des gens inconnus, qui lui avoient enlevé ses papiers; que cette violence les ayant mis en droit d'user de représailles, ils avoient assemblé 80. Gentilshommes, à la tête desquels étoit M. Balziki, & qu'ils avoient obligé le Président du Tribunal de recevoir leur serment, mais que M. Balziki ayant voulu prendre séance par force dans la Salle du Tribunal, un Gentilhomme du parti opposé lui avoit tiré un coup de pistolet, & que l'ayant manqué, la Noblesse de l'un & de l'autre parti avoit mis le sabre à la main: que le desordre ayant été appaisé par les Gentilshommes les plus moderez, M. Balziki avoit été déclaré infame par le Tribunal, & que de part & d'autre on avoit député au Roi pour lui porter des plaintes.

### S U E D E.

ON mande de Stokolm, que M. Pointz, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Angleterre, avoit eu depuis peu une Audience particulière du Roi, dans laquelle il lui fit part de la résolution prise par S. M. Brit. d'envoyer encore une Escadre dans la Mer Baltique, au commencement du Printemps prochain.

L'Assemblée des Etats a consenti à l'augmentation d'un tiers des forces maritimes du Royaume; elle a aussi signé les résolutions concernant les Affaires étrangères, & l'on continué d'assurer qu'elle a déclaré que l'Accession de cette Couronne au Traité d'Hano-

2. vol.

noyer,

3004. MERCURE DE FRANCE:  
noyer, ne pouvoit être que très favorable aux  
intérêts particuliers de la Nation.

Le Roi ayant été informé des desordres que  
causent les Loups dans divers endroits de ce  
Royaume, S. M. vient de nommer un Grand  
Veneur pour chaque Province, avec ordre de  
détruire ces animaux autant qu'il sera possi-  
ble.

#### D A N N E M A R C.

O N a publié à Copenhague une Ordon-  
nance du Roi, qui défend d'exposer  
dans le Commerce la Monnoye de la Ville  
d'Hambourg, & qui enjoint aux Negocians  
de ce Royaume de faire venir directement de  
France, d'Angleterre, d'Hollande, d'Italie  
& d'Allemagne, les Etoffes de Laine & de  
Soye, les Galons d'Or & d'Argent, les Vins,  
les Eaux-de-Vie, les Tabacs, & autres Mar-  
chandises du crû ou des Manufactures de ces  
Pays, sans se servir de l'entremise des Ham-  
bourgeois. La même Ordonnance interdit  
l'entrée des Ports de ce Royaume à toutes les  
Marchandises fabriquées à Hambourg.

#### A L L E M A G N E.

O N assure qu'il a été résolu à Vienne dans  
le dernier Conseil de Guerre, d'augmen-  
ter de 20000. hommes les Troupes qui sont  
actuellement dans le Duché de Milan.

On apprend de Vienne, qu'on a remis au  
commencement de ce mois à M. Kattem-  
bourg, nouveau Ministre du Duc d'Holstein,  
gendre de la Czarine, le Decret de la Chancel-  
lerie de l'Empire, par lequel l'Empereur a  
accordé le Titre d'Altesse Royale à ce Prince,  
avec les Rescripts de Notification de S. M. I.

DECEMBRE. 1726. 3005

& les Lettres du Duc d'Holstein, qui doivent être remises aux Princes & aux Etats de l'Empire. On a aussi expédié en Chancellerie les ordres nécessaires pour supprimer la Commission de Rostock, & pour remettre le Duc de Meckelbourg en possession de ses Etats.

ITALIE.

**M**Ehemet Baddi, Envoyé de la Regence de Tripoli, est parti de Rome avec ses deux fils & sa suite pour se rendre à Vienne.

On écrit de Genes qu'on avoit eu avis de Gibraltar, que le Contre-Amiral Hopson s'y étoit retiré depuis peu pour y passer l'hyver, avec le reste des Vaisseaux de l'Escadre Angloise du Vice-Amiral Jennings.

On mande de Venise qu'on y avoit reçu des Lettres de Constantinople, par lesquelles on apprend que la maladie contagieuse s'étoit communiquée dans plusieurs Villes de l'Albanie, de la Morée & de la Romanie, & qu'elle y faisoit de grands ravages.

Le festin que le Cardinal Cienfuegos donna à Rome le Dim. 10. Nov. fut des plus magnifiques. La table representoit un Aigle éployé. La tête étoit occupée par les Cardinaux Benivoglio, Belluga, Davia, Bussi & Cienfuegos. Les Ministres Etrangers occupoient le corps; la Prelature & la Noblesse étoit aux ailes & à la queue.

On apprend de Naples du commencement de ce mois, qu'il a paru pendant plusieurs jours au dessus de l'Isle d'Ischia, divers Phenomenes, qui joints avec les deux ou trois secousses de tremblement de terre qu'on a ressenties, faisoient craindre au Peuple quelque événement sinistre; mais l'effroi general est entierement dissipé. Dans

### 3006 MERCURE DE FRANCE.

Dans le Consistoire secret tenu le 9. Decembre dans le Palais du Vatican, Sa Sainteté déclara au Sacré College, que par un Decret datté du 25. Octobre dernier, Elle avoit reconnu le Roi de Sardaigne en cette qualité; & que pour terminer tous les differends d'n tre ce Prince & le Saint Siege, Elle avoit consenti qu'il nommât alternativement avec la Cour de Rome aux Benefices Consistoriaux du Royaume de Sardaigne. Les Cardinaux ayant approuvé cet accommodement, le Pape proposa divers Evêchez, &c. Le Cardinal de Polignac, en l'absence du Cardinal Ottoboni, Protecteur des Affaires de France, proposa l'Evêché de Couserans pour l'Abbé de Premeaux, cy-devant Agent du Clergé de France. Celui de Grasse pour l'Abbé d'Anthelmy, Prevôt de la Cathedrale de Frejus. L'Abbaye Reguliere de la Ferté sur Crosne, Ordre de Citeaux, Diocese de Châlons sur Saône, pour le P. Descrivieux, Religieux du même Ordre, & la Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere de Favernay, Ordre de S. Benoît, Diocese de Besançon, pour le P. Coquelin, Religieux du même Ordre.

Ensuite le Pape déclara qu'il avoit disposé de neuf Chapeaux qui vaquoient dans le Sacré College; que dans le choix qu'il avoit fait de ceux qu'il croyoit dignes de cet honneur, il avoit uniquement consideré le merite & la vertu; & qu'à l'exception de quelques Religieux qu'il avoit choisis, conformément à la Bulle de Sixte V. tous les autres Sujets nommez étoient des Prelats auxquels cette Dignité étoit dûë, pour récompense des services qu'ils avoient rendus au Saint Siege; qu'il avoit jugé à propos de n'en déclarer à présent que deux, qui sont M. Nicolas-Marie Lercari, Genois,

2. vol.

Ar-

D E C E M B R E . 1726 . 3007 .

Archevêque de Nazianze, Premier Ministre & Secrétaire d'Etat, depuis le 12. de Juin dernier, & le P. Laurent Cozza, Gardien de la Terre Sainte, & General des Religieux Mineurs de l'Étroite Observance de la Règle de Saint François, connus en France sous le nom de *Cordelier*, des Religieux Réformez du même Ordre, nommez *Recollets*, & des Penitens du Tiers Ordre. Sa Sainteté déclara ensuite qu'elle réservoir les sept autres *in petto*, jusqu'à ce qu'Elle eut trouvé l'occasion de les pourvoir de Benefices qui les missent en état de soutenir leur nouvelle Dignité.

Le 10. le Pape fit avec la solemnité accoutumée la Canonisation des Bienheureux Torribio Magrobefio, Archevêque de Lima : Jacques de la Marca, Religieux Mineur, Observant de l'Ordre de S. François, & Agnès de Montepulciano, Religieuse de l'Ordre de Saint Dominique.

### E S P A G N E .

**O**N a renforcé depuis un mois les Garnisons de Lerida, de Gironne, de Roses & de Taragone.

Le Prince Emanuel de Portugal, fait depuis quelque temps de frequentes retraites, ce qui fait croire qu'il entrera incessamment dans l'Etat Ecclesiastique.

Le Comte d'Astores, Capitaine General de Navarre, a été nommé pour commander l'armée qu'on assemble dans l'Andalousie, du côté de Gibraltar, où l'on fait marcher 10000. hommes de la Catalogne & du Royaume de Valence, outre quelques Regimens Irlandois. Leurs quartiers sont marquez dans les Villages entre Malaga & Gibraltar. Le Comte de

## 3008 MERCURE DE FRANCE.

Montemar a été nommé Capitaine General des Ports & Villes le long des Côtes de Malaga.

Le Roi a nommé pour son Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire à la Cour de la Czarine, le Duc de Leria, fils aîné du Duc de Berwick, Pair & Maréchal de France.

On a reçu avis de Gibraltar, qu'il en étoit forti depuis peu 9. Vaisseaux de Guerre Anglois, lesquels devoient être incessamment renforcez par six autres Vaisseaux de Guerre de la même Nation, destinez comme les premiers, à former deux Escadres, dont l'une doit croiser à la hauteur du Cap S. Vincent, & l'autre vers la Corogne. Ces Lettres ajoutent que les Troupes qui étoient à bord de ces 9. Vaisseaux, étoient restées à Gibraltar pour en renforcer la Garnison qui est à present fort nombreuse, & que les Anglois construisoient actuellement de nouveaux Ouvrages pour la defense des dehors les plus exposez de cette Place.

### PORTUGAL.

**L**A nuit du 25. au 26. Novembre, le feu prit au Palais du Marquis de Valence à Lisbonne, & malgré les secours qu'on y apporta, il fut entierement consumé en moins de cinq heures. Comme ce Palais, qui est un des plus beaux de la Ville, étoit voisin des Ecuries du Roi & de l'ancien Palais des Ducs de Bragance, où sont conservez les Bijoux & une partie des meubles de la Couronne, on prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher que le feu ne s'y communiquât. Le Roi passa la nuit à cheval avec une partie des Seigneurs de la Cour, pour donner ses ordres aux Soldats de la Garnison, employez

2. vol.

ployez pour arrêter le progrès de l'incendie.

GRANDE-BRETAGNE

ON a appris par un Vaisseau arrivé de Lisbonne, que la Sainte-Rose, Vaisseau de Guerre Portugais, qui servoit d'escorte à la dernière Flotte arrivée du Bresil, avoit sauté en l'air à 30. lieues ou environ du Roc de Lisbonne; que de 700. hommes dont son Equipage étoit composé, il ne s'en étoit sauvé que sept, dont deux étoient morts le lendemain, & qu'il y avoit dans ce Vaisseau pour 700. mille livres sterling de matieres d'or & d'argent, où on les avoit chargez pour plus de sûreté par ordre exprès du Roi de Portugal.

Quelques-uns des Matelots qui ont servi cette année dans la Mer Baltique, ont pris parti sur les six Vaisseaux qu'on a équipé à Portsmouth pour les Indes Occidentales, & qui sont prêts à partir au premier commandement.

Le bruit court qu'il a été résolu d'augmenter les Troupes de trois Compagnies par Régiment d'Infanterie & de deux par Régiment de Cavalerie & de Dragons, ce qui monte en tout à 6000. hommes d'augmentation. On prendra, à ce qu'on assure, les Officiers à la demi paye & tous les Invalides qui sont en état de servir, afin qu'il en coûte moins à la Nation.

Dom Antoine de la Rose, Consul de la Nation Espagnole à Londres, a fait sçavoir aux Négocians de cette Ville, qu'après le 4. du mois de Janvier prochain, on ne laissera entrer dans les Ports de la domination de S. M. C. aucun Vaisseau Anglois, à moins qu'il

## 3000 MERCURE DE FRANCE.

qu'il ne soit muni d'un Passe-port signé de ce Consul, par lequel il certifiera qu'il est parti directement des Ports d'Angleterre.

On assure que la Lotterie de l'Etat ne sera pas continuée l'année prochaine, & qu'on doit presenter au Parlement un projet pour recevoir des annuités à vie, qui ne porteront pas d'intérêt pendant les sept premières années, mais dont le revenu sera après ce tems égal au principal.

### HOLLANDE, PAYS-BAS.

**L**A Province de Gueldre, de même que celle d'Hollande & de West-Frise, a donné son consentement à la seconde augmentation de Troupes qui a été proposée par le Conseil d'Etat, & à l'armement de 18. Vaisseaux de Guerre, pour la sûreté du Commerce d'Hollande.

Le 13. de ce mois on celebra à Bruxelles l'Anniversaire de la Naissance de l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, qui entroit ce jour-là dans la 47. année de son âge. Cette Princesse fit venir auprès d'elle 47. pauvres filles qu'elle admit à lui baiser la main, & elle leur donna à chacune une Bourse dans laquelle il y avoit une piece d'argent.

Le 19. il y eut à Anvers une Assemblée generale des Interessez de la Compagnie d'Ostende, dans laquelle il fut résolu de payer le Divident sur le pied de 12. pour cent.





MORTS DES PAYS  
Etrangers.

ON a appris de Bareith, que le Prince George - Guillaume Margrave, Regent de ce Pays, y mourut le 18. de ce mois, d'une attaque d'apoplexie dans la 49. année de son âge. Il avoit épousé en 1699. Elizabeth Sophie, fille de Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg, & veuve de Frederic Casimir, Duc de Curlande, dont il ne laisse que la Princesse Christine - Sophie - Guillelmine, épouse du Prince Hereditaire de Danemarck. Le Prince George Frederic Charles de Brandebourg, son cousin, a pris possession de la Regence de ses Etats.



FRANCE,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE Roi a accordé des Lettres Patentes pour l'établissement d'un Monastere de Religieuses Ursulines à la nouvelle Orleans. Le Convent des Ursulines de Magni en Normandie a fourni sept de ses Religieuses qui ont passé à la Louïsiane, avec plusieurs Peres Jesuites

2. vol. suites

suites qui doivent travailler à la conversion des Sauvages.

M. de Campredon qui a été chargé des affaires du Roi pendant plusieurs années en Moscovie, dont il est de retour depuis quelque temps, doit aller à Genes en qualité d'Envoyé de Sa Majesté.

M. de Vauverfin, Avocat au Parlement de Paris, a prononcé, selon l'usage établi, un Discours à l'Hôtel de Ville de Lyon, le 21. de ce mois, jour auquel se fait tous les ans l'élection des nouveaux Echevins de cette Ville. M. l'Archevêque, M<sup>rs</sup>. les Comtes, M. l'Intendant, M. le Prévôt des Marchands, le Présidial & la Cour des Monnoyes l'ont honoré de leur présence. Il a été généralement applaudi, & tout le monde est convenu que depuis long-temps on n'avoit entendu un Discours aussi brillant & en même-temps aussi solide, ni prononcé avec plus de dignité. La Ville de Lyon ne peut que se louer du goût de M. le Chevalier Perrichon son Secrétaire qui a fait choix pour elle d'un si bon Orateur. Elle a témoigné publiquement combien elle en étoit contente par sa générosité, par les presens & les honneurs dont elle a comblé M. de Vauverfin. La fortune faisoit le sujet du Discours en question : nous en donnerons

un Extrait dans le Mercure prochain.

Le 18. de ce mois, il fut décidé dans une Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes, que la vente du Caffé en détail, seroit remise aux Epiciers, qu'ils prendroient en gros de la Compagnie.

La même Compagnie a fait afficher, qu'elle payeroit le Dividend des Actions pour l'année prochaine 1727. sur le pied de 150. livres.

Le 10. Decembre, le feu prit à huit heures du matin chez la veuve Guiard, Blanchisseuse, au troisiéme étage, dans une maison, rue des Lavandieres, à la Place Maubert. Cette femme étant sortie à sept heures du matin, enferma sa fille âgée de douze ans, & laissa du feu dans la chambre. A huit heures, soit par manque de précaution, soit par l'imprudence de la fille, le feu se déclara en sortant avec impétuosité par les fenêtres. On enfonça la porte, & deux Gardes-Pompes l'éteignirent à force de bras. La petite-fille fut trouvée dans les debris, brulée & réduite à la longueur d'un demi pied.

Le 17. du même mois, une femme veuve nommée Chanteau, âgée de 72. ans, s'étant endormie dans son fauteuil, avec une chauffrette sous ses pieds, fut trouvée presque brulée à huit heures du soir.

La mauvaise odeur & la fumée, obligèrent les voisins & les Gardes-Pompes du Roy, d'enfoncer la porte de sa chambre qu'une Servante qui la venoit servir avoit fermée. On éteignit le feu qui s'étoit communiqué des habits de cette femme à quelques meubles, & deux heures après elle expira dans des tourmens très-violens. La chambre de cette femme joignoit le Magasin du sieur Guerin Epicier, au premier étage de sa maison, qu'on appelle de la Verrerie.

Le 16. de ce mois, la Reine alla en Chaise à Porteurs chez Mademoiselle de Clermont, Princesse du Sang, Sur-Intendante de la Maison de S. M. qui est logée à la Sur-Intendance. Quelques Seigneurs & Dames de la Cour y représenterent sur un Théâtre, dressé dans la grande Piece de l'Appartement de cette Princesse, la Comedie du Misantrope & celle de Florentin, qui furent parfaitement bien jouées : la Reine en parut très-satisfaite.

Le 31. le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Ensuite S.M. toucha un grand nombre de Malades.

*a. vol.*

**L**

DECEMBRE. 1726. 3015

Le Roy ayant donné à la Reine Douairiere d'Espagne le Palais du Luxembourg, pour y faire sa résidence. S. M. partit de Vincenne le 23. de ce mois sur les trois heures après midi. La Marche se fit dans l'ordre suivant : Par la rue S. Antoine, le Pont-Neuf, rue Dauphine & de Tournon.

La Reine, avec la Duchesse de Sforze, sa Camarera Major, étoit dans le premier Carrosse, attelé de huit beaux Chevaux noirs. Dans le deuxième étoient la Princesse de Robec, la Duchesse de Nevers, la Marquise d'Arpajou, la Marquise de Mailly & la Marquise de Paulmy, Dames du Palais de la Reine. Dans le troisième étoient le Prince de Robec, Major-d'Homme Major, le Duc de Nevers, Grand-Ecuyer, M. de Crecy, Premier Ecuyer, M. de Maiparo, Major d'Homme de semaine. Après cela venoit le quatrième Carrosse, dans lequel étoient les Camarites de la Reine, qui fermoient la Marche.

Le Carrosse de la Reine étoit précédé de six Gardes, & toute la Compagnie marchoit derrière, l'épée haute, avec l'Eteudart, Timbales & Trompettes, les Officiers à la tête. Les Ecuyers Cavalcadours, les Cavalenos del Campo, & les Pages marchoit en bon ordre autour

2. vol.

I du

du Carrosse de Sa Majesté.

Lorsque la Reine passa devant la Bastille, M. de Launay, qui en est Gouverneur, fit tirer le Canon. S. M. arriva au Luxembourg vers les quatre heures après midi ; elle fut reçûe à la descente du Carrosse par le Duc d'Antin, Sur-Intendant des Bâtimens, & conduite dans son Appartement. Le Corps de Ville arriva un moment après & complimenta la Reine ; le Duc de Trêmes Gouverneur de Paris étoit à la tête. Le Président Lambert, Prevôt des Marchands, fit un Discours très-éloquent, auquel S. M. répondit fort gracieusement.

Le 24. veille de Noël, la Reine d'Espagne entendit la Messe de Minuit dans la Chapelle du Luxembourg, elle reçût la sainte Communion par les mains du Pere Catalan, Jesuite, son Confesseur.

Le lendemain 25. jour de Noël, S. M. alla entendre la grande Messe à S. Sulpice, en grande pompe, escortée de toute sa Maison, & le soir elle fut entendre le Salut aux Carmelites de la rue de Grenelle, avec le même cortège.



DECÈMBRE. 1726. 3017

PLACET

A LA REINE D'ESPAGNE.

LES Nouvellistes du Faubourg,  
Dans les Jardins du Luxembourg,

S'assemblent dès long - temps , font la Paix &  
la Guerre :

Ils percent dans les Cabinets ,

Et decident des interêts

De tous les Princes de la terre.

Là sur la puissance des Rois ,

Sur la Religion , la Finance , les Loix ,

Chacun étale son système ,

Et le soutient avec une chaleur extrême :

Souvent on les entend parler tous à la fois ,

Disputer vivement , & s'emporter de mêmes ;

Mais depuis quelques jours , on les voit conf-  
ternez ,

Se promener le manteau sur le nez ,

Suivis d'une triste affluence

De désœuvrez comme eux , observer en si-  
lence

Si par malheur quelque Suisse maffin ,

Ne viendra pas fermer les portes du Jardin.

2. vol.

I ij

Si

307 § MERCURE DE FRANCE:

Si la chose arrivoit, Dieux ! la triste journée,

Pour cette troupe infortunée :

Grande Reine, dont la bonté

Est égale à la majesté,

Ne permettez jamais de telles entreprises,

Laissez à ces Speculatifs,

A ces Politiques oisifs,

La douce liberté de tenir leurs assises,

Dans ces lieux si charmans pour eux ;

Pour vos jours précieux ils y feront des vœux,

Et quelquefois leurs assemblées,

Vous ferviront d'amusement :

Vous pourrez les voir tous de votre appartement,

Par pelotons formez dans les allées,

Se trémousser, gesticuler,

Souvent même se quereller :

Vous leur verrez tracer sur le sable docile,

Des Camps, des Forts, un Port de Mer, une  
Isle,

Ouvrage aussi vain que grossier,

Et qui n'est nullement du goût du Jardinier.

Pour les femmes du voisinage,

Pour qui le Luxembourg a des appas secrets,

a. vol.

Qui

DECEMBRE. 1726. 3019

Qui pourroit exprimer leur chagrin , leurs regrets ?

Si la porte en étoit fermée ?

Déjà plus d'une Amante en paroît alarmée.

D'ailleurs quand Votre Majesté ,

Vient dans ce Jardin enchanté ,

Qu'acheve d'embellir son auguste présence ,

En Elle on voit briller mille & mille agréments ,

Qui font aujourd'hui de la France ,

Un des plus riches ornemens.

Daignez donc ordonner , favorable Princesse ,

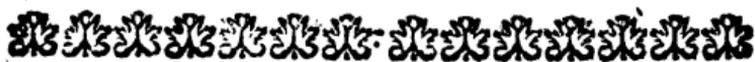
Qu'on vienne en ces Jardins ainsi qu'auparavant ,

Souffrez qu'auprès de vous à toute heure on s'empresse ,

On ne sçauroit voir trop souvent

La vertu , la bonté , les graces , la sagesse.

M. D. G. C. D. M. S.



BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye d'Estival en Charnye , Ordre de saint Benoît , Diocèse du Mans , vacante par le décès de Mademoi-

z. vol.

I iij

selle

3020 **MERCURE DE FRANCE.**

celle de Pezé, a été donné à Mademoiselle Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, Religieuse du même Ordre.

L'Abbaye de la Regle, Ordre de saint Benoît, Diocèse de Limoges, vacante par la démission de Mademoiselle de Verthamon de la Vaux, en faveur de Damoiselle Catherine-Elisabeth de Verthamon de la Vaux, Religieuse dans cette Abbaye, à la charge de mille livres de pension pour ladite Damoiselle de Verthamon, qui s'est démise.

Le Prieuré de Sainte Marie de Froitfond, Ordre de saint Benoît, Diocèse de Luçon, dépendant de l'Abbaye de saint Michel en Lherm, auquel Sa Majesté a droit de nommer, à cause de l'union de cette Abbaye au Collège des Quatre-Nations, vacant par le décès du Sieur Richard, en faveur du Sieur Abbé Philibert, Prêtre, Docteur de Sorbonne.

L'Abbaye Reguliere de Saint Airy, dans la Ville de Verdun, Ordre de saint Benoît, à laquelle le Roi a droit de nommer en vertu de l'Indult du Pape Clement IX. vacante par le décès de Dom de Vaitte, en faveur de Dom de Louviot, Religieux du même Ordre.

L'Abbaye Commandataire de Saint Maurin, Ordre de saint Benoît, Diocèse d'Agen, vacante par le décès du Sieur

2. vol.

Heb rt,

DECEMBRE. 1726. 3021.  
Hebert, en faveur de M. l'Abbé Cate-  
lan, Prêtre & President du Parlement de  
Toulouse.

L'Abbaye de Saint Avy, Ordre de saint  
Benoît, Diocese de Chartres, vacante  
par le decès de Mademoiselle de Simian-  
ne, en faveur de Mademoiselle Bonne  
Binet de Montifroy, Religieuse du même  
Ordre.



*MORTS, NAISSANCES,  
& Mariages.*

LE 5. de ce mois, Dame Marie Amat  
du Poiët, veuve de François- Au-  
guste de Valevoir, Marquis de Volx,  
Lieutenant General des Armées du Roi,  
& Gouverneur de Sisteron, mourut dans  
son Château de Volx, en Provence, âgée  
de 93.

Le 24. Jacques Rigollot, Maréchal  
des Camps & Armées du Roi, & Lieu-  
tenant General d'Artillerie, mourut âgé  
de 90. ans, dont il en avoit employé 75.  
au service de S. M.

Le 27. le Comte Trussy, ci-devant En-  
voyé Extraordinaire du feu Duc de Man-  
toug, mourut à Paris âgé d'environ 60.  
ans.

Le 13. de Novembre 1726. Thomas Charles, Marquis de Morant & de Brequigny, Baron de Fontenay, Comte d'Espenizé, &c. épousa à Saint Brieux, pendant l'Assemblée des Etats de Bretagne, Damoiselle Gabrielle - Felicité de la Riviere, quatrième fille de Charles-Yves-Jacques de la Riviere, Comte de Mur; &c. Marquis de Paulmy en Touraine, Vicomte de la Roche de Genes, Baron de Boisé, Seigneur de Cyran, du Châtelier, &c. & de Dame Marie-Françoise-Celeste de Voyer, heritiere de l'ancienne Maison de Paulmy.

Mademoiselle de la Riviere est sœur de Charles-Yves Thibault de la Riviere, Marquis de Paulmy, Wartigny & de Reignac, Mestre de Camp de Cavalerie, &c. Ce mariage s'est fait en présence du Maréchal & de la Maréchale d'Estrees, du Duc & de la Duchesse de Bethune, de tous les Evêques, Abbez, Deputez, & de toute la Noblesse qui compose l'Assemblée des Etats de cette grande Province, lesquels ont donné de grandes marques d'estime & de consideration à M. le Comte de la Riviere, qui est un Seigneur fort considéré dans cette Province. M. & M<sup>e</sup> la Maréchale d'Estrees firent l'honneur aux mariez de leur donner la chemise, & ils donnerent

DECEMBRE. 1726. 3023  
les repas des nôces, où il y eut plusieurs  
tables superbement servies.

Claude - Louïse de Lory, épouse de  
Charles de la Martelliere, Seigneur de  
Chancay, &c. Gouverneur pour le Roi  
de la Ville de Langres, accoucha le 8. Dec.  
dernier d'un fils lequel fut tenu sur les  
Fonts, & nommé Charles, Jacques par  
Jacques de Lorry, Maître des Comptes,  
& par Dame Marie - Anne le Picard de  
Mony, veuve de Edme Nicolas Robert,  
Chevalier - Conseiller d'Etat, Conseiller  
Honoraire au Grand-Conseil, & Inten-  
dant du Canada.

La nuit du 17. au 18. de ce mois, la  
Marquise de Tresnel, fille de M. le  
Blanc, Ministre de la Guerre, accoucha  
d'un fils à Versailles.

*On donnera le mois prochain, les Jettons  
de l'année 1727. & la Médaille presen-  
tée au Roi le premier jour de l'an.*



## T A B L E

*Du second Volume de Décembre.*

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| O De sur les miseres de l'homme,                     | 2825      |
| Troisiémé Suite historique de la Guerre de<br>Perse, | 2828      |
| 2 <sup>e</sup> vol.                                  | Imitation |

3014

|                                                                                     |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Imitation de la Poësie de Catulle, <i>Dicebas</i> ,                                 |              |
| &c.                                                                                 | 2850         |
| L'Aveugle Clairvoyant, Histoire Persanne,                                           | 2853         |
| Vers, &c.                                                                           | 2877         |
| Extrait du Memoire sur l'Aurore Boréale, &c.                                        | 2880         |
| Sonnet, l'Homme superbe,                                                            | 2885         |
| Memoire sur les Eaux Minerales de Passy,                                            | 2886         |
| Uranie, Ode,                                                                        | 2904         |
| Réponse, &c. au sujet d'une Méthode très-aisée<br>pour apprendre l'Orthographe, &c. | 2907         |
| Enigmes,                                                                            | 2923         |
| Nouvelles Littéraires, des beaux Arts, &c.                                          | 2925         |
| Almanach Royal,                                                                     | 2927         |
| Recueil de Leçons de Mathematiques, &c.                                             | 2928         |
| Memoire sur la guérison des Hernies, &c.                                            | 2930         |
| Extrait d'une Lettre écrite de Lyon, &c.                                            | 2936         |
| Lettre de Bourdeaux sur l'Academie de cette<br>Ville,                               | 2939         |
| Discours prononcé à l'ouverture du Parlement,                                       | 2940         |
| Chanson notée,                                                                      | 2953         |
| Spectacles,                                                                         | <i>ibid.</i> |
| Le Philosophe dupe de l'Amour, <i>Extrait</i> ,                                     | 2954         |
| La Femme Jalouse, Comedie, <i>Extrait</i> ,                                         | 2962         |
| Extrait de la Tragedie de Tibere,                                                   | 2979         |
| Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, Po-<br>logne, &c.                           | 3001         |
| Morts, &c.                                                                          | 3011         |
| Nouvelle de la Cour, de Paris, &c.                                                  | <i>ibid.</i> |
| Placet à la Reine d'Espagne,                                                        | 3017         |
| Benefices donnez,                                                                   | 3019         |
| Morts, Naissances & Mariages                                                        | 2021         |

*La Chanson notée regarde la page* 3913

*Faites*

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 2961. *ligne première, accomplissement, lisez applaudissement.* Page 2968. *ligne 2. qu'on demande, lisez qu'on nous demande.* p. 2972. *ligne 19, la belle, lisez sa fille & lign. 25.*



**TABLE GENERALE**  
de l'Année 1726.

**A.**

|           |                                              |     |
|-----------|----------------------------------------------|-----|
| <b>A</b>  | <i>Abbas Cornardorum,</i>                    | 911 |
|           | Académie Françoisé, 2058. Reception, 2509.   |     |
|           | 2948. <sup>o</sup>                           |     |
|           | — des Sciences, 996. 1363. 1369. 2063.       |     |
|           | 2535. 2949                                   |     |
|           | — d'Inscriptions & Belles-Lettres, 759. 995. |     |
|           | 1200, 2534. 2733.                            |     |
| <b>F</b>  | — des Jeux floraux. Prix proposez, 1425.     |     |
|           | Distribuez, 1830                             |     |
|           | — de Bordeaux, 1000. 2042. 2307. 2939.       |     |
| <b>Er</b> | — de Pau, 153                                |     |
| <b>Er</b> | — de Belles Lettres à Marseille, 2097        |     |
| <b>Er</b> | — de Lyon, 2936                              |     |
| <b>Er</b> | — de Madrid, 1228                            |     |
|           | — d'Histoire à Lisbonne, 552. 1227           |     |
| <b>Er</b> | — des Sciences à Peterbourg, 347. 2064.      |     |
|           | 2306.                                        |     |
|           | — Albricienne à Venise, 553                  |     |
| <b>P</b>  | — de Peinture à Paris, 2544. Prix proposez,  |     |
|           | 1647. à Rome, 153. Prix distribuez,          |     |
|           | 1650                                         |     |

— de Musique à Tours, 172. à Strasbourg 5

|                                                                                        |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                                                                        | 555        |
| Ajax, Opera,                                                                           | 1654       |
| Aimant (la Pierre d') guerit des convulsions,                                          | 1551       |
| Air maritime. S'il est dangereux pour la santé,                                        | 418        |
| <i>Alleluia</i> . Usage qu'on en a fait,                                               | 2656       |
| Almanach du Parnasse.                                                                  | 2949       |
| L'Amante capricieuse, Comedie,                                                         | 1003. 1436 |
| L'Ambigu comique, Comedie,                                                             | 364        |
| L'Amour Precepteur, Comedie,                                                           | 1653. 1872 |
| Ange ( le Pere ) de Rosalie. Sa mort,                                                  | 149        |
| Angleterre ( quelques particularitez d' )                                              | 2067       |
| Antiquitez. La Colonne de Cussy, 1374. Tombeau dans la Forêt d'Ardenne,                | 1590       |
| Antiquité expliquée, &c. Reflexions critiques sur un Article du 5. Tome du Supplément, | 144        |
| Apparitions. Leur fausseté,                                                            | 1105       |
| Arithmetique ( Machine pour faire toutes les operations d' )                           | 2039       |
| Arrests notables du Parlement de Paris,                                                | 1060.      |
| 1065. de Provence,                                                                     | 1472       |
| Assureurs. S'ils répondent des pertes arrivées dans la quarantaine des Infirmeries,    | 423        |
| Atis travesti, Comedie,                                                                | 164        |
| L'Aveugle clairvoyant; Histoire Persane,                                               | 2853       |

## B.

|                                              |                 |
|----------------------------------------------|-----------------|
| <b>L</b> A Bague magique, Comedie;           | 575             |
| Baumes. v. Huiles.                           |                 |
| Bernouilly ( Nicolas ) sa mort;              | 2307            |
| Bibliotheque de l'Université, 760. de Turin, | <i>ibid.</i>    |
| Boivin, sa mort;                             | 2544            |
| Bons mots ( Lettre sur les )                 | 703. 1403. 2191 |
| Bouill-                                      |                 |

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| Beaumont ( D. Jacques ) sa mort & ses Ouvrages, | 2950 |
| Bouquet , 35. 203. 204. 1476. 1697. 1785. 2031  |      |
| Bours rimez , 55. 1984. 2021. 2032. 2038        |      |
| Breviaire de Sens & d'Auxerre,                  | 1163 |
| Brutus , Tragedie ,                             | 1892 |

## C.

|                                                      |            |
|------------------------------------------------------|------------|
| <b>C</b> alendrier chronologique , 2497. historique. |            |
| 2720. sur un Porte-crayon ,                          | 751        |
| Calotte ( Arrest du Regiment de la )                 | 2233       |
| Cange ( du ) critique ,                              | 27         |
| Canoes tirant 13. coups en une minute ,              | 1866       |
| Cantate , la Seine , 264. Vertumne & Pomone,         |            |
| 690, Ulysse & Calypso , 710. l'Inconstance re-       |            |
| ci-proque , 908. Daphnis , 1098. le Retarde-         |            |
| ment affecté , 1597. le Carnaval ,                   | 2013       |
| Cardinal ( remarques sur la dignité de )             | 2587       |
| Castel ( le Pere ) critique , 43. v. Flux. Lettre    |            |
| à M. de Barras , 871. à M. B.                        | 900        |
| Castel-Brance ( le P. Bernard de ) sa mort ,         | 350        |
| Ceremonial. La Reine d'Espagne rend visite au        |            |
| Roi & à la Reine , 826. visite rendue par la         |            |
| Reine ,                                              | 830        |
| Champ de Baraille , Château ,                        | 2713       |
| Chant Gregorien , 1172. des Hymnes , 1729.           |            |
| nouvelle maniere de le noter , 1421. 2543.           |            |
| 2722.                                                |            |
| Chantre ( Bâton de )                                 | 18         |
| La Chasse du Cerf, Comedie ,                         | 2346. 2547 |
| Chasteuil-Gallaup, particularitez de sa vie , 327.   |            |
| corrections & éclaircissements sur cette Mai-        |            |
| son ,                                                | 1123       |
| Château-Chinon ( remarque sur la Terre de )          | 2002       |
| Le Chevalier errant , Comedie ,                      | 1002. 1229 |
| Chevaux chargez ( ordre à Constantinople pour        |            |
| les ) .                                              | 2276       |

3048

|                                                                              |      |
|------------------------------------------------------------------------------|------|
| Le Chirurgien Medecin. Lettre desavouée par<br>la Faculté de Medecine ,      | 397  |
| Clavecin pour les yeux , 277. 455. 652. Criti-<br>que , 929. Réponse ,       | 1557 |
| Clergé ( Assemblée du )                                                      | 2377 |
| College Royal ,                                                              | 2537 |
| Colone , sa mort & son éloge ,                                               | 603  |
| Les Comediens Esclaves , Comedie , 1871.                                     |      |
| 2112.                                                                        |      |
| Les Comediens Corsaires , Comedie , 2133.                                    |      |
| 2310.                                                                        |      |
| Comete apperçue à Naples , 552. à Genes ,                                    | 2770 |
| Concert des Tuilleries ,                                                     | 843  |
| Consecration de l'Eglise de S. Louis ,                                       | 1707 |
| Coquille ( Histoire naturelle des )                                          | 296  |
| Corinne , son vrai nom ,                                                     | 2852 |
| Coyvel ( Discours à l'Academie de )                                          | 1856 |
| Critique reflexions sur la )                                                 | 1593 |
| Cruches fécondes ,                                                           | 105  |
| Curé , l'amovibilité & la multiplicité des Curez<br>dans une même Paroisse , | 1150 |

## D.

|                                                                                                                                                           |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Dedicaces ( Critique des )                                                                                                                                | 2012       |
| <i>Defructus</i> , ce que c'est ,                                                                                                                         | 218        |
| Delisle ( Guillaume ) son éloge ,                                                                                                                         | 468        |
| Desalleurs , son cœur transporté à Constantinople ,                                                                                                       | 1144       |
| Despreaux , défense de sa sixième Satire ,                                                                                                                | 1985       |
| Dictionnaire de Medecine , 204 des Arrests<br>2726. neologique , 1700. de la France an-<br>cienne & moderne , 1627. observations sur ce<br>Dictionnaire , | 1481. 2718 |
| Discours de M. Piat , 950. de M. Gilbert , 151.<br>prononcé le jour de la cinquantième année<br>d'un mariage ,                                            | 1140       |
| 2. vol.                                                                                                                                                   | Dif.       |

## G.

|                                                                                                                           |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>G</b> Agente d'un Porteur d'eau ,                                                                                      | 1255 |
| <b>G</b> Genie singulier pour les Mathematiques ,                                                                         | 2065 |
| <b>G</b> ermanie, il a été un temps qu'on appelloit de ce nom, tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'à Cologne , | 538  |
| <b>G</b> odeau critique ,                                                                                                 | 26   |
| <b>G</b> oute ( guerisons de la )                                                                                         | 1525 |
| <b>G</b> uib ( Federic ) Memoire historique sur sa vie ,                                                                  | 1963 |

## H.

|                                                                                                                                              |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>H</b> arangue de Francois, 2347. du Clergé, 2388. 2788. au Comte de Tavannes, 2391. au Doge de Venise, 2771. de la rentrée du Parlement , | 2940       |
| <b>H</b> ernies (guerisons des) 556. 2930. Bandage sans acier ,                                                                              | 1423       |
| <b>H</b> istoire des Juifs ,                                                                                                                 | 638        |
| <b>L'</b> Homme marin, Comedie ,                                                                                                             | 1040       |
| <b>H</b> orace ( passage d' ) expliqué ,                                                                                                     | 2016       |
| <b>H</b> orloge de mer ,                                                                                                                     | 1556. 2299 |
| <b>H</b> ôtel de l'Enfant Jesus .                                                                                                            | 1433       |
| <b>H</b> uilles essentielles, & Baumes naturels s'entâment par les esprits acides ,                                                          | 1369       |
| <b>H</b> ypermnestre, Tragedie ,                                                                                                             | 2746       |

## J.

|                                                                             |              |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>J</b> Ambe coupée. On sent les mêmes douleurs que si on l'avoit encore , | 2033         |
| <b>J</b> idille de Vergier , 1579. le Printemps ,                           | 1760         |
| <b>J</b> ettons du Roi ,                                                    | 159          |
| <b>I</b> mprimerie, Reglement à ce sujet en Hollande ,                      | 343          |
| <i>2. vol.</i>                                                              | <b>L'Im-</b> |

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| L'Impromptu de la Folie, Comedie,                     | 340  |
| Incendie à Paris, 187. 603. 3013. à Lisbonne,         | 3008 |
| Joseph, deux passages interposez dans ses Antiquitez, | 898  |
| Journalistes de Trevoux critiquez,                    | 1844 |

## L.

|                                               |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| <b>L</b> Angnes, comment on les perfectionne, | 435             |
| leur origine,                                 | 1356            |
| Latin, nouvelle methode pour l'apprendre.     | 2352            |
| Laurent, sa mort & son élogé,                 | 604             |
| Lethargie extraordinaire d'un enfant,         | 2936            |
| Lesbie, son vrai nom,                         | 2852            |
| Lettres de la M. de Sevigné, 970. de Vergiet, |                 |
| 1394. 1577. du Roi d'Angleterre à la Czarine  |                 |
| 1906. la réponse,                             | 1909.           |
| Leucade, v. Sault.                            |                 |
| Lione, qui a fait des petits à Londres,       | 1866            |
| Liturgies de toutes les Eglises Chrétiennes,  | 1219            |
| Longitudes (tentatives sur les)               | 1386            |
| S Louis (Paroisse de)                         | 1795            |
| Lunette par reflexion,                        | 759. 1225. 2028 |

## M.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>M</b> achines hidrauliques, 194. 2944. de l'Abbé du Val, 554. à labourer par le secours du vent, 759. de du Quet, 988. 1642. 2539. pour mesurer le chemin que fait en mer un Navire, 2069. inventée par un jeune homme de 19. ans, 2542. pour plonger, 2543. pour filer, 2742. pour faire du ruban | 2947   |
| Mahomet IV. (trait singulier de)                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1397   |
| Maladies (Système d'un Medecin Anglois sur les causes des)                                                                                                                                                                                                                                            | 964    |
| Mandement du C. de Noailles,                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1264   |
| 2. vol.                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Mante, |

|                                                                                                                                                       |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                                                                       | 3053        |
| Mante, Ville,                                                                                                                                         | 2697        |
| Mari sans femme ( le ) Comedie,                                                                                                                       | 2319        |
| Mariage declaré nul, 350. à la Greque,                                                                                                                | 2272        |
| Maroc, v. Fez.                                                                                                                                        |             |
| Marseille ( Inscription à l'Hôtel de Ville de )                                                                                                       | 2285        |
| Martial ( passage de ) expliqué,                                                                                                                      | 2018        |
| Mathematiques ( Leçons de )                                                                                                                           | 2928        |
| Maucroix ( nouvelles Oeuvres de )                                                                                                                     | 545         |
| May ( l'offrande du )                                                                                                                                 | 695         |
| Medaille de Probus, 18. de la Reine, 156. 1869<br>de Philippe II. 322. de Benoist XIII. 557. de<br>Posthume, 667, trouvées à Troyes, 1226. du<br>Roi, | 2309        |
| Medecine ( Ecoles de )                                                                                                                                | 2538        |
| Melon extraordinaire,                                                                                                                                 | 2948.       |
| Memoires des Missions de la Compagnie de<br>Jesus,                                                                                                    | 2725        |
| Métamorphoses d'Arlequin sot & sage ( les ) Co-<br>medie,                                                                                             | 578         |
| Meynier, differens instrumens qu'il a inventez,                                                                                                       | 413         |
| Mines d'argent en Norvegue,                                                                                                                           | 2767        |
| Modes,                                                                                                                                                | 9. 399. 946 |
| Monde ( l'immensité & l'infinité du )                                                                                                                 | 1101        |
| Monitum de l'Université de Caen,                                                                                                                      | 526         |
| Monnoye d'Orleans,                                                                                                                                    | 733         |
| Montre, homme marin,                                                                                                                                  | 256         |
| Moreau ( D. Jean-Baptiste ) sa mort & ses Ou-<br>vrages,                                                                                              | 853         |
| Morosini, le Roi le fait Chevalier, & lui donne<br>l'accolade,                                                                                        | 2784        |
| Morts à Londres,                                                                                                                                      | 180         |
| Mors nouveaux, si l'on doit les condamner abso-<br>lument, v. Langue.                                                                                 |             |

N.

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| <b>N</b> Aissances à Londres, | 180      |
| Naufrage ( le ) Comedie,      | 563. 564 |
| 2. vol.                       | Na-      |

|                                                    |      |
|----------------------------------------------------|------|
| Navigation ( Instrumens de Meynier pour la )       | 413  |
| Nefretique ( Pierre )                              | 1587 |
| Neubourg ,                                         | 2712 |
| Noms des Rois de France ( remarques sur quelques ) | 1123 |

## O.

|                                                                       |              |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>O</b> De. La Modestie , 292 Les Athées , 463.                      |              |
| Du Palinod , 520. Sur le Mariage du Roi , 661.                        |              |
| Sur Alexiowits le Grand , 671. Les Passions , 940                     |              |
| l'Ambition , 1087. la Mort , 1101                                     |              |
| le Solitaire , 1544. la Beauté , 2671. le tems , 2674.                |              |
| les Miseres de l'homme , 2826. à Uranie ,                             | 2904         |
| Odes traduites du P. Senadon , 208. la 38. du I. Liv. d'Horace , 326. |              |
| la v. du I. Liv. 1178. du Cantique de Moysé , 1156.                   |              |
| la 23. du I. Liv. d'Horace , 1589. <i>Quem vinum</i> , 2703           |              |
| Oedipe , Tragedie de la Mothe ,                                       | 576. 772     |
| Opera , représenté à Rome , 366 en Allemagne                          |              |
| <i>ibid.</i> à Londres ,                                              | <i>ibid.</i> |
| Orleans ( Mort de la Duchesse d' ) & ses obseques ,                   | 1933         |
| Orthographe. Maniere aisée de l'apprendre , 2907                      |              |
| Oudri , ses Tableaux ,                                                | 627          |
| Ouvrages d'esprit ( Observations sur les )                            | 1306         |

## P.

|                                                                                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>P</b> Aix entre les Hollandois & les Algeriens ,                                                      | 2350       |
| <i>Pastor-Fido</i> , Pastorale ,                                                                         | 2081. 2238 |
| Pastorales ,                                                                                             | 1870       |
| Pâtronage ( à qui doit appartenir le Droit de ) de l'heritier grevé ou de l'heritier Fidei-commissaire , | 2677       |
| Pelerins de la Meque ( les ) Comedie ,                                                                   | 1705.      |
|                                                                                                          | 1879       |
| 20 vol.                                                                                                  | Pca.       |

|                                                                                                                                                                                                    |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                    | 3055             |
| Pendule de Meynier, 754. de Thiout, 756. 1645                                                                                                                                                      |                  |
| Perce Oeilles innombrables dans la tête d'un<br>jeune homme,                                                                                                                                       | 1355             |
| Perse, 174. 368. 579. 816. 1042. 1660. 1904.<br>1917. 2002. 2156. 2256. 2352. 2762. 3001.                                                                                                          |                  |
| Relation particuliere,                                                                                                                                                                             | 2460. 2633. 2828 |
| Peste à Constantinople, 2135. 2269. 2349. 2763                                                                                                                                                     |                  |
| Phénomene vu à Paris, 2386. 2880. en Bour-<br>gogne, 2420. au Havre, 2436. à Eu, 2443.<br>à Tripoli,                                                                                               | 2948             |
| Philippe ( le Marquis de S. ) ses Ouvrages, 1424                                                                                                                                                   |                  |
| Philosophe ( le ) dupe de l'Amour, Comedie,                                                                                                                                                        | 2553. 2955       |
| Philosophes ( éloges & caracteres des ) depuis<br>J. C.                                                                                                                                            | 2724             |
| Pierres surnageant sur la Mer,                                                                                                                                                                     | 2277             |
| Pilota. Ce qu'il signifie,                                                                                                                                                                         | 912              |
| Placet à la Reine d'Espagne,                                                                                                                                                                       | 3017             |
| Pluye. Il en a tombé moins en 1725. qu'il n'en<br>doit tomber dans une année moyenne, 151                                                                                                          |                  |
| Poèmes. Le Progrès de l'Astronomie, 529. Saül,<br>1959. le Remors, 1351 la Guerre, 1529. le<br>Sacrificateur Victime, 1832. Conversion de<br>M <sup>le</sup> Larroque, 2630. récitez aux Jesuites, | 2056             |
| Poésies diverses des Jesuites sur le Mariage du<br>Roy,                                                                                                                                            | 114              |
| Pompe Angloise de rarefaction,                                                                                                                                                                     | 1227             |
| Pont-de-l'Arche est l'ancienne Ville des Pistes,                                                                                                                                                   | 887              |
| Procession noire. V. May                                                                                                                                                                           |                  |
| Puy ou Palinod,                                                                                                                                                                                    | 2736             |
| Pyrame & Thisbé, Opera, 2329. Parodie, 2553<br>2758                                                                                                                                                |                  |
| Pyrrhus, Tragedie,                                                                                                                                                                                 | 3001. 1023       |

**Q**uarantaine. V. Assureurs.  
2. vol.

Rave.

|                                                                                  |      |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>R</b> Ave extraordinaire ,                                                    | 2928 |
| Recueil des Archevêchez & autres Benefices à la nomination Royale ,              | 743  |
| Reintegrande ( Arrêts sur une demande en )                                       | 762  |
| Religion des Gaulois ,                                                           | 2554 |
| Renneville ( Commanderie de )                                                    | 2799 |
| République des Lettres ( Memoires pour l'Histoire des Hommes Illustres dans la ) | 2523 |
| Retour ( le ) de la Tragedie Française , Comedie ,                               | 165  |
| Rhadamiste ( critique de )                                                       | 1802 |
| Riccobini le fils. Son début ,                                                   | 163  |
| Ridicule ( en quoi consiste le )                                                 | 1512 |
| Rondeau ,                                                                        | 2042 |
| Rosni ,                                                                          | 2698 |
| Roulette ( Jeu de la )                                                           | 845  |
| Rousscau ( nouvelle édition des Oeuvres de )                                     | 2289 |
| Royaumes & Principautez , qui n'étoient que des Francs-alleux ,                  | 49   |

## S.

|                                                                                     |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>S</b> ainte Marie au Vœu , Abbaye ,                                              | 744   |
| Sainte Menehoult, rebâtie ,                                                         | 2158  |
| Satire à Apollon ,                                                                  | 643   |
| Sault-de-Leucade ,                                                                  | 1203  |
| Savoie ( Comtesse de ) Roman ,                                                      | 2507  |
| Sauvages de Curlande ,                                                              | 1640  |
| Science la plus utile pour la santé ,                                               | 2106  |
| Servandoni , Peintre Italien ,                                                      | 2342  |
| Société avec Dieu ,                                                                 | 764   |
| Sonet sur Oedipe , 577. sur une retraite de la Cour , 702. 1698. le Juste mourant , | 2155. |
| l'Homme superbe dans la misere même ,                                               | 2885  |
| Songes ( les ) Comedie ,                                                            | 807   |
| Spartacus , Opera ;                                                                 | 578   |
| 2. vol                                                                              | 8256  |

|                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                                                                                              | 3057      |
| Spe&ccedil;acles d'Italie, 81. de Venise, 241. d'An-<br>gleterre, 2067. Moyen de les rendre plus<br>utiles , | 715. 1091 |
| Sphere mouvante ,                                                                                            | 1487      |
| Stances à la Reine . 67. sur le Printemps, 731.<br>de M. de la Monnoie ,                                     | 738. 1361 |
| Stratigèmes de l'Amour ( les ) Ballet, 630. 798.<br>Comedie Italienne ,                                      | 806       |

## T.

|                                                                                                                          |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>T</b> Ableau du sieur Oudri, 627. offert à sainte<br>Genevieve, 1859. du Mariage du Roi ,                             | 1865       |
| Talisman ( le ) Comedie ,                                                                                                | 630. 1004  |
| Temple de la Verité ( le ) Comedie ,                                                                                     | 1441       |
| Testament mutuel, 196. Testament déclaré va-<br>lable ,                                                                  | 620. 761   |
| Tête. Coup à la tête suivi de symptômes extraor-<br>dinaires ,                                                           | 100        |
| These des Carmes ,                                                                                                       | 392        |
| Tibere, Tragedie ,                                                                                                       | 2760. 2979 |
| Tite-Live traduit par du Laurent ,                                                                                       | 984        |
| Toilette de la Reine ,                                                                                                   | 2071       |
| Tour de Carnaval ( le ) Comedie ,                                                                                        | 568        |
| Traité de la Societé civile ,                                                                                            | 334        |
| Tremblement de terre à Palerme, 2358. 2568.<br>à Aquila, 2571. à Petriwaradin, 2768, à Na-<br>ples, 2769. à Ivelcester , | 2780       |

## U.

|                                                                             |      |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>V</b> Allée d'Eure ,                                                     | 2699 |
| Vases des Payens, les Chrétiens s'en ser-<br>voient dans leurs Ceremonies , | 22   |
| Wattau ( Estampes d'après ) avec sa vie ,                                   | 2527 |
| Venise, habits, usages & divertissemens des<br>Venitiens ,                  | 1601 |
| 2. vol.                                                                     | Vers |

|                                                  |                             |
|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| Vers. Les Muses au Roi , 11.                     | Requête au Soleil           |
| 78. sur le premier Janvier , 195.                | sur l'hyver ,               |
| 215. sur le Mariage du Roi , 232.                | pour ac-                    |
| compagner un Devidoir , 253.                     | Portrait , 328              |
| à M <sup>lle</sup> P. . . 417.                   | Differend de l'Amour & de   |
| l'Hymen , 429.                                   | à l'Abbé de Vaugency , 492. |
| de l'Abbé de Villiers , sur la vieillesse , 865. |                             |
| 1515. de Lainez , 880. 889. 1385. 1652.          | au                          |
| Mercure , 959.                                   | à M <sup>lle</sup> 1132.    |
| l'Hymen d'accord                                 | avec l'Amour , 1337.        |
| sur la convalescence du                          | Roi , 1712.                 |
| de la Reine , 2246.                              | songe , 2231                |
| à M. le Blanc , 2480.                            | sur le Cardinal de Fleu-    |
| ri , 2689.                                       | de M. Laurens ,             |
|                                                  | 2877                        |
| Vers imitez de Catulle , 304. 1149. 2276. 2850   |                             |
| de M. Huet , le Thé ,                            | 1615                        |
| Veuve à la mode ( la ) Comedie ,                 | 578. 784                    |
| Vie des anciens Philosophes , n'est pas de M. de |                             |
| Fenelon ,                                        | 994                         |
| Vieillesse extraordinaire , 595. 610. 851. 1464. |                             |
|                                                  | 1926                        |
| Vieville ( J. Laurent le Cerf de la ) ses Ouvra- |                             |
| ges & son Eloge , 677.                           | faute à corriger , 2533     |
| Université ( l' ) gagne son procès contre les    |                             |
| Imprimeurs & Libraires ,                         | 150                         |
| Voyage de Basse-Normandie ,                      | 2696                        |
| Usages de l'Eglise d'Auxerre ,                   | 17                          |
| Uxellodunum est la Ville de Luscha , 316.        | le                          |
| veritable Auteur de cette opinion , 307          | Re-                         |
| ponse à l'Abbé de Vairac ,                       | 309                         |

## Y.

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Yvetot. Memoires sur ce Royaume , 48. | 1631 |
|---------------------------------------|------|

*Fin de la Table des Matieres.*









FEB 18 1931

3570

Presented by  
the Century Association  
to the  
New York Public Library  
4 Jan. 35.

